



HISTOIRE

DE

ROYAUMONT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE

ROYAUMONT

SA FONDATION PAR SAINT LOUIS

ET SON INFLUENCE SUR LA FRANCE

PAR

M. L'ABBÉ H. DUCLOS

VICAIRE DE LA MADELEINE
MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE
ET DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS

AVEC DESSINS, VUES ET PORTRAITS

TOME PREMIER



PARIS
CH. DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE TOURNON, PRÈS LE PALAIS DU LUXEMBOURG

1867

INTRODUCTION

L'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont n'avait pas d'histoire. On a voulu combler cette lacune, bien que le *Cartulaire de Royaumont*, possédé par la Bibliothèque impériale de la rue Richelieu, ait le tort de n'offrir qu'un insipide livre terrier et un registre incolore de chartes et de titres de propriété.

Deux objets rempliront cette introduction; en premier lieu, on doit quelques considérations générales pour faire sentir la raison de cette histoire, ses tendances, l'esprit qui l'anime, ainsi que l'opportunité d'une semblable publication au milieu des préoccupations si arrêtées de notre siècle. En second lieu, on s'expliquera sur quelques particularités qui n'ont pu trouver place dans le cours du récit; on touchera aux difficultés qui paraissent inhérentes

aux annales de Royaumont; on fera une mention spéciale du problème historique que soulèvent les ruines considérables de Comelles, près les étangs de ce nom. Enfin, on ajoutera des notions explicatives sur l'objet des dessins, des vues, des gravures, dont on a accompagné le texte.

Ce qui devait attirer vers la monographie de l'abbaye de Royaumont, était la grande figure de son imposant fondateur, celle de saint Louis, parce qu'en dehors de l'intérêt local et restreint, se déploie ici un intérêt français. Parmi les monuments que chaque jour on ressuscite sur différents points du territoire national, en les arrachant à des mutilations ineptes ou à des changements intempestifs de destination, on en remarque plus d'un qui ont été grands dans le passé ; il suffira de citer Pontigny et le Mont-Saint-Michel, récemment acquis par les pères de Saint-Edme. Mais quel monument de l'âge féodal peut avoir plus promptement nos sympathies, qu'nn édifice qui fut l'œuvre de prédilection de Blanche de Castille et de saint Louis, qu'ils distinguèrent d'une manière spéciale, et où s'est fondue en quelque sorte la meilleure portion de saint Louis lui-même, de sa vie, de son âme? Ourscamp, qu'on peut dire un des beaux monastères de France avant 1789, et qui devint, quinze ans après, une maison de plaisance du prince de Talleyrand, n'a pas entendu une voix puissante qui l'ait rappelé à ses premiers destins. On ne s'en plaint pas. L'industrie, qui y est florissante, est une source d'aisance

matérielle dans la contrée. Mais Royaumont, avec ses grands souvenirs de saint Louis, méritait une métamorphose ascendante qui a eu lieu. En retraçant les annales de Royaumont, il faut toucher à l'histoire générale de la France; il faut redire l'action de Royaumont sur saint Louis, et par saint Louis, sur la France elle-même. On ne s'étendra pas d'une manière disproportionnée sur l'étude de cette influence de l'abbaye sur l'illustre monarque. On en parlera cependant assez, pour faire entrevoir comment Royaumont fut l'origine, le berceau solitaire de cette individualité puissante qui se nomma saint Louis. A s'exprimer exactement, la date réelle, le point de départ véritable de cet esprit, qui est l'esprit de nos saines institutions libérales modernes, ne se retrouve qu'en remontant à Royaumont et à saint Louis. On a écrit plus d'une fois l'histoire de saint Louis au point de vue politique, militaire, administratif, financier; mais l'histoire de Royaumont a la prétention d'être l'histoire de saint Louis au point de vue de sa vie intime, l'histoire de sa vie privée, l'histoire de son âme. Le nom de Royaumont est assez connu en France, à cause de la *Bible de Royaumont;* l'illustre auteur des *Méditations* et des *Harmonies poétiques* raconte, dans le récit de son *Voyage en Orient*, qu'il avait appris à lire, quand il était petit enfant, dans une belle Bible de Royaumont, que sa mère avait reçue au lit de mort de la grand'mère de M. de Lamartine. Toutefois, c'est moins par le faible lien de cette Bible que par les grands et nombreux

souvenirs de saint Louis dont Royaumont est rempli, que ce nom devrait être connu dans notre pays.

On ne doit chercher dans cette histoire de Royaumont, que la vue et l'étude d'un passé qui a ses grandeurs et qui renferme des leçons pour le présent. Mais on y espérerait vainement des emprunts aux polémiques irritantes de ce temps-ci, aux disputes contemporaines en politique et en religion. A tant faire que de nous réfugier dans l'histoire, qu'on nous laisse du moins le bénéfice de cette contrée silencieuse, apaisée et sereine, qu'on nous laisse interroger ce témoin sévère, *testis temporum*, comme l'appelait l'Orateur romain. Les ecclésiastiques qui viennent d'acquérir Royaumont, ne pouvaient, il est vrai, arriver en un temps, plus opportun que celui où la pensée moderne a tant d'ironie et d'impolitesses à l'égard de la pensée chrétienne. Tranchons les mots, on est consolé par un événement qui est de son essence spiritualiste et catholique, d'autant plus qu'autour de nous la libre pensée devient d'une suffisance inqualifiable à l'égard de la métaphysique, et qu'elle se permet, ressuscitant les vilains jours du dix-huitième siècle, de convier nos âmes à raser d'un vol pesant le fumier de tous les matérialismes d'école de philosophie ou de médecine. Sans doute, les tristesses du temps présent passeront, il est visible pour les observateurs judicieux, que le mouvement actuel et si passionné contre l'idée religieuse, n'est pas, au fond, sérieux; « apporté par un flux d'idées réactionnaires, il sera emporté par le reflux. »

Il n'est pas besoin de justifier l'idée du monachisme dans sa conception primitive ; il est évident que, considérée subjectivement, l'idée du monachisme repose sur l'amour, devenu le principe même de la vie dans l'homme aspirant à rendre de plus en plus intime l'union volontaire de l'âme avec le Christ sauveur et dispensateur des grâces. On craint de profaner cet amour divin par le contact des choses terrestres, et voilà, dès lors, certaines séparations d'avec le monde. Cependant, en gravitant dans la solitude, en fuyant les obstacles que la vie sociale pourrait opposer au divin amour, il faut redouter aussi de fausser la tendance à l'isolement et de devenir égoïste en vivant seul : voilà pourquoi la forme d'une association religieuse donnée à la vie monastique, et la nécessité de travailler par esprit d'amour au bien de ses semblables sous une forme quelconque. Ainsi, l'idée qui fait la base du monachisme est une idée générale et véritablement humaine, comme le proclame un érudit allemand, M. Ochs.

Nous sommes passés en France, depuis soixante ans, par des dispositions très-diverses, allant de l'animosité à la tolérance, et de la tolérance à la liberté. Comme toujours, à une réaction en succédait une autre. Législativement, on sait la série des actes qui se succédèrent : les lois de 1790 et 1792 avaient employé la méthode radicale ; elles avaient supprimé les ordres religieux, supprimé surtout les vœux perpétuels, et porté la main sur les possessions territoriales. L'empire ne renouvela pas d'une manière

absolue les prohibitions de 1790 et de 1792. Tandis que jusque-là, il fallait une loi pour rétablir un ordre religieux, une loi de principe, le décret du 3 messidor an XII donna au contraire au chef de l'État le pouvoir de les rétablir par un simple décret. L'empereur institua des religieux, pour les Missions étrangères, les lazaristes, le Saint-Esprit, d'autres pour le service des montagnes; il fonda les établissements du Mont-Saint-Bernard et du Mont-Genèvre, ainsi que celui de la Grande-Chartreuse. Si une autre direction fut suivie en 1809, on l'explique par l'appréciation des circonstances politiques et par les rapports du gouvernement français avec Rome.

La question fut reprise en 1845, à la chambre des députés, sous Louis-Philippe. Les orateurs de 1789 étaient remplacés par MM. Lamartine, Thiers et Berryer. Les uns parlèrent au nom de la liberté des cultes, de la liberté de la conscience ; les autres réclamaient la protection de la société, contre certaines communautés religieuses; M. de Lamartine remontait jusqu'au concordat de 1802, qu'il lui plaisait d'appeler une grande faute politique.

MM. Quinet et Michelet, M. Lenormant, le P. Lacordaire, M. Dutilleul, du barreau de Paris, écrivirent en sens divers sur cette question du monachisme qui venait s'abriter derrière la grande loi de la liberté moderne. En définitive, à travers le choc des arguments pour et contre, extraits des lois de 1790, 1792, 1803, 1817 et 1825, il s'agissait de la question générale de la renaissance des ordres religieux, à

l'occasion des conditions d'autorisation préalable pour les associations religieuses. Vinrent les agitations de 1848, qui ne réveillèrent pas les animosités anciennes autant qu'on aurait pu le craindre. Les discussions de la Constituante et de l'Assemblée législative en France favorisèrent le développement de la liberté et firent rentrer les communautés ecclésiastiques dans le droit commun. On reconnut à tous, en principe, le droit de se vêtir comme on l'entendrait, de vivre comme il conviendrait, pourvu qu'on se conformât d'ailleurs à la loi civile du pays dans tout ce qui est de son ressort.

Historiquement donc, une transformation s'accomplissait à vue d'œil dans l'opinion publique, dans le sens d'idées plus équitables, sinon plus favorables aux anciens religieux; le point élevé de cette transformation devait conduire un homme d'Etat à reconnaître, devant un corps politique, après la première période du dix-neuvième siècle, la marche étonnante des idées et des sentiments : « Un changement, disait-il en 1860, s'est opéré dans les mœurs ; il fut un temps où, si l'on avait vu dans les rues de Paris un dominicain en costume, on aurait eu de la peine à le défendre contre certaines excitations. On le voit, on ne dit rien. Si ce dominicain parle, on va l'entendre ; s'il a du talent, on l'admire. On a cité un fait très-caractéristique. Dans peu de temps, un homme d'État, d'un immense talent, un protestant, recevra à l'Académie française un dominicain revêtu de l'habit de dominicain. Ce fait et beaucoup

d'autres du même ordre attestent que ce pays a subi de profondes transformations. » (Discours de M. Barthe, président de la cour des comptes, à la séance du sénat, du 30 mai 1860.)

Et cependant, dans les premiers jours du siècle, M. Portalis avait dit, dans son Exposé des motifs de la loi organique de germinal an X : « Toutes les institutions monastiques ont disparu; elles avaient été minées par le temps; il n'est pas nécessaire à la religion que des institutions pareilles existent. »

Le point délicat dans les sociétés modernes touche, nous le savons, aux donations de biens en faveur des religieux, et l'on ne veut plus que la société, comme au moyen âge, s'immobilise territorialement par les établissements ecclésiastiques et par les accumulations exagérées des biens de main-morte. On n'essayera point de discuter ici cette énorme question. Que craint-on d'ailleurs, puisque la loi a pris ses mesures pour protéger les familles contre les abus des donations intempestives, et pour ôter aux individus la facilité de donner leurs biens après leur mort? Toutefois, quand on examine cette question au point de vue élevé d'une saine liberté, les entraves qu'oppose la loi moderne, protectrices d'un côté, paraissent assez étranges de l'autre. On est plein de feu pour empêcher l'appauvrissement des familles, qui résulterait, croit-on, des aliénations de biens stipulées au profit des couvents; mais on ne fait rien, on n'imagine aucune loi, aucune mesure coercitive contre le danger de ruine qui menace perpétuellement les familles, par le fait

de certains libertinages insolents, de la frénésie de certains jeux, de la contagion de certaines coutumes publiques. Il y a là une regrettable contradiction : on défend de faire un legs pieux à un établissement religieux ; mais, en même temps, on ne songe guère à réclamer contre la faiblesse des lois, à l'occasion de certains désordres contemporains qui sont un scandale, un danger public pour les fortunes, pour l'honneur et le bonheur du foyer domestique. Ne voit-on pas de toutes parts comme une coalition pour ruiner l'épouse, la mère de famille, les enfants? Ne marche-t-on pas à la glorification de l'absurde, à l'extinction du sens moral dans toute question qui touche à l'honneur public, à l'infatuation insupportable de l'orgueil individuel, à la déification des courtisanes, à l'acclimatation des Benoiton des deux sexes?.... Mais de pareilles plaies n'effleurent point notre épiderme : songeons d'abord à des lois de répression contre les communautés religieuses ! Heureusement, cette situation et cette contradiction ne durent pas, et l'on revient à plus de logique et d'équité; dans le cas contraire, l'histoire aurait murmuré le mot d'insanité à l'endroit de notre époque.

Comme Marseille devait sa naissance et ses origines, selon Aristote, à une colonie de marchands phocéens (de Phocée, ville d'Ionie), Royaumont doit à son tour sa renaissance à une colonie de missionnaires provençaux, partis de la cité phocéenne, reine de la Méditerranée, c'est-à-dire aux oblats de Marie immaculée, venus de Marseille. Neveu et ancien aide de camp du

général Vander Mersch (célèbre dans la révolution de Belgique, de 1789), M. Joseph Vander Mersch, qui a été le *Nanus* de Royaumont, pendant cinquante ans, depuis 1815, n'intronisait point les nouveaux propriétaires de Royaumont, à la suite de l'offrande d'une coupe de vin, comme celle qu'offrit la fille du roi de la contrée de Marseille à Euxenus, chef de la colonie phocéenne. Point de ces anecdotes homériques des temps antiques de la Grèce et de Rome. Les récents successeurs des bernardins ont été mis en possession de Royaumont, à l'aide d'une de ces transactions dont le nouveau code civil a clairement défini les conditions, les formes et les conséquences légales.

Cette renaissance de Royaumont sourit aux loyaux amis des grandeurs du passé : non qu'on ne doive plaindre les honorables et éphémères possesseurs de l'abbaye depuis 1791, que le temps a contraints de renoncer à leur acquisition. On a dit, et on n'a aucun motif d'y contredire, les raisons générales de l'inévitable décadence des établissements industriels tentés depuis soixante ans à Royaumont. M. Joseph Vander Mersch, en quittant la Flandre occidentale pour installer sa manufacture à Royaumont, n'avait point pensé que les établissements industriels, isolés, en pleine campagne, loin de certains centres de population, ont précisément contre eux cet isolement qui est une cause d'insuccès. C'est qu'il faut tenir compte des exigences de la famille ouvrière. En général, l'honnête ouvrier ne gagne que juste pour l'entretien de sa famille, et il n'est pas surérogatoire que la

femme, de son côtè, se livre à un travail entrainant une rémunération. Il n'y a cependant que les centres de population qui puissent offrir à la femme de l'ouvrier des chances de ressources de travail, variées et suffisantes. Voilà pourquoi les établissements isolés sont fatalement condamnés à une infériorité inévitable; il faudra pour résoudre le problème, ou que la main-d'œuvre soit plus chère, ou qu'à la longue les ouvriers désertent l'établissement: ce qui, en toute hypothèse, n'est que le dépérissement et la ruine; ajoutez la complication de la question des enfants des ouvriers et de la survenance des époques de maladie, toutes choses qui viennent peser d'un poids bien lourd sur les établissements isolés.

Sans doute, une raison d'économie faisait rechercher, pour y établir des maisons industrielles, d'anciennes constructions déjà existantes. Mais l'expérience démontre que cette économie est toujours neutralisée par de plus grands frais d'installation. Quoi qu'il en soit, les divers établissements industriels ont succombé à Royaumont. La proximité de Paris n'était-elle pas préjudiciable, puisque les vivres et par conséquent la main-d'œuvre y sont plus chers, et que dès lors, employant beaucoup de bras, on se mettait dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec les pays plus éloignés et jouissant, par cela même, de conditions plus économiques? Toutefois, sans trancher le problème des causes de la chute industrielle de Royaumont, et en plaignant, au point de vue privé, l'honorable propriétaire qui n'a pu soute-

nir le fardeau, saluons le dénouement qui rend à l'abbaye de saint Louis ses primitives allures avec l'air vital dont elle fut jadis abreuvée. Il est plus aisé d'entreprendre le récit de ses annales, parce qu'elles n'auront pas de solution de continuité. Quant à entrer plus avant dans les raisons explicatives du déclin industriel de l'abbaye, à faire le procès aux maisons de Gisors et de l'Alsace qui ont éclipsé leurs rivales, quant enfin à examiner si, dans les dernières années, l'établissement de Royaumont au lieu de recevoir quatre ou cinq cents ballots de calicot par jour, de Paris, pour sa blanchisserie, etc., ne les recevait plus que par semaine, ce serait quitter une sphère générale pour s'enfermer dans un monde restreint, ce serait sortir aussi du caractère purement historique, moral, et littéraire de cette étude. L'établissement de Christophe-Philippe Oberkampf était bien tombé, longtemps avant, malgré les conditions favorables où il s'était rencontré. Oberkampf avait installé sa manufacture de toiles peintes, en 1767, à Jouy, près de Versailles; elle avait reçu, en 1783, le titre de manufacture royale. Oberkampf faisait, en 1792, un bénéfice de 1,581,000 francs, sur ses étoffes employées pour robes; il gagnait, en 1805, 1,663,000 francs. L'empereur visitait la florissante manufacture en 1806 et en 1810. Mais, à partir de 1813, la prospérité s'arrêtait; il fallait diminuer le nombre des ouvriers, le travail était mort. La manufacture, qui essaya de se relever après 1815, tombait complétement en 1843. (*Oberkampf*, par M. Labouchère.)

Rien d'étrange que M. Joseph Vander Mersch moins favorisé ait succombé aussi à Royaumont. Autre était la raison sur les bords de la Bièvre, autre elle pouvait être sur les rives de l'Oise ; mais qu'importe? -

C'est la vie de Royaumont pendant les siècles écoulés depuis sa fondation jusqu'à nos jours, c'est cette vie, et non un simple inventaire d'archives, qu'on a voulu reproduire dans ces pages. La vie est le principal, selon nous, dans un récit historique. Qu'est-ce qu'un récit sans cette vie, qui communique de la chaleur? Royaumont avait une âme ; c'est à l'artiste à chercher cette âme, à la poursuivre, ensuite à construire son livre, de telle sorte qu'on sente de nouveau vibrer et respirer cette âme ; il faut évoquer le temps de Royaumont et faire revivre ce temps, comme l'ont fait, pour leur part, dans leurs écrits, les grands maîtres, les Augustin Thierry, les Montalembert, les Michelet.

Mais la vie intime de l'ordre de Cîteaux, la vie des monastères bernardins, que pouvait-elle avoir d'intéressant et de dramatique? Ne va-t-on pas ici se heurter aux antipathies de notre siècle à l'endroit du monachisme? L'esprit moderne aime si peu la couleur monacale! En effet, ce qui dès le début semble discréditer un récit qui met directement en scène des hommes, représentants en apparence d'un passé qui n'est plus, c'est la notion elle-même du moine prise en son essence, et aussi dans ses rapports avec les nouvelles tendances des sociétés modernes. Le moine signifie la fuite vers la retraite et

la solitude, et le monde moderne qui a ouvert à pleins battants les grandes portes de l'industrie, se repaît de visées tout opposées, il se plaint de n'avoir point assez de bras pour la servir. En de telles conditions, une histoire des moines peut-elle être la bien venue, lorsque d'après les idées d'une société éminemment industrielle, celui qui abandonne la vie du monde, la vie commune, se soustrait aux obligations universelles et rejette la charge de son existence sur d'autres, qui dès lors travaillent pour lui, sans que lui travaille pour eux!

On ne devait pas se refroidir devant une objection qui n'a arrêté ni M. Adolphe Dantier, auteur du livre considérable, *les Monastères bénédictins d'Italie*, ni M. d'Arbois de Jubainville, qui a écrit savamment sur *les Abbayes cisterciennes*, ni l'auteur distingué des *Annales d'Aiguebelles* (monastère de trappistes), ni l'abbé Dubois, auquel on doit de doctes et remarquables travaux sur *l'Abbaye de Morimond* et sur *l'Abbé de Rancé*, ni l'abbé F. Martin, qui publiait naguère un livre hautement approuvé ayant pour titre, *les Moines et leur influence sociale*, ni l'ancien préfet et membre du conseil général de l'Yonne, le baron Chaillou des Barres, auquel on doit une élégante étude sur l'abbaye de Pontigny, ni surtout l'illustre auteur d'une des œuvres capitales du dix-neuvième siècle, *les Moines d'Occident*, dans laquelle on retrouve, à côté d'une vaste érudition et d'une critique vigoureuse, les grandes qualités du chrétien, de l'écrivain, du moraliste et du philosophe. Il ne s'agit pas

d'ailleurs, pour l'historien de Royaumont, de discuter les conditions nouvelles que les sociétés modernes imposent aux moines, pour avoir une action religieuse dans l'avenir: la tâche consiste à reproduire le tableau d'un passé de six cents ans, qui a eu son éclat, ses grandeurs et sa poésie. Le problème ayant pour objet de combiner les institutions cénobitiques avec la constitution et les tendances de la société moderne, touche à tout, nous le savons, à la religion, à la politique, à l'économie sociale, aux finances. Il touche peut-être au problème plus général de savoir comment discipliner l'élément laïque et l'élément ecclésiastique qui se disputent la prépondérance; comment concilier nos besoins d'indépendance avec le régime d'une foi théologique et les arrêts de l'orthodoxie. Mais l'histoire n'a à répondre que du passé; elle n'a pas charge d'intervenir dans les liquidations morales, politiques, matérielles, que le dix-neuvième siècle a vues s'élaborer entre l'Église et les divers États.

Des préventions, des partis pris, des restes d'une éducation fausse, l'esprit de système, seront dans l'humanité les éternels obstacles à l'unification absolue des cœurs et des intelligences; ce n'est pas une raison de ne pas travailler à élucider, selon nos forces, un point obscur ou défiguré par l'exagération. Nos positivistes (ainsi MM. Littré, Albert Réville) ne disconviennent pas du rôle important et salutaire que les moines eurent dans « l'amélioration du régime établi sur les ruines de l'Empire, entre les éléments romains et les éléments barbares; » ils recon-

naissent qu'aux époques où la liberté était absolument nulle dans la société laïque, les couvents procurèrent à leurs cénobites, en retour de leur soumission à une règle, une certaine mesure de liberté (M. Alb. Réville). D'où viennent donc les malentendus, lorsque historiquement, les positivistes se chargeraient de la justification du monachisme dans le passé? Même le monachisme, considéré psychologiquement, s'explique d'après M. Littré, pour qui Dieu n'est, dans les régions logiques, qu'un phénomène *subjectif* de la pensée, puis, qu'il existe, selon lui, au fond de la nature humaine une tendance à l'ascétisme, et que c'est là l'origine de toutes nos propensions vers la retraite et la solitude, le point de départ de toutes les fuites du monde et de toutes les mortifications. Pourquoi se décourager? N'est-ce pas l'auteur de *Lelia*, de *Spiridion* et de *Mademoiselle de la Quintinie*, qui, dans sa franchise entière, ose proclamer qu'un des ordres religieux qu'on attaque le plus de nos jours, « renferme implicitement ou explicitement une doctrine de progrès et de liberté ? » N'a-t-il pas déclaré que « si on juge la pensée mère de l'institut des jésuites comme pensée ayant servi de corps à un ensemble de progrès, on ne peut nier qu'elle n'ait fait faire de grands pas à l'esprit humain et qu'elle n'ait beaucoup souffert, au siècle dernier, pour le principe de la liberté intellectuelle et morale, de la part des apôtres de la liberté philosophique? » Enfin, la vie monastique vient de rencontrer un de ses plus chauds partisans dans l'auteur de

la *Vie de Jésus*. Revirements étranges! le même écrivain qui veut substituer un Christ humain au Christ divin se met à aimer le couvent; il pense que le monastère réalise l'idéal évangélique, et que nos générations modernes reviendront de leurs préjugés à cet égard; il pense enfin que « dans l'avenir, la science s'organisera encore sous forme monastique. »

On a malheureusement tort, très-souvent, dans notre Babel intellectuelle, de prêter au catholicisme des doctrines ou des tendances qu'il n'a pas, et qui n'existent que dans nos manières personnelles de voir. Le catholicisme admet le monachisme comme institution exceptionelle, mais il proclame, mieux que personne, la famille, la propriété, la patrie, l'humanité. Et cependant, n'arrive-t-il pas tous les jours que des esprits extrêmes reprochent au christianisme catholique de *pousser l'homme au désert?* Que veut-on dire? Si, en un sens, le christianisme détache les âmes de l'existence actuelle, ce n'est que pour couper certaines racines, fort préjudiciables à la collectivité; car dans un autre sens, nul n'est ici-bas aussi bon entendeur que le christianisme pour adapter les sociétés et les individus à la vie présente. Sans doute, si la manière d'être des communautés religieuses devenait générale, cela mettrait une prompte fin au genre humain; mais c'est là créer une hypothèse impossible, et supposer gratuitement à des vocations qui seront toujours la minorité, une majorité que l'équilibre providentiel ne tolérera jamais. D'où tire-t-on que le christianisme ait

des préceptes ou des enseignements catégoriques en faveur de l'inutilité du travail et de l'universalité de la continence ?

Que, pour beaucoup d'esprits, le mot de monastère suggère, au premier moment, une idée de solitude inerte, inféconde, dans laquelle l'homme s'ensevelit pour se rendre inutile à la terre, cela est possible et arrive même fréquemment ; mais c'est une idée fausse, et c'est un devoir, à ceux qui l'ont, de s'en éclaircir. C'est une idée fausse de croire que le principe monastique ait fait brèche à l'idée chrétienne, qu'il ait diminué l'importance de la famille. L'organisation du christianisme forme un grand ensemble, où les institutions partielles diffèrent entre elles par la différence des fonctions partielles, mais la tendance générale pour le salut de l'âme et pour la civilisation de l'humanité est toujours secondée. Si quelques ordres religieux élèvent entre eux et le monde des haies qui les protégent, on n'a pas le droit de dire d'une manière générale que l'association chrétienne diminue les points de contact « qu'elle doit avoir avec l'humanité », ou « qu'elle désespère de la grande société humaine, » ou enfin « qu'elle confine les amants de l'idéal dans des forts détachés où de hautes murailles les séparent du monde, ne leur laissant que la vue du ciel. » Ce ne sera pas la faute du christianisme, si les nations modernes n'apprécient pas suffisamment « la poésie et la salutaire discipline de la vie de famille, » ce ne sera pas sa faute, si les classes dirigeantes dans notre Occident

n'empruntent pas de « la forte constitution de leur foyer domestique, » la moralité, la dignité, la vie saine pour le corps et pour l'âme. » Si c'est l'Évangile qui a produit les ordres religieux, c'est l'Évangile surtout qui a divinisé la famille ici-bas, en la constituant avec une incomparable solidité. Si la forme monastique n'est pas la seule sous laquelle on puisse concevoir l'association religieuse, on n'en peut pas dire autant de la famille chrétiennement organisée ; on ne conçoit pas une autre forme de la constitution de la famille qui, dans les conditions actuelles de l'humanité, sauvegardât plus efficacement, pour l'homme et pour la femme, les mœurs, la dignité, le respect, la suavité du foyer intime, la fraîcheur du sentiment, toutes ces nobles choses qui s'éloignant du factice, demandent pour base le réel. La littérature française du dix-neuvième siècle s'est épuisée en romans et en plaidoiries pour essayer des thèses en dehors des données chrétiennes relativement à l'organisation de la famille. Ce qu'elle a indiqué de sérieux et qu'on trouve éparpillé dans d'incalculables volumes ne remplirait pas le creux de la main. Impraticabilité, ridicule, doctrines odieuses, ou bien l'impuissance.

Assurément la popularité va de plein droit, aujourd'hui, aux institutions qui se présentent avec l'intention de favoriser l'essor de l'industrie. Mais il ne faut point s'imaginer qu'il y ait incompatibilité entre l'esprit de l'Église et l'esprit d'aucune époque de l'histoire. Rien n'empêcha le catholicisme de sou-

tenir l'Empire jusqu'à la dernière heure ; et lorsque la féodalité s'établit, ce n'était pas une raison pour l'Église d'abdiquer, parce que par sa mission d'universalité, elle s'adapte à toutes les physionomies de l'humanité et de la civilisation. Voilà pourquoi l'Église s'associe aux idées et aux principes de la royauté, quand le système monarchique triomphe de l'anarchie féodale. S'il plaît aux temps modernes d'épouser les prédilections et les formes démocratiques, on pourra parfaitement entrer dans ces prédilections, tout en restant *catholique à l'ancienne manière*. Bien loin que les idées de liberté soient étrangères à l'Église, c'est au sein de l'Église, comme le reconnaît M. Vitet, qu'est né ce système d'élection, de discussion, de contrôle, qui est l'honneur et l'ambition de l'esprit moderne. Par la même raison, si c'est l'attrait des générations nouvelles de cultiver les inventions d'ordre économique et industriel, il n'y a aucun élément pour proclamer inconciliables l'orthodoxie et l'industrie, à moins que l'industrie ne fût *essentiellement* malhonnête et avilissante. Mais n'est-elle pas le contraire? ne donne-t-elle point, par ses créations prodigieuses, le spectacle de la grandeur de l'intelligence de l'homme?

Que des institutions religieuses se lèvent pour condamner une société qui viendrait proclamer *l'omnipotence exclusive* de l'industrie : elles rempliront alors une mission de délivrance et de salut social. Et qui voudrait donc d'une industrie qui donnerait la main à un physicisme plein de ténèbres, condui-

sant à l'athéisme? « Il ne faut pas dire que le nouveau monde que nous annonçons (c'est Pierre Leroux qui parle) et qui commence à paraître sera un monde *industriel et scientifique. Ce serait un grand malheur s'il n'était pas autre chose.* Il ressemblerait un peu trop au monde où nous sommes. Sa science, comme celle d'aujourd'hui, serait sèche et tenébreuse. Son industrie pourrait aboutir à une sorte de crétinisme favorable à l'exploitation continue de l'homme par l'homme; et les mœurs qui en résulteraient amèneraient fatalement avec l'abaissement des âmes, la décadence du type humain. Il faut proclamer et proclamer hautement que cette société nouvelle, manifestation complète de la nature humaine complète, sera à la fois *industrielle, scientifique et religieuse.* »

Il nous semble que les précédents historiques des antiques abbayes ne doivent éveiller aucune idée d'incompatibilité avec l'esprit et les progrès modernes. N'est-ce pas plutôt des moines que dérive le germe de nos institutions politiques et de nos inventions industrielles? Dans l'ordre de Cîteaux, auquel appartenait Royaumont, chaque monastère élisait son abbé, chaque abbé était comme le député de sa communauté, au chapitre général, vrai congrès, qui de cette sorte, représentait tout l'ordre. C'est à ce congrès qu'appartenaient la puissance législative et exécutive, le voté du budget et toute la police disciplinaire de la société cistercienne. Nulle loi n'était obligatoire si elle n'avait été consentie par la majorité des abbés; nul impôt ne pouvait être levé s'il



n'avait été préalablement ordonnancé par le chapitre. Ce *forum* monacal avait sa tribune, ses débats parlementaires, ses séances tantôt calmes, tantôt orageuses, toujours dignes. L'assemblée générale de Cîteaux n'était pas seulement une assemblée délibérante, elle était aussi une cour judiciaire, un tribunal suprême appelé à prononcer sur les délits publics et sur les affaires contentieuses de l'ordre. Il s'était acquis, dans le moyen âge, une telle réputation d'équité et d'impartialité, qu'il fut bientôt reconnu de l'Europe, et que les princes venaient de toutes les parties du monde lui confier leurs différends, s'en rapportant à ses décisions. Plusieurs d'entre eux avaient pourvu à ses dépenses; Richard, roi d'Angleterre, avait donné, pour couvrir les frais des trois premiers jours, les revenus de l'église de Schardebourg; Alexandre II, roi d'Écosse, vingt livres sterling pour le quatrième jour; Bela IV, roi de Hongrie, s'était chargé du cinquième et dernier jour.

Et qu'on pense à l'influence que pouvait nous donner, au point de vue national, cette assemblée qui se tenait à Cîteaux, qui fut à cette époque l'arbitre des empereurs et des rois, qui n'avait qu'a parler pour voir les peuples s'incliner sous le souffle de ses lèvres! Cette assemblée se tenait dans une province de la France, sous la présidence de cinq abbés français; on y venait de plus de douze cents monastères étrangers, répandus en Europe, et qui relevaient de Cîteaux. N'était-ce point donner à notre patrie une in-

fluence vraiment prépondérante sur les autres États européens? (L'abbé Dubois.)

Sous le rapport industriel, l'ordre de Cîteaux a un passé qui lui fait non moins d'honneur. Dès le douzième siècle, Cîteaux devenait comme un vaste institut agronomique, excellant à se régler sur la température climatérique, sur la connaissance des divers terrains et les produits qui leur sont propres, réunissant tous les vieux éléments agricoles, en créant de nouveaux. L'esprit de ce vaste institut agronomique passait dans ses quinze cents monastères, qui se transformaient en autant de fermes-modèles régionales, et de là dans le peuple, par ses granges ou fermes-écoles. Ainsi, conclut le docte abbé Dubois, dans son *Histoire de l'abbaye cistercienne de Morimond*, toute cette organisation agricole que nos réformateurs modernes ont essayé d'établir en France à si grands frais, avait été réalisée par quelques cénobites dans toute l'Europe, il y a plus de six cents ans, avec cette différence que les moines ne demandaient pas vingt-cinq millions par an pour faire leurs expériences, mais seulement des broussailles et des marais. Voilà pourquoi on voyait les aïeux des habitants de Royaumont rechercher les endroits les plus sauvages et les plus ingrats, afin d'y créer le sol ou de le féconder : *terras ab habitatione hominum remotas... Sylvas aquasque ad facienda molendina, equos, pecoraque, curtes ad agriculturas, etc.* (Annal. Cist. t. I, p. 24.)

On sera facilement d'accord qu'il faut un contrepoids à ce mouvement général qui entraîne le dix-

neuvième siècle vers l'industrie; et si les grandes *expositions* qu'on a mises en honneur, et où s'étalent tous les trésors et tous les produits de la terre, sont un des grands signes de la révolution qui s'est accomplie dans le monde, et du déplacement qui s'est fait dans la valeur relative des choses, n'allons pas tomber dans un autre extrême et abdiquer les hautes et nobles ambitions d'autrefois. Un fin critique (M. Renan), nous dirait en 1867 comme en 1851 : « Le prophète de notre âge, Fourier, avait prédit qu'un jour, au lieu de se rencontrer dans des batailles ou des conciles œcuméniques, les portions rivales de l'humanité se disputeraient l'excellence dans la confection des petits gâteaux. Sans doute ce grand progrès n'est pas encore pleinement accompli ; mais bien des pas ont été faits en ce sens ; il y a quelques jours les plus fortes têtes de l'Europe étaient occupées à décider quelle nation fabrique le mieux la soie ou le coton. »

Qu'on mesure les progrès que l'homme a su faire dans le domaine de la nature, grâce aux ressources de son intelligence, ce ne peut être là qu'une tendance spiritualiste, si elle est contenue en de certaines bornes ; de même que les améliorations matérielles, quand elles contribuent à élever le niveau des classes inférieures et à rapprocher les peuples, servent, par là même, à une fin religieuse et morale. Quoi de plus attachant que la série des étapes successivement parcourues par le génie inventif de l'homme pour en arriver où nous sommes! Comme

force et défense physique, l'homme ne voyait à ses côtés que des êtres mieux pourvus, plus fortement organisés que lui; il n'avait reçu « ni les dents acérées du tigre, ni les serres puissantes de l'aigle, ni les membres agiles de l'antilope, ni la masse de l'éléphant, ni l'électricité foudroyante de la torpille, ni la brillante parure du flamant, ni même la chaude et modeste toison de la brebis. Tous les dons étaient distribués. Il naquit avec une peau nue, délicate et sans résistance, des membres inhabiles à la course, impropres à la natation, impuissants au vol, et comme suprême condition de misère, un estomac difficile, ne pouvant recevoir que des aliments choisis. »

Et cependant, l'homme ne s'est-il pas élevé au-dessus de tous ces êtres qui semblaient devoir lui imposer des lois ? C'est que, comme l'observe M. Julien Turgan, dans son curieux livre sur *les Grandes usines de France*, « il a plu au Créateur, en modelant le cerveau de l'homme, d'y sillonner quelques circonvolutions particulières et d'y souffler l'intelligence, quand il n'avait donné aux autres que l'instinct. » Étant indiqué ce point de départ, rien n'a autant droit au respect, que de voir comment l'homme s'est élevé de l'état matériel le plus grossier et le plus rudimentaire, à notre civilisation élégante et avancée. C'est en appliquant sans relâche son intelligence, que l'homme est parvenu à assurer à son corps une nourriture appropriée à son organisation, à confectionner des vêtements chauds, qu'il teint, s'il veut, des plus riches couleurs, à élever

des demeures solides, ornées des produits de tous les arts. N'est-ce pas admirable de considérer l'homme dans cette véritable bataille qu'il a engagée contre les éléments, dressant ces forteresses qui s'appellent des fabriques, des manufactures, des usines, des ateliers, où s'élaborent les merveilles de notre civilisation? Qu'a fait l'homme encore? Sachant étendre le don du langage par l'écriture et l'imprimerie, il a relié entre eux tous les cerveaux; puis, trouvant qu'il abrégeait sa vie par les fatigues de sa lutte contre la matière, il a créé des esclaves de fer et de feu pour l'aider dans son œuvre incessante; il a créé un système de courriers et de messageries prompts comme la pensée, pour supprimer les distances, afin de nous pouvoir communiquer d'un bout du globe à l'autre, à l'instant même, les nouvelles qui intéressent nos cœurs, nos familles, ou nos affaires.

Il n'y a pas de plus grands spectacles que ces victoires de l'homme sur sa misère originelle; mais le mal serait de sortir de l'équilibre, et de ne voir dans l'être humain que le côté animal. Voilà pourquoi il faudra à côté de tout mouvement industriel puissant, un puissant mouvement religieux et moral : car une nation où les exemples individuels et le spectacle de certaines corporations ne viendraient pas rappeler sans cesse, qu'à coté des supériorités industrielles, l'homme doit avant tout et par-dessus tout, cultiver les supériorités morales, religieuses et directement intellectuelles,... cette nation serait bientôt perdue, parce que la profession des arts mécaniques ne peut

s'allier que trop à une véritable dépression morale et intellectuelle. Si la France venait jamais à ne comprendre d'autre gloire que la gloire industrielle, c'en serait fait de nous, nous aurions sacrifié à l'accessoire de la civilisation le principal; toute noblesse, toute élévation d'idée et de sentiment aurait disparu. Nous ne consentons pas à appeler du nom de nation, une collection de crétins enfiévrés qui donneraient la suprématie à des intérêts secondaires et envisageraient la richesse comme la règle unique et absolue de la hiérarchie sociale. Que l'on discute, dans l'industrie de l'imprimerie, sur la fabrication des encres, sur la réglure, le trempage du papier, sur le tirage mécanique, sur le tirage au bras, au séchoir ; que dans l'industrie de la fabrication des bougies stéariques, on se partage entre la préparation de l'acide stéarique par la saponification calcaire, et la méthode de saponification par l'acide sulfurique; que dans la papeterie d'Essonne, et dans les autres fabriques de papier, on fasse des essais sur les opérations diverses qui amènent la transformation plus ou moins économique des chiffons et autres matières textiles en papier; que l'on perfectionne l'art de fabriquer les faïences, la porcelaine, l'art de travailler les métaux, d'y appliquer la dorure èt l'argenture par la pile voltaïque, etc., rien de mieux, mais, que l'on ne néglige pas les grands côtés du développement humain! et que la délicatesse du sens moral, au lieu de décliner, se trouve dans notre nation à la hauteur où l'Évangile tend à l'élever.

Est-il donc inopportun de ramener la pensée publique sur les institutions du monachisme, lorsque les grands courants de l'activité moderne, désertant la sphère ecclésiastique, vont à l'industrie, au commerce et aux finances? On voit que non : sans contester ces grands courants, on s'est borné à rappeler ici que l'ordre de Cîteaux, auquel appartenaient les bernardins de Royaumont, n'avait rien dans ses précédents historiques qui puisse révéler une incompatibilité, même de tendance, avec le développement de la richesse et de la production nationale. Tout au contraire; et si les bernardins du douzième siècle revenaient à la vie, de notre temps, il est très vraisemblable qu'ils seraient les premiers à populariser parmi nous le goût des sciences utiles, à faire comprendre et aimer les grandes créations de notre industrie; ils seraient les premiers à cultiver ces arts, ces sciences, cette industrie qui donnent une idée élevée de la grandeur de l'intelligence de l'homme. Par conséquent, on ne saurait alléguer d'inévitables ruptures; il y a alliance entre l'idée religieuse et l'idée industrielle, pour donner satisfaction complète aux multiples nécessités de notre être spirituel et matériel.

Il y a quelque chose qui ne peut renaître des temps anciens, ce sont les abbés commendataires; ces abbés portaient rarement l'édification dans leur abbaye; quelquefois ils ne la connaissaient même pas, et s'ils la connaissaient, ils y étaient souvent une occasion de dissipation, et quelquefois de scandales; ces no-

minations de commendataires, toujours dangereuses et abusives, l'étaient surtout au temps funeste du dix-huitième siècle. On spéculait sur une nomination mendiée, et les moines, à qui on donnait l'abbé demandé n'avaient à craindre de lui que des tracasseries relatives à la manse abbatiale. Si de pareilles nominations eurent toujours des inconvénients, combien en présentaient-elles dans un siècle où la retenue ne fut plus une bienséance nécessaire? Quelquefois ces bénéfices lucratifs furent donnés, il est vrai, au mérite et au travail, dont ils furent une honnête récompense; mais presque chaque semaine, *la Gazette* ou *le Mercure de France* annonçaient une nomination en faveur d'un jeune homme qui n'avait pour titre à ce bienfait que le nom de son père et le besoin de sa position. Et de là qu'on juge de ce que durent gagner les monastères! (*Encyclop. théolog.* de Migne, t. XXIII.)

Les oblats, qui possèdent aujourd'hui Royaumont, ont vu les écueils; ils les éviteront avec la grâce de Dieu et moyennant la fidélité aux principes de leur institut. Un simple pêcheur, par naufrage ou par aventure, détermine souvent, en mer, la position de quelques écueils qui avaient échappé aux remarques des pilotes les plus habiles. Les oblats profiteront du passé des bernardins. Ils n'oublieront pas que le dix-huitième siècle avait précipité toutes choses; que Royaumont, à partir de la Régence, s'était endormi, à un certain degré, du sommeil général; et qu'enfin la plaie si destructive des abbés commendataires

acheva la décomposition. Répétons-le, il est notoire que cette plaie de la commende, présent le plus funeste que la monarchie eût pu faire à la société religieuse, est incompatible avec nos mœurs nouvelles; de pareils temps ne reviendront plus; reste à ne pas tolérer que d'autres principes d'allanguissement viennent miner les principes de vie.

Quand nous avons dit qu'on ne toucherait pas, dans cette *Histoire de Royaumont*, aux discussions du dix-neuvième siècle, nous ne faisons exception que pour la controverse pompeuse de la *morale indépendante*, parce que la prétention d'organiser l'ordre social et la morale sans Dieu a ses parrains dans le dix-huitième siècle, où nous l'avons précisément rencontrée sur notre chemin. Il a bien fallu s'expliquer sur l'état intérieur de Royaumont à travers les siècles et sur les causes qui vinrent y paralyser le nerf de la vie cénobitique, de même qu'il a fallu envisager, au dix-huitième siècle, cette coalition d'épigrammes, de caricatures, de chansons et de romans, par lesquels on fit le procès aux moines. Les ennemis des couvents, cédant au bas penchant de faire rire aux dépens des autres et à celui de nous venger, sur des innocents, de nos sottises personnelles, composèrent beaucoup de chansons que des complices haineux, stipendiés, ou invités par certaines sociétés, s'efforcèrent de propager dans le voisinage des monastères. Ce sont moins des économistes et des philosophes que des chansonniers, comme l'observe l'abbé Dubois, qui traitèrent la question du monachisme. Sans nier

la décadence, n'était-il pas plus commode à un fermier qui convoitait un pré ou un champ de l'abbaye, d'unir sa voix avinée un jour de noces, le soir, à celle de quelque matrone rubiconde et réjouie, et de chanter la gourmandise et l'intempérance des capucins, des bernardins et des chartreux? Si, selon un mot célèbre, il reste toujours quelque chose de mentir et de calomnier, le rire n'a-t-il pas aussi son effet en France? ne tient-il pas lieu, dans les causes peu justes, du droit et de la raison?

On doit le proclamer avec cet accent que donne le sentiment des besoins urgents de notre époque : c'est un événement heureux et salutaire que la restitution de Royaumont à un service religieux. Un des caractères de notre époque est d'avoir insinué à tout individu qu'il doit tirer de son fond, idées, convictions, croyances, mœurs, conceptions métaphysiques, politiques, religieuses, industrielles. Les protestants et les philosophes séparés poussent le siècle à cette disposition. Nous l'accueillons, cette disposition, en tant qu'elle favorise l'essor de toutes les ressources que peut recéler une individualité; mais elle avoisine aussi de redoutables écueils, contre lesquels on doit prémunir les génération nouvelles. Que de fois l'on dépassera le but! Or, un monastère, une agglomération d'hommes apostoliques voués au bien, à la culture religieuse et morale, à la diffusion de l'Évangile, est une muette et éloquente protestation contre l'exagération de cette disposition, à la fois vaillante et maladive. Oui, que les populations voient

se dresser au milieu d'elles des murailles qui disent à tous : Tirez de vous-même les forces latentes qu'y a déposées votre suprême auteur; mais n'oubliez point que vous avez à recevoir *du dehors* plus que vous ne trouverez *au dedans de vous-même!* Ne faites point fi d'une assistance mystérieuse, d'une libération gratuite, d'un secours externe, d'une rédemption individualisée à votre personne!

Assurément les modernes possesseurs de Royaumont n'ont point à s'adonner à quelqu'une de ces spécialités temporelles qu'aime notre siècle : leur mission est d'ordre spirituel. Mais si les temps nouveaux étaient comme les anciens, si la chrétienté n'avait pas été sécularisée, si les bernardins avaient dû être continués, qui vous a dit que les questions d'agriculture, de science, de banque, d'économie industrielle auraient périclité dans leurs mains? On nous montre aujourd'hui, entre l'économie politique, officielle et l'individualisme égoïste, entre le monopole et la liberté, on nous montre comme idéal pour la question du travail et des intérêts des populations ouvrières, un moyen terme, qui sera, dit-on, le mot de l'avenir : ce mot est la *coopération*, c'est-à-dire l'économie dans la dépense, par la suppression des intermédiaires inutiles. Mais est-on sûr que si l'on voulait, en remontant les temps, chercher l'origine première du mouvement coopératif, on ne la trouverait pas chez les moines, ces promoteurs antiques du principe de l'association, ces applicateurs en grand de la doctrine économique de la coopération?

Sans cela il reste, pour les acquéreurs de Royaumont, la nécessité de participer à une sollicitude non moins grave. La grande question de l'esprit humain, au dix-neuvième siècle, est de savoir si l'homme, abandonné à lui-même, à ses ressources isolées, terrestres, à son indépendance, à sa force personnelle, peut arriver aux fins complètes de sa création. L'homme doit-il tout tirer de son fond, de son moi? Se suffit-il? ou bien, par hasard aurait-il quelque chose à gagner dans une tradition auxiliaire? peut-il utilement faire des emprunts à la société qui l'entoure, à cette société qui aura le prestige de l'antiquité? peut-il être utile, et même indispensable à l'homme de recevoir du *dehors* un peu de force, distincte de la sienne, un peu de lumière différente de ses lumières isolées et personnelles?

Voilà, dans ses termes les plus généraux, la grande ligne qui, en économie, en morale, en religion, sépare aujourd'hui la société des croyants de la société des libres penseurs. Or, ce ne sera pas trop aux oblats d'unir, pendant une génération ou deux, leurs efforts aux efforts des chrétiens qui supportent aujourd'hui la mêlée. Prêcher, instruire, édifier, catéchiser, souffrir, moraliser, manifester Jésus-Christ et son Église, tout cela n'est point agir sur la matière, mais c'est sous des formes différentes servir noblement l'humanité dans une des nécessités les plus urgentes et les plus directes du dix-neuvième siècle, c'est travailler à faire naître chez nos frères l'indispensable conviction que nous



avons besoin, tous et chacun, de *recevoir quelque chose du dehors*. C'en est fait de l'humanité, si elle croit pouvoir complétement se suffire! Alors elle élimine Dieu, elle se fait Dieu, elle supprime Dieu, elle étouffe toute poitrine qui oserait réclamer une vie meilleure.

Qu'on ne se le dissimule pas! le grand mal du dix-neuvième siècle est là, nous sommes atteints de la déplorable fatuité qui nous fait croire que nous nous suffisons en tout, moralement, intellectuellement, religieusement, industriellement, si on peut le dire. Et cependant tout est là, c'est l'un ou l'autre; ou nous nous suffisons, et alors confinés dans ce monde comme dans un désert impossible, il ne nous resterait qu'à rugir ou à gémir d'un gémissement qui n'admettrait même pas qu'on essayât de le consoler; ou bien, il est souverainement faux que nous nous suffisions et que nous ayons été créés pour nous suffire, et alors dans quelle effroyable responsabilité nous engageons-nous, en voulant nous soustraire à des dépendances, à des auxiliaires, à des milieux et à des traditions auxquelles la Providence avait pourvu? Voilà ce que les oblats, avec tous les gens de cœur, ont mission de dire à leurs contemporains.

La fatalité de cette alternative de la suffisance ou de l'insuffisance humaine a été reconnue par le Hegel de ce côté-ci du Rhin : lisez Proudhon, le négateur audacieux de notre époque, le dialecticien foudroyant : « N'est-ce pas la grandeur du christianisme dit-il, d'avoir tellement absorbé en lui la substance

de la religion, que ceux qui rêvent de le remplacer ne peuvent être que des copistes, et que hors de l'Église il n'y a pour l'adorateur ni logique ni bonne foi ? » Et, après ce préambule, Proudhon a la franchise de proclamer la fatalité du dilemme. « Oh ! le christianisme est sublime, dit-il, sublime dans la majesté de son dogme et la chaîne de ses déductions. Jamais pensée plus haute, système plus vaste, ne fut conçu, organisé parmi les hommes ; moi, qui n'y vois qu'une création de la conscience universelle, je ne puis m'empêcher de saluer en lui le génie de l'humanité, qui, pour le salut d'elle-même, s'est imposé cette longue expiation ; et je fais ici le serment que si l'Église parvient à renverser la thèse nouvelle que je lui oppose, et contre laquelle elle ne trouvera pas d'arguments dans sa tradition ; si, dit-il, l'Église remporte contre la révolution cette victoire, j'abjure ma philosophie et je meurs dans ses bras. »

Et quelle est donc cette thèse nouvelle? C'est ce qu'on appelle l'*indépendance de la morale*, et que Proudhon exprimait par *l'immanence de la morale ;* c'est ce que châtiait naguère de sa puissante raison et de sa nerveuse éloquence Mgr l'archevêque de Paris, ce que le P. Hyacinthe stigmatisait à son tour avec sa dialectique étincelante sous le mot de séparation prétendue de la morale d'avec toute idée religieuse ; c'est ce que les héritiers de Proudhon nous répètent sous mille formes, dans diverses publications, à savoir, que la *justice existe par elle-même*, qu'elle est *liée à la raison* et à l'organisation de

l'homme, et ne *procède pas d'une révélation* religieuse quelconque. En d'autres termes, l'homme se suffit pour tout, pour découvrir sa loi, sa fin, pour formuler son devoir dans toute son extension, pour l'exécuter, etc.

Il saute donc aux yeux que ce ne sera pas trop des efforts de tous pour réfuter une erreur aussi colossale, qui travaille notre époque, erreur qui consiste non-seulement à séculariser la morale, mais à la parquer en ce monde, à l'*humaniser*, à la faire reposer uniquement sur une base humaine. Disons-le et répétons-le : que peut-elle être, la morale, quand on proclame la souveraineté du moi, quand on déclare que l'homme est au-dessus de tout, et qu'il n'y a rien au-dessus de l'homme?

C'est qu'on doit bien peser les deux théories, les deux religions, les deux philosophies, les deux méthodes de l'humanité, à l'heure qu'il est. Il y va de la transformation du monde ou du bouleversement social le plus radical qui ait jamais effrayé l'univers. En effet, ou il est bon, ou il est mauvais que l'homme ait des appuis, des bases distinctes de sa pure personnalité dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre de la vie intime, morale ; ou c'est un signe d'infériorité ou cela n'en est pas, de ne pas compter exclusivement sur notre propre lumière personnelle, de contrôler nos idées et notre conduite d'après d'autres idées étrangères à notre moi. Or, qu'est-ce qui est le bon dans tout cela? qu'est-ce qui est l'infériorité? On voit bien ici se dessiner les deux doctrines qui partagent le

dix-neuvième siècle : le christianisme catholique d'une part, et d'autre part le principe de l'indépendance absolue avec ses libres penseurs à tous les degrés.

Eh bien, nous sommes persuadé que, dans ce qui nous divise, il y a un gigantesque malentendu ; nous croyons que les partisans sincères de l'indépendance de l'esprit humain ont de fausses idées sur la dignité intrinsèque de l'esprit ; nous croyons qu'en reprochant au catholicisme d'instituer la méthode d'un patronage, la méthode des amitiés, même en matière de convictions les plus personnelles, on s'est figuré découvrir un élément de reproche là où il faudrait voir au contraire un élément d'approbation, et constater des services qui appellent nos actions de grâces. Le catholicisme n'est point pour l'*isolement*, quant aux méthodes et aux procédés intellectuels et moraux de chacun.

Ainsi, quand on résume les prétentions et les dires de tout ce qui n'est pas catholique, on n'obtient en définitive que la théorie suivante : « L'homme doit se suffire ; il ne doit rien recevoir du dehors ; il doit tout fabriquer de pied en cap, ses idées, sa philosophie, sa religion, sa morale, sa position, ses tradition, son industrie, son gagne-pain. Qu'il renonce à tout auxiliaire. Il faut son autonomie en tout : autonomie de sa conscience, de sa conviction ; autonomie de ses croyances, de ses fatigues, de sa politique ! » Mais, formulée de la sorte, la méthode contemporaine qui voudrait se substituer à l'idée religieuse

et au patronage de l'esprit individuel, nous paraît marcher en sens inverse de l'histoire naturelle, du système général de l'univers; elle nous paraît méconnaître fondamentalement les lois les plus élémentaires et les exigences les plus habituelles de la nature humaine.

A quiconque nous demanderait pourquoi le Royaumont ancien, pourquoi le Royaumont nouveau, pourquoi les oblats, nous avons une réponse péremptoire : c'est la nécessité de voler au salut social. La manie de croire à notre suffisance, à notre omnipotence personnelle, devient désastreuse; elle répand sur le globe un voile épais d'erreur, qu'il ne faut point laisser grossir indéfiniment. Aujourd'hui tout missionnaire de l'Évangile ne sera plus qu'un apôtre chargé d'amoindrir la peste mortelle de l'infatuation du moi.

Dans l'ordre physique, la méthode de la force individuelle isolée n'est pas la loi de vie, puisque tout procède au contraire par voie d'emprunts continus : depuis la plante qui croît sous nos pieds, jusqu'aux nouveaux astres qui illuminent les espaces, tout se forme, vit et grandit par un travail d'assimilation, par des emprunts du dehors. La loi universelle de la nature proclame que chaque être, loin de vivre par lui-même et en lui-même, ne peut vivre que par les autres et par sa communion aux autres; tout ce qui vit et respire, s'assimile par la nutrition les aliments du dehors; les continents s'agrandissent par l'alluvion des siècles; de nouvelles étoiles

se forment par des agglomérations de matière flottante.

N'aurait-on pas dû mieux étudier les données du monde théologique, qui a une admirable consonnance avec l'univers physique? Il y a un mot des livres sacrés qui proclame, pour la vie intime et morale de l'individu, la nécessité de sortir de l'isolement personnel et de recevoir du dehors le germe de l'existence et le stimulant de la vie morale, religieuse, intellectuelle : *Fides ex auditu*, c'est-à-dire la vitalité interne de l'homme, au sens élevé, vient de l'ouïe, par l'ouïe ou *du dehors*. La foi de l'Être fini, aux mystères de l'infini est un produit, non de l'intuition humaine, mais de l'initiative divine. La fatuité moderne veut que nous tirions tout de nous-mêmes, de notre spontanéité, de notre fond mortel; elle refuse d'admettre qu'il y ait en nous autre chose que nous. Mais la doctrine religieuse soutient une assertion diamétralement contraire; elle affirme que la plupart des aliments de notre vie intellectuelle et morale nous viennent essentiellement *du dehors ;* elle prétend que quand nous prions, quand nous nous repentons d'un passé coupable et stérile, quand nous sentons le besoin d'adorer, d'implorer l'Éternel, de devenir meilleurs, ce n'est pas nous qui gémissons, prions, c'est l'esprit de Dieu qui travaille au dedans de nous-mêmes et qui gémit avec des gémissements inénarrables, *gemitibus inenarrabilibus*. (S. Paul.)

N'y a-t-il pas urgence d'inoculer cette théologie de la modestie humaine aux nouvelles générations, et

les oblats qui semblent installer leur pieux quartier-général à Royaumont, ne feront-ils pas bien de consolider leurs avant-postes au Canada, dans l'Amérique du Nord, dans les archipels de l'Océanie, pour prémunir des races neuves contre un mal qui étiole notre Occident ? La doctrine religieuse réalise un équilibre et une pondération qu'on ne veut malheureusement pas comprendre.

C'est le christianisme qui a mis dans le monde le principe de l'individualité ; c'est Jésus-Christ qui a révélé le sentiment d'une certaine souveraineté du moi humain, d'une certaine dignité, d'une certaine inviolabilité du moi humain. Que sert de gagner le monde entier et ses richesses, si on *perd et aliène son âme?* a dit Jésus-Christ? Avant Jésus-Christ, l'individu se perdait dans l'absorption nationale. Mais, qui est venu poser le principe de l'individualité et de l'inviolabilité de la conscience humaine, si ce n'est le Christ? Cette innovation divine fut introduite dans le monde, quand Jesus, interrogé devant une pièce de monnaie, pour savoir s'il fallait payer le tribut, répondit : Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. Ce jour-là, le spirituel était distingué du temporel, et la conscience de chacun était déclarée un sanctuaire inviolable, dont nul, ni société, ni gouvernement, n'ont le droit de forcer les portes.

Toutefois, l'œuvre n'était qu'à moitié entreprise; ce n'était qu'une face de la question ; et, après avoir créé le sentiment de la dignité et de la personnalité

humaine, il fallait tracer ses limites et empêcher ses écarts. On fût tombé d'un excès dans un autre si, en dégageant l'individualité, on l'eût abandonnée à elle-même pour dégénérer en individualisme, ou isolement égoïste de chacun en soi. Voilà pourquoi le christianisme présente perpétuellement deux efforts perpétuels et *parallèles;* il nous soulève de la terre, il nous élève au sentiment de notre haute personnalité, et d'autre part, il nous révèle que nous faisons partie d'un univers moral, où s'offrent pour nous à tout instant, des règles, des contre-poids, des dépendances et des appuis. Il nous empêche de nous persuader qu'il ne nous manque rien en lumière, en force, en courage, en vertu, en science, en habileté, en sainteté. Il nous fait sentir que nous avons besoin, à toute époque de la vie, quel que soit notre rang et notre caractère, de conseils, d'appui du dehors; qu'il nous est impossible de marcher longtemps seuls, sans trébucher, dans la plénitude et l'indépendance de notre moi. Et quand, en effet, l'homme fait des sottises dans sa vie, ou se livre à des erreurs, c'est qu'il n'a voulu prendre conseil que de lui-même. L'humanité appelle cela des *coups de tête* ou des hallucinations.

On n'a pas assez admiré ce qu'il y a de remarquable dans l'économie et dans l'ordonnance des doctrines religieuses. Interrogez-les sur le redoutable problème de l'origine du mal; elles vous répondront que le mal primitivement n'était pas dans l'homme, mais qu'il *vint du dehors*, comme la sollicitation au

mal venait du dehors par le tentateur, de même que plus tard la rédemption du genre humain s'est accomplie, non par une vertu résidant dans l'homme lui-même, mais par un fait extérieur, par la croix, par les épines, par les sanglots du Calvaire, par l'agonie de Gethsémani. L'extériorité de la grâce et des sacrements forme le complément de cette vaste et belle doctrine qui combat l'infatuité humaine, met un contre-poids à l'exaltation de l'individualité, et, pour empêcher l'inerte concentration de l'individu en soi-même, lui rappelle sans cesse que, pour trouver guérison et force, infaillibilité, conseil et sagesse, il faut les chercher *en dehors du moi*.

Le dernier effort de la suffisance humaine, représenté par Kant, Hégel et Proudhon, vient d'aboutir à la tentative de créer la morale en se passant de Dieu. Trouver en soi les principes de la morale, les y trouver complets, de manière à pouvoir édifier tout l'ordre social, était justement ce qu'il fallait à cette nuance du positivisme, pour laquelle Dieu n'est qu'un mouvement subjectif de la pensée, une hypothèse (Littré). C'est le moyen, pour les uns, de se passer de l'absolu, qui est le nom philosophique de Dieu ; c'est pour les autres l'occasion de constituer en morale l'autonomie laïque de la conscience, et de la débarrasser des entraves sacerdotales. Qu'a dit Proudhon? Il a placé la justice ou la morale dans la « *faculté qu'a l'homme de sentir sa dignité.* »

C'est à tous les amis du bien qu'il appartient de conjurer l'invasion de ces doctrines subtiles, mais

grosses d'erreurs, de désastres et de perturbations publiques et privées. On a plus d'une fois montré, par l'histoire et par la logique, l'insuffisance du sentiment païen de la dignité personnelle ; mais on doit s'efforcer de faire sentir cette insuffisance par des arguments intelligibles et populaires. « Ce sentiment de la dignité, dit un docte écrivain, n'engendra-t-il pas, au point de vue historique, toutes sortes de violences, ne livra-t-il pas la société à l'anarchie? n'avait-il pas pour résultat nécessaire d'encourager toutes les ambitions? ne produisit-il pas le triumvirat, le césarisme et l'empire, sans empêcher avec cela aucun des effets qu'il semble avoir eu pour but principal de contredire, par exemple, la dégradation et le mépris de soi-même? C'est au plus beau temps du sentiment de la dignité humaine que l'école des cyniques acquit son plus grand développement, et tandis que la fierté des stoïciens ne fut trop souvent qu'un sentiment en l'air, un thème à déclamation : « *ut pueris placeas et declamatio fias*, » il est certain que l'école des disciples de Diogène eut une large et profonde influence sur les mœurs générales. La dignité, du reste, chez les Romains, était un privilége du patriciat. Les clients, les esclaves, les affranchis, les priviléges du foyer et du forum, le gouvernement politique, l'administration des provinces, tout cela donnait au chef d'une grande maison une importance qui l'exaltait à ses propres yeux et créait en lui un sentiment de grandeur vraiment puissant. La rivalité entre les diverses classes fit que les plébéiens cher-

chèrent à égaler par le talent les patriciens : tous ceux qui se sentaient du génie, ou même seulement de l'audace, se croyaient appelés à gouverner le monde. Ce sentiment de la dignité personnelle créa la plus orgueilleuse et la plus impérieuse des aristocraties ; tout ce qui n'avait ni naissance, ni richesse, ni talent, n'était compté pour rien, la vie n'avait aucun prix. Enfin, ce sentiment de la dignité humaine se confondant de plus en plus avec l'orgueil, mena la société aux bords de l'abîme, et ce fut une nécessité de réagir par l'humilité chrétienne. » (L'abbé Langeron.)

C'est surtout l'insuffisance logique de la morale prétendue indépendante, qui est plus frappante encore que son insuffisance historique. On aura la morale, le devoir, on le suppose, par l'idée de la dignité humaine. Et certes les positivistes, qui parlent avec dédain de la métaphysique, qui ont en horreur les notions conceptualistes et ontologiques, qui n'ont foi qu'au particulier et au concret, tombent ici dans des subtilités psychologiques qui, pratiquement, aboutiraient à un guet-apens. Que l'on s'exclame devant la brutale franchise de la *morale indépendante*, soit ! On reconnaît volontiers qu'il y a une audace sauvage dans sa formule : « Il se peut que tout ce qu'on raconte de l'essence de Dieu et du monde surnaturel soit vrai : qu'en puis-je certainement savoir ? Rien. Sur quoi fondé, puis-je le nier ? Sur rien encore. Il se peut qu'au fond de mon cœur palpite un secret désir de survivance,

témoignage d'une destinée ultérieure : je ne me donnerai la peine ni de le vérifier ni de le combattre. Je m'installe à côté de la croyance et lui passe, jusqu'à nouvel ordre, toutes ses fantaisies. Ma critique se refuse à entrer dans les régions de l'absolu. Aujourd'hui l'âme religieuse ne part pas de l'hypothèse que l'idée de Dieu soit indispensable à la morale... Il faut prouver à ces gens infatués de leur immortalité que la justice se suffit à elle-même, et que si la justice se suffit, la vie présente se suffit aussi et n'a pas besoin d'une prolongation dans l'éternité. » (Proudhon.) Mais après ces énormités de langage qui plaisent aux enfants terribles de la révolution, la question n'a pas fait un pas; car il faut qu'on nous montre, avec cette prétendue critique supérieure de la raison expérimentale, des bases sérieuses pour la morale humaine. Les jeux de mots peuvent-ils tenir lieu de principes et de logique? Qu'on veuille remarquer comment, avec cette franchise sauvage des mots, on nous enferme dans un cercle ténébreux d'ambiguïté. Est-ce la dignité de l'homme qui vient de sa qualité morale et de sa supériorité morale? est-ce sa morale qui vient de sa dignité? Proudhon aurait dû être clair là-dessus. Admettons que l'homme n'est pas moral parce qu'il est digne, mais qu'il est digne parce qu'il est moral. Soit; l'honneur de l'homme, sa gloire, sa supériorité, proviennent de ce qu'il a le sentiment du devoir, la connaissance du bien, et qu'il s'élève dans sa vie au-dessus des lois de l'intérêt, au-dessus même des lois

de l'intérêt bien entendu; il est plus que prévoyant et sage, il est vertueux et juste: là est sa dignité. Mais quand on dit simplement: la justice est la faculté qu'a l'homme de sentir sa dignité, il est clair qu'il ne s'agit que du sentiment de l'honneur ou de la fierté; or l'on doit prendre garde, avec un judicieux apologiste, qu'il est absolument impossible d'édifier un système de morale sur cette unique base. Sans doute l'école moderne qui professe l'abstention envers Dieu, prétend établir la morale sans sortir de l'homme; mais si c'est précisément son caractère d'appartenir à un ordre supérieur qui fait la dignité de l'homme, pourquoi s'opiniâtrer à tout renfermer dans le moi? Déception amère et tromperie! La morale indépendante croit, dans son système, grandir le moi en l'isolant, elle le rapetisse; elle croit l'élever, elle le rabaisse. Le moi humain a deux pôles, deux côtés, le pôle inférieur et le pôle supérieur, le côté contingent et le côté tourné vers l'absolu; en le comprimant de haut en bas, ajoute l'abbé Langeron, vous l'étouffez. « Si quelqu'un me persuadait un jour que le vrai n'est qu'une vue de mon esprit et non quelque chose qui est hors de lui, avant lui, qui sera après lui, qui est Dieu, que le vrai est ma chose, qu'il commence et finit avec moi, que le trouble délicieux où me jette sa présence n'est qu'une sensation individuelle, et l'assentiment que lui donne ma raison un caprice, que le vrai n'est pas plus que moi, n'est que moi, de même qu'on arrête avec le doigt le mouvement d'une montre, de même

celui-là arrêterait en moi la vie morale à l'instant. Je plaindrais l'homme qui, cédant au puéril orgueil de regarder le vrai comme une création de son esprit, échangerait contre cette grossière illusion la douce et glorieuse dépendance dans laquelle nous sommes par rapport au vrai; il réduirait sa raison à un instinct moins sûr que celui des animaux. » (Nisard, *Études sur les historiens romains.*)

Tel est donc le vaste champ dans lequel ont à travailler les nouveaux apôtres. La pensée libre nous a conduits à chercher la justice ou le principe de la morale dans le moi. Faisons toucher du doigt que le moi ne donnera que *l'instabilité, le doute.* Et que sera-ce, si de la morale individuelle on passe à la morale sociale : comment organiser la morale sans Dieu, s'il n'y avait que les instincts absolutistes du moi? Sans doute par la réflexion, par la computation de nos forces et de celles de nos semblables, on comprend qu'on puisse arriver à l'idée d'un pacte d'alliance et d'un système de concessions mutuelles avec ses voisins; mais est-ce là la véritable notion de la justice ? ne s'enferme-t-on pas dans la sphère de l'intérêt bien entendu? La conception de la justice réciproque ne doit-elle pas être scellée de l'inviolabilité, et consacrée par la sainteté du droit? Jamais on n'arrivera à une notion satisfaisante de la morale sociale et de la justice, si l'on ne sort du fait pour entrer dans l'idée et reconnaître quelque chose au-dessus du moi. Ne voit-on pas que pour établir l'égalité de droit entre l'homme et l'homme,

il faut de toute nécessité recourir à un tiers, à un tiers réel et vivant, Dieu, ou bien à un tiers abstractif, mais toujours réel et supérieur, le droit, la justice, le bien, l'ordre, la raison des choses? Si les hommes sont semblables par leur nature, si leur essence est identique, il n'en est pas de même du moi; l'identité n'atteint pas le moi, le moi en tant que moi se pose inévitablement supérieur à tout. On nous dit que l'homme sent sa dignité dans son semblable, et que chacun vit dans autrui. Cela n'a pas lieu toujours. Il y a des êtres pour qui la pitié et la charité existent en face des souffrances d'autrui; mais on voit plus d'une fois le contraire.

Il est de la simple franchise d'avouer qu'entre l'homme et l'homme il n'y a que la force ou le droit, et qu'il est impossible d'établir un tiers en chair et en os. La force n'est pas la garantie du droit, puisque le droit est une réaction contre la force. Le droit n'a d'autre sauvegarde que lui-même; la justice éternelle est garantie par la conscience. Rappelons sans cesse aux générations nouvelles que c'est le double caractère de la justice, *d'être supérieure au moi, qui la porte en lui*. L'homme cache, au sein de sa contingence, l'absolu, un absolu réel, vivant, puissant, Dieu. Dieu est dans l'homme, il le possède; de là le droit avec son cachet divin, de là la morale, la vertu et la justice. C'est là un fait de psychologie et d'histoire, un fait d'expérience et de raison. Dieu est après la science, comme il est avant l'histoire (l'abbé Langeron). Et que si l'on sortait de cette

doctrine pour consacrer la souveraineté absolue du moi humain, il ne faudrait plus parler de justice, de droit et de morale; mais, dans le naufrage de toute idée de morale absolue, il ne resterait qu'un système d'hygiène de l'âme, par lequel l'homme apprendrait à discipliner les diverses passions de son être sous le joug d'une unité centrale, et à coordonner ses actes de chaque jour en vue d'un certain bonheur et d'une certaine gloire de la vie. Il faudrait renoncer à toute idée de morale fondée sur le bien et sur la justice.

La raison donc à donner à nos industriels qui s'étonnent de voir s'enrôler tant d'existences dans les rangs ecclésiastiques et dans les sociétés de missionnaires, la voilà : c'est qu'en exagérant le moi humain, la suffisance du moi, on conduirait l'humanité aux abîmes, et il faut protester, il faut indiquer d'autres routes aux intelligences. Le nouveau Royaumont se bornerait à dire aux nouvelles générations, qu'il est faux que l'homme soit au-dessus de tout et que rien ne soit au-dessus de l'homme; qu'il est faux qu'avec la souveraineté du moi humain, on puisse constituer une morale, une science du devoir, parce que, s'il y a une morale, elle ne peut être que l'absolu pour la volonté, comme la logique est l'absolu par rapport à l'intelligence, parce qu'enfin s'il n'y a rien au-dessus de l'homme, l'homme n'est plus responsable qu'envers lui-même, ce qui rend toute morale impossible... le nouveau Royaumont ne dirait que cela : c'est assez pour sa raison d'être.

La libre pensée aggrave les exagérations de notre époque en portant son exclusivisme jusque dans l'ordre historique. Logiquement et d'instinct, elle dédaigne de s'appuyer sur le passé, prétendant refaire de toutes pièces, et par sa seule énergie, l'édifice universel, l'édifice de la morale, les codes, les mœurs, les institutions. Quelle insoutenable aberration, et quel manque de tempérance ! S'il y a une tempérance du corps qui contient les appétits dans une borne qu'il est toujours funeste de franchir, n'y aura-t-il pas une tempérance pour l'intelligence ? Lorsque notre siècle jette ses négations brutales au catholicisme et prétend éliminer tout ce qui n'entre pas dans le cadre de ses procédés de démonstration ou d'expérimentation, on peut affirmer qu'avec la prétention de tout élucider et d'avoir plus de finesse intellectuelle que toutes les générations antérieures, une si prodigieuse outrecuidance viole la tempérance essentielle de l'esprit. Nous ne sommes, quoi que nous fassions, qu'une résultante ; notre présent est toujours composé de passé, et nous ne travaillons que sur les données de ceux qui nous ont précédés.

Il n'est pas nécessaire, pour être original et créateur, de renier les siècles, de blasphémer l'activité de nos aïeux et de nous donner une base de néant. Seul, le créateur et l'organisateur des mondes peut passer du néant à quelque chose. Pour nous, faibles humains, le vrai complet se trouve dans l'alliance de la tradition et de l'innovation. La renaissance de Royaumont signifie et personnifie cette alliance. Et

l'on se plaît à mesurer d'avance la part féconde des oblats, dans l'œuvre de l'appréciation sage des forces de l'esprit humain et dans l'éducation des nouvelles générations à cet égard. C'est que, de toutes les manières par lesquelles on classifie l'espèce humaine, il faut en revenir à celle-ci : 1° qu'il y a dans le monde les esprits sans culture, sans instruction, ainsi que les jugements faibles, et les esprits faux ou de travers; 2° qu'il y a les classes instruites, les personnes savantes et distinguées, les esprits naturellement droits, les jugements équilibrés et sains. Or, chose remarquable, la discipline et la méthode de direction et de déférence, inaugurée par le principe catholique, se trouve peut-être plus nécessaire aux classes éclairées et aux hommes intelligents : pourquoi? C'est que, dans l'état des sociétés nouvelles, les hommes éclairés, entraînés fatalement dans le tourbillon de l'industrie et des affaires, n'ont pas matériellement le temps de penser à ce qui est d'un autre ordre que les intérêts industriels et transitoires. On a beau être des classes savantes, on est de la classe ignorante par quelque endroit. Donc, c'est aux gens instruits qu'il faut surtout la méthode catholique, l'auxiliaire du dehors. Comme l'idée religieuse est nécessaire à tous, comme elle entraîne des devoirs de charité, de piété, de moralité qui s'imposent à tous, donc il faut surtout aux classes savantes et raisonnantes, la vérité religieuse, *toute préparée*, *toute condensée*, toute formulée par le catholicisme ; et il est faux qu'il faille partir du principe de la souveraineté absolue

du moi, de sa compétence et de sa suffisance indéfinie.

Il n'y a pas du reste d'esprits forts et d'hommes d'intelligence qui tiennent : il y aura un redoutable écueil à vouloir rester en face de ses seules idées, de ses appétits, de ses intérêts, de ses passions, de son jugement personnel ; le *jugement*, ah ! l'inappétence des jugements de l'homme abandonné à lui seul, la difficulté de trouver dans un homme isolé, un jugement parfait, solide, sain, tempéré, n'excédant pas dans un sens ou dans un autre, cette difficulté de rencontrer les jugements parfaitement droits, équilibrés, les hommes à bon sens, à sens commun, même parmi les penseurs de génie, sera toujours la justification éclatante du catholicisme, qui dit à l'homme : « Ne jugez pas seul, défiez-vous de vos opinions et impressions solitaires, corrigez vos manières de voir exclusives en les contrôlant par les idées d'un autre. » Un historien de ce siècle, donnant à la pensée d'un Père de l'Église une forme bizarre, disait un mot original : « Il serait bien facile de se décider, si la vérité était toujours blanche et l'erreur toujours noire, mais il est bien des cas où la vérité est grise. » C'est dans ces conditions que se pose le problème de la vie, même pour les esprits cultivés ; il faut souvent, pour l'application des cas particuliers, chercher le parti du vrai, du délicat, de l'honnête, du convenable et du juste, non point dans le blanc ou le noir, mais dans une nuance voilée, subtile, difficile à saisir. Il n'est pas toujours

facile d'avoir le sens commun. Est-ce qu'il n'y a pas, pour tous, le monde *des défauts*, le cortége des défectuosités personnelles, les obscurités qu'engendrent des passions qui tiennent au cœur? est-ce qu'il n'y a pas les *maladies du caractère*, l'influence du physique sur les dispositions journalières, l'empire des saisons sur le moral, et aussi cette condition d'être incomplet, si parfait que l'on soit, et en vertu de quoi on a toujours à profiter de l'intervention officieuse et sympathique d'un tiers?

Ainsi, par l'idée de la nécessité du fait psychologique interne de l'infusion divine et expresse de la souveraineté du droit en nous, on est amené logiquement à la conception de la nécessité du fait complémentaire de la *révélation divine externe* de la loi morale et suprême de l'homme, historiquement manifestée à l'homme, tout à la fois pour le contenir et pour lui venir en aide. La fausseté du principe de la souveraineté absolue du moi, par lequel on prétendait que nous pouvons nous suffire intellectuellement, moralement, religieusement, appelle comme correctif un fait général dominant l'humanité, tout à fait extrinsèque à l'homme et d'ordre divin, venant suppléer à notre insuffisance individuelle pour la constitution de la morale, du devoir, et pour la solution intégrale du sens de nos destinées. Du besoin donc d'avouer la nécessité d'une base solide à la morale, au besoin de reconnaître indispensable l'établissement divin d'un vaste système de traditions religieuses, en tant que milieu ambiant et éducateur de l'huma-

nité, il n'y a qu'un pas. C'est le catholicisme qui le fait, ce pas, parce qu'il est la synthèse de toutes les défaillances de l'homme et de toutes les démonstrations libérales et miséricordieuses de Dieu.

Après avoir considéré le dix-neuvième siècle du côté des formules qui expriment le plus énergiquement ses tendances générales, il ne serait pas déplacé de pénétrer par l'analyse et par les détails dans le cœur de notre époque, afin de mieux saisir l'opportunité qui se trouve à concentrer les efforts de toutes les âmes généreuses dans l'œuvre du spiritualisme et du salut spirituel du monde. Mais ce serait entreprendre l'immensité. On ose, de nos jours, parler d'athéisme ; il y en a qui, à force de vouloir élargir Dieu, comme Diderot, se disent athées ; l'athéisme et le matérialisme font même le procès aux spiritualistes et aux croyants. Quand on ne croit pas en Dieu (si cela est possible), c'est, comme on l'a dit, un luxe de s'en vanter ; ajoutons que c'est une excentricité sans nom de venir faire ostentation du néant jusque sur la pierre tumulaire. La vue d'un groupe d'hommes attirés à Royaumont par l'idée religieuse sera un spectacle plus consolant qui détournera de nos folies sociales. Est-ce bien sûr qu'on ne croit pas en Dieu, puisque au dire des plus robustes indépendants de ce temps-ci, l'esprit le plus décidé a, sur cet article, bien des revirements ?

On ne s'arrêtera pas ici aux diverses questions que la science matérialiste et le naturalisme cherchent à résoudre, avec une audace de négation qui trouble

les âmes. On sait que les plus importantes de ces questions sont celles des naissances spontanées, de la transformation des forces, et de la non-existence des causes finales. Royaumont sera pour le vieux bon sens du catholicisme et de la France ; car nous ne pensons pas que MM. les oblats cherchent jamais à persuader à personne la théorie de ce fameux grain de sable primitif de nos matérialistes (lesquels ne croient plus qu'à la molécule physico-chimique), qui soi-disant prend vie de lui-même, qui s'organise, c'est-à-dire qui va digérer ; qui devient un individu ou un être indivis, de fragment divisible qu'il était ; qui prend sexe, et se fait mâle ou femelle, et enfin qui mourra. Royaumont, nous en sommes sûr, n'admettra pas le *changement des espèces*, auquel le matérialisme est acculé pour nier la création tout aristocratique de l'homme et affirmer que celui-ci est venu tout bonnement comme un simple animal. Un beau jour, il y a quelque cent mille ans de cela, le temps ne fait rien à la logique, un beau jour, un singe entre autres se mit à compter : deux et deux font quatre : il était devenu un homme !

On peut, avec non moins de confiance, assurer que les oblats auront des doctrines différentes de celle de la *transformation des forces*, en honneur aujourd'hui. La transformation des forces tend à supprimer les âmes. MM. les oblats ne veulent que transformer ces dernières : leur transformation porte non sur les forces, mais sur les âmes.

Si les matérialistes aiment mieux dire Éther, au-

quel ils donnent les semblants de Dieu, les oblats préfèrent le mot Dieu dans sa simplicité et sa vérité. Tandis que les matérialistes disent que tout est dans l'Éther, se fait par l'Éther, et que rien n'est sans l'Éther, que personne n'a ni vu ni senti, les oblats, peu avides de ces hypothèses, s'en tiennent au grand nom que l'univers annonce et bégaye. Oui, il nous faut un Royaumont nouveau! Ne viendrait-on pas nous insinuer que la chaleur se transforme en mouvements, calculés par calories et par kilogrammètres; que les forces physiques se transforment en forces chimiques, et celles-ci en forces vitales? ne faudrait-il pas dévorer que toutes ces forces ascendantes ne seraient que l'éther transformant et transformé, et que la vie organique ne serait que la transformation de la chaleur, de la lumière et de l'électricité? ne faudrait-il pas ensuite dévorer la transformation d'un cristal en une cellule, celle de la cellule en un corps d'homme vivant et digérant, enfin la transformation de la digestion en pensée, par le phosphore digéré? n'en serions-nous pas enfin réduits à mesurer à la quantité du phosphore cérébral le degré d'activité et de production intellectuelle? (Voy. un article spirituel et sensé du docteur Sales-Girons, *Revue médicale* du 15 février 1867.)

La haute moralité qui ressort de l'histoire des anciens couvents, c'est le contraste qu'ils offrirent, dans leurs beaux jours, entre les richesses territoriales dont la communauté disposait, et la vie dure, volontairement pénitente, que menait chaque membre du

monastère. De tels spectacles sont toujours salutaires à rappeler, surtout dans notre époque si éprise de ce qui tient au bien-être et aux commodités de la vie. Tandis que Royaumont étincelait de richesse architecturale, dans sa basilique, dans son cloître, dans sa salle capitulaire, dans son réfectoire gothique, la cellule du moine, parfaitement délabrée, était d'une sainte poésie, d'une sainte éloquence, d'une sainte étrangeté. Nous parlons principalement des premiers âges de notre abbaye bernardine, avant les éclipses, avant les décadences. Est-il jamais inutile, dans une nation, de contenir par l'exemple et par le rayonnement d'une communicative influence, tant de sujets amollis, efféminés, qui glissent si facilement sur la pente des raffinements industriels? L'industrie est bonne et utile, hâtons-nous de le proclamer; mais l'écueil serait de l'exalter outre mesure et d'attacher trop d'importance à certains perfectionnements. Il en est qui pensent que la seule chose nécessaire est la noblesse morale et intellectuelle, et que les superfluités de la civilisation matérielle y contribuent pour assez peu de chose; ils croient même, ce qui semble un paradoxe, que le progrès de l'industrie n'est nullement parallèle, dans l'histoire, à celui de l'art et de la vraie civilisation, puisque, disent-ils, les deux sociétés où l'art s'est élevé à la plus grande hauteur, la Grèce antique et l'Italie de la Renaissance, sont restées étrangères aux raffinements industriels (M. Renan). Or, rien de plus utile que des existences mortifiées passées à l'ombre d'un cloître splendide.



Nous fûmes mêlé, Dieu le voulant, lors d'un voyage en Angleterre, en 1848, au retour spirituel du chef d'un collége anglican vers le catholicisme. Le révérend vint reprendre à Paris nos causeries interrompues; et une visite au R. P. de Ravignan achevait la détermination du docte fellow d'Oxford. Tandis que la grâce d'en haut agissait sur notre cher étranger, il est indubitable qu'il fut frappé de l'aspect de la chambre habitée par l'illustre solitaire. Il arriva à notre néophyte d'outre-Manche, que la vue du domicile et du mobilier de M. de Ravignan, de l'ex-magistrat de la cour royale, du gentilhomme qui avait préféré aux élégances mondaines une cellule de moine, lui fit l'impression d'une triomphante et irrésistible théologie. C'était au milieu de la chambre, qui comptait à peine quelques pieds en long et en large, et dont toutes les murailles étaient froides et nues, une table rase en bois blanc grossièrement badigeonnée en rouge et en noir; en arrière de cet étrange bureau et à la portée de la main, une bibliothèque plus étrange encore : sur deux planches brutes attachées au mur, cinq ou six livres et quelques cartons; une statuette en plâtre et un chandelier en cuivre pour garniture de cheminée; l'indispensable prie-Dieu, avec le crucifix, un reliquaire et deux petites images; trois chaises en paille. Le lit était relégué dans l'antichambre; c'était une simple couchette en fer, qui se pliait chaque matin et se roulait dans un angle derrière un vieux paravent. N'était-ce pas une des voies par où s'exerçait

la multiple et bienfaisante influence du P. de Ravignan? Un ancien ambassadeur, un ancien ministre, esprit fort dans ses idées, n'éprouva-t-il pas un jour, dans une visite au saint religieux de la rue de Sèvres, ce que ressentit notre néophyte anglais? Il y a de la lumière dans une noble vie, mais de cette lumière qui touche, qui frappe à la porte de nos âmes.

On indiquerait comme raison de s'attacher aux annales de Royaumont, à défaut d'autres, celle de l'exemple de vie municipale et de régime municipal, que la vie interne du monastère donnait aux populations environnantes. De notre temps, la commune a grandi en attributions, depuis le jour où un ministre éminent (M. Guizot) demanda qu'on essayât de composer les conseils municipaux par la voie de l'élection. Les premiers temps, on eut des résultats défectueux; c'était prévu. Mais quels progrès ne se sont pas accomplis! On a fini par laisser la commune s'administrer elle-même, traiter elle-même les questions qui antérieurement étaient du domaine exclusif du sous-préfet, du préfet, ou du ministre. La vie communale s'est produite au sein du canton, au sein du département; et on ne peut disconvenir que l'administration ne fonctionne d'une façon bien entendue, avec les éléments de l'élection locale et populaire.

Royaumont, petite république chrétienne, indépendante, au sein de l'agglomération qui l'entourait, présentait aux peuples cet idéal de vie municipale, combinée avec le maintien de l'unité de la France,



vers laquelle il fallait aspirer. Être rappelé au devoir de se montrer de plus en plus capable de la vie politique et de la liberté civile, être ramené à ces idées en voyant renaître une abbaye, être contraint de se souvenir que les individus doivent s'arracher à l'isolement qui les énerve, qu'ils doivent devenir assez instruits et assez amis des intérêts du pays pour savoir s'administrer eux-mêmes, ce fait seul, annexé à l'existence historique de la vieille abbaye bernardine, justifierait amplement la réapparition du vieux Royaumont. L'homme, le citoyen, ne doit pas se contenter en ce monde d'être un simple administré. Un être vivant a plus que de la passivité à déployer parmi ses semblables.

L'organisation administrative et municipale d'une abbaye, qui se suffit à elle-même, et qui puise dans son sein les ressources de sa vie et de son développement, devait à la longue conseiller aux masses modernes de se rapprocher dans un contact qui éveillât les bons sentiments et comprimât les bas instincts. Le modeste habitant de la commune commence par s'émouvoir des intérêts au milieu desquels il vit, et qu'il touche du doigt; et, peu à peu, ces honorables élus de la cité ou du bourg, conseillers municipaux, « après s'être appris à administrer eux-mêmes leurs communes et leurs départements, s'apprendront bien vite à revendiquer dans le gouvernement la part d'action légitime qui leur est due; on aura des citoyens; et la liberté politique sortie de la liberté municipale, trouvera dans ce berceau nou-

veau qu'il faut lui donner, tout à la fois un fondement solide et un contre-poids. » (Guizot, *du Régime municipal dans l'empire romain*. — Béchard, *Droit municipal dans l'antiquité*. — Paul Andral, *Réflexions sur la centralisation*.)

On verra reparaître dans le cours de cette *Histoire de Royaumont*, ces antiques querelles de dignité et de préséance, entre les évêques et les abbés commendataires. Si l'on va au fond de ces controverses ecclésiastiques, on verra qu'elles portaient en germe les questions actuelles de centralisation administrative et politique. Les monastères prétendaient, avec leurs éternels droits d'exemption, vis-à-vis des supérieurs diocésains, résoudre le problème de ne pas affaiblir l'autorité centrale et suprême, et toutefois de garder l'autonomie locale, avec la faculté de gérer soi-même les intérêts de la contrée.

Une thèse imprimée en 1608, du sieur Sébastien Rovillard (de Melun) avocat au parlement, traitait, avec grand renfort de textes empruntés au droit canonique et aux Pères de l'Église, la question de savoir si les abbés avaient hiérarchiquement le pas sur les évêques. Cet ordre de considérations nous semblerait aujourd'hui puéril ; toutefois, ne nous dissimulons pas que ces antiques avocats des thèses monastiques au moyen âge, étaient les précurseurs de nos réformateurs politiques et populaires. Vouloir placer à côté de l'autorité générale qui doit dominer une nation, des représentants actifs et indigènes des intérêts des communes, peut passer comme

idée pour avoir été entée sur les préoccupations des monastères eux-mêmes. Lorsque l'abbaye de Saint-Germain des Près, celle de Royaumont, celle de Saint-Médard de Soissons, celle de Lagny-sur-Marne, (Latiniacensis monasterii) affirmaient leur autonomie, leur individualité, en face des évêques de Paris, de Soissons ou de Beauvais, c'était un rudiment d'émancipation de la province et de la commune, c'était un essai, sous une forme spéciale, de l'esprit municipal et de la vie des provinces qui commençait à poindre; c'était la prophétie de ce mouvement, par lequel les populations devaient passer du sommeil à l'indépendance, et demander à n'être point tenues de recourir à tout instant et pour toute affaire au pouvoir central, comme « pour creuser un puits, ouvrir une mine, élever une usine. » Il va sans dire qu'on n'entend point trancher ici la grave question de savoir si l'on doit développer les institutions départementales plutôt que d'étendre les libertés communales. Ce n'est point dans la compétence de cet ouvrage de discuter l'opinion de quelques publicistes, bons esprits d'ailleurs, qui pensent que la décentralisation ne pourrait avoir lieu utilement au profit des communes. Il est bien évident qu'avant de décentraliser, il faut apprendre au peuple ce que c'est que la liberté et comment on s'en sert. Mais, précisément, c'est l'expérience qui semble se faire depuis plusieurs années; les citoyens les plus étrangers à la vie publique semblent entrer de plus en plus dans le sentiment des intérêts généraux, et s'i-

nitier aux devoirs de l'administration et de la responsabilité.

A parler antiquités, ne trouverait-on pas des moines à l'origine de nos communes naissantes? Quand il fallut se défendre, au sein de la tyrannie féodale, contre les vexations et les empiétements de certains seigneurs, il se forma une solidarité d'intérêts entre les habitants d'une même ville, solidarité pour se défendre contre un commun ennemi, de laquelle naquit la commune. Le clergé et les moines ne furent pas étrangers au mouvement communal; on se souvient des chartes d'affranchissement accordées par les évêques de Laon, de Reims et d'Amiens, qui étaient seigneurs temporels. Plus d'une abbaye cistercienne, comme celle de Morimond, seconda ce mouvement des communes; ainsi, dans l'organisation des monastères, il faudrait voir un élément sympathique aux communes anciennes et à la commune nouvelle. L'unité religieuse, dit l'abbé Dubois, enfanta l'unité paroissiale, et celle-ci l'unité communale, d'où découla progressivement toute la civilisation européenne. Le village refléta le cloître, l'administration civile fut organisée sur le modèle de l'administration conventuelle. Le procureur, le maïeur, le syndic, représentèrent l'abbé, et les anciens, appelés à donner leurs avis dans les délibérations, les vieillards du monastère qui aidaient l'abbé de leurs conseils.

Telles sont les considérations générales dont il a semblé utile de faire précéder l'*Histoire de Royaumont*. Il nous reste maintenant à entrer dans quel-

ques particularités, relatives aux personnes ou aux choses, mieux placées ici que dans le cours de l'ouvrage, à donner quelques explications complémentaires, soit sur les gravures et les dessins qui accompagnent le texte, soit sur les ruines mystérieuses de l'abbaye de Comelles, situées entre Chantilly et Montmélian, à 2 kilomètres du bourg d'Orry-la-Ville, et qui auraient, d'après une opinion, quelque relation historique avec Royaumont, dont elles sont éloignées de 10 kilomètres.

Et pour commencer par les personnes, on constatera dans le cours de cet ouvrage, qu'il était dans les destinées de cette *Histoire de Royaumont* de s'ouvrir et de se fermer par deux personnages, à la fois dissemblables et ressemblants. Royaumont finit par M. l'abbé de Ballivières. Qu'est-ce que M. de Ballivières? On verra que c'était par certains endroits un vrai gentilhomme campagnard usant de tous les priviléges du grand air, du bon appétit, de la bonne humeur, de la chasse et de l'équitation. Peu s'en faut qu'on ne retrouve en lui un de ces types d'hommes dépeints par un de nos académiciens, par M. Jules Sandeau, qui sont *heureux de vivre*, et qui ne connaissent d'autre gloire que de vivre, d'après ce mot qu'un critique met sur les lèvres d'un Père de l'Église : « La vie, c'est la gloire. » Tout au contraire, Royaumont avait commencé dans le treizième siècle par un de ces hommes qui s'occupent peu du grand air, et semblent plutôt des esprits que des corps, un de ces hommes qui eurent à un haut degré la confiance de

saint Louis, dont la haute régularité et le zèle pour le bien excitèrent l'admiration du treizième siècle, et qui fut un des hôtes les plus attachés et un des prélats les plus assidus à visiter Royaumont; c'est l'archevêque de Rouen, Eudes ou Odon Rigault.

Ce sont là des dissemblances, mais on raconte que l'archevêque de Rouen, ayant désiré pour lui et ses successeurs une résidence d'été, finit par obtenir de Louis IX le château fort de Gaillon, résidence féodale qu'on trouvait, en descendant la Seine de Paris à Rouen, peu après Vernon, assise à mi-côte, au milieu d'un vaste amphithéâtre de vignes et de prairies, que couronnait une ceinture de bois.

Est-ce que cette résidence avait réveillé les goûts de propriétaire en M. l'abbé de Ballivières, originaire de la Normandie? Avait-il rêvé de Georges d'Amboise, de Charles de Bourbon, de François de Harlay, de Harlay de Champvallon, de Nicolas Colbert, de Dominique de la Rochefoucauld, anciens châtelains de Gaillon en qualité d'archevêques de Rouen? Avait-il cru entendre l'éclatante fanfare du cor, lorsque les prélats venaient échanger leur litière dorée contre un cheval de chasse? Toujours est-il qu'à la fin du dix-huitième siècle, l'abbé de Ballivières fut tenté de créer de la splendeur à Royaumont. Mais la particularité qu'on doit signaler dans les similitudes étranges entre M. de Ballivières et messire Odon Rigault, c'est leur commun désir d'une habitation de campagne, semblable à celle de tous les châtelains féodaux; c'est en même temps la commu-

e



nauté du dénoûment où les conduisit leur désir identique d'une brillante résidence. Odon Rigault, l'hôte de Royaumont au treizième siècle, avait désiré vivement, s'il faut en croire des récits qui nous paraissent exagérés, cette demeure princière de Gaillon, et il mourut en l'obtenant; l'abbé de Ballivières achevait son palais florentin de Royaumont, quand sonna l'heure de l'émigration après 1789, et qu'il s'expatria volontairement, quand en un mot il mourut à la France. Un jour du printemps de 1274, Odon Rigault prend possession solennellement du château de Gaillon, et le lendemain, dit-on, lorsque les valets se présentèrent dans la chambre du prélat, ils n'y trouvèrent qu'un cadavre; en 1790, les ouvriers avaient terminé le palais florentin de Royaumont, mais M. de Ballivières était passé de l'autre côté du Rhin, pour ne plus revoir la terre française.

Les princes de la maison de Lorraine sont mêlés pendant un temps assez considérable à l'histoire de l'abbaye de Royaumont; l'on n'ignore pas que cette illustre maison figure par une de ses branches dans les affaires de France, jusqu'au moment de la révolution; et que c'est de cette maison que descend, à la vingt-septième ou vingt-huitième génération, l'empereur actuel d'Autriche. La branche aînée de la maison de Lorraine portait la couronne impériale depuis le mariage de Marie-Thérèse avec le duc François. Quelques cadets étaient restés en France comme des rejetons du vieux chêne lorrain, tels que mademoiselle de Guise, le prince de Vaudemont, le comte de

Marsan et le prince de Lambesc, colonel-propriétaire du Royal-Allemand.

M. de Ballivières, abbé de Royaumont avant la révolution, voyait à la cour ce Charles-Eugène de Lorraine, comte de Brionne, duc d'Elbeuf, prince de Lambesc, l'un des derniers rejetons de la branche d'Harcourt-Lorraine. M. de Lambesc était parent de la reine Marie-Antoinette et de la même tige que les Lorraine qui furent abbés de Royaumont. Il avait succédé en 1761 à la charge, héréditaire dans la famille, de grand écuyer de France ; il était brigadier de dragons en 1781. Il y eut du tragique et du burlesque dans son caractère et dans sa destinée. On raconte qu'il était un philanthrophe admirable, et il en donna la preuve dans un voyage. En traversant l'ancien village de Poix, en Boulonnais, il avise une chaumière embrasée, descend de voiture et se précipite à travers les feux et la fumée ; il en arrache une bonne vieille paralytique dont les vêtements étaient tout en flammes ; il la jette au milieu d'une mare où barbottaient des canards, et il la noie (*Souvenirs de madame de Créquy*). C'était aussi un brave officier, très-distingué sur les champs de bataille ; et lorsque Necker fut exilé, à l'époque de la prise de la Bastille, comme il s'ensuivit une grande fermentation dans Paris, le roi avait confié à M. de Lambesc le pouvoir militaire ; et c'est pourquoi il avait réuni les escadrons du Royal-Allemand à la place Louis XV, pour protéger la statue du roi, dont on brisait la grille. Le peuple avait fait fermer les



spectacles; l'émeute grondait; le prince de Lambesc reçut ordre de réprimer l'émeute et d'entrer au jardin des Tuileries. Il dispersa le rassemblement avec fermeté et modération; à la première charge du Royal-Allemand, la foule s'enfuit par toutes les issues, un seul homme aurait été blessé. Mais s'il fallait en croire un écrit de 1790, qui semble un pamphlet, le prince de Lambesc aurait été cause d'un massacre du peuple; il aurait fait tirer sur les citoyens qui se promenaient, et aurait fendu le ventre avec son sabre à un vieux médecin.

Les amateurs de grandes figures en trouveront dans les annales de Royaumont. La seule personnalité de saint Louis devrait dispenser d'en nommer d'autre; c'est en effet ce sublime visage qui apparaît rayonnant au-dessus de Royaumont, d'une manière permanente; cependant, à côté de cette individualité, d'autres pourront être remarquées. On n'a pas eu toujours assez de documents pour faire poser longuement les personnages : toutefois, Royaumont a possédé des hommes de foi, de sainteté et de science. Sans nous arrêter à Vincent de Beauvais, qui a une large place dans l'histoire de Royaumont, citons cet humble abbé du quinzième siècle, Gilles II de Roye. On voit que Royaumont eut des lettrés et des docteurs, même à cette époque si ingrate. La *Gallia christiana* rappelle que Gilles de Roye enseigna les sciences à Paris, au collége cistercien, pendant dix-neuf ans, avec une distinction qui fit du bruit : *Eximia laude professus est annis XIX*; s'étant retiré au monas-

tère des Dunes en Flandre, en quittant Royaumont en 1458, il entreprit de résumer, dans des proportions abordables, le *Chronicon* de Jean Brandon, qui allait depuis le commencement du monde jusqu'à l'année 1414; mais, après avoir abrégé les périodes anciennes, il continua ce *Chronicon*, en y ajoutant le récit de la période des cinquante dernières années, de 1414 à l'année 1463. (Voy. Charles de Visch, cité par la *Gallia christiana*, t. IX, p. 845.) Toutefois, les mémoires ne nous ont pas laissé ignorer un détail précieux. Pendant les dix-huit années que Gilles de Roye passa au monastère des Dunes, avec sa réputation de savant, on était édifié et émerveillé de sa rare humilité, de cette humilité vraie, qui ne consiste ni en affectation ni en retour indirect sur soi-même, mais qui était simple et naturelle, *haud vulgari humilitatis exemplo exegit*. Et, pourtant, combien encore la condition de la vertu sur la terre serait précaire, si on était borné à l'estime humaine! des savants notaient en 1751, avec une exactitude scrupuleuse, l'endroit de la sépulture de Gilles de Roye, ancien abbé de Royaumont : *Sepultus in Parthenone novæ Jérusalem ordinis Cisterciensis vulgo Sparmaillie, nunc intra muros Brugenses.* Qui s'intéresse aujourd'hui à la tombe d'un abbé de Royaumont, ouverte à Bruges en 1478?

Peu de monuments écrits, émanés des habitants de Royaumont, sont parvenus jusqu'à nous. On ouvre vainement la *Bibliotheca Patrum cisterciencium, sive operum Abbatum et monachorum ordinis cisterciencis, qui sæculo S. Bernardi ac paulo post floruerunt.* Au-

cune homélie prononcée à Royaumont, aucun sermon, ne sont mentionnés dans ces huit volumes in-folio, publiés par le P. Texier, vers 1662, dans sa bibliothèque cistercienne.

N'y a-t-il pas jusqu'aux chroniques et mémoires de dom Dauvray, religieux de Royaumont au dix-septième siècle, qui ont disparu? Ce bernardin avait mis en ordre les traditions existantes sur l'abbaye royale de Royaumont, et aujourd'hui il ne reste que le souvenir des écrits de ce dom Dauvray. Il n'en a pas été exactement de même pour Gilles de Roye, abbé de Royaumont au quinzième siècle.

Puisque, d'après Cicéron, l'histoire est l'impérissable foyer du souvenir, *vita memoriæ, nuncia vetustatis*, il est juste d'ajouter que l'histoire n'a pas refusé son office à Egidius de Roya, comme on désigne en latin notre abbé de Royaumont; car il n'a pas cessé d'occuper un rang dans le monde des érudits, ainsi que dans l'histoire littéraire de la France et de la Belgique. Nous exprimerons, il est vrai, des regrets dans le corps de l'ouvrage, au livre IX, sur la disparition des écrits de ce saint et docte abbé; mais ces regrets ne porteront que sur les documents spéciaux qui auraient pu intéresser la connaissance de l'attitude de Royaumont pendant la domination anglaise. Quant aux travaux historiques de Egidius de Roya, relatifs à l'histoire générale et surtout aux provinces belges, ils ont été conservés. Jean Fabricius (de Leipzick) cite les *Annales Belgici* de Egidius de Roya, dans sa *Bibliotheca mediæ et infimæ Latinitatis*, de

l'année 1754, t. Ier, p. 23. Adrien de Budt (F. Hadrianus), qui est du quinzième siècle, appelle Egidius de Roya, *son guide, son profeſseur et son maître;* il continua ses travaux. Un érudit allemand de nos jours, Auguste Potthast, mentionne également l'ouvrage de l'abbé de Royaumont, dans son vaste livre *Bibliotheca medii ævi, Wegweiser durch die Geschichtswerke des Europaischen mittelalters von* 375-1500. Berlin, 1862.

Swertius, dans ses *Annales de Belgique*, publiées à Francfort en 1620, et dédiées à l'archiduc Albert, se borne à insérer, dans son gros in-folio, le *Chronicon Belgicum* ou *Annales Belgici*, de Egidius Roya, abbé de Royaumont, qui, jusque-là, étaient simplement à l'état de manuscrits. On trouve, à la bibliothèque Richelieu, ce grand in-folio, édité par François Swertius, sous le titre de *Rerum Belgicarum Annales chronici et historici.* Les annales de Belgique, par l'abbé de Royaumont, commencent à l'année 792 et vont jusqu'en 1478; elles forment 107 pages in-folio très-compactes. En voici la dédicace: *Ægidii de Roya, S. theologiæ prof., abbatis monasterii B. Mariæ de Regali Monte in Francia, professi postea in Dunis, sub domno Joanne abbate XXVII. Ad Humbertum cist. ord. Præsulem : Proœmium.*

Egidius de Roya déclare ensuite, dans sa modestie, qu'il n'a fait que présenter, sous une nouvelle forme, le chronodromon de Jean de Brandon. C'est par hasard qu'il le livre à la publicité : l'abbé général de Cîteaux, se trouvant à Bruges pour ses af-

faires avec Philippe duc de Bourgogne, eut connaissance des notes ramassées par Egidius de Roya, et elles lui parurent devoir être utiles à l'histoire. Egidius se diminuait lui-même en voulant s'effacer derrière Brandon ; car il y a une empreinte réelle de son labeur et de son individualité dans les annales qu'il a retracées.

Faut-il présenter l'écrivain annaliste de Royaumont, Égidius de Roya, comme ayant la valeur de Jean Froissart, de Valenciennes et de Philippe de Commines, qu'on range parmi les noms glorieux de la littérature belge, au quinzième siècle; l'un, peintre brillant et gracieux de la chevalerie; l'autre, portraitiste de Louis XI, historien sagace et profond, qui sut développer les ressorts de la politique de Louis XI? Nul besoin d'exagérer son mérite littéraire et sa portée comme historien. Égidius de Roya s'est peu enfoncé dans la diplomatie. Il a raconté les guerres du quatorzième et du quinzième siècle, notamment ces guerres communales du quatorzième siècle, dont la Flandre fut le principal théâtre, et où l'on vit les grandes villes se dresser tour à tour pour combattre et pour régner. Égidius de Roya a donc abordé un âge de la Belgique, qui est la plus remarquable époque de ce pays; il avait à dire les mouvements du peuple brisant les fers de la patrie ou le joug des lois, d'affreuses convulsions, des guerres acharnées, et, au milieu de cela, de grands exemples d'énergie et de patriotisme, les efforts héroïques et les souffrances elles-mêmes du pays relevant l'éclat du caractère

national. Il est loin d'avoir la prolixité excessive de Louis Van Veltem, qui écrivait au commencement du quatorzième siècle, et qui continua le *Miroir historique* de Van Maerlant. Du reste, c'est en latin qu'il a écrit, et non en langue flamande; cet idiome s'éclipsait dans les cours de Brabant et de Flandre à l'époque des ducs de Bourgogne. Toutefois, Égidius de Roya n'en a pas moins peint, avec précision, la grande lutte dont Pierre de Koninck et Jean Breydel donnèrent le signal à Bruges, et qui souleva les Flamands contre Philippe le Bel. Lorsque Adrien de Budt veut désigner les écrits historiques de Gilles de Roya, il appelle cet écrivain du quinzième siècle, *vir eximiæ litteraturæ*. Swertius le caractérise, comme d'autres chroniqueurs de la même époque, *longe elegantius loquentem narrantemque gesta* (*Dedicatio*, p. 3). Aux Dunes, on disait d'Égidius, *accensus studiorum igniculo*.

On ne veut pas dire que les *Annales Belgici*, rédigées par l'abbé de Royaumont du quinzième siècle, aient aujourd'hui le degré d'importance qu'ont, pour d'autres périodes de l'histoire, des documents plus récents, tels que les *Papiers de Granvelle*, la *Correspondance de Charles-Quint*, du docteur Lanz ; les *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, les *Documents* de M. Mignet sur la succession d'Espagne. Mais il est probable que les savants belges, MM. Cornélissen, Rapsaet, Kervyn de Lettenhove, Saint-Genois, Lenz, de Gerlache, Voisin, etc., qui ont fait des recherches sur le rôle et le caractère de Van Artevelde, le célèbre capi-



taine gantois, âme, on le sait, des événements des Pays-Bas, de 1337 à 1345, ont mis à contribution le travail d'Égidius de Roya. M. Kervyn de Lettenhove a pu lui faire des emprunts pour sa savante *Histoire de Flandre*, ainsi que M. Moke, pour son *Histoire de la Belgique*. La maison de Bourgogne-Valois n'a vécu que depuis les dernières années du quatorzième siècle jusqu'à la fin du quinzième; toutefois, nous croyons que les *Annales Belgici* peuvent jeter quelque lumière sur la nature de la participation de Philippe le Bon à l'infâme traité de Troyes, qui vendit la France et sa couronne à l'Angleterre. Si Égidius de Roya est rapide et concis dans son récit pour les périodes depuis le huitième jusqu'au commencement du quatorzième siècle, en revanche, au quatorzième siècle et au quinzième, on sent qu'il écrit une histoire dont il est contemporain; on sent qu'il a vécu dans la période bourguignonne. Il ne traite pas l'histoire de Belgique, comme, par exemple, M. Jules Van Praet, chez qui dominent les préoccupations diplomatiques. Égidius de Roya s'occupe peu de l'action gouvernementale; il n'en est pas moins utile, parce qu'il entasse avec abondance les faits de guerre, les luttes d'intérêts commerciaux, les rivalités d'une ville à l'autre, qui remplissent tant de place dans les annales de la Flandre. Vivant dans le cœur des Flandres, dans la ville de Bruges, on dirait que cet érudit du quinzième siècle, sorti du cloître de Royaumont, s'était identifié au génie des affaires qui distingue les Pays-Bas. La méthode d'Égidius est la concision.

Il ne divise pas par livres et chapitres, il indique les années à la marge des pages. Il se borne presque aux faits militaires et politiques, pour les huitième, neuvième, dixième siècles ; mais, arrivé aux croisades et à la lutte des Flamands contre Philippe le Bel, son récit met de l'ampleur et s'enrichit de réflexions. Les provinces de la Belgique avaient pris, depuis Godefroy de Bouillon, la forme et l'attitude qu'elles devaient conserver ; la Flandre, le Brabant, avaient délimité leurs frontières, ainsi que les autres États qui s'étaient élevés sur les débris de l'ancien duché de Lorraine. Si la formation provinciale était accomplie, l'organisation intérieure n'avait pas la même stabilité. L'histoire de la Belgique prend alors de l'intérêt ; et, d'autre part, on s'aperçoit que Égidius de Roya, par le large qu'il se donne, a été témoin des événements qu'il raconte. Particularité singulière ! la copie manuscrite des *Annales de Belgique*, par l'abbé de Royaumont, qui était à la Bibliothèque impériale, rue Richelieu, jusqu'en 1848, appartient aujourd'hui, après des ventes successives, à une bibliothèque privée en Angleterre (celle de lord Ash...) !

Parmi les diverses particularités que cette histoire amènera sur notre passage, on remarquera une circonstance qui rappelle les modernes investigations relatives au rapport du canon et de la muraille cuirassée. Lorsqu'il s'est agi de détruire la basilique de Royaumont à la fin de 1791 ou au commencement de 1792, on se trouva arrêté par la solidité excep-

tionnelle de cet édifice: On ne s'était pas encore occupé de la transformation de notre artillerie, comme on y a travaillé dans ces dernières quarante années ; on n'avait ni les obusiers de gros calibres, dits à la Paixhans, ni l'artillerie rayée. Nous dirons le mode spécial de destruction qu'on employa en 1792 contre l'église gothique inaugurée en 1235 à Royaumont par saint Louis, et qui forme un assez original épisode. Il n'y eut pas équilibre en 1792 entre la force offensive et la force défensive; on avait tellement assuré la solidité de ce navire blindé du treizième siècle, que les démolisseurs de 1792 demeurèrent un instant étonnés devant ces mystérieuses plaques protectrices, devant le blindage invisible qui empêchait d'entamer l'invulnérable cathédrale de Royaumont. C'est là surtout qu'on aurait eu besoin des effets destructeurs de canons, ayant au moins le poids de 20 tonneaux, et de projectiles oblongs de 200 et même de 300 kilogrammes.

Le nom du marquis de Travannet se rattache à la triste circonstance de la démolition de l'église si remarquable de Royaumont, au commencement de 1792. On s'expliquera, en temps et lieu, sur les circonstances de cette démolition ; mais il est juste de reconnaître ici que le marquis de Travannet est le conservateur d'un monument de Royaumont, qui compte à juste titre parmi les productions importantes de la sculpture française au dix-septième siècle. A certains égards, et sous ce point de vue, M. de Travannet, qu'on serait tenté de blâmer comme un

démolisseur passionné, fut l'*Alexandre Lenoir* de Royaumont. L'Assemblée législative vit monter à la tribune, le 19 juin 1792, un homme considérable, un savant, une lumière, le marquis de Condorcet lui-même, celui qui avait proclamé l'idée de la perfectibilité indéfinie de notre espèce. Que demanda cet utopiste? de brûler tous les papiers des bibliothèques et des archives, de détruire les généalogies, les titres de familles. Révolutionnaire trois fois absurde, comme l'observait un archiviste au ministre Garat, puisque, si ces papiers anciens et gothiques n'eussent été en effet que des titres de féodalité, c'eût été une raison de les conserver comme des monuments propres peut-être à faire aimer la révolution. Est-ce que d'ailleurs, comme dit Dulaure, il n'y avait pas dans ces dépôts les vérités de l'histoire, les secrets de la monarchie, les excès de la féodalité ?

Alexandre Lenoir fut un de ces artistes modestes qui, au péril de la vie, sauvèrent de la destruction bien des œuvres glorieuses du passé. On salue en lui le fondateur du Musée des monuments français, qu'il installa au cloître des Petits-Augustins, où la république entassait et empilait les dépouilles des églises, des maisons royales et des châteaux.

Il fallut au marquis de Travannet un peu de courage, mais surtout de l'adresse et de la ruse, pour conserver le beau mausolée du comte d'Harcourt. Les agitateurs de Luzarches et d'Asnières-sur-Oise ne vinrent

pas rechercher, au nom du comité de salut public, si l'acquisition du marquis de Travannet, propriétaire de Royaumont depuis 1791, renfermait du bronze, propre aux canons dont la république avait besoin. Toutefois, il fallut user d'une fraude innocente pour dérober à la mutilation un chef-d'œuvre de la sculpture française. Alexandre Lenoir, suivant une heureuse inspiration, avait couvert d'un ton jaunâtre tous les bronzes du musée des Augustins pour leur donner l'apparence de la pierre. Grâce à cet habile stratagème, la belle figure du cardinal de Birague, par Germain Pilon ; *la Renommée*, de Guillaume Berthelot ; les bas-reliefs du tombeau de Thou, par François Anguier, purent échapper aux impitoyables exigences des agents du comité de salut public. Le marquis de Travannet, sans s'exposer à la guillotine, sut soustraire au vandalisme le mausolée du comte d'Harcourt, une des belles œuvres de Coysevox. On raconte qu'il éleva comme une montagne de pierres et de décombres, sous lesquels il ensevelit momentanément le monument, le cachant ainsi derrière un voile épais de poussière et de roche. Qui peut répondre de ce qui serait arrivé dans un temps où le peuple subissait *bêtise et barbarie*, comme dit M. Ernest Vinet, avant de se régénérer? La république n'avait-elle pas détruit stupidement, d'après M. de Laborde, près de 10 millions pesant de papiers et de parchemins, intéressant l'histoire nationale? Ne se serait-il point rencontré plus d'un sans-culotte qui aurait trouvé ce splendide mausolée du comte d'Harcourt-

Lorraine par trop aristocratique et souverainement contraire à l'égalité ?

Les temps étaient changés soixante et dix ans après ; et l'on a vu dans ces dernières années la cité d'Asnières-sur-Oise engager une lutte et commencer une émeute pour soutenir un rôle de conservation en faveur du monument de Royaumont. Il se produisait, il y a trois ans, à Asnières-sur-Oise, le même mouvement qui s'est manifesté cette année (1867) dans l'Anjou. Comme il était question de céder à l'Angleterre les quatre statues des Plantagenets que possède la célèbre abbaye de Fontevrault, les vives réclamations des Angevins leur ont obtenu de conserver leur cher trésor, qui est un monument de l'histoire nationale. On se présentait pareillement, au nom de la maison de Lorraine, pour enlever le monument des d'Harcourt-Lorraine, estimé l'un des beaux morceaux de sculpture de Royaumont depuis le dix-septième siècle. Asnières a protesté, et ses revendications énergiques, dont l'historique se retrouvera dans notre récit, ont obtenu satisfaction. Et quand Asnières protestait, on remarquera que l'Autriche n'avait pas reçu les amoindrissements infligés par Sadowa ; et la couronne allemande, qui a passé de la maison de Charlemagne à celle de Saxe, de la dynastie de Franconie à celle de Souabe, de la famille de Luxembourg à celle de Habsbourg, ne menaçait pas de passer de la maison de Lorraine à celle de Hohenzollern. Mais pour se borner à la question, à qui la pensée viendrait-elle de donner au musée

de Londres la *Vénus* de Milo ou l'*Antiope* du Corrége, demande M. Beulé, de l'Institut? Asnières-sur-Oise continuait donc en 1864 le rôle du marquis de Travannet, en opposant à l'omnipotence de la maison de Lorraine, soit le droit de priorité, soit le titre d'une sorte de dépôt national.

Après les personnes, venons aux explications sur les choses. On a dû élaguer quelquefois des documents dont l'aridité aurait pu fatiguer le lecteur et dont l'importance n'était pas grande; on y gagnait pour la célérité elle-même du récit, qui, moins chargé de détails, marchait avec plus de rectitude et de rapidité dans les grandes lignes du courant général. C'est ainsi que, dans le livre XIII de cette histoire, on a supprimé quelques notes accessoires relatives aux diverses opérations légales par lesquelles on procéda, vers 1702, à certaines divisions des biens et des revenus de l'abbaye de Royaumont. L'introduction des abbés commendataires à Royaumont y amena, comme dans la plupart des monastères, la séparation des intérêts. Il n'y a pas le même inconvénient à reproduire dans cette introduction les actes de ce partage, d'après la procédure du temps.

Partage fait des biens et domaines de l'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont entre Monseigneur François Armand de Lorraine abbé commendataire de ladite abbaye et les religieux prieur et couvent d'icelle par-devant monsieur le lieutenant général du bailliage de Senlis le 29 *décembre* 1702 *en con-*

séquence de l'arrest du grand conseil du 31 *et dernier aoust an* 1702 *ainsy qu'il en suit :*

Extrait des registres du greffe du bailliage de Senlis.

« LOUIS par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons comme par arrest ce jourd'huy donné en notre grand conseil entre les religieux prieur et couvent de l'abbaye de Royaumont, ordre de Citeaux, demandeurs suivant la requeste par eux présentée à notre conseil le 24 janvier 1702 et exploit fait en vertu d'ordonnance d'iceux du 30 dudit mois controllé à Paris le dit jour, à ce qu'il soit ordonné que partage sera fait des biens de la dite abbaye en la manière accoutumée, auquel effet les parties conviendront d'experts devant le juge qui par notre conseil sera commis, lesquels experts visiteront les domaines et autres biens appartenant à la dite abbaye dont les titres, papiers et enseignemens leurs seront remis ès mains par les parties, en composeront la masse, feront l'estimation et la distribution d'iceux en trois lots, dont l'un demeurera aux demandeurs franc quitte et exempt de toutes charges, un autre aux deffendeurs cy-après nommés, et le restant affecté aux charges, réparations et autres destinations à quoi ce doit être employé. Desquels lots les parties seront chacune en iceluy qui leur écherra mise en possession par le dit sieur commissaire, et au surplus pour raison des circonstances et dépendances feront les dites parties devant luy

f

telles demandes et contestations qu'elles aviseront et seront ses ordonnances exécutées sans préjudice de l'appel à notre conseil; et condamner le dit sieur deffendeur aux dépens d'une part, et messire François Armand de Lorraine abbé commandataire de la dite abbaye de Royaumont, deffendeur d'autre, après que M... pour les dits religieux de Royaumont à conclu en sa demande, voire pour le dit de Lorraine abbé du dit Royaumont... notre dit grand conseil ordonne que dans trois mois par-devant le premier de nos conseillers de notre conseil trouvé sur les lieux et en cas d'absence, refus ou légitime empêchement...

« Par-devant le lieutenant général de Senlis que notre conseil a commis et menacé à cet effet, partage et division sera faite des biens, domaines et revenus de ladite abbaye par experts dont les parts conviendront par-devant le dit commissaire. Sinon en sera par luy pris et nommé d'office, en trois lots égaux, dont l'un sera pour l'abbé, l'autre pour les religieux franc et quitte de toutes charges ordinaires et extraordinaires, par-devant lequel commissaire les parties pourront faire telles demandes et contestations qu'elles aviseront et qui sera par luy ordonné, sera exécuté non obstant oppositions et appellations quelconques et sans préjudice d'icelle dépens compensez. Si donnons en mandement au premier des huissiers de notre conseil en ce qui est exécutoire en notre dite cour et suitte et hors ce d'icelle au dit huissier ou autre notre huissier ou ses gens sur ce requis qu'à

la requête des dits religieux de Royaumont, le présent arrest il mette à lui et entière exemption selon sa forme et teneur de ce fait te donnons pouvoir, sans pour ce demander placet ny pareatis. Donné à notre dit conseil à Paris le 31 aoust l'an de grace 1702 et de notre règne le 60e. Collationné et sur le reply... écrit par le roy à la relation des gens de son grand conseil. Signé Soufflot et scellé de cire jaune et au dos vu le 2 septembre 1702 signiffié et baillé copie à Me Michel Vosse procureur de partie averse en son domicile par moi huissier soussigné signé Bamart.

A Monsieur le lieutenant général de Senlis commissaire député par arrest du grand conseil du 31 *aoust* 1702.

« Supplient humblement les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Royaumont ordre de Citeaux, disans que par l'arrest cy-dessus datté rendu entre les supplians et M. Armand François de Lorraine abbé commendataire de la dite abbaye de Royaumont, il est ordonné que dans trois mois par-devant vous que le conseil a commis à cet effet partage et division sera faitte des biens, domaines et revenus de la dite abbaye par experts dont les parties conviendront ... par vous nommez d'office en trois lots égaux, dont l'un sera pour mon dit sieur abbé l'autre pour les suppléans franc et quitte de toutes charges, et que le 3e demeurera affecté aux charges ordi-

naires et extraordinaires, que par devant vous les parties pourront faire telles demandes et contestations qu'elles aviseront et que ce qui sera par vous ordonné sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques. Les suplians désirans faire le dit partage ont recours à vous.

« A ce qu'il vous plaise, monsieur, en acceptant la commission portée par l'arrest sus datté et cy-attaché ordonner que le dit sieur abbé de Royaumont sera assigné par-devant vous à tel jour qu'il vous plaira, pour nommer et convenir d'experts, pour être procédé au partage et division de tous les biens de la dite abbaye en question au désir du dit arrest et que votre ordonnance sera exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques et ferez bien. Signé F. Jean Duru et Regnard et scellé à Senlis le quinze septembre 1702. Reçu 5 s. signé Fortier. Et à côté est écrit acceptée par nous la commission portée au dit arrest, sera le dit sieur abbé de Royaumont assigné par devant nous à samedy huit heures du matin aux vus de la requête le 13 septembre 1702 signé Daraine.

« L'an mil sept cent deux, les 25, 26, 27, 28, 29 et 30 septembre, 1er, 2, 3, 4, 5 et 6 octobre, j'ay Denis Bergeron receveur de la terre et seigneurie de Puisiere paroisse de Saint-Martin de Bethisy expert nommé d'office par monsieur le lieutenant général de Senlis en exécution de l'arrest de nos seigneurs du grand conseil du 31e aoust dernier rendu entre les religieux, prieur et couvent de l'abbaye de Royau-

mont, et très-haut et très-puissant prince M. Armand François de Lorraine abbé commendataire de la dite abbaye de Royaumont en suitte de l'affirmation par moy prêtée et que le dit arrest, les derniers baux avec la déclaration des biens de la ditte abbaye et les autres pièces nécessaires m'ont été mises entre les mains, me suis exprès transporté sur les lieux où sont situés les dits biens, où après m'estre informé d'iceux, et en avoir examiné les valeurs, et considéré toutes choses, j'ay premièrement fait l'estimation de tous les dits biens pour ensuite en composer trois lots égaux, pour des dits lots au désir du dit arrest en estre choisy un pour le dit seigneur abbé, un pour les dits religieux, et le dernier demeurer affecté pour l'acquittement de toutes les charges en conformité du dit arrest aquoy j'ay procédé ainsi qu'il en suit, etc. »

Le public n'a point à se préoccuper de savoir si la recherche des matériaux pour un ouvrage a dû coûter des fatigues à l'auteur; le public ne regarde qu'aux résultats, se servant de ce qui paraît utile, et jouissant de ce qui est agréable, peu lui importe la peine qu'ont eue les historiens pour aller glaner dans la poussière des vieilles chartes et des antiques parchemins de chétifs documents. Quoi qu'il en soit, on s'abuserait si on pensait que la tâche de l'historien de Royaumont a été aisée et facile en tous points. On en jugera, rien que par la manière peu claire dont quelques copistes conventuels reproduisaient,

au quatorzième et au quinzième siècle, des pièces relatives à l'abbaye de Royaumont.

L'abbaye de Royaumont fleurissant en plein moyen âge, du moins au commencement de la seconde période du moyen âge, il sera naturel de retrouver dans le cours de ses annales divers épisodes de cette vie de débats perpétuels pour sujet de vicinalité, de ces questions de contentieux soulevées par les multiples affaires relevant du droit féodal. Ainsi, à la fin du quatorzième siècle, ce que l'on appelait la haute, moyenne et basse justice sur un domaine nommé les *sept arpens* du Val Milon ou du Val des Fourches, entre Gouvieux et le Lys, était adjugé à l'abbaye de Royaumont contre la puissante abbaye de Saint-Denis. Mais en rapportant ici le titre qui constate, pour notre abbaye, sa mise en possession de ce droit, en le reproduisant d'après le *cartulaire* de Royaumont, qui le fait précéder et suivre de formules en langue latine, on se fera l'idée de cette littérature des affaires qui ne s'inquiétait pas de la construction et de l'euphonie des phrases :

« Karolus, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod de licentia et auctoritate nostræ parlamenti curiæ inter partes infra scriptas seu earum procuratores tractatum concordatum et pacificatum extitit, prout in quadam cedula per procuratores dictarum partium inferius nominatos dictæ nostræ curiæ unanimiter et concorditer tradita continetur; cujus cedulæ tenor sequitur: ..... sur ce discord mû et

pendant en cas de saisine et de nouvelleté en la cour de parlement entre les religieux, abbé et couvent de Saint-Denis en France à cause de leur hôtel et châtellenie de Montméliand, demandeurs d'une part; et les religieux, abbé et couvent de l'église de Notre-Dame de Royaumont deffendeurs d'autre part, pour cause de ce que iceux de Saint-Denis à cause de leur dit châtel et châtellenie se disoient et disent être en possession et saisine d'avoir et exercer toute justice et seigneurie haute moyenne et basse féals et pour le tout en vue d'une pièce de terre appelée les sept arpens du val Milon ou autrement du val des Fourches séant entre Gouvieux et le Lys, joignant du costé de vers Gouvieux aux hoirs feu Pierre Prégigoux et aux hoirs Pierre Noël, et au terroir de la dite ville de Gouvieux et du costé du Lys aux dits religieux de Royaumont, sans ce que les dits de Royaumont eussent au dit lieu aucune justice ou seigneurie et que ce non obstant iceux de Royaumont par eux, ou leurs gens et officiers de par eux avoient en icelle pièce de terre fait mettre, et dresser une fourche ou gibet en signe de justice, et au-dessous les dites fourches ou près d'icelles avaient fait enfouir une femme vive pour crime de larcin ou autrement par manière de justice, et en justifiant au préjudice et dommage des dits de Saint-Denis et en les troublant et empeschant en leur dite possession et saisine à tort et sans cause induement et de nouvel si comme ils disoient; les dits de Royaumont disans et proposans le contraire et qu'ils étoient en saisine et pos-

session de la dite pièce de terre et étoit leur en fonds et propriété et en icelle et au lieu dessus dit auraient toute justice et seigneurie haute moyenne et basse seuls et pour le tout et y auroient fait et exercé par eux et leurs officiers tous exploits de haute moyenne et basse justice, et proposoient toutes possessions et saisines contraires à celles des dits de Saint-Denis, et pour ce en usant de leurs possessions et saisines y auroient fait des exploits dont s'estoient dolens et complains iceux de Saint-Denis et autres. Finallement icelles parties pour bien de paix et pour esquiver toutes matières de plaids, après que chacune partie s'est informée du droit qu'elle pouvoit avoir en ce que dit est, sont d'accord, et s'il plaît à la cour, en la manière qui s'ensuit. C'est à sçavoir que les dits de Saint-Denis se désistent et départent de tout celle complainte qu'ils auroient faitte et intenté au dit cas contre les dits de Royaumont, et à icelle ont renoncée et renoncent du tout au profit de iceux de Royaumont et de leur dite église et seront tenus et gardez les dits de Royaumont en leurs possessions saisines par eux maintenues cy dessus et parmy ce, la main du roy notre sire, qui pour le droit des dites parties est mise ès choses contentieuses comme souveraine, est et sera levée au profit des dits de Royaumont et partant se départiront les dites parties de cour sans aucun dépens rendre l'une partie à l'autre, et y seront condamnés par arrest du dit parlement: ad quodquidem accordum, ac omnia et singula in supra scripta cedula contenta tenenda,

complenda ac firmiter et inviolabiliter observanda, dicta curia nostra partes prædictas et earum quamlibet, quatenus unamquamque ipsarum tangit seu tangere potest, ad requestam et de consensu fratris Egidii supra dictorum religiosorum abbatis et conventus sancti Dyonisii in Francia ex una parte, et magistri Petri dictorum religiosorum abbatis et conventus de Regali Monte ex altera procuratorum per arestum condemnavit et condemnat et ea vi arrestum ejusdem curiæ teneri compleri et observari ac executioni demandari voluit, et præcepit, manumque nostram in rebus contentiosis de quibus superius sive mentio propter dictarum partium debatum appositum levavit atque levat dicta nostra curia per præsentes ad utililatem dictorum de Regali Monte juxta dictæ cedulæ continentiam et tenorem. In cujus rei testimonium præsentibus litteris nostrum jussimus apponi sigillum. Datum Parisiis in parlamento nostro, die septima Julii anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo septimo et regni nostri quarto decimo. »

En écrivant sur Royaumont, on devait toucher à l'histoire des pays immédiatement circonvoisins, et qui forment avec Royaumont une même unité territoriale et un tout identique. La ville de Senlis a vu naître en son sein un comité archéologique, dont nous avons l'honneur d'être membre, qui explore vaillamment, d'une manière utile et avec compétence, les antiquités locales.

L'honorable M. Graves avait déjà fouillé avec pa-

tience les antiquités du département de l'Oise. Cambry l'avait précédé dans le même ordre de recherches, comme il a laissé après lui des émules, dont les sociétés scientifiques de Senlis et de Beauvais révèrent les noms et les travaux.

La ville et le comté de Beaumont-sur-Oise ont suscité, pour leur historien, M. Douet d'Arcq, de l'École des chartes, un des hommes considérables de nos sociétés savantes, qui a livré au recueil des *Antiquaires de Picardie* ses belles recherches sur ce comté, dont nous avons fait largement notre profit personnel. On retrouve, à un haut degré, dans ces investigations de M. Douet d'Arcq sur Beaumont, cette haute intelligence des procédés historiques, cette patience infatigable, et ce génie de l'orientation à travers les labyrinthes du passé, qui distinguent l'époque moderne.

L'Ile-Adam et Pontoise se recommandent assez par leur rôle historique ; ils ont leurs annalistes. Mais le bourg de Boran méritait une page de souvenir; outre que, dans les temps modernes, Boran a vu des notoriétés de différentes sortes : le marquis d'Ardoncourt, désigné seigneur de Boran dans un acte de 1693 (archives de l'Empire) ; le fameux Régent, duc d'Orléans ; et la famille illustre des Parabère, Boran a aussi des antiquités ; et, selon une opinion assez plausible, Boran serait le berceau d'une illustration de Royaumont, du célèbre Vincent de Beauvais.

Et le bourg d'Asnières-sur-Oise, dont il est ques-

tion en l'an 760? Ne fallait-il pas en identifier l'histoire avec celle de Royaumont, puisque l'un a engendré l'autre, et qu'Asnières possède encore le château qu'occupaient la reine Blanche et saint Louis pendant la construction de Royaumont?

Viarmes, connu au douzième siècle; Noisy-sur-Oise, mentionné en 1166; Saint-Leu, Saint-Martin-du-Tertre, emplacement d'une ancienne chapelle, pays fondé par Mathieu de Beaumont, après 1153; Précy, qui a inspiré des recherches à M. l'abbé Quertier; Seugy, le Lys, avec leurs monuments et leurs antiquités des périodes gauloise ou romaine; Gouvieux, avec son camp de César, devaient solliciter également la plume de l'historien.

Creil, qu'une plume féminine (madame Desnoix-des-Vergnes) a récemment célébré, avait son importance particulière par ses souvenirs de Charles VI, de Louis XI, de Marguerite d'Écosse, de Commines, de Catherine de Pise. Hier à peine, Victor Hugo grimpait aux soixante et dix marches très-hautes de la grande tour hardie, crevassée, enlacée de la végétation des ruines, qui forme le clocher de l'église de Creil, pour inscrire sur la pierre son nom, au milieu de noms obscurs de voyageurs. Et autrefois, la maréchale de Berwick, se rendant à son château de Fitz-James, s'en allait verser et briser son carrosse, non loin de Creil, à la montagne des Fées, si fatale aux voyageurs d'autrefois. La maréchale, femme intrépide, n'eut que de la colère; elle accusa la maladresse du cocher et menaça de faire pendre son premier

écuyer, M. de Saint-Jean, parce qu'il n'avait pas de cordes sur lui, pour tirer le carrosse d'embarras. Toutefois, Creil n'est ni systématiquement ennemi du repos des vivants, ni inhospitalier à la cendre des morts; on peut voir encore, au sortir du chemin de fer, à droite, un tombeau séculaire qui se cache, dit M[me] des Vergnes, comme effrayé des bruits du jour, sous quelques arbres épargnés par la hache du progrès, et qui porte ces mots: *Les communes de Creil, Montataire et Nogent-les-Vierges, à la mémoire de Béatrix de Bourbon de Bohême, leur bienfaitrice, décédée le XXV-MCCLXXXV.*

Chantilly a eu son historien dans le docte abbé Charles-François Afforty, docteur de la Faculté de Paris et prêtre de Senlis, mort en 1786, en laissant 25 volumes in-folio de manuscrits précieux que possède la ville de Senlis. M. A. Rousseau-Leroy donnait aussi naguère, sur Chantilly, une notice substantielle et élégante. Vicissitudes étranges! La révolution n'a laissé subsister de l'ancienne splendeur des Condé, que les *fastueuses écuries*. En voyant ces galeries des écuries en marbre, le chenil pour le grand équipage du cerf, celui du sanglier, de la grande meute, de la petite meute, quel beau sort! repète-t-on, de figurer parmi les chevaux ou les chiens de monseigneur le duc de Bourbon!

Que l'on ne soit pas inquiet de la ville de Luzarches. Le docte abbé Lebeuf en a longuement parlé dans son *Histoire du diocèse de Paris;* mais

surtout, M. Alexandre Hahn, membre de plusieurs sociétés savantes, livrera bientôt un grand travail historique, fruit de patriotiques et intelligentes recherches, propre à faire revivre les intéressantes antiquités de cette cité si gracieuse de l'Ile-de-France, ses vestiges gaulois et romains, son vieux château de Saint-Côme, son château de la Mothe, résidence de Jean de Cenesme, seigneur de Luzarches, sous François Ier; les diverses vicissitudes de Luzarches pendant les périodes successives de la monarchie française; enfin ses enfants célèbres: l'architecte Robert de Luzarches; Henri de Luzarches, aumônier de Charles Ier d'Anjou; Nicolas de Luzarches, évêque d'Avranches; David de la Corbinière, prévôt des marchands de Paris; Tardif, ingénieur, maréchal de camp des armées du roi, etc.

Il est toutefois nécessaire de noter ici une localité, faisant partie de la commune d'Orry-la-Ville, voisine de Chantilly, qu'on laisse au sud-ouest, et qui est à 35 kilomètres de distance nord-est de Paris; on s'enfonce, en quittant la station du chemin de fer d'Orry-la-Ville, dans la forêt de Coye; on gagne les délicieux étangs de *Comelle*, et après avoir parcouru trois kilomètres d'étangs par des sentiers que nos romanciers appelleraient *adorables*, on se trouve devant d'antiques constructions, que nous désignerons du nom *d'abbaye de Comelle.* A peine avons-nous mentionné dans le cours de cette histoire les ruines de cette abbaye; et cependant les reliques considérables de cet anti-

que établissement, la grandeur et le caractère de ses restes, la poésie de sa position, nous imposent de ne pas les passer ici sous silence. Comme antiquités, on touche, dans cette histoire, à des monuments celtiques, tels que celui de la *forêt de Carnelle*, ainsi qu'à des vestiges de la domination romaine. Pourquoi ne pas réserver une place, dans cette introduction, à quelques pages sur l'ancienne abbaye de Comelle? On aurait d'autant plus le droit de nous reprocher cette lacune, que les origines de Royaumont lui-même se rattacheraient, s'il fallait en croire une opinion, à l'abbaye de Comelle elle-même, dont l'âge est inconnu.

Il est remarquable que, dans un temps de recherche historique comme le nôtre, où pas un recoin du sol ne demeure inexploré, où l'on rencontrerait difficilement un endroit des antiquités nationales qui ne soit sillonné en tous sens par les soldats de la science, il est remarquable que jusqu'ici l'archéogie et l'histoire aient paru ignorer l'existence elle-même des ruines de l'abbaye de Comelle. Aucun livre ne mentionne Comelle. Aucun manuscrit n'y fait allusion. On interroge vainement les traditions locales; nul ne répond. Nul ne sait dire quand a commencé Comelle, quand il a fini, de quelle époque date sa destruction, quels étaient les moines qui l'habitaient, quel rôle a joué cette abbaye. Conçoit-on qu'on puisse occuper la scène du monde pendant quelques siècles, pour ne laisser absolument la trace de son existence dans aucun souvenir, au point que

tout soit un problème, votre âge, votre nom, votre costume, votre physionomie ? Ni le docte Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, qui s'étend sur Luzarches ; ni Cambri, dans sa *Description du département de l'Oise*, où il raconte son excursion aux étangs de Comelle ; ni Pierre Louvet, dans son *Histoire et Antiquitez du païs de Beauvaisis*, où il a un chapitre sur la fondation de Royaumont (t. Ier, p. 591, édition de 1631), ne paraissent soupçonner qu'il ait existé une abbaye de Comelles. Il y a pourtant, dans ces ruines, une indication suffisante d'un passé qui doit tenter toute curiosité scientifique et stimuler les archéologues.

Qu'était-ce que Comelles ?

Selon une opinion émise, en 1818, par un ancien moine de Royaumont, par l'ex dom Canonne, les premiers moines de Royaumont auraient été amenés de Comelles par saint Louis, ce qui indiquerait que Comelles était une abbaye, et qu'ensuite c'était un monastère de bernardins. Mais pour qu'une assertion soit recevable, il faut qu'elle soit appuyée de preuves ; et l'absence de toute mention de l'abbaye de Comelles dans les monuments écrits, l'impossibilité de trouver la moindre indication sur ses habitants, produisent un argument négatif qui devient embarrassant.

Les bénédictins de la *Gallia christiana*, qui se livrèrent à tant de recherches, se bornent à dire en général que saint Louis peupla Royaumont de moines venant de Cîteaux. Voici comment ils s'ex-

primaient, en 1751, sur le compte de Royaumont : « *Celebre* inibi ordinis Cisterciensis monasterium Ludovicus IX propriis ipse manibus extruxit, quod Regalem-Montem appellari voluit. Opere absoluto, *monachos e Cistercio accivit* piissimus princeps (*Gallia christiana*, t. IX, p. 842). » Voilà combien peu les bénédictins sont explicites ; et, si *Comelles* avait fourni nos premiers moines, il est probable que cette abbaye aurait été nommément désignée dans le chapitre des origines de Royaumont.

Même silence chez Le Nain de Tillemont, qui causa avec les pères, les chroniqueurs eux-mêmes de Royaumont au dix-septième siècle, avec le R. P. Dom Dauvray, par exemple, moine de Royaumont et rédacteur des annales égarées de l'abbaye. Nulle part les religieux de Comelles ne sont mentionnés par Le Nain de Tillemont. Que si l'on ouvre le vaste in-folio de Gaspard Jongelin, qui donne la notice sommaire et le répertoire de toutes les abbayes cisterciennes répandues dans le monde entier, et qui fut imprimé à Cologne en 1640, on y remarque la même abstention. Bien plus, Jongelin, loin de laisser entendre que Royaumont dérivât de Comelles, compte l'abbaye de Royaumont comme la *fille directe* de la maison mère de Cîteaux (*Gasparis Jongelini notitia abbatiarum ordin. Cisterciensis per totum orbem*. In-fol., Coloniæ 1640). Enfin, un remarquable et très-érudit écrit, publié de notre temps (en 1846) sur l'abbaye de Solesmes, énumère Royaumont comme « une des plus illustres Églises abbatiales de la règle de Saint-

Benoît, » ainsi que Clairvaux, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Remi de Reims, le mont Cassin, les Dunes, etc. (page 16); mais le nom de Comelles ne figure en aucune sorte.

On a cru remarquer des analogies d'appellation entre le mot de Comelles, le chapitre de Saint-Cosme qui était à Luzarches, et l'un des fiefs d'Asnières-sur-Oise qui porte le nom de la Comerie. L'analogie littérale est incontestable. Y avait-il, n'y avait-il rien de commun entre l'établissement de Comelles, la Comerie et la collégiale de Saint-Cosme de Luzarches ? On peut se livrer à cet égard à des suppositions permises, probables peut-être, mais qui n'auraient aucune valeur pour les antiquaires, parce qu'on n'indique rien dans les titres, pour donner à de simples hypothèses un caractère de réalité.

On a dit aussi que Comelles était un prieuré dépendant d'Hérivaux. Nous voyons bien dans Lebeuf, qu'avant 1188, l'évêque de Paris, Maurice de Sully, avait doté Hérivaux qui est près de Luzarches, du même institut que l'abbaye de Saint-Victor, c'est-à-dire de la règle des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin. On trouve aussi qu'en 1490, un Montmorency, prêtre, maître ès arts, et protonotaire du saint-siége, fut pourvu, en qualité d'abbé commendataire, de l'abbaye d'Hérivaux. Quatorze années auparavant, en 1476, il est rapporté que les religieux d'Hérivaux, qui étaient au nombre de sept, se plaignirent au vicaire général de l'évêque de Paris de ce que leur

dernier abbé régulier, Jean Ciret, retenait pour lui les fruits d'un prieuré dépendant de la maison. Quel était ce prieuré? il n'est pas dit que ce fût Comelles, dont Lebeuf n'articule pas le nom. Sur quoi donc se fonder pour chercher un lien entre Hérivaux et le monastère de Comelles? Il n'y a là qu'une allegation vague, complétement dépourvue d'autorité.

On a des documents relatifs au prieuré de Nointel près Beaumont, que les comtes de Beaumont avaient fondé sur leur domaine. Les religieux de ce prieuré, étant de temps immémorial en possession de la dîme de Beaumont, et Ansculphe, seigneur d'Hénonville, les en ayant violemment dépouillés, il y eut une plainte portée devant l'archevêque de Rouen ; il y eut une excommuniation lancée, puis levée. Barthélemi de Montcornet, évêque de Beauvais, donnait, en 1170, à Beaumont même, une charte qui constatait et confirmait les droits du prieuré (*Gallia christiana*, Sammart., t. II, p. 389). On sait que, dans le douzième siècle, deux seigneurs laïques, Nivelon de Pierrefonds et son fils, possédaient et tenaient en fief la cure de Viarmes, qui relevait de Renaud, comte de Clermont. On sait aussi que ces possesseurs, qu'on ne réussissait pas à convaincre de la nullité de leurs droits et à faire renoncer à ces bénéfices, finirent par céder, en 1127, aux pressantes sollicitations de Mgr Pierre de Dammartin, évêque de Beauvais, et consentirent à donner cette cure de Viarmes à l'abbaye de Saint-Martin des Champs (Louvet, t. I,

p. 139). La date de la fondation de l'abbaye de Froidmont, peu éloignée de Comelles, est connue (l'an 1134) elle était de l'ordre de Cîteaux (*Annal. cisterc.*, t. I, p. 400. — Louvet, t. I, p. 575). Dès cette époque, il est question du prieuré de Boran, établi par l'abbaye du Paraclet, sur la rivière d'Oise, non loin de Royaumont; l'évêque de Beauvais, Barthélemi de Montcornet, se rendit, en 1170, à ce prieuré de religieuses, qui était dans une extrême pauvreté, pour faire la bénédiction de leur cimetière; sa présence au prieuré y attira une partie de la noblesse des environs, et l'appel du pontife adressé à la charité publique ne laissa pas insensible Matthieu, comte de Beaumont, qui assigna au prieuré une rente annuelle et perpétuelle, consistant en un muid de vin, avec la dîme des agneaux, du lin et du chanvre, sur toute l'étendue du territoire de Boran. (*Beauvais*, par M. Delettre, t. II, p. 154.)

Les chroniques ont également transmis la date de la fondation du prieuré de Beaumont-sur-Oise. Vers 1185, Matthieu, comte de Beaumont, achevait la construction du château de Beaumont et en même temps une église en l'honneur de saint Léonore, dans l'enceinte même du château, pour y mettre un prieuré; il attacha à ce prieuré des religieux de l'ordre de Cluny, auxquels il assigna pour dotation la terre de Fresnoy-en-Thelles (Louvet, t. I, p. 656). On n'ignore pas que l'abbaye de Précy-sur-Oise était fort ancienne, qu'elle fut fondée dans le

septième siècle, vers 678, et que Farulphus, Farulphe ou Faroult en était abbé en 690 (*Diplomatic.*, t. I, p. 472). On sait qu'à cette même époque, Charderic, abbé de Saint-Denis, fonda sur une de ses propriétés, dans le ressort du comté de Chambly, une abbaye dans un lieu nommé *Tusson-Val.* On présume que ce monastère existait vers le lieu où fut bâtie plus tard l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, près de l'Ile-Adam, et qui avait des pressoirs à Noisy-sur-Oise (*Annal. benedict.*, t. I, p. 542). Mais comment, pour les ruines de Comelles, en est-on réduit à une absence totale de documents, à l'impossibilité d'asseoir la moindre conjecture, faute de la plus mince mention dans les vieux titres? La vieille abbaye de Tusson-Val, fondée au septième siècle, avait sans doute disparu dans la suite des âges, comme celle de Comelles a disparu. Mais, du moins, l'on a eu quelque notion concernant les choses et les personnes de Tusson-Val. Cette abbaye était placée sous l'invocation de saint Denis et de saint Marcel; Magnoald en fut un des premiers abbés; le monastère jouissait de grands priviléges qui furent confirmés en 695 par Childebert III, et donnèrent lieu deux ans après à un procès que le même Childebert eut à juger pendant qu'il était à Compiègne (*Diplomatic.*, t. I, p. 479). Pour Comelles, silence absolu dans les vieilles chartes. On dirait une de ces frégates errantes, dont parle un écrivain, qu'on rencontre quelquefois avec stupeur dans les mers du Sud, et sur laquelle on cherche en vain des êtres vivants, ou du moins un registre

mortuaire pour indiquer quel équipage montait la frégate.

Je ne doute pas que le comité archéologique de Senlis ne dirige ses investigations sur ce sujet intéressant de Comelles et n'arrive à nous restituer quelques notions historiques sur cet antique établissement. En attendant, il est utile de constater ce qui reste de Comelles, et de donner la description et la physionomie des constructions subsistantes. Nous les avons mesurées avec l'honorable M. Charles Vander Mersch, notre compagnon d'exploration, si amoureux de recherches relatives à la circonscription territoriale de Royaumont, et si versé dans les particularités de Royaumont lui-même, relatives aux dernières cinquante années de notre dix-neuvième siècle. C'est que M. Charles Vander Mersch pratiquait déjà Royaumont en 1816; il lui est arrivé, étant alors âgé de quinze à seize ans, de louer pour une journée d'excursion, aux écuries de Morfontaine (dont la propriété était encore à la famille Bonaparte), le cheval de bataille de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne. M. Charles Vander Mersch a noté bien des observations depuis cinquante ans, et nous tenons à le remercier ici du concours empressé qu'il ne nous a jamais refusé.

Le terrain de l'abbaye énigmatique de Comelles, encore aujourd'hui complétement clos de murs, est de l'importance de 7 hectares, en forme de carré, toutefois en carré long, dans le sens du sud au nord. Cet antique monastère se trouvait dans un isolement

sauvage. Ses quatre grands étangs, que les moines ont créés (un de nos ministres de l'agriculture a chargé un docte abbé d'étudier le système de barrage suivi par les cisterciens ; étude curieuse et utile au double point de vue de l'assainissement et des inondations) en barrant la rivière la Thève, entre deux collines boisées, sur une longueur d'environ 3 kilomètres, et sur lesquels le nénuphar se plaît à étaler tranquillement ses larges corolles, séparent encore aujourd'hui la forêt de Coye de la forêt de Chantilly. Son clos était traversé par la rivière la Thève, et dans l'enceinte, vers le milieu de la grande avenue ou terrasse de 78 mètres de longueur et large de 12 mètres qui conduisait de la grande et forte porte d'entrée aux divers bâtiments, on trouve, entourées de maçonnerie, deux sources précieuses de la meilleure eau, aux qualités les plus utiles et les plus sympathiques.

Quand on arrive par la principale porte d'entrée située à l'est, et qu'on pénètre dans le monastère, on trouve à droite et à gauche des fondations de murs qui sont sans limites, et dont il est impossible de ressaisir les formes. Mais quand on a avancé de 100 mètres environ, on est en face de l'habitation actuelle du garde, reste de bâtiments, de forme inégale, et qui ont par le dehors une étendue de 82^{m},45. On remarque dans cette vieille habitation des fenêtres à feuille de trèfle, comme au Mont-Saint-Michel, et comme à l'abbaye de Saint-Leu d'Esserent, fondée au dixième siècle.

En entrant par la large terrasse ou avenue, on avait à droite le terrain qui va en pente, puis le lit de la Thève aux eaux rapides, et entre le lit de la Thève et le mur limitant le clos de l'abbaye au nord, on trouvait un étang intérieur ou réservoir que la poussée des roseaux a rendu aujourd'hui marécageux. Mais c'est sur le côté gauche de la principale avenue d'entrée que se développait surtout le groupe des divers bâtiments de l'abbaye; pour y pénétrer il fallait traverser la porte d'un mur qui règne de l'est à l'ouest, et l'on se trouvait en face de deux régions que nous désignerons, pour l'ordre de notre description, des noms de région orientale et région occidentale.

Dans la région occidentale, nous n'avons pu distinguer que les fondations d'un bâtiment irrégulier, dont un côté avait 40 mètres, un autre 39, un autre 22, un autre 14, un autre 27^m,50, un autre 10^m,50. Il y a ensuite un emplacement où l'on suppose par tradition qu'était le cimetière. Un autre espace entouré de murs sert de jardin potager; le reste de la région occidentale qui ne présente aucune autre trace de fondation, servait peut-être de parc ou de jardin pour les moines.

La région orientale du monastère de Comelles offre des vestiges plus considérables de constructions anciennes. On rencontre d'abord des fondations confuses qu'on est libre de regarder comme l'antique emplacement des cloîtres. A quelques mètres de distance, vous heurtez d'autres fondations

qui pourraient être celles de la principale église de Comelles; leur largeur n'a que de 7 à 8 mètres; mais la longueur du bâtiment est inappréciable d'après les traces des fondations. Viennent après cela, et d'une manière parallèle, les fondations d'un bâtiment de 80 mètres de longueur, sur 17 de largeur. Enfin en parcourant le mur d'enceinte du côté de l'est, on voit les fondations d'un bâtiment dont on ne trouve de traces que d'un côté, bâtiment ayant environ 38 mètres de longueur.

Quant aux terres arables de l'abbaye, elles s'étendaient au delà du mur qui circonscrivait le monastère dans la direction du sud à l'ouest. Mais il faut décrire surtout une partie de Comelles qui est restée en état de parfaite conservation; c'est une pyramide gothique qu'on voit encore aujourd'hui dans la région orientale. Le temps et la main des hommes ont tout jeté à terre, excepté l'habitation du garde, et cette pyramide mystérieuse, dont un nouveau Champollion devrait nous dire le sens. Elle est encore tout entière, construite avec de la pierre de Senlis. L'élévation de la pyramide, qui est carrée, est d'environ 30 mètres; et chaque côté est large de 6 mètres; l'entrée ogivale, au nord, a 3^{m},95 de largeur, et 2^{m},90 de hauteur. Les six autres ouvertures ogivales des trois autres côtés ont la même hauteur, et environ 1^{m},90 de largeur. On remarque presque au haut de la pyramide une petite corniche à dents de loup, qui pourrait peut-être fournir des indices sur l'âge

de la construction. Mais qu'était-ce que cette pyramide elle-même? Quelques antiquaires voudraient y voir une sorte de *lampe funéraire;* hypothèse qui se fonderait sur la forme elle-même du bâtiment et sur la signification habituelle du symbolisme de la pyramide. La pyramide, exécutée toute en grosses assises de pierre, n'avait aucun étage, et ne supposait point de but d'habitation. La porte ogivale de l'entrée indique qu'on se rendait dans l'intérieur de la pyramide pour des travaux, ou pour une cérémonie quelconque qui est restée inconnue. Assurément si la lampe qu'on suppose placée au sommet, où se voit une ouverture, avait pour objet d'indiquer dans le voisinage et dans le lointain, qu'un mort était exposé au bas de l'édifice, la solution du problème semblerait assez plausible; mais une difficulté géographique vient contrarier cette supposition : c'est que la pyramide gothique ne devait point s'élever au-dessus des masses grises du monastère. Nous nous sommes rendu compte sur place de la fonction d'une lampe funéraire; elle n'eût été visible pour personne au dehors : ni pour les habitants d'Orry-la-Ville, ni pour Montmélian, malgré sa hauteur, ni pour Montgressin, malgré sa proximité. C'est donc quelque chose d'étrange que cette problématique pyramide, restée debout au milieu du monastère, isolée, intacte, tandis que l'herbe a envahi l'emplacement des divers bâtiments claustraux! Est ce un roi de la première ou de la seconde race qui fonda Comelles? Cette pyramide, d'un sens perdu pour nous, était-

elle primitivement la sépulture, aujourd'hui oubliée, du royal fondateur de Comelles?

Si l'on veut supposer entre Comelles et Royaumont d'anciennes relations et chercher des indices de filiation pour faire dériver, dès le principe, Royaumont de Comelles, on devra s'attacher à quelques analogies matérielles. Ce système conduirait à voir dans l'abbaye de Royaumont une copie approximative des dispositions des bâtiments de Comelles. On remarquerait dans l'un et l'autre monastère d'importants étangs factices; et ceux de Royaumont ont été effectivement créés par la rivière de Comelles que saint Louis fit détourner de son ancien lit à partir de Comelles jusqu'à l'Oise. Les moulins à farine que possédait Royaumont à l'est et à l'ouest, la pièce d'eau ou réservoir créé dans l'enclos de Royaumont, qu'on nommait du temps des moines, le *miroir*, aujourd'hui incluse dans le parc de M. Pitat, et où l'on a formé trois petites îles, l'emplacement respectif de l'église et aussi du cimetière et des bâtiments d'exploitation, ces différents éléments de l'abbaye de Royaumont et la place qu'ils occupent dans le plan général du monastère, ont en effet plusieurs points de conformité avec Comelles. Ajoutons qu'une grande partie des forêts de Coye et de Chantilly devait présumablement dépendre, dans les temps anciens, du monastère de Comelles; et saint Louis aussi dota l'abbaye de Royaumont du bois de Royaumont, dit de *Bonnet*, et d'une portion de la forêt du Lys, dont le poteau des moines formait

le centre. Il n'est pas resté dans le bois de Royaumont de borne avec le chiffre de saint Louis, comme il est resté, dans la forêt de Coye, des bornes, grandes, saillantes, portant sur une des faces la lettre F, et sur l'autre la salamandre de François Ier. Le domaine de Comelles, vendu pour le misérable prix de 9,000 francs en 1791, acheté au même prix par le prince de Condé vers 1818, passé ensuite au duc d'Aumale, a été acheté depuis 1848 par des banquiers de Londres.

N'oublions pas toutefois de mentionner un mystérieux cachet que la femme du gardien de Comelles trouvait récemment au pied de l'énigmatique et antique pyramide. On n'obtient pas d'empreinte assez nette de ce cachet pour en déchiffrer la légende; mais l'emblème très-accusé que représente ce cachet, a une portée qui ne saurait être dédaignée. Était-ce les armes de l'abbaye de Comelles? Ce cachet semble indiquer, dans un trilobe renversé ou trêfle qui lui donne l'apparence de la fleur désignée du nôm de *pensée*, deux mystères du christianisme; celui *de la Trinité*, par le triangle, sans lequel on ne saurait mesurer ni les grandes distances ni les grandes choses, et celui de la *miraculeuse conception* de celle qui devint la Mère du Christ, par la tête de la sainte Vierge qui se trouve au centre du triangle. On n'est pas sûr si ce que l'on distingue, en dehors du trêfle, dans les trois angles, ne serait pas l'emblème du Saint-Esprit, parce que cet endroit du cachet est trop effacé; mais il ne serait pas impos-

sible qu'on eût voulu exprimer la symbolique colombe. On a voulu conclure de la découverte de ce cachet, que dans l'origine les moines de Comelles étaient des savants de l'ordre de Saint-Benoît; qu'ils honoraient particulièrement la sainte Vierge; et qu'ils ont plus tard été réformés par la règle de saint Bernard. Assurément on ne peut pas affirmer d'une manière absolue qu'une telle interprétation soit fausse ou dépourvue de vraisemblance. Nous croyons seulement que, dans l'état présent du problème et en l'absence d'aucun document positif, on doit se borner, jusqu'à nouvel ordre, à des assertions purement conjecturales.

Terminons cette introduction par quelques mots sur les dessins insérés dans cette histoire. On a voulu prévenir les désirs de plusieurs lecteurs en ajoutant au texte quelques gravures et quelques vues. Nos pérégrinations à travers les cases des marchands de choses antiques nous ayant fait découvrir un dessin comprenant une vue exacte et avantageuse de l'abbaye de Royaumont, faite au dix-septième siècle, du temps de Louis XIV, on s'est empressé de la reproduire par la gravure, en y joignant les armes de l'abbaye avec les armes du prince de Lorraine, auquel le dessin était dédié.

Il semblait que les portraits des fondateurs de Royaumont, au treizième siècle, et de ses restaurateurs au dix-neuvième, dussent former le complément de la vue de l'ancien Royaumont. Mais la difficulté était d'arriver, pour saint Louis et pour Blanche

de Castille, à des effigies ayant au moins une authenticité, pour ainsi parler, approximative; car il était impossible de donner accès dans un livre historique à tous ces portraits qu'une fantaisie pieuse s'est plu à créer sur le compte de saint Louis et de la reine Blanche.

Sur une vingtaine d'estampes de Blanche de Castille qu'on montre à la Bibliothèque impériale, il n'en est presque pas qui satisfasse. Une de ces gravures représente la reine Blanche en l'habit de religion, qu'elle prit peu avant sa mort; mais il n'y a dans cette pièce aucune authenticité; elle est médiocre de crayon et de burin, et ne donne qu'une physionomie de convention, d'ailleurs insignifiante. Nous reproduisons dans cet ouvrage un portrait de la reine Blanche, d'après une médaille du cabinet du roi et une effigie de la Sainte-Chapelle de Paris. Si l'on recherche un rapport entre les destinées et les portraits, c'est la gravure, à laquelle on s'est fixé ici, qui rapproche le plus, par son expression et son caratère, de la Blanche de Castille de l'histoire.

Nous avons compté cinquante-six gravures ou lithographies anciennes et modernes de saint Louis, aux estampes de la rue Richelieu. L'une, tellement mal exécutée qu'elle caricature saint Louis, est dite tirée sur sa figure en or faite par le commandement de Philippe le Bel et conservée dans le trésor de la Sainte-Chapelle. La plupart de ces estampes, toutes médiocres et sans suavité, ont le tort essentiel de ne rien rappeler de la physionomie du temps; elles

n'ont été faites, plusieurs, qu'au dix-septième siècle. Voilà pourquoi encore, on a été heureux, pour la reproduction des traits de saint Louis, de pouvoir s'attacher à une vignette du commencement du quatorzième siècle, que la collection des *Historiens de France* s'est empressée d'insérer à son tome XXI. Ce portrait de saint Louis, peint par un anonyme vers la fin de 1316, ou dans le cours de 1317, est tiré du registre LVII de la chancellerie royale, déposé aujourd'hui aux archives de l'empire. On pense que le peintre avait tiré l'image du saint roi de quelque sculpture de marbre ou d'ivoire, par conséquent d'un modèle authentique. Le costume et les ornements royaux de saint Louis sont représentés avec une grande exactitude; et leur ampleur justement est cause que la taille du fils de la reine Blanche paraît diminuée. Nous regrettons seulement deux défauts que l'exécution de notre gravure n'a pas évités, l'un en exagérant la grosseur de la tête de saint Louis, l'autre en ne rendant pas ce qu'il y a de mystiquement beau dans le regard du saint roi, tel que l'exprime la vignette du quatorzième siècle.

On possède bien aux estampes, rue Richelieu, une gravure, dont parle Montfaucon (t. II, p. 154), où saint Louis est représenté jeune adolescent lors de la cérémonie de son sacre, d'après une vitre de la chapelle de la Sainte-Vierge, qui se trouvait derrière le chœur de l'église de Saint-Louis de Poissy. On voit dans cette gravure, le jeune roi assis, portant une couronne à fleurons ; il tient de chaque main un sceptre d'or; son

manteau couleur d'azur est chargé de fleurs de lis d'or. L'évêque qui est à sa droite et lui donne la bénédiction, porte une chape de couleur de pourpre. L'autre évêque, qui est à sa gauche, tient la sainte ampoule ; il porte une chasuble de la même couleur et selon la forme antique. Une seule chose, ce semble, essentielle, laisse à désirer dans ce dessin, qui a été fait très-vraisemblablement bien avant dans le quatorzième siècle, c'est son évidente imperfection et le peu de conformité avec l'original ; les traits du jeune adolescent sont à peine accusés ; et quelle lumière historique peut émerger d'un essai grossièrement informe? Du reste, il est convenu que la plupart des portraits de saint Louis, nullement du temps, ne sont qu'une création arbitraire des artistes. Il ne faut voir qu'un produit de l'imagination dans les grandes toiles de Versailles, aux salles des croisades. Toute la préoccupation des peintres a été de représenter un saint Louis d'après un certain type qui est traditionnel en France. Il n'y a pas d'autre ressemblance de saint Louis que celle-là, aux estampes de la rue Richelieu.

On trouvera dans notre ouvrage, avec les dessins qui précèdent, une vue de la célèbre église de Royaumont que Millin fit graver en 1790, peu de temps avant sa désastreuse démolition. Cette église aurait besoin d'être considérée du dedans ; peu de monuments sacrés étaient plus appropriés « à la foi qui allait s'y nourrir et s'y enflammer, à la dévotion qui s'y prosternait et y adorait. » On eût aimé toutefois

que le conservateur du musée des antiques eût consacré plus d'espace à la basilique de Royaumont et qu'il eût mieux fait ressortir ce beau vaisseau gothique, « cette nef de haut bord, se détachant sur le fond du ciel avec toutes ses mâtures et armatures, avec ses vitraux et ses rosaces mystérieuses. » A côté de l'église, nous avons fait mettre une vue du cloître de Royaumont, d'après une photographie de M. Castellino, et qui est à elle seule une page des plus suaves entre les créations gothiques. Les deux sujets de l'église et du cloître de Royaumont ont pu être compris dans la même planche qui renferme saint Louis.

Les portraits des fondateurs de Royaumont réclamaient comme pendant l'image du prélat vénérable, fondateur des oblats de Marseille, puisque ceux-ci sont devenus les pieux rénovateurs du Royaumont de saint Louis. Mgr de Mazenod est représenté en pied et de face, d'après une photographie; l'édifice de *Notre-Dame de la Garde* de Marseille n'est pas loin du prélat. Mgr de Mazenod s'abrite contre le sanctuaire célèbre qui était l'une de ses chères dévotions; et cependant les brises de la Méditerranée semblent pousser ses voiles vers le nord et lui indiquer Royaumont.

Une vue du Royaumont actuel était devenue nécessaire par suite des changements opérés par les démolitions de 1792. La vue du Royaumont ancien nous ayant donné la poésie locale, on attendait d'une vue du Royaumont moderne un exposé et une pers-

pective nettes qui permissent de se rendre facilement compte des modifications introduites dans l'abbaye. Cette vue devait conséquemment faire abstraction du château de M. Pitat et de ses dépendances. On trouvera en effet une gravure reproduisant, dans ces conditions, la vue du Royaumont actuel, due à MM. Beghard et de Thorigny.

Nous regrettons de n'avoir pu faire entrer dans cette histoire les diverses estampes de Royaumont qui sont dans notre collection, telles que les différentes vues exquises soit des ruines, soit de la partie conservée de Royaumont que M. Paul Perier a photographiées avec une délicatesse et un fini remarquables; les vitraux et les tombeaux qui furent pris par Gaignières et par Millin; la vue du nouveau palais abbatial gravée par Millin, mais incomparablement mieux rendue par les photographies si finies, si lumineuses, si poétiques de M. Castellino; les tombeaux des princes Philippe et Louis, frère et fils de saint Louis, que l'on vient de replacer dans l'église impériale de Saint-Denis, et que des gravures de 1790, 1845 et 1867 (par Millin et par M. Fishot) ont reproduits; enfin la vue du beau mausolée du comte d'Harcourt-Lorraine, chef-d'œuvre de Coysevox, dont la gravure et la photographie ont donné des copies, et dont on peut se faire une idée approximative aux sculptures du Louvre par l'inspection du mausolée, comparativement inférieur, du cardinal Mazarin, qui est du même artiste que le monument de Royaumont. Il est évident que la reproduction

intégrale de ces nombreux sujets, aurait entraîné à des frais tellement considérables, que l'économie de cette publication historique en aurait été profondément bouleversée. N'eût été cette nécessité de s'imposer des bornes, on aurait volontiers enrichi cet ouvrage d'une copie d'un des bas-reliefs du mausolée de Louis, fils aîné de saint Louis, qui était à Royaumont et qu'on retrouve de nos jours après de bizarres vicissitudes, appliqué au monument d'Héloïse et d'Abailard, au Père-la-Chaise. On y voit Henri III roi d'Angleterre, portant le cercueil du jeune prince depuis Paris jusqu'à Royaumont. M. Fishot a tiré des photographies de ce bas-relief et M. Viollet-le-Duc l'a fait copier pour le rendre au mausolée du prince, qui se voit actuellement dans l'église impériale de Saint-Denis.

Après ces préliminaires sur les gravures, sur le but, la raison de cette histoire, et sur quelques difficultés de détail, abordons le récit lui-même.

Paris, le 6 juin 1867.

HISTOIRE

DE

ROYAUMONT



BLANCHE DE CASTILLE

MÈRE DE SAINT LOUIS, FONDATRICE DE ROYAUMONT

D'après une effigie de la Sainte-Chapelle de Paris

HISTOIRE

DE

ROYAUMONT

ET

D'ASNIÈRES-SUR-OISE

PREMIÈRE ÉPOQUE

1226 - 1328

LIVRE PREMIER

Divisions de cette histoire. — L'attrait des campagnes du nord de l'Ile-de-France pour les rois des deux premières races. — Blanche de Castille et Louis VIII à Asnières-sur-Oise en 1223. — Caractère malin des ânes d'Asnières. — La forêt de Carnelle et le parc du château royal d'Asnières, aimé par Louis VIII et par Blanche. — Charte de commune ou de franchise donnée par Louis VIII aux habitants d'Asnières. — Ancienne importance de cette ville. — Dernier épisode de la guerre des Albigeois. — Retour du siége d'Avignon. — Passage de Louis VIII au château de Montpensier en 1226. — Sa dernière maladie et son testament. — Origine de l'abbaye de Royaumont. — Charte de fondation de l'abbaye donnée par saint Louis. — Conjecture sur les origines du nom de Royaumont et sur le choix du site. — Vestiges du druidisme. — Le monument celtique de la forêt de Carnelle. — Thibaut, comte de Champagne. — Le père Pacifique. — Le cardinal de Saint-Ange. — La raison d'être de l'abbaye de Royaumont, donnée par le chef de l'exégèse allemande en France. — Tableau de la physionomie locale d'Asnières. — Limites de son territoire.

Le 3 novembre de l'année 1226, une scène, qui presque toujours est solennelle, avait lieu sous le ciel de la

basse Auvergne, aux confins du Bourbonnais, dans le vieux manoir de Montpensier, appartenant au sire de Beaujeu; la journée, mélancolique comme la saison, empruntait une tristesse exceptionnelle de l'événement qui s'accomplissait. Un prince était étendu sur sa couche d'agonie; c'était le fils de Philippe Auguste. Ses jours étaient comptés; ne doutant plus qu'il ne fût incurablement atteint par le mal, il voulut remplir, en faisant son testament, un suprême devoir. Royaumont devait naître des dispositions dernières exprimées au château de Montpensier par un roi de France près d'expirer.

Des princes, des bannerets, des prélats entouraient le lit du mourant; l'archevêque de Sens, ainsi que Milon de Nanteuil, évêque comte de Beauvais, et Gérard de Bazoches, évêque comte de Troyes, étaient en proie à une vive tristesse.

Louis VIII, que l'on avait vu descendre une première fois à ce manoir lorsqu'il se rendait pour la guerre contre les Albigeois au siége d'Avignon, y revint quatre mois après; mais cette fois il acceptait de Guichard IV, sire de Beaujeu et de sa noble épouse[1], l'hospitalité de la dernière heure, de l'heure suprême. Un premier testament avait été dressé au premier passage dans ce manoir féodal, parce que l'issue définitive d'une guerre est toujours voilée d'inconnu.

A peine arrivé sur le trône, Louis VIII, « jeune et brillant chevalier, cherchant partout des expéditions périlleuses, sans voir autre chose que de grands coups de lance à donner, » s'était jeté, à la voix du pontife de Rome, dans une nouvelle guerre contre les Albigeois; il traversa le Berri et le Nivernais à la tête de 60,000 hommes d'armes et de plus de 150,000 gens de pied[2], et commençait, le

[1] Catherine, dauphine d'Auvergne, comtesse de Clermont-Ferrand.
[2] *Gest. Ludov. VIII*, Duchesne.

10 juin 1226, le siége d'Avignon, cité républicaine attachée à la fortune politique du comte de Toulouse et où commandait le podestat Spinus de Surrexina.

La ville n'avait été emportée qu'après trois mois d'une résistance opiniâtre; elle ouvrit ses portes le 12 septembre 1226. Louis VIII, d'un grand courage, mais d'une faible santé, ne força pas impunément les trois cents bastilles fortifiées qui hérissaient Avignon; il prit aussi, sous ses murs, une maladie grave, soit à cause des épidémies qui se répandirent dans le camp des croisés, soit à cause des fatigues de la guerre; et quand, à son retour du siége, le roi repassa à Montpensier, il renouvela, dans ce second voyage, ses dernières volontés.

Les faits de l'histoire succèdent aux faits, tantôt par la relation des effets s'engendrant d'une cause qui les contient, tantôt par le simple accident du choc fortuit d'où jaillit l'étincelle, par où se rapprochent des événements sans aucune connexion logique; une ville naît au milieu d'une campagne déserte, sur les pas d'un prince quittant le voisinage des royales sépultures[1]; ici la tête d'un monarque tombe sur l'échafaud, pour avoir retenu dans le port de Londres quelques hommes qu'il empêchait de se rendre vers les bords habités par une démocratie naissante[2]. Là, un ancien rendez-vous de chasse se transformera plus tard en asile de la prière. On voit sortir la vie de la mort, dans les institutions humaines, comme dans les différents règnes de la nature; un dernier soupir de mourant prépare et enfante l'immortalité d'un empire. Royaumont devait sortir d'une intention exprimée dans une chambre re-

[1] Louis XIV quitta Saint-Germain, parce que la vue de la basilique de Saint-Denis, sépulture des rois, ne lui souriait point. Cela donna naissance à Versailles.

[2] L'infortuné Charles Ier, qui retint à Londres Cromwel, Hampden et quelques autres qui voulaient se réfugier en Amérique.

cueillie de malade, à la pâle lueur de la lampe solitaire, dans les intervalles libres et lucides de l'insomnie.

Parmi les legs pieux consignés dans le testament du fils de Philippe Auguste, on distinguait celui-ci : « Nous des- « tinons le prix de la vente de nos joyaux et de nos cou- « ronnes à l'érection d'une nouvelle abbaye de l'ordre de « Saint-Victor[1]. » C'est en exécution de ce legs qu'on devait bâtir l'abbaye qui va nous occuper. Le château de Montpensier[2], très-fort, très-avantageusement bâti sur la plate-forme d'un rocher, laissait découvrir à l'horizon les Cévennes, le Mont-Dore et la Limagne. Une vue magnifique s'offrait aux derniers regards du monarque expirant; mais il était impossible à l'œil d'atteindre jusqu'à l'endroit du royaume où devait se réaliser le désir de Louis VIII.

Cherchez, à vingt-quatre kilomètres au nord-ouest de Paris, à l'extrémité septentrionale du département de Seine-et-Oise, sur les bords d'une rivière charmante, un pays qu'on nomme Asnières-sur-Oise, ancienne ville gracieusement posée à la base d'une colline, comme un massif de fleurs. La géographie ne vous laissera point ignorer que ce pays devait avoir et posséda effectivement un voisinage illustre et séculaire, celui de l'abbaye de Royaumont[3].

J'entreprends de retracer l'histoire de cette abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont; je veux raconter comment elle est née, au treizième siècle, d'une idée de Louis VIII et de Blanche de Castille ; comment cette idée fut transplantée du château de Montpensier en Auvergne

[1] Duchesne, t. V, p. 324.

[2] Démoli en 1634, à la suite des troubles occasionnés par Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

[3] Royaumont se trouve aux limites de l'ancienne *Ile-de-France*, dans la direction du nord, ainsi qu'au nord de l'ancien diocèse de Paris. Hiérarchiquement cette abbaye relevait de l'évêché de Beauvais et de l'archevêché de Reims. Sous le rapport civil, Royaumont et Asnières-sur-Oise étaient du ressort du Parlement, Intendance et Généralité de Paris et du Bailliage de Senlis. Depuis François I[er], Royaumont était une abbaye à

jusque dans l'ancien diocèse de Beauvais, près de Beaumont et de Luzarches; je veux redire les six cents ans écoulés dans l'enceinte de certains vieux murs restés debout jusqu'à nos jours, après diverses péripéties de splendeur et de décadence.

Royaumont a eu assez de lustre pour que l'histoire lui consacre quelques pages ; et ce n'est pas toujours d'avoir joué un grand rôle politique qui confère le droit d'occuper la postérité. L'abbaye de Royaumont est identifiée à un des plus grands noms, à un des noms les plus populaires de la France, au nom du roi saint Louis. On séparerait plutôt le lierre ou la mousse d'un vieil édifice qu'on ne désunirait l'antique abbaye de la poétique et pieuse mémoire du « benoiz roy » dont Joinville est le témoin attendri et immortel.

Les murs de Royaumont, consacrés à des immobilités spéciales d'existence, n'abriteront pas de roman et ne cacheront point, comme les châteaux, des aventures de grand seigneur. Pourquoi une abbaye serait-elle un sanctuaire de mondanité et d'élégance? La jeunesse s'y est cachée, immolée, et on y a vu des vieillards y garder longtemps la fraîche adolescence du cœur. Depuis saint Louis jusqu'au dernier prince de Condé, n'y aura-t-il pas de nobles caractères, des âmes douces et craintives, des bienfaiteurs de l'humanité, de belles et honnêtes natures qui s'épanouiront, dans ces solitudes recueillies, par la progression des vertus?

Il est dans les lois de la méthode qu'en redisant l'his-

nomination royale. Dans la classification de 1791, Royaumont fut compris dans le district de Gonesse. Aujourd'hui Royaumont fait partie de la commune d'Asnières-sur-Oise, du canton de Luzarches, de l'arrondissement de Pontoise, et a pour chef-lieu de préfecture Versailles. Le chemin de fer du Nord y conduit en *une heure et demie*, en laissant le voyageur à la station de Beaumont ou de Boran. (Voyez les *Almanachs des dix-septième et dix-huitième siècles;* le *Dictionnaire d'Expilly;* le *Recueil général des Bénéfices de Jacques Lepelletier*, de 1690; la *France ecclésiastique*, de 1779; les *Antiquités nationales de Millin.*)

toire d'un grand homme et celle d'une abbaye qui fut sa fondation, on dépeigne le lieu de la scène et qu'on touche aux annales du pays : l'histoire d'Asnières-sur-Oise est concomitante de l'histoire de Royaumont, elles se fondent l'une dans l'autre. Les deux pays seront confondus dans ces pages, comme ils le sont dans la géographie, aussi bien que dans notre amour de cœur et dans nos affections esthétiques.

Aujourd'hui que tout a été sécularisé dans les idées et dans les usages européens, et que le moine n'est plus pour plusieurs qu'un mythe[1], l'attrait de l'inconnu s'attache aux vieilles abbayes, ne serait-ce qu'à titre d'institutions devenues étrangères à nos mœurs, dont on a cru autrefois, dont on croit encore aujourd'hui, dit-on, la constitution incompatible avec l'état social actuel. Royaumont a, entre toutes les abbayes, une fortune exceptionnelle ; tandis que la plupart de ses compagnes des vieux siècles ont disparu à jamais depuis 1792, sa destinée était tout autre. La pierre de son sépulcre se brisera après soixante-quatorze ans de sommeil; un cri de résurrection, parti des bords de la Méditerranée, retentira puissant et fort, et une colonie pieuse, une colonie d'hommes jeunes et pleins d'espérance, quittera Marseille et les lieux où s'embarqua autrefois saint Louis pour sa dernière croisade. Guidée par l'étoile de sa charité et de son zèle, et embrasée du feu des saintes conquêtes, cette jeune colonie viendra dans le nord, sur les bords de l'Oise, évoquer les nobles traditions du bon roi ; elle fera refleurir, sous une forme nouvelle et avec les modifications imposées par les races modernes, l'antique abbaye de Royaumont.

Il est impossible de raconter l'histoire d'un groupe humain ayant fourni une longue carrière, dans un ordre donné de faits et de civilisation, sans être mis sur la trace

[1] Lorsque son idée ne provoque pas des répulsions et des colères de forcené, comme dans un congrès d'une ville hollandaise en 1865.

d'un nouvel argument, pour l'ajouter à mille autres, en faveur de l'ordre providentiel. Avant d'avoir parcouru le cycle entier des six cents ans que Royaumont a fourni, on aura découvert un aperçu concluant de l'existence et de la certitude des lois qui régissent le monde moral, aussi manifeste, pour le moins, que la certitude des lois physiques. Partout où des hommes ont vécu, agi, médité, souffert assez de temps pour qu'on ait pu baser sur leur manière d'être des observations suivies, on est assuré de constater une série de phénomènes, ratification instructive des lois morales, qu'il n'est pas indifférent d'exécuter ou de violer. Je veux donc exhumer de la poussière du passé les vies éteintes d'une colonie disparue, parce que cette exhibition d'un coin de nos annales peut tourner au profit commun. Qui sait si chacun n'y saisira pas le vaste lit que la Providence se creuse elle-même au sein des choses humaines, dans l'intérêt des principes? Ne faut-il pas qu'une métaphysique, une doctrine, une religion, une philosophie, une conception synthétique de l'universalité des choses, à laquelle on rapporte le jugement des faits, comme à une règle suprême, se dégagent de ce récit, de ces humbles annales? Sans cela, que servirait de s'être appelé un jour un être vivant? Honte à un individu ou à un peuple dont la vie historique n'émanerait pas d'une métaphysique, d'une doctrine! Autant vaudrait retracer l'histoire de la boue et du fumier[1]!

[1] Le scepticisme qui s'est manifesté en France à diverses époques du dix-neuvième siècle, à l'endroit de la métaphysique, trahit une lassitude momentanée des spéculations philosophiques, un découragement intellectuel qui ne durera pas; le mouvement positiviste s'est emparé de nos heures de défaillance, pour célébrer les funérailles de la métaphysique; et il a été secondé par les circonstances extérieures et accidentelles de certaines crises sociales; ces négations fiévreuses du droit et de la valeur objective des richesses doctrinales dont l'humanité est en possession s'apaiseront; il faudrait désespérer de l'entendement humain si les législateurs, les théologiens et les philosophes du monde entier qui ont édifié sur des doctrines métaphysiques l'édifice de la pensée n'avaient construit jusqu'ici que sur le sable.

Lorsqu'en France, le siècle a manifesté des colères contre les représentants de la société religieuse en général, ou contre une agglomération particulière, qu'elle s'appelât congrégation, province ecclésiastique ou monastère; lorsque ces colères ont été jusqu'aux explosions et aux ruptures, comme au seizième et dix-huitième siècles; c'était toujours qu'on accusait le catholicisme de perdre ou la vérité ou la sainteté; c'était qu'on croyait découvrir en lui des incompatibilités avec les institutions nouvelles de la société civile et avec la perfectibilité nationale. Dans les vicissitudes et les fluctuations d'une abbaye comme celle de Royaumont, qui a traversé six cents ans, on retrouvera un écho de ces griefs, de ces récriminations séculaires et les conséquences pratiques qui en résultèrent.

Si les moines de l'avenir doivent jouer un rôle quelconque dans les sociétés modernes, ce rôle ne leur sera accordé qu'à la condition de la sainteté ou de la charité, ou de la science : ce seront les conditions de la résurrection de Royaumont. La sainteté semble faire l'essence de toute vie vouée au cloître. C'est remplir une mission sociale que d'élever les mœurs publiques à la sainteté par l'exemple continu de la sainteté privée et personnelle. Mais on doit satisfaire à des exigences nouvelles de la société contemporaine; les spectaclès de sainteté la touchent, mais la sainteté est contestée: notre époque malade prétend manquer de moyens pour contrôler l'existence de la sainteté dans les individus. On semble de nos jours passer un niveau de corruption et d'immoralité sur tous; et les raffinés discutent la vertu jusque dans les existences les plus notoirement vertueuses. Les siècles de petite vertu comme le nôtre, a-t-on observé, sont essentiellement sceptiques.

Le moine des nouvelles époques exercera une forte action religieuse et morale, comme autrefois, s'il se

mêle puissamment aux œuvres de charité et de dévouement. Que la sincère et complète abnégation de soi, au profit de la société, brille en lui d'une manière patente, tous comprendront alors qu'il faut des hommes vivant à part, se plaçant par le dévouement au faîte de la société et la dominant par le bienfait incessant, par le don de soi aux autres. Une réelle charité, une charité qui, loin de se contenter de paroles faciles, se met nuit et jour à la disposition de ses frères, et qui s'ingénie à créer des œuvres secourables et populaires, tel sera l'un des passe-ports valables pour quiconque prétendra dans l'avenir exercer une mission sociale.

A côté de la sainteté, à côté de la charité et du dévouement, est-il possible d'exprimer une nouvelle exigence? Oui, les sociétés modernes ont d'autres exigences encore. Le moine des temps nouveaux réussira à s'affirmer, comme au temps de son initiative, en se montrant l'homme de la science. Si le moraliste a le droit de se substituer un instant à l'historien, on croit devoir indiquer ici quelle sera la nature du nouveau traité de paix qui sera signé entre nos sociétés industrielles et la société religieuse. Le monde n'acceptera de bonne grâce les nouveaux religieux qu'à la condition qu'ils formeront beaucoup de vocations aux services sociaux, qu'ils donneront beaucoup de missionnaires pour la diffusion de la lumière évangélique, pour la propagation de la morale; le monde attend d'eux des savants, comme il attend, dans le clergé des paroisses, des hommes de dévouement et de charité. Il y aura des moines dans l'avenir, pour qu'il y ait des ouvriers nouveaux infatigables non-seulement dans les sciences morales, historiques et théologiques, mais aussi dans les sciences naturelles, physiques et d'application industrielle. Le siècle veut que le nom de moine demeure le synonyme de savant, comme il l'était aux anciens âges. Les ordres religieux n'ont qu'à rester à la tête de chacune

des branches des connaissances humaines, il faudra qu'on aille chercher les premiers physiciens, les premiers chimistes, les premiers ingénieurs, les premiers astronomes, les premiers industriels parmi les moines. Les grandes missions sociales ne se comprendront désormais qu'à ce prix[1]. Les livrées de la science seront généralement requises ; on demandera les aptitudes intellectuelles et les spécialités qui rendent digne de remplir un grand service public; on devra revenir, en un mot, aux grandes corporations savantes d'autrefois. Tel est le saint programme que les races de l'avenir imposeront aux vocations claustrales; il est utile de le dire au seuil du Royaumont ancien, qui allait inaugurer la vie ascétique. Plus tard, le Royaumont moderne dirigera dans ce sens les carrières d'exception, il indiquera la route à ces natures d'élite, à ces cœurs de missionnaires nouveaux, sur lesquels Dieu versera tous les parfums de son amour, tous les signes de son adoption ; il inscrira à sa porte, en lettres étincelantes, ces nobles mots : Piété, Charité, Science, Travail.

L'histoire de Royaumont a paru pouvoir se diviser en trois périodes ou époques ; c'est : 1° la période de splendeur qui comprend la fondation et la grande époque de Royaumont ; elle commence en 1228 et va jusqu'à la fin

[1] On ne parlera pas ici d'une raison qui intéresserait les hommes d'État et qu'avait touchée le comte de Maistre. « Toutes les fois, dit-il, qu'on peut amortir des volontés sans dégrader les sujets, on rend à la société un service sans prix, en déchargeant le gouvernement du soin de surveiller ces hommes, de les employer et surtout de les payer. Jamais il n'y eut d'idée plus heureuse que celle de réunir des citoyens pacifiques qui travaillent, prient, étudient, cultivent la terre et *ne demandent rien à l'autorité.* » (Le comte de Maistre, *du Pape*, p. 436.) M. de Montalembert ajoute qu'à cause de cela même, dans les temps où les ordres religieux étaient devenus à peu près étrangers à la vie politique, littéraire, extérieure du monde, et qu'on a coutume d'opposer comme un reproche aux partisans de l'institut monastique, les maîtres du monde nouveau auraient dû accorder une indulgente tolérance aux moines, « par *cela seul* qu'ils *se concentraient* de *plus en plus* en *eux-mêmes.* » (*Les Moines d'occident*, t. Ier, p. CXXVIII.)

de la première branche des Capétiens vers 1328 ; ce qui donne un espace de cent ans environ.

La deuxième époque de Royaumont embrasse l'espace de temps écoulé entre le milieu du quatorzième siècle et le commencement soit du dix-septième siècle, soit du règne de Louis XIII. Un lent travail de décadence, interrompu par des intervalles d'amélioration temporaire, marque les deux cent cinquante années de cette période.

La troisième époque conduit l'histoire de Royaumont à travers le dix-septième siècle, le dix-huitième, la Révolution française, et se prolonge jusqu'à nos jours. Cette période est marquée par un moment de déclin et de renaissance, ensuite par une chute totale, enfin par une réapparition merveilleuse dans le dix-neuvième siècle.

Commençons par raconter, dans ce premier livre, de quelles idées et de quelles circonstances est née l'abbaye de Royaumont.

On était en plein règne de Philippe Auguste, règne glorieux et fécond pour la monarchie française, et dont l'éclat brillait à l'étranger comme au dedans du royaume. Blanche de Castille et Louis VIII mariés depuis l'an 1200 vivaient à l'ombre de tant de gloire, dans un rang secondaire néanmoins, sur les secondes marches du trône, et avec la perspective de régner à leur tour. L'avénement de Louis VIII au rang suprême ne devait avoir lieu que vingt-trois ans après la célébration de son mariage.

L'héritier présomptif de la couronne ne resta pas à l'écart, pendant ces vingt-trois années, dans une molle et

stérile indolence ; et c'est à bon droit qu'il fut surnommé *Lion pacifique*. Quelques historiens modernes insinuent, comme un soupçon, que ce n'était là peut-être qu'une ironie de l'histoire. Mais cette dépréciation de l'un de nos vaillants princes est loin d'être justifiée par des preuves ; les faits révèlent, au contraire, dans Louis VIII un homme d'une valeur réelle, et qui, en d'autres conditions, aurait pu être transcendant.

La peinture que Guillaume de Nangis, chroniqueur[1] français du treizième siècle, a laissée de l'époux de Blanche de Castille n'en donne pas une idée médiocre ; il nous montre le prince s'associant très-activement aux grands actes du règne de Philippe Auguste, y figurant en personne sous l'omnipotence de la volonté paternelle, et dans une mesure d'initiative et de participation qui marquent une nature virile, un caractère assez puissant et un courage grandement accentué. Louis VIII était en 1217 au siége de Douvres, et puis il marchait sur Londres. On retrouve Louis VIII en 1219 dans une expédition contre les Albigeois et contre les Toulousains. Il assiége et prend Marmande ; il entreprend le siége de Toulouse. Sacré roi en 1223, il reparaît sous les armes en 1224, il assiége Savari de Mauléon dans le château de Niort ; il attaque la Rochelle et s'en rend maître.

Il serait antihistorique de représenter comme sans activité et sans couleur un personnage qui se dessine en de semblables traits. Louis VIII entreprit des campagnes qui ne furent ni sans audace ni sans péril. Ne serait-ce que pour s'être mis résolûment à la tête du parti qui repoussait les prétentions anglaises sur le continent,

[1] Guillaume de Nangis mourut, croit-on, vers 1302; il se qualifie lui-même de « frère Guillaume de Nangis, moine indigne de l'église de Saint-Denis en France. » On a de lui : 1° les Annales de France de l'année 1112 à l'année 1301, *Chronicon Guillelmi de Nangiaco ab anno* 1112 *ad annum* 1301 ; 2° une histoire de saint Louis, sous le titre de *Gesta s. Ludovici IX, Francorum regis.*

Louis VIII devrait éveiller des sympathies dans le cœur de la nation.

L'année 1226 vit sa dernière expédition militaire ; et de quelque manière qu'on envisage cette dernière croisade contre les Albigeois, quelque répugnance qu'on éprouve à trouver l'effusion du sang au bout des controverses religieuses et des disputes sur la foi, il est certain qu'envisagé dans ses résultats, le passage de Louis VIII contribua à l'achèvement de l'unité territoriale de la France. Louis VIII prouva, au mémorable siége d'Avignon, qu'il était énergique et ferme jusqu'à engager sa santé et sa vie. La victoire lui coûta cher, puisqu'il contracta, croit-on, sous les murs de cette ville, les principes de la maladie qui devait l'emporter prématurément.

Mais il convient de ne pas se précipiter encore vers cette année fatale et de considérer le fils de Philippe Auguste antérieurement aux catastrophes de 1226; Louis VIII n'avait pas dérogé, pendant ses années de vaillance, de santé et de jeunesse, à ce qui était l'entraînement traditionnel des princes, dans les premiers temps de la monarchie; il se sentit attiré vers les contrées qui se développent au nord de Paris.

C'était une vieille question de goût et d'habitude chez les rois francs, qui n'habitaient guère les cités ; ils allaient de l'une de leurs villas à l'autre, consommant en chacune les provisions qui y avaient été amassées. Augustin Thierry a dépeint quelques-unes de ces immenses fermes, où les rois francs tenaient leur cour, préférables pour eux aux plus belles villes des Gaules[1]; et dès cette époque les villages royaux abondaient du côté de Compiègne, de Luzarches, d'Asnières-sur-Oise, de Beaumont, de

[1] V. Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 363, et l'*Histoire de France* de M. Duruy, ministre de l'instruction publique.



Clermont en Beauvaisis, à cause de ces préférences des princes. On pourrait alléguer aussi avec Malingre la raison politique qui inspirait aux princes de la race carlovingienne de l'éloignement pour le séjour de Paris : « La raison, je la pense être, non par le jeu de lustre du lieu, ainsi que la cité de Paris était sujette aux comtes ya faits héréditaires, et lesquels étaient Celtes naturels, lesquels ne tendoyent qu'à remettre la couronne ès mains de la race légitime... la ligne de Charlemagne sortant au contraire de la race de Gaule-Belgique. »

Les rois de la troisième race ne modifièrent point ces habitudes ; ils aimèrent à venir dans ces vallées que parcourt l'Oise, où l'on ne sortait point de l'ancienne Ile-de-France, du domaine de la couronne, de la forêt de Cuise et de Compiègne, et où se déployaient, au milieu des bois, non loin de l'Oise, ces châteaux, ces maisons de plaisance qu'avaient fait construire les rois des deux premières races[1]. Asnières-sur-Oise, placée sur la grande ligne des excursions et des chasses royales, eut de bonne heure un château royal, où nous retrouvons le fils de Philippe Auguste venant chercher, dans les loisirs des belles et fraîches solitudes, des compensations aux amertumes de la vie politique. On doit s'appesantir ici sur les habitudes intimes et sur les détails de la vie privée des princes au douzième et au treizième siècles, parce que les origines de l'abbaye de Royaumont y trouvent en partie leur explication.

Il y a deux manières de classifier les destinées sociales et politiques des hommes : les uns jouent un rôle de leur vivant, ils épuisent la gloire ; leurs œuvres sont adéqua-

[1] Au septième siècle, nous trouvons, du temps de la première race, le roi Clovis III demeurant à Luzarches de 691 à 695, *Palatium de Luzarchiis* (Mabillon, *de re diplomatica*, in-folio, 1709, p. 295), et écoutant un procès porté devant lui au sujet d'une terre de Noisy-sur-Oise. (M. Al. Hahn, *Essai sur Luzarches*, p. 34.)

tes à leurs désirs, ils ont assez vécu et assez réussi pour incarner dans les faits et dans les événements de leur temps leurs conceptions et leurs pensées. D'autres ont une destinée pour ainsi dire anonyme; ils ne font que traverser la scène du monde ; ils ont des pensées généreuses, mais que leurs yeux ne verront ni croître ni mûrir ; de pieux héritiers les légueront à la postérité. Tel fut le père de saint Louis, prince d'une véritable valeur, mais qui n'eut pas le temps de mener à leur fin les inspirations de son âme. Son règne de trois ans, insignifiant par la durée, ne put être que la continuation de celui de Philippe Auguste; il ne sembla voué qu'aux choses ébauchées; d'autres après lui devaient parfaire ses théories et ses nobles idées. Du vivant de son glorieux père, Louis VIII avait été proclamé roi dans Londres par les barons anglais; ce ne fut qu'une royauté d'un jour et d'un instant; la mort de Jean sans Terre mit à néant cette espérance d'un trône d'outre-Manche, les seigneurs anglais rompirent leurs engagements à l'heure intéressante, et Louis VIII pouvait désigner sa couronne provisoire de Londres du mot de *déception de* 1216.

Le prince français avait à ses côtés, à son foyer, une de ces femmes exceptionnelles qui sont l'honneur de leur sexe, qui réconcilient avec la question conjugale et font bénir la doctrine du mariage. Blanche de Castille, *dona Blanca*, était la fille d'Alphonse IX, roi de Castille, et d'Éléonore d'Angleterre ; Blanche égalait par sa beauté extérieure son aïeule Éléonore de Guienne, et c'est l'éclat de son teint qui lui fit donner ce nom de Blanche ou de *Candide*[1]; mais on estimait encore plus en elle les qualités de l'esprit et la nuance du caractère et la grande

[1] Candida candescens candore cordis et oris
Nomine rem signans intùs qua pollet et extrà.
(Philippe le Breton, liv. VI, vers 17, de la *Philippide*.)

piété de son âme. Lorsque la princesse de Castille quitta Tolède, Burgos, l'ancien palais des Maures et la patrie du Cid, pour venir à la cour de France partager les destinées du prince royal, son mariage permit aux Français, fatigués des longs démêlés de Philippe Auguste et de Jean sans Terre, de respirer enfin[1]; mais elle apportait surtout auprès de Louis VIII ces précieuses qualités de femme forte qui doublent l'énergie morale d'un mari. Aux amabilités charmantes d'une princesse distinguée elle joignait les qualités d'un grand homme. Elle eût donné de la fermeté à son noble époux aux heures du danger, si son courage eût pu éprouver des défaillances; mais elle avait indubitablement plus que lui cet esprit fertile en ressources, cette volonté pleine de suite, cette largeur de vues en matière de gouvernement et cette promptitude de décision si nécessaire pour empêcher les embarras de se compliquer démesurément.

L'acte de Louis VIII, acceptant la royauté à Londres, était-il d'une bonne politique? L'Angleterre n'aurait-elle pas brisé, du jour au lendemain, cette importation du sceptre français dans ses îles? Ce qui est sûr, c'est que Philippe Auguste, voyant la résolution de son fils, était loin de croire à un facile succès; ce qui est trop vrai aussi, c'est que cette expédition d'Angleterre, après quelque temps d'entraînement de l'opinion, se retourna contre Louis; à la mort de Jean sans Terre, le sentiment national anglais se réveilla en faveur de Henri III; et malgré les prodiges d'activité que déploya Blanche de Castille, en envoyant de l'argent à son époux et surtout en l'appuyant de son énergie morale[2], la fortune trahit le prince français.

[1] Gilles de Paris célébra les bienfaits de ce mariage dans le poëme intitulé *Carolinus*, qu'il dédia à Louis VIII en 1200.

[2] Après la défaite de Lincoln, Blanche de Castille alla trouver son beau-père Philippe Auguste, et dans son langage elle montra l'épouse dévouée

Louis VIII venait se consoler, après 1217, dans les campagnes d'Asnières et de Cuimont, de l'issue malheureuse de l'expédition d'Angleterre, de la bataille perdue à Lincoln et de la défaite essuyée dans le combat naval livré en face de Calais. Il y a des conditions pour que le séjour des campagnes calme et apaise les vies agitées. Le silence de la nature guérit certaines blessures, mais il en est qui s'enveniment par l'isolement des champs.

Asnières-sur-Oise possède une forêt dont les premiers arbres apparaissent comme un avant-poste sur la cime de la colline dont la ville est abritée. Cette forêt de Carnelle, sans égaler Fontainebleau ou Compiègne, eut toujours une haute importance dans le moyen âge, et les rois de France s'y réservaient des quartiers où les arbres ne pouvaient être coupés.

L'humeur de Louis VIII était égale et douce; mais Blanche de Castille avait une de ces natures méridionales, énergiques, qui ont besoin d'un aliment toujours renouvelé à leur activité. Avant et depuis le couronnement qui n'eut lieu qu'en 1226[1], la reine Blanche se promenait dans la contrée d'Asnières et de Beaumont, « à la fraîcheur des « brises, au murmure des vives fontaines, sous les arbres « fruitiers, le long des treilles chargées. » Louis VIII prenait grand soin d'elle; il l'accompagnait à cheval dans la forêt de Carnelle[2], il ne l'initiait pas à la chasse aux fau-

et courageuse. Comme le roi refusait d'envoyer du secours à son fils, Blanche lui dit : « Par la benoîte mère de Dieu, j'ai de beaux enfants de mon seigneur, je les mettrai en gages et je trouverai bien qui me prêtera sur eux, » et elle quitta son beau-père exaspérée. Avec une résolution admirable elle convoqua elle-même des hommes de guerre; elle eut bientôt réuni trois cents chevaliers et un nombre proportionné de sergents, qui s'embarquèrent bientôt pour l'Angleterre.

[1] Philippe Auguste n'avait pas jugé à propos que cette cérémonie se fît pendant sa vie, soit qu'il crût son autorité assez bien établie pour n'avoir pas besoin de prendre la même précaution que ses prédécesseurs de la branche des Capets, soit que la jalousie d'autorité s'en mêlât.

[2] La forêt de Carnelle est domaniale, quelques-uns de ses poteaux l'indiquent; conséquemment elle ferait aujourd'hui partie du domaine impérial.

cons; les ambitions de Blanche étaient plus sérieuses, ils s'entretenaient des faits de guerre et des faits de la diplomatie. Tant que régna Philippe Auguste, ni le prince son fils, ni Blanche, ne prirent une part directe au gouvernement; c'est pourquoi n'ayant point la direction principale des affaires, les augustes époux se réfugiaient à Asnières-sur-Oise, soit pour savourer le charme de ses bois, soit pour oublier les inévitables ennuis et les peines qui sont proportionnellement plus intenses à mesure que l'on est plus en lumière. Ainsi ils créèrent, par rapport à cette belle forêt de Carnelle [1], des habitudes et des goûts que suivirent, paraît-il, les princes qui vinrent après eux dans les autres siècles [2]; des endroits étaient réservés

Jusques à la première Révolution, une grande partie de cette forêt était entourée de murs et formait le parc du château royal. Le sommet de la forêt de Carnelle est le point le plus élevé des environs de Paris. Elle est pittoresque et très-accidentée, on y a des points de vue charmants et variés.

[1] Cette forêt, très-étendue, et dont la surface est remplie d'accidents de terrain, forme une sorte de triangle dont une pointe est à Asnières-sur-Oise, une autre à Beaumont et la troisième au château du Val-Pendant, du côté de Presles et de Courcelles. — Philippe IV de Valois fit faire, en 1332, une estimation des coupes de cette forêt; il manda pour cet effet Regnaud d'Aimon, écuyer, attaché à ladite forêt; Jean de Senlis, Pierre de Latre, bourgeois de Beaumont; Oudart Gounin, Ilémery de Belloy, ces deux derniers mesureurs ou géomètres, et Guillot d'Augi, clerc, demeurant à Bailleval. Ces experts jurèrent sur les saints Évangiles qu'ils chercheraient loyalement combien d'arpents on pouvait couper de bois, chaque année, sans endommager la forêt. Après le mesurage on trouva une telle quantité de bois qu'on pouvait faire parfaitement, chaque année, deux ventes; une première vente de bois de haute futaie, d'environ douze arpents, et pour des arbres de quarante à cinquante ans; une seconde vente pour le petit bois d'entre seize et vingt-quatre ans. On pouvait couper, chaque année, vingt-huit arpents de petit bois; l'estimation disait les sommes considérables que rapportait la vente de ces coupes; l'exploitation de ladite forêt donnait en définitive tous les ans une somme de 644 livres (vi c. xliv l.), ancienne monnaie. Le prieur de Beaumont, les frères et sœurs de la Maison-Dieu de Pontoise, le maire de Luzarches, avaient droit de toucher quelques revenus sur les produits de la forêt. (*Archives de l'Empire*, — Reg. P. 26, cote CXVIII, — l'estimation est tirée d'une prisée *des forêts du douaire de la Reine*. — V. *les Comtes de Beaumont*, par M. Douet d'Arcq.)

Une prisée du comté, de l'an 1375, estimait la forêt à huit cents arpents de bois de haute futaie et quatre cent quarante-sept de bois taillis. (*Les Comtes de Beaumont*, par le même.)

[2] Dans le quatorzième siècle, il y avait une partie de la forêt que le roi

pour les princes de France, on en respectait les arbres qui donnaient une ombre séculaire. Blanche et son noble époux vinrent s'y reposer des fatigues des jours de pompe solennelle, des lassitudes des fêtes de Reims[1]; on raconte qu'ils y cherchaient dans des repas rustiques les agréments de la vie champêtre. Plus tard, devenue reine, Blanche de Castille aimait le parc d'Asnières; elle le faisait peupler d'animaux domestiques ; elle y avisait aux jeux enfantins de son fils saint Louis et des autres princes ses frères[2].

Il ne se pouvait pas que Blanche de Castille et son époux, Louis VIII, vinssent fréquemment au château d'Asnières-sur-Oise sans y prendre de profondes racines. C'était tout à la fois pour eux une maison de plaisance, une station, un point de départ pour les chasses, un séjour d'été et de printemps. Jusque-là, la reine, les princesses, ainsi que les grandes dames, quand le roi se livrait au divertissement de la chasse, assistaient à ces parties de plaisir,

Philippe de Valois s'était réservée et qui ne pouvait être coupée. L'acte de 1332 rapporte qu'il y avait « deux touffes de grands bois » où le roi, quand il venait à Royaumont et à Asnières, avait la coutume de faire son petit dîner aux temps des chasses. Il y a dans la forêt de Carnelle des asiles impénétrables aux brûlantes ardeurs de l'été. On respecta ces deux touffes de grand bois qui abritaient d'ordinaire les goûters du roi, ainsi que les arbres fruitiers. La reine aimait le parc d'Asnières, elle le faisait peupler d'animaux domestiques et avisait à la clôture des murs. On chassait les grosses bêtes dans la forêt de Carnelle. (*Archives de l'Empire*, — Rég. P. 26, cote CXVIII, — et *Comtes de Beaumont*, par M. Douet d'Arcq)

[1] La reine Blanche fut couronnée, le 6 août 1223, par Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, oncle de l'historien, en présence de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, des princes et des grands, et d'un concours de peuple extraordinaire.

[2] « Et est assavoir que nous avons retenu pour le roy les II touffes de grant bois où le roy est accoustumé de faire son petit disner sans faire des couppe, et les arbres fruit portanz. Et ma dame la royne aura sanz pris le parc d'Asnières, et à son coust le garnira de bestes et soustendra de clôture. Et li avons laissié la chasce aux grosses bestes en la dite forest; sanz pris. » — Il s'agissait ici des souverains du commencement du quatorzième siècle; le passage intitulé *la Forest de Querneile* est extrait d'une prisée des forêts du douaire de la Reine. (*Archiv. impériales.* — Reg. P. 26, cote CXVIII. — *Histoire des comtes de Beaumont*, par M. Douet d'Arcq, p. 213.)

montées sur des chevaux richement caparaçonnés, qu'elles maniaient avec une grande adresse ; même les promenades à âne auraient pu à cette époque devenir un luxe en vogue dans la localité d'Asnières ; le nom de la ville elle-même rappelle que les habitants primitifs d'Asnières[1] s'occupaient de perfectionner l'âne domestique et l'espèce sauvage.

Lorsque Blanche de Castille quitta Burgos et sa famille, elle avait treize ans ; son imagination d'enfant emporta la mémoire de ces environs de la vieille capitale de la Castille, de ces paysages extraordinairement pittoresques, où les montagnes se rapprochent, se resserrent, et où l'on voit d'immenses rochers perpendiculaires se dresser au bord des routes, escarpés comme des falaises. Le pays d'Asnières plaisait par d'autres aspects. On trouve dans cette direction, au nord de l'Ile-de-France, de ces paysages, de ces plateaux, de ces vallées et de ces collines riantes, qui peuvent compenser les particularités grandioses des paysages pyrénéens ; il y avait de ces perspectives dont la délicate et fine beauté exerçait un attrait enchanteur. La majestueuse profondeur des forêts onduleuses de Carnelle et du Lis devait sourire à la princesse espagnole.

On a dit que l'âne turc était fataliste et qu'on voyait « à sa mine humble et rêveuse » qu'il était résigné à tous les coups de bâton que le destin lui réservait, et qu'il subit sans se plaindre[2]. Pour l'âne castillan, on assure qu'il a la mine « plus philosophique et plus délibérée ; » il comprend qu'on ne peut se passer de lui. Les chroniques ne mentionnent pas si Blanche de Castille trouva autant de

[1] L'abbé Lebœuf, cherchant l'étymologie et l'origine du mot d'Asnières donné à plusieurs bourgs de France, livre cette explication naturelle : *Asinariæ a gregibus asinorum dictæ*. Nous ne contredirons pas Lebœuf sur une question d'âne et d'onagre.

[2] Voir, à cet égard, les spirituelles réflexions de M. Théophile Gautier. *Voyage en Espagne*, 1859.

fierté aux ânes d'Asnières ; si elle distingua en eux des proportions parfaites, des aplombs remarquables ; et si nos races d'ânes lui firent l'effet de ces beaux ânes d'Orient que Xénophon rencontra en grandes troupes, mêlés aux bandes d'autruches, dans les plaines de la Mésopotamie ; mais l'âne d'Asnières se distingue par une qualité frappante, qui est celle de la finesse et de la malice[1].

Asnières-sur-Oise est redevable aux père et mère de saint Louis, à différents points de vue. Après la mort de Philippe Auguste, Louis VIII vint à Asnières, non plus seulement en qualité de prince, mais comme roi de France; et il devait arriver que Blanche de Castille et son mari, venant souvent habiter le château royal d'Asnières, contracteraient de l'attachement pour le pays et y laisseraient une marque éclatante de leur intérêt. Un jour de l'année 1223 on fit fête dans la ville, et le château d'Asnières fut salué par les acclamations de la population reconnaissante ; le vainqueur de la Rochelle venait de souscrire un acte que lui avaient inspiré sa conscience d'homme politique et sa bienveillance de résident ; il gratifia les habitants d'Asnières-sur-Oise d'une *charte de commune* ou de *franchise*. La localité commença à bénéficier de ce grand mouvement communal dont les premiers symptômes se montrèrent au onzième siècle, et qui prit de si grands développements au siècle suivant, grâce surtout à l'intérêt politique de Louis le Gros et de ses successeurs.

La charte d'Asnières, qui est appelée *franchise* (*franchisia*), venait modifier ce qui avait été mis en vigueur du temps des comtes de Beaumont, réformer quelques abus, signifier des concessions favorables à la sécurité et à la

[1] Une colonie de Parisiens, composée de quinze personnes, se promenait à ânes aux environs de Royaumont, vers 1860. Les cavaliers jugèrent à propos, avant de descendre une côte, de sauter à bas de leur monture. Soudain les quinze ânes prirent le galop à travers champs et allèrent, dégagés de leur fardeau, regagner à deux lieues leur logis, laissant aux quinze Parisiens le soin de retourner pédestrement.

prospérité de la cité. Cependant il ne faudrait pas donner un sens trop étendu à la concession de la charte d'Asnières, elle ne réveillait aucune idée de constitution municipale; elle n'érigeait pas Asnières en commune, en ce sens qu'elle lui donnât une existence propre et une indépendance politique. Louis VIII stipulait certaines règles en faveur de la population d'Asnières, certaines franchises, certains droits, certains détails de la vie civile, sans que cela atteignît profondément l'organisation de la cité, de ses magistrats, de leurs rapports avec la société féodale. Telles étaient la plupart des chartes de commune de cette époque qui touchaient bien peu aux rapports de la commune avec son seigneur et à la question des magistratures municipales, mais qui réglaient surtout certains droits, imposaient des lois pénales, des lois civiles, des lois de police, et créaient des moyens d'ordre dans cette société qui cherchait ses nouvelles voies.

Avant de donner l'analyse de la charte de commune ou de franchise qui fut accordée aux habitants d'Asnières, il est opportun de rappeler l'ancienneté et l'importance relative de la ville d'Asnières et de son château, au temps de la reine Blanche. Asnières avait fait partie de l'un de ces *pagi*, de l'une de ces circonscriptions territoriales qui dataient de l'administration mérovingienne et qui étaient différentes de celle des cités romaines. Asnières était compris au neuvième siècle dans la division territoriale désignée *pagus cambliacensis*, et que les anciens auteurs français appelaient *Chambli*, le *Chambliais*, et auquel se substitua, au onzième siècle, comme chef-lieu, Beaumont et le comté de Beaumont[1].

[1] Le *pagus cambliacensis* avait pour limites, au nord, le *pagus bellovacensis*, pays de Beauvais; à l'est, le *pagus sylvanectensis*, le pays de Senlis; au sud, le *pagus parisiacus*, le pays de Paris; enfin, à l'ouest, le *pagus vilcassinus*, le Vexin. Le chef-lieu du *pagus cambliacensis*, qui était la ville de Chambly, fut délaissé au onzième siècle; on prit Beaumont, dont on

La ville d'Asnières avait un château remarquable qu'habitaient Louis VIII et Blanche de Castille, et qui remontait à une date inconnue. Guillaume de Nangis appelle ce manoir, déjà du temps de saint Louis, « une *ancienne* maison royale ; » il porte, depuis le treizième siècle, le nom de *Château de la reine Blanche*[1]. La forme des tours, dont une subsiste intégralement et dont la construction est d'un âge très-ancien[2], les monnaies que l'on découvre dans le sol du château, telles que des monnaies de Louis IV et de Louis V, et d'autres portant la date de 901, sont des indices suffisants pour estimer que le château était antérieur de plusieurs siècles à l'époque de saint Louis[3].

Pour la ville d'Asnières elle-même, il subsiste plusieurs preuves de l'importance plus considérable qu'elle paraît avoir eue dans les temps antérieurs. Il est question d'Asnières, du temps du roi Robert, dans un acte où l'on trouve un droit donné ou confirmé à l'abbaye de Saint-Denis par un diplôme royal de l'an 997. Philippe de Nanteuil, évêque de Beauvais, confirma, en 1183, à l'abbaye de Saint-Denis, la possession de toutes les cures que cette abbaye avait dans le diocèse de Beauvais, et, parmi elles, celle d'Asnières[4]. Un état des recettes et des dépenses de la ville d'Asnières-sur-Oise, dressé dans le milieu du treizième siècle, constate qu'elle devait d'assez

reconnut l'importance militaire, à cause de sa position fortifiée sur la rivière de l'Oise.

[1] Il est possédé aujourd'hui par madame la baronne Molitor.

[2] Nous parlons ailleurs de la forme de ce château, véritable forteresse.

[3] On a trouvé, dans le sol du château d'Asnières, des monnaies de Louis IV et de Louis V. — Une monnaie plus ancienne représente un globe de Charlemagne, au milieu d'une lettre gothique qui ne se peut déchiffrer ; elle porte une inscription qui paraît norvégienne : *Gotes Gaben* (Dieu, don, grâce) *par la grâce de Dieu;* on y lit aussi l'année 901. De l'autre côté de cette médaille, on voit trois couronnes qui sont les armes de la Norvége, de la Suède et du Danemark, entremêlées de trois fleurs de lis, avec cette inscription : *Hannskrayvinckel in nur* ; — la matière est en cuivre et en or.

[4] Archives de l'Empire, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*, t. Ier, p. 270. *Comtes de Beaumont*, par M. Douet d'Arcq, p. 180.

fortes sommes aux bourgeois de Senlis et par conséquent que c'était un centre considérable de population[1]. On remarquera aussi que des actes du treizième siècle portent les armes de la ville d'Asnières-sur-Oise. Le sceau de la commune représente le bailli ou maire debout, vu de face, tenant un bâton sur l'épaule droite et une fleur de lis de la main gauche. Dans le champ du sceau, deux ânes. Légende.... *Sigill. Communie de Asnières*[2].

On ne doit pas dédaigner les indications qui ressortent du plan cadastral d'Asnières, dressé dans les siècles suivants[3]; il est visible d'après ce plan qu'Asnières possédait les éléments qui caractérisent une ville. Cette sorte de carte géographique montre le quartier de l'Hôtel-Dieu d'Asnières[4]; elle désigne la permanence du carcan sur une place d'Asnières[5]; on y voit aussi le quartier de la justice et de la potence[6]; le roi avait la haute justice dans cette ville[7], pendant que Hugo dit Serran et après lui Nicol

[1] *Archives impériales, trésor des chartes*, carton J. 385, pièce 20. Ce rapport fut dressé en 1260, concernant les recettes et dépenses de la ville d'Asnières-sur-Oise, par les magistrats de la commune (*major et jurati*); on voit dans ce rapport que Hugo, dit Serranus, était maire ou bailli d'Asnières en 1259, et qu'il succédait à Nicol Forestier. La ville d'Asnières « Debebat burgensibus de Silvanectis, VI^xx l. et VII, et XXX pro usurâ, LS ex altera parte et XVI l., de minutis debitis. » Le rapport dit le total des recettes, pour les fermes de la ville, le four, le travers, les quatre pressoirs, etc.; il donne ensuite le détail des dépenses de la commune; l'abbé et le couvent de Royaumont y figurent pour vingt sous de revenus. On y voit les sommes pour trois procès avec les moines de Royaumont.

[2] *Trésor des chartes, ibid.*

[3] Il y a un plan de 1742, dressé par ordre de Mgr Rosset de Fleury, abbé de Royaumont, divisé en 27 cartes, que M. Ch. Vander Mersh a libéralement fait restaurer et réunir en atlas, en 1865, pour en faire don à la commune d'Asnières : les archives en étaient privées depuis 1814.

[4] Du côté du château de Touteville, appartenant aujourd'hui à M. Lavau.

[5] A l'emplacement du cimetière ancien, vis-à-vis l'église.

[6] Cette place se trouvait au nord-est du château d'Asnières, à un quart de lieue du château royal, sur une petite éminence, derrière le cimetière actuel, au bord de la route qui venait de Paris; on y voit encore une pierre qui supportait la potence. A la porte de chaque chef-lieu des seigneuries, dit un historien, s'élevait un gibet composé de quatre piliers de pierre d'où pendaient des squelettes cliquetants.

[7] « A Asnières a IIC. X feus ou li roys a haute justice et la commune

Forestier en étaient les magistrats municipaux en 1259. Aussi, dans la plupart des actes postérieurs au quatorzième siècle, le titre de ville est toujours appliqué à l'agglomération d'Asnières. Un acte, du 12 octobre de l'an 1552, passé entre R. Père en Dieu messire Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons et abbé de Royaumont d'une part, et d'autre part noble homme et sage maître Eustache de la Porte, seigneur de Touteville, mentionne un grand corps d'hôtel « assis en la ville d'Asnières[1]. »

Louis VIII accorda donc aux habitants d'Asnières-sur-Oise, qu'il distinguait dans ses faveurs, une charte d'affranchissement, dont on va rapporter les dispositions principales : — l'*article* 1er de la charte de franchise ou de commune d'Asnières concerne les conditions d'entrée et d'exclusion de la commune : sont admis dans la commune tous ceux que la loi, sous laquelle ils vivent, n'en exclut pas, *qui legitimi homines erunt de cujuscunque terra sint*, excepté les hôtes et les hommes de corps du seigneur qui concède la commune ; exclusion qui s'explique en ce que ces hôtes et ces hommes de corps étaient par leur condition soumis à des redevances et à des services manuels dont leur entrée dans la commune les eût affranchis au détriment de leurs seigneurs.

L'*article* 18 de la charte d'Asnières contenait la concession fondamentale de l'affranchissement de tous les gens de condition serve qui entraient dans la commune ; cet affranchissement était conçu en ces termes : *Si qui de hac franchisia erant servilis conditionis die qua presens carta fuit facta, volumus tam ipsos quam ipsorum heredes liberos in perpetuum remanere.*

d'Asnières le dessouz, excepté l'exécucion de larron qui au roy appartient quant li cas si offrent et en tiennent plusieurs possessions pour lesqueles il paient chascun an au roy CX L. p. (Tiré d'une évaluation générale des fiefs et des domaines du Roi de l'an 1331, *Archives impériales* Reg. P. 26. cote 34. — *Hist. Comt. de Beaumont*, par M. Douet d'Arcq, p. 206.)

[1] Cartulaire de Royaumont, t. Ier, p. 309.

Louis VIII ne spécifiait pas les tailles, redevances ou corvées dont les membres de la commune d'Asnières seraient déchargés; il disait en termes généraux que quiconque faisait partie de la commune, lui et ses héritiers, étaient libres à perpétuité. Les autres articles réglementaient les coutumes, c'est-à-dire des points de droit criminel et de droit civil. Quant aux forfaitures (*forisfacta*), crimes et délits, tant contre les personnes que contre les propriétés, lorsque ces forfaitures n'étaient pas des crimes capitaux, la charte d'Asnières portait, pour seule peine de toute espèce de forfaiture, l'amende, qui variait selon la gravité des cas; on payait une amende de quinze sous pour les forfaitures où il y avait effusion de sang, mais sans homicide (*quindecim solidos :* article 3). S'il y avait *mehaing* (mahegneium), c'est-à-dire si un homme avait été estropié, il lui était dû des dommages et intérêts (même article 3). L'article 4 portait que si le malfaiteur avait pris la fuite, ses biens étaient confisqués au profit du roi, et sa maison appartenait aux habitants d'Asnières (*præter domum ejus quæ remanebit hominibus dictæ villæ*). L'article 5 s'occupait des petites forfaitures et les punissait d'une amende de cinq sous; la charte énumérait ces forfaitures : frapper quelqu'un de la main, mais sans effusion de sang; le prendre aux cheveux; lui dire des injures; lui déchirer ses vêtements.

Quant aux crimes capitaux, l'homicide, le vol avec effraction, le meurtre, l'incendie, le viol, ils étaient punis de la peine capitale; il était dit du coupable qu'il serait à la merci du seigneur : *in misericordia nostra erit*, ou bien *noster erit*.

La charte s'occupait ensuite des délits ruraux et des bornages, si importants pour la police rurale. Enfin, après avoir exposé les concessions faites aux habitants d'Asnières, elle disait leurs obligations, c'est-à-dire les redevances et les services. Il y était stipulé des droits et des

servitudes, par rapport aux moulins de Cujmont (*molendinorum de Quimont*), au vinage du Lys (*vinagium de Lys*), aux champs d'avoine de Boran (*avenam de Borreno*), par rapport aussi aux pressoirs de vin que l'abbaye de *Sainte-Marie-de-la-Victoire* de Senlis avait à perpétuité à Asnières.

La charte ou franchise d'Asnières déterminait quelques-unes des limites de la commune au treizième siècle; elles allaient du fossé *medii pratelli* jusqu'à la limite du bois d'Asnières, ensuite jusqu'au bord du ruisseau de *Urmes*, puis jusqu'à la maison de Simon de Bois-du-Clerc (*Simonis de Bosco clerici*); de là on allait jusqu'à la porte de Noisiel, hors du parc; et enfin jusqu'à la route de Noisy, où finissait la banlieue de Beaumont.

Telle était la charte de franchise donnée par le roi Louis VIII, en 1223, en faveur des habitants d'Asnières, et qu'il avait datée de Compiègne[1]. Mais, outre cette libé-

[1] Voici cette charte dans le texte latin du *Recueil des ordonnances :*

« *Ludovicus, etc. Noverint universi presentes pariter et futuri, quod nos, salva fidelitate nostra, salvis redditibus nostris, salvo jure ecclesiarum et vavassorum nostrorum, remotis omnibus malis consuetudinibus, concedimus hominibus manentibus in villa Asneriarum libertates et immunitates subscriptas.*

I. Poterunt igitur homines hujus franchisie in suam recipere franchisiam omnes illos qui eam intraverint qui legitimi erunt homines, de cujuscumque terra sint, exceptis hospitibus nostris et filiis hospitum nostrorum, et exceptis hominibus et feminis nostris de corpore et hominibus et feminis communiarum nostrarum, et abbaciarum nostrarum regalium quarum homines nobis debent exercitum et equitacionem.

II. Major vero et pares hujus franchisie qui erunt pro tempore, singulis annis coram ballivo vel preposito nostro apud Asnerias jurabunt quod nostra non celabunt forisfacta de quibus clamor aut querela pervenerit ad eosdem. Sciendum quod forisfacta facta intra metas hujus franchisie (cujus termini sunt hii : scilicet de fossa Medii Pratelli usque ad metam Bosci Asneriarum, et inde usque ad rivum de Urmes, deinde usque ad domum Simonis de Bosco-Clerici, et inde usque ad portam Noisiel extra parcum, et inde usque ad viam de Noisiaco ubi banleuga Bellimontis terminatur), sic emendabuntur.

III. Si effusio sanguinis ibi fiat sine homicidio, quindecim tantum solidos dabit malefactor nobis pro emenda ; ita tamen quod si mahegneium intervenerit in maleficio illo, mahegnato emendabitur competenter.

IV. Quod si malefactor qui sanguinem effuderit infra dictas metas, fortassis effugerit ; quicquid habuerit capiemus, preterquam domum ejusque

ralité d'ordre matériel et civil, le prince se réservait d'accorder au pays un autre bienfait d'un ordre exclusivement moral et religieux.

remanebit hominibus dicte ville; et si quod a nobis captum fuerit non sufficiat pro emenda nostra, homines hujus franchisie non recipient illum ad eos venire volentem, quousque nobis satisfecerit competenter.

V. De parvis autem forisfactis, ut est percutere aliquem cum manu, sine sanguinis effusione, vel capere per capillos, vel conviciari alicui, vel vestem disrumpere : si querela ad majorem aut pares hujus franchisie venerit, et probatum fuerit forisfactum, quinque solidos dabit nobis malefactor pro emenda.

VI. Probatio autem parvorum forisfactorum talis erit : si videlicet clamator qui sit de hac franchisia, habuerit duos homines hujus franchisie per quos possit malefactum probare, satis erit; quod si testes non habuerit passus injuriam et forte dixerit : homo ille de franchisia vidit forisfactum aliquid, nominatim exprimendo, vel certam personam monstrando, ille nominatus vel monstratus, adjurabitur sub juramento franchisie, quod super hoc verum dicet; et si adjuratus dixerit se vidisse malefactum illud, detinebitur malefactor, et dabit nobis quinque solidos pro emenda; et si adjuratus dixerit se non vidisse malefactum, accusatus quitus inde remanebit, et si clamator sine testibus clamorem fecerit, accusatus per suum liberabitur juramentum.

VII. Homines autem Asneriarum sequuntur traversum sicut solebant illud sequi tempore comitis Johannis Bellimontis.

VIII. Duella vero nostra sunt tali modo : de datis vadiis habebimus quindecim solidos, de duello victo, sexaginta septem solidos et dimidium, si duellum fuerit de fundo terre vel pecunia.

IX. Si quis autem de hac franchisia, de falsa mensura convictus fuerit, et non poterit jurare quod major ei talem tradiderit, septem solidos et dimidium dabit nobis pro emenda; et si poterit jurare quod major ei talem tradiderit, per suum liberabitur juramentum.

X. Omnes vero mensure legales invente in villa Asneriarum eo tempore quod presens carta fuit confecta, tales in perpetuum remanebunt.

XI. Forisfacta autem animalium emendabuntur per legem ville hactenus observatam.

XII. Homines hujus franchisie in omnibus locis comitatus Bellimontis qui sunt de nostro districtu, preterquam in sacro loco, de rebus debitorum suorum manencium in eodem comitatu capere poterunt, nisi illi debitores veniant in exercitum aut equitatum nostrum, vel nisi fuerint in nostro conductu, vel nisi fuerint clerici aut religiose persone.

XIII. Item. *Querimonie ille que ad majorem hujus franchisie debebunt deferri, si de eis rectum fecerit, satis erit, salvis emendis nostris; si non fecerit, per pares emendabuntur, salvis similiter nostris emendis.*

XIV. Quod si pares non emendaverint, nostrum erit emendare, majoribus criminibus nobis reservatis, raptu videlicet, multro, homicidio, furto et incendio; set parva latrocinia, ut est furari tunicam, vel pallium, vel capam, vel patinos, vel lignipedes, vel aliquam partem operis, vel panni lanei vel linei, si per bannum ecclesie reddita fuerint, satis erit.

XV. Si vero latro super hiis impetitus negaverit, et postmodum convictus

Le vainqueur de Bouvines s'était éteint en 1223; son fils Louis VIII devait le suivre de près dans la tombe, à

fuerit, possessio ejus tota in nostra misericordia erit, et ipse punietur per nostrum prepositum vel ballivum nostrum et si domum in villa Asneriarum habuerit, paribus hujus franchisie remanebit et hominibus, redditibus nostris salvis.

XVI. Item. *Homines hujus franchisie tenentur ire in exercitum, et equitatum nostrum cum suis expensis, quandocunque et ubicunque illos ire voluerimus.*

XVII. Quicunque autem hujus franchisie remanebit de exercitu aut equitatu nostro, postquam fecerimus bannum exercitus vel equitatus nostri edici, hoc ad nostre curie judicium emendabit, nisi probare possit legitimum essonium sue remanencie.

XVIII. Item. *Si qui de hac franchisia* erant servilis conditionis *die qua presens carta fuit facta, volumus* tam ipsos quam ipsorum hæredes, liberos in perpetuum remanere.

XIX. Bannarii vero venient ad molendina Asneriarum sicut venire solebant tempore comitis Johannis Bellimontis.

XX. Nos igitur adcensavimus hominibus Asneriarum supradictas emendas et dicta vadia duelli et duella de fundo terre et de pecunia, censivam ville, preposituram, traversum, furnum et boscum qui ei pertinet, justiciam boscorum suorum, bannum vini, parvum censum, censum granchie Fabri, panem reddituum, avenas ville, capones, torcularia ville, vinagium et avenam de Lys, avenam de alnetis de Borreno, bladum molendinorum de Quimont, prata de Asneriis et de Quimont, pro ducentis et viginti libris nobis annuatim reddendis Parisius ad terminos prepositurarum nostrarum, preter eleemosynas que ibi reddi solebant a comite Johanne Bellimontis, quas homines de Asneriis reddent et pagabunt quibus debentur, et feoda si que debentur ibidem sicut dictum est.

XXI. Multrum vero, raptum, furtum, homicidium et incendium, nobis et heredibus nostris in perpetuum retinemus in villa predicta.

XXII. Habebunt etiam homines hujus franchisie usuagium suum ad Rosellum et herbam vivarii et alneti de Quimont pro suis domibus retegendis.

XXIII. Omnes homines hujus franchisie et singuli jurabunt quod alter alteri secundum estimacionem suam rectum faciet, et pro posse suo in hiis que recta fuerint adjuvabit.

XXIV. Jurabunt etiam quod pro posse suo defendent et custodient nos et honorem nostrum et regnum nostrum et jura nostra et heredum nostrorum in perpetuum bona fide.

XXV. Et notandum est quod Abbatia Sancte-Marie de Victoria, sita juxta Silvanetum, a pie recordacionis Philippo genitore nostro quondam illustri rege Franc. fundata, habebit in perpetuum apud Asnerias unum pressorium ad pressorandum marcum vinearum suarum tantummodo; nec licebit vineas dicte abbatie sitas apud Asnerias per partes dividi; set unus solus eas habebit et tenebit.

Quod ut, etc.

Actum Compend., anno Domini M° CC° XXIII°, regni nostri anno primo. (*Recueil des ordonnances*, t. XII, p. 312. — *Comtes de Beaumont*, par M. Douet d'Arcq, p. 175.)

trois ans de distance. Lorsqu'au château de Montpensier, au retour du siége d'Avignon, Louis VIII, à peine âgé de trente-neuf ans, sentit les rapides progrès d'un mal inexorable; il donna ses instructions politiques, ses instructions d'adieu, à ses grands feudataires; et, Mathieu de Montmorency en tête, il leur fit jurer d'obéir à son fils aîné « monseigneur Loys, » Louis IX. Il n'oublia pas Asnières dans ses préoccupations de mourant. Parmi les intentions royales et les dispositions testamentaires dont l'évêque de Chartres, l'abbé de Saint-Victor, l'évêque de Senlis, le chancelier Guérin, étaient désignés les exécuteurs, il y avait une pieuse clause dont devait naître l'abbaye de Royaumont; Louis VIII, après avoir donné aux habitants d'Asnières une charte de franchise, voulut leur obtenir un foyer de rayonnement pieux et scientifique; un bienfait d'ordre spirituel et moral vint s'ajouter à une concession d'ordre temporel et civil. Il s'agissait de créer, aux portes d'Asnières-sur-Oise, un centre de civilisation et de foi. Quand fut ouvert le testament de Louis VIII, décédé le 7 ou 8 novembre 1226, il contenait entre autres dispositions l'ordre de donner 100 sous à chacune des 2,000 léproseries de France et 20,000 livres aux 200 hôtels-Dieu. Le monarque voulait aussi « que le prix de ses bijoux fût employé à fonder un monastère avec une église en l'honneur et révérence de Madame la Vierge. »

L'homme qui médite la rédaction de son testament est à son maximum de gravité, il devient comme impersonnel, et ses vues ne se meuvent que dans la sphère du bien. Le prince mourant pensa faire une œuvre sainte, digne de Dieu et digne de l'humanité, en ordonnant la fondation d'une colonie monastique, qui remplirait un double objet temporel et spirituel : elle promènerait la charrue pour fertiliser un sol[1], jusqu'à elle, relativement aban-

[1] On a calculé, quant à la France, que le tiers de son territoire avait été mis en culture par les moines. (Calculs du P. Longueval, *Histoire de l'Église*

donné à lui-même ; et en même temps elle élèverait autour d'elle le niveau des âmes ; la société féodale a cette particularité remarquable, elle qui versait le sang avec une si déplorable facilité, d'avoir montré souvent une élévation morale qui n'est que de cet âge ; les historiens modernes en conviennent[1]. Les abbayes ne furent-elles pas un de ces foyers rénovateurs où les âmes, harassées par les périls, se retrempaient dans les idées de spiritualisme et de vie future ? La royauté et la noblesse féodales savaient mourir ; elles ont transmis aux âges modernes le sentiment de l'honneur. Le monachisme, qu'enseignait-il autre chose qu'à s'affirmer immortel sous les bandelettes de cette éphémère vie d'un jour ?

L'esprit du temps était une émanation puissante du christianisme dans les idées, dans les usages et dans les mœurs. La société du treizième siècle se distinguait en ce que la vie ne se concevait pas sans son lien avec une vie ultérieure et meilleure ; et, de plus, on était vivement préoccupé de la question de solidarité entre les phases successives de l'existence humaine. Dans toutes les classes, chez les grands, dans le peuple, chez les rois et dans les chaumières, l'idée du grand retentissement des actes ver-

gallicane) et que les trois huitièmes de ses villes et de ses villages leur doivent leur existence. (Voir une liste, quoique incomplète, dans *les Moines d'occident* de M. de Montalembert.)

Les moines élevèrent la température générale du sol des Gaules, qui était toujours ce pays froid et brumeux décrit par Jules César, et dont la température ancienne n'était guère au-dessus de celle de la Pologne actuelle. Les moines abattirent le trop plein des forêts, déracinèrent les broussailles, remuèrent le sol, dégagèrent les rivières et les fleuves, et, en trois siècles, ils semblent, dans l'opinion de M. Fuster, avoir contribué à élever la moyenne de la chaleur climatérique à un degré supérieur à ce qu'elle est demeurée de nos jours. (Compte rendu de l'Académie des sciences, 8 janvier 1844.) Mais les moines se gardèrent bien de déboiser la France ; ils conduisirent les défrichements avec prudence, ménageant dans de justes proportions les hautes et vieilles futaies. Il faut de la culture, mais il faut aussi des forêts, qui sont la parure et la protection du globe terrestre. (V. l'abbé Martin, l'*Influence des moines*, p. 79).

[1] Lisez particulièrement l'*Histoire de France*, par M. Michelet et par M. Duruy, ministre de l'instruction publique.

tueux de la terre, sur ce qui concernait l'immortalité de l'âme, était générale, universelle; elle vibrait fortement dans toute poitrine.

Ce sont surtout les souverains qui doivent être dans les pays monarchiques la personnification de toutes les fortes idées qui dominent chaque époque. Et ce n'était point une petite tête que ce prince, qui ne fit qu'essayer du trône! La postérité lui doit tenir compte de cette force de caractère, de cette réputation de mœurs chastes et pures qui lui valut l'honneur que lui ont fait les chroniques contemporaines d'attribuer sa maladie à une excessive sévérité de mœurs. Quant à l'ensemble de sa personnalité, « voirement, dit la chronique de Rains[1], estait-il li dous lions, et estoit hardi outre mesure. » Prince bon et vertueux, si peu de temps roi, dit du Haillan, et que son courage et sa douceur avaient fait surnommer *Cœur de lion*.

Après la mort de Louis VIII[2], il ne pouvait entrer dans l'idée de Blanche de Castille, ni de son fils saint Louis, de laisser sans exécution les volontés dernières et sacrées du noble fils de Philippe Auguste. Aussi l'érection de l'abbaye de Royaumont fut-elle décidée, malgré les difficultés politiques qui vinrent assaillir les premières années de la Régence. Le dimanche 24 octobre 1227, saint Louis se trouva dans une charmante vallée, au village de Longpont situé à l'extrémité orientale de la forêt de Villers-Cotterets, dans le Valois, à trois lieues de Soissons[3]. Il assistait

[1] Chapitre XIV, p. 117.

[2] Le vrai surnom de ce prince, dit M. Félix Faure, si l'on remonte à l'origine du mot, n'est pas *le lion*, mais *le lion pacifique*, et ne s'applique point à ses qualités personnelles; il existait, dit-on, une prophétie de Merlin annonçant que *le lion pacifique* mourrait sur le mont du ventre: « in ventris monte morietur leo pacificus. » On crut voir dans le nom de Montpansier, dont on fit *Mont de la panse* (où Louis VIII mourut), le lieu désigné par Merlin, et dans Louis VIII *le lion pacifique* (*Gesta Ludovici octavi*, p. 288).

[3] Le village de Longpont fait partie du département de l'Aisne; on lui a sans doute donné le nom de Longpont, parce qu'on n'y arrivait que par

avec sa mère à la dédicace de l'église magnifique des Bernardins de Longpont. L'abbaye datait du siècle précédent, de l'an 1131. Le bienheureux Jean de Montmirail, seigneur de Montmirail en Brie, avait répandu du lustre sur cette abbaye, en quittant le monde et se faisant religieux de Longpont. C'est un comte de Crépy, Raoul IV, qui avait jeté les fondements de la belle église de cette abbaye bernardine, en 1143; elle ne fut achevée qu'en 1226. Jacques de Bazoche, évêque de Soissons, fit la consécration de l'église, étant assisté de l'évêque de Beauvais, et en présence de la reine Blanche et de saint Louis.

Cette abbaye de Longpont était florissante; le nombre des religieux s'élevait jusqu'à deux cents; des personnes de toutes conditions et de tout pays venaient y demander l'habit de l'ordre[1]. Le jeune monarque accorda divers dons à cet établissement; et c'est là naturellement qu'il prit le dessein de ce qu'il voulait faire pour l'abbaye de sa création, c'est là qu'il fut confirmé dans l'idée d'appeler des Bernardins à Royaumont[2].

Lorsque Louis VIII demandait, dans l'expression de ses vœux suprêmes, que son fils aîné et sa royale veuve érigeassent un nouveau monastère, son désir portait, sans entrer dans le détail et la nuance de tel ou tel ordre monastique, sur l'établissement d'un groupe d'hommes[3] se

une longue chaussée coupée de marais, sur lesquels on avait établi une suite de ponts. (*Hist. de Jean de Montmirail*, par M. Boitel, p. 405.)

[1] *Histoire de Jean de Montmirail*, p. 408.

[2] « On prétend que ce fut là qu'il (saint Louis) prit le dessein de fonder l'abbaye de Royaumont, à quoi il travailla dès l'année suivante. » (*Vie de saint Louis* par Tillemont, manuscrit, t. I, § XVIII.)

[3] Ainsi l'interprétèrent les exécuteurs du testament. Saint Louis n'agit en cette fondation qu'avec le conseil et le consentement de l'exécuteur du testament de son père, c'est-à-dire, ce semble, de Jean abbé de Saint-Victor, que Louis VIII avait nommé plus particulièrement que les autres, ou de Gautier évêque de Chartres, si Jean avait déjà renoncé à son abbaye et à toutes les autres affaires; et néanmoins, au lieu que Louis VIII avait ordonné de mettre dans cette abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor, il y mit, dit Tillemont, des religieux de Cîteaux. (Ms G. p. 19.—Duchesne, p. 325.—Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 489.)

perpétuant, se recrutant d'âge en âge, vivant ensemble dans l'enceinte des mêmes murs, se distinguant par la triple particularité de l'observation perpétuelle de la chasteté, de la pauvreté et de l'obéissance, portant un costume commun, simple, invariable et uniforme, conservant le recueillement de l'âme, par une cessation habituelle de rapports avec le monde et se fortifiant dans leur vocation par de pieuses méditations, par des mortifications fréquentes et par des exercices de piété journaliers et nombreux, accomplis en commun.

Il y avait peu d'ordres dans l'Église qui eussent plus brillé dans leurs commencements et qui eussent plus édifié les peuples que l'ordre de Cîteaux. C'est une modification de celui de saint Benoît, qui devait son origine à saint Robert, abbé de Molême, dans le diocèse de Langres, sur la fin du onzième siècle. Récemment encore, Pierre de Castelnau, Arnaud, ancien abbé de Cîteaux, devenu ensuite archevêque de Narbonne, venaient de jouer un rôle bruyant et actif, dans la terrible guerre contre les Albigeois ; et de son côté le représentant de Rome, le cardinal légat, avait montré quel cas il faisait des Cisterciens, puisqu'il avait demandé leur concours pour la délicate et difficile mission qu'il avait à remplir en France. Ces faits ne contribuaient pas peu à fixer l'attention publique sur l'ordre de Cîteaux, et à le rendre populaire, surtout quand on voyait le saint-siége lui rendre un public hommage, et charger les Pères de Cîteaux de visiter l'ordre de *Prémontré*[1]. D'ailleurs la grande ombre de saint Bernard ne planait-elle pas encore sur le monde étonné de son éloquence, de ses austérités, de son ascendant politique et de ses vertus ?

L'empressement de Blanche et de saint Louis fut admi-

[1] *Gallia Christiana*, t. IV, p. 995. « *Adeo florebat* (en 1244) *ordo Cisterciensis ut jusserit summus pontifex ordinem Præmonstratensem per abbates Cisterciensis ordinis circumquaque visitari.* »

rable à l'égard des derniers vœux de Louis VIII, et ce monarque n'avait pas compté vainement sur les deux êtres qui lui étaient les plus chers, son fils saint Louis, et « sa très-chère épouse et compaigne, son illustre royne Blanche; » ainsi la nommait-il. Lorsqu'on se rappelle la redoutable coalition qui se forma contre la régence de Blanche, dès 1226, et qui parlait d'indépendance en face de cette monarchie française qu'une femme et un enfant avaient reçue en dépôt, lorsqu'on pense aux ligues, aux piéges, aux luttes que les confédérés suscitèrent depuis 1226 jusqu'en 1230, sans oublier le complot pour enlever le jeune roi, on s'étonne que la reine ait songé sitôt à la création de notre abbaye. Néanmoins, dès les premières années du règne de saint Louis, ou plutôt de la régence de sa noble mère, on mettait la main à l'œuvre par deux actes : d'une part la première acquisition territoriale nécessaire à la future abbaye, qui consista dans l'achat de la grange ou terre de Cuimont, appartenant au prieuré de Saint-Martin de Boran, et situé à côté du marais du Lys, propriété, depuis l'an 750, de la maison de Montmorency; d'autre part la charte de fondation donnée par saint Louis et qui érigeait officiellement l'abbaye de Royaumont.

Saint Louis acheta effectivement la terre de Cuimont[1], en décidant que le nom du lieu serait changé, et que Cuimont deviendrait Royaumont, ce qui se faisait dès le mois d'août 1228. Nous avons les actes de vente approuvés par

[1] Saint Louis échangea avec la prieuresse de Boran une grange à Royaumont contre divers revenus à Berne :

« *Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, omnibus hoc scriptum inspecturis salutem in Domino. Universitati vestre notum facimus quod H., priorissa de Borrenc, et ejusdem loci conventus, vendiderunt nobis granchiam suam cum omnibus pertinenciis suis que erat juxta locum qui tunc dicebatur* Cuimont *et modo dicitur Regalis Mons, in usum Abbatie quam nos pro anima felicis memorie Ludovici, patris nostri in loco predicto edificavimus, convertendam. Pertinencie autem granchie, et que cum illa venduntur, sunt hec : quater-viginta jornaria terre juxta granchiam; duo arpenta terre apud Sanctum Martinum de Colle; quinque arpenta et dimidium pratorum; tria arpenta bosci in Bornesio; tres modios et dimidium bladi*

Hermengarde, abbesse du Paraclet[1], au mois d'août, et au mois d'octobre par Milon de Nanteuil, évêque de Beauvais. Ces actes sont au cartulaire de l'abbaye de Royaumont[2] et au cartulaire de Bordeaux[3]. Lorsque l'abbesse du Paraclet, dont relevait Saint-Martin de Boran, déclara les échangés faits avec saint Louis pour construire l'abbaye de Royaumont, elle mentionna *la grange* de Cuimont et ses dépendances, « *grangia de Cuimont* et *pertinencie.* » Le mot grange, au treizième siècle, et pour les abbayes cisterciennes surtout, était un terme générique qui servait à désigner tout bâtiment destiné à l'exploitation agricole. Les granges devenaient des abbayes en petit ; elles avaient quelquefois un caractère monumental. Voilà pour la première acquisition territoriale : on va donner maintenant la charte de fondation de Royaumont, édictée par saint Louis.

ad mensuram Bellimontis in molendinis dicti loci; dimidium quaterne terre apud Asnerias que erat ad medietatem, etc. Pro omnibus supradictis tam pro venditione, quam pro excambio, dedimus dicte priorisse de Borrenc et ejusdem loci conventui, assensu utriusque partis, totam terram arabilem quam habebamus apud Baernam scilicet... Hanc venditionem et hoc excambium Abbatissa Paracliti et ejusdem loci conventus, et priorissa, etconventus de Borrenc voluerunt, concesserunt et laudaverunt. Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo octavo, mense septembri.

Et scellé (*Archives de l'Empire*, Carton K, 189, pièce n° 109 (copie collationnée en 1734.)

[1] La prieure de Boran à cette époque était de la maison des comtes de Beaumont. *Voir une pièce du treizième siècle* du prieuré de Boran, aux archives de la préfecture de Beauvais.

[2] Cartulaire de Roy., t. I, *manuscrits* de la bibliothèque Richelieu.

[3] Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 491.

CHARTE

DE FONDATION DE L'ABBAYE DE ROYAUMONT PAR LE ROI SAINT LOUI EN 1228

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité ; Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous présents et à venir, savoir faisons que : notre illustre père Louis, roi des Français, de glorieuse mémoire, ayant ordonné dans son testament de bâtir une nouvelle abbaye en l'honneur de Dieu et pour le salut de son âme ; désirant nous conformer au vœu que lui a inspiré sa piété et voulant accomplir sa louable résolution, du gré et du consentement de ses exécuteurs testamentaires, nous avons jugé à propos d'ériger en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge et de tous les saints, une abbaye de l'ordre de Citeaux, dans le lieu dit Cuimont, lequel nous avons décrété devoir être à l'avenir appellé du nom[1] de Royaumont. Nous avons assigné à ladite abbaye et aux frères y servant Dieu, à perpétuité et à titre de pure aumône, le lieu sus-nommé, selon qu'il était anté-

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Amen : Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex : noverint universi præsentes pariter et futuri, quod, cum, claræ memoriæ Ludovicus, quondam rex Francorum, illustris genitor noster in suo testamento ordinaverit quamdam novam abbatiam ad honorem Dei pro animæ remedio construendam, nos ipsius pia vota prosequi cupientes et laudabile ejus volentes propositum adimplere, de consilio proborum hominum et voluntate et assensu executorum ipsius, quamdam abbatiam Cisterciensis ordinis in loco qui dicitur Cuimont, quem de cætero *Regalem Montem decrevimus appellandum*, in honore Dei et Beatæ Mariæ et omnium sanctorum, duximus erigendam. Assignavimus autem dictæ Abbatiæ et fratribus ibidem Deo servientibus, in puram et perpetuam eleemosynam, locum dictum, sicut quondam clausura parci cinc-

[1] Guillaume de Nangis parlant de cette abbaye, dit que roi la fonda « dans un lieu que l'on nommait Cuimont, et que l'on appela Royaumont, à cause du nom du roi : *quæ a regis nomine nominatur Mons Regalis*, » dit le texte latin. (*Annales du règne de saint Louis*, par Guillaume de Nangis, p. 169, édit. 1761.)

rieurement entouré par la clôture du parc et le vivier situé auprès, avec leurs appartenances, avec leurs moulins, libres de toute servitude, avec leurs droits qui sont tels, que, si quelqu'un de ceux qui sont tenus de faire moudre auxdits moulins, va moudre ailleurs, sa bête de somme avec toute la farine qu'elle porte sera amenée à l'abbaye : l'abbaye retiendra la farine et alors la bête de somme sera rendue à son maître quand il la redemandera, et sans aucune amende. Pour les eaux qui viennent auxdits moulins et audit lieu, les frères les auront pour en jouir et en pleine liberté, depuis le village appelé *Molleya* (la Morlaye) jusqu'à l'Oise, avec toute la pêcherie et les droits y appartenant. Lesdits frères peuvent aussi fermer et relever les canaux des eaux qui leur appartiennent ; et que personne n'ait la témérité d'en interrompre ou d'en détourner le cours.

tus erat, et vivarium juxta situm cum suis pertinentiis, ab omni consuetudine libera et quieta, et molendina dicti loci cum pertinentiis eorum et dignitate, quæ talis est, quod si aliquis illorum qui in dictis molendinis tenentur molere, alias iverit ad molendum, summarius ad Abbatiam cum farina adducetur, et retenta farina, reddetur ei summarius quando requiretur sine emenda. Aquas quæ veniunt ad molendina prædicta, et prædictum locum, liberas habeant a villa quæ dicitur Molleya usque ad Isaram, cum tota piscaria et justiciis contingentibus. Possunt etiam dicti fratres alveos aquarum suarum obstruere et relevare ; nec sit qui cursum earum interrumpere vel deviare præsumat.

Nous leur donnons aussi le bois qui nous appartient et qui s'appelle *Bornesius*, par conséquent tout ce que nous y possédons ou avons droit d'y posséder, le tout entièrement libre de toute coutume, dans lequel bois doivent être renfermés trois cents deux arpents, selon la mesure de notre arpent et de notre perche, de sorte que les frères pourront le clore, le vendre ou le détruire. *Item*, nous leur avons donné dans notre domaine de *Compiègne* dix muids et deux septiers et une mine de blé valant deux deniers le septier, mais

Item dedimus eis boscum nostrum qui dicitur Bornesium et quidquid videlicet in eo habemus vel habere debemus, liberum omnino ab omni consuetudine, in quo debent contineri trecenta et duo arpenta ad arpentum nostrum et perticam nostram, ita quod poterunt illum claudere, vendere, vel extirpare. Item, dedimus illis in menagio Compendiensi decem modios et duo sextaria et unam minam bladi valentis sextarium duobus denariis, sed meliori, ad mensuram Parisiensem, annuatim reddendos in crastino Purificationis

du meilleur, à mesurer à la mesure de Paris, et devant être annuellement rendu à l'Abbaye, le lendemain de la Purification de la bienheureuse vierge Marie; et dans la même localité quatre muids de blé sec et mêlés selon la même mesure, lesquels doivent être annuellement rendus dans nos greniers à l'époque ci-dessus; et encore dans la même localité dix muids d'avoine à la même époque et à la même mesure.

Beatæ Mariæ; et, in eadem villa, quatuor modios bladi sicci et medietanei de veneta ad eamdem mensuram, annuatim reddendos in granerio nostro ad terminum supradictum; et in eadem villa decem modios avenæ ad eumdem terminum et eamdem mensuram.

Item, nous leur avons donné de *Bestiacensis*, dix muids et sept septiers de blé mêlé et dix muids d'avoine; à *Verberie*, six muids deux septiers et une mine de blé mêlé et dix muids d'avoine selon la mesure de Paris à percevoir annuellement le lendemain de l'octave de la Purification de la bienheuse vierge Marie. A *Gonesse*, dans notre grange quatorze muids de blé mêlé, à la mesure de Paris, à percevoir annuellement le lendemain de la Circoncision de Notre-Seigneur.

Item, dedimus eis in granerio nostro *Bestiacensi* decem modios et septem sextaria bladi medietanei, et apud *Verberiam* in granerio nostro sex modios et duo sextaria et unam minam bladii medietanei et decem modios avenæ, ad mensuram Parisiensem, annuatim percipiendos in crastino octavarum Purificationis Beatæ Mariæ ; apud Gonessiam in grangia nostra quatuordecim modios bladi medietanei ad mensuram Parisiensem, annuatim percipiendos in crastino Circumcisionis Domini.

Item, nous leur avons donné à *Beaumont*, sur le péage du pont, cinquante-six livres parisis, à percevoir annuellement, une moitié le lendemain de Noël et l'autre moitié le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste.

Item, dedimus eis apud Bellum-Montem in pedagio pontis quinquaginta sex libras Parisienses, percipiendas annuatim, medietatem in crastino Natalis Domini et aliam medietatem in crastino S. Johannis Baptistæ.

A *Pont-Sainte-Maxence*, cinquante livres parisis à percevoir sur la prévôté dudit endroit et sur le péage, aux termes ci-dessus indiqués.

Apud pontem Sanctæ Maxenciæ quinquaginta libras Parisienses, percipiendas in præpositura dictæ villæ et in pedagio ad terminos supra dictos.

Nous voulons et nous ordonnons que toutes les choses ci-dessus

Volumus autem et præcipimus ut omnia supradicta sine contra-



soient payées intégralement aux dits frères aux termes marqués, sans contradiction aucune ou exaction de la part de nos baillifs; de sorte que si quelqu'un ne rend pas ce à quoi il est tenu aux termes indiqués, il sera obligé de donner aux frères ci-dessus dix sous parisis chaque jour, pour sa contravention, tant qu'il différera de rendre ce à quoi il est tenu vis-à-vis d'eux.

dictione aliqua vel exactione ballivorum nostrorum ad prædictos terminos dictis fratribus integre persolvantur : ita quod si aliquis illorum non reddiderit id ad quod tenebitur ad terminos memoratos, teneatur quotidie reddere fratribus supradictis decem solidos Parisienses pro defectu quandiu reddere distulerit.

Item, nous leur donnons tous nos clos, que nous avons dans notre domaine de *Pompoing*[1], toutes les vignes que dans cette localité les fermiers tenaient avec nous de moitié, de telle sorte qu'on soit redevable à l'égard des frères comme on l'était envers nous-même ; et cinquante-six muids de vinage d'après le muids de Pompoing ainsi que notre pressoir.

Item, dedimus eis clausa omnia nostra quæ apud Pompoing in nostro domanio tenebamus et omnes vineas quæ in eadem villa ad medietatem tenebantur de nobis, ita quod teneantur de ipsis, sicut de nobis tenebantur : et quinquaginta sex modios vinagii ad modium de Pompoing et pressorium nostrum.

Item, nous leur avons donné notre havre situé dans l'Oise au lieu dit Albana (Albain, les *Aubains*) pour le posséder librement et paisiblement; nous avons acheté la part de tous ceux qui élevaient des réclamations et avaient quelque droit à ce havre. On ne pourra pas l'étendre ni l'augmenter ; de sorte qu'une modification à cet égard devra être empêchée par qui de droit.

Item, dedimus eis gurgitem nostrum, situm in fluvio Isaræ in loco illo qui dicitur Albana, libere et pacifice possidendum ; cujus gurgitis partem omnium illorum emimus, qui jus eodem aliquod reclamabant; ita quod illum gurgitem extendere seu ampliare non poterunt; adeo quod cheminum aquæ per arbitrium mediatorum aquæ debeat impediri.

Item, nous leurs avons concédé trois ramées dans la même eau

Item concessimus ipsis quod faciant tres ramegas in eadem aqua

[1] Du côté de Pont-Sainte-Maxence. On voit dans un acte rapporté par le cartulaire de Royaumont que Robert, *Abbas Regalis Montis*, fit une transaction pour une maison de l'abbaye qui était dans la commune de *Pompoint*, près Pont-Sainte-Maxence (Gaignière, *Copie moderne du Cartulaire*).

entre ledit Havre et l'eau qui s'appelle la Thève, du côté de la même abbaye, sauf toutefois le chemin de la même eau. L'abbé dudit lieu, pour l'obtention de cette donation du havre et des ramées ci-dessus, sera tenu de pourvoir à la pitance des frères du même lieu, au jour anniversaire de notre père ci-devant nommé, lequel sera célébré chaque année dans l'octave de tous les saints.

inter predictum gurgitem et aquam quæ vocatur Theva, ex parte ejusdem abbatiæ, salvo tamen chemino ejusdem aquæ, Abbas siquidem dicti loci obtentu hujus donationis, videlicet predictorum gurgitis et ramegarum, fratribus ejusdem loci, in die anniversarii supradicti genitoris nostri, quod in octavis Omnium Sanctorum singulis annis ibidem celebrabitur, de pittancia annuatim tenebitur providere.

Par un effet de notre bienveillance royale, nous avons accordé et nous ordonnons que lesdits frères aient libre passage par terre et par eau dans tous les lieux qui relèvent de notre puissance; de telle sorte que pour les choses qui sont leur propriété, qu'ils auront achetées ou vendues ou fait transporter pour leurs usages propres, ou pour l'usage de leurs propres bâtiments, ils ne soient tenus de payer à personne ni la gabelle, ni le pontage, ni le péage, ni les coutumes et exactions quelles qu'elles soient pour tout ce qui est connu appartenir à notre domaine ; nous voulons que l'on croie le frère sur sa parole, et les serviteurs laïques de l'abbaye à leur serment.

Regia autem benignitate concessimus et præcipimus, ut prædicti fratres in omni loco potestatis nostræ liberum transitum habeant per terram et aquam, ita ut nulli omnino de rebus propriis ipsorum quas emerint vel vendiderint, vel deportari fecerint, ad usus suos proprios vel ad usus edificiorum suorum propriorum, theloneum, pontagium, pedagium, consuetudines, vel exactiones reddere teneantur de eo videlicet quod ad nostrum domanium noscitur pertinere ; et fratri credatur per simplex verbum, serviente vero laïco per fidem.

Nous avons ordonné à nos baillifs et préposés qu'ils prêtent main forte auxdits frères et à tous les droits à eux appartenant ; et sous peine de dix livres parisis qui devront nous être remises, nous défendons à qui que ce soit de vexer injustement leurs personnes ou ceux attachés à leur service, et de déranger les choses qui

Præcipimus autem ballivis et propositis nostris ut prædictos fratres et jura omnia ad ipsos pertinentia manu teneant ; et inhibemus supra forisfacturam decem librarum Parisiensium nobis reddendarum, ne quis eos vel res eorum vel servientes eorum, in aliquo vexet indebite, vel disturbet ; et quod de aliquo non trahantur coram bal-



sont à eux. Nul n'aura le droit de les faire comparaître devant nos baillifs ou préposés; ils ne pourront être appelés, en justice, que devant nous en notre Cour, en notre Capitale.

livis vel præpositis nostris in placitum, nisi coram nobis, vel in Curia nostra, coram nostra Capitali.

Dans les pâturages communs qui sont depuis l'Oise jusqu'au village de la Morlaye, ils jouiront librement de la communauté ainsi que les habitants de la contrée pour leurs animaux.

Communibus autem pascuis quæ sunt ab Isara usque ad villam quæ dicitur Molleya, ubique communitatem habeant libere cum aliis gentibus ad animalia sua.

Afin que notre concession ou notre présente charte soit valable à jamais, nous y avons fait apposer notre sceau et nous l'avons, comme il se voit ci-dessous, revêtue de notre seing royal.

Ut autem hæc nostra concessio et donatio perpetuæ stabilitatis obtineant firmitatem, presentem paginam sigilli nostri auctoritate et regii nominis caractere inferius annotato fecimus communiri.

Fait l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil deux cent vingt-huit, et le second de notre règne, étant présents dans notre palais ceux dont les noms suivent : Notre maître d'hôtel X., Robert, notre échanson, Barthélemy, notre chambellan, Mathieu, connétable de France.

Actum anno Dominicæ Incarnationis millesimo ducentesimo vigesimo octavo, regni vero nostri anno secundo, adstantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : Dapifero nullo, signum Roberti, Buticularii, signum Bartholomei, camerarii, signum Matthei Franciæ constabularii.

Data vacante cancellaria.

Le connétable de Montmorency, chargé par Louis VIII mourant de la garde de l'héritier royal, le chancelier Guérin, le comte de Bretagne, le cardinal légat, Adam de Villebéon, Hugues d'Anthuis, Robert de Courtenay, sire de Chamigueules, étaient les conseillers naturels de la couronne. S'ils furent appelés à concourir à la confection

de l'acte royal qui constituait l'abbaye de Royaumont, ils ne furent point mis en grands frais de rédaction littéraire ; la charte de fondation, d'un latin tourné à la française, est dans le style usité pour les actes notariés. Cette charte du reste ne pouvait être, après la déclaration d'érection de l'abbaye, qu'une monotone énumération des donations, terres, redevances et priviléges octroyés à Royaumont, et une manifestation officielle des acquisitions territoriales nécessaires à son installation et à sa subsistance[1].

On remarquera que saint Louis ne se laissa point arrêter par les agitations de la rúe ; sa charte de fondation est datée de cette année de troubles où une vive querelle entre la population bourgeoise et les étudiants de l'université de Paris produisit une grande émotion, en prenant des proportions inattendues. Voici comment un historien du treizième siècle intitule un chapitre de la *Vie de saint Louis* : « Comment ly roys fonda l'abbaye de Royaumont, et de la dissension entre les escoliers et les bourgeois. » Le confesseur de la reine Marguerite, développant son titre, signale la simultanéité de la fondation de Royaumont et des troubles considérables qui agitèrent, à cette époque, la population de Paris : « En l'an de l'Incarnation mil II « cent et XXX, le roy Loys, qui ardans et eschaufez estoit « de l'amour nostre Seigneur, et l'âme douquel désirrait « aussi Dieu comme fet le cerf qui est chassiés les fon- « taines et les yaues, fonda une abbaye de l'ordre de Ci- « tiaus en l'evesquié de Biauvés de lès Biaumont-sus-Oyse, « el lieu que l'on disoit Cuimont, et l'apela l'en Royau- « mont. Ilecques mit abbé et couvent pour Dieu servir et « leur donna et assigna rentes et possessions pour eulx « vivre largement et habundament. En cel an meisme que « l'abbaye de Royaumont fu faite, grant dissentions mut à

[1] La charte de fondation de saint Louis est extraite de ce que l'on appelle *le cartulaire de Royaumont*, qui se trouve aux *manuscrits de la bibliothèque Impériale*, rue Richelieu.



« Paris entre les clercs et les bourgeois, et ocirent li bour-
« geois aucun des clercs. »

La charte de fondation de Royaumont donne lieu à une seconde remarque, c'est que, de toutes les premières fondations des monastères de France, il s'en trouve fort peu qui égalent celle-ci en libéralité, en magnificence. Saint Louis y retranche autant qu'il peut tous les obstacles qui pouvaient troubler la paix et la solitude des religieux, et les sépare en quelque sorte de tout le reste du monde, en les exemptant de toutes sortes d'impôts du domaine, relativement à tout ce qu'ils achèteraient ou vendraient pour eux, ordonnant que les frères en fussent crus à leur parole, et leurs serviteurs laïques à leur serment; en voulant que ceux qui leur devaient payer ce qu'il leur assignait le fissent sans différer, ou payassent dix livres pour chaque jour qu'ils différeraient; en se réservant enfin à lui et à sa cour la connaissance de tous les procès qu'on leur intenterait[1].

Tel était l'esprit de la charte de fondation de Royaumont; saint Louis donna, depuis, un acte exprès, tant pour confirmer la pensée générale de cette charte que pour assurer l'exemption de tous les droits et impôts ; cet acte est daté de Beaumont, du mois de novembre 1231 et adressé à tous les évêques, abbés, comtes, barons et officiers de justice. Plusieurs grands seigneurs secondèrent l'initiative du monarque. Philippe, comte de Boulogne, Amaury, comte de Montfort, et le connétable Mathieu de Montmorency donnèrent aussi diverses exemptions à Royaumont, le 30 novembre 1230, pour les droits et péages que les seigneurs particuliers prenaient alors sur les terres.

Si, au lieu d'être fondé au treizième siècle, Royaumont était né au troisième ou au quatrième de l'ère chrétienne,

[1] Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I. p. 491

il aurait semblé que cette abbaye était créée pour effacer toute trace des Gaulois dans cette portion de la Gaule-Belgique. Quand la conquête romaine, a-t-on dit, n'aurait fait qu'arracher la Gaule aux druides et l'initier à des cultes plus doux, il faudrait bénir les guerres de César. Elles asservirent un peuple, mais elles délivrèrent l'esprit humain. — Les druides, théocratie enracinée dans la superstition commune, gouvernaient le peuple par la terreur du ciel, et maintenaient cette terreur par des hétacombes humaines. Les autels étaient des billots de pierre sur lesquels on creusait des égouts de sang[1]. Il n'y avait pas lieu, au temps de saint Louis, de renvoyer l'élément druidique. L'idée chrétienne avait pénétré profondément dans le sol gaulois, à la suite des apôtres qui évangélisèrent Senlis, Saint-Quentin et Beauvais, vers le troisième et le quatrième siècles[2]; il y avait longtemps qu'on avait percé ces murailles végétales, ces grandes haies qui barraient le chemin à la cavalerie et aux troupes à pied. Les idées nouvelles marchèrent plus vite que les légions de César et passèrent par-dessus les haies. Soixante ans avant notre ère, un druide[3] mêlé au cortége de César, vainqueur des Gaules, intercédait un jour auprès du général romain, en faveur du pays des Bellovaques ou du *Beauvaisis*, comprenant Creil, Cuimont et Asnières-sur-Oise, ou du moins les rares bourgs existant à cette époque. César céda aux prières du druide et ne ruina pas la capitale des Bellovaques. Au treizième siècle, on créait une colonie de moines qui intercèderaient à leur tour, en faveur des mêmes contrées élevées à une autre civilisation et dotées de nouvelles croyances. Y aura-t-il quelque César des époques nouvelles auprès duquel Royaumont devra interposer ses sup-

[1] *Histoire de César*, par Lamartine.
[2] Voy. au livre suivant.
[3] Il est nommé *Divitiac*. Voy. *Commentaires de César*.—*Histoire de César*, par Lamartine, p. 124.

plications? Royaumont aura-t-il à sauver les Bellovaques christianisés? Le type belge, le type gaulois sont restés ineffaçables, mais le temps amène des nécessités et des calamités qu'il faudra peut-être conjurer.

Il ne vaut pas la peine d'engager une discussion avec Guillaume de Nangis sur la date et l'année exacte de la fondation de Royaumont. Entre l'année 1230 que le moine de Saint-Denis assigne et l'année 1228 qui est indiquée dans cet ouvrage, la différence n'a pas d'importance réelle : que Royaumont ait été fondée en 1228 ou en 1230, encore faut-il entendre par ces mots le premier moment où l'on commença les travaux de l'abbaye. Pour l'achèvement complet de la construction, il exigea, quelque rapidité qu'on y ait mis, ces conditions absolues de temps et de sage lenteur, indispensables pour que l'art se recueille en lui-même et puisse méditer ses monuments ! On choisira entre l'autorité de Guillaume de Nangis qui assigne l'année 1230 et les anciens manuscrits de l'abbaye qui portaient 1228, conjointement avec la charte de fondation donnée par le roi saint Louis. L'historien du Beauvaisis constatait, en 1631, cette petite dissidence dans l'âge de fondation : « Ès anciens manuscrits de l'abbaye de Royaumont, il se trouve qu'elle fut bastie en l'an 1228, et dans Guillaume de Nangis... en l'an 1230[1]. » Le *Chronicon Cisterciensis ordinis*, imprimé en 1614 à Cologne, se rapproche de la date de 1228 plutôt que de celle de 1230[2] ; il en est de même de Pierre le Nain qui écrivit au dix-septième siècle, d'après le manuscrit de M. de Tillet : « Saint Louis, dit-il, commença, le 24 ou le 25 février de l'année 1228, la fondation de la célèbre abbaye de Royaumont, au diocèse de Beauvais, par le conseil de sa mère et de quelques

[1] *Antiquités du Beauvaisis*, par Louvet, t. I.

[2] « Eodem anno (1227) fundata est abbatia Regalis Montis in diœcesi Bellovacensi. » *Chronicon Cisterciensis ordinis*, in-12, p. 222. *Coloniæ Agrippinæ*, 1614

barons, pour exécuter l'ordre que son père Louis VIII avait donné par son testament[1]. » On peut renvoyer d'ailleurs Guillaume de Nangis au recueil officiel des Chapitres ou assemblées générales tenues par l'ordre de Cîteaux dans le treizième siècle; on y voit qu'on s'occupa, dans un Chapitre général des cisterciens tenu en l'année 1229, d'une injonction à transmettre au sous-prieur de Royaumont[2]. Royaumont était donc déjà fondé en 1229, puisque les supérieurs de l'ordre conféraient sur les religieux et les fonctionnaires de cette nouvelle abbaye.

On est étonné que saint Louis, pour accomplir le vœu de son père, ait choisi en véritable maître et avec un profond sentiment de la nature l'emplacement de l'abbaye qu'il allait créer. Le plan d'une abbaye entraînait un système très-complexe qui n'impliquait pas seulement de l'architecture; il fallait un coup d'œil d'ensemble pour embrasser la totalité des aspects dont les nécessités matérielles et le but moral d'un monastère donnaient l'idée. Les harmonies du sol, de ses ressources et du site entier avec les nécessités de la colonie qu'on va fonder, la convenance des conditions géographiques avec les exigences de l'idéal monastique, rien n'avait été oublié dans la détermination de l'emplacement de Cuimont. Le côté positiviste de l'ingénieur et le côté ecclésiastico-technique étaient en même temps satisfaits. — On avait admirablement étudié la combinaison des bâtiments, le rôle des eaux qu'on devait utiliser par des travaux d'art[3]. Comme le lieu et les conve-

[1] *Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux*, par le R. P. Dom Pierre Le Nain, sous-prieur de la Trappe, t. IX, p 289, in-18; Paris, 1697.

[2] *Thesaurus anecdotorum*, de Dom Martene, de la congrégation de Saint-Maur, t. IV, p. 1351, pro anno 1229.

[3] On utilisa la petite rivière *la Thève* qui prend sa source au-dessus de *Morfontaine* et celle appelée L'Izieux qui vient de *Bellefontaine*, au delà de Luzarches.—La Thève traversait les marais qui régnaient depuis les étangs de Comèle jusqu'à l'Oise devant Boran. Le trajet total de cette petite rivière n'est pas grand à vol d'oiseau, mais il dépasse 13,300 mètres en tenant compte des sinuosités incessantes du cours. La Thève (*Tuva*, *Theva*

nances avaient été admirablement calculés pour les exigences de l'abbaye future[1], on a été entraîné à des conjectures relatives au nom des conseillers qui inspirèrent Blanche et saint Louis. Faut-il s'arrêter au nom de Thibaut V, comte de Champagne? Sa qualité d'artiste, de poëte et de grand seigneur pourrait être invoquée légitimement ; nous n'avons pas à nous préoccuper de savoir si les attachements passionnés et les chansons de cet aristocratique lettré répandirent quelque chose de romanesque sur le temps orageux de la tutelle de saint Louis; mais, entre l'*Ile-Adam* et Beaumont, on rencontre une localité désignée du nom de *Champagne*, et quelques modernes présument que le célèbre Thibaut, habile à manier la lance, et qui composa des poésies avec Raoul, comte de Soissons, possédait un manoir dans cette localité. Poursuivant leurs inductions, ils imaginent que de là le comte de Champagne visitait le pays d'Asnières et de Cuimont, et conçut le premier l'adoption de ce site pour l'abbaye projetée. Il n'y a qu'un défaut à cette hypothèse ; c'est que la petite localité nommée *Champagne* avait une existence historique bien longtemps avant la naissance du célèbre comte, mari d'Agnès de Beaujeu ; et que d'ailleurs le château royal d'Asnières, les étangs de Commelle, la chasse dans la forêt de Cuise, attiraient constamment les rois en ce pays, et qu'ensuite Blanche y venait fréquemment pendant l'enfance de saint Louis.

en 1225, *Tèva* en 1317), sépare au sud-sud-ouest la section du territoire de Boran située à l'est de l'Oise, du territoire d'Asnières ; elle a 6 mètres de largeur, au-dessus du moulin ; la Thève vient du canton de Nanteuil. Elle coule sur le sable et sur la tourbe.

Avec ces deux rivières qu'on détourna on devait créer artificiellement de grands étangs, peuplés de poissons ; l'un devait commencer au moulin de Bertinval pour finir aux murs de l'abbaye de Royaumont ; d'autres devaient être formés au couchant, entre l'abbaye et l'Oise.

[1]Selon les principes fondamentaux de la réforme cistercienne les monastères ne devaient être construits qu'*à distance des lieux habités* (*Exordium cœnobii ordin, Cisterci, cap. XV, instituta, cap. gen. cap. I et IV*. *ap. Nom. Cist*, 246-247.

Si le comte Thibaut de Champagne, dont la conduite politique fut si étrange à diverses époques du règne de saint Louis, a donné son avis sur l'emplacement de l'abbaye de Royaumont, ce n'est point à titre de voisin. D'autres raisons peuvent être indiquées ; il était le cousin à la fois de Louis VIII et de Blanche de Castille, il était allié à tous les rois ou empereurs de la chrétienté, il était l'héritier présomptif de la couronne de Navarre, il était puissant, il avait de l'esprit. Blanche, pour combattre la redoutable coalition de seigneurs qui menaça le début de sa régence, dut user de toute son habileté et de toute sa force ; elle gagna à son parti son beau-frère Philippe, comte de Boulogne, ainsi que Thibaut, comte de Champagne[1] ; c'était de la politique. Mais Thibaut influa-t-il sur les conseils où l'on délibéra la question de Cuimont? Ce détail échappe à l'histoire.

Une conjecture paraît plus probable, et elle s'est conservée, comme tradition, jusqu'à nous ; c'est l'intervention du cardinal Romain Bonaventure. Romain, créé diacre cardinal du titre de Saint-Ange, l'an 1212, était de la maison des Frangipane, l'une des plus illustres de Rome. Le pape Honorius l'avait envoyé comme légat en France[2] ; c'était un homme d'une valeur incontestable et d'une réelle capacité politique[3] : le successeur d'Innocent III avait pensé à lui, en vue de l'anarchie qui désolait la France méridionale ; et quand la faction albigeoise relevait la tête après la mort de Simon, comte de Montfort, le pape l'a-

[1] La localité de *Campagnia*, *Campaniæ*, est désignée dans les vieilles chartes de 635 et de 861; on voit figurer un Thibaut de Champagne dans une charte de 1190 ; il était chevalier d'Alphonse comte de Poitiers. On trouve Adam de Champagne, Garin de Champagne, dans le douzième siècle, etc., etc., ils font des dons à des abbayes et à des pauvres. (*Archives de l'Empire; cartulaire de l'abbaye du Val; cartulaire de Royaumont; comté de Beaumont*, par M. Douet d'Arques.)

[2] Ce pape l'appelait : « Virum generis et morum nobilitate præclarum. »

[3] Honorius, Grégoire IX, Guillaume de Puylaurens le disaient « industria, consilio conspicuum. »

dressa comme légat, avec des pouvoirs extraordinaires, au roi de France, pour travailler à la difficile pacification des esprits.

Il est certain que le cardinal de Saint-Ange, devint tout-puissant dans les conseils de la couronne[1]. Lors de la capitulation des Avignonnais, il fut plus sévère que Louis VIII; il exigea la démolition des maisons de plusieurs notables, afin de montrer clairement qu'on était puni pour avoir témoigné un attachement aveugle à la cause du comte de Toulouse et de Bernard de Foix. C'est surtout pendant les orages de la minorité de saint Louis que l'importance du cardinal Romain grandit; Blanche de Castille fit appel à ses lumières avec une confiance si vraie et si entière, que la jalousie des seigneurs ne pardonnait pas l'ascendant du prélat dans le conseil. Les princes se répandaient en moqueries ou en plaintes exagérées contre le cardinal; ils parlaient de son luxe, de ses équipages, de son large chapeau de voyage; et, enfin, telle est la malignité humaine, qu'elle conduit aux assertions les plus irrespectueuses; et s'il faut en croire un auteur du treizième siècle, on se permettait, envers l'admirable veuve Blanche, à l'endroit du comte de Champagne et du cardinal de Saint-Ange, la plus odieuse liberté de langage et de suppositions[2].

Toutefois, il y a de la plausibilité à croire que le cardi-

[1] Il fut longtemps légat en France, prit part à toutes les grandes affaires; il était fort habile dans le droit; le roi lui commettait le jugement des affaires les plus difficiles (Tillemont, *Vie de saint Louis* t. I, p. 357. Varillas, qui en fait le portrait d'une manière cavalière, dit: « que le cardinal était très-bien fait; que personne ne l'égalait en bonne mine, qu'il « avait de la délicatesse dans l'esprit qui passait pour merveilleux, et qu'on « n'avait encore point vu en Europe un si parfait courtisan. »

[2] Le P. Daniel, M. Villemain, M. de Villeneuve Trans, M. Félix Faure, savant auteur de l'histoire la plus récente de saint Louis, ont repoussé avec l'indignation de la raison et de l'éloquence ces basses insinuations sorties du cerveau des méchants du temps. M. Félix Faure constate qu'on ne trouve guère, dans les poésies du comte de Champagne, des preuves bien évidentes de sa passion pour la reine Blanche; et la fameuse expression qu'on tenait

nal fut consulté sur la question de Cuimont. Ce charmant plateau, avec sa ceinture de collines, dut exercer une séduction sur l'esprit du prélat italien. Mais pourquoi chercher le nom de celui qui donna l'idée du magnifique emplacement de Royaumont pour la nouvelle abbaye à fonder? Ce site ne s'imposait-il pas de lui-même aux hôtes du château royal d'Asnières ? Que si l'on considère, pour la situation topographique d'Asnières, un premier cercle et le plus rapproché du point d'observation, la perspective qui s'offrait alors au regard formait une gracieuse ceinture de bourgs et de villes, semés de distance en distance ; on y distinguait *Viarmes*[1], aux anfractuosités gracieuses, et dont les manuscrits font mention dès le douzième siècle ; *Seugy*[2], aimé par les châtaigniers séculaires ; *Giez*, gracieux accident, avec ses moulins, sur un fond agreste[3] ; *Luzarches*[4], cité célèbre par sa collégiale, sa maladrerie, où Charlemagne avait des métairies, que Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe le Long, visitait comme pèlerinage,

pour un témoignage de cette passion, *la blonde couronnée*, s'est trouvée, dans un manuscrit plus correct, n'être que la *blonde colorée :* expression dans laquelle rien ne peut plus autoriser à voir une allusion à Blanche de Castille.

[1] Viarmes s'écrivait Wirmes ou Wiermes dans les anciens titres. Vers la fin du douzième siècle, l'église de Viarmes fut donnée au prieuré de Saint-Martin des Champs, à Paris, par un Renaud de Clermont. Ermengarde, abbesse du Paraclet, vendit à l'évêque de Senlis, vers 1225, une maison entre Viarmes et Asnières « inter Villam de Wirmes et Villam de Asinariis » (*Charte aux archives impériales*).

[2] Thibaut de Seugy, chevalier, fut l'un des exécuteurs testamentaires du dernier comte de Beaumont-sur-Oise, le comte Jean, d'après un acte de l'an 1231 ; *Theobaldum de Seugy, miles*, etc. (Archiv. imp., *carton* 5, 1410, n° 46).

[3] Royaumont acquit le moulin de Giez, de Thibaut, comte de Beaumont (cartulaire de Royaumont, t. I).

[4] *Luzarcha, Luzarecha*, a joué un rôle historique; les chirurgiens de Paris furent sympathiques à Luzarches, et y venaient tous les ans. Théodoric en a daté des statuts : Marie-Thérèse d'Autriche, la femme de Louis XIV, était à Luzarches quand elle apprit la mort d'un des princes ses fils; les évêques de Paris étaient seigneurs de Luzarches : c'est la patrie de l'architecte qui construisit en 1220 la belle cathédrale d'Amiens, Robert de Luzarches. — Un de nos collègues de l'*Institut historique* prépare une histoire de Luzarches.

et dont les églises brillantes furent recherchées par Anne d'Autriche ; *Chaumontel*, où Constance, comtesse de Toulouse, venait au douzième siècle chercher la retraite et les austères pensées, Chaumontel, qui, malgré sa désignation, n'est lui-même ni chauve, ni brûlant, ni bâti sur une élévation[1] ; *Bertinval*[2] au nom sonore, et dont les chroniques vantent les seigneurs ; les *Grous*[3], cimes peu élevées, fréquentées par les touristes et favorables aux études des peintres de paysage ; *Gouvieux*[4], fier de son camp de César, cité aux longues rues, se cachant dans les bois comme au temps de la conquête romaine et s'abritant contre les bases du mont Pô, à la façon de l'enfant qui se presse contre sa mère ; *Precy*, dont la seigneurie appartenait depuis le huitième siècle à la maison de Montmorency-Luxembourg, ancienne petite ville du comté de Beaumont, au pied de laquelle l'Oise serpente à l'instar d'une couleuvre[5] ; le *Lys*[6], qui n'est plus qu'un souvenir de quelque

[1] Le pape Eugène III parle de Chaumontel, en 1147, dans une bulle relative aux biens de l'abbaye de Montmartre, « *in calvo monticulo* » fondation qui relevait de Coye ; les auteurs des Pouillés de Paris ont appelé ce lieu *Calidus mons* en latin, *Chaumont* en français, *Chaumontel*. Chaumontel est un abrégé de Chauve-montel, mont dénudé ; l'agglomération de Chaumontel est située sur le bas du coteau qui lui a donné son nom.

[2] La *Gallia christiana* mentionne Bertinval dès le treizième siècle ; il est question des seigneurs de Bertinval près Luzarches dans les registres de l'archevêché de Nicolas Camus, en 1607 (*Hist. du dioc. de Paris*, par Lebœuf).

[3] *Les Grous*, est un mot de la basse latinité, *Groa*, *Croà*, *Groua*, signifiant marécage, barrage, clôture au moyen d'une haie (voy. travail de M. Peigné Delacour lu au comité *archéologique de Senlis*). Il y avait en effet des étangs au bas des Grous.

[4] Un habitant de Gouvieux figurait en 1152 à un acte de donation faite aux Templiers ; c'était Eudes de Gouvieux, *Odo de Guviz*, dit une charte (*archiv. Impérial*, carton S, 5086, pièce 1re). Un titre du douzième siècle nomme Gouvieux *Guvisin* (cartons relatifs au prieuré de saint Leu d'Esserent, aux *archives de la préfecture* de l'Oise).

[5] En latin *Pressiacum, Prisciacum ;* Précy, disent quelques titres, fut cédé à Philippe Auguste par Thibaut d'Ully. Le château passa en 1767 à la branche des Montmorency, marquis de Fosseux, et fut vendu par eux en 1782 à M. d'Avrange d'Haugeranville. Le château avait été pris sur les Anglais en 1430 par le maréchal de Boussac, et la forteresse démolie : un château moderne s'élève au même emplacement

[6] Un Girard du Lys, (Girardus de Lis, miles) figure dans un écrit ancien

cité gauloise; le *Litanobriga* peut-être de l'itinéraire d'Antonin; *Boran*[1], aux champs fertiles, aimés des Anglais; *Coye*, ancienne terre royale[2], qui s'est toujours complu dans les grandes solitudes; le hardi viaduc de la voie ferrée qui comble aujourd'hui son vallon pour relier entre elles deux cimes étonne ses éternelles forêts; *La Morlaye*, ancienne *Morlacum*, maison de plaisance de nos rois, de même que Coye en avait été une forteresse[3]; *Baillon*, presque contigu à Cuimont, et qui devait avoir un prieuré[4]; *Comelle*[5], aux frais étangs plus reposés que les lacs de Suisse, et dont le charme attira souvent les pas de Blanche de Castille et de Louis IX; *Noisy*[6], aux

relatif aux comtes de Beaumont; on verra, au livre suivant, pourquoi le Lys pourrait être le *Litanobriga* indiqué par les géographes de Rome. On trouve le lys, lis, lits, lye, *Lilium prope regalem montem*.

[1] Boran possède l'élégant château de madame de Sancy, dame d'honneur de l'Impératrice; ce château ancien, restauré selon le goût moderne, venait des Parabère.

[2] Coye, Coiz, vient-il d'un mot celtique? vient-il du mot saxon *cota, cotia* qui signifie des chaumières, des maisonnettes? Coye, à une lieue de Luzarches, appartenait au douzième siècle au diocèse de Senlis. L'évêque, en 1138, donne cette paroisse à un prieuré près de Senlis) Ecclesiam de Coiâ). Elle passa ensuite aux évêques de Paris. En 1195, Philippe Auguste donna la terre de Coye à Richard de Vernon pour un échange (*hist. du diocèse de Paris* par Lebœuf). Le possesseur actuel du château de Coye est la respectable veuve de M. Andryane, compagnon de captivité de Silvio Pellico; le château de Coye avait fait partie du domaine de Chantilly; il fut concédé en 1787 par le prince de Condé, sous condition de le convertir en usine.

[3] La Morlaye appartenant à la couronne fut donnée en 1226 par le roi Louis VIII au comte de Boulogne : selon un autre récit le roi aurait cédé ce domaine à sa cousine Marie comtesse de Ponthieu.

[4] On distingue aujourd'hui le *grand Baillon* où est le château du marquis de Conégliano, et le *petit Baillon* qui devint un prieuré. Peut-être Blanche de Castille établit-elle le chapelain de Baillon qui desservait la chapelle du château royal d'Asnières. En 1376, Marie la Bouteillère de Senlis, dame de « Cheuigy » (Seugy) et de Vineuil, avait des possessions à Baillon. Guiot le Bouteiller en avait la justice en 1331. Le Prieuré de Baillon fut à la collation de l'abbé de Royaumont.

[5] On voit, aux bords des Etangs, ce qu'on appelle *le château* de la *reine Blanche*.

[6] *Nusciacum* et *Nocitum*; Réné-Charles de Maupeou, premier président du parlement de Paris en 1743, s'intitulait marquis de Morangle, vicomte de Bruyères et seigneur de Noisy-sur-Oise : Mathieu II, comte de Beau-



sites élevés, pleins à la fois de soleil et d'ombre ; *Franconville* ou *Saint-Martin-du-Tertre*, qui a offert un silence studieux à notre grand historien national[1].

Ce n'était qu'un premier cercle territorial ; en décrivant une orbe moins concentrique, la circonférence devenait, en s'agrandissant, une radieuse constellation de cités intéressantes ; *Beaumont* était presque aux portes d'Asnières; ses jardins et ses terrasses pittoresques plaisent à l'œil ; on admirait encore en 1803[2] ses tours altières ; et l'importance de sa position stratégique ne pouvait pas ne point éveiller l'ambition des seigneurs pendant la féodalité. *Ecouen* n'est pas loin d'Asnières, il se mire encore dans sa situation élevée et merveilleuse[3]. On trouve aussi le fier *Champlatreux*, appartenant aux Molé. On est à cinq ou six kilomètres de *Chantilly*, que remplit la gloire du grand Condé. Près Chantilly est *Creil*, sur qui pesèrent

mont, garantit à l'abbaye du Val une donation consistant en vignes situées à Noisy et indiquées *de vineis de Nuisi*. Jean, comte de Beaumont, donna en 1221 à l'abbaye de Mortemer deux arpents de vigne, situés sur le territoire de Noisy-sur-Oise, et s'appelant le Clos-l'évêque, *apud les Aubeins in clauso Episcopi*, dit la Charte. En 1225, Vital, abbé de Mortemer, revendit à l'abbaye de Saint-Denis, pour le prix de quinze livres parisis, ces deux arpents de vigne qu'il tenait de la libéralité du comte Jean. (Archives de l'empire, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*, t. I, p. 705 et 709, *hist. du comté de Beaumont*, par M. Douet d'Arcq, p. 88). On voit encore des ruines à Noisy : ruines de château ou de prieuré.

[1] M. Thiers. Franconville, *Francorum concides*, est la propriété du baron Roger et de la duchesse de Massa. On voit en l'année 1153 un accord entre Mathieu II, comte de Beaumont, et l'abbaye de Saint-Denis touchant le pays de *Saint-Martin-du-Tertre*, ou Franconville ; « Postulavit comes ut sibi villam liceret construere in terrâ sancti-Dyonisii, juxta locum qui dicitur *Ad dominum Martinum in Colle.* » (*Arch. imp.*, Trésor de chartes, Carton coté J, 168, pièce 31). Plus tard, en l'année 1212, Jean comte de Beaumont reconnaît qu'il doit comparaître devant l'abbé de Saint-Denis, au sujet d'un différend relatif au bois de *Saint-Martin-du-Tertre* « pro excessibus quos dicebat Dominus Abbas me fecisse in nemore Sancti Martini in Colle. » *Arch. imp. Cartulaire blanc de saint Denis*, t. I, p. 703). En 1217, accord entre Jean comte de Beaumont et Henri abbé de Saint-Denis touchant les coupes de bois de la Chateigneraie à Saint-Martin-du-Tertre.

[2] Voyez la *description du département de l'Oise*, par Cambri en 1803.

[3] Succursale aujourd'hui de la maison impériale d'éducation de Saint-Denis.

les rois Anglais de France, et qui donna asile à un monarque devenu fou[1]. *Senlis* vient, par-delà Chantilly, Senlis aux vieilles origines, aux destinées retentissantes, aux forêts immuables[2], et qui devait être si sensible aux travaux scientifiques et à la gloire littéraire. L'*Ile-Adam*, *Saint-Leu* et *Pontoise* ferment ce beau cercle de cités. L'*Ile-Adam* a l'honneur d'avoir produit le grand maître de l'ordre de saint Jean de Jérusalem qui fut le héros du siége de l'île de Rhodes, en 1522, le célèbre *Philippe de l'Ile-Adam*. On dit que Saint-Leu d'Esserent est fier de sa belle église monumentale. *Pontoise* est, pour sa part, une ville très-historique[3].

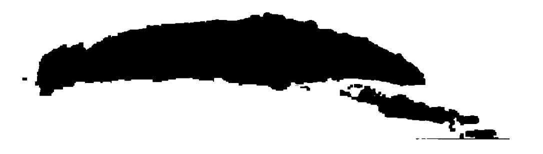
Si de la circonférence on revenait au centre, la même variété et de nouvelles richesses naturelles éblouissaient et captivaient le regard. Lorsqu'on quittait le pays des Silvanectes et de Creil pour suivre le cours l'Oise, dans le sens de son embouchure, on arrivait au pied d'un coteau où l'Oise ne fait que saluer, pour décrire ensuite une courbe flexible en continuant sa marche. Au flanc de ce coteau et un peu en se rapprochant de la plaine se dresse la ville d'Asnières, que l'on voit encore assise comme une reine d'Orient au milieu de ses arbres fruitiers.

Vue à une distance de deux ou trois cents mètres, par un soleil d'automne, quand la lumière incline vers la fin du jour, on dirait que cette colline d'Asnières fut créée au moment de la formation du globe pour l'enivrement des

[1] Creil (Credulium), pris et pillé au neuvième siècle par les Normands; le roi de Navarre s'en empare en 1358. Charles VI fait rebâtir son château fort en 1392. Creil se rend au duc de Bourgogne en 1418. En 1429 Creil chasse la garnison anglaise. Les Anglais le prennent en 1434, Dunois et Richemont le reprennent en 1435. Les Anglais y reviennent. En 1441, Charles VII l'assiége pendant douze jours; les Anglais l'évacuent. Les calvinistes y pillent les églises en 1567. Les ligueurs s'y établissent en 1588.

[2] On appelait *Sylvanectenses* les habitants de ces contrées remplies de forêts. Le mot Senlis vient, croit-on, de Silvanectenses.

[3] Là, Maubuisson et les funérailles de Blanche de Castille et la maladie de saint Louis, d'où sortit la croisade.



yeux. Elle ne se détache pas et ne se dessine pas au fond du ciel comme une élévation âpre et aride, hérissée de rochers nus. Une végétation riche et abondante la revêt de splendeur jusqu'à sa cime ; et on n'imagine pas l'effet que produit, au regard, l'aspect de cette colline, sorte de fragment d'un collier de matière végétale, où brillent çà et là, comme des bijoux, quelques villages aériens. *Noisy*, célèbre par ses seigneurs Adam le Bouteiller et Regnault de Marolles, a des champs, plantés d'arbres, qui forment un versant presque à pic, presque perpendiculaire ; on dirait que ces champs et ces arbres se suspendent pour se balancer, et veulent ensuite plonger dans l'Oise.

C'était donc l'ensemble lui-même de circonstances par lesquelles Blanche de Castille et Louis VIII s'étaient sentis attachés au pays d'Asnières et à son château royal, c'était la beauté du site qui pesa d'un grand poids dans la balance et fixa les préférences pour l'emplacement de l'abbaye. Le château enveloppait dans son parc une partie de ce qu'on nomme la forêt de *Carnelle*. Et des hauteurs de cette forêt de Carnelle dont l'élévation est de deux cent neuf mètres au-dessus du niveau de la mer, l'œil embrassait une perspective indescriptible. Blanche aimait à découvrir la flèche de la gothique église de Saint-Côme, à Luzarches, bâtie en 1200. — Elle apercevait, à côté, la cathédrale de Senlis, un peu plus enfoncée dans le lointain. Clermont, la Picardie, le Vexin, la Normandie, Paris, dans la direction de Franconville, entraient dans ce panorama immense, embrassant un espace de douze lieues de diamètre.

N'y avait-il pas les éléments suffisants pour expliquer l'enchantement des princes? Si ensuite le regard, quittant les hauteurs et les lointains de l'horizon, s'abaissait sur le plateau uni et légèrement mouvementé où Royaumont devait s'asseoir, qu'apercevait-on? Quelles nouvelles scènes s'offraient à l'exploration ? On rêvait des paysages de Hemling et de Van Eyck ; les points de vue qui se déploient du

haut de la forêt de Carnelle[1] appellent la comparaison avec la terrasse actuelle et si justement vantée de Saint-Germain-en-Laye; il n'y a rien de plus tranquille que les flots verts de l'Oise, rivière caressante entre toutes les rivières. Elle portait, du temps de Blanche de Castille, de légères barques, en attendant nos pesants bateaux de commerce.

Comment dépeindre cette rivière, venant de Boran, pour baiser avec respect et amour les limites du pays d'Asnières, et longeant ensuite les pentes de Noisy jusqu'à Beaumont, avec la placidité d'une âme sans peur et sans reproche? Comment décrire les charmes de cette nature douce et tempérée? S'il n'y a pas, comme aux rives de la Méditerranée italienne, des citronniers embaumés, un inaltérable azur du ciel, et un éblouissant soleil, Asnières jouissait des avantages très-enviables des climats tempérés ou moyens. Saint Louis et Blanche de Castille faisaient seulement preuve de goût en adoptant le site de Royaumont; la campagne d'Asnières, sa végétation, son sol plantureux, le site délicieux de ses environs, en font un des beaux séjours de France.

Si l'aspect extérieur de la ville d'Asnières au treizième siècle était analogue à celui d'aujourd'hui, on aurait une autre clef d'explication. Sans compter les nombreux châteaux[2], anciennes résidences seignéuriales qu'Asnières

[1] Une grosse tour de défense se trouvait à une extrémité du parc du château d'Asnières, sur les hauteurs de Carnelle. Elle fut détruite il y a peu d'années. Le tertre, à cet endroit, porte encore le nom de *la motte du Parc.*

[2] *Le Guide pittoresque du voyageur en France* publia il y a quelques années une statistique *de l'Ile-de-France*. Voici ce qu'on lit au chapitre *Asnières-sur-Oise*, « village situé près de la rive gauche de l'Oise, à 8 lieues 1/2 de Paris. C'était jadis une terre royale où Louis IX et quelques-uns de ses successeurs résidèrent souvent. Parmi les nombreuses maisons de plaisance qui embellissent ses alentours, on cite le château de *Touteville*, le château dit *de la reine Blanche*, et celui de *la Commerie* (on a oublié *l'hôtel seigneurial* qui est le château de M. Auguste Chevalier). Royaumont est un joli village, dépendant de la commune d'Asnières, où existait autrefois une célèbre abbaye fondée par saint Louis : une superbe filature, des fabriques de tissus, une blanchisserie de toiles, ont remplacé cet ancien monastère, et vivifient les villages des environs. »

montre avec orgueil, Asnières possède, en outre, une quantité d'habitations remarquables de propreté et d'élégance. On dirait une de ces villes modernes de l'Europe du nord, de la Hollande, de l'Angleterre ou du Danemark, dans lesquelles la propreté des maisons, des rues, des ruelles, des carrefours, frappe toujours le voyageur. Faudrait-il baser sur le confort et le luxe extérieur des maisons et des rues d'Asnières-sur-Oise les inductions d'un historien-poëte émerveillé des beautés et de la tenue d'une ville de Fionie au bord des mers ? L'auteur du *Voyage en Danemark* concluait de la propreté extérieure des maisons la moralité interne des habitants. Cette propreté si exquise ne lui apparaissait pas seulement comme une élégance, mais comme une vertu ; il avait raison : on devra toujours se défier des peuples comme des individus qui se sentent à l'aise dans la saleté, signe des âmes abaissées et abêties. On se sent touché de respect, au contraire, pour un peuple propre, parce qu'on devine que c'est un peuple qui se respecte. Après avoir bien observé la ville, qui l'enchantait jusque dans ses faubourgs les plus reculés, cette ville sans boue et sans tache, cette ville dont l'hermine pouvait être l'emblème, le voyageur méditatif concluait enfin que les femmes y devaient être relativement plus chastes et les hommes plus honnêtes, tant il y a d'affinités secrètes entre ces recherches, ces lustrations, ces sollicitudes universelles de propreté et la pureté morale des âmes. Faut-il le dire, on ne voit pas de raison de contredire, dans le cas spécial, la doctrine physiologique qui déduit de la poésie des rues la poésie des âmes, pourvu qu'on n'étende pas d'une manière absolue ses applications. Asnières-sur-Oise a su faire aussi de ses rues presque des jardins, de toutes ses maisons presque des résidences de haut confort. Et rien ne fait supposer qu'il en fut différemment du temps de saint Louis : Asnières eut toujours son doux génie ; elle devait avoir

au treizième siècle un aspect de bien-être et d'élégance.

Les probabilités sont donc que Blanche de Castille dut indiquer elle-même l'emplacement de Royaumont. Et, si l'on veut décidément qu'un homme spécial ait donné son idée à ce sujet, il n'y aurait pas à sortir du cercle des personnages attachés à la famille royale, pour le découvrir. Auprès du jeune prince était un homme célèbre; le trouvère de l'empereur d'Allemagne, surnommé le *Prince des Poëtes*. Ne fut-il pas chargé de l'éducation de saint Louis? Ce gentilhomme italien, qui avait embrassé la carrière ecclésiastique à la suite d'un sermon de saint François d'Assise, remplissait, sous le nom modeste de Père Pacifique, la fonction de précepteur de l'élève royal; il avait vu les magnifiques demeures claustrales situées dans les villes, sur les montagnes et dans les ombreuses vallées des Apennins; il connaissait les merveilles du mont Cassin; n'avait-on pas conséquemment, à la cour même de France, un homme compétent, capable de seconder les vues de la fille d'Alphonse IX? Tour à tour poëte, religieux, homme d'austérité, le *Père Pacifique* mettait en musique « le Cantico del Sole » de son saint ami [1] et il émettait des opinions sur l'architecture et l'art chrétien; il avait ce qu'eurent éminemment les fondateurs d'ordres religieux, c'est-à-dire l'instinct des beaux sites, les plus en harmonie avec les nécessités des monastères, les plus à l'abri des vains bruits de la terre, les plus capables de favoriser les communications de l'âme avec Dieu et de retremper la foi de l'homme aux sources vives de la nature, pour remonter ensuite du spectacle de la création à la sublime idée du Créateur.

Ce n'est pas seulement le choix de l'emplacement de la

[1] Un écrivain de la libre pensée appelle ce *cantique des créatures* de saint François d'Assise le plus beau morceau de poésie religieuse depuis les Évangiles, l'expression la plus complète du sentiment religieux moderne. Le morceau original fut rimé par Père *Pacifique*. (Article sur saint François d'Assise du docteur Karl Hase, *Journal des Débats* du 20 août 1866.)



nouvelle abbaye qui donne lieu à des observations; le nom lui-même de *Royaumont* a besoin d'explication pour éviter des malentendus[1] : le mot de Royal-Mont ferait croire géographiquement à une cime de montagne, tandis que l'abbaye décrétée par saint Louis devait s'élever, au contraire, au fond d'une vallée, sur la plaine. Jusqu'au temps de saint Louis, l'endroit de la future abbaye se nommait *Cuimont*; une charte de Mathieu II, cinquième comte de Beaumont-sur-Oise, au douzième siècle, en fournit la preuve. Mathieu fit aux hospitaliers de Châteaudun une donation pieuse de vingt sous de rente à prendre sur les revenus de Novo-Burgo dans l'intérêt de l'âme de la comtesse Mathilde, sa femme, qui était morte le six des calendes de juillet de l'an 1158; le comte de Beaumont datait sa charte de la maison qu'il possédait à Cuimont *de Cocto-Monte*[2]. Saint Louis opéra la transformation du nom, comme il l'exprime dans la charte de fondation. On adopta l'emplacement de Cuimont après une sérieuse étude du pays; l'abbaye devait différer du donjon féodal, parce qu'on se proposait un centre lumineux, charitable, un foyer d'initiative agricole, au sein des agglomérations

[1] Cuimont, dit M. Douet d'Arcq, est le nom du lieu où, quelques années plus tard, saint Louis fonda l'abbaye de Royaumont; c'est une prairie que baigne l'Oise, et, pour le dire en passant, on voit combien on serait sujet à se méprendre en inférant de leur étymologie la position de certains lieux. Ce n'est pas de sa situation que l'abbaye s'est appelée *Regalis mons*, mais de ce premier nom de *Cuimont*.

On lit, dans une charte de 1221, que Jean comte de Beaumont donna à Henri le Flamenc, en reconnaissance de ses services, quatre muids d'avoine et deux arpents de pré : « Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod ego Johannes, comes Bellimontis. dedi Henrico le Flamenc, divine pietatis intuitu, et pro servicio suo, quatuor modios avene, in decima de Borrenco, singulis annis in festo sancti Dyonisii percipiendos cum duobus arpentis prati in *Cuimont*, quos ei jamdudùm contuli, et quos diù ex dono meo percepit. Quod ut ratum et inconcussum permaneat, presentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini M° CC° vicesimo primo. Mense septembri. (*Cartulaire de l'abbaye de Royaumont* coté 5472, p. 64, copie de Gaignieres.)

[2] Recherches sur les *anciens comtes de Beaumont*, par L. Douet d'Arcq. p. LXXXI.

rurales. Il fallait donc rechercher, non les situations abruptes, les cimes élevées, mais la plaine à l'issue des forêts, non loin des rivières, à la portée de tous.

On ne peut que hasarder des conjectures sur les origines elles-mêmes du nom de Cuimont, que les anciens titres expriment en latin par *Coctus mons*. Faut-il y voir une dérivation du mot de *Cuise* [1] que portait primitivement la forêt de Compiègne? La forêt de Cuise, ainsi désignée jusque vers l'an 1346, était pour ainsi dire sans limites ; elle comprenait sans interruption les forêts actuelles de l'Aigle, de Compiègne, de Villers-Coterets, d'Hallate, de Senlis, de Coye, de Luzarches, de Chantilly. On ne voit pas clairement, en admettant cette origine hypothétique, le passage du mot de Cuise au mot *Cuimont*, ni précisément pourquoi on aurait appelé *Cuimont* une plaine faisant suite à la forêt de Cuise.

La proximité immédiate de la forêt de Carnelle, qui surmonte l'ancien parc royal d'Asnières, conduit à de nouvelles suppositions, ayant plus de plausibilité, mais gardant néanmoins un simple caractère conjectural ; on ferait, dans ce cas, application du procédé historique qui transporte à une localité déterminée les attributions d'une localité voisine, ayant des caractères physiques plus saillants. La forêt de Carnelle et l'endroit adjacent nommé Cuimont, que le latin des vieilles chartes dit *coctus mons*, ne présentant dans la nature du terrain aucune particularité géologique ou minéralogique qui conduise à une idée de combustion ou de coction naturelle, ne serait-on pas amené à chercher l'origine du mot traditionnel de Cuimont, de *coctus mons* (littéralement *mont cuit*), dans un fait extrinsèque et historique, emprunté aux antiques cé-

[1] Du côté de Soissons des bouquets de bois se nomment encore *Cuise* : on y voyait une maison royale qu'on nommait tour à tour domus *cotia causia, coysia, cuisia*. — Cotia, cota, colta, désignait, sous le Bas-Empire, une maison de plaisance entourée de bois.



rémonies druidiques? Bien que les ordonnances des rois Childebert et Chilpéric eussent enjoint de faire disparaître tous les signes d'idolâtrie celtique qui étaient restés une occasion de pratiques superstitieuses, èt que la défense de révérer les pierres, avec l'injonction de les détruire, eût été renouvelée par les capitulaires de Charlemagne, ordonnances qui furent surtout observées dans les contrées spécialement soumises à l'autorité royale, Asnières-sur-Oise possède encore néanmoins un monument dit celtique, *l'allée druidique* ou *allée couverte* de la forêt de Carnelle, un de ces rares monuments gaulois qui nous sont restés[1], et qui est connu dans la contrée sous la désignation peu onomatopique de pierre *turquoise* ou *turkèse*[2]. Ne serait-ce point par concomitance et analogie qu'on aurait désigné la contrée de Royaumont par le mot de *coctus mons*, *mont cuit*, puisque la forêt de Carnelle, considérée du côté des sanglants mystères du druidisme, aurait pu être exactement désignée des mots de *cocta silva*, *forêt brûlée* ou Cuit-Bois? En fouillant près des autels druidiques, on trouve toujours ou des cendres ou des fragments d'os calcinés à côté des poteries, des haches brutes de silex, ou des haches polies, parce que, selon la coutume des sacrifices chez nos ancêtres, on brûlait, on faisait cuire la chair des victimes.

[1] Ce monument est composé d'énormes grès plantés verticalement, sur lesquels d'autres sont posés horizontalement, formant galerie allant du sud-ouest au nord-est, avec un portique d'une longueur totale de 14 mètres sur une largeur de 2 mètres 80 centimètres, avec une hauteur moyenne de 2 mètres 35 centimètres, le tout dans œuvre. — On trouvait récemment enfoui dans la terre, près de ce dolmen de la forêt de Carnelle, une hache gauloise, une hache en silex (Voir une notice détaillée de ce monument, par M. Alexandre Hahn, dans un numéro de l'*Investigateur* de 1854). On préserva ce monument celtique d'une destruction complète en 1812; un dolmen à côté venait d'être brisé pour former du pavé de route.

[2] En général, les mots sont onomatopiques, lorsque leur son est imitatif de la chose qu'ils signifient; l'onomatopée (figure de rhétorique) peint les objets par le son, le mot minéralogique de *turkèse* ou *turquoise*, d'origine italienne (*turchino*, à cause de sa couleur *bleu verdâtre*) désigne une pierre précieuse qui est de couleur bleue et qui n'est pas transparente.

On voit les premiers comtes de Beaumont-sur-Oise figurer dans l'histoire à partir du milieu du onzième siècle; ils disparaissent après le quatorzième siècle, et la désignation de notre forêt ne se trouve, sous le nom de forêt de Carnelle, que dans des titres postérieurs à l'existence des comtes de Beaumont[1]. Auparavant, on la nommait la forêt *du comte*; il est assez embarrassant de dire pourquoi la forêt du comte a été nommée la forêt de Carnelle, si la tradition locale n'avait pas emprunté les mots *caro*, *carnis*, de la langue latine[2] dans le but réfléchi de désigner une forêt contenant des dolmens, où se pratiquaient des sacrifices de chair humaine. On remarquera cette sorte de pléonasme si expressif de la tradition populaire. Non contente de nommer forêt *de Carnelle* ces profondeurs mystérieuses où le couteau druidique joua un long rôle, elle a voulu préciser les dénominations; la portion elle-même de la forêt de Carnelle, l'endroit, le sanctuaire de ces cérémonies religieuses si terribles où le meurtre de l'homme faisait partie du rite sacré, cette portion elle-même porte le nom de bois de *Caro*, mot latin signifiant chair de l'homme; il y a donc identification des choses et des désignations affectées au territoire. Royaumont allait s'élever à la proximité d'un lieu où les vieux druides aimèrent à consulter les entrailles palpitantes et à consumer la chair des victimes humaines; les expressions de *Cuimont*, *coctus mons*, *mont cuit*, *Carnelle*, *caro*, se justifient pleinement; elles seraient nées des pompes cérémoniales des druides, sacrificateurs d'hommes[3]. Quant à l'explication donnée par les Bénédictins de la *Gallia christiana*, elle n'a pas beaucoup de lumière; le plateau s'appelait Cuimont, parce que, disent-ils, il est près de Beaumont, *Bellum montem*.

[1] V. Recherches de M. Douet d'Arcq sur le comté de Beaumont.
[2] Chair humaine.
[3] Rien n'est plus douteux, souvent, que la recherche d'origine des mots: l'étymologie est, selon un moderne écrivain, de toutes les serres chaudes celle qui fait éclore les plus étranges fleurs.

Après ces préambules d'histoire sur le fait primitif, d'où est sorti le projet de l'abbaye cistercienne future, on ne doit pas se méprendre sur la pensée de Louis VIII et sur l'interprétation que Louis IX en fit à Royaumont. Leur pensée ne fut pas une pensée étroite: on a peine aujourd'hui à se représenter un prince ferme et vaillant sous des dehors ascétiques et au milieu de pratiques minutieuses : c'est là ce qui trompe, parce que l'esprit public et les mœurs sont changés. Il faut comprendre l'état des choses et les préoccupations dominantes à l'époque de Louis VIII et de saint Louis. Un historien de l'école moderne, qui s'est consciencieusement efforcé d'être impartial, a parfaitement éclairé le milieu dans lequel la suprême pensée de Louis VIII fit son apparition. « Les fondations religieuses de cette époque, dit-il, avaient pour but de satisfaire à la charité dans l'ordre spirituel et de contribuer au progrès des connaissances humaines. Ne perdons pas de vue que les ordres religieux étaient alors ce qu'il y avait de plus intelligent, de plus pur, de plus savant dans la société ; que les mendiants eux-mêmes, hommes nouveaux, représentants d'une sorte de révolution assez hardie contre la tradition ecclésiastique, donnaient par la pauvreté absolue à laquelle ils se vouaient (quelque jugement qu'on puisse porter sur le fait de la mendicité par des valides, d'après des principes qui n'existaient pas alors), un grand exemple dans un siècle profondément épris des biens matériels, qu'ils marchaient à la tête de toutes les sciences, et qu'au treizième siècle c'était favoriser le mouvement de la civilisation que de multiplier ces saintes maisons où se trouvait réalisé pour le temps le type le plus complet de la vie spirituelle, dans la plus large acception du mot. Loin donc de voir, conclut cet auteur, dans les nombreuses fondations religieuses de saint Louis (comme de Louis VIII), la marque d'un esprit étroit et arriéré, il faut reconnaître, en se plaçant au point

de vue de son époque, qu'elles témoignent de son ardent désir d'aider au développement intellectuel et moral, autant qu'au perfectionnement religieux de son peuple[1]. »

On pourrait confier la défense du projet de Royaumont à un des plus grands avocats qui aient illustré l'éloquence moderne, à Bossuet, qu'on appelle le dernier des Pères de l'Église. Ce serait une apologie très-forte de l'idée créatrice de Royaumont, que de citer le fameux discours de ce grand homme sur *l'éminente dignité du pauvre*, et sur sa fonction providentielle dans l'économie sociale. Bossuet aurait salué, avec sa grande manière, l'apparition d'un monastère qui venait honorer la pauvreté, ennoblir les conditions des classes nécessiteuses, donner le spectacle du travail, inaugurer une perpétuelle excitation à la tendresse et à la compassion pour l'indigent et le malheureux, et provoquer un détachement incessant de ces biens temporels qui excitent en nous de si fiévreux appétits; mais ne faudrait-il pas craindre que notre époque ne sentît pas assez les hautes considérations empruntées à l'ordre de foi et aux hauteurs du dogme par ce puissant et universel esprit? Ce qu'il dit des grandeurs morales et de l'illustration évangélique de la pauvreté ne serait compris que de quelques-uns, et aurait, pour beaucoup d'autres, la tournure d'un hiéroglyphe ou d'un paradoxe. Chaque époque doit être appréciée selon les lumières du temps et selon les ressources dont l'humanité disposait alors. On avait au moyen âge une manière de s'occuper des pauvres; nous pouvons en avoir une autre; et peut-être le système le plus efficace serait-il d'unir les antiques et riches inspirations

[1] *Histoire de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II p. 570. Cet auteur dit quelque autre part : « Il y eut en saint Louis l'homme religieux et le roi, l'un et l'autre furent complets; c'est là ce qui nous étonne et déroute notre jugement. » C'est un avis aux faux dévots qui sacrifieraient, dans des prières et des offices surérogatoires, le temps légitimement dû à l'activité des affaires et aux devoirs de la position et de la charge qu'on remplit dans sa famille et dans le pays.

de la foi aux idées modernes d'association, de mutualité entre les diverses classes de citoyens, et de combinaisons économiques qui sont l'application de la science à la vie pratique. Nous avons trop d'antipathie pour le mot *aumône*, auquel nous avons attaché à tort l'idée d'avilissement[1] : nous y avons substitué le mot *secours*, qui nous semble sauvegarder l'amour-propre ; nous avons trop peur du mot de charité ; mais aussi on ne savait pas assez, au moyen âge et jusque dans les derniers siècles, faire gérer le budget de la bienfaisance par les associations spéciales ; on s'absorbait trop exclusivement dans la vue de la misère actuelle à secourir, on aurait dû s'inquiéter davantage de la frapper à son origine, à sa racine. Bossuet accablerait sous le poids d'une dialectique omnipotente qui semblerait par trop royale ; des modernes l'ont trouvé dogmatique, altier et despotique d'intelligence, attentant à la liberté des autres esprits. Mais on a aujourd'hui des argumentateurs aux allures plus souples, plus féminines, plus en rapport avec les époques raisonneuses et démocratiques ; on a des écrivains ingénieux, enfants de notre siècle, bercés au bruit de nos théories philanthropiques, de nos associations mutuelles qui garantissent chacun des membres contre tel ou tel risque ; on crée des associations pour la consommation qui rendent le bien-être accessible au pauvre : ailleurs on s'efforce d'organiser le crédit populaire pour permettre au travail et à la persévérance de féconder et d'agrandir les petites ressources du point de départ. Que l'on consulte, si l'on veut, de tels écrivains ;

[1] « La charité dégrade et avilit celui qui la reçoit : ce que ne fait pas la bienfaisance. » Extrait du rapport d'après lequel les bureaux de charité durent prendre le nom de bureaux de bienfaisance en 1831, cité dans les *Annales de la charité*, t. I, p. 597, octob. 1845. — « Le rationaliste, dit M. de Montalembert, n'aime pas qu'on s'occupe des pauvres avec complaisance et sympathie, comme le faisaient les moines. Ils lui rappellent trop la nécessité d'une justice rémunératrice, d'un avenir où chacun sera mis à sa place.... il répéterait volontiers avec Barrère : *L'aumône est une invention de la vanité sacerdotale.* » *Les Moines d'Occident*, t. I, introd., p. LXIV.

l'autorité de ces esprits ne fait pas défaut pour appuyer l'idée principale que personnifiera l'abbaye de Royaumont.

Nous sommes tous d'accord, qu'il faut tendre sans cesse à substituer la prévoyance à la charité ; habituer l'homme valide à compter sur lui-même, au lieu de tourner, par routine, son regard vers l'Église et vers l'État. On convient universellement qu'on ne doit pas tolérer que la pauvreté devienne une profession, et que les populations s'habituent à penser que quelqu'un soit *chargé d'être charitable pour eux*. Nul n'est aujourd'hui pour une organisation sociale qui porterait une classe de citoyens à mendier : nous voulons tous que l'homme visité par une infortune accidentelle, ait la glorieuse satisfaction de penser, en voyant la planche qui sauve du naufrage, que ce qui le sauve est le résultat d'un contrat ; que, ce qu'il reçoit, lui aussi le donne ; qu'on ne vient pas subventionner sa molle indolence, mais que c'est une application, à son profit personnel, d'un esprit de prévoyance qu'il avait déjà déployé lui-même au profit des autres. Notre dix-neuvième siècle, en un mot, essentiellement éclectique, veut qu'on procède par le système de la *réciprocité*, qui stimule les facultés actives, excite le sentiment de la dignité, multiplie indéfiniment les éléments d'assistance, et distribue les secours intelligemment ; mais il veut qu'on procède en même temps par les produits de la charité chrétienne, de la fraternité et de l'inspiration sympathique individuelle, en faveur de myriades de misères qui sont au-dessus de la sollicitude des associations, et qui demandent de la soudaineté et de l'efficacité.

L'audacieux écrivain, dont les attaques contre le christianisme contristaient naguère le monde, n'a-t-il pas été subjugué par l'idée principale que les monastères mettaient en relief? Cet auteur s'est chargé de justifier lui-même ce qu'il trouve, au point de vue expérimental, de

favorable au développement individuel et à l'élévation de l'âme, dans l'idée des cloîtres, et dans le renoncement volontaire à la richesse et à la propriété. Mais le critique radical a mêlé à son apologie des aphorismes qui nous semblent de trop forts paradoxes[1].

Parmi ces paradoxes, l'historien qui aurait le loisir de discuter le théoricien, demanderait s'il est bien exact qu'on ne fasse fortune que par ce que l'on a d'imparfait ; ne pourrait-on pas soutenir au contraire les rapports constants et l'étroite connexion qui existent entre l'intelligence et la prospérité du capital ; entre l'esprit d'épargne et le développement de l'industrie ; enfin entre les qualités solides de travail et de sobriété inféodées à un individu, une famille ou une race et la consolidation des propriétés foncières qu'entament et éparpillent à la longue le manque d'intelligence ou le manque de sobriété, de modération et de vertu ?

[1] L'écrivain rationaliste se mettant en face de cette idée que posséder est une imperfection, qu'il est plus noble d'être pauvre que riche, poursuit ainsi : « S'il est des cas, c'est M. Renan qui parle, où la jouissance suppose la possession, il en est d'autres où la possession exclut la jouissance, les plus belles choses étant, par leur nature, indivises. Quelles sont les choses qui causent à l'homme les plus vives joies ? Ce sont justement celles qui n'appartiennent à personne, telles que les gloires de la patrie, les grandeurs du passé, les chefs-d'œuvre de la poésie, les symboles religieux, la mer, la plaine inculte, la forêt, le désert, les sommets neigeux des montagnes. Il n'y a pas de poésie de la Beauce et de la Normandie. Un monde coupé de murs de propriété où l'on chemine sur des routes nettement tracées, où chacun goûte la nature dans son jardin, est fort peu poétique. Il semble au premier coup d'œil que le rêve de François d'Assise aurait dû amener la fin de tout art et de toute noble vie. — Chose étrange ! ce sordide mendiant fut le père de l'art italien. Cimabue et Giotto trouvèrent leur génie en s'efforçant de peindre sa légende sur son tombeau. L'art, cet aristocrate raffiné, refuse obstinément ses services aux riches ; il lui faut des princes ou des pauvres ; jamais la riche Angleterre avec ses millions n'aura un art vraiment digne de ce nom : l'art est le fils d'un monde exalté, vivant de gloire et d'idéal, il s'accommode des républiques municipales, de la vie princière, d'une aristocratie à peu près souveraine, de la vie monastique, parce que cette vie prête aux grandes distributions, aux larges œuvres communes. Je vois ce qu'ont fait pour la civilisation les rois, les républiques, les princes, les nobles, les moines, les pauvres ; mais ce que produirait de grand une société fondée sur l'âpret

Les modernes n'auront donc pas de peine à saisir le véritable point de vue par lequel la création du monastère de Royaumont devenait pour la contrée un immense bienfait local, et même national par la relation de la partie avec le tout. Le contact de la contrée avec l'institution due à Louis VIII et à saint Louis ne créera-t-il pas un foyer de chaleur et d'électricité morale? La glorification de l'idée de pauvreté ne se transformera-t-elle point, comme résultat, en richesse effective pour le pays? L'on sait aujourd'hui en physique que le mouvement et la chaleur se transforment l'un dans l'autre; que la chaleur se traduit en mouvement, de même que le mouvement subitement interrompu donne naissance à de la chaleur; si bien que l'on peut calculer l'élévation de température que subiraient deux astres d'une masse et d'une vitesse connues, si l'un venait faire obstacle à l'autre, comme la cible à la balle d'un fusil. On sait que l'eau[1] tombant de son propre poids d'une hauteur déter-

de la possession individuelle, je ne l'imagine pas. Je crains que le dernier terme de telles sociétés ne soit une déplorable médiocrité. Je serais certes accusé de paradoxe si je venais soutenir que les idées de François d'Assise sont le remède à ce mal de notre temps; la thèse de l'excellence et de la noblesse de l'aumône ne trouvera pas de nos jours beaucoup de partisans. Il faut reconnaître d'ailleurs que l'antipathie de l'école franciscaine pour l'argent et l'économie reposait à beaucoup d'égard sur des exagérations. Posséder n'est pas un mal; il est très-vrai cependant que l'acquisition de la richesse suppose quelque imperfection. Car enfin si l'homme devenu riche eût été moins âpre au gain, moins préoccupé de son négoce, plus adonné à la vie de l'âme; s'il eût fait plus d'aumônes, s'il eût eu plus de ce laisser-aller qui est la marque d'une âme élevée, il eût été moins riche. On fait fortune par ce qu'on a d'imparfait; pour devenir riche il faut user de son droit en toute rigueur, garder soigneusement son argent, en tirer parti, soutenir des procès, toutes choses qui ne sont pas un mal, mais qui ne sont pas ce qu'il y a de mieux, ni le fait d'âmes très-nobles. Là où l'homme met son trésor, il met aussi son cœur. La propriété rétrécit l'âme, lui fait perdre quelque chose de sa légèreté; l'oiseau est plus agile que le limaçon qui traîne sa coquille. » (Articles de M. Ernest Renan sur saint François d'Assise, dans le *Journal des Débats*, du 20, 21 août 1866.)

[1] On démontre par expérience qu'un kilogramme d'eau tombant par son propre poids d'une hauteur de 425 mètres s'échauffe de 1 degré par le seul fait du choc. Plus la vitesse est grande, plus la température est considérable. C'est ainsi qu'un boulet de canon, qui parcourt 1450 mètres à la seconde,

minée, s'échauffe d'un nombre donné de degrés, par le seul fait de son choc avec le sol qui arrête son mouvement. L'abbaye de Royaumont ne sera-t-elle pas cet obstacle bienfaisant qui produira, dans la région de Cuimont et d'Asnières-sur-Oise, une élévation de température morale? Au lieu d'un choc, la juxtaposition suffira pour que mouvement, chaleur, lumière, purification des mœurs, habitudes laborieuses, progrès social, sanctification, amélioration matérielle, se dégagent et jaillissent en flots de bienfaits.

Louis VIII n'avait point pour théologie que l'homme soit exclusivement une brute, ou bien une simple machine à dépenser de l'argent[1]; il avait aimé, à certaines heures de sa vie, à soulever le problème de son individualité intime et à percer le voile qui lui cachait l'éternité. Surtout, quand, dans la demeure du sire de Beaujeu, il sentait qu'il allait, voyageur fatigué, s'asseoir sur la route de la vie et laisser la caravane humaine continuer sa course, il se préoccupa vivement alors de savoir comment il forcerait les portes de l'autre vie. Il était sûr de revivre, mais inquiet des conditions et de la manière dont il revivrait. Les personnages de haut rang qui assistaient à ses derniers moments, le comte de Boulogne, Archambaud IX de Bourbon, Robert de Coucy, maréchal de France, Jean de Nesle, et tant d'autres, pensaient naturellement à la profonde secousse que la mort prochaine du roi allait donner aux passions politiques. Louis VIII, conservant sa présence d'esprit malgré sa fai-

s'élève à 275 degrés de chaleur, lorsque à cette distance on lui oppose un obstacle qui arrête sa course. Aussi voit-on les balles de fusil, non pas seulement s'aplatir sur la plaque de fer qui sert de cible, mais se fondre et s'étaler comme un corps mou. (*Traités de Physique et d'Astronomie*, article de D. Al. Donné au sujet de la *session de l'Associat. scientifiq. de France*. 18, 19, 20 juin 1866.)

[1] D'après la définition d'un publiciste américain, l'homme ne serait qu'une machine à gagner de l'argent, et la femme qu'une autre machine pour le dépenser.

blesse toujours croissante, avisa aux éventualités les plus immédiates de la monarchie illustrée par Philippe Auguste, et aux moyens d'assurer les droits de Louis IX; cela fait, il se retirait de ce monde, laissant à fonder une œuvre de haut intérêt moral; il avait été, disent les chroniqueurs, « un prince fier comme lyon envers les méchants, paisible merveilleusement envers les bons. »

Les barbares du cinquième siècle disaient à l'archevêque Paulin : « Nous traversons cette vie terrestre, ignorant ce qui la précède et ce qui la suit; après un moment de lumière et de douce chaleur, nous repassons de l'hiver dans l'hiver, semblables au petit oiseau qui, entrant par une porte, sortant par l'autre, traverse la salle, où, dans un jour d'hiver, les guerriers sont assis autour d'un bon feu, tandis qu'il pleut et neige et vente au dehors[1]. » Louis VIII, au moment de passer par l'hiver de la mort, pour aller subir les épreuves dernières, inconnues, de la vie future, s'occupa, dans un acte suprême de chrétien, du salut de son âme, et voulut clore son existence terrestre par une de ces œuvres qui témoignent l'amour de Dieu et du prochain : l'abbaye de Royaumont naissait de ce désir final.

On pense avoir suffisamment fait saisir le lieu de la scène, ainsi que la première conception ou les causes d'origine de Royaumont. Le territoire d'Asnières-sur-Oise est borné encore aujourd'hui, au *nord*, nord-ouest, par la rivière de l'Oise, sur une étendue de plus de deux kilomètres. En face, sont les territoires plainiers et fertiles de Bruyères et de Boran qui viennent s'arrêter devant la borne naturelle créée par le même fleuve. Au *nord-est*, la limite du pays d'Asnières est fixée par le ruisseau nommé la *Vieille-Thève*, dont le cours modeste ne laisse

[1] Bede, édit de Saville, p. 328. Un poëte de l'Allemagne moderne s'est emparé de cette image de la vie.

point, au premier aperçu, deviner les ressources que la contrée lui emprunte. La Vieille-Thève coule depuis les étangs de l'ancienne abbaye de Comelles jusqu'à l'Oise à travers des marais. Tout indique que le fondateur de l'abbaye de Royaumont dut conduire la Vieille-Thève le long du bois de *Bonnet*, afin d'en élever le niveau, et d'en amener les eaux à Royaumont, pour en pourvoir les vastes étangs[1] : les marais des communes de Boran, du Lys et de la Morlaye, viennent confiner à la Thève[2]. A l'*est*, la grande route de Paris à Amiens sépare le territoire d'Asnières de ceux des villages de Coye et de Chaumontel. Au *sud-est*, les territoires de Luzarches et de Viarmes forment la limite. Au *sud*, Saint Martin du Tertre, dit aussi Franconville, est le point terminal. Enfin, le parcours s'achève, à *l'ouest*, par le village de Noisy-sur-Oise, dont le site, qui séduisit au dix-huitième siècle le chancelier Meaupou, devrait tenter la plume de nos écrivains paysagistes. Tel était, tel est encore le territoire d'Asnières-sur-Oise, qui comprend, dans sa plus grande étendue du sud-ouest à l'est, une longueur de près de 8 kilomètres. Cette longueur avait l'une de ses extrémités dans la forêt de Carnelle aux murs du parc de Saint-Louis, au sommet de la colline; l'autre extrémité était la grande route de Paris à Amiens. Lorsque, sur cette étendue de 8 kilomètres, on embrasse les diverses modifications introduites par les siècles dans la physionomie locale, on voit successivement s'échelonner la ligne des co-

[1] Ces étangs étaient indispensables à l'alimentation de cent religieux dont la nourriture consistait en partie en poissons d'eau douce.

[2] Le bétail d'Asnières avait autrefois sa part de pacage et de libre parcours, avec celui de Boran, du Lys, de la Morlaye, sur les marais de ces communes. Il a été dit que le marais près Royaumont, vers le Lys, appartenait depuis l'an 750 à la maison de Montmorency. Le 15 mai 1392, Philippe de Montmorency, seigneur de Precy-sur-Oise, fit concession aux habitants d'Asnières-sur-Oise, de Royaumont, de Baillon, du Lys, de la Morlaye et de Gouvieux, des marais indivis de Thève, situés entre l'Oise et la rivière de Thève, laquelle sépare la section du port du terrain d'Asnières.

teaux de Noisy et de Carnelle, la ville d'Asnières, le territoire de Viarmes, l'abbaye royale de Royaumont, le prieuré de Baillon, qui ne dépendait pas primitivement de Royaumont, le bourg de Boran que côtoient les bords enchanteurs de l'Oise, le hameau de Baillon, le grand château de Baillon, dont l'origine est moderne, le territoire du hameau du Lys contigu à l'ancienne forêt du duc d'Aumale, les vertes pelouses des Grous, les arbres fruitiers de Seugy, les étangs de l'abbaye de Royaumont[1], les cimes vertes de Franconville, enfin le grand bois de l'abbaye de Royaumont, dit *Bois-de-Bonnet*, dont les Abbés commendataires se réservèrent le revenu.

C'est sur le fond et dans le cadre qui vient d'être esquissé dans ce livre, que vont se dérouler les annales de l'abbaye. On va dire dans le livre suivant, la naissance et l'état moral primitif de Royaumont.

[1] Les étangs de l'abbaye de Royaumont, qu'on dessécha vers 1803, s'étendaient à l'est depuis les murs du potager jusqu'au moulin de Bertinval en suivant les Grous; et au nord, vers l'Oise, ils allaient jusqu'à un kilomètre environ de cette rivière.

LIVRE DEUXIÈME

Naissance et accroissement de Royaumont. — Si les moines Bernardins vinrent représenter une idée dans la contrée. — Les idées qui avaient prévalu avant Royaumont.—L'idée gauloise.—L'idée romaine.—Invasion romaine. — Les voies romaines aux portes de Royaumont. — Diverses opinions.— Derniers campements des Gaulois dans la forêt de Carnelle. — Les Bellovaques harcelés par les légions de César. — Introduction de l'idée chrétienne dans le pays de Cuimont et d'Asnières. — Si les Bernardins de Royaumont personnifièrent avec convenance, au treizième siècle, l'héroïsme de l'idéal évangélique. — Témoignages des contemporains. — Le cardinal Jacques de Vitry.—Le pape Benoît XII.—Le Chapitre général de Citeaux.—Importance du témoignage d'Eudes Rigault, archevêque de Rouen, au treizième siècle.— Son *Regestrum visitationum*.— Asnières-sur-Oise et ses dispositions envers l'abbaye naissante. — Droit seigneurial de Royaumont. — Fiefs d'Asnières. — Fief de Touteville. — Fief de la Comerie.— L'Estoc de Giboudet. — La ferme de la Briette. — Le Campanat.— L'hôtel seigneurial d'Asnières.—Fief de la Victoire-de-Senlis.—D'une atteinte portée, dès le treizième siècle, à l'organisme Cistercien, et dont Royaumont ne pouvait être responsable. — Caractère des habitants d'Asnières, de Viarmes, Noisy et Boran. — L'état des esprits.

Les constructions de Royaumont ayant commencé en 1227 ou 1228, le personnel du monastère était en fonctions dès 1229. Les premiers moines de Royaumont venaient de Citeaux, lieu désert, à cinq lieues de Dijon, couvert de bois épais : on les appellait, pour cela, *Cisterciens* [1], ou *Bernardins* parce que saint Bernard était de l'ordre de Citeaux. Blanche de Castille et saint Louis, se conformant

[1] Des religieux de Molesmes qui suivaient la règle de saint Benoît, de bénédictins par conséquent, s'étaient retirés à *Citeaux*, qu'on appelle ainsi, croit-on, à cause des *citernes* qu'on y trouva. Saint Robert, saint Étienne de Harding, étaient de ces religieux, fondateurs des Cisterciens; cet ordre produisit saint Bernard au douzième siècle, et l'on nomma indifféremment ces religieux Cisterciens ou Bernardins.

aux usages cisterciens pour ce qui concernait la création des monastères nouveaux, en avaient référé, pour l'établissement de Royaumont, à Galtier de Ochies (Gualterus de Ochies)[1], Abbé général de tout l'ordre de Cîteaux. En vertu des formalités préliminaires indispensables, l'abbé avait fait un rapport au Chapitre général, sur le plan et les intentions de la Régente de France. D'après ce rapport, le Chapitre général avait dû commettre quelqu'un pour informer de la commodité ou de la difficulté des choses, des ressources que pouvait offrir la localité d'Asnières-sur-Oise et de Royaumont au point de vue d'un monastère, des dotations territoriales que Blanche de Castille et saint Louis voulaient affecter à la nouvelle abbaye. C'est sur ce procès-verbal que le Chapitre général avait permis à Galtier de Ochies d'envoyer à Royaumont des religieux en nombre suffisant pour observer la règle et y vivre conformément à l'esprit de l'Ordre[2]. On exécutait, en cette rencontre, la prescription réglementaire de n'envoyer, dans un monastère naissant, jamais moins de douze religieux, avec leur abbé, qui faisait le treizième[3].

Royaumont avait une mère, c'est-à-dire une autre abbaye, dont elle était issue[4]; et selon la tradition de l'abbaye de Royaumont elle-même, comme selon de doctes

[1] *Gallia christiana*, t. V.
[2] *Antiq. Def.*, dist. 3, c. I.
[3] *Stat. de Saint-Albéric.* — *Instit. cist.* cap. XII.
[4] Chaque église ou abbaye-mère avait sous sa juridiction toutes les abbayes issues d'elle, et, comme on disait, *de sa filiation*. C'était un lien de famille. Par là, l'abbaye de Cîteaux se trouva primitivement investie d'une supériorité maternelle sur la Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond, ses quatre premières filles ; mais une abbaye-fille, en devenant féconde, devenait mère à son tour, et, sans s'affranchir en rien de sa dépendance antérieure, elle acquérait, sur les abbayes de sa descendance, c'est-à-dire sur les abbayes fondées par elle, les droits de la maternité monastique. — C'est ainsi que les vieilles chroniques disent de l'abbaye d'Ourscamp (*ursi campus*), près de Noyon, que Clairvaux était sa mère, *a matre sua Clara-valle;* que Clairvaux l'avait enfantée, et qu'elle était une de ses illustres filles, *que illam quasi inclytam edidit prolem.* (*Gallia christiana*, t. IX, p. 1129.)

explorateurs d'antiquité[1], Royaumont était de la *filiation immédiate* de Citeaux. Citeaux, dans le diocèse de Châlons-sur-Saône, était la métropole de tout l'Ordre; c'était la grande maison-mère : de là, était parti saint Bernard; de Citeaux, rayonnèrent quatre autres abbayes principales, appelées à leur tour abbayes-mères, et qui eurent dans le douzième et treizième siècles un véritable éclat : la Ferté, dans le diocèse de Châlons-sur-Saone, Pontigny, dans le diocèse d'Auxerre, Clairvaux, fondé par saint Bernard dans le diocèse de Langres, et Morimond dans le même diocèse. Parmi ces familles des solitudes et ces générations spirituelles qui s'étendaient sur tous les points du territoire, comme les lianes des forêts du nouveau monde, avec leurs vivaces enlacements végétaux se développant et voyageant, et s'épanouissant très au loin, ni la Ferté, ni Pontigny, ni Clairvaux, ni Morimond, ne produisirent Royaumont; la maison de Citeaux était directement[2] sa mère, bien que quelques auteurs aient avancé que Royaumont était la fille de Clairvaux[3]. Il eût été plus probable, en dehors de Citeaux, de la faire naître de l'abbaye de Long-Pont[4].

La nouvelle colonie de Royaumont possédait dès 1229 l'ensemble de son organisation; l'assemblée générale de Citeaux tenue en 1229, pour les affaires de l'ordre

[1] Voir Le Nain de Tillemont dans sa *Vie de saint Louis;* de Gaignières (dont les précieuses et regrettables collections furent dispersées en Angleterre et en France en 1791) dans son abrégé du cartulaire de Royaumont, et dom Pierre Le Nain, dans son *Histoire de l'ordre de Citeaux*, t. IX, p. 290. « Le bastiment étant en estat, dit ce dernier, saint Louis fit venir de Citeaux vingt religieux qu'il mit en possession du monastère de Royaumont. »

[2] « Le bâtiment estant en estat que les religieux y pussent demeurer, le roi y mit vingt religieux de l'ordre de Citeaux, tirés *apparemment* de *Citeaux même!* puisque Royaumont est *fille de Citeaux.* » (Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. Ier, p. 491.)

[3] Entre autres M. de Villeneuve-Trans.

[4] Blanche de Castille et saint Louis, assistant à l'inauguration de la belle église cistercienne de Long-Pont, eurent précisément dans cette abbaye l'idée d'appeler des Cisterciens dans le monastère qu'ils voulaient fonder.

tout entier, et où se trouvaient réunis de droit tous les abbés, énonçait, parmi ses différents articles et ses statuts, celui-ci : « Nous mandons au sous-prieur de Royaumont, « d'accepter l'administration intérieure de la maison, « charge à laquelle on l'a déjà appelé; s'il s'y refusait, que « le propre abbé de Royaumont l'y contraigne; » — « Sub-prior Regalis-Montis curam regiminis domus ad « quam vocatur, suscipiat; si renuerit, per abbatem pro- « prium compellatur[1]. » L'on voit donc que, si les constructions les plus urgentes durèrent depuis l'année 1228 jusqu'en 1235, néanmoins à peine le pied pouvait-il poser sur une poutre branlante, à peine la toiture des bâtiments offrait-elle un abri, que déjà la personne morale et collective de Royaumont était née et vivait de sa vie propre, fonctionnant avec ses éléments essentiels, au milieu des travaux qui faisaient encore retentir l'air, et dans le fracas des pierres gémissant sous le fer et le marteau. Le Nain de Tillemont, qui recueillit, au dix-septième siècle, la tradition de la bouche de dom Dauvray, religieux de Royaumont, est formel sur cette date : « Saint Louis estoit « au mois de janvier à Asnières près de Royaumont. Dans « un acte du mois d'août 1228, il est dit que cette abbaye « estoit bâtie, c'est-à-dire qu'elle l'estoit assez pour rece- « voir des religieux[2]. »

Que fut l'abbaye de Royaumont à son origine? comment s'annonçait-elle? sous quelle forme? son début fut-il consistant et rempli d'heureux présages? l'impression qu'elle fit à sa naissance sur les comtemporains, sur les générations du treizième siècle, était-elle une impression favorable? Voilà les questions qui se posent naturellement dès les premières pages, et auxquelles on aimerait que

[1] *Statuta capituli generalis ordinis cisterciensis habiti anno* M CC XXIX, dans le *Thesaurus anecdotorum*, de dom Martène, t. IV, p. 1351.
[2] Ms B., p. 11. — Ms G., p. 16. — *Vie de saint Louis*, par Tillemont t. I, p. 490.

l'histoire répondît le sourire sur les lèvres, et les paroles remplies d'assurance. Aussi, dans ce second livre, on va recueillir les témoignages du passé, relativement aux premiers pas de l'abbaye naissante. Cependant on doit préalablement compléter les détails sur l'installation matérielle de la nouvelle colonie.

Royaumont avait satisfait à une condition importante. On ne permettait à un Père abbé d'envoyer ses religieux dans un nouveau monastère, qu'après avoir informé le chapitre général : 1° si tous les livres nécessaires y étaient, savoir : les missels, la Règle, le livre des Us, les psautiers, le livre des hymnes, le Collectaire, les Antiphonaires, et les Graduels ; 2° si on avait pensé à tous les logements nécessaires, savoir : l'église, le chapitre, le réfectoire, le dortoir, le logis des hôtes, l'infirmerie, le chauffoir, une chambre pour le portier ; 3° enfin s'il y avait du revenu suffisamment pour y entretenir le nombre de douze religieux. Saint Louis s'était empressé d'augmenter les premières acquisitions territoriales qu'on avait faites de la prieure de Boran : il avait donné, en 1229, à Adam de Champagne, neveu de Jean, comte de Beaumont, soixante sous à prendre sur le péage de Beaumont, en échange de quatre arpents de pré, à Royaumont, qu'on réunit à l'abbaye. Arnould, abbé de Notre-Dame d'Hérivaux, vidima (revisa) la charte qui exprimait cet échange [1]. Saint Louis donna aussi à l'abbaye de Royaumont des biens considérables situés à Belleglise (Belaglisa, Bera-ecclesia, Bella-ecclesia), à l'angle sud-ouest du canton de Neuilly-

[1] *Arnulphus, Abbas Beate Marie Herivallis. — Ludovicus, Francorum rex, — nos in excambium* IV *arpentorum pratique Ado de Campaniis, miles, nepos quondam Johannis comitis Bellimontis, habebat de dono ejusdem comitis apud Cuimont, qui modo Regalis-Mons nominatur, que dedimus abbati et fratribus ejusdem loci, damus ipsi Adoni* LX *sol. ad pontem Bellimontis*, etc., etc.

Apud Asnerias, 1229, *mense Sept.*

(*Cartulaire de Royaumont*, n° 5472, p. 105. Copie de Gaignières.

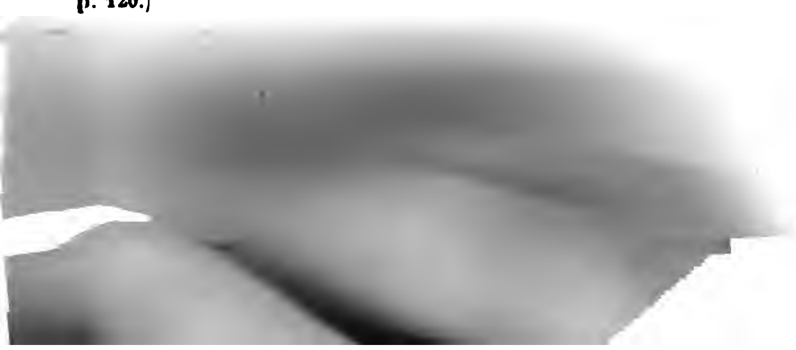


en-Thelle[1]. Belleglise appartenait, au treizième siècle, à une famille qui portait le nom du pays et qui contracta des alliances avec la maison de Beaumont-sur-Oise. Dans les derniers temps, la seigneurie fut divisée entre les chevaliers de Malte et l'abbaye de Royaumont; saint Louis y donna à son abbaye des bois et une ferme considérable[2]. Ce que l'on a toujours appelé, depuis, le *Bois de Royaumont*, à Belleglise, comprend environ neuf hectares aujourd'hui; et l'on assigne environ quatre-vingt-dix hectares à la ferme, dite de *Royaumont*, également à Belleglise.

Thibaut de Beaumont, seigneur de Luzarches, vendit aussi, en 1231, à l'abbaye de Royaumont, tout ce qu'il possédait à Belleglise, au nord du doyenné de Beaumont, tel que différentes redevances, trois muids d'avoine, deux pressoirs, et toute la terre qu'il avait au même territoire. Ce Thibaut, observe Gaignières, portait un lion sur son écu, qui formait les armes des comtes de Beaumont[3]. Trente ans plus tard, Barthélemi et Thibaut de Meru, (ou de Beaumont), chevaliers, et Guiot de Meru, écuyer, confirmaient la vente faite à l'abbaye de Royaumont, par Jean, seigneur de Sainte-Geneviève, de l'hommage d'un fief sis à Belleglise[4].

Les prévisions purement géographiques et physiques consignées dans les anciens statuts de l'ordre, et auxquelles le pays de Cuimont se prêtait parfaitement, étaient remplies avec une rare exactitude; l'esprit des anciens

[1] Aujourd'hui dans le département de l'Oise, arrond. de Senlis.
[2] Archiv. et ann. de l'Oise.
[3] *Cartul. de Royaumont*, ancien fonds 5472, p. 72.
[4] *Nos Bartholomeus*, etc.
Nos Johannes de Sancta-Genovefa... Notum quod nos vendidimus in perpetuum Abbati et conventui Regalis-Montis quoddam homagium de quodam feodo in villa Belle-Ecclesie...
Actum anno Domini 1268.
(*Cartul. de Royaumont*, n° 5272, p. 72. — *Hist. du comt. de Beaumont*, p. 120.)



statuts, quant aux lieux où l'on devait fonder et établir les monastères, se résumait dans trois points : le premier, que les évêques les leur laissassent *libres et exempts de leur juridiction;* le second, que ces lieux fussent *bas et aquatiques;* le troisième, qu'ils fussent éloignés de la fréquentation et du commerce des hommes[1]. Il est facile de voir la raison de ces conditions matérielles; il fallait qu'on eût sous la main les eaux, les moulins, les jardins et autres choses indispensables, pour qu'on n'eût pas à sortir du monastère. Saint Albéric ne voulait qu'on bâtit les abbayes ni dans les villes ni dans les villages, ni à côté des châteaux, afin que la solitude des moines ne fût point troublée par le commerce immédiat des séculiers : « *In civitatibus, in castellis, aut villis nulla nostra construenda sunt cœnobia, sed in locis a conversatione hominum semotis.* » Pour l'exemption de la juridiction des évêques, les premiers fondateurs avaient voulu éviter les questions de conflit et de lutte entre les évêques et les moines qui avaient leur monastère sur leurs diocèses.

Enfin, toutes les fois qu'on fondait un nouveau monastère cistercien, on le dédiait à l'honneur de la sainte Vierge, d'après une ordonnance qui est au chapitre XXI des *anciens instituts de Cîteaux;* le premier monastère, celui de Molesme, ayant été dédié à Notre-Dame, les successeurs voulurent qu'en imitation du premier, tous les monastères eussent la même consécration. Voilà pourquoi c'était l'abbaye royale *de Notre-Dame de Royaumont,* qui apparaissait à la vie.

Au lieu de douze, il avait d'abord été question de mettre soixante moines à Royaumont; ce nombre fut ensuite porté à cent, enfin à cent quarante[2]. Louis IX, selon les

[1] *Du premier esprit de l'ordre de Cîteaux*, par le R. P. dom Julien Paris, in-4°. Paris, 1670. p. 48.

[2] Le confesseur de la reine Marguerite, Guillaume de Nangis, dans *Vie de saint Louis*. — Millin, *Antiq. nation.* — *Vie de saint Louis*, par le

uns, assigna 500 livres de revenu pour l'entretien des religieux et du monastère[1]. Selon d'autres, il faut entendre que pour la totalité des frais, l'achat des matériaux et le salaire des ouvriers, le saint roi dépensa cent mille livres parisis à cet édifice (onze millions deux cent trente mille quatre cent soixante-douze francs), somme immense, à une époque où 15 livres de rente (255 francs) suffisaient, comme l'observe le Nain de Tillemont, pour entretenir honnêtement un homme d'Église[2]. « L'Établissement de Royaumont, dit un historien moderne, abbaye de l'ordre de Cîteaux, œuvre de prédilection de saint Louis et aussi la première qu'il entreprit, puisqu'elle date de 1228, monta pour le coût des matériaux et le salaire des ouvriers à la somme énorme de cent mille livres parisis (onze millions deux cent trente mille quatre cent soixante et douze francs). Mais il faut dire que Royaumont fut élevé en exécution du testament de Louis VIII, sur le produit de la vente de ses pierreries et joyaux, des matières d'or de ses couronnes et anneaux, que ce prince consacrait à l'érection d'une nouvelle abbaye[3]. »

Ce n'était pas un rare phénomène au treizième siècle, que des hommes eussent la vocation cistérienne[4], puisque, dans ce siècle, cette vocation était le grand entraînement de l'opinion publique et que la passion des multitudes

Nain de Tillemont. « Estoient en cel tems cent moines au couvent de ce lieu (Roïaumont) ou environ, hors les convers qui estoient quarante ou environ. » (*Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, édition de 1761, p. 344.

[1] Millin, *Antiq. nat.*

[2] Confess. de la reine Marguerite. — Le Nain de Tillemont.

[3] *Hist. de saint Louis*, par M. Félix Faure, t. II, p. 570.

[4] On prétend tenir des derniers moines de Royaumont que les premiers religieux qui peuplèrent l'abbaye au treizième siècle, venaient de Comelle, où l'on voit encore les ruines d'une construction qui paraît avoir été un antique monastère. Aucune preuve n'appuie cette tradition. Comme question de proximité, on pouvait détacher des moines de l'abbaye de Chaâlis, près Senlis, ou de celle de Froidmont, près Beauvais, qui étaient, l'une et l'autre, cisterciennes. Les chroniques disent que, du temps de saint Louis, il y avait des moines *vieux* à Royaumont.

se tournait de ce côté. En toute hypothèse, c'était une forte et divine passion; car le moine chrétien est, par essence, un individu qui, ayant pris l'Évangile au sérieux, désire traiter cette terre, au pied de la lettre, pour un pays de passage, pour une vallée de larmes, et veut se créer un genre de vie qui permette à sa pensée de prendre souvent le chemin du ciel.

Les moines de Cîteaux, joignant, d'après leurs règles, le travail des mains à la prière [1], on vit, aux premiers jours de Royaumont, les moines se mêler aux ouvriers pour la construction. On ne payait pas cher la journée des moines travailleurs [2]. Ce n'était pas pour eux qu'un philosophe original a dit que tous les hommes étaient destinés en naissant à devenir millionnaires, mais que malheureusement un certain nombre ne vivaient pas assez longtemps pour cela. Ces premiers hommes, à la tête rasée, qui portaient une roble blanche avec un scapulaire et un capuce noirs, aux reins serrés d'une ceinture de laine noire, et qui faisaient profession de pauvreté individuelle, avaient d'autres ambitions que celle de l'état de millionnaire.

Maintenant que l'abbaye de Royaumont était née et installée, la légitime impatience qui saisit est de savoir quelle idée les moines bernardins vinrent représenter dans la contrée. La représentèrent-ils, cette idée, avec ampleur et convenance? Venaient-ils apporter un élément nouveau à la perfectibilité morale et matérielle

[1] Voici comment s'exprime saint Benoît, dans les *Règles* : « *Tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt, sicut et patres nostri et Apostoli.* » *Regula*, c. XLVIII.

[2] Un religieux exécuta, au quinzième siècle, la fontaine de la place de l'hôtel de ville de Noyon; on lui offrit en présent un chapeau du prix de 12 sols. On payait, en outre, 10 sous pour ses frais de voyage. Un charretier recevait, pour sa journée et le travail de cinq chevaux, 16 sous par jour. De tels ingénieurs étaient fort modestes et de prétentions peu exorbitantes. (Notice lue aux Assises archéologiques de la Société des Antiquaires de Picardie, à Noyon, les 9 et 10 septembre 1856.)

du peuple? Dès l'origine, portèrent-ils leur drapeau avec dignité : et les intérêts de la vie temporelle, industrielle, agricole, et les intérêts d'un ordre plus élevé, furent-ils bien sauvegardés par eux?

L'idée gauloise qui avait régné d'abord dans la contrée était complétement effacée ; le druidisme n'a pas laissé de trace dans Royaumont ni aux environs ; l'influence du christianisme l'avait fait disparaître de bonne heure, pour le reléguer au bord des mers, chez nos Bretons et dans le Nord. Le rocher de la forêt de Carnelle ne subsiste que comme une réminiscence du passé, et les moines du treizième siècle ne le laissèrent qu'à titre de vestige historique de ce culte de nos ancêtres qui demandait l'âpreté des climats du Nord, les endroits terribles ou sauvages, et le voisinage des mers septentrionales. La jeune fille d'Asnières ou de Viarmes n'avait pas retenu le culte superstitieux des pierres et des fontaines ; elle ne rencontrait pas, en allant puiser l'eau à la source, *la Corrigan* ou la fée peignant ses cheveux blonds, comme en Bretagne ; l'enfant, en ramenant son troupeau à l'étable, n'avait pas aperçu la bande maligne des *Cornandonets* (nains ou lutins) dansant autour d'un dolmen et chantant leur chanson favorite. Et cependant tout n'était point à repousser dans l'idée gauloise, on en garda à Royaumont ce qui ne pouvait et ne devait point mourir.

Nos ancêtres les Gaulois, qui admettaient et pratiquèrent les sacrifices humains, notamment dans la contrée de Cuimont et de Carnelle, avaient professé, à cet endroit même, la religion du chêne et du gui sacré. Le chêne, avec sa séculaire existence, était le symbole, le simulacre du Dieu suprême : le gui, dont la verdure ne meurt point, qui procède de l'arbre, repose sur lui et en reçoit toute sa vie, était le symbole de l'homme. Ainsi le chêne et le gui, selon une interprétation ingénieuse, servaient à exprimer le rapport ineffable entre la personne



de Dieu et la personne de l'homme, le sentiment de l'individualité humaine, intimement liée à l'existence absolue de Dieu [1]. La colonie qui s'installait à Royaumont en 1228, n'avait point à rejeter cette idée gauloise; elle ne repoussait pas ce qu'il y avait de vrai et d'expressif dans ce symbolisme ; elle venait en un sens consacrer la doctrine traditionnelle des races gauloises, en lui donnant une base historique et une confirmation révélée. Les bernardins de Royaumont proclamaient, par leur présence, que le Dieu de l'orthodoxie, le Dieu présent aux scènes de la vie morale, illumine l'obscure vallée de la terre, et rend la vie de l'homme solennelle.

Il y avait même un point de contact entre les religieux de Royaumont et les anciens Gaulois.

Tacite parle d'un point de croyance religieuse commune aux Germains et aux Gaulois : « Ils consacrent des bois, dit-il, et ils donnent le nom de Dieu à *cette horreur des forêts*, où ils ne se figurent rien que le respect qu'elle imprime [2]. » L'écrivain latin jugeait très-imparfaitement ce point de la foi gauloise. Ce n'était pas l'horreur des forêts que nos aïeux adoraient; mais dans l'obscurité et le silence de ces forêts qui étaient leurs temples, ils se sentaient en quelque sorte plus près de la divinité suprême, invisible et immatérielle ; c'est aussi l'impression que produisaient ces cathédrales gothiques qui s'élevaient de toutes parts en Europe, dans cette période féconde du treizième siècle. N'est-ce pas une pensée identique qui

[1] « D'où est née, dit Dickinson (dans ses *Origines druidiques*), chez les Gaulois, cette religion du chêne? Sans le moindre doute des chênes de Mambré, sous lesquels vivaient autrefois d'une vie religieuse les hommes les plus saints, et dont les ombrages servirent de demeure à Abraham et de temple à Dieu. » — « Ce qui peut avoir donné lieu au culte du chêne, » dit dom Martin, c'est sans doute ces chênes sous lesquels l'Écriture fait observer qu'Abraham dressa si souvent des autels pour offrir des victimes à Dieu. »

[2] *De moribus Germanorum*, IX et suivants.

dirigeait les bernardins de Royaumont, venant demander aux bois solitaires un plus libre accès auprès de Dieu? Héritiers de l'ancien mépris des Gaulois pour la vie [1], ne trouvaient-ils pas dans leurs conceptions religieuses, de tout autres ressources pour pratiquer certains sacrifices relatifs aux choses terrestres?

Après l'idée gauloise, on avait eu l'idée romaine. Cette idée ne paraît pas avoir procédé par assimilation dans la contrée, mais par simple voie d'exemple. Les légions romaines avaient pour méthode celle que nous voyons encore de nos jours mise en pratique dans la colonisation anglaise des Indes; elles portaient avec elles leurs panthéons, leurs divinités et leur culte; elles ne disaient pas aux vaincus : Adoptez mes dieux, mes lois, mes mœurs; — elles leur disaient : Mettons tout en commun, dieux, lois et usages; j'adopte les vôtres, prenez les miens aussi : vaste fusion des idées les plus disparates condensées dans un immense polythéisme! caravansérail des coutumes les plus variées du globe entier!

Il paraît que l'on construisit Royaumont à un emplacement où passèrent les légions romaines de César; et, à deux pas du terrain où l'on creusait les fondements de l'abbaye, on pouvait rencontrer des débris des antiques voies romaines. Royaumont et Gouvieux sont les deux extrémités de la vallée de Cuimont, et César qui avait le coup d'œil nécessaire aux généraux, avait remarqué ce long espace couvert de forêts avec les hauts plateaux formés par les collines qui en forment la ceinture. Un *oppidum frontière*, qui était une dépendance de la commune de

[1] Voyez de curieux renseignements, dans Posidius, sur la facilité avec laquelle le Gaulois livrait sa vie. Il ne s'agissait pour lui que d'un fossé, il portait sa tête sous le couteau sacré et s'élançait en souriant sur l'autre bord, et continuait sa route. (*Considérat. sur l'esprit de la Gaule*, Jean Reynaud.) — Horace définit la Gaule : « La terre où l'on n'éprouve point la terreur de la mort. »

Gouvieux, sur un promontoire voisin de Saint-Leu d'Esserent, a été décrit souvent par les archéologues. Où se trouvait l'emplacement du camp romain, où était placé le camp gaulois ou des Bellovaques, habitants du Beauvaisis ? C'est ce que recherchent [1] les antiquaires et les membres de la commission de la topographie des Gaules. Mais c'est la ferme et invincible tradition du pays, que Jules César a campé dans ce lieu, quand il pénétra dans le pays des Bellovaques ; et une opinion scientifique affirme que la forêt de Carnelle fut le dernier campement de nos ancêtres les Bellovaques, dans les marches et contre-marches que la poursuite de l'armée romaine [2] les obligeait de faire.

Le temps amène des successions singulières et de bizarres changements dans la série des hommes et des choses qui apparaissent sur la scène du monde ! Un lieutenant des cohortes romaines avait peut-être dirigé des travaux de campement et de fortification là où Gualtier de Ochies, ou bien Guillaume de Montaigu [3], présidèrent, au nom de l'ordre de Cîteaux, à la naissance de Royaumont, à l'édification du monastère, et à la bonne organisation du personnel ! Les religieux prenaient ainsi la place qu'occupait jadis un poste militaire, lors des dernières guerres des Romains dans les Gaules. Les civilisations

[1] M. Fontenu, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (t. X) ; M. Graves, l'auteur des Annuaires du département de l'Oise ; M. Peigné-Lacourt, dans le *Comité archéologique de Senlis*, ont fourni des documents relatifs à ce camp romain.

[2] M. Litonnois a appliqué, un à un, au lieu appelé Camp de César, à Gouvieux, tous les caractères du camp des Bellovaques, décrits dans les *Commentaires*. Ce camp de César était établi sur une langue de terre qui sépare le village de Gouvieux et le hameau de la Chaussée, plaine traversée aujourd'hui par la route de Chantilly. Les Bellovaques, battant en retraite devant les troupes de César, auraient reculé, selon M. Litonnois, sur la forêt de Carnelle. (Manuscrit lu au *Comité archéologique de Senlis*. Février 1864.)

[3] Un auteur le désigne comme ayant assisté à la construction de l'abbaye (*Hist. de saint Louis*, par de Villeneuve-Trans, t. III). Il ne fut pas pour cela, le premier abbé de Royaumont.

succèdent aux civilisations, les acteurs changent, le théâtre reste. Guillaume de Montaigu, nommé dans la *Gallia Christiana*, *Guillelmus de Acuto*[1], pouvait se dire qu'il cotoyait une branche de la fameuse *voie Solennelle* dont parle Ammien Marcellin, lors du passage des troupes romaines, appelées par Constance pour le soutenir dans sa guerre contre les Perses. Ces troupes avaient traversé le territoire de Royaumont et de Luzarches pour se rendre à Lutèce, par les tronçons qui se rattachaient à la grande voie militaire de Lyon à Boulogne-sur-Mer. L'abbé Flamand disait, avec de sérieuses raisons historiques, au dix-huitième siècle, en désignant l'emplacement de Luzarches et de Royaumont : « C'est peut-être dans cet endroit que s'est formé l'orage qui a mis Julien sur le trône des empereurs[2]. »

On s'est demandé quel était le parcours de la grande chaussée romaine, entre Senlis et Beauvais, deux stations de la *voie Solennelle*[3], indiquée dans l'itinéraire d'Antonin; la contrée de Royaumont et d'Asnières était grandement intéressée à son trajet. D'après la voie romaine tracée par les géographes de Rome, on se rendait à l'Océan en face de la Grande-Bretagne, en passant par Reims, Soissons, Senlis, *Litanobriga* et Beauvais. « Il est certain, dit le savant dom Grenier, si versé dans les antiquités de la Picardie, il est certain par l'*Itinéraire*, que la voie militaire venait de Senlis à *Litanobriga*, et de là à Beauvais : mais où était situé ce *Litanobriga*[4] ? »

[1] *Gall. Christ.*, t. IX.

[2] Lettre à l'auteur de l'*Histoire du diocèse de Paris*, à Genève, M DCC LVIII, in-18, p. 6. — *Essai sur Luzarches*, par M. Alex. Hahn, p. 31.

[3] Le géographe Strabon, qui vivait sous Tibère, a indiqué le passage de l'une des quatre grandes routes romaines stratégiques ou militaires, qui, partant de Lyon, gagnait l'Océan par Beauvais et Amiens (*Géogr.*, liv. IV). — On voit dans Ammien Marcellin cette voie romaine, appelée *voie Solennelle* (lib. CXX, C, IV).

[4] Le savant dom Grenier a décrit la partie de ce trajet qui intéresse la contrée de Royaumont et d'Asnières, dans la majeure partie d'un cha-



Différentes opinions se sont produites parmi les archéologues et les géographes ; et selon une opinion qui a de la gravité, Litanobriga serait le voisinage immédiat de Royaumont. Le mot *Litano-Briga*, d'une signification parfaitement claire par elle-même, ne saurait donner lieu à aucun doute ; il faut trouver cette station de la grande voie romaine, non loin de la rivière de l'Oise ; la terminaison *Briga* exprimant le même sens que *Briva* (en gaulois pont-sur-rivière), indique certainement un passage sur une rivière et cette rivière ne peut être autre que la rivière d'Oise, où était une station. Mais quelle est cette station sur le bord de l'Oise? Ici grande diversité. Une opinion indique la petite ville de Pont-Sainte-Maxence [1]. Une deuxième opinion penche pour la petite ville de Creil [2]. Une troisième adopte Pontoise près Noyon [3]. Une quatrième désigne Chantilly [4]. Il existe une cinquième opinion suivie par des hommes considérables, et qui met, non sans fondement, l'antique station de la voie romaine militaire, au *vieux Lys*, aux portes de Royaumont [5].

pitre qui porte le titre : *Voie militaire de Rome à Boulogne-sur-mer*. (Chapitre CCXXIV et CCXXV, Introduct. à l'*Histoire générale de la province de Picardie*.)

L'*Itinéraire d'Antonin* a inscrit Senlis (Augustomagus) comme station intermédiaire à l'égard de *Litanobriga* et de Soissons (Suessones).

[1] C'est l'opinion de M. Walckenaer (*Géographie ancienne*) et de Carlier (*Histoire du Valois*, t. I, p. 47); mais dom Grenier et d'Anville la repoussent. Les nombres de l'*Itinéraire* et de la table *Théodos.*, seraient insuffisants par rapport au grand détour que la position de Pont-Sainte-Maxence mettrait entre Beauvais et Senlis. *Litanobriga* est dite de quatre lieues à l'égard de Senlis, et Pont-Sainte-Maxence est à cinq lieues. Égale insuffisance entre *Litanobriga* et Beauvais. M. Garnier a réfuté l'idée de M. Walckenaer (*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, XIV, p. 102).

[2] M. d'Anville était pour ce sentiment : mais les distances ne concordent pas, et il n'y a aucune trace de voie romaine entre Senlis et Creil.

[3] C'était le sentiment de l'abbé Lebeuf, il est dénué de vraisemblance. Du reste, Carlier, Walckenaer, dom Germain, Danville, Houbigant, se réfutent les uns les autres.

[4] C'est l'endroit désigné récemment par la commission de la *Carte des Gaules*, et qui mérite d'être étudié.

[5] C'est l'opinion de notre collègue de l'*Institut historique*, M. Alexandre Hahn et de M. Millescamp du *Comité archéologique* de Senlis ; c'était celle de

La question de la physionomie primitive de Royaumont n'oblige pas d'une manière absolue à trancher la solution du problème débattu parmi les géographes et les archéologues modernes. Si cependant l'abbaye de saint Louis eût vu quelque importance à revendiquer à son profit la particularité de la proximité d'une voie romaine, on doit dire, après des études topographiques spéciales sur place, que l'opinion qui retrouve *Litanobriga* à l'emplacement du village du Lys, en face de Boran, n'est pas sans fondement et sans plausibilité. Dom Grenier était de cet avis [1]; il allègue la chaussée romaine [2] venant de Senlis à Chantilly, pour gagner la Morlaye, et faisant partie de la *voie Solennelle*, par laquelle Julien l'apostat fit venir à Paris les légions qui étaient dans les pays rhémois. « La Morlaye, dit dom Grenier, nous rapproche d'un village nommé *Lits*, formé du mot belgique *Litano*, et de sa position *Briga* ou *Briva*, c'est-à-dire pont ou en général passage sur une rivière. La direction de la chaussée n'avait besoin de faire qu'un petit coude à la Morlaye pour arriver en ce lieu. Peut-être même ne serait-il pas impossible de retrouver entre Lits et la Morlaye les vestiges de la voie militaire, et dans la rivière les restes du pont qui y était construit. Tout cela semble bien approcher de l'évidence, surtout si ce lieu de Lits était le *Litano-Briga* connu par des médailles gauloises [3]. »

dom Grenier, savant du dix-huitième siècle, connu par ses immenses travaux sur la Picardie.

[1] Extrait de l'*Introduction à l'histoire générale de la Picardie*, par dom Grenier. (*Collection des Mémoires des antiq. de Picardie*. 1 vol. in-4, 1856.)

[2] Le savant M. Graves n'approuve pas que dom Grenier, dans l'hypothèse de la découverte de *Litanobriga* au village du Lys, aille chercher le passage de l'Oise à *Bruyères* (Seine-et-Oise).

[3] M. Alexandre Hahn met, non sans vraisemblance (*Essai sur Luzarches*), le passage de *Litanobriga* sur l'Oise *en face de Boran*. Cet explorateur continue encore ses recherches. Il pense avec M. Millescamp que l'emplacement du Lys a été changé. D'abord construit sur la rive gauche de l'Oise, en face de Boran, le Lits primitif dut subir les ravages des Normands qui suivirent le cours de l'Oise. Nos pères pour se garantir des Normands quittèrent les

Quelle que soit la vérité géographique, qu'il soit vrai ou non que le village du Lys, aux portes de Royaumont, soit le *Litanobriga* placé par les géographes romains entre Senlis et Beauvais; qu'il soit exact ou non que César vainqueur de Correus, ait poursuivi les Gaulois dans la forêt de Carnelle[1], comme dans un dernier retranchement, il n'en est pas moins certain que la domination romaine pesa sur cette partie des Gaules, que les habitants des agglomérations qui préparèrent la formation d'Asnières et de Viarmes furent, comme tous les Gaulois, traités de rebelles et de révoltés par le César de Rome, qui s'était donné le plaisir d'envahir leur pays; le sol de la contrée a attesté jusqu'en ces derniers temps l'invasion et l'occupation romaines; l'exploration du sol a répondu par de vieilles armes, d'énormes blocs de charbon, des poteries, des tuiles, des ossements humains, des tombeaux grossiers, des médailles romaines, où figuraient Nerva, Trajanus, Domitianus, Vespasianus, Drusus César, Julia Mammea[2]. Mais la conquête romaine, qui laissa des traces matérielles de son passage, n'avait pas apporté à nos ancêtres, en matière de moralité, de philosophie et de religion, des idées bien saines; des statues de Mercure, des restes d'un temple de Bacchus, découverts dans le Beauvaisis au dix-

bords de la rivière, et placèrent leurs habitations au milieu de la forêt du Lys. — En effet on a trouvé dans le sol de cette forêt des restes de maisons, et la tradition locale enseigne qu'il y avait, tout près, un cimetière dont on retrouve des ossements. C'est ainsi que de proche en proche on recula les maisons jusqu'aux portes de Royaumont au hameau actuel du Lys. On voit dans un acte de vente de décembre de l'an 1247, que le sieur Simon, dit Credo du Lys, avait vendu six arpents de vigne entre le *vieux* Lys et le *nouveau* Lys. (*Cartulaire de Royaumont*, manuscrits, biblioth. Impériale.)

[1] Pour aller de Gouvieux à Carnelle, dernier campement des Bellovaques, il faudrait rencontrer un fleuve, le *flumen des Commentaires*, que traversèrent les Romains. Or il n'y a, de Gouvieux à Beaumont, que la Thève. — On a répondu à cette objection, que César n'a pas marché vers Carnelle, mais qu'il a traversé l'Oise, pour se diriger sur la ville (*civitas*) des Bellovaques.

[2] On déposa ces objets au musée de Chantilly; — voir Cambri, *Description du département de l'Oise*, année 1803.

septième siècle, indiquaient que les maîtres du monde ne se firent pas faute de juxtaposer aux superstitions gauloises l'immoralité et les ténèbres du paganisme romain. L'invasion romaine rendit cependant un service aux anciens Bellovaques, habitants d'Asnières et de la contrée de Royaumont, en abolissant parmi eux les sacrifices humains, tradition déplorable des Druides [1]. Mais dans l'ordre civil, ils n'avaient pas fait disparaître les castes existantes chez les Gaulois.

Après l'idée romaine, ce fut, dans le pays de Cuimont et d'Asnières, le tour de l'idée nouvelle par excellence, le tour de l'idée chrétienne. Saint Lucien, est l'un des premiers apôtres qui vint inaugurer l'idée chrétienne dans le Beauvaisis, au milieu du troisième siècle. Il est à présumer que les explorations de cet homme dévoué au culte de l'idée née à Bethléem, lui firent aborder les Gaulois, habitants des contrées d'Asnières, au sein même des forêts qui recouvraient tout le pays depuis la source de l'Oise jusqu'à sa jonction avec la Seine. Les Bellovaques de ces antiques époques avaient l'habitude de se rassembler sous l'épais feuillage des chênes, pour participer aux sacrifices et honorer leurs divinités ; on somma saint Lucien, vers l'an 275, d'avoir à tenir compte des décrets des empereurs et de cesser la propagande chrétienne. La tête de saint Lucien tomba ; mais nos pères furent initiés à la religion de la vérité et de la charité. A la suite de saint Lucien, on trouve d'autres noms glorieux, qui vivent dans la mémoire populaire et y trouvent leur immortalité aussi bien que dans le culte de l'Église. Saint Quentin, l'apôtre du Vermandois, saint Firmin qui avait parcouru l'Agénois, l'Auvergne et l'Anjou, saint Rieul qui porta la foi à Senlis, saint Patrice, étaient les intrépides soldats

[1] *Druidarum religionem apud Gallos diræ immanitatis et tantum civibus sub Augusto interdictam* (Claudius), *penitus abolevit.* Suétone, cap. XV.



de cette grande armée qui passait et repassait sans cesse les Alpes et les Pyrénées et qui vinrent au prix de tous les sacrifices, au prix de leur vie, évangéliser cette contrée septentrionale de l'Europe et travailler dans la contrée de Royaumont à la transformation de la société par le christianisme. Saint Just, décapité en Beauvaisis, la jeune Irlandaise sainte Maxence, livrée à la mort sur le bord de l'Oise, au pont nommé depuis le septième siècle Pont-Sainte-Maxence, attestent l'époque du sanglant enfantement de l'idée chrétienne dans cette partie des Gaules. Mais un autre fait positif qui est du quatrième siècle, et qui se rattache à l'histoire de Luzarches, nous apprend que la contrée de Royaumont et de Viarmes était convertie au christianisme antérieurement au quatrième siècle. Le martyre de saint Éterne, évêque d'Évreux, éclaire les origines chrétiennes de la vallée de l'Oise, dans le rayon d'Asnières-sur-Oise, Boran et Luzarches. L'évêque d'Évreux, après avoir résisté avec courage à la perversité de certains chefs, devint leur victime en 353, lorsque se rendant à la cour pour implorer le secours du roi, « ils l'arrêtèrent par ruse, le couvrirent de plaies et le tuèrent. Son corps fut transporté dans le fort du bourg parisien appellé Luzarches (*Luzarca*), et qui alors avait le titre de ville publique et renfermait un palais royal ; il fut inhumé dans l'église principale de Luzarches où il est conservé même maintenant dans une chasse d'argent[1]. » Ainsi, au quatrième siècle, le christianisme était florissant dans la localité d'Asnières, Viarmes, Cuimont, qui se confond avec la localité de Luzarches, voisinage le plus immédiat[2].

C'est moins la conquête qui est difficile que la conservation permanente de la conquête elle-même. Dans l'intervalle du quatrième au treizième siècle, l'idée chrétienne avait pu largement faire son chemin ; l'avénement de

[1] Bréviaire d'Évreux. (*Essai sur Luzarches*, par M. Alex. Hahn, p. 53.)
[2] La distance n'est que de trois quarts d'heure.

sainte Clotilde avait rangé la monarchie franke du côté de cette idée : mais depuis le quatrième siècle, que de vicissitudes, que de fluctuations avaient traversé ces sociétés encore à peine naissantes aux grandes institutions de la vie civile! N'y avait-il pas toujours à assouplir les rudes natures du monde féodal? N'y avait-il point à présenter, à l'état de réalisation aux yeux des peuples, les sublimités de la morale évangélique et les énergies que communique à la moralité sociale le dogme nouveau, qui avait coulé, grand fleuve de salut et de civilisation, grand Océan de lumière, de ce petit creux de rocher de Nazareth? C'était l'idée que venaient représenter les bernardins qu'on installa à Royaumont en 1229; ont-ils représenté avec ampleur, avec convenance cette influence du dogme de l'Homme-Dieu sur le perfectionnement personnel? Les faits de l'histoire relatifs à ce premier siècle de l'abbaye, doivent répondre.

A cette époque on avait les avantages, et il n'y avait pas encore les inconvénients. A cette époque, on voyait la ferveur des débuts, la splendeur de la pureté originelle, il n'y avait pas encore les misères de l'éclipse et les tristesses de la décadence[1]; il n'y avait pas l'affaiblissement de la discipline et les autres abus; il n'y avait pas l'injustice des prétentions, l'empiétement des priviléges, les ravages de l'invasion étrangère, la législation des princes, l'immixtion des concordats, l'institution de ces fonctionnaires mixtes appelés des commendataires; il n'y avait pas en un mot tout ce qui devait amener des catastrophes. Or, les bernardins qui ne pre-

[1] Onze ordres de chevalerie suivirent la règle de Cîteaux. Ce furent ceux des Templiers, de Calatrava, d'Alcantara, d'Avis, de Montesa, du Christ, de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, de Saint-Michel, de Montjoie, de Saint-Bernard et de Trugillo. Les ordres religieux militaires eurent un double caractère. L'ardente pensée de posséder la Terre sainte, incessante préoccupation du moyen âge devait donner naissance à ces ordres. Soumis à des pratiques de piété, ils quittaient la prière pour prendre le casque et l'épée.



naient possession de l'abbaye de Royaumont que pour donner à l'idée chrétienne et à son idéal héroïque son complet épanouissement, tinrent-ils parole au treizième siècle?

On n'avait pas à quêter, dans l'hésitation, un plan de vie intérieure; on n'avait ni des constitutions à élaborer ni des costumes à imaginer. Royaumont n'avait qu'à vivre de sa vie indigène, en s'abreuvant de la tradition cistercienne; il n'avait qu'à respirer cet air vital qu'avait créé de grands organisateurs, saint Robert [1], Albéric [2], Étienne Harding [3] et le grand saint Bernard [4]. — Quant au costume, l'habitant de Royaumont portait une robe blanche avec un scapulaire et un câpuce noir; la robe était serrée d'une ceinture de laine noire; au chœur, dans l'église, il mettait une coule blanche, et par-dessus un capuce avec une mosette qui se terminait en rond par devant jusqu'à la ceinture, et par derrière en pointe jusqu'au gras de la jambe. Lorsqu'il sortait de l'abbaye, il avait une coule et un grand capuce noir; les frères convers étaient habillés de couleur tannée ou brune [5]. En ce qui concerne la vie intérieure de l'abbaye, son propre gouvernement et ses rapports avec les autres abbayes, Royaumont suivait la règle de saint Benoît et la constitution connue sous le nom de *Charte* ou *Carte de charité;* elle avait été composée par saint Étienne, troisième abbé de Cîteaux, au douzième siècle.

Cette charte ou carte de charité, premier statut de l'ordre, contenait en cinq chapitres tous les règlements nécessaires pour établir, pour conduire des maisons de

[1] Sorti d'une riche maison de Champagne et qui fut abbé de Molesme en 1075.

[2] Albéric était prieur de la même abbaye.

[3] Harding était originaire d'Angleterre; il rédigea la *Charte de charité*.

[4] Jeune gentilhomme de Dijon, il se fit cistercien en 1113, et devint plus tard l'illustre abbé de Clairvaux. Depuis saint Bernard, les religieux s'appellaient indifféremment cisterciens ou bernardins.

[5] *Histoire des ordres religieux* par le père Helyot.

cet ordre, pour maintenir la régularité, l'union entre les membres, pour assurer enfin la dépendance, la charité, l'uniformité d'observance entre tous les monastères.

Le premier chapitre de cette charte ordonnait l'observance littérale de la règle de saint Benoît, sans glose et sans dispense, ainsi qu'on l'observait à Cîteaux. Il n'est pas nécessaire de discuter cette règle, dont les Papes, les Pères, les grands penseurs ont vanté la profonde sagesse. D'après la législation bénédictine, le moine fait partie d'un organisme vivant, où il s'exerce chaque jour à contenir sa volonté dans certaines bornes précises; le moine renonce à toute possession personnelle. En se dépouillant, on entend qu'il devienne libre. La règle du monastère détermine si bien l'emploi de la journée, et par là même de la vie, la prière, la lecture, le travail, le repos, qu'elle n'abandonne rien à l'arbitraire; elle coupe court à tous les retours de l'inconstance humaine par le vœu de stabilité; elle combine le commandement et l'obéissance, rendant presque impossibles les abus de l'un, les résistances de l'autre; la règle enfin, en armant le moine de toutes pièces pour les combats spirituels de l'âme, prétend en faire l'ouvrier infatigable de la société temporelle et de la civilisation chrétienne[1]. Le second chapitre déterminait le pouvoir des abbés, leurs attributions, vis-à-vis de Cîteaux, et celui de Cîteaux envers les abbés des autres monastères de l'ordre. Le troisième chapitre réglait la manière de tenir les *Chapitres généraux*, le pouvoir de ces chapitres, l'obligation qu'avaient les abbés de s'y trouver (à Cîteaux), la manière d'y terminer les différends, et les causes pour lesquelles on pouvait s'en absenter. Le quatrième chapitre réglait les élections des abbés, l'autorité du Père immédiat au temps de la vacance et de l'élection, la qualité des per-

[1] Voyez l'abbé Martin : *Les moines, leur influence*.

sonnes qui devaient élire et de celles qui devaient être élues. Enfin le cinquième et dernier chapitre traitait de la déposition des abbés, même de celui de Cîteaux, des causes et sujets pour lesquels il pouvait être déposé, des personnes qui le pouvaient déposer, et de la manière de procéder à cette déposition.

Ces statuts avaient force de loi; ils avaient été approuvés par les évêques qui avaient des monastères de l'ordre dans leurs diocèses ; ils furent confirmés successivement par les souverains pontifes Calixte II, Eugène III, Anastase IV, Adrien IV et Alexandre III. Avec cette vigoureuse organisation, jointe à la bonne volonté des religieux, il était difficile que l'abbaye naissante ne fût pas appelée à de véritables succès. Aussi, l'époque de saint Louis fut l'âge d'or de l'abbaye bernardine des bords de l'Oise.

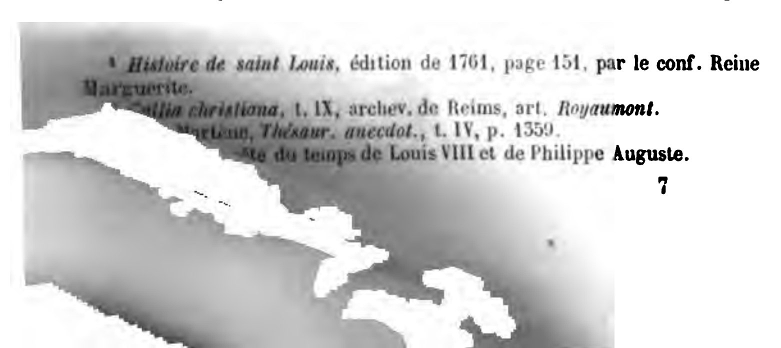
Rien ne fut négligé pour jeter les fondements d'un ouvrage qui pût avoir de la grandeur et de la durée. On convoqua les *maîtres en pierres vives*. Pierre de Montereau ou de Montreuil mettait le sceau à sa propre réputation naissante, en donnant le plan architectural de Royaumont, tandis que son jeune rival, Eudes de Montreuil[1], venait de présider à l'érection de l'église du Val-des-Écoliers. De son côté, saint Louis avec son instinct des grandes choses, voulait mettre aussi son cachet dans le monument de sa piété filiale : « Dès le commencement que il vint à son « royaume tenir, et il se sçut apercevoir (connaître), il

[1] Les historiens ont varié entre Pierre de Montreuil et Eudes de Montreuil. Tout nous porte à penser que c'est *Pierre de Montreuil* qui est le véritable auteur du plan de Royaumont. — On s'accorde a attribuer un beau morceau d'architecture (existant encore) du prieuré célèbre de *Saint-Martin des Champs* à *Pierre de Montreuil;* c'est l'ancien réfectoire des moines, aujourd'hui servant de Bibliothèque au Conservatoire des arts et métiers : l'identité architecturale de ce morceau gothique avec le réfectoire de Royaumont peut être ici un argument de quelque valeur. Félibien des Avaux, dans son *Histoire des architectes*, pages 111, édition de Paris de l'an 1687, mentionne Royaumont comme l'œuvre de *Pierre de Montreuil*.

« commença à édifier moustiers et plusieurs maisons de « religion; entre lesquieux (lesquelles) l'abbaye de Royau- « mont porte l'*onneur* et *la hautesce* [1]. »

Bartholomée ou Barthelemi fut le premier[2] abbé de Royaumont ; il ouvre la liste de cette dynastie, où chacun règne en servant. Il était de principe qu'on ne devait choisir et nommer pour abbés que des hommes d'une instruction solide, d'une véritable littérature, d'une vie exemplaire et d'un âge déterminé par la constitution, lequel impliquait de l'expérience : « Præcipitur ut tales eligantur in abbates qui sint competentis litteraturæ, vitæ laudabilis, et ætatis legitimæ [3]. » Barthélemi avait fait ses preuves dans quelques-unes des grandes communautés de Clairvaux, de Cîteaux ou Pontigny. On n'appliqua point au premier abbé de Royaumont le puéril jeu de mots qu'un ancien poëte converti, un moine Bernardin de Froidmont, avait imaginé pour son propre compte, en écrivant sa propre conversion après une vie excentrique; on ne racontait pas de dom Barthélemi « qu'il fût devenu un sujet d'admiration pour les anges et pour les hommes par la vivacité et la légèreté du miracle, après avoir été d'abord un spectacle par le miracle de sa légèreté [4]. »

Il n'existe point de documents écrits pour reconstruire la biographie et dire la physionomie individuelle du premier abbé de Royaumont : on ne peut que rapporter une inscription prise sur les tombeaux de l'abbaye à la fin du dix-septième siècle, et qui semble l'épitaphe digne de couronner la vie du premier abbé ; le docte de Gaignières, l'ami du duc de Saint-Simon célèbre par ses Mémoires, visitant Royaumont vers 1694, avait copié dans l'abbaye,



[1] *Histoire de saint Louis*, édition de 1761, page 151, par le conf. Reine Marguerite.

[2] *Gallia christiana*, t. IX, archev. de Reims, art. *Royaumont*.

[3] Martène, *Thésaur. anecdot.*, t. IV, p. 1359.

[4] [illegible]te du temps de Louis VIII et de Philippe Auguste.

avec une avidité et une fidélité scrupuleuse, tout ce qui avait la moindre importance historique. Quelques mots du manuscrit de Gaignières, conservé à la Bibliothèque impériale, sont tellement illisibles, qu'on n'ose ici répondre, avec une entière assurance, de chaque mot de l'inscription : voici ce qu'elle paraît contenir :

Eximiæ fidei..... est Hic...
..... Bartholomæi, propicietur
... qui dat lucere moribus
.. .. claro sanguine natus

Barthélemi fut un homme d'une foi sincère, mais de cette foi qui révèle cette virilité de caractère, impossible dans les molles époques de scepticisme ; sa naissance était distinguée ; Dieu l'avait fait briller par ses nobles et irréprochables mœurs.

Le départ et l'arrivée d'un nouvel essaim de moines, dans les nouvelles abbayes, avait toujours quelque chose de touchant. Le père abbé de Cîteaux avait remis solennellement à dom Barthélemi un crucifix, selon l'usage [1], en l'envoyant avec ses religieux à Royaumont. Les adieux eurent lieu dans l'église abbatiale de Cîteaux. On se sépara, lorsque l'abbé général eut mis, dans les mains de celui qui devait être revêtu de la dignité abbatiale à Royaumont, la croix avec l'image de Jésus-Christ. Armé de ce symbole, dom Barthélemi sortit de l'église, prit congé de ses frères, et entonna en partant une grave psalmodie ; puis ils se dirigea avec ses moines, vers l'abbaye créée par saint Louis. Tous désiraient honorer le type de perfection morale apportée à la terre par le réformateur de tous. C'est que jamais les supérieurs et les subordonnés n'exécutent, aussi ponctuellement qu'aux premiers temps de l'institution, les devoirs respectifs de leur charge, parce qu'on n'a pas encore tourné dans vingt

[1] V. ce que rapporte Césaire

cercles pour s'y épuiser; d'ailleurs le parfum des exemples de saint Bernard était trop vif encore à Royaumont. L'abbé de Royaumont, avait, comme tout abbé [1], en vertu de sa charge, le pouvoir de rendre des ordonnances relatives à la discipline de ses conventuels et à l'administration des biens du couvent; d'admettre des novices, de les renvoyer; de punir les délits de ses subordonnés, s'ils avaient été commis dans l'intérieur du monastère, et de prononcer la.suspension et l'exclusion des membres récalcitrants, sans qu'il y eût lieu d'en appeler, si la peine prononcée n'outre-passait pas la mesure légale. Sa mission et son devoir étaient de maintenir la discipline au moyen d'une surveillance et d'une intervention spéciales, avec la coopération du prieur et du maître des novices, par des avertissements et des châtiments gradués; il devait réveiller, entretenir, développer la culture intellectuelle et la piété des religieux; faire célébrer avec zèle et conscience les offices et les cérémonies sacrées, administrer avec loyauté et prévoyance les biens du couvent, soit personnellement, soit par des économes et des procureurs.

Il avait d'ailleurs l'obligation de délibérer souvent sur les affaires du couvent, soit avec les anciens du chapitre, soit avec le chapitre entier; d'avoir recours à leur assentiment dans les cas déterminés par la règle ou graves de leur nature, notamment dans la collation des bénéfices, quand le droit de présentation appartenait au couvent; dans les emprunts, dans l'aliénation des objets précieux, des droits d'usufruits, de rentes; dans les ventes ou les baux de longue durée; dans l'admission des novices, etc. — Et, que de zèle dans les premiers temps pour se tenir à l'observation des règles, alors que l'esprit de foi animait si puissamment cette corporation naissante! Si le sentiment de la réalité suprême éclate chez un chrétien

[1] *Jure ordinario.*

avec infiniment plus d'intensité que chez les païens, parce que l'Évangile a peint l'idéal moral d'un trait que la Grèce avait à peine soupçonné, que le pinceau des prophètes hébreux eux-mêmes n'avaient que vaguement fait pressentir, on doit comprendre que le moine des beaux âges de Royaumont devait être une individualité délicate et méditative, portant un regard plus profond sur le grand modèle évangélique ; et, quand apparurent les longues robes traînantes des Bernardins dans les champs de Royaumont, on vit mieux comme spectacle que le Gaulois pieux des temps antiques, mieux que le stoïcien et le polythéiste de Rome, mieux aussi que les mœurs ordinaires du chrétien.

Saint Louis était bien jeune encore quand l'abbaye naissait; l'enfance de Royaumont et la tendre adolescence de saint Louis qui sont contemporaines, sont dignes l'une de l'autre. On aime à distinguer, parmi les moines primitifs animés de la ferveur du premier âge, la belle et noble tête du jeune prince, se dessinant avec sa pureté sur ce fond austère. Ces moines des premiers temps offraient dans leur vie, d'après les anciennes austérités de l'ordre, la privation perpétuelle de la viande à tous les repas, le jeûne continuel depuis la fête de l'exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques, les paillasses pour lits, la simplicité des habits, les chemises de serge, le travail des mains, le silence exact à peu près perpétuel et absolu en dehors du temps des conférences, les veilles et d'autres exercices également antipathiques à notre mollesse naturelle. La jeune tête de saint Louis, « du benoiez roys, » s'encadrait bien comme un charmant contraste dans ce mâle horizon. Un historien dit que « les regards ne pouvaient se rassasier de la vue du jouvencel d'une figure déjà si noble, si ouverte, si affable. On était frappé surtout de sa ressemblance avec son aïeule Isabelle de Hainaut, morte à la fleur de l'âge ; un sourire de bonté ne quittait pas ses lèvres; son teint était

blanc et uni; sa longue chevelure blonde, lisse et partagée sur le front, tombait en larges boucles sur ses épaules; et les vieux barons qui avaient présente à la mémoire la descendance des grands rois carlovingiens, pleuraient d'aise et d'espérance[1]. »

Mais où sont les preuves historiques, soit de la dignité morale, soit du bon effet produit tout d'abord par les moines que saint Louis installa à Royaumont au treizième siècle? Venaient-ils, par l'exemple de leur vie, prêcher la vie et l'émancipation de l'âme, au milieu des absorptions tyranniques qui tendent sans cesse à nous rejeter exclusivement dans les préoccupations de la vie matérielle? La tendance matérialiste consiste à conseiller à l'homme de vivre à la *surface de lui-même;* elle lui assure que, s'il veut vivre heureux et libre, il faut consentir à ne pas interroger le fond de son âme d'une manière trop pressante et trop fréquente. Les premiers moines travaillèrent-ils, pour leur compte personnel, à réagir contre cette théologie athée? inaugurèrent-ils sincèrement et courageusement la vie de l'âme? et professèrent-ils qu'il ne suffit pas à l'homme « de vivre spontanément comme les plantes et comme les arbres? » furent-ils vraiment une lumière, une leçon de spiritualisme? — L'importance de connaître l'impression que la naissance de Royaumont produisit sur les contemporains est manifeste; et de tous les témoignages généraux qui nous sont parvenus du treizième siècle, relativement à l'état moral des Bernardins et au degré de popularité dont ils jouissaient à cette époque, il en est peu qui aient autant de valeur que le témoignage d'un historien ecclésiastique du treizième siècle, du cardinal Jacques de Vitry[2], que Nicole trouvait acerbe, et dont un grand écrivain de nos jours apprécie les éminents services rendus à l'histoire

[1] *Histoire de saint Louis* par M. de Villeneuve-Trans, t. 1, p. 81.
[2] *Jacobus de Vitryaco* ou *de Vitreyo,* né à Argenteuil, ou à Vitry-sur-Seine.



nationale[1]. Ce cardinal a laissé des écrits utiles ; on sait par lui que l'aiguille aimantée, dont on ne fait remonter la découverte qu'au quatorzième siècle, passait déjà au commencement du treizième pour être nécessaire aux navigateurs[2]. Mais Jacques de Vitry a surtout une histoire de l'Église de son temps, intitulée *Histoire d'Occident*, où l'on puise les renseignements les plus sûrs sur la moralité de l'époque et sur l'état intérieur des institutions religieuses. Sa personnalité fougueuse reparaît dans ses livres. En devenant historien, il n'a pas cessé d'être prédicateur, il s'emporte avec véhémence contre la corruption des mœurs ; et les reproches qu'il adresse au clergé ne sont pas ceux auxquels il a donné l'expression la moins énergique.

L'*Histoire occidentale* du cardinal de Vitry ne contient guère qu'une censure des mœurs européennes, en trente-huit chapitres. Le chapitre premier est un tableau, trop noir peut-être, de la dépravation publique; le prélat pense que les déréglements de l'époque ont attiré les fléaux qui affligeaient alors le monde ; Dieu, pour punir les nations, permettait les progrès des Maures en Espagne, de l'hérésie albigeoise en Provence et en Lombardie, du schisme en Grèce, et la prise de Jérusalem en Orient. Jacques de Vitry signalait, dans les chapitres suivants, le développement de la rapine et de l'usure, les exactions des puissants, les mensonges des médecins, les fourberies des avocats, la négligence et l'inconduite des pasteurs, « non pastores, sed dissipatores; non prælati, sed Pilati... » Cependant, Jacques de Vitry reconnaît qu'à ce moment la ferveur religieuse se maintenait dans beaucoup de monastères : « le chapitre douze et les vingt suivants concernent les différents ordres monastiques établis en Europe ; les ermites qui se condam-

[1] Guizot dans la *Collection des Mémoires pour l'histoire de France*.

[2] L'*Histoire orientale*, par Jacques de Vitry, est curieuse par les détails sur la terre sainte, les opérations militaires des croisés, la ville de Damiette, etc.

nent à la solitude ; les cénobites qui vivent en commun ; les *cisterciens* qui ont changé l'habit noir en gris, *nigrum habitum in griseum commutantes*, et qui se sont *interdit l'usage des viandes*[1]. » Jacques de Vitry saisit l'occasion de rendre de grands hommages à saint Bernard, l'ornement et l'honneur de cet ordre.

Ce témoignage d'un contemporain des origines de la nouvelle abbaye (Jacques de Vitry, né vers 1170, mourut en 1244), est d'un grand poids ; et Royaumont, qui avait quinze années d'existence lorsque ce cardinal, ami de Grégoire IX, réputé pour sa sainteté et ses connaissances littéraires[2], consignait à l'usage de la postérité les mémoires de son temps, Royaumont a droit de revendiquer une part dans la justice et les beaux éloges accordés aux cisterciens. L'ordre des cisterciens avait pris, depuis saint Bernard, des développements d'une rapidité prodigieuse, et il était encore évident, au temps de notre cardinal, d'abord évêque de Saint-Jean-d'Acre et de Tusculum, que les grands progrès des cisterciens étaient dus à la sainteté primitive des membres de cet ordre. Au moment où Jacques de Vitry tenait encore la plume, la vie exemplaire des Bernardins faisait l'admiration des peuples. La citation textuelle d'un passage de l'*Histoire d'Occident* fournira, dans les faits exposés par Jacques de Vitry, la raison de la diffusion extraordinaire et rapide des Bernardins, au douzième et au treizième siècle ; on verra que, si on leur offrait des établissements de tous cotés en Europe, c'est qu'il n'y avait personne qui ne se fît un honneur de posséder de si saintes âmes. Une contrée pensait, en les rapprochant de soi, avoir de puissants amis auprès de Dieu. « Toute l'Église de Jésus-Christ, dit

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, pages 234-235.

[2] *Vir sanctus et litteratus* : ainsi l'appelle Étienne de Borbon, un des plus anciens docteurs de Sorbonne : *Egregiæ doctrinæ et famæ Cardinalis*, disent les chroniques de Brabant : *latine, græce, arabice doctus.*



le Cardinal, était rempli de la haute réputation et de l'opinion de la sainteté des cisterciens, comme de l'odeur d'un baume tout divin, et il n'y avait aucun pays et aucune province, où cette vigne remplie de bénédictions n'eût étendu ses branches. » Plus loin, le cardinal, racontant le genre de vie des cisterciens, ajoute que : « Ils ne se servaient, ni de peaux, ni de chemises, ne mangeaient de la viande que dans les grandes maladies ; qu'ils ne mangeaient point non plus ni poissons, ni œufs, ni lait, ni fromage, sinon quelquefois par extraordinaire et quand on leur en donnait par charité ; que leurs frères convers qui demeuraient dans les fermes à la campagne, hors de l'abbaye, ne buvaient point de vin ; que les religieux du chœur et les frères ne couchaient que sur des paillasses, revêtus de leurs tuniques ; qu'ils se levaient vers *minuit*, et employaient le reste de la nuit jusqu'à l'aube du jour à chanter les louanges de Dieu ; et qu'après avoir chanté prime et messe, et dit leurs coulpes au Chapitre, ils s'occupaient tout le jour au travail, à la lecture ou à l'oraison, sans jamais donner lieu à l'oisiveté ni à la paresse ; et que dans tous ces exercices ils observaient un exact et continuel silence, à l'exception de l'heure qu'ils prenaient pour la conférence spirituelle. Leurs jeûnes étaient continuels depuis la fête de l'exaltation de la sainte Croix (septembre), jusqu'à Pâques, et ils exerçaient avec beaucoup de charité l'hospitalité envers les pauvres[1]. »

Ce n'est pas le brillant essor de la jeune et sainte colonie de Royaumont, qui vint produire aucune dissonance, au commencement du treizième siècle, aux éloges que méritaient l'exacte observance et la vive ferveur remarquées dans les monastères cisterciens à cette époque. Jacques de Vitry étant un témoin des premières années

[1] *Histoire occidentale.* — V. *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII. — V. Ang. Manriquez ; Le Nain ; le P. Helyot, *Histoire des ordres religieux* ; Migne, *Encyclopédie théol.*, t. XX, p. 930.

du treizième siècle, on doit le compléter par le pape Benoît XII, qui vint à la fin de ce grand siècle et fut élevé à la papauté en 1334[1]. Lorsqu'on fait l'éloge d'une vaste corporation, il est clair qu'on ne peut canoniser absolument chaque individualité ; un jugement, porté en général sur une société, néglige les détails pour s'attacher à l'ensemble et ne doit conséquemment pas tenir compte de quelques particularités défectueuses ; l'originalité du témoignage de Benoît XII tient à ce qu'ayant été cistercien lui-même avant de parvenir à la tiare, nul ne connaissait mieux les ombres qui faisaient tache au tableau ; il avait professé longtemps la vie cistercienne, il avait passé par les diverses charges conventuelles ; et dans les hautes dignités de l'Église, il n'avait point quitté l'humble vêtement des moines[2].

Comme il n'oubliait point l'ordre dont il était sorti, la meilleure preuve de l'intérêt qu'il lui portait était de travailler à y réformer ce qui lui avait paru réformable ; il publia, effectivement, en 1334, une bulle pour la réforme de l'ordre de Cîteaux, voulant que les abbés ne fussent habillés que de brun et de blanc, et n'eussent point avec eux des *damoiseaux*, c'est-à-dire de jeunes gentilshommes qu'ils avaient à leur suite comme les autres seigneurs.

A part les innovations empruntées des coutumes féodales, il est certain qu'en avançant même jusqu'au milieu du quatorzième siècle, l'ordre des Bernardins qui renfermait des désordres partiels, était encore intact dans son ensemble, au temps de Benoît XII. Ce pontife vénérable s'en exprime de la manière suivante, dans un passage où son style coloré trahirait au besoin son pays d'origine, le soleil et les montagnes des Pyrénées : « Brillant comme l'étoile du matin au milieu de la brume,

[1] Il était né à Saverdun, dans le comté de Foix.
[2] Ce qui lui fit donner le surnom de *Cardinal Blanc*.



le saint ordre de Cîteaux, dans les rangs de l'Église militante, *combat avec courage par ses œuvres et ses exemples*, et tout en s'efforçant avec ardeur, par *son amour pour la sainte contemplation et les mérites d'une vie innocente*, de franchir les hauteurs avec Marie, il ne néglige pas le ministère plus laborieux de Marthe, par son empressement à exercer des *actions louables* et des *œuvres de piété*. En effet, appliqué avec zèle au ministère du culte divin, dans le but d'être utile au salut des autres et au sien propre, assidu à l'étude des saintes lettres, afin de parvenir à la parfaite connaissance de l'excellence suprême; se faisant remarquer, entre tous, par son empressement à exercer les œuvres de charité, pour accomplir les lois de Jésus-Christ, cet ordre a mérité d'étendre ses rameaux d'une mer jusqu'à l'autre. Parvenu par degrés au faîte des vertus, comme *tout le monde le voit*, et comblé des dons du Saint-Esprit qui enflamme les cœurs débiles, il s'est rendu digne des plus insignes faveurs de la part de l'Église romaine, maîtresse de toutes les Églises[1]. »

Ces témoignages, d'une autorité incontestable, ne sont cependant que des pièces générales, et on a besoin de témoignages spécialement relatifs à l'abbaye elle-même de Royaumont, afin de connaître l'impression que ses débuts produisirent dans le monde et sur l'esprit des contemporains. Le Chapitre ou assemblée générale, qui se tenait tous les ans à Cîteaux, et où se rendaient tous les abbés de l'ordre, avait pour objet de discuter et de constater l'état et la marche de chaque monastère; on y faisait une sorte de revue annuelle de la situation morale de chaque maison conventuelle; c'est là que se trouvent des documents péremptoires sur la physionomie de l'abbaye naissante de Royaumont. L'avenir réservé à la colonie nouvelle pouvait préoccuper les esprits qui

[1] Constitutio D. Benedicti Papæ XII, *apud Nomasticon*, p. 586.

vont au-devant des problèmes, et considèrent en chaque chose la fin. Royaumont jettera-t-il de l'éclat dans le monde? répondra-t-il à l'attente de Louis IX et produira-t-il des saints, des hommes éminents, des évêques illustres, des génies utiles à l'humanité et à l'Église? — La haute place que Royaumont prit, dès l'origine, dans l'estime du Chapitre général de Cîteaux, était d'un bon augure. Ce tribunal discutait avec calme les affaires de l'ordre entier et la conduite des individus; il s'acquit dans les premiers temps du moyen âge une réputation de justice et d'impartialité, de sagesse et de discernement, qui le fit reconnaître de l'Europe entière. Les rois et les empereurs briguaient ses suffrages et respectaient ses arrêts. Les papes eux-mêmes avouaient son influence et ne dédaignaient pas de lui adresser les lettres les plus flatteuses pour le remercier de ses importants services et lui en demander de nouveaux. Le chapitre général examinait, discutait et redressait tout ce qui s'éloignait de l'esprit de l'ordre et de la régularité; il était strict et impitoyable. Or, on ne trouve, en compulsant les arrêts de ce tribunal imposant et les statistiques de ces assemblées cisterciennes pendant tout le treizième siècle, aucun grave délit imputable à Royaumont; il n'y a, depuis l'année 1228 jusqu'en 1270, que deux faits qui soient reprochés à l'agglomération de Royaumont, pendant ces quarantes années; on jugera de leur peu d'importance. En 1242, quelques simples formalités furent oubliées de la part du prieur de Royaumont, relativement aux dépouilles mortelles de l'abbé du monastère d'Or-Val, qui était mort cette année. Le chapitre général signala cette faute et ordonna une punition. « Licet Prior Regalis-Montis a visitatore suo punitus fuerit « pro eo quod minus honeste et irreverenter suscipi fecit « corpus Abbatis Aureæ-Vallis hoc anno defuncti. Additur « a Capitulo generali, ut idem Prior missus ad Auream-Val-



« lem per tres dies ibidem sit in levi culpa, uno eorum « in pane et aqua. Similiter apud Ursi-Campum, ubi se« pultus est, per triduum faciet levem culpam, uno eorum « in pane et aqua ; de modo satisfaciendi sæcularibus qui « ex hoc scandalizati sunt, committitur Abbati Frigidi« Montis. Abbas quoque suus qui hoc cum dissimulatione « pertransivit, tribus diebus sit in levi culpa, uno eorum « in pane et aqua [1]. »

Le prieur de Royaumont aggrava ensuite son tort par une négligence que les supérieurs de l'ordre blâmèrent. Ayant différé à subir le jugement porté par le Chapitre général, il manqua par là encore, d'une manière fondamentale, à l'article de l'obéissance conventuelle. Il fut immédiatement révoqué ou déposé de sa fonction. La pénitence de l'année précédente fut doublée ; il devait se rendre à pied à Orval, et pendant les six jours qu'il y passerait en punition, l'un de ces jours le prieur serait au pain et à l'eau. Même répétition à Ourscamp : chaque vendredi, au pain et à l'eau. « Prior *Regalis-Montis*, qui contempsit « subire judicium generalis capituli, deponitur in instanti ; « et pœna anno præterito sibi injuncta duplicetur eidem, « videlicet ut pedes missus ad Auream-Vallem, per sex dies « ibi faciat levem culpam, duobus eorum in pane et aqua. « Hoc idem faciat apud Ursicampum, et quo usque peregerit pœnam istam, ultimus sit in ordine, et omni VI « feria sit in pane et aqua. Abbas Caroli-loci hoc ei de« nunciet [2]. »

Le second fait articulé contre Royaumont fut la splendeur donnée à son église, contrairement à l'esprit et à la règle de saint Benoît, qui commandait une simplicité extrême. Saint Louis, n'écoutant que son amour pour l'abbaye de Royaumont, ajoutait souvent des embel-

[1] *Thesaur. Anecdot.*, t. IV p. 1379.
[2] *Thesaur. Anecdot.*, t. IV, p. 1380.

lissements nouveaux aux embellissements premiers de son œuvre de prédilection; et peut-être aussi les abbés de Royaumont, devenus presque opulents, cherchèrent-ils, par un mouvement légitime en soi, à l'orner encore. Il y avait vingt-cinq ans que Royaumont était fondé, lorsque le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, tenu en 1253, déclara qu'il y avait excès dans la richesse intérieure de l'église, et enjoignit à l'abbé « de changer les peintures, imaiges, sculptures, tentures et colonnes, faictes depuis peu autour du grand autel, pour les réduire à l'ancienne humilité et simplesse de l'ordre. » Comme à cette époque, saint Louis était marié et père, il avait perdu plusieurs enfants. Le chapitre général faisait la réserve de ne pas toucher néanmoins aux tombeaux des princes : « Abbati « *Regalis-Montis* præcipitur auctoritate capituli generalis, « quod picturas et imagines et sculpturas, cortinas et co- « lumnas cum angelis circa majus altare de novo factas, « ad humilitatem et simplicitatem antiquam ordinis di- « rigat; ita tamen quod sepulcris regalibus, vel eorum « qui regali genere prodierunt, nullum præjudicium per « præceptum hujusmodi generetur. Quod si adimpletum « non fuerit intra mensem, idem abbas cum priore suo « a vino abstineat, donec præceptum capituli effectum « sortiatur[1]. »

On pouvait prophétiser, en de telles conditions, de hautes destinées à l'abbaye de Royaumont : l'abbaye royale de Sainte-Marie d'Hautecombe fondée en 1125, dans les Alpes, à 24 kilomètres de Chambéry, par Amédée III, comte de Savoie, avait déjà fait quelque figure dans le monde par ses grandes vertus; elle avait produit des écrivains, des cardinaux[2], des saints[3]; elle devait donner

[1] (*Statuta Capituli generalis ordinis Cisterciensis*, anno 1253. *Apud dom Martene*, t. IV, p. 1400. Paris, 1717. *Thesaur. Anecdot.*)
[2] Henry, cardinal-évêque d'Albano, en 1179.
[3] Saint-Vivian



des papes, un Célestin IV, un Nicolas III. Les récentes grandeurs de l'abbaye de Alcobazar, en Portugal, fondée en 1148, donnaient d'autres idées. Alphonse Ier, roi de Portugal, avait fondé ce monastère, en mémoire d'une victoire remportée sur les Maures en 1147; les abbés de ce royal monastère de Bernardins furent toujours, depuis, grands aumôniers des rois de Portugal. A quoi ne pouvait-on pas prétendre pour les Bernardins de Royaumont, ayant pour fondateur et protecteur un roi d'une si haute piété et d'une munificence si libérale que l'était saint Louis?

L'état moral de l'abbaye de Royaumont, sa ferveur, sa régularité soutenue, étaient surtout un indice plein de signification. Tandis que la fragile humanité se retrouve infailliblement dans le cloître comme ailleurs, il est remarquable que le chapitre général, tenu à Cîteaux tous les ans, n'ait pu, pendant un siècle, articuler rien de grave contre Royaumont. Et cependant le chapitre ou assemblée générale épluchait tout avec sévérité; et tous les ans avait lieu la *visite* des monastères; toute église-fille devait être *visitée une fois chaque l'année* par l'abbé de son église-mère.

Dans la même période de temps, l'abbé de *Stulteburne*, l'abbé de *Fosseneuve*, dans le royaume de Naples, les religieuses bernardines de *Moléges*, qui attachaient une importance trop féminine à leur chevelure et la laissaient croître, *qui nutriunt crines longos*, furent vivement réprimandés par l'assemblée générale de l'ordre. L'abbé et les moines de *Borda*, un moine de *Mera*, un ancien prieur de *Marmasol*, un abbé de *Sainte-Croix* en Flandre, un autre de *Sainte-Croix* en Autriche, ainsi que les abbés de l'*École-Dieu*, de *Bon-Port*, de *Colle-Victoriæ*, donnèrent lieu à des plaintes graves.

Les femmes ne doivent pas franchir certaines parties des monastères d'hommes. On déposa, en 1238, l'abbé de *Signiac*, pour n'avoir pas tenu compte de cette injonc-

tion. Deux évêques d'Angleterre, appartenant à l'ordre de Cîteaux, reçurent des avertissements du chapitre pour leur conduite mondaine. En 1241, le chapitre général se vit obligé de condamner à la prison perpétuelle et de livrer au bras séculier, un convers, qui n'avait du moine que le nom, un homme traître à sa sainte vocation et qui se rendit coupable d'outrage et de violence envers la personne de l'abbé de *Verbacensis : perpetuo carceri mancipetur*. Enfin, dans les abbayes d'*Erivald*, de *Val-Sur*, d'*Ile-Chere*, il se produisit des faits très-irréguliers qui demandèrent une exemplaire répression [1].

Un argument historique sort de cet état de choses; si Royaumont ne figure dans les statistiques pénales de l'assemblée générale du treizième siècle que pour les deux faits insignifiants à certains égards, qui viennent d'être rapportés, c'est la preuve authentique, que la jeune abbaye brilla d'un grand éclat vertueux : l'autorité d'un semblable témoignage ne peut être égalée que par les *visites* faites, dans l'abbaye de Royaumont du temps même de saint Louis, dans un but d'investigation. Quelle autorité, en dehors de cette condition, se pourrait comparer à ces assemblées annuelles de Cîteaux, les plus augustes assemblées délibérantes qu'on ait vues peut-être après les grands conciles de l'Église, et dans lesquelles on voyait au douzième, au treizième siècle, les personnages les plus saints et les plus hautes intelligences de l'époque, tels que saint Bernard, le vénérable Hugues, abbé de Pontigny, Othon de Freisingen, saint Pierre de Tarentaise, Eugène III peut-être, et tant d'autres qui furent, dans le monde d'alors, l'objet de la vénération publique?

Parmi les visites que reçut Royaumont naissant, celle d'une personne grave et distinguée du treizième siècle, ayant laissé par écrit ses impressions relatives à

[1] *Thesaur. Anecdot. apud Martene*, t. IV, p. 1374, 1376, 1355, 1358, 1362 1308, 1345.



Royaumont, doit être particulièrement signalée. Nous possédons, de la sorte, un document contemporain d'une sérieuse importance historique, au moyen duquel on peut s'initier avec sûreté à la connaissance de l'état moral intérieur de l'abbaye aux premiers jours de son existence; et c'est par un enchaînement providentiel de conséquences qu'une charte, donnée par le roi saint Louis en 1254, concernant l'archevêché de Rouen, a donné naissance à ce document, d'une particulière valeur, comme impartialité de témoignage.

L'abbaye ou collégiale de Saint-Mellon, à Pontoise, avait été fondée par les anciens comtes et gouverneurs de cette cité. Depuis des siècles, cette maison était le siége de l'archidiacre du Vexin et de sa capitale; il y tenait sa cour ecclésiastique. La ville et le Vexin étaient sous la dépendance de cette abbaye; les rois de France en étaient les patrons, et en quelque sorte les possesseurs temporels, depuis que le Vexin était rentré dans le domaine de la couronne. Ils nommaient à l'archidiaconat quand il devenait vacant, et deux fils de France remplirent successivement cette dignité. Des causes publiques avaient déterminé Philippe I[er] à abandonner, en 1092, sa suzeraineté sur cette abbaye, et à vouloir incorporer l'archidiaconat de Pontoise à l'archevêché de Rouen ; mais cette tentative était restée jusque là sans effet, puisque des titres de l'an 1223 montrent l'archidiacre de Pontoise indépendant et exerçant de lui-même et par lui-même pleine juridiction dans le Vexin.

Ce que Philippe n'avait fait que tenter, saint Louis le fit mettre à exécution en donnant une charte qui est datée de Paris, l'an 1254 :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tout ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

« Faisons savoir que l'archidiaconé de Pontoise étant libre et vacant par la résignation de maître Haimon, jadis

archidiacre du dict lieu, avec tous ses droits, juridictions, et appartenances, la collation duquel, avec toutes ses dépendances, nous appartenait ; nous, mus par un sentiment de piété, et pour l'honneur de Dieu et de la vierge Marie, l'avons conféré à l'église de Rouen et à notre bien-aimé et féal Odo, par la grâce de Dieu archevêque de Rouen, pour lui et ses successeurs en jouir librement et à perpétuité ; duquel archidiaconé et des dépendances nous avons investi le dit archevêque, transférant totalement à sa personne et à celle de ses successeurs, et à l'église de Rouen, tous etchacuns des droits, jurisdictions, et généralement tout ce qui appartient au dit archidiaconé [1]..... »

D'après cette charte, l'archevêque de Rouen devait députer une personne à Pontoise, pour entendre et connaître de toutes les causes des bourgeois de cette cité, appartenant au for ecclésiastique. Mais les historiens se sont demandé si saint Louis avait le droit d'ordonner cette incorporation ainsi que ce transfert de l'archidiaconat de Pontoise à l'archevêché de Rouen. Ce n'est pas le lieu d'entamer cette controverse. Pontoise et le Vexin formant une exemption, un pays indépendant, appartenait-il au roi, à l'archidiacre ou à l'archevêque, de les inféoder, sans entendre et les Pontoisiens et l'archevêché de Paris, ainsi que l'abbaye de Saint-Denis, qui avaient des droits sur cet archidiaconé ? Ne fallait-il pas l'autorité suprême du Pape ? Des jurisconsultes et des théologiens l'ont pensé [2] et la ville de Pontoise ne cessa de réclamer contre cette espèce d'anéantissement de son archidiaconé. Toutefois, à quelques maladroites interprétations que la charte de saint Louis ait donné lieu, et malgré les contes-

[1] V. l'abbé Lebeuf, *Hist.* du dioc. de Paris. — Nangis, dans la *Vie de saint Louis*, — *Archives du Grand-Vicariat de Pontoise ;* — Duval — *Manuscrits sur Pontoise ;* — *Histoire de Pontoise*, par l'abbé Trou, p. 68.

[2] Tels que Deslions, doyen de la faculté de Paris ; Rebuffe, théologien, jurisconsulte, et auditeur de rote à Rome. *Praxis beneficiorum*, p. 139.

8



tations et les plaids dont elle fut l'origine entre la ville de Pontoise et l'archevêché de Rouen, il n'en est pas moins vrai, qu'à partir de ce jour, les archevêques de Rouen eurent la gestion de l'archidiaconé de Pontoise. C'est pour cela, que le pieux archevêque de Rouen, au milieu du treizième siècle, Eudes ou Odo Rigault, fut attiré par sa qualité d'archidiacre de Pontoise, à l'abbaye de Saint-Louis.

Eudes ou Odon Rigault, qui avait succédé sur le siége de Rouen, à Pierre de Colmieu, venait souvent à Royaumont, et les religieux donnaient à ce prélat une hospitalité empressée. Eudes ou Odon Rigault était un homme de talent, un ancien auditeur d'Alexandre de Hales, qui s'était élevé par ses mérites personnels; c'était surtout un de ces évêques austères et droits, dont l'existence s'épuise à tout ramener au bien, à l'ordre, à l'idéal évangélique. Comme ce prélat multipliait ses visites à Royaumont, si les moines y eussent pris garde, ils auraient pu remarquer que le vertueux évêque était un de ces observateurs auxquels rien n'échappe, et qui, mêlés à un groupe, appelés à côtoyer une individualité, ont presque instantanément deviné les caractères, compris les situations; ils peuvent, à heure fixe, dire d'une institution, d'une société, d'une personne, d'une chose : « Il y a progrès ou décadence; on marche à la ruine ou à la prospérité. »

Il eût été regrettable qu'il ne fût parvenu jusqu'à nous aucune des impressions de ce pieux et austère prélat relatives à l'abbaye royale de Royaumont. Quel homme pouvait, avec plus d'à-propos, discerner les tendances primitives de Royaumont, en signaler les défauts, y découvrir les côtés défectueux? L'amitié et la courtoisie ne l'aveuglent pas. Odon Rigault voyait les choses d'un point de vue élevé; « la diligence du prélat à visiter son diocèse fut singulière, dit un annaliste[1]. » Nature ardente, dé-

[1] V. *Histoire des archives de Rouen*, fol. 470.



vouée à son devoir, activité que rien n'épuisait, il ne tenait pas en place, le zèle le dévorait. Ce qui est précieux, c'est que cet homme, d'un grand esprit d'ordre, notait jour par jour ses démarches. Il a tenu journal de ses visites comme de ses actes ; en sorte que nous possédons aujourd'hui un témoin des premières années de Royaumont ayant vécu dans l'intimité des premiers abbés et des premiers moines. Le journal de Odon Rigault est un monument des plus curieux de cette époque, et par sa simplicité naïve, et par sa ferme équité. Ce n'est point la partialité qu'on reprochera à Eudes Rigault, archevêque de Rouen ; un historien de ce siècle le qualifie de « pasteur plutôt bienveillant que sévère, mais prêtre moral et honnête homme. » C'est plus que cela ; nous connaissons peu d'hommes dans l'histoire qui aient révélé avec une franchise aussi impitoyable (sans en taire une seule), les faiblesses et les misères du corps et de l'administration dont ils faisaient partie. A part saint Augustin qui a édifié par ses confessions, et Jean-Jacques Rousseau qui s'est diffamé lui-même, on ne rencontrerait point un aussi implacable divulgateur des misères du treizième siècle. Corruption intellectuelle et morale, clergé et laïques, prêtres de campagne et habitants des cloîtres, rien n'est épargné dans les notes naïvement cruelles du zélé réformateur.

La manière si radicalement différente dont le prélat s'exprime, selon qu'il parle de différents monastères de Normandie ou du pays de Séez, ou bien, selon qu'il écrit ses réminiscences de l'abbaye de Royaumont, est d'une portée que l'on comprendra; ce contraste est la plus belle et la plus irrécusable apologie historique de l'enfance de Royaumont. Quelques citations prises au hasard suffiront pour mettre ce point en lumière : — « Dix-sept des ka-
« lendes d'août 1250, chapitre de saint Gervais, diocèse
« de Séez, composé de vingt-quatre chanoines. — Ils
« ne gardent point exactement la clôture ; bien plus,

« les séculiers entrent dans le cloître ; le silence n'est « observé ni dans le cloître ni dans l'église ; quelques cha« noines portent des étoffes de serge rayée. Nous avons « ordonné à l'évêque de faire disparaître ces étoffes. Les « archidiacres achètent des chevaux eux-mêmes ; les « chanoines boivent en ville ; le prieur est tant soit peu « relâché, et incapable de remplir ses devoirs. » — Dans sa lettre à l'évêque de Séez, l'archevêque signale encore d'autres désordres : « à l'église, au dortoir, au cloître, « au réfectoire, les chanoines n'étaient pas ce qu'il fal« lait ; ils invitaient à leur table des personnes peu hon« nêtes. Le frère Oliverius est noté de désobéissance et « d'effronterie ; Guillaume de Herbée est accusé d'aimer « la propriété ; il porte un habit déshonnête, puisqu'il est « de diverses couleurs, etc. » — « Diocèse de Coutances, « dix-huit des kalendes de septembre. — L'archevêque « mentionne maître d'Oissel, et le qualifie sévèrement. » — « Saint Sauveur également au diocèse de Coutances, en « voyage. — Les moines ne gardent pas le jeûne prescrit ; « le pain d'aumône est tellement grossier que les pau« vres ne sauraient en manger. » — « Six des kalendes « de septembre, abbaye de l'ordre de saint Augustin, « près Cherbourg. — Les femmes entrent à l'église et pé« nètrent jusqu'à l'autel ; nous avons ordonné qu'elles en « soient tout à fait repoussées ; l'abbé est tombé dans un « état de relâchement déplorable ; il ne se lève point pour « matines ; il ne mange point au réfectoire, quoiqu'il en « soit capable ; il monte plus à cheval que ne le de« mandent les besoins du monastère ; il a trop de domesti« ques. » — « Diocèse de Bayeux, deux des nones de « septembre, au monastère de Lalande-Patry. Les moines « se servent de matelas et *mangent de la viande*, ce qui « est interdit[1]. »

[1] Voyez ou le *Journal des Visites* imprimé en 1852 ou le manuscrit latin à la Bibliothèque impériale Richelieu, aux manuscrits : n° 1245, in-folio de

Voici maintenant les notes que l'archevêque de Rouen a consignées après ses visites à Royaumont. « Le quatre « des nones de janvier 1259, l'abbé de Saint-Vandregisile et « l'abbé de Royaumont échangeaient des pourparlers, pour « une petite affaire d'intérêt matériel, relative à leurs mo- « nastères[1]. Le cinq des nones d'octobre 1260, nous avons « porté processionnellement, avec le roi, des reliques de « sainte Berge, d'Asnières à l'abbaye de Royaumont, en « présence des abbés de Clairvaux, de Royaumont, de « leurs religieux, et de l'évêque de Beauvais[2]..... Le « quatre des nones de février 1261, nous avons célébré la « grand' messe dans l'église de Royaumont en présence « du roi ; c'était la fête de la Purification de la B. Vierge « Marie, et nous avons couché à Asnières[3]..... Le douze « des kalendes de mars 1267, nous sommes passé à « Royaumont[4]..... Le onze des kalendes de juin 1268, « nous étions à Asnières[5]..... Le dix des kalendes de juin « de la même année nous avons dîné à Royaumont, avec « le cardinal légat[6]. »

Cette brièveté, cette absence de tout blâme sur une abbaye dont les débuts appelaient l'attention publique, sont une preuve expressive de la régularité de Royaumont pendant tout le règne de saint Louis. Si quelque détail eût laissé à désirer dans le monastère, le prélat l'aurait

660 pages; M. de Caumont en avait fait imprimer une partie. — V. *Histoire de saint Louis*, par M. de Villeneuve-Trans, t. III, p. 453.

[1] Anno 1259, IIII *non januari. Ap. sanct. Wandregisillum. Solebant monachi habere coria, sanguinem et pedes quorumdam animalium, super quibus litigabat abbas cum abbate Regalis-Montis.* (*Regestrum. visitation.*, p. 352)

[2] Ann. 1260 *V. non. octobris; Deportavimus nos una cum Domino Rege... ossa cujusdam virginis quæ nominatur Barga, de Asneriis ad Abbatiam Regalis-Montis...* (Regest. p. 354.)

[3] Ann. 1261, IIII *non. februarii, celebravimus missam magnam in ecclesia Regalis-Montis, Domino Rege ibidem existente .. et pernoctavimus apud Asnerias.*

[4] Ann 1267, XII *Kal. martii. Apud Regalem-montem.*

[5] Ann. 1268, XI *Kal. junii, apud Asnerias.*

[6] Ann. 1268, X *Kal. junii, pransi fuimus cum Legato apud Regalem-Montem.* (*Regest. visitation., ibidem.*)

noté ; il s'en faisait un devoir de conscience. Comme il n'écrivait que pour lui-même, il ne dissimule d'habitude ni les écarts, ni les vices qui lui ont été signalés, ou qu'il a observés. Il regardait comme une des charges de sa carrière pastorale, d'entreprendre la réforme de tout ce qui serait défectueux, sous le rapport spirituel ou temporel, dans les cloîtres de Normandie, du Vexin, et des pays adjacents. Ses notes rédigées pour lui seul[1] étaient tour à tour la conclusion et le point de départ de ses démarches ; il travaillait à améliorer ce qui était irrégulier ; voilà pourquoi il a enregistré minutieusement les interrogatoires et les enquêtes qu'il avait faites lui-même ; et, néanmoins, le *journal de ses visites* ne renferme pas un seul mot de critique à l'endroit de Royaumont.

Des hommes de science ont fait remarquer de nos jours le triomphant usage que l'on peut faire, en matière historique, du *journal des visites* d'Odon Rigault, archevêque de Rouen au treizième siècle, à raison du caractère de ces notes et du caractère personnel de l'auteur. « Pour arriver au but qu'il se propose, dit Théodose Bonin, parlant d'Odon Rigault, il multiplie ses visites, il interroge, fait des enquêtes et examine tout avec soin; puis il enregistre les résolutions qu'il a prises, les punitions qu'il a imposées aux coupables, et les promesses verbales ou écrites de se corriger qu'il a reçues; si des écarts regrettables sont dévoilés dans ses notes, hâtons-nous de dire qu'ils ne s'y rencontrent que par exception : et si, comme on doit le croire, toutes les actions mauvaises y sont enregistrées sans restriction, tandis que tout le bien est gardé sous silence, on ne peut qu'admirer l'ordre et la régularité qui

[1] On les a imprimées en entier; voyez Biblioth. imp. Richelieu sous le titre : *Regestrum visitationum archiepiscopi Rhotomagensis* (*Odo Rigaldus*) ou *Journal des visites pastorales* de Rigault, archevêque de Rouen (treizième siècle) ; in-4°, édité par M. Bonnin d'Évreux. Rouen, 1852.

régnaient à cette époque dans les maisons religieuses[1]. »
L'historien de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, fait ressortir, à son tour la portée historique du *journal des visites;* Eudes ou Odon Rigault, était métropolitain de la province de Normandie ; ce prélat était entré dans l'ordre des frères prêcheurs en 1236 ; la haute réputation de ses talents et de ses vertus l'avait placé, malgré ses vives résistances, sur le siége de Rouen, et, au mois de mars de la même année, il avait reçu à Lyon la consécration épiscopale des mains du pape Innocent IV. Odon Rigault, ami intime de saint Louis, confident de tous ses secrets et mêlé aux plus grands événements de son règne, conserva, au sein des grandeurs, les mœurs austères de l'ordre qu'il avait embrassé. N'étant que simple religieux il avait employé sa belle éloquence à prêcher la réforme des monastères pour en écarter les abus qui tendaient à s'y glisser et à leur ravir l'état florissant où ils étaient parvenus; cette réforme, Odon, une fois en possession de son siége, la poursuivit avec une infatigable ardeur dans son diocèse et le reste de la Normandie. A peine avait-il été promu à l'épiscopat, qu'il avait commencé ses visites pastorales[2]. Ces visites, en ce qui regardait les monastères, avaient principalement en vue le rétablissement de la régularité par l'exécution entière des nouveaux statuts[3] que le pape Grégoire IX avait adressés aux évêques et aux abbés pour la réforme des ordres religieux. Odon paraissait beaucoup moins préoccupé du bien qu'il apercevait que des abus contraires aux instructions du saint Pape. Partout où ils se présentaient à ses yeux, le saint prélat les signalait et employait tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour les détruire. Les faits mauvais qu'il remarquait, comme aussi les résolutions qu'il avait

[1] *Journal des visites d'Eudes Rigault,* préface ; édit. 1852.
[2] Le 17 juillet 1248.
[3] La bulle qui les contient était datée du 9 juin 1232.



prises, les actes d'autorité auxquels il avait eu recours, se trouvent consignés de la manière la plus simple et la plus concise dans un registre écrit en latin, où il retrace jour par jour son itinéraire. Les notes que le journal renferme ont d'autant plus de prix qu'elles étaient écrites pour Odon lui-même sans être destinées à la publicité[1].

Lorsqu'un tel prélat, qui mérita de son temps d'être appelé « la règle de bien vivre, » a séjourné, à plusieurs reprises, à l'abbaye de Royaumont, pendant les années 1259, 1260, 1261, 1267, 1268, lorsqu'il s'y est rencontré et y a vécu avec saint Louis, lorsqu'il y est passé tant de fois en tournée d'archevêque, lorsqu'un tel prélat n'a pas un seul mot, dans les lignes qu'il a laissées sur Royaumont, qui soit défavorable à l'abbaye, on possède, par cela même, non-seulement la présomption, mais la certitude absolue que la nouvelle abbaye se déploya sans défaillance morale, au treizième siècle. Aussi, l'état primitif de Royaumont inspira-t-il le témoignage suivant, rendu par un historien sérieux du dix-septième siècle. Pierre Le Nain, après avoir retracé sommairement la fondation de l'abbaye de Royaumont, conclut sa notice par une réflexion ou par un hommage aux mœurs et à la piété de Royaumont au treizième siècle : « Cette relation, dit-il, « servira à l'ordre cistercien de monument éternel des « obligations qu'il a à saint Louis et de motif puissant « aux religieux de cette maison pour imiter la ferveur et « la religion de *ceux* qui y *ont les premiers servi Jésus-* « *Christ*, et *dont ce saint roi admirait la régularité et la* « *religion*[2]. » L'aurore de Royaumont fut donc, d'après les documents historiques, riante et digne, colorée de splen-

[1] L'abbé Lefournier, membre de la Société française de la conservat. des monuments, *Essai historique sur l'abbaye de N.-Dame-du-Val*, p. 51. 52.
[2] *Essai de l'hist. de l'ordre de Cîteaux*, par dom P. Le Nain, t. IX, p 28 Paris, 1697.

dides lueurs ; et cependant, si l'on eût regardé avec cet œil pénétrant du législateur philosophe, qui sait déduire prophétiquement des données du présent les conséquences logiques qui apparaîtront dans un avenir plus ou moins éloigné, on aurait peut-être distingué des éléments de ruine et des germes de future perturbation dans cet établissement qui ne jetait encore qu'un éclat naissant. On sait bien qu'ici-bas, réunirait-on les éléments les plus solides de durée, toute institution à laquelle le ciel n'a pas promis, d'une promesse expresse, la perpétuité sur la terre, doit tôt ou tard périr ; les races, les civilisations, les nations ont un terme. A ce point de vue, on pouvait se dire, même au treizième siècle, que l'ouvrage de Blanche de Castille, après s'être développé et avoir vécu pendant plus ou moins de siècles, suivant les principes qui l'avaient fait naître et lui servaient d'appui, finirait par tomber de vétusté. Mais en dehors de cet anathème universel qui pèse sur les choses vivantes, bien qu'en soi aucune institution ne soit à l'abri des éléments destructeurs, et qu'après la durée moyenne des abbayes, celle de Royaumont fût, comme les autres, destinée à vieillir et à mourir dans un laps de temps, on pouvait dès l'aurore même de Royaumont, prévoir plus que cela et pressentir la vieillesse prématurée et accidentelle de la jeune abbaye.

Le danger viendra-t-il du côté d'Asnières-sur-Oise ? Rien n'indique, dans l'histoire, une hostilité quelconque, de la part de la contrée, envers la nouvelle abbaye. La nouveauté d'une colonie implantée dans ces parages ne déplaisait pas à une localité paisible et imbue de sentiments sociaux et conservateurs. Les monastères avaient encore de la popularité, et la fondation de ces communautés était, au temps de saint Louis, comme aux premiers jours du moyen âge, un événement considérable qui intéressait nos pères à l'égal de l'établissement « d'une



commune, d'une brillante chevauchée d'armes, ou d'une victoire remportée sur les Sarrasins. » Les abbés de Royaumont devenaient, par la force des choses et par le droit féodal, les seigneurs d'Asnières-sur-Oise; et aux priviléges que saint Louis devait accorder à l'abbaye, s'ajouteront ceux des rois ses successeurs. Le *cartulaire de Royaumont* contient la charte, octroyée par Philippe roi de France en 1297, qui donnait à l'abbaye de Royaumont toute justice haute, moyenne et basse, dans toutes les terres qu'elle avait acquises pendant ce règne et le règne précédent [1]. Un mauvais compilateur moderne, Dulaure, a répété après Louvet, auteur des *Antiquités du Beauvaisis* aux premières années du dix-septième siècle, et après le confesseur de la reine Marguerite, que saint Louis, « pour que les moines consacrés à Dieu pussent plus « librement et plus dévotement vaquer aux louanges di« vines, leur donna, dans le même lieu de Royaumont, de « grands biens pour subsister, « plurima et ingentia præ« dia, unde possent sustentari. » Cela était vrai; dès l'origine, plusieurs propriétés adjacentes, don de la munificence royale, le moulin de Giez [2], le bois de Royaumont [3] le moulin de Bertinval [4] et d'autres domaines situés sur le territoire d'Asnières ou de Viarmes, furent annexés à l'abbaye naissante; les successeurs de saint Louis devaient favoriser, à leur tour, ce mouvement territorial ascendant [5].

On connaît l'ancienne organisation de la France; le droit de rendre la justice était attaché aux terres seigneu-

[1] *Cartul*, t. III. p. 1176, manuscrit de la Bibliothèque impériale.

[2] A l'est et non loin de l'Abbaye.

[3] C'est un bois qui, commençant à l'abbaye, s'étend jusqu'à la forêt du [illegible] et à celle de Chantilly: on l'appelle aussi *bois de Bonnet*.

[4] A l'est de Royaumont et non loin de Luzarches. Le seigneur de Mar[illegible] donna à l'abbaye, en 1246, une partie de ces moulins de Bertinval.

[5] Philippe de Valois, en 1333, donna à l'abbaye de Royaumont à prendre sur la seigneurie de Chambly, *dix livres de rente*, à condition de les partager avec six autres maisons ou prieurés.

riales, et faisait, avec ces terres, et au même titre qu'elles, partie du patrimoine des familles qui les possédaient[1]. C'est à ce titre que les rois, successeurs immédiats de saint Louis, confirmèrent à l'abbaye de Royaumont le droit de rendre la justice sur ses terres ; il y avait les justices seigneuriales ecclésiastiques, appartenant aux évêques, aux abbés, comme il y avait les justices seigneuriales laïques; l'abbaye de Royaumont, comme toutes les grandes abbayes de France, fut donc justicière, et eut dans sa seigneurie d'Asnières, *basse* et *moyenne* justice, la *haute* étant réservée au roi. La *haute* justice comprenait la connaissance des cas « de rapt, meurtre, boute-feu, péchés contre nature, batteures et mutileures, faites de fait, d'agent et de propos délibéré, de port d'armes,... de tous cas criminels, de toutes causes réelles, possessoires et civilse[2]. » La *moyenne* justice donnait à Royaumont le droit de « créer, bailler tuteurs et curateurs, bailler et décréter sauvegardes spéciales pour corps et biens, et aussi commissions et gardes spéciales en cas possessoires,... faire mains mises, inventaires, subhastations, interpositions de décret et émancipation[3]. La *basse* justice avait connaissance « des meubles, de battre autrui sans sang et sans poing garni, de vilaines paroles et injures,... de mettre bornes entre champs ou de mettre saisines et brandons pour cens non payés[4]. »

Le danger ne pouvait venir de la supériorité hiérarchique que le droit féodal accordait[5] à l'abbaye de Royaumont, comme fief *dominant*, sur les différents fiefs qui furent érigés, dans la suite, à Asnières-sur-Oise, et qui

[1] Discours de M. Séguier au parlement de Paris, 21 sept. 1788, 1re conférence sur l'ordonnance de 1670 : opinion de Guillaume de Lamoignon.

[2] *Coutume du vidamé de Gerberoy*, art. 1, 3, 4.

[3] Ancienne coutume de Sens, art. 12, 13.

[4] *Coutume du vidamé de Gerberoy*, art. 17, 18, 19.

[5] Les petits seigneurs relevaient d'un petit seigneur un peu plus considérable, qui relevait à son tour d'un plus grand. (Collin de Plancy, *Dictionn. féodal*, t. I, p. 28.)



n'étaient que des fiefs *servant*, relevant des droits seigneuriaux et de la justice seigneuriale de Royaumont. Les populations étaient familiarisées avec les coutumes féodales ; elles avaient, d'autre part, la *charte de franchise* ou de commune, que le roi Louis VIII avait concédée aux habitants d'Asnières. Il fallait plutôt regarder du côté de l'esprit public, et de l'état de l'opinion. Y avait-t-il harmonie morale, entente entre la ville d'Asnières et l'abbaye qui naissait à peine? Asnières était-il sympathique à Royaumont?

On ne peut juger des dispositions dont Asnières était animé, qu'en consultant l'esprit du temps; et l'étude de l'état des mœurs au treizième siècle jette au premier abord dans un grand embarras, relativement à l'état des idées et des convictions. Le renom d'immoralité des fabliaux est incontestable et mérité. Mais le tableau des vices contemporains qu'un très-grand nombre d'entre eux nous présentent avec tant de cynisme, n'est-il pas faux ou du moins exagéré? Cette corruption, ce libertinage de mœurs étaient-ils possibles et impunis dans un temps où la religion était dominante et trouvait, dans l'influence civile, de l'appui pour faire accepter sa règle? le treizième siècle manquait-il de foi religieuse? ou bien la foi manquait-elle d'efficacité sur les mœurs? Si l'on s'attache à un des côtés les plus saillants de la société du treizième siècle, il faut le reconnaître, jamais l'Église n'avait régné avec un empire si absolu sur la pensée et sur le cœur des peuples. « Elle voyait tous les éléments anciens, contre lesquels elle avait eu à se débattre si longtemps, enfin vaincus et transformés à ses pieds. L'Occident tout entier ployait avec un respectueux amour sous sa sainte loi : plus qu'à aucun autre moment du perpétuel combat qu'elle soutient au sein des choses humaines, l'amour de ses enfants, leur dévouement sans bornes, leur nombre et leur courage chaque jour croissant, les saints que

chaque jour elle voyait éclore parmi eux, offraient à cette mère immortelle des forces et des consolations dont elle n'a été depuis que trop cruellement privée. Au treizième siècle, la Papauté continuait avec plus d'éclat que jamais l'œuvre gigantesque dont elle s'était chargée depuis la chute de l'empire romain, l'œuvre de mouler et de pétrir tous les divers éléments de ces races germaniques et septentrionales qui avaient conquis et ravivé l'Europe. En même temps elle propageait la science et les études et les mettait à la portée de tous. Ce n'est pas que la force vitale du christianisme, on n'en peut disconvenir, ne rencontrât des oppositions et des obstacles qui se personnifiaient tantôt dans un homme comme Frédéric II, lequel voulait absorber l'Église dans l'Empire, tantôt dans les masses qui se trouvèrent gagnées à des hérésies antisociales et antireligieuses, comme celle des albigeois. Mais en définitive, la foi catholique triomphait dans la vie politique et sociale de ce siècle; la séve du christianisme suffisait aux besoins de cette époque. Et non-seulement on voit cette domination du principe catholique dans le fait de la vie publique et politique du treizième siècle; on la remarque surtout dans la sphère de la vie privée des individus. La piété et la ferveur, qui s'étaient ralenties à la fin du douzième siècle, reprirent de nouveaux accroissements. L'influence de la foi, ressaisissant l'empire, se faisait sentir « dans les cités, dans les universités, elle agitait les paysans dans les campagnes, et allait chercher jusqu'aux rois sur leurs trônes[1]. »

On vit naître au treizième siècle plus de cinq ordres nouveaux de religieux, et les anciens fleurirent d'un éclat plus grand; ce qui révélait le besoin de mettre en commun toutes les forces pour le bien, par un principe de charité

[1] C'est de ces différents traits que M. de Montalembert a composé son tableau du treizième siècle, dans la belle introduction de son *Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*, dont nous avons reproduit les lignes principales.



pour Dieu et le prochain ; et lorsqu'on étudie bien la société d'alors avec les idées qui avaient la propriété de l'émouvoir, il est visible que cette création d'ordres et de monastères était pour tous les esprits un événement plus important que « la formation d'un nouveau royaume ou la promulgation d'une législation savante. » Ainsi apparaît aux investigateurs ce grand treizième siècle : on y découvre un immense mouvement des âmes, auquel saint Dominique et saint François d'Assise sont activement mêlés avec l'ancien ordre de Cîteaux. L'empire de la foi et de la pensée catholique est grand partout : la foi met partout son empreinte, elle pénètre dans tous les détails de la vie individuelle ; elle imprime sa gloire et sa puissance sur toutes les productions de l'art et de la poésie de cette époque.

Si l'on s'attache, au contraire, non plus à la marche générale de la société, mais à des groupes partiels et à des aspects isolés, on est frappé de dissonances étranges ; et, à côté des magnifiques éclats de la ferveur religieuse, certaines fractions de la société du treizième siècle laissaient percer un peu d'esprit frondeur et quelques défis jetés aux croyances religieuses[1]. On est forcé de reconnaître que, dans le treizième siècle, la société présente le singulier contraste d'une licence déplorable et d'une liberté de langage au sein d'un monde dominé par les principes ecclésiastiques. Mais, peut-être, n'est-on pas assez logique, lorsque, de la regrettable licence des productions littéraires, de la grossièreté des paroles et du style, l'on conclut à une relation exacte entre le langage et les faits. Quoique, en général, la littérature soit l'expression d'une société, il n'y a pas toujours une équation rigoureusement absolue entre la littérature d'un pays et les

[1] Voyez M. Villemain, *Cours de littérature française, tableau du moyen âge*, t. I, p. 268. — M. Félix Faure, *Hist. de saint Louis*, t. II, p. 505. — M. le Joubert, art. *Revue contemporaine*, 31 mai 1865.

mœurs publiques. Il est des peuples qui valent mieux que les livres parus parmi eux ; on les dirait relâchés jusqu'à l'immoralité, à les juger par la liberté des paroles ou par l'audace des écrits qu'ils tolèrent. Ils sont au contraire sévères et rudes, quand il s'agit des pénates et des mœurs domestiques. Il y a sans doute des œuvres littéraires du treizième siècle où l'on «trouve une licence effrénée et toujours impunie ; des attaques, non pas déguisées, mais ouvertes ; non pas contre Dieu abstrait, mais contre ses représentants; non pas dirigées par des laïques indépendants, mais par des prêtres, par des moines[1] ; » et en relisant, dans l'*Histoire littéraire de la France*, quelques productions de cette époque, un lecteur du dix-neuvième siècle se retire scandalisé. Mais l'on doit, avant de formuler un jugement absolu, tenir compte de l'esprit du temps, du ton de l'époque, qui, conciliant ce qui nous paraît inconciliable, alliait un véritable esprit de foi et un laisser-aller libertin de langage que nous avons raison de flétrir. En dehors des fabliaux et des contes dévots de cette époque, on produit les écrits de quelques hommes considérables du clergé, qui s'élèvent contre les mœurs publiques. Nul ne songe à repousser ces témoignages ; ils attestent qu'en tout cas on était inconséquent avec soi-même, qu'en faisant mal on avait la force de le reconnaître, et qu'ainsi le sens moral n'était pas oblitéré. Le pire, c'est lorsqu'une époque malade ignore qu'elle le soit ; alors elle s'enfonce dans le mal, et sans remède. Tel était donc l'état des esprits en France, à l'époque où l'on recherche la nature des rapports des habitants d'Asnières-sur-Oise avec la jeune abbaye de Royaumont.

La ville d'Asnières était divisée en plusieurs fiefs, dont quelques-uns n'eurent leur forme et leur érection définitive qu'au seizième et au dix-septième siècle. Une carte

[1] On cite Guiot de Provins, moine de Cluny, dans sa Bible ; Gautier de Coinsi, prieur de Vic-sur-Aisne ; Rutebeuf ; Gervais de Tilbery ; Guiart.



géographique, dressée dans les derniers siècles[1], indique les quartiers où étaient situés les différents fiefs; et d'après cette carte on distinguait l'*hôtel seigneurial d'Asnières*[2], le fief de l'*estoc du Giboudet*[3], le fief de la *victoire de Senlis*[4], le fief *la Campanat* et *Touteville*[5], la *ferme de la Briette*[6], et, à l'extrémité ouest d'Asnières, le fief de *la Comerie*[7].

A-t-on des raisons d'affirmer que la population d'Asnières s'éloignât de ce qui était le courant général et cherchât à se soustraire à l'empire de la foi qui dominait les âmes? Peut-on dire qu'il y eût tel manoir d'Asnières

[1] On a le plan cadastral d'Asnières-sur-Oise, dressé au dix-huitième siècle en 1742, par ordre de Mgr de Rosset de Fleury, abbé de Royaumont, et dont, avons-nous dit, M. Charl van der Mersh a fait l'offrande gracieuse à la commune, après l'avoir intelligemment restauré.

[2] Indépendament du château royal de saint Louis il y avait à Asnières plusieurs fiefs dont les terres étaient importantes. L'Hôtel seigneurial n'existe plus; il est remplacé par une construction moderne, qui est due au prince russe Labanof. Les abbés commendataires y résidaient quand ils passaient à Asnières (*Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 322). M. Auguste Chevalier député au Corps législatif, est le propriétaire actuel de l'ancien hôtel seigneurial, qui avait sa façade sur la grande rue de Luzarches, Beaumont et Viarmes.

[3] Le *Cartulaire de Royaumont* écrit quelquefois Hi-Boudet, d'autres y voient une altération du mot primitif *Git-Baudet*. Ce fief, situé à une autre extrémité d'Asnières, avait dans sa dépendance le château de *Touteville*. Des titres du seizième siècle mentionnent le fief de *Touteville* et ses possesseurs. Il sera question de ce fief dans la troisième époque de cette histoire.

[4] Ce fief fut pris sur la pointe orientale du parc ou jardin du château royal d'Asnières. On verra, dans un des livres de la deuxième époque, les raisons qui feraient croire que ce fief est une création de Henri IV. Cependant le dernier article de la charte donnée à Asnières par Louis VIII pourrait peut-être aussi expliquer l'origine de ce fief.

[5] Les dépendances du château de Touteville formaient également une partie du Campanat.

[6] Les bâtiments de ce fief étaient situés dans le quartier de l'*Hôtel-Dieu* entre les rues des Boucheries, la grande rue de Beaumont, la rue d'Avaleau, la petite rue de la Garenne conduisant de la croix Boisier au château de Touteville.

[7] Le fief de la *Comerie* fut érigé au dix-septième siècle : on en verra les détails à la troisième époque de cette histoire; en 1743, le plan cadastral désigne la Comerie du nom d'enclos de Mme Morel, son propriétaire. La Comerie comprenait 11 arpents, 7 porches et 1/8 de perche; l'entrée était sur la rue Caussart : la fontaine des Gondrans est aujourd'hui comprise dans son enclos.

où l'on pensât sur toutes choses avec un sourire plus ou moins gaulois? peut-on assurer enfin qu'il se fût glissé un peu d'esprit sceptique dans les différents fiefs de la cité ou dans les différents groupes territoriaux qui précédèrent les fiefs des derniers siècles? La géographie et les chroniques donnent la description de ces différents fiefs, ainsi que leurs vicissitudes territoriales; elles ne disent pas quel ordre d'idées préoccupait les possesseurs eux-mêmes de ces fiefs; l'on rentre, en l'absence d'exception, dans la physionomie commune, et la présence assidue de Blanche de Castille, de Louis VIII et de Louis IX au château royal d'Asnières compte évidemment comme un gage du bon esprit des habitants du pays au treizième siècle, et de leur sympathie pour l'établissement nouveau de Royaumont.

Si l'on veut distinguer deux courants dans le treizième siècle, le grand courant, le courant dominant, qui était celui de la vieille foi chrétienne, et le courant très-faible d'une opposition aux idées générales, qui était la minorité, on pourrait soutenir que saint Louis personnifiait une société dont les élémentes si compactes tendaient peut-être à se dissoudre, et Philippe le Bel une société qui avait les velléités de se former; une modification commençait à poindre dans les idées religieuses et dans les idées politiques. La noblesse commençait à déserter un peu son rôle, et la bourgeoisie à conquérir le sien. Il y avait des symptômes, tels que l'apparition du *Roman de la Rose* et le pamphlet de Mathéolus contre le mariage, publié vers 1400; poëmes satiriques, qui firent du bruit en Europe par la libre manière de s'exprimer sur les institutions religieuses, politiques et sociales. Asnières n'était pas complice de ces productions et de ces poëmes pamphlets; non point que la composition des œuvres scientifiques et littéraires fût alors, comme aux époques de centralisation, le monopole presque exclusif des

grands centres intellectuels et des grandes capitales; Mathéolus écrivit son pamphlet contre le mariage à Boulogne-sur-Mer; on vivait, au treizième siècle, plus à la circonférence qu'au centre; mais il est impossible de supposer que les populations laborieuses et paisibles d'Asnières pussent approuver ces satires hardies du monde chevaleresque et religieux, outrageusement irrévérencieuses envers des institutions telles que le mariage, la royauté et la religion.

On peut admettre que déjà sur le fonds général de la disposition croyante de la société française, il s'élevait quelques individualités continuant, à la suite d'Abailard, la révolte, qui devait grandir d'âge en âge, de l'esprit matérialiste contre le spiritualisme chrétien; on peut supposer qu'Asnières avait, comme la société en général, la représentation des deux éléments qui se voyaient déjà en présence : « une société théologique et latine, et une société littéraire, ingénieuse et libre, dont aucune gêne religieuse ou politique ne semblait entraver les écrits[1]. » Ce dualisme pourtant ne pouvait être très-sensible, à cette époque, dans la contrée de Royaumont ; la population d'Asnières est restée à peu de chose près ce qu'elle était au treizième siècle, c'est-à-dire conservatrice et amie du travail. Il y avait alors, dans cette vie urbaine et féodale du treizième siècle, des personnes professant une véritable liberté d'esprit, une véritable indépendance de la réflexion, tout en restant dans l'enceinte de l'orthodoxie; il y en a encore aujourd'hui qui cherchent à se créer un système de con-

[1] M. Villemain, après avoir constaté le succès et l'impunité de cette littérature libre du treizième siècle, ajoute : « Un peu plus tard, dans le quatorzième siècle, nous verrons la prédication chrétienne tonner avec une grande force contre le *Roman de la Rose;* mais ce roman attaque avec beaucoup de hardiesse les vices du clergé : c'était une guerre personnelle. Quant à l'enjouement et aux libres récits des romanciers, on n'y mit nul obstacle, et les vigoureux statuts de saint Louis contre les blasphémateurs n'atteignirent pas les jeux de l'imagination poétique » *Cours de littérature*, tableau du moyen âge, t. I, p. 268.

naissances philosophiques ou d'explication des choses. On lisait comme on lit aujourd'hui; il se publiait un grand nombre de livres, et des vers à l'infini; on se plaisait aux hardiesses intellectuelles; et toutefois, dans le réel de la vie, on était docile et soumis aux certitudes générales. L'habitant d'Asnières-sur-Oise et de Viarmes était ce que nous le voyons encore, évidemment honnête, religieux, attaché à la foi de ses pères; sa physionomie, qui exclut les traits trop accentués, rappelle cette modération en toutes choses, dont saint Louis fut le type exquis; la finesse et la décision du Picard se retrouvent dans l'habitant d'Asnières, de Noisy et de Viarmes[1]. On dirait, comme si la population de ces pays, conservant dans ses mœurs et dans ses idées la qualité de solidité qui distingue son noble fleuve de l'Oise, avait allié, dans un sage tempérament, beaucoup de ces choses qui se perdent dans notre siècle de matière et de prose, nous voulons dire la foi et la science, le culte du passé et la sympathie pour le progrès, la poésie et le bon sens pratique.

Ce n'est point avec un tel tempérament, et avec de semblables dispositions qu'Asnières-sur-Oise pouvait concevoir de l'hostilité contre l'abbaye nouvelle de Royaumont; les sympathies se tournèrent au contraire vers l'abbaye naissante, parce que toute raison était de ce côté; le Bernar-

[1] Il ne faut pas demander aux habitants d'Asnières, Viarmes, Sugy, Saint-Martin, Boran, un costume particulier; les guêtres et les braies gauloises n'y remplacent pas le pantalon étriqué; le paysan de Royaumont n'est ni comme le paysan Breton ni comme le paysan Pyrénéen; il s'habille comme partout en France. A Viarmes comme à Asnières, comme à Boran, les femmes travaillent à la dentelle de Chantilly. En dehors de la classe bourgeoise les hommes s'occupent à la terre, ou à une industrie. En définitive, un savant statisticien a pu dire que tout le pays à des mœurs rurales, avec plus de mouvement, plus de vivacité dans les idées que la partie complètement picarde de la région, l'influence de la Capitale ou de sa banlieue rayonnant jusqu'ici. Il a pu ajouter que l'habitude des pratiques religieuses s'était maintenu, et que la conservation et l'embellissement de l'Église, signe apparent de l'existence communale, étaient un devoir de premier ordre dans l'esprit de la population.

din venait représenter et personnifier, dans la contrée, de salutaires et de grandes idées ; il venait diviniser le rôle des populations laborieuses, et proclamer implicitement que « toute oisiveté privilégiée est un abus ; » il y avait, dans l'apparition du Bernardin à Royaumont, avec sa sainteté, avec la pureté de ses mœurs et la sublimité de son désintéressement, une leçon indirecte adressée au régime féodal, et d'une portée analogue aux conquêtes dont se vante le mouvement de 1789, moins le procédé révolutionnaire. Aucun danger n'était donc à redouter, pour les jeunes années de l'abbaye, de la part de la population : les sentiments d'entière sympathie des habitants lui étaient acquis d'avance. Le Bernardin inaugurait, au sortir de la nuit féodale du neuvième et du dixième siècles, ce régime d'égalité constitutif de l'esprit moderne, formant le caractère éminent de la sociabilité française, et qui devait un jour rompre les mailles de l'ancien réseau dont toutes les conditions sociales étaient enveloppées.

On voit quelquefois un bel adolescent débuter à peine dans la vie ; la santé rayonne sur ce jeune visage en fleur, tout annonce une longue et prospère carrière ; mais on ne soupçonne pas encore le germe d'un mal caché qui se dérobe dans l'un de ses organes. Arrivée à l'âge de quarante ans, cette existence deviendra languissante et dépérira. Le mal, inaperçu aux premières années, jamais combattu, jamais extirpé, aura fait des progrès immenses ; il ne se révélera que lorsqu'il n'est plus temps, lorsque la vie est essentiellement compromise. Ne serait-ce pas la situation de la nouvelle abbaye, si l'on considérait, à l'avance, la carrière qu'elle parcourra depuis le treizième jusqu'à la fin du dix-huitième siècle ? Nous voyons cette abbaye florissante : au commencement du treizième siècle elle a sur le visage les roses et l'éclat de la jeunesse ; mais un danger ne commence-t-il pas avec les premières années

de son adolescence? N'y avait-il pas le germe d'un mal latent qui allait grandir avec elle, s'attacher à son sein, pour empoisonner les sources de la vie, et abréger son existence séculaire[1]?

Les Bernardins, qui habitèrent les premiers Royaumont, tinrent parole; ils réalisèrent l'espérance de Louis IX et l'attente publique, en portant d'une main pieuse et ferme le drapeau de *la dignité de la personne humaine* et du *respect de soi*. Néanmoins, ces Bernardins ne commencèrent que lorsque déclinait la splendeur originaire; Royaumont naquit quand l'organisme cistercien recevait une altération dont on ne mesurait pas la portée, et qui sera des plus funestes; c'est qu'au treizième siècle même, le statut fondamental de l'ordre, la *carte de charité*, subit une atteinte profonde. On ne peut y insister au début, de crainte d'assombrir une aurore et de répandre une teinte lugubre sur les premières pages d'un récit qui promet des épisodes glorieux. Il n'est pas inutile cependant de prévenir le lecteur : il y avait dans cette vie première et luxuriante de Royaumont un principe caché d'affaiblissement, un principe distinct de la caducité inhérente à toutes choses, et qui cependant n'était pas le fait de Royaumont lui-même. On doit avertir d'une altération de l'organisme cistercien, introduite dès le principe, insensible d'abord, irrésistible plus tard. Comme il y a une économie, une hygiène pour la vie des individus, il existe une économie, une hygiène pour les corporations, pour les collectivités morales. La date où l'hygiène du corps cistercien fut bouleversée et anéantie serait la bulle *Parvus fons* de Clément IV. Le *Nomasticon cisterciense*, grand recueil d'archives de l'ordre, a conservé les pièces du débat, cause première de la modification

[1] Pour une abbaye ne durer que six cents ans, c'était à peine atteindre ce qui représente quarante ans dans la vie d'un homme.

cistercienne. C'était le grain de sable qui détruisit ici un bienfaiteur de l'humanité, qui arrêta là un tyran[1], ou frappa ailleurs un corps illustre d'impuissance et de mort. Une agglomération d'hommes ne se maintiennent dans la pureté primitive qui présida à leur agrégation, qu'au moyen d'un système d'action et de réaction réciproque de tous les membres de la corporation les uns sur les autres. Si on ôte de la machine les rouages qui sont la partie pondératrice, la partie qui surveille, retrempe, régénère, on conçoit qu'à la longue la machine sera enrayée; on marche à la pétrification.

Les premiers fondateurs avaient pris des mesures préservatrices et pondératrices pour empêcher les monastères de se suicider par leur propre faute; la constitution de l'ordre fournissait le moyen d'attaquer résolûment le mal et les abus dans leur racine; on laissa dépérir ces moyens; on viola la constitution qu'avait si profondément conçue saint Étienne, en introduisant dans la *carte de charité* des modifications que l'on crut salutaires et qui ne furent que meurtrières; le système des visites annuelles de chaque monastère, la combinaison qui rendait efficaces ces inspections furent troublés; l'énergie des assemblées annuelles du chapitre général fut elle-même diminuée; c'était, par conséquent, poser, dès le treizième siècle, un principe destructeur, inaperçu d'abord, mais qui, dans la suite, devait miner sourdement l'existence du corps entier des Bernardins. Mais l'on doit écarter ici les sombres prévisions, afin de ne pas anticiper sur les époques, et pour suivre l'histoire pas à pas; ne mettons pas la tombe avant le berceau, les angoisses de l'agonie avant les rêves riants de la jeunesse; il convient d'assister, avant tout, dans les livres qui vont suivre, aux riches années de Royaumont, aux phases diverses de sa croissance, et à la beauté de son

[1] On se souvient du mot de Pascal: un grain de sable qui se mit dans la vessie de Cromwell changea la face des affaires en Europe.

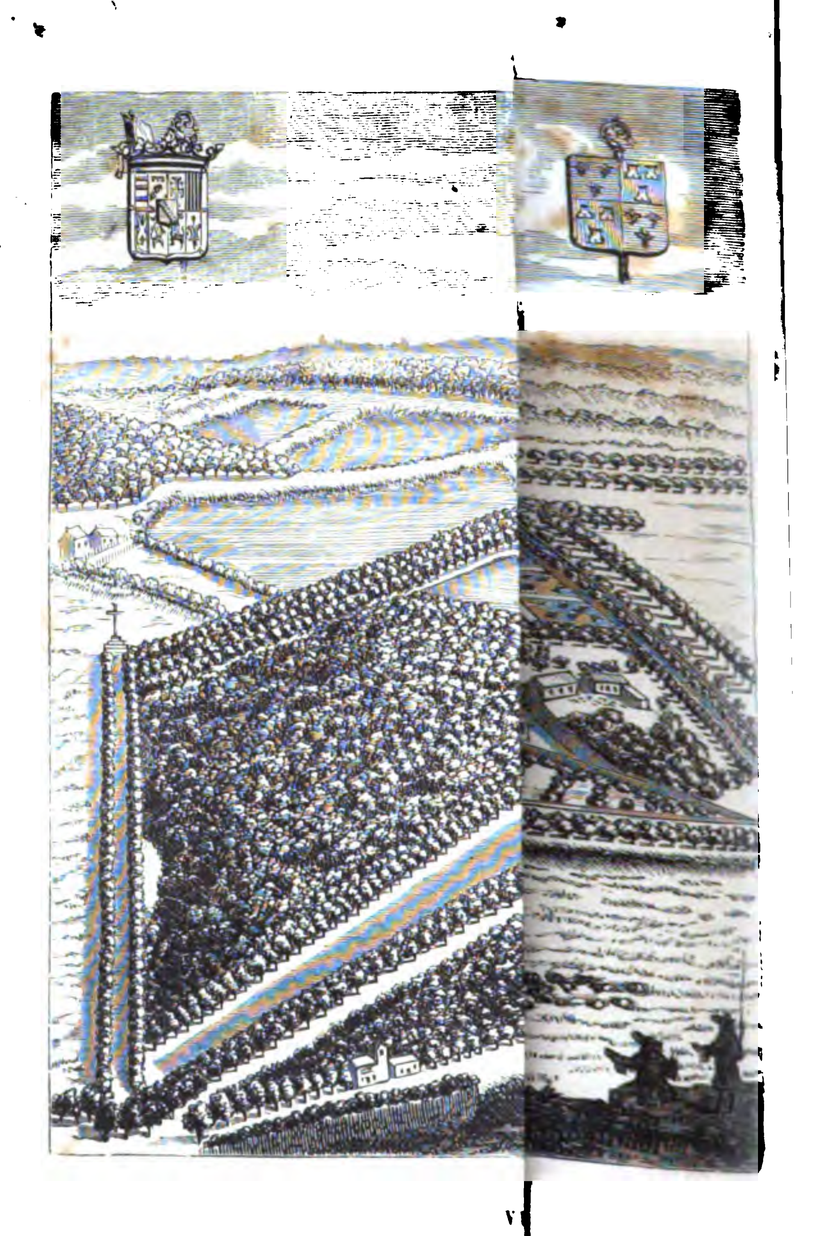
pieux épanouissement. On ne s'étonnera pas de la figure que faisait la célèbre abbaye dès sa naissance, si l'on se représente le rapport naturel qui doit exister entre l'ouvrage et l'ouvrier. Une œuvre de saint Louis ne devait-elle point avoir son empreinte et son cachet? le bon roi Louis « était un très-large aumosnier, car, partout où il allait en son royaume, il visitait les pouvres églises, les maladreries, les hospitaux, et s'enquérait des pouvres gentilzhommes, des pouvres femmes veufves, des pouvres filles à marier. En son temps, il a fait faire et édifier plusieurs églises, monastères et abbaies, c'est assavoir Réaumont[1]. »

Pour s'ame rendre a Dieu plus chere
A son gré commença sa mere,
La debonnaire, la courtoise,
Maubuisson qui siet lez-Pontoise.
Cis Rois ce sage des Oüan
Fonda S. Mathieu de Roûan.
Aussi establi-il au mont
Portelaueur et Réaumont[2].

Outre le rapport naturel, il y a surtout le rapport effectif, que saint Louis a établi entre l'abbaye de Royaumont et sa propre personne; on va voir, dans les livres suivants, que, c'est principalement à Royaumont, que l'existence de saint Louis s'écoula. Royaumont va s'identifier avec toutes les phases de la carrière du bon roi. Œuvre de sa volonté adolescente, Royaumont sera la grande affection de ses années viriles, la pensée constante de ses derniers ans; saint Louis y aura le plus vécu de ces heures où l'homme peut dire réellement qu'il vit. Avec la connaissance que l'on possède aujourd'hui de la nature de saint Louis, il est facile d'affirmer l'incompatibilité absolue entre l'affec-

[1] *Histoire de saint Louis* par le sire de Joinville, *édit. Ducange*, p. 121.
[2] *Histoire de saint Louis*, tirée de l'*Histoire de France*, manuscrit de Guillaume Guiart, édit. de Joinville de Ducange, p. 134.

tion assidue de saint Louis et un Royaumont qui eût été tiède et relâché. Une abbaye placée en des conditions exceptionnelles, dont la vie allait se mêler de la manière la plus étroite à la vie de l'illustre monarque, pouvait-elle avoir de ces commencements ternes et incolores, de ces défaillances et de ces tiédeurs qui ne se produisent qu'au déclin des institutions vieillies? Le livre suivant nous donnera la réponse.



V

D'après un dessin du dix-se

LIVRE TROISIÈME

Simultanéité des deux croissances de saint Louis et de l'abbaye de Royaumont. — Le château-forteresse d'Asnières-sur-Oise. — Les fontaines d'Asnières. — L'éducation de saint Louis. — Les étangs de Comelle. — Le château de la reine Blanche aux étangs. — Le jeune prince travaillant de ses mains à la construction de l'abbaye. — Description générale de Royaumont et de ses dépendances immédiates. — *Réfectoire* gothique de Royaumont. — Le semblable, du même architecte, Pierre de Montreuil, au *Conservatoire des arts et métiers* à Paris (ancien prieuré Saint-Martin des Champs). — Actes mémorables de saint Louis au réfectoire de Royaumont. — Description du *cloître* de Royaumont. — Colloque avec le sire de Joinville. — Preuve que l'on faisait toujours maigre à Royaumont du temps de saint Louis. — Mariage du jeune roi avec Marguerite de Provence. — Dédicace et consécration solennelle de l'église de Royaumont en 1235. — Blanche de Castille et la jeune reine à cette cérémonie. — Description de l'*église* de Royaumont; sa splendeur architecturale et sa célébrité jusqu'en 1792. — Ses dimensions. — Période d'action. — Concile convoqué à Rome par Grégoire IX. — Ses démêlés avec Frédéric II. — Deux abbés cisterciens emprisonnés par l'empereur. — Contre-coup à Royaumont. — La campagne de Guienne en 1242. — Bataille de Taillebourg. — Saint Louis, de retour à peine de Taillebourg, assistant à la cérémonie du *Mandé* à Royaumont. — Influence de l'abbaye sur saint Louis.

On ne peut raconter l'histoire des premières années et de la croissance de l'abbaye de Royaumont, sans raconter en même temps les jeunes années et le temps d'enfance du saint roi[1]. C'est le privilége de l'abbaye de Royaumont, que son développement ait été parallèle de celui de saint Louis; cette totale fusion de deux adolescences et de deux croissances constitue, pour ainsi dire, à l'état de camarades le roi Louis IX et la nouvelle abbaye bernardine, et consacre en même temps, de la manière la plus accentuée, le relief historique de Royaumont.

Les premières années de la vie de saint Louis se passè-

[1] Saint Louis était né en 1215.

rent alternativement dans les diverses résidences royales où Blanche de Castille transportait successivement sa cour, l'hiver au Louvre, et dans la belle saison, au château de Vincennes, à Pontoise, à Poissy où Louis IX était né et avait été baptisé, à Fontainebleau, à Compiègne, à Asnières-sur-Oise. Mais une modification se fit sentir dans les habitudes de la royale famille, à partir de 1228; on vit la reine Blanche et le jeune souverain, plus habituellement encore, au manoir d'Asnières-sur-Oise, où les appelait la construction de l'abbaye de Royaumont. On doit excepter de cette distribution régulière de l'année les temps trop fréquents où Blanche de Castille et son jeune fils se rendaient précipitamment à Paris ou dans les provinces, parce qu'il prenait fantaisie aux grands barons de proclamer leur mécontentement et de lever l'étendard de la rébellion envers la reine-régente.

L'enfance et l'adolescence du jeune monarque furent tour à tour bercées d'austérité, de poésie et de religion.

Les heures de poésie sont revendiquées en grande partie par les époques de séjour à Asnières-sur-Oise[1]. Du haut de l'une des tours du château, que l'on nomme encore aujourd'hui la *chambre de saint Louis*, le jeune prince voyait descendre des flots de soleil et de lumière sur une campagne, sorte de vrai bocage, pêle-mêle de champs, de moissons, de prairies, de marécages et de bois, et qui semblait avoir résolu le problème : « avoir de majestueuses forêts et une culture perfectionnée, de beaux ombrages et de belles moissons. »

Louis aimait l'exercice de la chasse, qu'on regardait

[1] Des moines ou chapelains faisaient le service de la chapelle du château royal d'Asnières du titre de Sainte-Anne. Une estimation des domaines d'Asnières-sur-Oise, tirée d'une *Assiette du douaire de la reine Jeanne de Navarre*, troisième femme de Charles le Bel, de l'an 1332, mentionne une somme affectée aux chapelains du château royal d'Asnières : « *Item*, aux « moines de la prieuré du chastel d'Asnières, à l'Ascencion, en cloz ès XIII l. « II s. dessus dis, XX s. » (*Arch. impér.*, Rég. P. 26 cote CXIV. Douet-d'Arcq, p. 212.)

comme militaire et chevaleresque; il montait chaque jour à cheval avec son gouverneur, il allait rejoindre sa mère aux étangs de *Comelle*, où Blanche possédait un manoir gothique, flanqué de trois tourelles, et appelé encore aujourd'hui « château de la reine Blanche et des Loges[1]. » Ces manoirs, éparpillés à distance, lui permettaient de se fortifier dans l'exercice de l'équitation, de goûter le plaisir de la chasse au cerf et autres bêtes fauves dans le bois

[1] Les étangs de Comelle et le château de la reine Blanche se trouvent dans la forêt de Chantilly, à 40 kilomètres de Paris. Ces étangs, au nombre de quatre, sont séparés par des chaussées, qui laissent écouler l'eau de l'un à l'autre; la petite rivière de la Thève, qui prend sa source près de Morfontaine, et va se jeter dans l'Oise près de Royaumont, les alimente. La pêche en est louée 1,000 francs; elle se fait tous les ans. Le brochet, dont on n'a pu se délivrer, y détruit une quantité de poissons considérable. Le *château de la Loge* ou *de la reine Blanche*, est un petit édifice flanqué de tourelles, construit par le duc de Bourbon, en imitation du style ogival, sur une construction plus ancienne. Cet édifice sert de moulin. — Selon d'anciennes traditions, la reine Blanche, mère de saint Louis, avait en ce lieu un petit château construit vers 1227. La mère et le fils y venaient, pendant leur séjour à Asnières-sur-Oise et à Royaumont. Ce petit manoir, réparé en 1333, fut ensuite négligé pendant plusieurs siècles. Un moulin s'établit plus tard sur ses ruines; et, en 1826, s'élevait de nouveau une coquette et gothique imitation du château du moyen âge. Il forme un agréable accident de perspective, au milieu des verdoyantes forêts qui entourent les étangs. Ces ruines furent converties en une fabrique gothique du meilleur goût, sur les dessins de M. Dubois, architecte de M. le duc de Bourbon. Rien de plus pittoresque que ces vastes étangs d'eau, resserrés entre des coteaux entièrement boisés et terminés dans le lointain par cette fabrique gothique.

Quant à la tradition du séjour de Blanche de Castille dans un château lui appartenant, au bord des étangs de Comelle, elle est plutôt orale qu'écrite. Les vieux manuscrits que nous avons parcourus se taisent sur ce détail; mais à partir des derniers siècles, la tradition apparaît dans les monuments écrits. Joseph Cambri, fondateur de l'Académie celtique, écrivait, en 1803, après une visite des étangs : « Je ne connais point en France de site plus noble, plus sauvage... Je me crus un moment transporté dans un des beaux vallons des montagnes de Suisse, et sans exagération le site français ne perdait point à la comparaison. Rien de romantique et de champêtre comme le moulin établi sur les ruines d'un vieux château qu'*habitèrent la reine Blanche et saint Louis*, au fond de la vallée, au milieu des eaux et des bois. Avant la Révolution, j'avais vingt fois visité Chantilly, traversé la forêt; personne ne m'avait indiqué ce site, qu'on voyait avec indifférence sans doute; il me frappa d'autant plus que je le vis sans avoir été prévenu de sa noblesse et de sa majesté. » (*Descrip. du dép. de l'Oise*, par le citoy. Cambry, t. II, p. 90, édition de l'an XI. — MDCCCIII.)

de Royaumont et dans la forêt de Chantilly. Il aimait également la chasse au vol, la chasse au faucon, à l'épervier. Le séjour d'Asnières-sur-Oise offrait donc au jeune prince l'agrément de se pouvoir dilater dans un pays dont les deux extrémités longitudinales étaient formées par deux grandes forêts ; le château d'Asnières s'adossait au sud-ouest de la forêt de Carnelle, qui formait son parc; et les étangs de Comelle étaient à peu de distance en sens opposé, dans la direction nord-est et en pleine forêt de Chantilly. On pouvait donc largement converser avec la grande âme végétale de ces forêts, dont les parfums étaient les pensées ; les ravins sombres ou riants, les accidents de paysages, le creux des vallons, les petites collines qu'on escalade, les pentes douces que l'on descend, tels étaient les éléments d'impressions sylvestres, dans la forêt de Carnelle, à travers laquelle passaient les écureuils, les renards et les cerfs effarés, et où quelquefois des poulains échevelés galopaient et hennissaient dans les clairières. Les étangs de Comelle se trouvaient, à leur tour, dans une vallée très-retirée et d'un aspect infiniment pittoresque. Au pied des coteaux qui bordent les étangs, la végétation est très-puissante. On pouvait y errer dans les futaies de chênes et dans celles de très-beaux hêtres aux racines d'un prodigieux développement. Ces étangs étaient au cœur même de la forêt de Chantilly, là où les futaies « se multiplient, s'inclinent et se ramifient en courbes renaissantes, en croisements inépuisables, où les arbres au tronc robuste s'élevaient à 30 pieds d'un seul élan. »

Henri Clément du Mez, maréchal de France, fils de l'ancien gouverneur de Philippe Auguste, Robert Clément du Mez, « plein d'expertise du faict de la guerre, » le sire Jean de Nesle, surnommé « le privé chevalier du monarque, » le connétable de Montmorency et le chevalier Guérin[1],

[1] Du moins, jusqu'en 1230, terme au delà duquel Montmorency et le chancelier ne paraissent pas avoir vécu.

sont les hommes indiqués dans les chroniques, comme surveillants des études de Louis; on les chargea de l'initier à l'art de la guerre et aux autres connaissances, base principale, à cette époque, de l'éducation de tout prince du sang. Pour Clément du Mez, on lui attribue la fonction spéciale de gouverneur du prince. Et, quant aux études littéraires et classiques et au côté moral de la direction de saint Louis, ils furent confiés par Blanche à un homme éminent dont il a été question dans le livre premier, et que l'on connaissait dans l'école sous le nom de *Père Pacifique*. Le Père Pacifique, gentilhomme italien, auquel la noblesse de son origine assurait une belle position dans le monde, s'était engagé dans un ordre religieux, en sortant d'un sermon de saint François d'Assise; il avait été touché par la grâce. Ce précepteur n'était pas seulement un homme d'un savoir profond, d'un rare talent et d'une vie austère : il avait rapporté, du monde où il avait brillé, un goût prononcé pour la poésie et la musique, qu'il épura en les consacrant à Dieu, et dont il communiqua le goût à son royal élève.

Les heures d'austérité, pour le jeune Louis IX, comprennent les moments sérieux de ses études et les douloureuses épreuves du premier temps de sa carrière politique, pendant la régence de sa mère; on remarquera la teinte sévère qui colora son adolescence et sa jeunesse. Le principal instituteur de saint Louis fut, en définitive, sa mère la reine Blanche; il pouvait tout apprendre d'une telle mère, profondément versée dans la politique européenne. Mais lorsqu'on cherche le théâtre où s'accomplirent les évolutions qui président au développement du caractère, les exercices qui ont été la manifestation et la formation du tempérament moral, l'abbaye elle-même de Royaumont apparaît comme le foyer et le lieu de cette éducation de Louis IX. Les goûts et la nature de saint Louis se faisaient jour dès sa treizième année. En 1229 et

en 1230, on continuait de travailler aux constructions du monastère de Royaumout; or, le jeune prince aima à s'employer lui-même, en simple ouvrier, à cet édifice. Il était plein de zèle pour transporter la chaux ou le mortier, pour voiturer ou fendre les pierres.

Les jeunes adolescents de douze ou de treize ans ont des goûts capricieux; ils s'éprennent de jeux fatigants, ils s'y passionnent, parce que l'initiative leur en appartient. On les leur imposerait comme un travail, ils le repousseraient aussitôt et le trouveraient exorbitant et intolérable. Louis IX parut s'attacher à la construction de Royaumont par une idée précoce de haut exemple d'habitudes laborieuses dû à la nation, par je ne sais quelle inspiration de conscience. Déjà l'idéal royal, mais un idéal austère, planait dans cette jeune intelligence, et lui faisait préférer des goûts sérieux à des « esbattements ordinaires. » De là, cette propagande enfantine qu'il exerçait sur ses jeunes frères, le prince Robert, le prince Alphonse et le prince Charles, que les jeux ordinaires de leur âge sollicitaient plus vivement. Louis leur citait alors, pour les exciter, l'exemple des moines de Royaumont, pour lesquels il faisait bâtir le monastère; il les leur montrait travaillant sans relâche et les invitait à les imiter; ce qui réussissait effectivement. Il est historique que, pendant le séjour de Blanche de Castille au château d'Asnières-sur-Oise, Alphonse, comte de Poitiers, ainsi que les princes Robert, comte d'Artois, et Charles, comte d'Anjou, reconnaissant la supériorité d'âge de Louis et subissant son autorité, quittaient leurs jeux et venaient travailler à l'achèvement de Royaumont, portant la civière préparée pour eux par les soins de Louis.

On se représente saint Louis travaillant à la construction de Royaumont, et chacun s'émerveillait à la vue de ce gentil prince, à taille svelte, à physionomie prévenante, drapé du mantel orange, rouge et or, et dont la longue

chevelure blonde tombait en boucles sous une toque de velours ponceau ; ces détails, du reste, sont formellement consignés dans les chroniques du treizième siècle ; en voici le récit, par le confesseur de la reine Marguerite, à la suite de Guillaume de Nangis : « Encores, comme « l'en feist un mur en l'abeie de Roiaumont, le benoiez « rois qui demoroit en cel temps en son manoir d'Asniè« res (ancienne maison royale) qui est assez près de la « dite abeie, venoit *souvent* à cele abeie oïr la messe et « l'autre service, et pour *visiter* le lieu : et comme les « moines ississent, selon la coutume de leur ordre de « Cistiaux, après heure de tierce, au labour et à porter « les pierres et le mortier au lieu où l'on fesoit le dit mur, « li benoiez rois prenoit la civiere et la portoit charchiée « de pierres, et alait devant, et un moine portoit derrière; « et ainsi en cel temps li benoiez rois fesoit porter la « civiere par ses frères, monseigneur Robert, monsei« gneur Alfons et monseigneur Challes, et avoit avec « chascun d'els un des moines desus diz a porter la ci« viere d'une part; et ce meesme fesoit fére li sainz rois « par autres chevaliers de sa compaignie. Et pour ce que « ses frères voloient aucune foiz parler, et crier, et jouer, « li benoiez rois leur disoit : « Les moines tiennent oren« droit silence, et aussi le devons nos tenir. » Et comme « les frères du benoict rois cherchassent mout leurs ci« vieres et se vosissent reposer et mi la voie, ainçais que « ils venissent au mur, il leur disoit : « Les moines ne se « reposent pas, ne vous ne vos devez pas reposer[1]. »

Il y avait, dans ces occupations princières, plus qu'un caprice d'enfant : il y avait une révélation de tendance; l'âme de saint Louis, la spontanéité de sa foi, sa piété innée et agissante, se montraient à quatorze ans, comme elles devaient être dans l'âge réfléchi de la maturité.

[1] *Histoire de saint Louis*, par Guillaume de Nangis, et le confesseur de la reine Marguerite, édition de 1761, p. 334.

L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive s'était étonné, en 1145, de voir des princes, des seigneurs puissants, des hommes d'armes et des femmes délicates, plier leur cou sous le joug, traîner de lourds fardeaux, transporter de la chaux, des pierres et autres matériaux pour les ouvriers[1]. De telles merveilles reparurent à Royaumont, quand on jetait les fondations de ce monastère considérable.

L'éducation de saint Louis se fit surtout à une école sévère. Après qu'il fut couronné, les barons de France demandèrent à la reine qu'elle leur *donnât de grandes terres;* et parce qu'elle n'en voulut rien faire, dit Joinville, tous les barons s'assemblèrent à Corbeil et prirent la résolution de « jeter hors l'étrangère, » de s'emparer du roi et d'inaugurer le véritable gouvernement féodal de leur façon. L'énergie morale de saint Louis se forma dans ces épreuves : le saint roi n'oublia pas, de toute sa vie, le guet-apens que lui avait tendu le comte de Bretagne, Pierre de Dreux, lorsque Blanche de Castille fut obligée, avec son cher Loys, de se cacher dans les souterrains de Montlhéry, d'où la population entière de Paris vint les délivrer; il le rappelait souvent au bon sénéchal de Champagne[2]. Mais il y eut des épreuves plus cruelles pour le cœur du fils : ce furent les excès où les barons ambitieux furent entraînés par les passions politiques. Comme la conduite habile et courageuse de la régente déjoua tous les plans insurrectionnels de la coalition féodale, les seigneurs furieux ne pouvaient pardonner à Blanche de Castille son talent de reine. La haute intelligence de la reine concevait et dirigeait les mesures gouvernementales, mais elle en devait, dit-on, en partie, l'inspiration au cardinal Saint-Ange. Le légat avait toute sa confiance et la méritait par ses lumières, par son dévouement : il fut le véritable ministre de la

[1] Haimo, abb. S. Petri super Divam. — Mabillon, *Ann. ord. S. Bened.*, t. VI.

[2] V. Joinville.

régence. Les ennemis de la reine ne s'y trompèrent pas; ils les confondirent dans les mêmes sentiments de haine; ils avaient organisé contre elle un système de calomnie propre à la flétrir dans l'esprit public. Avant de l'attaquer par les armes, ils cherchaient à l'affaiblir en ruinant son honneur. Ce n'était plus seulement le comte de Champagne qui était son complice, le légat lui-même était mis en cause. L'histoire doit rapporter ces bruits odieux, dit un critique consciencieux, elle se gardera bien d'entreprendre la défense de Blanche de Castille. Les calomniateurs ne réussirent à tromper que la foule ignorante, et encore pour un moment; les contemporains éclairés ne se laissèrent point abuser[1].

Nul besoin d'assurer que l'adolescence de saint Louis fut *bercée de religion;* il ne faut même user qu'avec réserve de cette dernière et molle locution; de bonne heure, le jeune prince fut initié aux mâles sentiments d'une forte piété, comme toute sa vie et sa foi l'attestent. Mais Royaumont est le point du ciel[2], pas assez connu, sous lequel l'harmonie religieuse se façonna et se consolida dans l'âme de Louis. Là, les premiers psaumes s'exhalèrent de sa poitrine; là, le clocher, sous lequel il dit ses premières hymnes à Dieu; là, cet endroit chéri où il sentait plus que partout ailleurs, au-dedans de lui-même, l'Infini vivant. Il faut marcher sur les pas du jeune roi, et considérer, dans ses détails, ce monastère récemment construit; allons-y quand les premiers moines l'habitaient, quand la vie commençait à animer et à peupler ce cloître. Plu-

[1] Voir l'*Histoire de saint Louis* par M. de Villeneuve-Trans et celle surtout par M. Félix Faure.

[2] Saint Louis, qui avait excellemment la mémoire du cœur, n'oublia jamais qu'il était né et qu'il avait été baptisé à Poissy; il signait : *Louis de Poissy*. Mais Royaumont grava dans son âme un autre genre d'impression. Les souvenirs des choses d'autrefois, où nous avons nous-mêmes eu un rôle nous touchent tout autrement que le fait d'une réjouissance et d'une cérémonie, dont nous étions l'occasion et l'objet, sans en avoir la conscience.

sieurs historiens ont soigneusement observé la présence fréquente de saint Louis à Royaumont, soit lorsqu'on bâtissait le monastère, soit depuis : il y a dans cette assiduité un indice qu'il faut dégager. « On remarque, par divers actes, « datés de Beaumont ou de Royaumont même, disait « Tillemont au dix-septième siècle, que saint Louis *estoit* « *souvent* en ce monastère ou aux environs, durant qu'on « le bâtissoit, soit pour presser les ouvriers, soit pour s'y « reposer dans la solitude et dans la compagnie des reli- « gieux. Il y vint plusieurs fois d'Asnières aider les reli- « gieux à bâtir un mur; il y travailloit en silence et y « faisoit même travailler les princes ses frères et ses « chevaliers ; il y fit faire pour lui un corps de logis dans « la grande cour, qui s'y voyoit encore au commencement « du dix-septième siècle. Un abbé commendataire le fit « détruire pour se loger plus commodément (Alphonse « de Lorraine, fils du comte d'Harcourt). Saint Louis prit « outre cela une *chambre*[1] *dans le dortoir des religieux* « avec *un escalier* dégagé pour se retirer même de ses do- « mestiques et pouvoir assister la nuit au service[2]. »

Pour se rendre compte de ces lieux et de ces bâtiments de Royaumont, où saint Louis portait si fréquemment ses pas, dès sa tendre jeunesse, on doit procéder par ordre; voir d'abord, dans une vue d'ensemble, l'ordonnance générale, se représenter la place respective de chaque fragment de l'abbaye dans le plan total ; on arrivera ensuite à une description plus utile des détails de chaque pièce : synthèse et puis analyse, telle est la méthode qu'il faut imposer au regard, afin d'obtenir plus de clarté dans les tableaux, et plus de netteté dans l'œil qui perçoit les perspectives. Que l'on se représente un vaste carré de bâ-

[1] Nous avons pu retrouver cette chambre, grâce aux explorations que nous a facilitées le R. P. Fayette. C'est une belle chambre qui était cintrée; prise à l'extrémité du dortoir, elle était contiguë au mur de l'église et touchait justement à l'escalier par lequel les moines se rendaient à l'église.

[2] Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. Ier, p. 493.

timents distincts les uns des autres, mais dominés par l'unité d'architecture, et dont le centre était toujours la partie appelée *le cloître* ou *les cloîtres*. Autour de ce cloître de Royaumont se groupait et se développait cette véritable légion de constructions qui se levèrent au signal de Pierre de Montreuil, pour lesquelles saint Louis porta des matériaux et dont le plan se déroulait de la manière suivante[1] :

Du centre, on rayonnera vers la circonférence. Au centre donc les *cloîtres*. Au côté septentrional du cloître, l'*église abbatiale* déployait sa haute et légère masse, ses toits de tuile et d'ardoise; c'était l'usage dans les constructions cisterciennes[2] que le cloître fût au *midi* de l'église abbatiale dont il flanquait immédiatement le mur latéral; et c'est ensuite autour de ce cloître que se trouvaient groupés les principaux services de l'abbaye. Le *cimetière* de Royaumont était abrité par le côté nord de l'église elle-même. Au côté méridional du cloître venait confiner l'une des extrémités du *réfectoire*, dont la situation était perpendiculaire, comme direction, au mur latéral de l'église. En gagnant le côté occidental par rapport au cloître, on voyait se développer une série de bâtiments : la *maison des hôtes*, ou *hôtellerie*[3], et la *salle du chapitre* qui arrivaient sur la même ligne; une étroite cour, en forme de rue, les séparait du cloître. A l'opposite, au côté oriental du cloître, l'architecte plaça le *dortoir*, les cellules des

[1] Il existe plusieurs plans ou dessins de l'ensemble de Royaumont; 1° celui qui fut offert au dix-septième siècle aux princes de Lorraine ; 2° un plan colorié qu'on trouve aux estampes de la Bibliothèque impériale, et qui reproduit les armes de l'abbaye; on en a tiré des lithographies modernes; il nous paraît être du commencement du dix-huitième siècle; 3° celui qu'a donné Millin, dans ses *Antiquités nationales*. où figure le pavillon florentin substitué par l'abbé de Balivière à l'ancienne résidence abbatiale ; 4° enfin la vue du Royaumont moderne qu'ont donnée de nos jours MM. Begard et F. Thorigny, en y faisant entrer la partie en ruines.

[2] Voyez les écrivains cisterciens, Julien Paris, Henriquez, etc., et M. d'Arbois de Jubainville, dans ses *Recherches sur les abbayes cisterciennes*.

[3] La maison des hôtes a 30 mètres de longueur et 16 mètres de largeur. Le rez-de-chaussée a des voûtes cintrées; la charpente de la toiture est curieuse par sa forme de coque de navire renversée.

moines ; et, par les belles proportions de ce dortoir, on pouvait juger de la quantité d'habitants que l'on espérait pour la colonie de Royaumont ;—les cuisines étaient adjacentes au mur latéral du réfectoire, à l'ouest. On avait pris pour *salle de bibliothèque* une salle voûtée, au premier étage, au-dessus des cuisines, et pour *salle d'infirmerie*, à l'usage des étrangers ou des moines, une grande pièce au premier étage également, au-dessus de la salle du chapitre. Tels étaient les bâtiments les plus concentriques, les plus voisins du point central du cloître ; mais si l'on agrandissait la circonférence autour de ce carré primordial, de nouvelles constructions s'offraient au regard et à l'admiration. Presqu'à l'un des angles de la maison des hôtes, et non loin de la salle du chapitre, on voyait la *résidence de l'abbé*, séparée du reste du monastère. La demeure du prieur était située à l'opposé, à l'extrémité sud-est du groupe des bâtiments, et formait presque le pendant de la résidence abbatiale. L'abbaye tout entière se trouvait entourée d'un vaste et solide *mur d'enceinte*, construit à bonne distance des bâtiments, en forme de carré oblong et irrégulier. Il clôturait contre les indiscrétions du dehors les trente-huit arpents[1] dont se composait l'abbaye. On n'a qu'à placer, dans l'enceinte, non loin des murs, les différentes dépendances du monastère, la basse-cour aux locaux considérables[2], les jardins des religieux[3], les écuries[4], le parc et le jardin de l'abbé[5], la tourelle de saint Louis[6] ; ainsi l'énu-

[1] Voir l'*Histoire du pays de Beauvaisis*, par Louvet, édition de 1631, p. 392.

[2] Elle était à l'angle nord-ouest de l'abbaye, près du mur d'enceinte, non loin de l'étang, où sont aujourd'hui les jardins dits de *La-Belle-Artémise*.

[3] Les jardins des religieux comprenaient l'espace situé entre le mur de clôture, le mur de la basse-cour, le mur septentrional de l'église, et s'étendaient à l'est et au nord de l'abbaye.

[4] On les trouvait, d'après un plan, après avoir dépassé la maison du prieur : elles formaient une ligne parallèle au dortoir et au mur de clôture. Selon d'autres plans, elles étaient à côté de la grande cour.

[5] Dans les derniers siècles, l'abbé commendataire de Royaumont avait, dans son parc, des pièces d'eau peuplées de cygnes.

[6] Cette tourelle existe encore ; on a pris, dans le dix-neuvième siècle ser-

mération des divers bâtiments du monastère sera complète.

Toutefois, il faut mentionner une sorte d'*hôtel* construit à part, dans la grande cour d'entrée, et qui était distinct de la résidence abbatiale. Le roi saint Louis l'avait fait bâtir pour y loger lui-même, à l'époque de ses nombreux séjours à Royaumont ; il avait, outre cet hôtel, une *chambre* et une *cellule au dortoir*, lorsqu'il voulait participer aux offices des moines pendant la nuit et se dérober aux regards de ses domestiques. Le petit hôtel du roi, situé dans la cour de l'abbaye, a subsisté pendant des siècles ; il ne fut démoli qu'au dix-septième siècle, par un abbé commendataire. A eux seuls, cet hôtel, cette chambre et cette cellule, que le jeune monarque s'était réservés, sont une lumière ; ils témoignent des affinités et des attractions de l'abbaye de Royaumont pour le jeune prince. On dirait, pour employer une langue spéciale,

lément, l'habitude de nommer cette tourelle « *l'oratoire de saint Louis.* » Ce n'était pas son oratoire, il serait plus rationnel d'appeler cette tourelle la *prison* du monastère, comme on en voyait habituellement dans les anciennes abbayes ; sans cela, cette tour, qui est à l'extrémité de la maison du prieur, n'aurait pas de signification. On voit une meurtrière au sommet de cette tourelle, avec laquelle le prieuré communiquait. Une meurtrière ne s'expliquerait pas sur un oratoire, à moins de rappeler ces canons braqués qu'on voyait présenter leur gueule menaçante au-dessus de l'inscription : *Liberté, égalité, fraternité.* Mais l'on voit la raison d'être d'une meurtrière au-dessus d'une prison. Le mur de la tourelle a 55 centimètres d'épaisseur.

Quand il se présentait des faits graves, il fallait punir les coupables ; l'abbé, qui avait un grand pouvoir disciplinaire, jugeait du châtiment. Lorsqu'il fallait une punition éclatante, il en référait au chapitre général. Il existait des cas pour lesquels les coupables étaient séparés de la communauté, dépouillés de leur capuce, quelquefois excommuniés. Au douzième siècle, la magie, la nécromancie faisaient essentiellement partie du code des crimes et des délits. Un châtiment très-sévère était réservé aux criminels : on entendait par criminels les voleurs, les faussaires, les incendiaires et les homicides. Ils subissaient la réclusion dans une étroite prison toute leur vie. (Voyez *Réflexions sur les prisons des Ordres religieux*, par dom Mabillon.) *Dans chaque abbaye*, dit M. Chaillou des Barres, ancien préfet, *il existait des prisons solidement construites*, et d'où il était impossible de s'échapper. Ces prisons commencèrent au treizième siècle, justement en l'année 1229, d'après un statut du chapitre général de Cîteaux de cette même année.



qu'il avait contracté avec elle des noces spirituelles. Il y respira la foi, il y alluma cette flamme de charité et de justice dont il devait être embrasé... Voici, en effet, ce qu'écrivent de graves historiens du dix-septième siècle: « Saint « Louis, disent-ils, fit faire pour lui *un corps de logis* dans « la *grande cour* de Royaumont qui s'y voyait encore il y a « quatre-vingts ans ; il prit outre cela, une *cellule* ou « *chambre* dans le dortoir des religieux, avec un *escalier* « *dégagé* pour s'y séparer même de ses domestiques et « *pouvoir assister* à *l'office de la nuit* [1]. » Pierre le Nain constate cette particularité, à la suite de Tillemont et de Gaignières.

Comme particularité purement descriptive, on ajoutera que le bâtiment du prieuré, qui ne manquait pas d'importance, fut construit sur un cours d'eau [2]. Le prieuré, où l'on comptait 29 mètres 70 centimètres de longueur, avait au rez-de-chaussée trois voûtes dans le sens longitudinal. La voûte du milieu, plus étroite, mais fièrement solide, reposait à son tour sur la voûte qui recouvrait le canal ; les deux autres voûtes ressemblaient à celles du cloître. Le canal, qu'une eau limpide traverse encore, régnait sous la maison du prieur, et allait passer ensuite sous le pavillon abbatial [3].

La vue d'ensemble amène nécessairement et appelle l'inspection des détails ; mais, chose remarquable! la description des divers bâtiments conventuels de Royau-

[1] C'est ce qu'écrivait, en 1697, le R. P. Dom Pierre le Nain, sous-prieur de la Trappe, dans son *Essai de l'histoire de l'ordre de Citeaux*, t. IX. p. 292. Voyez aussi Tillemont, *Vie de saint Louis*, cité quelques pages plus haut, et de Gaignières, dans l'*Abrégé du cart. de Roy*.

[2] Le Prieuré est éclairé, au rez-de-chaussée, par six fenêtres gothiques sur chaque côté ; il a une largeur de 15 mètres 30 centimètres.

[3] « Ceux qui voudront voir la description des grands bâtiments que saint « Louys fit faire à Royaumont, pourront consulter, dit dom Pierre le Nain. « ce qu'en a écrit le P. Dauvray, religieux de cette abbaye. » Mais les Mémoires de dom Dauvray ayant disparu, l'indication de P. le Nain est inutile ; force nous a été d'y suppléer en donnant nous-mêmes une description des bâtiments de l'abbaye.

mont se confond avec l'histoire; chaque salle est marquée par un événement relatif à saint Louis; on ne peut faire un pas dans l'abbaye naissante et s'y mêler à un groupe de moines sans y assister à quelque trait admirable de l'existence du saint roi, à quelque action dévotieuse, à quelque acte vertueux de ce monarque incomparable. Lorsqu'on arrivait dans l'abbaye, par la belle grille qui précédait la vaste cour d'entrée [1], après avoir admiré les beaux étangs de Royaumont, paisibles nappes d'eau dans lesquelles l'abbaye se mirait à l'ouest et au sud, lorsque ensuite on avait laissé à sa gauche la splendide église du monastère qui dominait, comme un géant, par-dessus toute cette vaste épopée de pierres, on n'avait pas de peine, en traversant la profondeur de la *maison des hôtes*, à gagner le cloître. Or, saint Louis vint souvent sous les voûtes de ce beau cloître; il aima à y voir passer les moines blancs, silencieux et recueillis, traversant comme des ombres; il y abrita aussi ses heures de méditations solitaires. Joinville, qui a rapporté, avec une candeur naïve, une célèbre conversation qu'il eut avec le saint roi, probablement avant la première croisade, sur une matière théologique et dans le cloître d'un monastère, n'a pas dit le nom de ce monastère. On ignore si les deux interlocuteurs étaient à Royaumont; mais le splendide cloître de notre abbaye eût été un digne lieu pour cette scène. Saint Louis, interpellant Joinville, lui dit : « Sénéchal, quelle « chose est-ce que Dieu? — Sire, c'est si souveraine et « bonne chose que meilleure ne peut être. — Vraiment, « c'est moult bien répondu, dit le roi, car cette réponse « est écrite en ce livret que je tiens en ma main. »

Saint Louis fit une autre demande à laquelle le sénéchal

[1] On voyait, jusque dans les derniers temps, à gauche de la grille d'entrée de Royaumont, un vieux pavillon gothique, réparé plusieurs fois, mais portant des marques non équivoques d'antiquité. Millin estimait, en 1790, que ce pavillon était du treizième siècle. Là, demeurait, en 1789, les derniers fermiers des moines, M. et madame Cernois.



de Champagne répondit franchement avec une hardiesse qui eût scandalisé les pierres du cloître de Royaumont. « — Lequel vous aimeriez mieux, continua le roi, être « lépreux et ladre, ou avoir commis et commettre un « péché mortel ! — Et moi, raconte Joinville, qui oncques « ne lui voulus mentir, je lui répondis que j'aimerais « mieux avoir fait trente péchés mortels que d'être lé- « preux. » Saint Louis, qui venait s'instruire au monastère, y eût laissé un exemple admirable de douceur et de condescendance, par son attitude en face de cette repartie si peu grave : l'impression de ce libre discours sur le bon roi saint Louis eut une conclusion, non de coupable tolérance, mais de douceur incomparable et attirante. Tout roi et tout saint qu'il était, il ne se fâcha pas de la réponse du jeune homme ; il laissa les moines se retirer et ne réprimanda Joinville que lorsqu'ils furent seuls, sans témoins. Cette patience délicate, ce soin à ne pas humilier les personnes, est un trait qu'on devrait mettre dans les panégyriques de saint Louis [1].

Le dialogue de saint Louis et de Joinville, sous les cloîtres majestueux de Royaumont, aurait emprunté une particulière éloquence de la sainteté du lieu. Ces cloîtres de Royaumont étaient d'un admirable effet ; la parole ne pouvait rester grossière, ni la pensée terrestre, quand on les parcourait. — On prendrait ces cloîtres, qui sont du beau style du treizième siècle, pour un salon de grand destiné à des causeries immortelles. Ces cloîtres, de même architecture que l'église, qui était gothique, avaient leurs voûtes supportées par des faisceaux de colonnettes se rangeant autour d'un massif cannelé ; chaque groupe comprenait onze colonnettes. Ajoutons que le cloître of-

[1] Nous avons toujours été frappé de cette particularité de saint Louis. M. Villemain n'est pas le seul qui ait observé qu'on *n'avait dit jamais rien* dans les éloges officiels qui se faisaient de lui, depuis cent ans, à l'Académie.

frait neuf baies de chaque côté, ayant jour sur le préau. Ces baies, autrefois divisées par un meneau de deux colonnettes, supportant deux arcatures trilobées et une rosace, devaient être de la plus grande élégance avec une admirable sobriété d'ornements. L'ensemble du cloître offre une longueur de 193 mètres sur une largeur dans œuvre de 4 mètres 75. Malheureusement les ogives accouplées d'autrefois ont disparu ; on n'en voit aujourd'hui que la naissance, et néanmoins, avec leurs arcades agrandies, quel chef-d'œuvre encore que ces cloîtres ! Comme ils semblent provoquer les grandes pensées et les nobles discours ! La conclusion du célèbre dialogue de saint Louis et de Joinville eut quelque chose de théologiquement splendide et de vraiment claustral ; elle était digne de celui qui, au rapport des historiens anciens, venait passer des *mois entiers* à Royaumont : « Quand les moines furent départis « de là, (c'est Joinville qui continue son récit), il me « rappela tout seulet et me fit seoir à ses pieds et me dit : « Comment avez-vous osé dire ce que vous avez dit ? — « Et je lui réponds que encore je le dirais. — Et il va me « dire : Ha ! fou musart, musart, vous y êtes déçu, car « vous savez qu'il n'est lèpre si laide que d'être en péché « mortel. Et vous prie que, pour l'amour de Dieu pre« mier et pour l'amour de moi, vous reteniez ce dit en « votre cœur [1]. »

Une porte mettait en communication immédiate le cloître et le réfectoire de Royaumont ; il n'y avait qu'à descendre deux ou trois marches, le sol du réfectoire étant au-dessous du niveau de celui du cloître. Et si l'on veut décrire ce qu'était, aux belles années de Royaumont, ce remarquable réfectoire, on n'en peut pas séparer la description d'avec les souvenirs historiques qui se rattachent également à la personne et à la jeunesse de saint Louis ;

[1] *Histoire de saint Louis*, par Joinville, texte rapproché du français moderne, par M. Natalis de Wailly, p. 11



tant Royaumont fut, à la lettre, la *chose de saint Louis*, autant qu'elle était eelle des moines bernardins.

Au dehors, le gouvernement de saint Louis, ou plutôt de la reine sa mère, s'affermissait au point de vue administratif; il s'efforçait, par l'énergie et l'habileté, soit de mettre à la raison la turbulence féodale d'une aristocratie inquiète, soit de se constituer lui-même en équilibre, au sein des tiraillements les plus complexes. Mais, lorsque en plein orage politique, on retrouve saint Louis à Royaumont, ce prince paraissait tellement distrait des préoccupations de la politique, malgré l'impressionnabilité de sa jeunesse, qu'on eût dit un personnage totalement différent. A Royaumont, on a le spectacle touchant d'une foi profonde et sincère et du sentiment religieux le plus prononcé dans un prince. Quand Louis IX s'échappait de la capitale et de ses troubles, il se faisait tellement l'homme de son abbaye, que tout son être participait de la douce sérénité de ces éternelles solitudes; tout son bonheur était de manger au réfectoire des moines ou de servir lui-même les moines à table. Le réfectoire de Royaumont, un des plus charmants morceaux d'architecture gothique, que de grandes fenêtres ogivales inondaient de lumière, vrai chef-d'œuvre digne de l'auteur de la *Sainte-Chapelle*, présentait un aspect sévère et imposant quand les moines s'y rendaient, à l'heure de leur frugal repas; ces austères costumes, ces physionomies graves, ces mets réduits, cette alimentation du corps qui permettait à toutes ces âmes de voltiger sous ces hautes voûtes, cette figure solennelle du révérend Père abbé; enfin, ce roi déjà grand malgré son jeune âge, et déjà humble et modeste malgré ses grandeurs, qui venait oublier les pompes royales dans le séjour de l'égalité chrétienne, dans cette démocratie du cloître surmontée par un saint abbé, tout cela était beau. On peut encore, de nos jours, admirer ce réfectoire de Royaumont, que des disciples pieux de saint Louis entre-

prennent de restituer dans son premier style; on y voyait une rangée unique de sveltes colonnettes monolithes, supportant seules la retombée des voûtes et leurs hauts plafonds en arceaux ornés d'arabesques.

Le talent de Pierre de Montreuil s'était distingué dans la conception de ce réfectoire; il dut combiner son plan de telle sorte que l'effort principal de la voûte fut rejeté surtout sur les murs et sur les piles externes, afin de laisser entière, aux frêles colonnettes médianes, leur ténuité et leur délicatesse extrême. Aussi, la puissance de résistance et la force de support de ces colonnettes minces et hardies était devenue suffisante, quoique leur volume fût énormément réduit, parce que la charge n'agissait plus que dans le sens vertical. Ce réfectoire, si digne aujourd'hui, à tant d'égards, de l'admiration des archéologues, présentait une longueur de 40 mètres 70 centimètres, une largeur de 13 mètres 50 centimètres, sur une hauteur de 9 mètres 40 centimètres. Divisé en deux nefs et en six travées, il était éclairé par neuf grandes fenêtres, formées chacune par deux baies ogivales et une rosace, donnant en tout une hauteur de 5 mètres 60 centimètres, sur 3 mètres 75 centimètres de largeur. On admirait la chaire du lecteur, pratiquée dans le mur occidental du réfectoire, et qui ornait la quatrième travée; elle présentait plutôt l'aspect d'une tribune par ses dimensions et par sa largeur qui était de 2 mètres 12 centimètres. C'était la tribune où se faisait la lecture pendant le repas des moines. Lorsque l'escalier qui conduisait à cette chaire sera complétement dégagé et que l'ornementation ancienne de la chaire elle-même sera rétablie, il sera aisé de comparer le réfectoire de Royaumont à celui existant encore du prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris[1] et qui passe pour un des plus beaux

[1] Le prieuré de *Saint-Martin des Champs*, à Paris, situé dans la rue Saint-Martin, est devenu, depuis 1798, le *Conservatoire des arts et métiers*. L'église



débris de l'art gothique que l'on possède en France. Le réfectoire de Royaumont et celui de Paris sont du même architecte; l'analogie de la forme est complète; quoiqu'il y ait quelque différence dans les dimensions, l'effet d'ensemble est le même; le poids des voûtes repose dans l'un et l'autre sur une rangée unique de colonnettes qui coupent le réfectoire en deux nefs, et dont le mince volume étonne. La chaire du lecteur est, dans l'un et dans l'autre, d'une ampleur et d'une originalité remarquables.

On racontait une particularité bizarre du réfectoire d'un autre monastère de bernardins. Comme l'abbaye de Morimond était bâtie sur les confins des trois évêchés de Langres, de Toul et de Besançon, et appartenait à plusieurs États, on assurait que la moitié du réfectoire était sur les terres de Lorraine, tandis que l'église était sur le sol de France. De la sorte, on priait, on chantait en France, mais on mangeait en Lorraine[1]. La particularité du réfectoire de Royaumont ne consistait point dans la bifurcation géographique des exercices de la journée; elle était d'un autre ordre. Quand le roi ne devait pas manger à l'abbaye, il

sert de salle d'exposition des machines, et le *réfectoire*, regardé comme l'œuvre de Pierre de Montreuil, est aujourd'hui, une *bibliothèque* publique. Grâce à la direction intelligente et au scrupule extrême de l'architecte M. Vaudoyer, on a réparé ce beau morceau dans son ancien style, y compris les peintures, dorures, vitraux, etc. Il donne l'idée du réfectoire de Royaumont. par la raison qu'ils sont identiques. Les Oblats refont l'escalier de la chaire. quelques débris les ont mis sur la trace des ornements qui l'embellissaient.

Louis Silvestre et Galoche, de l'Académie royale de peinture, avaient peint les actions principales de la vie de saint Benoît, pour le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs. On y voyait aussi un tableau bien composé et bien dessiné de Poilli, élève de Jouvenet, représentant Jésus-Christ servi par les anges après la tentation du désert. On ignore si les princes de Lorraine attirèrent des peintres à Royaumont, pour y décorer l'attique du lambris du réfectoire, et peindre la vie de saint Louis et de saint Bernard. L'inventaire des objets pour la vente de Royaumont, en 1791, mentionne quelques tableaux de paysage, et quelques portraits d'abbés, sans indiquer s'ils provenaient du réfectoire ou de la maison des hôtes.

[1] *Fleurs monastiques*, par Max. de Montrond, ancien élève de l'École des chartes.

entrait souvent au réfectoire, « *accoustumément*, » comme s'exprime un écrivain du treizième siècle. Toutefois il lui arrivait fréquemment d'y prendre le repas frugal des bernardins. Mais quand il n'y mangeait pas, il tenait à se joindre aux moines servants, et allait à la fenêtre de la cuisine[1] prendre les plats et les portait devant les moines à table. Pour un homme qui affirmait aussi carrément que saint Louis la royauté, ce n'était pas mal pratiquer la doctrine de l'égalité humaine. Quelquefois, les plats étaient trop chauds ; le fils de la « hautaine[2] » Blanche de Castille enveloppait ses mains avec un pan de ses habits ; il versait à boire lui-même et examinait si le vin était bon, le faisant changer s'il ne l'était pas.

On ne soupçonnait pas, dans le royaume de France, qu'à certaines heures, le réfectoire de la nouvelle abbaye de Royaumont offrît le spectacle d'un jeune roi, plein de fierté, se livrant avec une accorte humeur aux fonctions subalternes de la domesticité. Ces belles particularités sont rapportées par les historiens du treizième siècle ; on doit citer ici la relation du confesseur de la reine Marguerite, parce que c'est une page qui consacre la célébrité historique du réfectoire de Royaumont : « — Derechef, « li benoiez rois venoit souvent à l'abeie de Roiaumont, « et souvent méesmement ès jours de vendredi et de « samedi, il mangeoit ilecques en réfretoier[3], à la table « de l'abé, et li abbés seoit delez lui ; et tozoirs quant il « mangeoit ilecques, il fesoit pitance au couvent de pain « et de vin[4] et de deux paire de mês de poisson ; et « estoient en cel tens cent moines en couvent de ce

[1] On voit encore cette ouverture dans le gros mur commun au réfectoire et à la cuisine ; c'était aussi une porte de communication ; on y dressait sans doute, au moment des repas, une planche mobile, pour y déposer les objets du service des tables.

[2] Expression des détracteurs de la reine Blanche.

[3] Au réfectoire.

[4] Il envoyait des portions de pain et de vin pour les moines.

« lieu, ou environ, hors les convers qui estoient quarante ou environ. Et ès autres jours, quant li benoiez « rois aministroit avec les moines ordénés à servir, et « *venoit à la fenestre de la cuisine* et *prenoit* ilecques *les* « *escueles* pleines de *viande* et *les portoit* et les *metoit devant les moines soianz à table;* et pour ce qu'il estoient « moult de moines et pou de serviteurs, il *portoit si longuement* et *raportoit ces escueles* jusques à tant que l'en « avoit servi le dit couvent de tout. Et pour ce que les « escueles estoient trop chaudes, il *enveloppoit* aucune « foiz *ses mains de sa chape*, pour *la chaleur de la* viande « et des escueles et *espandoit* aucune foiz *la viande sus la* « *chape ;* et li abbès li disoit adoncques que il honnissoit « sa chape et li benoiez rois respondoit : *Ne me chaut, j'oi* « *autre* [1], et *il meesmes aloit par les tables* et *versoit le vin* ès « hennas [2] des moines aucune foiz, et aucune foiz il *essaioit* « *de ce vin à ces hennas*, et looit le vin quant il estoit bon, et « se il estoit bon; et se il estoit aigre ou qu'il sentist le « fust, *il commendoit que l'en aportast bon vin.* [3] » Ce n'était donc pas l'oisive satisfaction d'un simple amour de l'architecture qui avait porté saint Louis à la construction de l'abbaye de Royaumont; il voyait, dans ses murs, plus qu'une reproduction des anciennes *maisons romaines* [4] et plus qu'une ferme expérimentale. Le rêve de perfection évangélique que ses murailles et ses habitants représentaient, explique seul la présence et les actes du jeune prince dans le monastère de Royaumont. Saint Louis, dont l'éducation littéraire fut poussée très-haut, avait appris dans un des plus grands docteurs du christianisme,

[1] Il n'y pas grand mal, j'en ai un autre.

[2] Dans les coupes.

[3] *Hist. de saint Louis*, par Guillaume de Nangis, et le confesseur de la reine Marguerite éd., 1761, p. 344.

[4] La théorie très-contestable de M. de Chataubriand (*Études historiques*) insinue que l'abbaye n'était que la maison romaine d'autrefois avec ses dépendances.

qu'il était de l'essence du religieux de pratiquer une philosophie divine : « Les religieux, dit saint Augustin, ne cessent d'aimer les hommes, quoiqu'ils aient cessé de les voir, s'entretenant avec Dieu et contemplant sa beauté[1]. » Saint Louis voyait dans tout monastère une école de haute perfection morale où, sous l'empire d'une règle sévère, on mettait en pratique des prescriptions destinées à dompter les mauvais penchants de la nature. « Conseillé par la philosophie antique, enseigné dans les instituts de Pythagore et de Platon, qui servirent d'introducteurs profanes à l'Évangile, » le principe de la *tendance à la perfection* fut définitivement inculqué par le christianisme et presenté perpétuellement au regard de l'homme. C'est ce que saint Louis considérait, dans l'érection de ces murailles de pierres : le Royaumont moral, plus que le Royaumont matériel, attachait cette jeune âme méditative; Royaumont lui paraissait la conséquence et l'application logique de la tendance à la perfection, proclamée par la doctrine chrétienne, en même temps que la satisfaction accordée aux ardentes aspirations de l'homme vers le beau, l'idéal et l'infini[2].

Un médiocre détail, très-secondaire dans le récit du confesseur de la reine Marguerite, doit être cependant relevé, parce qu'il semble inconciliable avec d'autres données historiques, et qu'il ne peut être qu'une inadvertance de la part de l'historien du treizième siècle; sa relation sur le réfectoire de Royaumont ferait entendre que la viande entrait dans le système ordinaire des repas des bernardins; c'est une erreur. Nul besoin d'entamer une controverse pour venger la convenance théologique d'un détail alimentaire et de montrer que, dans le précepte de s'abstenir de la viande, la question n'est pas de

[1] S. Augustin, *Lib. retractation.*, cap. xxi.
[2] M. Alphonse Dantier a exprimé à cet égard des opinions remarquables par leur sagacité (*les Monastères bénédictins d'Italie*, t. I[er], introd., p. 15.)

savoir si ce que l'on mange peut souiller l'âme et présenter quelque chose de commun avec la dignité de la conscience. Au fond, celui qui est sincère et qui raisonne, ne peut nier les rapports de la chair et de l'esprit ; et la volonté humaine est tout autrement dégagée, alerte et libre, selon qu'elle est ou qu'elle n'est pas, selon un mot célèbre, « appesantie par le poids des viandes et du vin. » Surtout quand il s'agit d'un religieux, la question du maigre devient une question d'honneur, d'émancipation de l'âme ; c'est demander si le moine, dans un détail déterminé, abandonnait l'empire à son corps, ou bien si son âme et les appétits spirituels prédominaient. Or, on a des témoignages positifs qu'on s'abstenait de viande à Royaumont à cette époque. Le passage du cardinal Jacques de Vitry, qu'on a cité au livre précédent, où il est question des cisterciens des premières années du treizième siècle, est formel : « Ils « se sont interdit, dit-il, l'usage des viandes, » et encore : « ils ne mangent de la viande que dans les grandes mala- « dies [1]. »

On est forcé de reconnaître que le chroniqueur aura employé le mot de viande pour terme générique de nourriture quelconque, si peu qu'on veuille se souvenir de l'article troisième de l'un des statuts proclamés dans le chapitre général de Cîteaux, tenu à peine en l'année 1232 ; cet article disait : « L'antique règle, qui défend de manger de « la viande hors de l'infirmerie doit être sévèrement « maintenue ; on ne peut servir de la viande, ni aux évê- « ques, ni à quelque personnage que ce soit, dans l'inté- « rieur de l'abbaye ; et quant aux appartements attenant « à l'abbaye, il faut le cas d'une indisposition grave pour « servir à manger en gras [2]. » Les délibérations générales

[1] Voyez l'*Histoire occidentale*, par le cardinal de Vitry, écrivain du treizième siècle (*Hist. littéraire de la France*, t. 18).

[2] « Antiqua sententia de carnibus extra infirmitoria non comedendis ... navibus et in omnibus aliis locis, firmiter observetur. Adjungitur huic ...

du chapitre de Cîteaux ne se faisaient que sur les notes rapportées de la visite annuelle de tous les monastères de l'ordre. Royaumont se pouvait-il mettre en opposition si flagrante avec les règlements de l'ordre, dans une matière importante? Était-ce les années 1232 ou 1235[1] qu'on aurait choisies pour introduire une pratique de relâchement, alors que les abbés de tous les monastères cisterciens réunis, y compris l'abbé de Royaumont, décidaient pour la pratique : « S'il y a la moindre irrégu-« larité dans la vie et les mœurs d'un moine, il faut im-« médiatement y porter remède et réforme ; à la moindre « velléité de tiédeur, il faut rallumer le feu sacré dans « l'âme des religieux; *si quid fuit in fratrum moribus spi-« nosum, comburatur, si quid tepidum vel frigidum, accen-« datur.* » (Anno 1235[2].) On ne peut donc expliquer que par une erreur matérielle le récit du confesseur de la reine Marguerite, qui ne doit pas surprendre, parce que son attention, en cette circonstance, portait sur la touchante condescendance du saint roi à servir les moines, plutôt que sur la nature et la qualité des plats qu'il servait[3].

Un document contemporain du treizième siècle achève d'éclaircir ce point : le *Journal des visites pastorales* de Rigault, archevêque de Rouen, qui a noté scrupuleu-

tentiæ quod nec episcopis, nec aliis personnis, intra septa abbatiæ, nec in domibus contiguis, carnes aliquatenus ministrentur vel comedere permittantur. nisi graviter infirmentur. » (Martène, *Thesaurus anecdotor.*, t. IV, p. 1354.)

[1] En 1235, l'assemblée générale de l'ordre decrétait une nouvelle mesure, pour que tous les antiques points de la règle cistercienne, fussent strictement observés.

[2] Statut. capitul. general. ordin. cisterc. ...apud Martène, *Thesaur. anecdot.*, t. IV, p. 1361.

[3] Un des meilleurs historiens de saint Louis. dans ces derniers temps, ne s'y est pas trompé ; quand il rapporte le fait de saint Louis se faisant pauvre volontaire au réfectoire de Royaumont, il l'exprime ainsi : « Au réfectoire, saint Louis se mêlait aux frères servants. venant à la fenêtre de la cuisine et prenant les écuelles pleines de viande (*nourriture assaisonnée*). » *Hist. de saint Louis*, par Félix Faure, t. I, p. 563; ainsi M. Félix Faure a compris que le mot du texte *viande*, devait être interprété par *nourriture quelconque assaisonnée.*

sement, sans en taire un seul, tous les monastères de Normandie, dans lesquels il avait appris que le précepte de l'abstinence était enfreint, ne mentionne jamais l'existence de cet usage à Royaumont, où il avait vécu et séjourné à différentes reprises ; ce témoignage négatif est péremptoire[1]. Et il n'eût pas été possible d'introduire à Royaumont l'usage de la viande, à une époque où l'ordre était régulier observateur de l'abstinence, et lorsque, naguère encore, le chapitre général de Cîteaux rappelait les antiques règles à cet égard. L'impossibilité devenait plus grande à un autre titre, si l'on pense que l'abbaye de Royaumont avait toute la vigueur d'un institut naissant, et que l'acceptation d'un adoucissement dans le sens de la mollesse eût été un sacrilége, du vivant d'un monarque qui était le premier à donner l'exemple de la pénitence et des rudes traitements corporels. Il n'y avait pas cent ans que saint Bernard était descendu dans la tombe[2], et on ne comprendrait pas que si peu de temps après la mort de ce grand homme et de ce saint austère, la prohibition de la viande fût tombée en désuétude. La ferveur était générale dans les monastères cisterciens au commencement du treizième siècle; ce n'est qu'au quatorzième qu'on commença à remarquer un affaiblissement de discipline relativement à l'alimentation.

Lorsque dans les destinées collectives et dans les destinées individuelles arrivent des époques de repos, on est tenté d'interpréter ces haltes, et l'on croit entrevoir que la Providence invite à reprendre des forces pour les vicissitudes nouvelles. L'espace de temps qui s'écoula entre les années 1234 et 1242, eut ce caractère et ce rôle ; ces années furent pour l'abbaye de Royaumont et pour saint

[1] Eudes Rigault n'a pas manqué de signaler dans son *Regestrum visitationum*, par exemple, que *les moines de Lalande-Patry* en Normandie, *mangeaient de la viande*, et que cela était contraire aux constitutions de l'ordre.

[2] Mort en 1153.

Louis des années de repos et de calme fécond. Quand le jeune prince atteignit l'âge de dix-neuf ans, Blanche de Castille songea à le marier; elle n'attendit pas sa majorité pour arrêter son choix sur une compagne digne de lui. Bien des raisons et des exemples lui faisaient attacher un grand prix à ce qu'une reine toute française de cœur partageât le trône de son fils. La fille de Bérenger IV, comte de Provence, et de Béatrix de Savoie, fut demandée et obtenue ; et le 27 mai 1234, l'archevêque de Sens bénissait l'union des deux adolescents royaux. Lire les faits dans l'histoire, ce n'est que remuer une cendre éteinte ; le bruit a cessé; les perplexités ne rongent plus le cœur. Les difficultés ne se dressant plus devant le regard effrayé, les abîmes de l'incertitude n'étant plus béants sous les pieds, il est impossible d'aprécier et de sentir la situation à son véritable degré d'intensité. Mais, que de tribulations, n'avaient pas suscitées à la régence de Blanche de Castille, la plupart des barons, le comte de Bretagne, Pierre, surnommé Mauclerc, issu de la souche royale, arrière-petit-fils du roi Louis le Gros ; le comte de Champagne, Thibaut V, deux fois parent du roi, par les femmes ; le comte de la Marche, Hugues le Brun de Lusignan ; le comte de Toulouse, Raymond VII; le comte de Boulogne, Philippe Hurepel, oncle du roi ! Cependant, en 1234, tout semblait apaisé; Blanche de Castille, dont les qualités dominantes étaient « la résolution et la promptitude, » avait dissous la ligue des barons; elle avait battu successivement le comte de Boulogne, celui de Toulouse et celui de Bretagne. Des difficultés d'un ordre plus délicat, celles des rapports du pouvoir politique avec l'autorité spirituelle, avaient reçu à Beauvais, à Rouen, à Reims, une solution du moins momentanée. Le royaume respirait enfin, et Blanche consacrait en quelque sorte cette pacification par le mariage de son fils.

Royaumont célébra, l'année suivante, les fiançailles

spirituelles de l'abbaye ; et, par une coïncidence fortuite, en même temps que saint Louis prenait une compagne pour être la confidente de ses pensées, durant sa vie entière, l'abbaye de Royaumont, en procédant à la dédicace de son église, dont la construction était achevée en 1235, allait cimenter ses noces perpétuelles avec l'église abbatiale, être vivant, dont les pierres avaient une âme. S'il est vrai que les époux mettent en commun les joies et les peines, l'église de Royaumont, avec laquelle le monastère allait contracter une alliance perpétuelle, devenait bien une épouse véritable : elle allait être témoin, pendant des siècles, et la nuit et le jour, des prières, des gémissements, des espérances et des aspirations des habitants de l'abbaye. Le 27 mai 1234, Louis IX avait complété son existence par l'accession de Marguerite de Provence. Le 19 octobre 1235, l'abbaye arrivait à la plénitude de l'existence claustrale par la consécration solennelle de son église. L'église de Royaumont était d'une trop haute importance, elle occupait un rang trop distingué parmi les édifices publics de la France, pour que l'obligation n'incombât pas à l'historien de donner une ample description de ce monument, avant de raconter la cérémonie d'inauguration de 1235.

Bien que la basilique de Royaumont, l'honneur et l'orgueil du pays jusqu'en 1792, n'existe plus, les monuments écrits et les esquisses retrouvées dans les cartons[1], permettent d'en donner une idée. La basilique de Royau-

[1] Les monuments écrits, sont : 1° les *indices*, plutôt que des éléments d'une description proprement dite, renfermés dans le *Cartulaire de Royaumont*; 2° une page de l'*histoire du Beauvaisis* publiée en 1631 par Louvet. 3° la visite de dom Martène et dom Durand à Royaumont en 17[illegible]. 4° les notes de Gaignières; 5° les renseignements donnés en 1816 le 24 juillet, par un des derniers religieux, le P. Canonne, procureur de l'abbaye royale, à M. Rameau, maire d'Asnières-sur-Oise à cette époque ; 6° la notice de Millin dans ses *Antiquités nationales ;* 7° une note de Tillemont.

Comme documents crayonnés, on a 1° le plan imparfait ou vue confuse de l'église dans le plan de l'abbaye dédié aux Lorrains à la fin du dix-septième siècle ; 2° la vue de l'église, d'après Millin ; 3° une gravure qui est aux estampes de la bibliothèque impériale.

mont, qui était gothique et de la plus pure architecture du treizième siècle, méritait la réputation qu'elle eut, dans les derniers temps du moyen âge et jusqu'à nos jours.

Le portail que l'on voyait, en 1790, avait été reconstruit selon le goût gothique ; mais ses sculptures annonçaient qu'il était moderne. Il était chargé de chiffres de saint Louis et de croix de Lorraine ; ce qui fixait l'âge de ces sculptures vers l'an 1660 ou 1670. D'ensemble, la principale façade rappelait singulièrement l'ancienne église de Paris appelée *Saint-Jacques-la-Boucherie*, dont la tour subsiste encore[1]. On était frappé d'abord, à l'aspect de ce monument, par la perspective majestueuse de ses larges percées, et par sa remarquable hauteur ; la voûte du milieu de l'église avait, selon les uns, 14 toises ou 28 mètres d'élévation (80 pieds) ; selon d'autres, elle avait une élévation de 100 pieds[2]. La longueur du monument était aussi remarquable que sa hauteur, et l'on s'explique que cette église ait fait l'admiration des curieux et la fierté des populations d'alentour. Dom Martène et dom Durand, ces deux célèbres érudits qui la visitèrent en 1713, lui ont reconnu 300 pieds ou 100 mètres de longueur, et l'appelaient une des *plus belles églises* de l'ordre de Cîteaux. L'impression du docte Gaignières, vers 1694, était la même : il assigne, pour la longueur, 310 pieds. Étonné des belles proportions de l'église de Royaumont, un historien du Beauvaisis, de la fin du seizième siècle, ne peut cacher son enthousiasme. Il raconte que l'église de Royaumont était « d'une structure admirable, » — « magnifiquement bâtie[3] ; » Félibien des Avaux, au dix-septième siècle, la désigne comme « le plus considérable monu-

[1] Voyez la *Description de Paris*, par Félibien ; la *Description archéologique des monuments de Paris*, par M. de Guilhermy ; et la *Statistique monumentale de Paris*, par M. Albert Lenoir,

[2] Notre-Dame de Paris n'a pas plus de 104 pieds d'élévation à la maîtresse voûte.

[3] Louvet *histoire et antiquités du Beauvaisis*, édit. de 1631, t. I, p. 592.

ment du grand roi saint Louis[1], » et Millin[2] affirmait, en 1791, que c'était « une des plus belles églises de France. » Tous célébraient comme Guillaume de Nangis, au treizième siècle, la magnificence de cette architecture ecclésiastique, « Ecclesiam ornamentis ecclesiasticis mirifice decoravit. »

La nef était surtout le morceau saillant de l'œuvre de Pierre de Montreuil. Conçue, dit-on, dans le genre du « gothique mixte ou fleuri[3], » cette nef surprenait par sa hauteur colossale, effrayait par sa hardiesse ; aussi le jeune monarque trouva-t-il l'édifice conforme à ses sympathies. Il fallait à un tel roi de telles églises, où les colonnes s'élèvent vives et élancées comme des prières, en regard les unes des autres, et puis, en se rencontrant au sommet, comme devant Dieu, s'inclinent et s'embrassent comme des sœurs ! « embrassement architectural qui produit l'ogive. »

L'église était en forme de croix latine et à bas côtés, à peu près dans le goût de celle de Saint-Denis, ajoute le dernier témoin de Royaumont[4], surtout pour les vitraux. Les transsepts avaient une longueur de 100 pieds, d'après un témoin oculaire mort en ce siècle. Neuf chapelles se voyaient dans l'abside et dans les transsepts[5]. On comptait, dans le chœur, cinquante-six stalles hautes et trente-huit basses. Mais on doit surtout décrire, s'il est possible, la physionomie intérieure de ce beau monument, où l'on mesurait 300 pieds de longueur depuis le seuil du portail jusqu'à l'extrémité de l'abside. — Comment était com-

[1] *Hist. des architectes.*

[2] *Antiq. nat.* — « Elle était grande et belle comme une cathédrale du treizième siècle, » dit M. de Guilhermy, *Monogr. de l'égl. roy. de St-Denis*, p. 240.

[3] *Hist. de saint Louis*, par M. de Villeneuve-Trans, t. III. — La voûte est très-élevée, dit Millin, et d'une grande hardiesse. (*Antiquités nationales*.

[4] Note donnée par le P. Canonne, ancien religieux de Royaumont et dont nous devons communication à l'obligeance de M. Hahn, notre collègue à l'*Institut historique*.

[5] Il n'y avait de chapelles qu'autour du chœur et dans le transsept. « Les chapelles, dit Millin (*Antiquités nationales*), sont dans le rond qui termine l'église à l'extrémité du bâton de la croix. »

blé l'intervalle entre les voûtes et le sol? — C'est ici le triomphe de cet édifice gothique, et ce qui devait plaire à saint Louis. Le monument cessait d'être de la matière, il devenait presque esprit; la lumière y faisait irruption par d'immenses fenêtres dont il était tout percé, « on y en comptait plus de cent, » assure M. de Gaignières, « de la forme ogivale du treizième siècle; » on peut les mesurer encore de nos jours; ces fenêtres, qui appartenaient au genre *fenêtres rayonnantes*, étaient hautes de 36 pieds (12 mètres) et larges de 12 pieds (4 mètres)[1]. La partie septentrionale du transsept était formée par une de ces fenêtres de 36 pieds de haut, que de petites colonnes divisaient en trois parties[2]; la fenêtre était surmontée d'une grande rosace[3]. Une particularité caractéristique de l'église de Royaumont provenait de ces nombreuses ouvertures, de ces fenêtres pratiquées dans les murs avec une telle prodigalité qu'il ne restait plus que des murailles transparentes ou diaphanes. Entre les colonnes soutenant les voûtes, ce n'étaient que vitraux régnant du bas jusqu'au sommet, en sorte que, selon le langage d'un religieux du dix-huitième siècle, « les voûtes de l'église ne « paraissaient portées que par des pilastres formés de « cannelures prenant leur naissance au-dessus du chapiteau de la colonne, et chacune répondant soit aux « cannelures courbes autour des vitraux, soit aux cordons des voûtes[4]. » Les colonnes de la nef étaient ran-

[1] *Copie moderne du Cartulaire de Royaumont*, à la bibliothèque impériale, par Gaignières.

[2] Ces fenêtres, au dire du P. Canonne, *remplissaient tout le fond*, c'est-à-dire, prenaient toute la place du mur; on comprend ce qu'ajoutaient de gracieux ces petites colonnes, qui divisaient la fenêtre.

[3] Le P. Canonne vante la beauté de cette rosace. (Note à M. Rameau, maire d'Asnières, en 1810.)

[4] Note du P. Canonne, ex-religieux de Royaumont. — Les détails intérieurs de l'église n'étaient pas tous parfaits : le grand autel (qui existe encore à l'église de Viarmes), avait 6 mètres de largeur, 1 mètre 50 centimètres de hauteur, 1 mètre 50 centimètres de profondeur; il était en marbre rouge brun ; on voyait deux colonnes en marbre de même qualité,

gées sur la même ligne que celles du chœur jusqu'à l'abside ; ces colonnes, de 3 pieds 3 pouces de diamètre, étaient à 18 pieds de distance les unes des autres[1], à l'exception des pilastres ou gros piliers qui portaient le dôme ou le clocher, et qui étaient également ornés de cannelures dans leur longueur. L'architecte avait mis ce que les archéologues anglais nomment un triforium ou galerie intérieure qui régnait au-dessus des cintres d'entre les colonnes et au-dessus des croisées hautes; cette galerie, ornée de balustrades, de petites colonnes, suivait tout le pourtour de la nef; elle était formée, dit Gaignières « de 80 arcades ogivales, retombant sur des co« lonnettes soutenues, dit-il, par de petits piliers d'une « seule pièce, » un homme pouvait y passer à son aise[2].

On ne doit pas moins insister sur l'apparence extérieure et grandiose de l'église de Royaumont. Trois portiques occupaient toute l'étendue de la partie inférieure de la façade. Millin[3] prétend que la porte correspondant à la nef était ornée de belles sculptures modernes, chargée de fleurs de lis, de croix de Lorraine, de châteaux et de SL. Il nous est impossible de savoir si, dans les profondes voussures par lesquelles se terminait le sommet du portique principal, on voyait, à travers la diminution progressive des arcs multipliés, une quantité d'anges, de séraphins et d'autres personnages sculptés, comme cela se voit dans les grandes cathédrales du treizième siècle. La gravure de l'an 1791 nous laisse entrevoir, à la façade principale, les trois galeries extérieures mentionnées par Gaignières, et qui

l'église d'Asnières les possède. Nous admettrons avec Millin que cet autel avait été fait avec plus de prétention que de goût; qu'il était plus riche qu'élégant.

On voit à l'église de Viarmes un tableau représentant le *bon Samaritain*. qui a été emporté de Royaumont; il n'a pas de valeur.

[1] Rapport du P. Canonne. — Les piliers sont d'une bonne proportion, disait Millin.

[2] C'est l'expression du P. Canonne, dernier habitant de l'abbaye.

[3] *Antiquités nationales*, publiées en 1791.

régnaient au dehors de l'église[1]. La première galerie était immédiatement superposée aux trois portiques, et sur cette première galerie elle-même, au-dessus du grand portique, reposait un pignon triangulaire où l'on voyait une sculpture représentant sans doute un symbole de l'Ancien ou du Nouveau Testament, ou les armes de France comme abbaye royale. La deuxième galerie venait ensuite, avec ses arcades ogivales, reposant sur de fines colonnettes; on ne voyait aucune statue dans l'entrecolonnement. Au-dessus, apparaissait une grande rosace romane à compartiments en pierre, d'un assez bon travail. Cette partie de la façade était à son tour surmontée d'une balustrade à jour, à hauteur d'appui, régnant dans toute la largeur et formant une sorte de ceinture horizontale; elle couronnait les murs de la basilique solitaire et formait une galerie découverte qui permettait de faire, à cette élévation, le tour de l'édifice. La hauteur de la façade n'était pas encore épuisée; un autre pignon triangulaire et définitif surplombait le tout, à plus de 30 mètres d'élévation. Une rose, aux proportions délicates, complétait cette harmonie aérienne.

On n'avait d'ailleurs qu'à se diriger du côté septentrional de la basilique, et l'œil embrassait d'une manière totale la vaste étendue de cet édifice, ses proportions imposantes, le bel effet des grandes rosaces[2], la prodigieuse élévation des combles, la projection des arcs-boutants,

[1] Un maçon de Viarmes, Jacques Blochet, releva, dit-on, à la fin du dix-huitième siècle, le plan de l'abbaye de Royaumont que Millin fit graver pour ses *Antiquités nationales*. C'est exact; mais la perspective est manquée, en ce sens que, dans le plan de Jacques Blochet, le palais abbatial paraît avoir presque autant d'élévation que l'église.

[2] Le P. Canonne avait raconté, de souvenir, qu'il n'y avait pas de rosace à l'extrémité du transsept méridional; et qu'il ne pouvait y en avoir, parce que le mur était contigu au dortoir des moines. « De l'autre côté du bras de la croix, dit le P. Canonne, il n'y avait pas la rosette : l'emplacement du grand vitrail était le pignon du dortoir. » Les souvenirs du P. Canonne étaient ils exacts sur ce point? ne voit-on pas encore un reste de la rosace méridionale?

nécessité un peu bizarre du système gothique, mais néanmoins véritables arcades aériennes, sentinelles vigilantes autour de la nef et de l'abside, et venant se butter sur les contre-forts terminés par de légers clochetons[1]. Un clocher aux grandes proportions, couronnement indispensable de l'ensemble du monument élevé par Pierre de Montreuil, était placé au point d'intersection de la nef, des transsepts et du chœur. Tel était le bel édifice gothique de Royaumont, et un vieillard d'Asnières, de nos dernières époques, ancien soldat de Louis XVI et de la République, disait, au retour de ses nombreux voyages, « qu'aucune église de France ne lui faisait l'impression d'immensité autant que celle de Royaumont; et que, lorsque le prêtre était à l'autel, il s'atténuait dans le fond de la perspective au point de disparaître, sorte d'atome perdu dans le lointain[2] »

Que si l'on voulait ressusciter pour l'œil cette splendide église qui n'existe plus aujourd'hui, on peut juger, de ce qu'elle était dans son architecture et dans sa forme, par les restes considérables de l'église de l'abbaye de Longpont, à trois lieues au sud-ouest de Soissons[3], l'église de Royaumont ayant été conçue sur le plan de celle-là, mais « corrigée et perfectionnée, » comme on voit par les notes des archives de Versailles[4]. L'église de Longpont est encore debout, la façade principale subsiste en totalité ; sa double rosace si grandiose, qui resplendissait par une verrière aux mille couleurs, est toute ouverte. La hardiesse et les

[1] « Les murs et les voûtes étaient soutenus en dehors par deux rangs d'arcs-boutans, dit le P. Canonne, appuyés sur de forts piliers. »

[2] M. Ledoux mort vers 1863.

[3] M. le comte H. de Montesquiou, possesseur de cette abbaye de Longpont, empêche, en véritable ami des grandes choses du passé, que les ruines existantes ne s'écroulent complétement.

[4] Tillemont rapporte que « saint Louis prit le dessein de la bastir telle qu'il la bastit, lorsqu'il fut l'année précédente au monastère de Longpont, l'un des plus grands et des plus beaux qui fussent en France. » Voyez aussi, aux *Archives de la préfecture de Seine-et-Oise*, l'*Inventaire de la manse conventuelle de Royaumont*, liasse cotée R.

grandes dimensions de l'église de Longpont, ces arcs-boutants et ces contre-piliers qui bravent encore les tempêtes, ces proportions si spacieuses, visibles encore[1], de l'abside, du sanctuaire, du chœur, de la grande nef et des chapelles latérales, peuvent, par une similitude qui est du ressort des yeux, faire juger du grand effet de perspective que produisait Royaumont au temps de saint Louis. Du reste, la physionomie de l'église abbatiale de Royaumont, dont il ne reste plus que quelques ruines, peut nous revenir d'un autre côté; le grandiose des dimensions des nefs peut se deviner par les proportions de ses magnifiques colonnes, dont on possède encore les débris, et qui supportaient la grande voûte; la hauteur de l'une d'elles est de 7 mètres 85 centimètres; le chapiteau, à 9 pans, et orné de feuillage et de crosses végétales, mesure à lui seul 75 centimètres de hauteur, 1 mètre 40 centimètres de largeur au haut du tailloir; la base est de 1 mètre 20 centimètres de diamètre, et celui du fût de 1 mètre 8 centimètres. Un des critiques les plus éclairés du dix-septième siècle, qui introduisit la sévérité des recherches dans les études d'histoire, avait été frappé des beautés de l'église de Royaumont, et s'en exprimait de la manière suivante: « L'église passe aujourd'hui pour l'une *des plus belles* « *qui soient en France*, dit Tillemont[2]. Elle a 300 pieds « de longueur[3]. Saint Louis ne l'enrichit pas moins d'or- « nements que la structure en estoit ample et magnifique, « employant en une œuvre de piété l'ardeur que les jeu- « nes gens ont pour la magnificence, *juvenili ardens casto*

[1] V. Machaut, *Hist. du bienheureux Jean de Montirel*, p. 472. — *Chronique de l'abbaye de Longpont*, par M. le comte de Montesquiou. — *Hist. de Jean de Montirel*, par l'abbé Boitel, p. 532.

[2] *Vie de saint Louis*, t. I, p. 492.

[3] Jean Marie, p. 131, cité par Tillemont. — Dom Pierre Le Nain ne diffère pas de Tillemont sur la célébrité de l'abbaye de Royaumont; mais il assigne, comme longueur à l'église, 310 pieds, au lieu de 300 pieds: « L'église, qui est une des plus belles qui soit en France, dit-il, a 310 pieds de longueur..... la structure en est magnifique. » *Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux*, t. IX, p. 288-291.

« *amore*[1]. Aussi on prétend, ajoute Tillemont, qu'il n'y « avoit qu'un roy qui pust bastir cette maison ; et on a « cru que pour les seuls bastiments, il y avoit dépensé « plus de cent mille livres parisis, ce qui estoit une somme « immense pour ce temps-là, où quinze livres de rentes suf« fisoient pour l'entretien honneste d'un ecclésiastique[2]. »

La dédicace ou consécration solennelle de l'église de Royaumont fut fixée au dimanche, 19 octobre 1235; il y avait sept années que les travaux étaient poussés avec vigueur; mais on mit environ trente ans pour les travaux délicats de sculpture. Le jour de cette consécration fut un grand jour pour Royaumont; il inaugurait en quelque sorte l'abbaye officiellement, et à la joie des religieux vint s'ajouter le concours des populations. Asnières, Viarmes, Beaumont, Boran, Gouvieux, Seugy, Franconville, Precy, Luzarche, le Lys, Gouvieux, Creil, Saint-Leu, Noisy, l'Ile-Adam, étaient représentés à cette cérémonie par un grand nombre de leurs habitants. Il s'agissait d'une abbaye, qu'un roi de France qualifia plus tard d'une « des *plus notables abbayes de France*[3], » que Guillaume de Nangis avait dite « sumptuosam et admirandi operis Abbatiam ; » et dans les mœurs du temps, le moustier[4] était considéré par les localités rurales, comme la plus utile et la plus féconde institution.

Le jeune monarque portait trop d'intérêt à ce qui était son œuvre personnelle, pour rien négliger de ce qui pouvait donner de l'éclat à cette solennité : saint Louis rivalisa de zèle avec les populations ravies et heureuses. Toute la cour fut convoquée avec les princes du sang. On vit naturellement à cette cérémonie Blanche de Castille et les princes ses fils; Marguerite de Provence, récemment en-

[1] Guillaume de Nangis, *Hist. du règn. de saint Louis.*
[2] *Vie de saint Louis*, t. I, p. 492.
[3] Le roi Charles V. Voir le *Cartulaire de Royaumont.*
[4] Monastère.

trée dans la famille royale, et dont la grâce et la modestie rehaussaient l'éclat du trône ; Isabelle, la sœur bien-aimée de saint Louis; puis les illustrations et les gloires vivantes de la monarchie, l'élite de la noblesse et celle du haut clergé français. C'est que cette cérémonie était presque un événement national. Le connétable Amaury de Montfort, le grand chambrier Barthélemi de Roie, et beaucoup d'autres seigneurs, se faisaient un devoir d'être aux côtés de leur prince, dans ces fêtes si chères à son âme religieuse. Aux abbés de Citeaux, de Clairvaux, durent se joindre l'abbé de Saint-Denis et le légat du Saint-Siége. Quant au prélat qui présida la cérémonie, il ne pouvait être qu'un saint homme, « un homme de grand savoir et vertu, de doctrine exquise, ès lettres saintes ; » c'était Jean, archevêque de Mytilène ; il consacra l'église de Royaumont en l'honneur de la Sainte-Croix, de Notre-Dame et de tous les saints[1]. Gautier, évêque de Chartres, y consacra aussi plusieurs autels[2]. La solennité fut pompeuse, et l'on peut imaginer le puissant effet que dut produire cette rencontre des grandeurs mondaines de la cour et de la sainte joie des religieux, tout rayonnants dans leur humble habit de chœur, et au milieu des lumières qui ne furent point parcimonieusement distribuées ce jour-là. Cette consécration était une solennité religieuse, et en même temps une *fête de l'intelligence :* on inaugurait une belle œuvre de l'art chrétien, un temple où les générations successives viendraient goûter, d'âge en âge, cette merveilleuse végétation des chapiteaux, des clochetons et des fenestrages qu'a enfantés l'art gothique. Ajoutons que, sous le rapport social et matériel, l'abbaye de Royaumont, avec sa splendide église, placée comme un centre de vie intellectuelle

[1] Voir le *Cartulaire de Royaumont*, t. I, aux manuscrits de la bibliothèque Richelieu ; la *copie moderne*, par Gaignières; les archives de Seine-et-Oise ; Louvet *Antiquités du Beauvaisis*.
[2] Voir Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 495.

à l'extrémité du comté de Beaumont, était destinée à maintenir la vie locale, l'autonomie du pays d'Asnières, à faire contre-poids, en ce qui la concernait, à ces tendances centralisatrices qui ont toujours distingué la monarchie française, en particulier le règne de saint Louis, et qui, excellentes dans le cours ordinaire des choses, ne pèsent que lorsqu'elles sont exagérées. Quand, au milieu des populations, s'élevait un monument d'une véritable beauté, quand il y avait, à côté, un groupe vivant, à grandes ressources temporelles, industrielles, commerciales, agricoles ou intellectuelles, les habitants de la contrée avaient une vie propre, une individualité distincte; ils n'éprouvaient pas le besoin maladif d'aller se noyer dans le gouffre des grandes métropoles; ils ne se laissaient pas prendre au miroitement fascinateur de l'attraction centralisatrice.

On vit, à cette première fête des *moines blancs*, comme les désigne Joinville, une grande quantité de chevaliers en cottes de drap de soie, ainsi que de gens vêtus aux armes du roi. Royaumont ne devait jamais revoir peut-être autant de surcots ni d'autres vêtements de draps d'or. Le jeune roi parut avec toutes les marques extérieures qui traduisent le respect, la joie et le rayonnement d'un beau jour. Était-il, comme à la fameuse cour plénière de Saumur (quelques ans plus tard), avec une cotte de satin bleu, un surcot et un manteau de satin vermeil fourré d'hermine? avait-il ce manteau en velours bleu semé de fleurs de lis d'or et de perles, que conservèrent longtemps les Cordelières, fondées par Marguerite son épouse? Ce qui est indubitable, c'est que, à cette inauguration officielle de Royaumont, le jeune roi voulut honorer l'abbaye et les moines. Saint Louis montra-t-il pour sa coiffure plus de goût qu'il n'en fit paraître à Saumur[1].

[1] La grande cour que saint Louis tint, en 1243, en Anjou, à Saumur.

où il mit sur sa tête un *chapeau de coton, qui lui seyait mal*, au dire de Joinville, parce que saint Louis était alors jeune homme? Ce détail n'a ici aucune importance.

Saint Louis avait reçu la ceinture de chevalier à onze ans, le comte de Boulogne s'étant empressé de la lui donner; l'évêque Jacques de Bazoches lui avait également conféré l'ordre de l'Étoile, dont le collier était formé de trois chaînes entrelacées de roses d'or, émaillées de blanc et de rouge. L'astre aux cinq rayons était suspendu avec la devise : « Monstrant regibus astra viam. » Il était de l'étiquette royale de porter ces diverses décorations, pour honorer les grandes solennités; et c'était le cas, le 19 octobre 1235. Louis IX, son illustre mère, la jeune reine, la princesse Isabelle, sœur de saint Louis, les autres princes étaient attendus avec joie au manoir abbatial. Dès l'apparition du royal cortége, les portes du monastère s'ouvrirent, tous les religieux se rangèrent silencieusement, au nombre de cent quatorze, les yeux baissés, les mains croisées sur la poitrine, le visage pâle, les traits sereins, la démarche grave et imposante. Bartholomée, abbé de Royaumont, marchait à leur tête, portant les insignes de la dignité abbatiale, tenant à la main le bâton pastoral et ayant à ses côtés plusieurs abbés d'autres monastères de France; puis venait l'évêque consécrateur. Les religieux s'inclinèrent devant les souverains et les conduisirent processionnellement dans l'église, au milieu de laquelle s'élevait un trône où l'on n'épargna ni le velours écarlate, ni les broderies en or.

Quand la cérémonie eut lieu, on ne savait ce qu'on devait le plus admirer, ou du profond recueillement des moines, debout à leurs stalles, pieusement absorbés en Dieu, ou de la piété de saint Louis, ou de la grâce modeste des princesses, et notamment de Marguerite depuis peu arrivée à la cour de France, « gentille, bonne reine,

pleine de grand simplece[1], loyale et fine[2]. » La foule accourue était immense, et la curiosité de ses yeux allait alternativement des princes et des princesses, aux moines et aux évêques; elle ne pouvait se rassasier de contempler ces figures royales, ou ces austères visages de moines. Isabelle, la sœur bien-aimée de saint Louis que leur mère faisait orner, dit Agnès d'Harcourt, de magnifiques vêtements et de colliers, et dont l'âme était *tendue au service de Dieu*, se cachait dans la galerie de l'église et suivait avec amour les prières, les encensements, les bénédictions de l'évêque aux autels et aux piliers de la basilique ; Isabelle, qui refusait les plus belles alliances de l'Europe, jusqu'à celle du fils de l'empereur, Conrad, roi des Romains, héritier du trône impérial d'Allemagne, ne refusait jamais l'assistance aux solennités du sanctuaire.

Une particularité ne put échapper au fondateur de Royaumont ; l'architecte avait fait régner le chiffre *neuf*, dans tous les détails de son architecture, comme une gracieuseté au monarque libéral qui venait d'élever ce magnifique asile de la prière. L'église avait *neuf* chapelles[3]; les chapiteaux des colonnes soutenant la voûte avaient *neuf* côtés[4]; il y a *neuf* arcades dans chacun des quatre côtés du cloître ; *neuf* fenêtres principales dans le réfectoire, etc.; ainsi, l'abbaye tout entière rappelait saint Louis *neuvième* du nom, et était marquée à son chiffre : mais saint Louis avait des horizons plus élevés et plus dégagés des préoccupations vulgaires : s'il envisageait les siècles à venir, il pensait naturellement et sans faste qu'un centre de lumière et de vertu venait d'être inauguré au

[1] Ainsi l'appelle Robert de Sainceriaux.

[2] Ainsi parlaient les chevaliers-poëtes, aux cours plénières d'Aix.

[3] D'après le témoignage de Millin, du P. Canonne en 1810, et des vieillards d'Asnières qui ont vu l'église.

[4] Il subsiste encore non loin de la tour de Royaumont (pour n'en citer qu'un) un chapiteau de l'une des colonnes de l'église, lequel a *neuf* côtés, tandis que d'habitude, les chapiteaux en ont trois ou six.

sein des campagnes du comté de Beaumont ; c'était là l'ordre habituel de ses idées et de ses affections ; il mettait son bonheur dans la prévision que, d'âge en âge, en ces lieux, des religieux prieraient, honoreraient Dieu. Et en ce qui regardait le présent, un moment saisissant de la liturgie avait pénétré saint Louis. L'évêque consécrateur aspergea plusieurs fois avec de l'eau bénite les murs extérieurs de l'église, et puis, frappant avec sa crosse à la porte principale, il dit : — *Ouvrez vos portes, ô princes, et que les portes éternelles s'élèvent, afin de laisser entrer le Roi de gloire.* — Le diacre répondit : *Qui est ce Roi de gloire?* — L'évêque répliqua : — *C'est le Dieu fort et puissant, le Dieu fort dans les combats.* Le diacre insiste : — *Quel est ce Roi?* L'évêque : —*Le Dieu des vertus est lui-même ce Roi de gloire* [1].

Saint Louis était plus que personne, par le tour de son esprit, par le fond de son éducation et par les intuitions de son âme, apte à saisir et goûter le grand symbolisme de l'inauguration catholique des églises; il admirait d'ailleurs dans le détail de la cérémonie cet appel aux éléments et à la matière pour consacrer un temple au spiritualisme, ce symbolisme profond qui sait marier les magnificences matérielles aux magnificences de l'esprit, cette *eau* employée dans la cérémonie par l'évêque consécrateur pour figurer dans une représentation mystique l'humanité du Christ, le *vin* pour signifier sa divinité, la *cendre* répandue sur les dalles comme symbole de la mort, et le *sel* comme celui de l'incorruptibilité. Le mélange de ces quatre substances signifiait la haute et ado-

[1] Gillaume Durand, évêque de Mende, écrivit du temps de saint Louis son *Rational* ou *Manuel des divins offices*, véritable encyclopédie liturgique. Le docte évêque nous fait connaître l'ordre et l'économie de la liturgie au treizième siècle. Saint Louis devait goûter, avec son tact chrétien, les cérémonies citées ici et leur beau symbolisme. L'ouvrage de Guillaume de Mende ne fut achevé qu'en 1284 : mais saint Louis était fort instruit d'ailleurs de la liturgie que l'évêque de Mende n'a fait que relater.

rable personnalité de Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, mort et ressuscité pour nous purifier et nous faire devenir les temples de Dieu. Saint Louis n'avait garde de ne voir, dans cette série de cérémonies pompeuses, qu'une vaine parade et une exhibition inutile; il alla droit au sens pratique, à l'application personnelle; et trouvant la représentation de la *pureté* dans l'eau, de la *sagesse* dans le sel, de la *mortification* dans la cendre, enfin de la *force* dans le vin, son esprit à la fois mystique et positif concluait que dans toute maison de prière on doit aller puiser l'esprit de pureté, de mortification, de sagesse et de force morale.

Cette année 1235, où les religieux de Royaumont firent consacrer leur église conventuelle, Godefroy de Clermont de Nesle, était l'évêque du diocèse; il avait succédé, depuis un an, sur le siége épiscopal de Beauvais, au bouillant Milon de Nanteuil. Cette consécration faisait époque. Saint Louis avait donné à l'église de Royaumont un morceau considérable de la vraie croix, avec beaucoup d'autres reliques[1]; Blanche de Castille, la jeune reine Marguerite, et beaucoup de jeunes seigneurs avaient honoré de leur présence cette dédicace[2]. Une si belle solennité ajoutait à la qualité intrinsèque de l'abbaye une sorte d'autorité extérieure plus grande dans l'opinion. Lorsqu'on apprit que le jeune roi de France, avec toute sa cour, avait assisté à l'inauguration d'une église de couvent sur les rives de l'Oise, et qu'il allait d'habitude dans ce monastère, on conçut partout, de Royaumont, une haute idée. La célébrité de l'abbaye commença du jour où les constructions étaient achevées. Et il est indubitable en soi-même, que, dès cette époque, comme dans les âges suivants, « toute cette architecture en petites cannelures « et en grands vitraux, » faisait l'admiration des curieux,

[1] *Vie de saint Louis*, par Tillemont, t. I, p. 493.
[2] *Ibid.*

parce que l'ensemble devait être, en répétant l'expression de l'un des derniers moines de Royaumont, « l'exquise miniature jointe au grandiose[1]. »

Lorsqu'on eut terminé les principaux travaux de Royaumont, en 1235, cette fin voulait dire commencement. Un monastère achevé ne signifiait point un nid élevé à la paresse; l'injurieuse synonymie du moine et de la paresse, ne date que du dix-huitième siècle[2]. Le mot « action » était écrit, au contraire, sur chaque pierre de Royaumont, comme sur chaque page du statut fondamental de l'ordre dans la *charte de charité*. Et bien des siècles avant d'attendre les lettres anglaises de Voltaire, et sa lettre contre Pascal, le programme des religieux cisterciens et des moines bénédictins était celui-ci : « Le but de l'homme est l'action... l'homme est né pour l'action, comme le feu tend en haut, la pierre en bas. N'être point occupé, ou ne pas exister, c'est la même chose. » Au moment où nous sommes parvenus, la période d'action commençait pour l'abbaye ainsi que pour le jeune monarque. Comme leurs deux adolescences s'étaient confondues, leur virilité aura aussi des similitudes; la grande splendeur de l'abbaye de Royaumont coïncidera avec l'épanouissement du règne de saint Louis. Le mot *action* est vaste et compréhensif; énoncer que l'homme est né pour agir, c'est dire qu'il est né pour lutter, souffrir, travailler, attendre, espérer; c'est la loi générale de ce monde. Tout travaille, il n'y a que la mort qui ne travaille pas, et encore... Il faut qu'il y ait, pour tous, pour les individus et pour les nations, pour les corporations et les familles, pour les gouvernés et pour les

[1] Expressions textuelles du rapport sur Royaumont, fait en 1810, par le P. Canonne, ex-religieux de cette abbaye.

[2] Il fallait être passé par bien des bouleversements pour que, dans le dix-huitième siècle, on publiât un *Éloge de la Paresse* en le dédiant ironiquement à un moine. C'est un écrit d'une plate médiocrité; l'auteur a voulu imiter le genre d'Érasme, dans l'*Éloge de la Folie;* il propose, aux graveurs, pour sujet d'estampe, l'allégorie de la Paresse.

gouvernants, il faut l'épreuve, l'effort, la fatigue; tout s'achète en ce monde par le sang et les larmes; il faut que des larmes coulent de l'œil de l'homme, comme il faut que des gouttes de pluie tombent des nuages tous les ans. Depuis les douleurs de l'enfantement qui travaillent le sein de la femme, depuis les découvertes de la science qui nécessitent les nuits et les veilles de l'explorateur, rien de grand et de bon ne se trouve sur les chemins aisés et fleuris. L'épreuve est la grande loi de tout ce qui vit et respire, c'est la loi de l'histoire. Il ne suffisait donc nullement d'avoir résolu le problème d'établir solidement ou territorialement Royaumont et de lui assurer une dotation convenable, en lui donnant des terres et des revenus qui assurassent l'existence de la colonie. Par là, sans doute, tout à la fois on pouvait durer, et néanmoins l'individu restait sans propriété, abdiquant ses biens et son avoir, pratiquant avec sincérité le dépouillement de lui-même. Il est visible toutefois que ce n'était pas tout que l'abbaye prospérât matériellement; que sur les flancs des collines on vît paître ses nombreux troupeaux; que plusieurs fois le jour le son des cloches appelât les moines à l'église; que l'abbaye eût de grands travaux, de grandes moissons; que les champs fussent en plein rapport, et les revenus plus que suffisants pour l'entretien des moines, les aumônes des pauvres et les frais de l'hospice. Il ne suffisait pas que l'abondance régnât et que l'abbaye fût riche : là commençait au contraire le danger, la richesse n'étant que l'écueil contre lequel courait grand risque de se briser la rigueur de l'observance. Aussi c'était sur ce point que, chaque année, les visiteurs de chaque abbaye devaient porter à la réunion du chapitre général leurs observations les plus sévères, leurs notes les plus minutieuses, pour aviser à la répression des abus naissants. L'épreuve ne viendra-t-elle pas de ce côté?

Le passant qui entrait à certaines heures de l'année 1241 dans l'église de Royaumont, et s'arrêtait à la double grille en fer[1] qui séparait la nef du chœur, remarquait une modification accidentelle dans la prière des religieux. Tous les jours, les moines de Royaumont, en l'année 1241, disaient un *Pater*, un *Veni Creator*, et une oraison, à l'intention de quelques captifs dont ils sollicitaient la délivrance. Les convers remplaçaient le *Veni Creator* et l'oraison par un *Miserere ;* et chaque semaine, une messe était célébrée, à la même intention, par les chantres de l'abbaye[2]. Ces prières furent continuées, d'après la prescription du chapitre général de Cîteaux[3], pendant l'année 1242. Voici la raison de ces prières momentanées. Ce n'était pas le dogme de l'inaction et de la contemplation stérile qui devait présider aux premiers jours de l'abbaye définitivement constituée. Il est impossible de ne pas toucher aux longs démêlés de l'empereur Frédéric II avec la papauté, parce qu'ils intéressent à la fois le règne de saint Louis et l'abbaye de Royaumont; mais il devient malaisé de s'en exprimer, au milieu des épreuves si grandes réservées, de notre temps, à la cour romaine. Nous trouvons étrange aujourd'hui ces luttes prolongées des Empereurs et des papes voulant reconstituer à leur profit, les uns, une certaine universalité d'influence temporelle qui semblait l'apanage de la ville de Rome, les autres la domination des Césars qu'ils croyaient devoir retrouver dans le titre impérial. Était-il opportun que les papes se jettassent dans la politique ? Le prestige de l'autorité religieuse ne devait-il pas s'y amoindrir ? Nous n'avons pas mission de décider ces délicates questions, dans cet ou-

[1] Cette grille, dont le dessin paraissait commun, s'il faut en croire Millin, était d'un travail superbe pour la serrurerie ; elle portait, dans des médaillons, le sceptre, la main de justice, les clous et la couronne d'épines.

[2] Dom Martène, *Thesaur. Anecdot*, IV, p. 1375-1376; dom Bouquet, XXI, 73, 764.

[3] Dom Martène, *ibid.*

vrage de paisible exposition historique. Mais on ne pourrait rien entendre à l'enchaînement des faits de cette époque, si l'on perdait de vue la part que l'esprit du temps avait faite aux pontifes de Rome dans les affaires européennes; il y avait eu, un moment, où une sorte de droit public, issu des idées de foi, avait accordé aux papes, sur les souverainetés temporelles, une véritable omnipotence; mais déjà, au treizième siècle, après Innocent III, l'opinion qui servait de base à ce droit public, était bien affaiblie, et le terrain de Grégoire IX n'était plus le terrain d'Innocent III, quoiqu'ils ne fussent séparés que par Honorius III.

La lutte de suprématie ou de prépondérance était engagée, ou du moins chacun crut avoir des griefs à articuler contre la puissance adverse; mais il est certain que Frédéric II avait manqué de parole, pendant plus de douze ans, depuis 1215, relativement à la convention de passer en Orient pour délivrer la Terre sainte; il avait promis d'aller combattre le sultan d'Égypte, et de rendre la Palestine aux chrétiens. La nécessité de lui rappeler cet engagement solennel, et la nomination aux évêchés du royaume de Sicile, dans lequel l'Empereur voulait conserver de l'influence, contribuèrent à tendre la situation. Grégoire IX crut devoir employer les armes spirituelles et lancer sa première excommunication contre Frédéric II, le 27 septembre 1227. Notre sujet n'exige point de raconter ici les diverses péripéties, fort émouvantes d'ailleurs, de la longue bataille qui se déclara et se poursuivit entre le pape et l'Empereur. Elle ne nous intéresse, dans cette histoire spéciale, que par le dénoûment tragique qui provoqua une vive et légitime émotion à l'abbaye de Royaumont en 1241 et 1242; ce fut l'objet des prières inusitées qu'on prescrivit, à cette époque, dans tout l'ordre cistercien. Des abbés appartenant à l'ordre se trouvèrent tristement mêlés aux derniers incidents de la querelle.

Grégoire IX et Frédéric II mirent dans la lutte leur

puissance de volonté et leur talent respectif, en sorte que les proportions en furent grandes, et la prolongation douloureuse; l'Europe les regardait tous deux comme de grands princes ; si le Pontife était vénéré pour ses mœurs exemplaires, son érudition et ses vues politiques, le petit-fils de Barberousse exerçait du prestige par des qualités non moins brillantes[1] ; toutefois ces deux hommes différaient par l'âge, le caractère et la moralité ; et dans leur antagonisme, c'était le saint empire d'Allemagne, type du monde féodal, qui se trouva en présence du saint empire romain : Gibelins du côté des impériaux, Guelfes du côté du pape. Le pape avait fini par déclarer l'Empereur déchu et les sujets déliés du serment de fidélité ; mais sur l'intervention de Léopold, duc d'Autriche, Frédéric avait reçu l'absolution le 28 août 1230. La mésintelligence ne cessa pas ; et, elle aboutissait, neuf ans après, à une nouvelle excommunication. Grégoire IX ayant de nouveau prononcé la déchéance de Frédéric, lui cherchait en 1239 un successeur dans toute l'Europe; il proposa l'empire au comte d'Artois, frère de saint Louis ; mais saint Louis refusa pour son frère, et resta dans une neutralité indépendante. Enfin, l'idée de réunir un concile général, qui terminât par un arrêt souverain la querelle de l'Empereur et du pape, avait fini par s'emparer de l'opinion publique, à la cour romaine comme en France. Grégoire IX convoqua ce concile à Rome, et dans la première heure Frédéric II était d'avis de s'en rapporter à la décision de l'Église assemblée; mais il finit par redouter l'influence pontificale dans une assemblée ecclésiastique ; et tandis que Grégoire IX donnait avis qu'on se rendît à Rome pour cet objet, Frédéric II s'apprêta à empêcher par les armes la réunion du concile.

[1] « L'étude attentive du caractère de Frédéric II, dit son moderne et récent historien, M. Huillard-Bréholles, nous montre une intelligence d'élite unie à une conscience pervertie. »



Ce fut l'occasion de grands désastres ; une rencontre eut lieu en mer le 3 mai 1241 ; les Impériaux, montés sur vingt galères pisanes, réunies aux vaisseaux de l'Empire, attaquèrent les archevêques, évêques, abbés de la chrétienté, se rendant à Rome sur des flottes génoises et provençales ; supérieurs en nombre, les Impériaux furent vainqueurs, on amena prisonniers une foule d'abbés, d'ambassadeurs, de députés, de procureurs de ville ; il y eut un grand butin d'argent, de mitres et d'or. Plusieurs prisonniers furent jetés à la mer, la corde au cou. Parmi les prisonniers se trouvaient deux abbés de l'ordre des cisterciens. C'est pourquoi le chapitre général avait ordonné des prières à Royaumont et dans toutes les autres abbayes.

Lorsque ces détails furent connus en France, Louis IX s'empressa de faire entendre ses plaintes et de réclamer la mise en liberté des ecclésiastiques français. Frédéric ayant refusé de rendre les prisonniers et s'étant contenté, pour sembler accorder quelque satisfaction au roi, de les tirer d'une prison pour les réunir dans une prison nouvelle, le jeune roi de France envoya à l'Empereur un second message, sur un ton qui fit réfléchir « l'impériale prudence » : « Voilà qu'il faut nous étonner grandement, lui écrivait-il ; nous sommes émus et non sans raison. Sans qu'aucun sujet ni prétexte d'offense vous y ait invité, vous avez fait saisir sur mer les prélats de notre royaume qui se rendaient près du siége apostolique, auquel ils sont liés autant par la foi que par l'obéissance, dont ils ne peuvent rejeter les commandements, et vous les retenez en prison... Nous considérons leur détention comme une injure faite à nous-même. Que votre impériale prudence y réfléchisse donc[1] » — Ce langage fut compris ;

[1] Petri de Vineis, *Épist*.. l. I, c, XII, p. 114. — Guill. de Nangis, p. 332-333. — Raynaldus, an 1241, art. 76. — Rymer, *Fœdera*, t. I, p. 395. — Félix Faure, de Villeneuve-Trans, dans leur *Histoire de saint Louis*, t. I.

la France obtint satisfaction, tous les prélats, abbés, députés français, furent immédiatement déclarés libres de retourner chez eux [1]. Néanmoins, malgré l'efficacité des énergiques réclamations de saint Louis, Guillaume II, abbé de Clairvaux n'était plus, il venait de mourir dans sa prison, ses compagnons ne rapportèrent à Clairvaux qu'un cadavre. A la douleur de Royaumont et des autres monastères cisterciens se mêla une consolation. On raconte que lorsqu'on dépouilla le corps de Guillaume, abbé de Clairvaux, pour le laver, on le vit, dit-on, entouré d'une lumière miraculeuse. Son âme apparut toute resplendissante de gloire à une sainte femme [2].

Mais c'est à d'autres titres encore que la période d'action était arrivée pour saint Louis : comme aussi depuis l'année 1240 jusqu'à la mort de ce monarque, on aura l'occasion de remarquer que ce fut peut-être le plus haut point de splendeur de l'abbaye. Ce que saint Louis était pour Royaumont, ce que Royaumont était pour saint Louis, allait apparaître avec plus d'éclat que jamais, dans les années nouvelles qui vont se dérouler. La carrière, les tendances morales, la manière d'être de Louis IX, s'expliquent dans une certaine mesure par l'influence de Blanche de Castille. Quelle mère était plus digne de laisser un reflet sur un personnage politique? Mais, après Blanche de Castille, l'histoire doit signaler l'influence de la nouvelle abbaye bernardine des bords de l'Oise. Créée par Louis IX, il fut donné à l'abbaye de Royaumont de recréer sans cesse l'âme de son fondateur. Le jeune prince et l'abbaye avaient grandi ensemble ; comme leur adoles-

[1] Voir sur cet épisode d'histoire, Matthieu Pâris, p. 555, etc. Grégor. IX, papæ épist.; de Cherrier, *hist. de la Lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, t. II, p. 206 ; Alberic, M. de Trois-Fontaine, p. 596 ; D. Villani, *Istorie Florentine* ; Muratori, *Rerum Ital. script.*, t. XIII, p. 6 ; Guillaume de Nangis ; Fleury, *Histoire ecclésiatique*, l. LXXXI ; Raynaldus, *Annales*.

[2] *Études sur les abbayes cisterciennes*, par H. d'Arbois de Jubainville, p. 180.

cence s'était mêlée, leur maturité respective s'entr'aida.

Un grand désir d'améliorer la France, sous le rapport matériel et moral, le ferme dessein d'imprimer à son gouvernement un caractère d'équité, de respect des droits, d'amour de la justice et du bien public, le besoin d'illustrer la nation, de la moraliser et de réaliser un idéal de royauté qui fût le triomphe des principes d'intérêt public, voilà le but que saint Louis se traça lui-même, et vers lequel il marcha avec une volonté imperturbable et sage, avec une rigidité de conscience que rien ne put altérer. Mais il fallait compter avec la féodalité, dont les opiniâtres résistances et les ombrages absurdes ralentirent la formation complète de la nationalité française. Lorsqu'on est jeune et qu'on est prince, à la tête d'une nation naturellement belliqueuse, il semble qu'on doive tenter les aventures militaires. Louis IX ne rechercha pas systématiquement la guerre ; mais, de l'âge de vingt-cinq à quarante ans, il ne put déposer l'épée. Il s'agissait, en 1242, d'empêcher le morcellement territorial de la France ; de là, la campagne de Guienne. On connait les causes de cette campagne qui s'ouvrit au printemps de 1242. Le comte Alphonse, frère du roi, venait de recevoir l'investiture du comté de Poitiers. Tous les vassaux de ce comté furent sommés de se rendre en Anjou, pour prêter au prince hommage-lige et féauté. Le comte de la Marche, Hugues de Lusignan, dont le manoir féodal était enclavé dans cette suzeraineté, excité par sa femme, l'altière Isabelle d'Angoulême[1], refusa l'hommage, voulant un prétexte pour prendre les armes et recommencer ces luttes et ces coalitions féodales qui avaient si mal réussi, au commencement du règne, au comte de Bretagne et aux autres grands vassaux.

Une nouvelle levée de boucliers se préparait, mais cette

[1] Qui se faisait appeler encore la reine d'Angleterre.

fois, sur une grande échelle. Vint-il à l'idée des habitants d'Asnières d'imaginer que le jeune prince utilisait ses fréquents séjours au château royal de leur ville, pour penser de stratégie et de tactique militaire? Cela eût pû être. Les siéges de villes, de châteaux et de places fortes ont été la grande affaire des guerres du moyen âge. La forteresse d'Asnières eut des assauts à soutenir de la part des Normands, et il était digne d'un prince grave, studieux, comme saint Louis, d'étudier le passé militaire du château qu'il habitait, au point de vue de son utilité personnelle de chef d'armée et pour les éventualités qui pouvaient s'offrir. La forteresse d'Asnières comprenait le terrain situé entre les rues actuelles de l'*Église*[1], des *Auges*[2] et du *Ca-Rouge*[3]. Si l'on n'a pas le dessin détaillé du château, le plan cadastral de 1742[4] donne la configuration physique du château royal et du parc, nommés tour à tour *château* et *jardin royal de saint Louis*, ou *château de la reine Blanche*. Le parc et le château forment, par leur ensemble, un cône renversé, dont la pointe ou le sommet touchait par le parc presque à l'église paroissiale, et dont le château était la base. La forme du château fort était un fer à cheval oblong. Le donjon constituait l'entrée du fer à cheval et la façade principale; la porte était flanquée de deux grosses tours dont l'une subsiste encore imparfaitement[5]; il fallait franchir de larges fossés remplis d'eau[6] avant de

[1] C'était la borne à l'est.

[2] C'était la borne au nord-ouest ; là était la façade du château royal.

[3] Ce côté était au sud, il y avait au nord comme borne la pointe qui a été appellée depuis le fief de la *victoire de Senlis*.

[4] Ce plan cadastral, retrouvé et restauré par M. Charles van der Mersh, comme on l'a dit ailleurs, a été offert à la commune d'Asnières comme un don patriotique.

[5] Dans le château actuel, cette tour a perdu son caractère primitif.

[6] Asnières-sur-Oise a de belles sources d'eau vive et fort abondantes; notamment celle appelée *du Croc*, dont une partie traverse aujourd'hui le jardin du vieux château royal de saint Louis et dont l'eau revient à la commune, à l'*abreuvoir*. Le reste arrive par des tuyaux aux bornes-fontaines de la localité. La fontaine du *Gourdeaux* est aujourd'hui enclavée dans le parc du château de Touteville. — Celle des *Gondrans* est enclavée



pénétrer dans l'intérieur. Quand les hommes du Nord et plus tard d'autres belligérants vinrent attaquer le château d'Asnières, ils arrivaient par le *Port-aux-Anglais*[1], rive gauche de l'Oise, emplacement favorable où la cavalerie et l'infanterie pouvaient descendre aisément. Mais le château d'Asnières était construit de façon à résister par sa position redoutable. Au sud, où le terrain se redresse et commence la montagne, on avait avisé à la protection du château par ce qu'on appelle la butte ou la *motte* du Parc[2], autre petite forteresse détachée, sur la hauteur de la forêt de Carnelle. L'enceinte du château était hérissée, d'après le plan de 1742, de neuf tours semi-circulaires qui défendaient les fossés, protégeaient les magasins, soutenaient les murs et donnaient le moyen de prendre en flanc les assaillants. Ces tours étaient complétement verticales, s'il faut en juger par celle qui subsiste encore tout entière[3]; les travaux modernes faits au haut de cette tour n'ont pas laissé de vestiges des balcons ou *mâchicoulis*, qui formaient un système de défense continu dans les forteresses et permettaient de lancer, par les espaces vides, sur les assaillants, des pierres, des poutres, et les autres projectiles alors en usage[4]. La *courtine*,

dans le parc de la *Comerie ;* une autre est dans l'enclos de l'ancien hôtel seigneurial d'Asnières, propriété actuelle de M. Auguste Chevallier, membre du Corps législatif. Il y avait surtout une fontaine dont on profitait naturellement pour remplir les fossés ; elle était, et elle est toujours devant le château d'Asnières ; elle en alimente la pièce d'eau.

[1] Il y a 2 kilomètres du château d'Asnières, à la rivière de l'Oise et au *Port-aux-Anglais*.

[2] On élevait quelquefois, à côté des châteaux forts en rase campagne, des buttes factices; elle était ici naturelle. On voit encore ses débris.

[3] Cette tour n'a pas été entamée par le temps; elle est construite avec une pierre solide.

[4] Walter Scott raconte que, dans un siége féodal, la châtelaine jeta la soupe bouillante sur les chevaliers assaillants. On ignore si jamais à Asnières aucune châtelaine a agi de même. Mais on sait qu'un jour à Vincennes un des frères de saint Louis, Robert d'Artois, ayant dès son adolescence de la répulsion pour Thibaut, comte de Champagne (à cause des bruits calomnieux répandus alors), laissa tomber exprès une omelette toute chaude sur la tête de Thibaut, dont celui-ci fut littéralement coiffé, et lui lança au visage « un fromage mou, enficelé : » espièglerie qui passait toute borne

ou la partie du rempart comprise entre les deux tours du nord, faisait face, par sa position, au *Port-aux-Anglais*. Il y avait sans doute au sommet de ce rempart un passage étroit qui servait de chemin de ronde. On peut voir encore l'épaisseur de cette courtine[1]. Lorsqu'on avait franchi l'enceinte fortifiée, on entrait dans la *basse-cour* du château, où se trouvaient les écuries, les magasins, quelques logements, et la *chapelle*. La courtine du nord avait sa défense naturelle dans les fossés creusés à ses pieds, dans le mouvement du terrain qui allait en s'abaissant jusqu'à l'Oise, d'une pente assez rapide, et qui rendait ce côté difficilement abordable pour les assaillants. En somme, la forteresse d'Asnières avait, par sa position, par ses neuf tours et par la manière dont elle était armée[2], de quoi protéger longtemps ses défenseurs, dans ces combats si meurtriers des temps féodaux : elle dominait la plaine de Royaumont et du Lys, et commandait le passage de la rivière. Il y avait des forteresses dont, sans doute, l'entrée était plus escarpée. Toutefois celle d'Asnières ne pouvait être forcée et emportée que par une escalade très-périlleuse.

Il n'existe aucun document pour affirmer ou pour nier que Louis IX ait fait un autre usage du château d'Asnières que pour ses continuelles apparitions à l'abbaye de Royaumont. D'une part, il est vrai, on n'étudie pas les batailles sur un simple champ de manœuvres, et un rouleau de papier à la main. Les combats, les péripéties d'une guerre,

[1] La courtine du nord avait 8 pieds d'épaisseur, nous avons mesuré les murs qui restent encore.

[2] On n'y voyait pas, comme dans nos parcs d'artillerie, des collections de noirs canons de toute forme et de tout calibre, des piles de boulets, des mortiers béants, bien que l'on prétende que la poudre à canon fût connue au treizième siècle. D'après un travail de M. Lacabane de l'École des chartes, l'usage de la poudre à canon en France n'aurait été fréquent qu'à partir de 1338. Mais il y avait dans la forteresse d'Asnières des armures de fer, pour ces combats corps à corps qui signalent les batailles du moyen âge : l'art de disposer les troupes et de profiter des accidents de terrain avait moins d'influence alors que la force corporelle.



ce qu'on appelle d'abord la première période d'une bataille ou le nœud, ce qu'on appelle ensuite la deuxième phase d'une bataille, c'est-à-dire la crise et le dénoûment, toutes ces choses ne s'étudient qu'expérimentalement par la tactique et la stratégie appliquée ; il faut, pour étudier l'art de la guerre, sortir de son cabinet, opérer sur des mouvements de troupes, pouvoir procéder à des évolutions. D'autre part cependant, lorsqu'on habitait un château-forteresse, quoi de plus naturel que de réfléchir sur la méthode des siéges, qui avaient un grand rôle dans l'ancienne guerre? Si les chroniques du treizième siècle ne parlent d'aucune concentration militaire sur Asnières-sur-Oise du temps de Louis IX, elles sont très-explicites sur les nombreuses stations que le jeune roi faisait à ce château fort, quand il se rendait à l'une des villes plus ou moins importantes où son intervention était nécessaire pour terminer des débats orageux, comme à Beauvais. Il passait à Asnières pour se rendre à Saint-Omer ou ailleurs afin d'étudier lui-même les besoins des provinces, sous les différents aspects administratifs, judiciaires, financiers, etc. Lorsqu'il alla à Compiègne, pour les fêtes du mariage de son frère Robert, comte d'Artois, en 1238, Asnières était une halte obligée du voyage; il datait d'Asnières les donations successives qu'il fit à l'abbaye de Royaumont, dans les années 1228, 1232, 1245, 1258, etc[1].

Quoi qu'il en soit des études d'art militaire de saint Louis, et des ressources qu'Asnières-sur-Oise pouvait lui offrir, il est sûr que dès 1242, il préoccupa l'attention publique dans cette mémorable campagne de Guienne. Il devenait évident, dès les premiers jours, qu'une lutte terrible allait s'engager; l'Angleterre, à laquelle les barons avaient recours, armait à force; des apprêts de débarquement sur les côtes de Bretagne et de Normandie occupaient se

[1] Voir le Cartulaire de Royaumont, *passim*, aux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

chantiers. Le roi d'Aragon, de son côté, menaçait d'envahir le Midi pour se joindre au comte de Toulouse. Il était difficile de se reposer sur des traités signés par le duc de Bourgogne et Pierre Mauclerc. Enfin Frédéric II, nouvellement réconcilié avec la France, n'inspirait pas non plus une sécurité suffisante. Les frontières du royaume pouvaient donc être entamées sur plusieurs points à la fois, et les suites d'un seul revers devenir incalculables ; car l'ancien parti des mécontents ne manquerait pas de reparaître plus vivace que jamais. Il ne s'agissait de rien moins que du démembrement partiel de la grande suzeraineté; et, triste effet des passions politiques, le fanatisme religieux exploitait, dans quelques localités, la position difficile où le royaume se trouvait engagé. Mais, quand l'issue de cette campagne fut connue, quand Louis fut de retour dans sa capitale, jeune vainqueur de vingt-huit ans, couvert de lauriers, combien l'on aimait à récapituler les hauts faits d'armes, dont cette expédition était semée ! Tout danger était conjuré : Louis rayonnait d'une jeune gloire. On respirait. Au premier moment, lorsque, après l'assemblée de Chinon et ses conclusions belliqueuses, les troupes arrivèrent sur les routes, cavaliers, fantassins, archers, arbalétriers, sergents d'armes, avec les gonfanons particuliers des communes et surtout avec l'oriflamme, point général de ralliement, il y avait de l'émotion dans le royaume de France, parce qu'il y avait de l'incertitude. Bientôt l'on prit cœur ; les opérations militaires commencèrent ; et les bulletins qui arrivaient chaque jour, annonçaient une nouvelle victoire de Louis. On comprenait qu'il allait châtier ces châtelains et barons de Guienne qui s'étaient déclarés les vassaux de Plantagenet.

L'alliance en saint Louis de deux hommes dans un seul homme est originale et doit provoquer la méditation ; il est à la fois guerrier et moine, et l'on se demande si ce n'est pas Royaumont qui s'imprima dans cette belle âme,



pour en faire jaillir ce que le monde a vu. Il y eut dans cette nature, tout à la fois la fierté du monarque et l'humilité du cénobite, le courage martial du soldat et la douce tendresse de la femme ; il y avait de la gaieté[1] et de l'austérité. Il faudrait renoncer à rien expliquer, si l'on ne voulait trouver un lien de cause à effet, dans la succession et dans le journal des faits et des expéditions où Louis IX fut engagé. Quel que soit le caractère contrastant des événements qui composent la vie de saint Louis, il faut bien qu'ils s'engendrent les uns des autres, parce qu'en vertu des principes fondamentaux des choses, il y a unité nécessaire dans ce qui est vivant, et la logique de la destinée se retrouve jusque sous les apparences les plus incohérentes. Le vieillard qui regarde derrière ses années peut expliquer chaque époque de sa vie par l'époque qui a précédé immédiatement. Depuis 1240, les épisodes successifs de la vie de saint Louis s'intitulaient : — *Saint Louis à Asnières*, — *saint Louis dans les camps*, — *saint Louis en Guienne*, — *saint Louis à la cérémonie du Mande à Royaumont*, — *saint Louis vainqueur à Taillebourg et à Saintes*, — *saint Louis au milieu des moines de Royaumont, causant avec les religieux et avec l'abbé* ; ces épisodes divers n'agissaient-ils pas les uns sur les autres ?

A en juger par la campagne de 1242, Louis IX se révéla comme un homme de guerre ; il savait se battre, et n'avait pas peur du danger. La campagne de Guienne fut décisive, elle eut un immense retentissement. Louis IX écrivit une belle page, qui prête au poëme, à la légende et aux représentations de la peinture. Les grandes batailles avaient été précédées par une série d'escarmouches et de prises de villes. La campagne débuta par le siége et la prise de Montreuil-Bonnin en Gastine, par la capitulation de l.

[1] « Quand le roi était en gaieté, raconte Joinville, il me disait : « Sene[illegible]
« dites-moi les raisons pourquoi prud'homme vaut mieux que béguin (dev[illegible]
Histoire de saint Louis, par Joinville, édit. de M. N. de Wailly, p. 13

forte tour de Beruges, dite de Guienne, par l'entrée victorieuse en différentes places, telles que Villiers-en-Plaine, Niort. Enfin, tandis qu'on assiégeait Frontenay, Henri III d'Angleterre parut. Il avait débarqué au port de Royan, pour faire sa jonction avec le comte de la Marche et les notables barons d'Aquitaine. Allait-il changer les chances de la guerre? Le siége de Frontenay pouvait se prolonger, parce qu'une double muraille crénelée et de puissantes tours permettaient à cette ville une défense opiniâtre. Mais on apprit bientôt que, devant l'attaque furieuse des troupes de Louis, la forteresse de Frontenay était tombée au pouvoir du jeune roi de France. On apprit ensuite que Moncontour, Mathar, défendu par une énorme tour carrée, Bonne, Prattec, Thors, le château de Saint-Assaire, Tonnay-sur-Boutonne, avaient également cédé devant l'impétuosité de Louis et devant la valeur de ses troupes. Mais comme il fallait qu'une grande bataille décidât de la fortune, et qu'on devait se mesurer avec la coalition, Louis alla prendre position devant Taillebourg; mouvement qui rendait plus facile l'attaque de la ville de Saintes, principal boulevard des ennemis, où l'on pensait que Hugues de Lusignan, Richard et Henri III devaient se fortifier. L'ennemi accepta le combat. A peine Louis avait arboré sa bannière devant Taillebourg, sur la rive de la Charente, que Henri d'Angleterre se porta sur Sainte-James[1], à la tête de 26,000 fantassins, 1,600 chevaux et 600 arbalétriers, laissant la Charente entre la ville et son camp. Le comte de Poitiers se précipita avec des chevaliers sur le pont de Taillebourg au milieu d'une grêle de traits. L'affaire était engagée : c'est ici que, dans les narrations des contemporains, l'accent s'enflamme avec le suprême intérêt du

[1] La chaussée de Sainte-James, longue de 5 à 600 toises, soutenue par de hautes arcades en maçonnerie, afin de laisser un libre passage aux eaux pendant leur crue, venait aboutir à un pont très-étroit, mais déjà à demi ruiné à cette époque. (*Histoire de saint Louis*, par de Villeneuve-Trans.)



drame. D'abord il se produisit une de ces crises qui marquent et accidentent le développement des batailles ; les premiers efforts des Français se brisèrent contre une masse immobile d'Anglais, l'arc tendu, la lance en arrêt. Vainement Alphonse et ses bannerets veulent se faire jour à travers un rempart d'airain ; ils furent, dit-on, repoussés ; plusieurs de nos soldats tombent percés de coups ; d'autres sont jetés dans le fleuve ; d'autres, découragés d'une tentative impossible, regagnent Taillebourg. C'est alors qu'on voit accourir Louis, l'épée nue à la main, Louis, à qui ce premier mouvement d'hésitation n'avait pas échappé ; sa présence change la face des choses : accompagné seulement de huit de ses bons chevaliers, il atteint l'avant-garde, la rallie et parvient avec elle sur la chaussée Sainte-James, au moment où les deux camps s'ébranlaient à la fois. Entraîné par sa propre bravoure, le monarque, qui sent bouillonner en ses veines le sang de Robert le Fort, se trouvait déjà engagé assez avant, quand le comte de Leicester l'a reconnu. Alors, tout l'effort ennemi se tourne contre Louis ; mais Louis fait des prodiges. Se frayant un passage sur le corps des Anglais, il lutte presque seul contre un détachement entier. Bientôt il est rejoint par ses compagnons d'armes ; Archambaud IX de Bourbon tombe blessé à ses côtes : c'était ici que l'imagination française tressaillait.

Louis redouble de courage et d'énergie ; sa force se centuple ; il porte l'épouvante dans les rangs ennemis. A cette heure suprême, la bataille s'engage sur tous les points. Louis a su communiquer par son exemple l'électricité ; les bannerets de France passent le fleuve, et prennent l'offensive ; l'engagement devient général, jusque sur lès bateaux qui sillonnaient la Charente, de sorte que ce n'est plus qu'un horrible cliquetis d'épées, de lances, d'arbalètes, auxquels se mêlent les cris de guerre et les ordres des chefs. Mais la valeur de Louis

avait passé à nos soldats[1], et rien ne devait résister à notre bravoure. L'intrépidité de Henri III, de Lusignan, de Richard et de Leicester dut céder à la fin, et l'issue de la journée ne fut plus douteuse. Quatre mille Anglais mettent bas les armes, le reste était en pleine déroute; Louis se trouva maître de la rive gauche de la Charente. Les alliés fuyant dans toutes les directions, abandonnant des milliers de morts et de blessés, se replièrent sur Saintes.

Les péripéties n'étaient point épuisées. On demanda à Louis une suspension d'armes de vingt-quatre heures, qu'il accorda. Le lendemain la bataille recommença, aux portes de Saintes, plus sanglante et plus meurtrière qu'à Taillebourg. Bannerets de France, bannerets anglais, engagent des luttes corps à corps. Sur la grande route, dans les sentiers étroits et sinueux, dans les champs, partout on s'égorgeait; des milliers de victimes jonchaient le champ de bataille, mais la victoire demeura fidèle au drapeau de Louis IX, et la glorieuse journée de Taillebourg le céda à celle de Saintes, quant aux résultats. Mis en déroute complète, les escadrons anglais regagnent éperdus les remparts de la cité; poursuivis l'épée dans les reins, ils laissent des milliers de morts; 4,000 hommes se rendent à discrétion : on fait 3,000 autres prisonniers et on les dirige sur divers point fortifiés du royaume. Henri III, qui, se faisant illusion, avait cru pouvoir rester à Saintes, ne tarda pas à comprendre la vérité de la

[1] Sitôt que le roi vint à Taillebourg et que les armées se virent l'une l'autre, nos gens, qui avaient le château de leur côté, s'efforcèrent à grand'-peine et passèrent périlleusement sur des bateaux et des ponts et coururent sur les Anglais; et le combat commença fort et grand. Quand le roi vit cela, il se mit dans le péril avec les autres; car pour un homme que le roi avait quand il fut passé vers les Anglais, les Anglais en avait bien *cent*. Toutefois, il advint, ainsi que Dieu le voulut, que quand les Anglais virent le roi passer, ils se déconfirent, et se mirent dans la cité de Saintes... Le roi d'Angleterre partit de Saintes et s'en alla en Gascogne. » (*Histoire de saint Louis* par Joinville, texte rapproché du français moderne par M. Nathalis de Wailly, p. 47.)

situation; et tandis que le roi d'Angleterre, obligé de s'enfuir, ne se crut en sécurité qu'à Bordeaux, Louis revint dans sa capitale, en 1243. Sachant qu'on se disposait à le recevoir en triomphateur, il ne voulut aucune dépense à cet effet, mais il ne put empêcher la population parisienne de célébrer le retour de ce jeune vainqueur de vingt-huit ans. Contraste que l'histoire ne saurait trop signaler! immédiatement après ces grands événements militaires, si l'on tourne la page des faits et de la vie de saint Louis, il n'y paraît plus, dès le lendemain, de cette poussière des combats et de cette fumée de la gloire guerrière. Louis IX s'est dérobé en quelque sorte aux ovations qui acclamaient sa bravoure personnelle : et on le retrouve à Royaumont, à la cérémonie qu'on appelait le *Mandé*. Existait-il aucun lien entre ces deux faits? L'homme du pont de la Charente pouvait-il être l'homme d'une cérémonie étrange du cloître? N'était-il l'un, que parce qu'il était l'autre? A peine avait-il achevé cette grande et heureuse expédition de Guienne qui avait humilié l'Anglais, contraint les grands vassaux rebelles à implorer pardon et merci, réuni de nouveaux fiefs à la couronne, il vole aussitôt chez les moines de Royaumont : il n'attend pas qu'on célèbre tout à la fois son expertise en fait d'armes, sa sagesse et sa clémence. C'était l'usage à Royaumont, comme dans tous les monastères de l'ordre de Cîteaux, que *chaque samedi*, après vêpres, chaque religieux lavât les pieds aux autres ; cela s'appelait le *Mandé* ou lavement des pieds, qui avait lieu, l'abbé et le couvent étant réunis au chapitre. Les historiens du treizième siècle ont soigneusement consigné la présence de saint Louis à Royaumont pour cette cérémonie, dont ils disent l'attrait spécial pour le saint monarque : « Et com il soit « accoustumé en l'ordre de Cistiaux que certains moines « chascun samedi après vespres doivent laver les piez as « autres... le benoiz roys qui souvent venoit à Royau-

« mont... avenoit que il fust en l'abeïe du dit lieu au jour « du samedi[1]. » Celui que, depuis Saintes et Taillebourg, la France pouvait montrer à l'Europe comme un grand roi de plus sur le trône de Clovis, ne s'effarouchait pas de ce que cette cérémonie renfermait de peu attrayant pour les côtés superbes et altiers de la nature humaine; et, loin de se tenir en amateur indifférent, Louis IX s'asseyait près de l'abbé, près du vénérable Ivon, Nivelon ou Robert; il regardait avec « moult grant devocion ce que les moines desus diz « faisoient[2]. » Un jour même, et ce trait révéle ce qu'il y avait dans l'âme de saint Louis, quelle absence d'orgueil, quel goût naïf et rude des humbles choses; un jour il dit à l'abbé de Royaumont, pendant que l'on faisait le Mandé[3] : « Ce fust (ce serait) bon que je lavasse les pieds « des moines. » L'abbé lui répondit : « Vous ferez bien de « vous en abstenir[4]. — Pourquoi? lui demanda le benoiz « roys. — Les genz en parleroient, ajouta l'abbé. » Le bon roi insista et demanda : « Qu'en diroient-ils? » Saint Louis renonça au désir spontané d'imiter les moines, qui, par humilité, lavaient les pieds les uns aux autres, quand l'abbé de Royaumont lui eut fait observer que « les uns en diroient bien et les autres mal. »

Il arriva plus d'une fois, disent également les chroniques contemporaines, que saint Louis se trouvant à cette cérémonie du Mandé, à Royaumont, à laquelle il assistait jusqu'à la fin, trouvait une satisfaction de piété et de cœur à remplir exactement les mêmes cérémonies que les religieux. Le Mandé étant fini et la lecture spirituelle terminée, les moines et le père abbé entraient à l'église pour réciter *Complies*; le pieux roi assistait aux complies comme un moine. Lorsque les complies étaient finies,

[1] *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, p. 321.
[2] « Il vouloit estre au Mandé. » (Confess. de la reine Marguerite, p. 321.)
[3] Voyez dans Ducange le mot *Mandé*, *Mandatum*.
[4] « Vos vos poez bien de ce soufrir. »

l'abbé sortait le premier, selon la règle, et devait donner l'eau bénite à tous les religieux. Il y avait un bénitier à la porte de l'escalier qui, de l'église, conduisait au dortoir[1]. Chaque moine, en sortant, recevait l'eau bénite des mains du père abbé, puis il s'inclinait devant lui et montait au dortoir pour se coucher. Le pieux monarque[2], loin de vouloir troubler l'ordre des exercices du monastère, aimait à s'y conformer en tout point; il attendait avec recueillement, recevait l'eau bénite des mains du révérend père abbé, comme un simple moine; et, « son chief encliné « issoit (sortait) du cloistre et aloit à son hostel[3]. » Qui eût dit que c'était le même homme qu'on voyait naguère tranquillement résolu et énergique à la tête des armées, impétueux et de sang-froid à Taillebourg? Mais peut-être le mystère s'explique-t-il par l'alliance elle-même qu'il avait contractée avec l'abbaye de Royaumont, autant que par la force de son caractère; il ne se livrait point aux exercices pieux de Royaumont par ostentation, de même qu'il n'entendait pas s'en priver, au cas que d'autres n'eussent point eu les mêmes goûts; il pratiquait ces actes de christianisme, dit le chroniqueur, même en présence de plusieurs personnes de sa maison : « Ces choses devant « dites faisoit li roys en la présence de mout de ses mes- « niées[4]. »

Quelle est celle des deux personnes qui influa le plus sur l'autre, ou de l'abbaye sur saint Louis, ou de saint Louis sur l'abbaye de Royaumont, l'histoire ne le démêle pas clairement; mais on va voir, par les livres suivants, les longs rapports de saint Louis avec Royaumont et la

[1] « L'escalier, par lequel on remontait de l'église de Royaumont au dor- « toir, dit Millin dans ses *Antiquités nationales*, est d'une hardiesse qui étonne « par sa légèreté. »

La porte était pratiquée dans le mur de l'extrémité du transsept méridional, non loin de la sacristie.

[2] « Le benoiz roy regardoit par grant devotion ce qui ilecques estoit fet. »

[3] *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, p. 321.

[4] *Ibid*., p. 321.

certitude historique de l'influence alternative et mutuelle des vertus primitives du cloître et des vertus du saint roi. Les abbés qui furent à la tête du monastère de Royaumont, pendant la durée du règne de saint Louis, furent, à parler littéralement, les amis du monarque. On compte par ordre de date : 1° Bartholomée, premier abbé régulier de Royaumont, dès l'an 1228 ou 1229[1] ; 2° Nivelon, second abbé ; Bartholomée avait gouverné très-peu de temps le monastère; 3° Robert Ier succéda à Nivelon ; il se démit de sa charge d'abbé longtemps avant sa mort[2] ; 4° Ives, ou Ivon, fut le quatrième abbé, jusques en l'année 1247[3] ; 5° Réginald lui succéda en 1247[4] ; 6° on voit, jusques en 1256, l'abbaye gouvernée par Adam[5], ou frère Adam de Saint-Leu, comme le désigne le biographe de Marguerite de Provence ; 7° enfin Robert II, septième abbé de Royaumont, en 1258, fut pendant plus de vingt ans à la tête de l'abbaye ; c'est lui que plus tard saint Louis devait désigner comme son exécuteur testamentaire.

Quant au développement temporel et territorial de Royaumont, il se poursuivait toujours et empruntait quelquefois des circonstances un plus rapide accroissement. Dès le principe, saint Louis avait ajouté aux acquisitions premières différents priviléges et différentes franchises qui avaient une souveraine importance dans le système des propriétés au treizième siècle. Déjà, en l'année même de la fondation de Royaumont, en 1228, en donnant la

[1] Nous suivons ici la *Gallia christiana*, et *le Cartulaire de Royaumont*.

[2] On voyait son tombeau à l'entrée du cloître avec cette épitaphe :

Hic jacet Domnus Robertus, quondam abbas Regalis-Montis, qui ante obitum suum reliquit officium abbatis.

[3] Il fut abbé jusqu'en 1247, et mourut en 1273 ; son épitaphe à l'entrée du cloître était semblable à la précédente :

Hic jacet Ivo, quondam Abbas Regalis-Montis, qui ante obitum suum réliquit officium abbatis, anno 1247.

[4] Il fut en rapport avec les magistrats de Villiers, pour des acquisitions de terres.

[5] D'après l'épitaphe qui était au cloître, Adam quittait la charge d'abbé en 1256.

charte de fondation de l'abbaye, le jeune roi s'était empressé de confirmer la *charte de franchise* accordée par son père Louis VIII à la commune d'Asnières-sur-Oise; mais il avait eu soin, en même temps, d'ajouter dans ces lettres de confirmation, quelques clauses en faveur de l'abbaye de Royaumont, relatives soit au moulin de Cuymont ou de Royaumont, soit aux prairies de Royaumont, pour lesquelles les habitants d'Asnières avaient des redevances, etc.[1].

Saint Louis exempta l'abbaye de Royaumont en 1231 de

[1] Noverint universi presentes pariter et futuri, quod cartam clare memorie Ludovici genitoris nostri regis quondam Franc. illustris inspeximus sub hac forma.

In nomine, etc. (saint Louis reproduit en entier, et mot à mot, la charte de commune donnée par Louis VIII aux habitants d'Asnières, et à la fin il ajoute lui-même les dispositions qui suivent :)

Quia vero Abbatie Regalis Montis que dicebatur Cuimont Cisterciens ordinis, quam ob remedium anime patris nostri clare memorie Ludovici quondam Regis Franc. illustris fundari fecimus de bonis ejusdem patris nostri molendina dicta de Cuymont cum blado et banneria concessimus, salvo tamen hominibus hujus franchisie, quod ad ipsa molendina hiisdem possent consuetudinibus molere quibus temporibus Mathei et Johannis, quondam comitum Belli-Montis, solebant ad ea molere; et quoniam usagium quod habebant ad Rosellum eis subtraximus, atque herbam vivarii et alneti et pratorum et pasturagia predictorum, que omnia predicte dedimus Abbatie Nos in repensationem istorum omnium, de supradicta firma annua ducentarum et viginti librarum, centum et decem libras relaxavimus hominibus supradictis, et de nostris denariis ducentas libras parisienses fecimus insuper eis dari. Illis etiam qui in loco dicto de Cuimont prata possidebant in domanio, septuaginta solidos pro uno quoque arpento dari fecimus; que prata in usus et proprietatem jam dicte convertimus abbatie. Dicti autem homines de Asnieriis omnia que ad sedem sepedicte abbatie pertinent. cum omnibus que per presentem paginam a supradicta carta subtrahenda duximus, e dicto monasterio cessimus, ipsius abbatie monachis et eorum successoribus libere in perpetuum quitaverunt; ita etiam quod fratres ejusdem abbatie animalia sua tam grossa quam minuta in communia ville pasturagia libere et sine contradictione mittere poterunt sicut et homines communie memorate; et sciendum quod sepedicti fratres, feoda et elemosinas de jam dictis molendinis debita que reddebant predicti homines de cetero solvere tenebuntur illis quibus eadem feoda et elemosine antea reddebantur. Que omnia ut perpetue stabilitatis obtineant firmitatem. presentem paginam sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato confirmamus.

Actum apud Sanctum Germanum in Laia, anno Dominice Incarnationis M° CC° XXVIII°, mense aprili, regni vero nostri anno secundo, astantibus in Palatio quorum nomina supposita sunt et signa : Dapifero nullo. S-

différentes servitudes féodales, péages, travers, pontenages[1]; il accordait aux moines la liberté de passer gratuitement, par terre et par eau, dans tous les endroits de sa domination[2]. Il mande en 1233 aux officiers de Compiègne, de Senlis, de Beaumont et de Pont-Sainte-Maxence, de veiller à la conservation des droits de l'abbaye de Royaumont[3] : en 1244, il donne à l'abbaye cent livres tournois de rente pour les outils et objets nécessaires à la maison[4], par un acte que revisa Guillaume, évêque de Paris[5] ; en 1247, il faisait donation de différentes mesures de blé et d'avoine à prendre à Senlis, à Compiègne et autres lieux[6]; et il ajoutait en 1258 différentes sauvegardes nouvelles[7]. Marguerite, comtesse de Hainaut et de Flandre, grossit par des exemptions les priviléges de l'abbaye en l'année 1247. Les religieux acquièrent, en 1249, un muid de blé que la maladrerie de Luzarche prenait annuellement sur le moulin de l'abbaye[8]. On amortit, en juin 1263, les possessions acquises jusqu'à ce jour[9] ; et, l'année suivante, l'amortissement fut appliqué également à 60 arpents que Royaumont obtint dans la forêt de Halate[10]. Il en devait être de même après le règne de saint Louis, dans les années 1294, 1295, 1304, 1374, 1375, pour différents immeubles, maisons et terres acquises par l'abbaye[11].

C'est ainsi que Philippe le Long fit, en janvier 1317, aux

gnum Roberti buticularii. S. Bartholomei, camerarii. S. Mathei, constabularii. Data vacante cancellaria. (*Recueil des ordonnances*, t. XII, p. 320.—Cité par M. Douet d'Arcq.)

[1] *Cartulaire de Royaumont*, p. 14.
[2] *Ibid.*, p. 31.
[3] *Ibid.*, p. 16.
[4] *Ibid.*, p. 18.
[5] *Ibid.*, p. 19.
[6] *Ibid.*, p. 21.
[7] *Ibid.*, p. 32.
[8] *Ibid.*, p. 23.
[9] *Abrégé du Cartulaire*, par Gaignières, p. 145.
[10] *Copie moderne du Cartulaire*, par Gaignières, p. 145
[11] *Ibid.*

religieux de Royaumont la concession de 14 muids de blé à Gonesse[1]. Une transaction eut lieu en 1320 avec les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis en France, qui cédaient et abandonnaient à MM. de Royaumont les biens, domaines et revenus que lesdits MM. de Saint-Denis possédaient à Asnières et aux environs, moyennant quatre-vingts livres de rente foncière envers ladite abbaye de Saint-Denis. Cette transaction portait sur des droits annuels dans les vendanges et les pressoirs d'Asnières, et dans les moulins de Cuimont, droits que Matthieu, comte de Beaumont, avait cédés en 1190, du consentement de la comtesse Éléonore sa femme[2].

Mais le signal d'un nouvel ébranlement militaire pour le fondateur de Royaumont allait partir d'une ville voisine. Pontoise allait appeler Louis sous les armes.

[1] *Copie moderne du Cartulaire*, p. 145.
[2] *Cartulaire de Royaumont*, t. Ier, p. 121.



SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE
FONDATEUR DE ROYAUMONT
D'après une vignette de l'an 1316



Église de Royaumont et maison des Hôtes.

Cloître de Royaumont vu en 1866

LIVRE QUATRIÈME

La croisade de 1248. — Acte royal daté du camp de Damiette en faveur de l'abbaye de Royaumont. — Le château d'Asnières-sur-Oise et son parc assignés en douaire à Marguerite de Provence. — Les religieuses de Boran. — Différents séjours de saint Louis à Royaumont après 1254. — Cérémonie de la *Prononciation* à Royaumont en décembre de la même année. — Saint Louis dans l'église de Royaumont, la nuit de la veille de Saint-Michel. — La chambre de saint Louis retrouvée; existant encore. — Les titres de l'abbaye de Royaumont devant l'histoire. — Fusion du saint roi avec l'abbaye. — Comment Royaumont explique le caractère et la popularité de saint Louis. — Célébrité de la *sacristie* de Royaumont, théâtre discret de la piété du monarque. — Le lien, en ce grand homme, entre l'homme public et l'homme privé.—Ordonnance de l'abbé de Cîteaux pour qu'on distribuât des aumônes tous les jours, à Royaumont. —Baronnie de Roupi, près Saint-Quentin, donnée par saint Louis à l'abbaye.—Beau trait de charité de saint Louis à l'hopital de Royaumont.—Ses soins pour le frère Léger, lépreux. — Nouvel aspect de l'abbaye de Royaumont. — Centre de lumière. — Mouvement scientifique des maisons cisterciennes au milieu du treizième siècle. —Antiquité du bourg de Boran. —Vincent de Beauvais, originaire de Boran.—Vincent de Beauvais, lecteur du roi, professeur de théologie à Royaumont.—Description de la *Salle du chapitre* à Royaumont. — Saint Louis s'assied sur de la paille, pour écouter les conférences de la salle capitulaire.—L'encyclopédie du treizième siècle ou le *Speculum majus* de Vincent de Beauvais. — Ce que ce monument littéraire a de commun avec Royaumont. — Agrandissement territorial de Royaumont par les donations des laïques. — Personnages d'Asnières, de Viarmes, Noisy, etc. au treizième siècle. — Donation d'un corps de bâtiment faite par André de Tarente aux messieurs de Royaumont, pour fonder une maison d'études.

On ne voudrait pas trop s'écarter de la ligne où l'histoire se tient exclusivement dans les affaires de l'abbaye de Royaumont ; mais il est impossible de raconter l'époque de splendeur de cette abbaye sans rencontrer invariablement saint Louis, à cause de l'enchevêtrement des deux individualités, l'une personnelle, l'autre collective. La joie avait été grande à Asnières et

moment des événements de 1242 et de 1243 ; cette joie y fut égalée par la tristesse de 1244, lorsque Louis IX tomba malade au château de Pontoise, qu'il aimait parce qu'il y avait souffert avec Marguerite de Provence [1]. Bientôt la France apprit que la croisade, ou l'expédition en terre sainte, était décidée comme un suprême vœu du royal malade rendu à la vie. On n'a pas dit que les abbés qui furent placés à la tête de Royaumont pendant le treizième siècle aient inspiré l'idée de la croisade; ces abbés laissèrent peu de traces dans l'histoire, comme s'ils eussent dédaigné le vain bavardage de la postérité ; leurs noms seuls sont venus jusqu'à nous, pendant que les divers incidents qui marquèrent leur destinée, leur manière d'être, leur vertu, leur physionomie morale, sont demeurés sous un voile obscur ; qui donc s'occupait, dans les manoirs de l'aristocratie et dans les cercles populaires, de Bartholomée, de Nivelon, d'Ivon, de Robert, d'Adam de Saint-Leu? Ces abbés ne sollicitaient pas le bruit ni ces réputations voyantes et tapageuses qu'on cherche dans une célébrité de reflet, quand on ne la peut conquérir directement; ne voulant que l'oubli pour eux-mêmes, véritables stoïciens de l'Évangile, ils demandaient pour Dieu l'extension de l'idéal chrétien parmi les hommes. Ce n'est aussi ni Blanche de Castille, ni Marguerite de Provence qui eurent l'initiative de l'idée de la croisade, puisqu'elles protestèrent énergiquement contre, et, si ce n'est pas la cour qui donna l'éveil à une semblable idée, il en est qui ne sont pas éloignés de penser que le germe de cette idée serait éclos dans les solitudes, et que les origines ne seraient pas éloignées du bord de l'Oise. Cette campagne d'Orient donna lieu à une série d'étonnements, auxquels peut-être l'historien de Royaumont pourrait apporter quelque éclaircissement.

On ne doit pas oublier que Louis IX était populaire, surtout à Asnières, à cause de ses continuelles appari-

tions[1] au manoir royal. La cour de France tenait à cette résidence d'Asnières ; saint Louis, pour donner un témoignage de tendresse à la reine Marguerite de Provence, lui assignait, entre autres domaines, « Asnières, son parc et « les autres appartenances[2]. » Les autres rois de France n'attachèrent pas moins d'importance au même manoir d'Asnières[3] ; une chapelle était instituée dans ce château, du titre de *Sainte-Anne*[4]. Cependant saint Louis allait s'éloigner de son cher pays d'Asnières et de Royaumont.

La croisade, décidée en 1244 et commencée en 1248, est un des grands événements de ce règne ; mais un des premiers étonnements de l'histoire provient de l'*élan* communiqué par le jeune roi à la France et à l'Europe. Il s'agis-

[1] « Le bon roy qui demourait souvent en son manoir d'Asnières. ancienne maison royale... » Confesseur de la reine Marguerite, édit. de 1761, p. 334.

[2] Dans une charte de saint Louis de juin 1260, relative au douaire de Marguerite sa femme, il lui assigne entre autres domaines « Asnières, O le parc, et O plus les autres appartenances. » (J. 408, pièce 2, aux *Archives impériales*. Voyez Douet d'Arcq, *le Comté de Beaumont*.)

[3] Les religieuses de Boran étaient pauvres à la fin du treizième siècle; Philippe le Bel ayant appris leur indigence, mû de compassion, leur octroya par une charte datée de Neufchâtel en Bray, novembre 1298, la dîme du pain et du vin qui se consommeraient à l'avenir dans son château d'Asnières, lorsque lui, sa femme, son héritier, et après eux, ses successeurs y feraient quelque séjour. (Dom Grenier, *Manus.*, vol. cxcv — *Ann.*, par M. Graves.)

Philippe de Valois, par des lettres données à Paris au mois d'avril 1339, avant Pâques, abandonne à l'abbaye de Royaumont tout ce qu'il avait à Asnières, « excepté notre manoir, parc et forest et la souveraineté et ressort, » moyenant cent quarante neuf livres six sous dix deniers maille parisis, payables au receveur du roi à Senlis. (*Archives impériales*, carton K, 43, pièce 10.)

Il est souvent question du parc royal d'Asnières dans les titres; la prisée de l'an 1375 parle de son mauvais entretien; on y lit : « *Item*, le pasnage ou paisson du parch d'Asnières prisié pour ce qu'il n'y a aucunes bestes encloses, car le parc est tout dérompu en grant plante de lieux,..... » (*Archives impériales*, registre in-4°, côte KK, 300, intitulé : *Prisiée et assiette des comtés de Valois et de Beaumont-sur-Oise ;* pour le douaire de la duchesse d'Orléans, en 1375.)

[4] On lit dans une pièce du dix-septième siècle, aux *Archives impériales :* « Dom Jean Gouin, prestre, relligieux profets de l'ordre de Cluny, docteur ès saincts décrets de l'université de Paris, prieur du prieuré de Baillon, et de la chapelle *Sainte-Anne*, fondée au *Chastel royal d'Asnières.* » (*Archives impériales*, carton Q, 1457. — Douet d'Arcq, *Comté de Beaumont*, p. 21.)

sait de persuader la croisade, lorsque la foi aux croisades était bien diminuée, et après tant de désastres arrivés aux croisés en terre sainte dans les expéditions antérieures. Que saint Louis se soit ému à la nouvelle du triste état de la chrétienté dans l'Orient et au nord de l'Europe, que les succès toujours croissants des Tartares lui aient fait un de ces chagrins qui décident à tenter un remède; qu'il n'ait pu apprendre de sang-froid qu'on exterminait les chrétiens de Syrie et de terre sainte; cela se conçoit. Ce qui ne paraissait pas d'une facilité extrême, c'était de réveiller les populations, devenues indifférentes à l'endroit de ces expéditions périlleuses, qui n'avaient amené que la ruine et la désolation dans les familles de l'Occident. Des troubadours italiens et provençaux, écho d'une certaine opinion, frondaient avec hardiesse ces aventureuses expéditions. Il n'en fut pas ainsi de la croisade de 1248. Saint Louis ayant décidé les campagnes d'Égypte et de Palestine, la plupart des seigneurs français se croisèrent comme le roi; les barons et les chevaliers s'équipèrent, s'approvisionnèrent d'armes et de vivres; les masses populaires se joignirent aux chevaliers; on partit pour la terre sainte. Plus il paraissait difficile de rendre aux croisades leur popularité, plus l'étonnement de l'histoire est grand en découvrant que la répugnance nationale à l'endroit de ces guerres lointaines et périlleuses ait pu être vaincue et changée en une sorte d'élan; la plupart des poëmes de l'époque félicitent le saint roi de son entreprise, et l'on n'en peut trouver la raison immédiate que dans le respect qu'on portait au vainqueur de Taillebourg. Heureux les princes dont la popularité se résout dans la vénération et dans la piété nationales! C'est que tout, au dehors, trahissait déjà le plan, que le fondateur de Royaumont avait conçu dans sa grande âme, de ne vivre que pour travailler sérieusement aux améliorations et au bonheur de la France; il avait fait dresser des

listes exactes de tous les laboureurs[1] dans le besoin, des artisans sans ouvrage, des veuves et des orphelins sans secours et des filles sages et pauvres qui étaient à marier. Chaque jour, sur l'épargne royale, accrue non par des impôts qu'il abhorrait, mais par l'économie administrative, il mettait des sommes à part, tant pour donner aux uns les instruments aratoires et les animaux de labour, que pour assurer aux autres des dots et des aliments[2]. Il fonda des hôpitaux pour les lépreux et pour les aveugles, et ouvrit des manufactures où il employait à une industrie nationale de laborieux ouvriers. La monarchie de saint Louis, absolue par certains aspects, était en réalité imprégnée de l'esprit démocratique.

Le deuxième étonnement de l'histoire fut de voir saint Louis quitter la France pendant six ans, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient pour la monarchie. Le roi laissa Blanche de Castille à la tête du royaume, et, parti pour l'Égypte, il ne lui vint jamais, à travers les péripéties de la croisade, la moindre inquiétude pour la situation politique de la France. Il n'y avait pas longues années cependant que la population de la capitale avait dû protéger le prince et Blanche de Castille contre les barons entreprenants. Après vingt ans, saint Louis était parvenu à exercer une grande autorité sur la nation; et la conscience instinctive de cet ascendant peut seule expliquer ce que l'on vit. Louis IX s'absentait de France pendant six ans; il allait perdre sa flotte, son armée et des sommes immenses; l'expédition se termina par un trait douloureux et humiliant, le roi de France devint prisonnier des musulmans; la mort de Blanche de Castille, qui survint pendant la croisade, ajoutait à tant de complications; on crut que c'en était fait du pouvoir politique de saint Louis. Mais en réalité il n'en fut rien; cette

[1] Joinville. — Beaulieu. — Confesseur de la reine Marguerite.
[2] Tillemont, Mém. sur saint Louis. — Dubois, t. II, p. 447.

longue interruption de toute communication avec la France, ces désastres qui devinrent un deuil national, puisque pas une famille qui n'eût perdu un de ses membres à la croisade, rien n'ébranla le pouvoir de saint Louis aux yeux de la France. Il arriva même que l'insurrection des *Pastoureaux*, bien redoutable d'ailleurs, et la seule qui signala les six années d'absence de Louis IX, prit pour mot d'ordre la délivrance du roi et un secours à lui porter.

Mais, avant que l'expédition d'outre-mer eût pris la tournure décidée d'un insuccès et d'un désastre, le calme personnel de saint Louis, la sereine possession de soi qu'il montra durant la campagne tout entière, a lieu de surprendre, et fournit un de ces problèmes que l'histoire ne peut résoudre, si l'on n'entreprend une étude de physiologie sur le héros de Taillebourg. La ville de Damiette ayant été prise par l'armée expéditionnaire, saint Louis installa son camp avec la résolution de n'engager aucune action générale avec l'ennemi, avant l'arrivée complète des troupes de France. Depuis cette époque, 6 juin 1249, date de la prise de Damiette, il s'écoula plusieurs mois avant qu'on vit paraître le comte de Poitiers et le contingent de troupes attendu de France. Saint Louis se fortifia dans la ville conquise, tandis que Nedjim-Eddin concentrait les troupes musulmanes à Mansourah.

De temps à autre, cependant, des groupes de cavaliers arabes venaient harceler nos chevaliers; et bien que saint Louis eût donné l'ordre de ne pas dépasser la limite du camp, quelques barons, se laissant emporter par leur ardeur guerrière, furent entraînés dans des embuscades par les Arabes qui les provoquaient. Différentes escarmouches eurent lieu le 20, le 22 et le 25 juin; elles se renouvelèrent dans les premiers jours de juillet; elles demeurèrent ensuite suspendues, jusqu'à ce que, le 29 août, une vive alerte réveilla le camp, et l'on en vint encore aux

mains. Comme ces combats isolés ne laissèrent pas que d'occasionner des malheurs et de causer des victimes, on avisa davantage à des mesures de prudence et l'on arriva de la sorte, à travers les anxiétés de l'attente, jusqu'au mois d'octobre 1249, sans avoir de nouvelles de France et du comte de Poitiers. Louis, néanmoins, ne perdait pas son temps ni sa haute tranquillité d'esprit, méditant l'ensemble général et les dispositions secondaires de la campagne, dont les premières évolutions ne pouvaient tarder. Ce qui est admirable, c'est qu'à côté de l'Arabe frémissant de rage, Louis s'occupait de la France, de grandes mesures administratives et financières à y introduire, et, chose non moins remarquable, les préoccupations d'intérêt général ne lui firent pas perdre de vue un intérêt purement local et spécial : l'abbaye de Royaumont n'était pas sortie de sa pensée, au delà des mers. L'imminence des hostilités qui allaient s'ouvrir d'un jour à l'autre ne l'empêchaient pas de songer à un séjour de paix. Réglant un jour un détail relatif à une des possessions royales situées à Valpendant, Louis IX dicta une charte par laquelle, après avoir donné à l'abbaye de Royaumont sa maison de Valpendant, les pâturages qui en dépendaient et un troupeau de 400 moutons, il ajoutait 18 arpents de terre labourable qui étaient aux environs de Valpendant. La date de cette charte est curieuse, elle est donnée au camp de Damiette[1], pendant la croisade, le mois de septembre 1249, la veille par conséquent ou le lendemain de l'un de ces jours où les Sarrasins venaient le soir attaquer les avant-postes de nos lignes, ou bien quand, s'avançant à pied devant nos palissades, ils franchissaient l'enceinte sans être découverts, se glissaient auprès des sentinelles à moitié endormies et les égorgeaient avec tous les croisés de garde qui avaient eu l'imprudence de céder au sommeil[2].

[1] *Cartulaire de Royaumont*, t. II, p. 1189.
[2] *Hist. des Croisades* de Maimbourg.

La charte de Louis IX était conçue dans les termes suivants : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, « amen ; Louis par la grâce de Dieu, roi des Français, « savoir faisons, qu'ayant concédé autrefois à *notre* ab- « baye de Royaumont notre maison de Valpendant, avec « les pâturages du même terroir pour y nourrir jus- « qu'à quatre cents moutons, comme cela est stipulé « dans nos lettres relatives à cette donation ; et voulant « encore augmenter les revenus de la sus-dite abbaye, « nous lui cédons et lui donnons, à titre de don et « d'aumône perpétuelle, dix-huit arpents de terre labou- « rable sise aux environs de la dite maison, sauf les « droits et les coutumes qui pourraient exister en fa- « veur des habitants des villas voisines. Pour conférer à « cette donation un caractère de perpétuité, nous avons « muni cet acte de l'autorité de notre seing royal. » (Le roi concluait ensuite sa charte.) « Actum in castris juxta « Damyatam, anno Incarnationis Dominicæ millesimo « ducentesimo quadragesimo nono, mense septembris, « regni vero nostri anno vigesimo tertio.—Donné au camp « devant Damiette, l'an 1249 de l'Incarnation de Notre- « Seigneur, au mois de septembre, la vingt-troisième « année de notre règne. »

Suivent les signatures du connétable Humbert de Beaujeu, etc.[1].

Les histoires spéciales de saint Louis ont à raconter, comment le but de la croisade fut manqué, par qui les fautes furent commises ; elles disent comment le débarquement devant Damiette fut un beau fait de guerre, et comment aussi, lorsque l'arrivée du comte de Poitiers et de l'arrière-ban de France permit de se porter en avant vers le 20 novembre 1249 en se dirigeant sur le Caire, l'ex-

[1] *Cartulaire de Royaumont*, Bibliothèque impériale, manusc Cette charte est scellée d'un grand sceau de cire verte pendant en lacq de soye jaune.

pédition échoua. La justice historique fait la part de chacun des croisés; Robert d'Artois et le comte de Poitiers, à Mansourah, compromirent en grande partie le succès par leur fougue ; et il est certain que, malgré la défaite, le chef des croisés montra, en ce qui le concernait, dans les combats de 1250, un courage héroïque, digne d'un résultat meilleur. Le dénoûment, qui aurait précipité dans l'extrémité de l'abaissement le vaincu de Minieh, s'il eût ressemblé au commun des hommes, lui donna au contraire une nouvelle auréole; il n'y a pas de meilleure fortune, pour les historiens de saint Louis qui ont le sentiment des grandes situations, que d'avoir à montrer leur héros dans ce glorieux épisode de sa vie, alors que, prisonnier des Sarrasins, il était plus grand dans les fers que sur le pont de Taillebourg. Sa majesté et sa sérénité dans le malheur étonnèrent et subjuguèrent ses farouches vainqueurs : et rien ne prête au sublime de l'épopée, autant que l'impassible intrépidité de saint Louis captif des féroces émirs, et se refusant, malgré les menaces, à souscrire une formule de serment discutée pour sa rançon, parce qu'il la jugeait incompatible avec sa dignité personnelle.

Lorsque saint Louis retourna de la croisade en 1254, son règne atteignit son apogée; le monarque revenait sacré par l'héroïsme et par le malheur; le merveilleux qui s'attachait à la guerre sainte avait entouré son front d'un lustre nouveau. Sa dignité de captif avait révélé sa puissance morale. Ce devait être aussi l'apogée du développement de l'abbaye de Royaumont. A peine saint Louis eut-il remis le pied sur la terre de France, que ses empressements et ses vieilles fidélités envers l'abbaye de sa fondation se firent jour. Le confesseur de la reine Marguerite, qui a noté les moindres démarches du saint roi, commence la plupart de ses chapitres, dans sa Notice sur la vie de Louis IX, par une sorte de formule qu'il répète sans cesse : « Li



benoiez roys *visitoit souvent l'abeïe de Royaumont*[1]. » Mais il précise une date pour 1254, année même du retour de la croisade ; il nous apprend que la première année que saint Louis revint d'outre-mer, il vint à Royaumont, notamment la veille de Noël 1254.

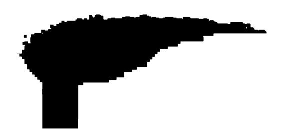
Il se rendit de grand matin au monastère, et annonça qu'il voulait assister à ce qu'on appelait dans l'ordre « *la prononciation de la Nativité de Notre-Seigneur*, » et s'y trouver dès le commencement. On voit, en toutes circonstances, que les pratiques intérieures de ce monastère, les petits événements de ce monde solitaire, préoccupaient le saint roi, qui en épiait en quelque sorte la moindre solennité pieuse. Le chroniqueur raconte en quoi consistait la séance pour laquelle on vit arriver le roi de France, au château royal d'Asnières et à Royaumont, à la fin de décembre 1254. C'était la coutume que le père abbé et tous les moines qui y pouvaient venir s'assemblassent en chapitre, la veille de Noël. Un des moines, se plaçant au milieu de l'assemblée, disait avec un respect profond ces paroles : « *Jésus-Christ, le Fils de Dieu, est né en Bethléem de Judée* » — Lorsqu'il avait prononcé ces paroles sacrées, le père abbé et tous les religieux s'étendaient à terre, et demeuraient ainsi prosternés en prière, jusqu'à ce que le père abbé se levât. Le bon roi, dit le chroniqueur, vint donc au chapitre à cette heure, et s'assit à côté de l'abbé pour la prononciation. Quand elle fut faite, il se baissa humblement et se prosterna à terre comme l'abbé et les moines, et quand il fut de la sorte couché sur les dalles du chapitre et plongé en oraison, il y resta immobile jusqu'à ce que le père abbé lui dit de se lever. « En « cel an que il revint d'outre-mer à la première foiz, dit le « chroniqueur, icil benoiez roys vint la vegile de Noël bien « matin à l'abeïe de Royaumont de l'ordre de Citiaux, de

[1] Édit. de 1761.

« la dyocèse de Biauvez, et dist que il vouloist estre à la « prononciation de la Nativité de Nostre-Seigneur, qui a « esté accoustumé a estre fête par tout l'Ordre à heure « de chapitre, et s'assemblent les moines à cele heure en « chapitre. Et l'ordonnance de l'abeïe est tele que en cele « heure l'abé et touz les moines qui i pueent venir, s'as- « semblent èl chapitre, et uns moines en estant el millieu « du chapitre, dit ces paroles entre les autres : *Jhésu-Crist « li filz Dieu est nez en Bethléem de Judée;* et quant il a « ce dit, li abès et les moines se jettent à terre, et gisent « einsi en oroisons jusques à tant que li abès se liève. « De quoi li benoiez sains Loys vint en chapitre en cele « heure et s'assist delez le dit abé à la prononciation; et « quant ele fu fête, il se mist à terre estendu ainsi « comme li abé et comme li autre moine, humblement et « dévotement. Et quant il fu ilecques estendu en oroisons, « il i gut jusques à tant que li abés li fist signe de soi « lever et lors il se leva [1]. »

Le chroniqueur précise une autre date, celle de la Saint-Michel, pour rappeler la nuance des fréquentes apparitions que saint Louis faisait à Royaumont. Un historien dit en effet : « On rapporte que, dès que Louis IX pouvait se dérober aux affaires et aux réceptions, il s'échappait de sa capitale pour voler vers sa fondation favorite ; déposant alors tout insigne royal sur le seuil du cloître, il exigeait qu'on l'y traitât comme un simple moine, mangeant au réfectoire, dormant au dortoir, travaillant au jardin, suivant enfin tous les exercices de la communauté [2]. » Les monuments écrits du treizième siècle sont la preuve de cette assertion. A l'époque de la Saint-Michel, d'après le confesseur de la reine Marguerite, Louis vint d'Asnières à Royaumont, la vigile de cette fête du saint. Le P. abbé et les moines chantaient *Matines* très-solennel-

[1] *Vie de saint Louis*, édit. de 1761, p. 315.
[2] *Hist. de saint Louis*, par M. de Villeneuve-Trans, t. III.



lement; il y avait beaucoup de lumière dans le sanctuaire; le bon roi entra à l'église, s'assit à côté de l'abbé, et demeura tout le temps des matines; on disait dix-huit psaumes, douze leçons et douze répons. Quand on chantait les répons, le bon roi quittait sa stalle, prenait sa petite lanterne sourde et allait au pupitre. Après cela, saint Louis alla se reposer un peu; il devait se rendre, le matin, à Paris, centre des affaires et du gouvernement. « Et vint une foiz, « dit le chroniqueur, à l'abeie de Roiaumont, la vegile « saint Michiel, là ou il jut cele nuit (où il coucha); et « comme li abés se fust levez cele nuit à Matines, les « clercs du benoiez roys avoient ja presque dites les « Matines du dit saint roy, où il avoit grant luminaire, « et les chantoient moult solempnelment. Le benoiez « roy entra à l'église et s'assist delez l'abé, et fu touziors « as Matines des moines, là où l'on dit dix-huit psaumes « et douze leçons et douze respons; et quant l'en « chantoit les respons, li benoiez roys descendoit de « l'estal et prenoit l'esconce et la lumière et aloit au livre « et regardoit dedenz. Et après ce, li benoiez roys vou« loit un petit reposer, car il devoit aler en cel matin à « Paris[1]. »

Saint Louis avait sa chambre au dortoir des moines, pour les jours où il voulait assister aux prières et aux offices de la nuit. Le dortoir des religieux était un des corps principaux des bâtiments monastiques; il n'y régnait que deux étages à égales dimensions. Le dortoir se développait sur 66 mètres de longueur, et sur une largeur de 13m,50. On se représente le grand effet de ces salles immenses, toujours à voûtes cintrées, dont la hauteur de 6m,50 offrait une proportion harmonieuse. Tel le rez-de-chaussée, tel le premier étage. Le dortoir était éclairé par seize fenêtres au levant et autant au couchant; il avait aussi deux

[1] *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, p. 31 (édit. 1761).

fenêtres au sud, avec balcon en fer ouvragé et chiffré. La chambre de saint Louis, qui existe encore[1], était à l'extrémité du dortoir et se trouvait contiguë au mur du transsept méridional de l'église; elle communiquait avec les cellules des moines, mais elle était séparée d'elles par un gros mur, l'intention de l'architecte ayant été d'isoler la cellule royale; un bel escalier, dont on voit encore les dimensions et les débris, conduisait dans l'intérieur de l'église par la chapelle, où fut plus tard le mausolée des princes de Lorraine. La chambre de saint Louis avait de magnifiques voûtes. Sa hauteur était de $6^{m},30$; sa forme était presque carrée; elle avait en longueur $6^{m},40$, et 6 mètres en largeur. On n'a pas touché à la physionomie de cette chambre historique, où sont encore deux fenêtres, dont l'une plongeait dans l'intérieur de la basilique, étant pratiquée dans le mur de l'un des transsepts; l'autre avait vue sur la campagne.

C'est l'heure d'indiquer la gloire de Royaumont, et le point où doit résider sa légitime fierté comme abbaye. Pour mesurer l'importance d'une institution, d'un corps, d'un monument quelconque du passé, on demande ce qu'il a produit, quel homme remarquable il a enfanté, de quelle idée utile il a doté le pays. Cluni, foyer de lumières, asile de vertus, avait donné Grégoire VII, Urbain II, Pascal II et Calixte II. Clairvaux, pour ne nommer qu'une seule éclatante figure, et la plus éclatante de toutes, produisit saint Bernard. L'abbaye de Royaumont eut aussi, et dès son origine, sa grande place dans le monde. Son titre devant l'histoire est sa fusion même avec saint Louis; l'honneur de Royaumont, c'est d'avoir fourni à la poitrine de saint Louis l'air respirable dont il avait besoin; c'est d'être l'explication suprême et finale de cette haute personnalité. Il y a un fait d'où sort un problème et une question;

[1] L'intention des nouveaux possesseurs de Royaumont est de rétablir la chambre de saint Louis avec son ancienne voûte.



c'est le grand ascendant exercé par Louis IX, après son retour de sa première croisade, en 1254. Récemment arrivé d'une expédition qu'il avait commencée, entouré de plus de quarante mille soldats, et qu'il acheva solitaire et vaincu, la France le vit agir comme nul conquérant n'avait osé, s'entourant d'hommes nouveaux, organisant son royaume sur des bases nouvelles, et achevant, par des dispositions législatives savamment combinées, la soumission des remuants barons, dont les sables d'Égypte avaient bu le sang et l'or. Comment ces choses se sont-elles trouvées possibles, et d'où vient que Louis IX ait plus consolidé la puissance royale, le lendemain de la reddition de Damiette, que son aïeul après la victoire du pont de Bouvines ? — C'est un fait qui ne paraît pas avoir été compris par les historiens, et dont il était réservé à des modernes de soulever le problème et de tenter l'explication[1].

On rapporte au prestige de la sainteté de saint Louis et à la popularité de sa piété, l'universelle influence qu'il exerça sur ses contemporains, les grands travaux de législation qu'il osa entreprendre, les résultats considérables qu'il obtint de la société féodale, en substituant à la justice seigneuriale le droit romain, et la monarchie judiciaire à la monarchie tumultueuse et fragmentée des barons. On ne peut contester que saint Louis ait été un homme d'une grande activité, d'une activité non-seulement guerrière, chevaleresque, mais politique, intellectuelle même, il pensait à beaucoup de choses, était fortement préoccupé de l'état de son pays, du sort des hommes ; il avait besoin

[1] M. Louis de Carné, de l'Académie française, est un des premiers qui ait vivement senti tout ce qu'il y a d'original et d'étrange dans l'attitude prise par saint Louis au retour de la croisade, et dans le rôle de régénération politique et sociale qu'il mena avec une vigueur qu'on croirait impossible après les malheurs de l'expédition. *Le Correspondant* a publié en 1845 une solide étude de M. de Carné à ce sujet. Nous n'y regrettons que le tableau trop sombre qu'il a tracé du treizième siècle. Le béat Filheau de la Chaise n'a pas un seul mot, sur la circonstance saillante que nous signalons, dans ses deux gros tomes écrits au dix-septième siècle.

de régler, de réformer, s'inquiétait du mal partout où il l'apercevait, et voulait partout porter remède[1]. Mais cette attitude elle-même du saint roi émanait de la rigidité de sa conscience. Et c'est pour cela qu'on retrouve l'abbaye de Royaumont au fond de la philosophie explicative de la vie de saint Louis. La sincérité de la piété de ce grand homme donne la clef de sa carrière et constitue en lui le trait d'union entre l'homme privé et l'homme public, comme aussi Royaumont expliquait son caractère et sa consistance pieuse. On ne peut pas toujours conclure de l'homme public à l'homme privé. Il est très-possible que les stimulants de la publicité entretiennent l'élan et la générosité de celui qu'une situation met en relief devant ses concitoyens[2]. Il n'en saurait être de même pour la vie privée ; quand, dans ce domaine des choses journalières, où la vie est pour ainsi dire murée, tant elle reste inconnue de son essence, quand il y a des réalités de mérite, des réalités de dévouement aux autres, il tombe sous le sens que le passage à la vie publique est plus facile de soi, et que le même homme, libéral et intègre dans la vie privée, transportera immanquablement les mêmes qualités et les mêmes dispositions dans la vie publique. Tels sont les éléments d'information que fournissent les faits de piété sincère dont l'abbaye de Royaumont était, de la part de saint Louis, le théâtre continuel et discret.

Les chroniques du treizième siècle mettent ce point en

[1] Voyez les judicieuses réflexions de M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation*, relatives à saint Louis.

[2] L'expérience ne montre pas beaucoup d'hommes qui aient été d'une part bons fils, bons pères, bons époux, bons amis et de l'autre mauvais citoyens. Au contraire, elle nous fait voir une foule de patriotes qui, dans les relations privées, ont manqué à quelques-unes des lois les plus élémentaires de la morale. Fox et Mirabeau malgré leurs vices ont aimé leur patrie et la liberté ; la vénalité avide de Mirabeau n'empêcha pas son patriotisme. Démosthène ne fut pas plus pur; mais sa vie, dit M. Villemain, s'épura au feu du patriotisme. Trop d'exemples se réunissent pour nous forcer d'avouer qu'il n'y a pas toujours équation entre l'homme privé et l'homme public, et que l'un ne donne pas toujours la mesure de l'autre.



suffisante lumière. On y voit le lien qui, dans le célèbre monarque, unissait l'homme public à l'homme privé, et faisait conclure, en y établissant une unité parfaite, à une parfaite sincérité. On montrait dans l'Église de Royaumont *la chapelle* où allait si souvent prier le saint monarque, et dans la *sacristie*, le lieu où il se confessait et recevait, tous les vendredis, *la discipline*[1]. On peut encore

[1] Après l'absolution, dit un historien de saint Louis, le roi tendait humblement le dos au prêtre, exigeant qu'il lui donnât des coups d'une discipline dont les cinq chaînettes ou cordelettes de fer lui déchiraient quelquefois la peau. Le monarque portait souvent lui-même ce fouet dans un coffret d'ivoire suspendu à sa ceinture. Il paraissait mécontent, dit-on, si le confesseur usait de ménagement, et il lui faisait signe alors de recommencer avec plus de force. Il conserva longtemps un directeur, qui sans avoir besoin d'y être excité, « lui donnoist si rudes coups et aspres disciplines que sa chair tendre en estoit moult grevée. » A la mort de ce confesseur, partisan zélé de la flagellation, Louis le raconta à son successeur, Geoffroy de Beaulieu, et ajouta en riant : « Vous agissez avec bien moins de scrupule. » Attaché à cette coutume en souvenir de la Passion, le monarque la recommandait à ses familiers et à ses enfants; il envoya même par Jean de Mont, l'un de ses chapelains, à sa fille Isabelle, reine de Navarre, « ung coffret « d'ivoire bien ouvré, renfermant de petites chaînes de fer, longues d'une « coudée, avec une lettre de sa main où il disait : — Chiere fille, vous « exhorte à vous bien discipliner et souvent tant pour vos propres peschiez « que pour les peschiez de vostre chiestif père. » (*Hist. de saint Louis*, par de Villeneuve-Trans, t. III, p. 40.

Cette ardeur d'austérité et de mortification étonnerait bien nos mœurs du dix-neuvième siècle.

Les *Archives de Seine-et-Oise* (carton de Royaumont) mentionnent l'inscription de l'église de Royaumont, où on lisait sur un mur ces mots gravés : « Comment saint Louis se confessait tous les vendredis, et recevait de son coufesseur la discipline de cinq chaînes... » Le visiteur de l'abbaye de Royaumont, vers 1694, signale également dans sa relation que « le bon roi a exercé les actes de sa très-grande charité et fervente mortification, en visitant et donnant à manger de ses propres mains aux religieux lépreux, et recevant, dans la sacristie, tous les vendredi la discipline de son chapelain après s'être confessé » (*Copie moderne du cartulaire de Royaumont*, par Gaignières, aux Manusc. Biblioth. imp. Richelieu.) On voyait, sur l'un des vitraux de l'église Saint-Denis, saint Louis les épaules nues, un genou en terre et les mains jointes, devant un dominicain qui tenait un fouet à la main. Telle est la posture dans laquelle les moines de Cîteaux se présentaient anciennement devant leur confesseur. Peut-être est-ce à ces exemples que saint Louis avait emprunté cette pratique, à laquelle il demeura attaché.

La discipline dont saint Louis se servait, et qui était toujours renfermée dans un coffre d'ivoire, a longtemps été conservée à l'abbaye du L. (Dulaure, *Hist. de Paris*, II, 117. — *Ann. Cisterc.* ad. ann., 1147.)

aujourd'hui vénérer cette salle à voûte cintrée[1] qui était la sacristie et qu'éclairait, au levant, une grande fenêtre ogivale; Louis s'y présentait chaque vendredi au tribunal de la pénitence, s'asseyant, suivant l'usage d'alors, pour avouer ses fautes; il ne considérait, dans son confesseur, que l'individu au point de vue de la foi[2]; après l'absolution, il tendait le dos au prêtre, exigeant qu'il lui donnât des coups d'une discipline dont les cinq chaînettes ou cordelettes de fer lui déchiraient quelquefois la peau; « sa chair tendre lui estoit moult grevée[3]. »

L'histoire qui nous dépeint de la sorte le fils de Blanche de Castille, nous fait discerner, dans la pureté de l'homme privé, la garantie de la pureté de l'homme public. Celui qui, en l'obscurité d'un monastère perdu dans les ombres d'une forêt, montrait une âme si candide, si stricte, si dévouée à ses obligations, nous a déjà persuadés par cela même de la sincérité de son dévouement à la France et de son zèle pour son honneur et sa prospérité. Mais saint Louis donna d'autres preuves plus saillantes du lien qu'établissait la piété entre l'homme du dedans et l'homme du dehors. Comme l'abbé de Cîteaux avait observé dans

[1] On passait de l'église à la sacristie de Royaumont par une porte pratiquée au mur de l'extrémité du transsept méridional; la sacristie subsiste encore; c'est une belle salle de 13m,50 de long, et 5m,80 de large, à voûte cintrée d'une énorme épaisseur; la hauteur est de 6m,50. Elle sert aujourd'hui de chapelle provisoire. La sacristie a une belle porte aussi sur le cloître.

[2] Si, par hasard une porte ou une fenêtre venait à s'entrouvrir pendant la confession, saint Louis courait la fermer lui-même disant à son chapelain « Demourez ici, vous estes le père, moi le fils; or dois-je vous servir. »

[3] « Il y a dans la sacristie de Royaumont, disait Tillemont au dix-septième siècle, un lieu retiré et séparé, où on croit par tradition qu'il (s. Louis) avait accoutumé de se confesser tous les vendredis, et de recevoir la discipline de la main de son confesseur. On appuie cette tradition de quelques peintures » (*Vie de saint Louis*, t. Ier, p. 495.) « Tous les vendredis, répète dom Pierre Le Nain, religieux de la Trappe, saint Louys avait accoutumé de se confesser et de recevoir la discipline de la main de son confesseur, dans un lieu retiré que l'on *montre encore aujourd'hui dans la sacristie.* » (*Hist. de l'ordre de Cîteaux*, t. IX, p. 294.)



une visite à son passage à Royaumont, que les dons et les aumônes faits par l'abbaye aux indigents de la contrée n'étaient pas aussi fréquents qu'elles devaient l'être, il exprima le désir que ces aumônes fussent *quotidiennes*. Louis IX n'hésita pas devant l'expression d'une telle pensée, lui dont la sagesse et la fermeté savaient résister quand les œuvres, bonnes d'ailleurs, ne lui paraissaient pas opportunes. Il fit à ce sujet donation, à son abbaye de Royaumont, de la terre et de la baronnie de Roupi et de ses dépendances, le tout situé près de Saint-Quentin, en Vermandois. Les considérants de cette donation, après avoir rappelé le vœu de l'abbé de Cîteaux, général de tout l'ordre des Cisterciens, expriment l'insuffisance des aumônes faites jusque-là, à Royaumont seulement trois fois la semaine, et la nécessité d'agrandir les ressources de l'abbaye, à cause de l'augmentation du nombre des moines depuis son retour de la croisade. Saint Louis aliène à perpétuité, en faveur de l'abbaye, la partie de son domaine appelée *baronnie de Roupi;* il veut que tous les jours on donne un secours aux indigents, et il n'oublie pas de mentionner, dans l'intention qui le dirige, la mémoire de son glorieux père Louis VIII et de sa chère mère, la reine Blanche, qu'il avait perdue depuis six ans. Cet acte de donation était daté de sa résidence royale de Paris, mois de juillet de l'an 1258. En voici la formule et le texte en latin : « In « nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen. Ludovicus « Dei gratia Francorum rex... Noverint universi præ- « sentes pariter et futuri, quod cum nuper ad abbatiam « *Regalis-Montis* Cisterciencis ordinis a nobis fundatam. « vir religiosus dilectus noster in Christo (Guido III ou « Boniface), abbas cisterciencis, accedens intellect... ple- « nius status monasterii comperisset, eleemosynam quo- « tidianam pauperibus ad portam loci ipsius accedentibus, « tribus dumtaxat diebus in qualibet fieri septimana, qui « in aliis quampluribus ejusdem ordinis diebus singulis

« erogatur, injungit abbati et conventui dicti loci ut per « singulos dies eleemosynam facerent ante dictam; ibi- « dem nobis postmodum ad locum ipsum accendentibus « intimarunt se mandatum hujusmodi recepisse; sed, « cum monachorum numerus qui, vix centenarius tem- « pore reversionis nostræ de transmarinis partibus habe- « batur, nunc usque ad centum et quatuordecim excre- « visset, ad prædictam eleemosynam faciendam et susten- « tationem tantorum non videbantur posse sufficere bona « sua. Propter quod nobis humiliter supplicarunt ut super « hoc benignum dignaremur adhibere consilium, quo et « eleemosyna prædicta fieri et monachorum Deo servien- « tium numerus ampliatus posset ibidem commode sus- « tentari. Nos autem divini amoris intuitu et pro salute « animæ nostræ necnon et pro remedio animarum inclitæ « recordationis Ludovici regis, genitoris nostri, Blanchæ « reginæ, genitricis nostræ, et aliorum antecessorum nos- « trorum, prædictis abbati et conventui in puram et per- « petuam eleemosynam ad subsidium et supplementum « eleemosynæ supradictæ diebus singulis faciendæ et « sustentationis Deo servientium ibi monachorum, damus « et concedimus totum illud quod habemus apud Rupia- « cum juxta Sanctum-Quintinum in Viromandia, necnon « apud Saviacum, Estreiller, Bellum-Videre (Beauvoir), et « Grincort cum pertinenciis earumdem villarum, nihil no- « bis aut notris successoribus in prædictis omnibus penitus « retinentes, nisi tantum exercitum et equitatum ac justi- « tiam corporum hominum et membrorum, salvo tamen « jure in omnibus alieno ; quod ut perpetuæ stabilitatis « robur obtineat, præsentem paginam sigilli nostri auctori- « tate et regii nominis caractere inferius annotato fecimus « communiri. Actum Parisiis, anno Dominicæ Incarnationis « millesimo ducentesimo quinquagesimo octavo, mense « Julio, regni vero nostri anno tricesimo secundo, astan- « tibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt

« et signa : Dapifero nullo. Signum : Joannis, buticularii. « Signum : Alfonsi, camerarii. Signum : Egidii, constabu« larii. Data vacante Cancellaria [1]. »

Le grave Le Nain de Tillemont résume ces largesses de saint Louis en ces termes : « Le nombre des religieux s'augmenta beaucoup, de sorte que pour subvenir à un aussi grand nombre de personnes, il leur assigna encore 100 muids de blé et autant d'avoine, à prendre sur les receveurs, par un acte du mois de février 1248. Au mois de juin de la même année, c'est-à-dire immédiatement devant qu'il partît pour aller en Orient, il amortit tout ce que cette maison avait acquis ou reçu de son domaine, permit aux religieux d'acquérir encore jusqu'à la valeur de mille livres de rentes, pourvu néanmoins qu'ils n'eussent pas plus d'une maison ou deux dans une même ville, leur donna une terre appelée *Vallis Pendentis*, et les prit pour toujours en la garde de lui et de ses successeurs, en sorte que quand même le pays où était l'abbaye viendrait à passer en d'autres mains, elle demeurerait toujours néanmoins sous la protection des rois avec tous ses biens.

« L'abbé de Cîteaux ayant ordonné de faire l'aumône *tous les* jours (on la faisait trois fois la semaine), saint Louis leur donna à cet effet de nouvelles terres ; l'acte est daté de Paris, en juillet 1258. Il leur donna alors la baronnie de Roupi, ou de Rupies, qui est une belle terre auprès de Saint-Quentin [2]. »

Les chroniqueurs nous initient à d'autres faits, dans lesquels la personne de saint Louis fut en quelque sorte plus en action, et où le caractère magnifique de sa belle âme se révélait en traits de charité héroïque. L'abbaye de Royaumont avait un hôpital pour recevoir les malades du dehors, les infirmes de tous les environs. Les historiens

[1] Cartulaire de Royaumont, aux *manuscrits* de la Bibliothèque impér.
[2] *Vie de saint Louis*, t. Ier, p. 495, 496.

parlent « des estrangés malades qui demouroient en l'ospital de cele abeie. » Saint Louis, dit Tillemont, fit bâtir dans le même monastère une salle où l'on recevait les malades étrangers ; c'est peut-être ce que le Père Dauvray (religieux de Royaumont) appelle la grande infirmerie, *qui se voit encore aujourd'hui*[1]. » C'est là surtout qu'il faut suivre le jeune monarque, puisque malgré les continuelles aumônes qu'il répandait à pleines mains sur les infortunés de la capitale, c'est à Royaumont peut-être que sa charité inépuisable, sa tendre compassion pour les malades, lui attiraient les plus touchantes bénédictions. Aussitôt qu'il avait franchi les cours de l'abbaye, il volait à l'infirmerie, s'entourait des médecins et les questionnait, en exigeant qu'ils entrassent dans les détails les plus circonstanciés. S'adressant ensuite aux malades, il prenait lui-même leur pouls et étudiait leur physionomie. Quand il les trouvait atteints d'une fièvre ardente et qu'ils étaient en transpiration, il les essuyait, leur frottait les tempes, le front, et ordonnait des potions ou des électuaires. Il faut citer le chroniqueur du treizième siècle à la condition qu'on ne se choquera pas de quelques détails de médecine : « Li benoiez rois visitoit souvent « l'abeie de Roïaumont, et ausi come a chascune foiz que « il venoit à ladite abeie, il entroit il meesme à l'enfer- « merie de l'abeie, et veoit les frères malades et les con- « fortoit et demandoit à chascun de quele maladie il estoit « malade et touchoit à auscuns le poux et à auscuns les « temples, neis quant il suoient el apeloit ses phisiciens « qui estoient avecques lui et fesoit tant que ils veoient « en sa présence les urines des moines malades ; et leur « donnoient les phisiciens conseil comment ils se deus- « sent gouverner en leur maladie, et disoit souvent le

1 C'est ce que disait Tillemont au dix-septième siècle, *Vie de saint Louis*, t. Ier, p. 495.



par rapport à une abbaye puissante, créée dans les premiers siècles de la monarchie, aux alentours de Senlis, au milieu de la forêt d'Ermenonville. L'abbaye de Chaalis[1], fondée par Louis le Gros, en 1116, avait pris des développements considérables, par les donations successives de plusieurs seigneurs, et aussi par l'excellente discipline qui y avait régné longtemps, si bien que son revenu s'élevait à trois cent mille livres de rente. Mais cette colonie cistercienne, célèbre par ses richesses et par la science de ses religieux, n'était ni infaillible ni impeccable dans ses membres ou dans ses abbés. Chaalis devait, dans les âges modernes, substituer aux vieux bâtiments qui tombaient en ruine des bâtiments nouveaux qui défieraient les ravages du temps[2]. Cependant, au quinzième siècle, il semblerait qu'il était plus urgent de réparer des ruines d'un autre ordre; et quoique la position de Chaalis, séparée de toute habitation par des coteaux boisés, favorisât la retraite, le silence, la méditation, les vertus douces, les

[1] Chaalis se trouve au levant de Senlis, non loin de la Victoire. Louis le Gros, ayant perdu un frère qu'il aimait tendrement, fit élever, à l'occasion de son frère, cette abbaye à l'endroit d'un ancien prieuré appelé *Calisium*, et changea ce nom en celui de son frère, qui se nommait Charles : de là le nom de Chaalis, *Caroli-locus*. Plusieurs chevaliers de la contrée imitèrent la générosité de Louis le Gros. En 1137, Guillaume de Senlis remit aux religieux une redevance annuelle que ceux-ci payaient à cause du terrain sur lequel leur maison était bâtie.

[2] Au dix-huitième siècle, les moines de Chaalis eurent à rebâtir leur monastère, qui tombait en ruines; ces constructions modernes offrent un luxe et une solidité remarquables. Dans toute l'étendue du bâtiment règne une galerie immense, qui devait servir de promenoir aux religieux. Aux deux extrémités de ce beau cloître, on trouve deux escaliers qui figureraient, dit-on, convenablement dans le palais du Louvre. Les religieux, pour faire ces constructions, avaient contracté en Hollande des emprunts onéreux, qui les ruinèrent. N'ayant plus, pour se soutenir, les dons qui autrefois les avaient enrichis, ils se virent forcés d'abandonner cette antique abbaye. L'abbaye de Chaalis, malgré ses ruines et son abandon, présentait encore, il y a quinze ans, un caractère plein de charme et de douce tristesse. La seule chapelle dite du Prieuré, construction solide qui s'est parfaitement conservée, appartient à l'architecture de transition. Ses lignes simples, ses colonnettes dénuées d'ornements, ses voûtes à ogives et non à plein cintre, lui assignent le style et la date du onzième siècle. (*Senlis et Chantilly*, par M. Vatin; 1847, p. 177.)

défigurait une personne avec une si déplorable intensité, qu'on devenait un objet de répulsion pour ses semblables. On était frappé d'une sorte d'excommunication temporelle. On conduisait le lépreux étendu sur une civière et couvert d'un drap noir, comme un mort. Comme sur un mort, on chantait sur lui le *Libera*. On le menait ensuite à l'hopital, en lui faisant défense d'entrer dans les églises, aux marchés, aux moulins. Il ne pouvait se laver aux fontaines et aux ruisseaux. Pour boire, pour toucher à un objet, pour converser avec un être vivant, des formalités très-rigoureuses lui étaient prescrites. « Je te commande, disait le prêtre, quand on le conduisait à l'hôpital, si aucuns ont propos avec toi, ou toi avec eux, de te mettre au-dessous du vent, et ne faut que tu passes par chemin étroit pour les inconvénients qui en pourraient advenir. » Quant au lépreux de Royaumont, nommé frère Légier, on l'avait confiné dans une chambre isolée; la lèpre avait affreusement ravagé ses yeux, son nez et ses lèvres. Sa vue avait dequoi rebuter les moins délicats.

Saint Louis vint à Royaumont, vers la fête de Saint-Remi, un dimanche, avec le comte de Flandre et quelques autres gentilshommes; il entendit plusieurs messes, selon sa coutume, et, au sortir de l'église, il se dirigea immédiatement vers l'hôpital[1], pour visiter le frère Légier, qu'il avait pour ainsi dire adopté, à raison même de la gravité de son état; c'était *son lépreux*. Ne voulant point avoir de suite ou de cortége avec lui, il avait donné ses ordres à ses huissiers à cet effet. Il alla seulement avec le père abbé, et lui dit qu'il voulait revoir le lépreux qu'il avait déjà visité. L'abbé précéda le monarque. En entrant dans

[1] Il y avait une infirmerie pour les étrangers : elle était, parait-il, la suite du logis des hôtes, au-dessus de la salle capitulaire. Pour les elles salles que l'on trouve, au rez-de-chaussée, et au premier étage, du côté du grand escalier qui conduisait au dortoir, servaient-[illegible] comme infirmerie des moines? — était-ce l'auditoire?... ou bien d[illegible] pour les postulants? pour les novices?

la pièce solitaire que le malade occupait, saint Louis salua l'infortuné lépreux, lui demanda des nouvelles de son état, et s'agenouilla devant lui. C'est dans cette attitude, à genoux, que le vainqueur de Taillebourg et de Damiette servit à manger au malade, et découpa ses morceaux dans l'assiette. Si le saint monarque se sentait irrésistiblement entraîné à servir de la sorte son lépreux, il était visible, par ce mystérieux sentiment de respect, que le monarque se trouvait devant une majesté imposante.

Du moment que le lépreux avait subi, dans la pensée de Louis IX, la glorieuse métamorphose que le dogme évangélique fait découvrir dans tout être disgracié et souffrant, les détails particulièrement humbles, dans lesquels entre le chroniqueur, contractent par là même un caractère de grandeur. Saint Louis coupa la viande, qui était destinée au lépreux, en petits morceaux; il les porta ensuite à la bouche du pauvre être défiguré; et le lépreux les recevait de la main « du benoiez rois » et les mangeait. Et à la fin, pendant que le roi était ainsi à genoux devant le patient, et que l'abbé de Royaumont était également à genoux « pour la révérence du sainct roy, » mais avec un sentiment d'horreur non réprimé, le pieux Louis demanda à frère Légier s'il voulait manger des gelines et des perdrix. Le malade ayant répondu affirmativement, ordre fut donné d'apporter ces plats, de la cuisine du roi, dans la chambre du lépreux. Le saint roi continua son rôle de servant d'hôtel et de garde-malade. Il questionna les goûts du malade, lui demandant dans quel ordre il voulait commencer, et de quels accessoires il envait envie, pour le plat qu'on lui avait apporté. Le malade ayant répondu qu'il préférait manger les perdrix au sel, le charitable monarque trancha les ailes d'une perdrix, puis assaisonna les morceaux avec du sel; il les mit ensuite dans la bouche du malade, ayant la précaution d'empêcher que le sel ne vînt envenimer les lèvres déjà blessées et saignantes du lépreux.

Et ce n'était pas une action de routine officielle que saint Louis accomplissait en ce moment, par la pure idée qu'un prince devait donner l'exemple de l'Évangile pratique, et sans que son cœur fût pour rien dans son œuvre de compatissance et de soulagement donné à un malheureux. Des paroles vivement sympathiques tombaient de ses lèvres royales ; elles réconfortaient le lépreux, ce déshérité du premier bien de ce monde. Il en appelait à ces puissantes diversions que la théologie suggère, quand on est dans l'étreinte actuelle et fatale de la douleur : « Et « avecques tot ce li benoies rois confortoit le dit malade « et li disoit que il soufrist en bonne patience cele mala- « die, et que c'estoit son purgatoire en cest monde, et que « il valoit miex qu'il soufrist cele maladie ici que il sou- « frist autre chose el siècle avenir. » Saint Louis ne quittait pas le lépreux qu'il n'eût aidé à son entier repas, lui servant à boire, tenant la coupe avec amour. Le saint roi se recommandait ensuite aux prières du lépreux, et prenait congé de lui.

Ce que le saint monarque fit ce jour-là, il le répétait quand il y avait lieu : « et einsi visitoit-il souvent le dit malade, dit le confesseur de la reine Marguerite, et disoit souvent as chevaliers : « Alon visiter *notre* malade. » Mais on ne l'accompagnait pas, observe le chroniqueur, jusqu'à la chambre du lépreux ; il n'y avait que l'abbé ou le prieur de Royaumont qui pénétraient avec Louis jusque chez le malade. Témoin un jour de cette scène, ajoute un historien, l'abbé de Royaumont ne pouvait, dit-on, soutenir un spectacle qui lui causait comme de l'épouvante[1], en même temps que des larmes « d'attendrissement et d'admiration cheoient de ses yeux. » — *C'est mon lépreux*, — disait le monarque ; et le plus affreux des malheurs avait trouvé une consolation, avait entrevu une

[1] Tillemont ne trouve pas édifiante l'horreur que la lèpre inspirait à l'abbé de Royaumont.

lueur d'espérance sur la terre. La chronique religieuse de Royaumont ajoute que « le lépreux de Louis » se trouva guéri par l'attouchement du prince[1].

Reprenons le récit de la plume même des contemporains de saint Louis : « Et en l'abeie de Roiaumont avoit « un moine qui avoit nom frère Legier, et estoit diacre en « l'ordre qui estoit mesel[2] et estoit en une méson desseurée[3] « des autres, qui estoit si despiz[4] et si abominables que « pour la grant maladie ses ieux estoient si degastez que « il ne veoit goute, et avoit perdu le nez, et ses lèvres « estoient fendues et grosses, et les pertuis des ieux es- « toient rouges et hysdeux à veoir. Et doncques comme li « benoiez Rois fust venu un jour de diemenche entour la « feste saint Remi à la dite abeie de Roiaumont et eust oi « ilecques plusieurs messes si com il avoit acoustumé et « estoit avecques lui li cuens de Flandres et pluseurs au- « tres gentilz hommes ; et quant les messes furent dites il « issi de l'église et ala vers l'enfermerie à la méson où li « moine demouroit einsi mesel ; et quant il i volt aler, il « commanda a un de ses huissiers que il feist cels qui es- « toient avecques lui trère arrière et einsi il prist l'abé de « Roiaumont, et li dist que il vouloit aler au lieu où li dit « mesiax demoroit, que il avoit autre foiz veu, et le vouloit « visiter. En après li abbès ala devant et li benoiez Rois « ala après, et entra en lieu ou li malades estoit, et « trouvèrent menjant à une table assez courte et menjoit « char de porc ; car einsi est la coutume des mesiax de « l'abeie que il menjuent chars ; et li sainz Rois salua ce « malade et li demanda comment il li estoit et s'agenouil-

[1] Le fait était rapporté dans les mémoires de dom Dauvray, religieux de Royaumont au dix-septième siècle. Selon Le Nain de Tillemont, ce fait n'était pas assez entouré de témoignages : « Je ne trouve point dans les anciens, dit-il, ce que dit le P. Dauvray que le lépreux soigné par saint Louis recouvra la santé par son attouchement. » (*Vie de saint Louis*, t. Ier, p.

[2] Mesel, du latin *misellus*, *miser*, malade souffrant.

[3] Séparé.

[4] Hideux, dégoûtant,

« devant lui, et lors commença a trenchier a genoux, et « trencha devant lui la char d'un coutel que il trouva a « la table du dit malade; et com il eust trenchié la char « par morsiax, il metoit ces morsiax dans le bouche du « malade et il les recevoit de la main du benoiez rois et « les menjoit. Et à la parfin, quant li sainz Rois fu einsi « a genoux devent le dit mesel et li diz abbès aussi à ge- « noz pour la révérence du saint Roi; de laquele chose li « diz abbès non pourquant avoit assez horreur : et li be- « noiez rois demanda au mesel se il vouloit mengier des « gelines et des perdrix, et il dit, oil; lors fist li saint rois « appeler un de ses huissiers par un moine qui estoit « garde du malade desus dit, et li commanda que il feist « aporter des gelines et des perdrix de sa cuisine qui estoit « assez loing de cel lieu; et toutes voies tant comme li « diz huissiers mist a aler et a venir de la dite cuisine, « qui aportoit deux gelines et trois perdrix rosties, li diz « Rois fu touziours a genouz devant li malade, et li abbès « aussiment avecques lui. En après li sainz Rois demanda « au mesel duquel il voudroit ainçois mengier[1] ou des « gelines ou des perdrix, et il respondi des perdrix : et li « benoiez rois li demanda a quele saveur[2]; et il respondi « que il les vouloit menjier au sel; et lors il li trencha les « éles d'une perdriz, et saloit les morsiax et puis les me- « toit en la bouche du malade : mes pource que les levres « du malade estoient fendues, si com il est dit desus, il « saignoit, pource que li sel li entroit ès lèvres qui estoient « fendues; si li fist mal le sel, et en issoit li venins si que « il li couloit par le menton, pour laquele chose li malade « dist que le sel le bleçoit trop; et doncques après ce li « beneurez Rois metoit les morsiax en sel pour prendre « saveur; mes il terdoit[3] les morsiax des grainz du sel,

[1] Manger d'abord.
[2] A quel goût.
[3] Il essuyait.



« qu'ils n'entrassent es crevasses des levres du malades; « et avecques tot ce li benoiez Rois confortoit le dit ma-« lade et li disoit que il soufrist en bonne patience cele « maladie, et que c'estoit son purgatoire en cest monde; « et que il valoit miex qu'il soufrist cele maladie ici que il « il soufrist autre chose el siecle avenir. Et après li be-« noiez Rois demanda au malade se il vouloit boivre, et il « dist, oil; et il dist, quel vin il avoist; et li malade res-« pondi, bon: et lors li benoiez Rois prist le henap et le « pot de vin qui estoient à la table, et mist le vin en henap « a ses propres mains, et puis li mist le henap à la bouche « et l'abreva; et quant ce fu fêt, li benoiez Rois pria le « malade que il priast Notre-Seigneur por lui. Et einsi « s'en issirent li benoiez Rois et li abbès et ala li benoiez « rois mengier a son hostel que il avoit en l'abeie; et « einsi visitoit-il souvent le dit malade, et disoit souvent « as chevaliers : « *alon visiter notre malade* » et il parloit « du mesel, mès ils n'entroient pas avecques lui en la me-« son du dit malade, mès li abbe ou li Prieurs de cel « lieu.... Et en cele mesme abeie de Roiaumont fu un « autre moine mesel, que il visita aucune foiz[1]. »

De tels récits autorisent à affirmer que le fondateur de Royaumont était un des représentants les plus sincères de la foi du moyen âge. On voit par lui de quelle efficacité pratique était cette foi. Si, dans plus d'une circonstance, la foi du peuple de cette époque fut à quelques égards, « une foi enfantine nourrie d'images et de légendes, par-« ticipant du merveilleux des romans de la Table Ronde, » ce n'est pas la religion de saint Louis qui était une reli-gion mythologique. Mais d'autre part, saint Louis était l'homme du monde le moins propre à chercher les bases de la morale dans une simple idée innée; il était trop pra-tique et trop concret pour se contenter d'une formule à .

[1] *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, p. 3… 350, 351.



façon de Kant; si on lui eût dit avec le philosophe de Kœnigsberg : « Agis de telle sorte que la règle d'après laquelle tu agis puisse être acceptée comme toi par tout être raisonnable, » saint Louis aurait répondu que ces belles abstractions du respect de soi et de la dignité personnelle étaient bien froides; il aurait indiqué la *Passion du Christ* et l'expressif symbole de la croix, comme le palladium le plus sûr de la morale universelle ; et malgré la sensibilité exquise de saint Louis, l'histoire met en doute si la seule théorie de Kant, qui proclame la morale et le devoir inné, eût conduit le bon roi à l'hôpital de Royaumont.

Le bruit de ces humbles et éclatantes actions accomplies à Royaumont retentit hors la frontière ; elles furent admirées des pontifes romains ; le célèbre Boniface VIII, qui plus tard éleva Louis IX à l'honneur des autels et le proposa à la vénération des fidèles, prononça à Orviete, la veille de Saint-Laurent et le lendemain, deux discours devant les cardinaux sur la sainteté de Louis IX et sur l'intention qu'il avait de le canoniser. Ces discours peu connus ont été retrouvés à la bibliothèque des chanoines de Saint-Victor de Paris[1] ; le pontife se plaisait à y rappeler les traits d'héroïque charité de saint Louis à Royaumont. « Il serait impossible, disait ce pontife, de raconter quel était le noble emploi de la vie du pieux monarque. La construction de nouveaux édifices religieux, la visite des malades, des aveugles et des lépreux, absorbaient une grande partie de son temps. Entre autres faits remarquables, nous avons entendu raconter, pendant que nous étions en France, qu'il y avait à l'abbaye de Royaumont un religieux tellement et si affreusement atteint de la lèpre, qu'on avait de la peine à trouver personne qui voulût l'approcher. On ne lui donnait que de loin les choses qui lui étaient nécessaires. Mais le pieux monarque ayant

[1] V. Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. V, p. 481.—*Hist. de Boniface VIII*, par D. Louis Tosti, moine du Mont-Cassin, t. Ier, p. 441.



appris le misérable état de ce religieux, l'alla visiter souvent et se constitua, avec humilité, comme son garde-malade; il nettoyait lui-même avec un soin pieux les plaies de ses ulcères, et il lui servait de ses propres mains à boire et à manger; ainsi se déployaient la compassion et la piété du saint roi. Voici le passage latin du discours du souverain Pontife : « Vitam etiam ejus, qualiter in ædi-« ficationibus ecclesiarum et visitationibus infirmorum, « cæcorum, et leprosorum continuaverit, nullus enarrare « sufficit.

« Inter cætera vero, hoc exemplum notabile recitatum « fuit nobis a fide dignis, dum essemus in Francia; quod « apud Abbatiam Regalis-Montis erat quidam monachus « lepra abominabiliter infectus, in tantum quod propter « fœtorem et abominationem ulcerum, vix inveniebatur, « qui ad eum accedere vellet; sed quæ necessaria erant « a longe eidem projiciebantur seu dabantur. Rex vero « pius audiens hoc de illo, pluries visitavit eum, et eidem « humiliter ministravit; saniem ulcerum ejus studiose « detergendo, et eidem cibum et potum propriis manibus « ministrando. Unde in talibus apparet, quantæ compas-« sionis et pietatis fuerit iste Rex factus[1]. »

Le docte Le Nain de Tillemont[2] rapporte cette particularité de Royaumont, de la manière suivante : « Il n'y a rien de plus célèbre que l'histoire du frère Léger, diacre, qui était lépreux, que le roi servit à genoux. Elle est particulièrement décrite par le confesseur de la reine Marguerite. Guillaume de Chartres rapporte, d'après six personnes qui l'avaient vu, que le roi lui avait lavé les pieds, les avait essuyés à l'ordinaire, et les avait baisés avec dévotion et humilité. Boniface VIII dit, dans un sermon, qu'il avait appris en France que ce lépreux était tellement infect que

[1] *Disc. de Boniface VIII*, à Orviete. Voir document U, dans l'*Hist. de Boniface VIII*, de Tosti, trad. de l'italien par Marie-Duclos, t. Ier, p. 44.
[2] *Vie de saint Louis*, t. Ier, p. 495.

personne n'osait l'approcher, et qu'on lui donnait *de loin* les choses qui lui étaient nécessaires. Cette circonstance relèverait la piété de saint Louis, mais ne serait pas honorable aux religieux de Royaumont[1]. »

On ne doit flatter ni les princes ni les peuples ; mais les historiens de cette école dont les sympathies sont pour les peuples exclusivement, et qui poussent l'esprit de système jusqu'à marchander au passé de la royauté la simple justice, se sont tous arrêtés devant la haute et belle figure de saint Louis. On se garderait, tout en déclarant les fautes administratives qui ont pu lui échapper[2], d'avoir pour lui ces qualifications plus que sévères qu'on adresse aux anciens rois, comme à Louis le Gros[3], à Louis le Jeune[4], à Philippe le Bel[5], à Charles V[6], et au duc de Guienne qui eut le pouvoir pendant la longue démence de Charles VI[7]. Mais Louis IX a trouvé grâce auprès des historiens modernes, à cause de ses facultés et de ses qualités. Il eut une rectitude d'esprit qui ne demeura pas stérile ; il eut l'aptitude au travail et à l'action ; il fut un homme de guerre ; il fit acte de force, acte de volonté, acte de personnalité à un degré éminent ; *il s'affirma ;* et nous sommes immanquablement subjugués par quiconque s'affirme ; c'est de la supériorité et de la puissance. Ainsi se déroulent les faits qui remplissent cette grande et belle vie : la campagne de Guienne ; la croisade, malgré les critiques auquelles elle a donné lieu ; la forte trempe de caractère que Louis déploya pour oser la tenter ; l'énergie pleine de

[1] Tillemont exagère le fait de répugnance naturelle dont il s'agit.

[2] Tel ou tel chemin qu'il aurait pu prendre, au lieu de passer par Chypre, pour la première croisade ; les concessions qu'il fit à l'Angleterre au traité d'Abbeville de 1259, et qu'on attribue à des scrupules de conscience relatifs aux conquêtes de Philippe Auguste.

[3] On a dit, de son énorme embonpoint, qu'il semblait le signe caractéristique de la royauté. (*Hist. de France*, de Henri Martin, t. III, p. 299.)

[4] Il avait une *ignorante dévotion*. (*Hist.*, *ibid.*, p. 417.)

[5] Qui mérite des reproches, mais aussi la justice.

[6] *Égoïste et lâche vieillard*. (*Hist. ibid.*, t. VI, p. 7.)

[7] [illegible] *libertin hébété par la débauche.*

doûceur et de persévérance avec laquelle il a travaillé à supprimer les abus de la justice seigneuriale ; cette manière, après les désastres d'Égypte, d'abolir les combats judiciaires, d'instituer les cas royaux et l'appel direct en sa cour; cette extension de la jurisdiction royale qu'il enlevait carrément aux hauts barons et à la brutalité individuelle ; cette activité législative et réformatrice qui se manifeste dans ses *Établissements*, et dans ses *Établissements des métiers de Paris*. L'éloge, l'admiration, ne peuvent se refuser à un tel règne ; on se dit que la France eut alors un monarque qui, loin de s'endormir dans l'indolence, sut concevoir et exécuter de grandes et de difficiles réformes. Mais l'on serait souverainement superficiel d'esprit, si on n'allait pas plus avant. Faites la philosophie de ce règne, ou plutôt livrez-vous à une sorte de physiologie philosophique de la personne de saint Louis, et alors le fait brut et obscur s'illumine et devient intelligible.

Il faut même aller chercher à l'abbaye de Royaumont l'idée finale, le nimbe glorieux à travers lequel saint Louis apparaît à la postérité du fond des siècles. Il est sans doute le représentant le plus pur de la civilisation française dans son rayonnement à l'extérieur, le rayonnement par l'idée. Il est l'incarnation la plus haute du génie de notre monarchie, qu'il constitua comme un drapeau européen d'ordre, de justice et d'humanité. Mais un mot plus compréhensif et plus sommaire rend beaucoup mieux le sentiment populaire que nous inspire à tous saint Louis; cet homme est aux yeux des peuples la *justice même personnifiée*, la justice couronnée d'un diadème royal. C'est par là, comme par autant de chemins concentriques, qu'on revient inévitablement à l'abbaye de Royaumont, si chère au saint roi. Le *chêne de Vincennes*, sous lequel saint Louis, au dire de Joinville, rendait la justice, est très-poétique ; cet instinct européen qui porte les barons anglais à réclamer l'arbitrage de saint Louis entre eux et

le roi d'Angleterre, flatte notre amour-propre national; mais Royaumont apparaît derrière le pieux monarque, comme le foyer incessant de son esprit de justice. La justice, soulevant l'idée de la plus grande et de la plus sainte des choses de ce monde, le monastère n'était aux yeux du saint roi que l'idée de justice localisée, particularisée dans un édifice terrestre. La justice renferme la notion de loyauté et d'impartialité envers Dieu et envers les hommes. Pour entendre la voix de cet austère conseiller, il faut au dedans de soi-même un esprit sensé et libre, un cœur pur, le goût de l'ordre, de bonnes intentions morales, l'instinct d'agir par l'impulsion de la conscience. Il faut, en dehors de soi, les prescriptions de la vertu et du devoir adossées à ces hautes croyances dominatrices qui les déterminent et les vivifient; il faut l'ombre du monde éternel se projetant sur nos démarches terrestres : ce à quoi prête admirablement l'éternel silence des cloîtres; ce à quoi invitait l'abbaye de Royaumont, tant fréquentée par le monarque[1].

On dit que saint Louis trouvait « dans sa conscience seule les motifs de sa conduite[2]; » qu'il était le prince le plus singulier de l'histoire, « unissant à la piété humble et minutieuse du cénobite tout le courage et la magnanimité du plus grand héros, et ce qui peut paraître encore plus extraordinaire, la justice et l'intégrité du patriote le plus désintéressé à la douceur et à l'humanité du philosophe le plus accompli[3]; » on répète, sous une forme équivalente, que saint Louis était par-dessus tout « un homme consciencieux, qui, avant d'agir, se posait à

[1] « Les voyages de saint Louis, dit un historien moderne, sont coupés par des courses répétées à des lieux plus rapprochés de ses résidences habituelles de Vincennes et de Paris. *Chaque année* et souvent à *plusieurs reprises*, il va à Pontoise, à *Royaumont*, etc. » (*Histoire de saint Louis*, par Félix Faure, t. II, p. 122.)

[2] *Histoire des Français*, par Sismondi, VII.

[3] *Histoire d'Angleterre* de Hume, t. IV, p. 93.

lui-même la question du bien et du mal moral, la question de savoir si ce qu'il allait faire était bien ou mal en soi, indépendamment de toute utilité, de toute conséquence. » On ajoute que de tels hommes sont rarement montés et plus rarement demeurés tels sur le trône ; qu'il n'y en a guère dans l'histoire que deux grands exemples, l'un dans l'antiquité, l'autre dans les temps modernes: Marc-Aurèle et saint Louis[1]. » Ces faits n'anéantissent pas le principe de causalité, en vertu duquel il n'y a pas d'effet sans cause. L'abstraction n'explique pas les faits historiques. Si saint Louis a influé sur la France, comme personnification ou incarnation même de la justice, Royaumont a influé sur saint Louis. Royaumont est l'endroit mystérieux où sa fermeté se retrempait et devenait acier, où sa foi de chrétien se redonnait des ailes, où sa bravoure se rajeunissait d'immortalité, où sa tendresse d'âme et sa générosité de dévouement à la chose publique prenaient des accroissements nouveaux, dans des effluves saints et rénovateurs. Les échos sonores des cloîtres de Royaumont lui apportaient le bruit solennel de cette maxime de l'Évangile : Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice !

La justice pure élut son domicile dans cette âme droite; il n'avait garde d'amoindrir la divinité et l'incorruptibilité des choses, en souffrant que l'humanité des personnes vînt y imprimer sa défectueuse couleur. Le fondateur de Royaumont, « le roi des moines, » lui qui donna en France l'exemple de la superstition, d'après un écrivain prévenu[2], que « les moines rendirent fanatique[3], » n'accepte pas pour son frère Robert la superbe couronne de l'empire que le pape Grégoire IX lui offrait, au détri-

[1] *Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot, édit. in-12. t. II, p. 142, 167.
[2] Millin, *Antiquités nationales*.
[3] Ainsi s'exprime Dulaure.

ment de Frédéric II déclaré déchu[1]; et, dans la question des excommunications, il modère la sympathie qui l'entraînait vers les évêques, et il veut connaître de la sentence d'excommunication et de son objet, avant de rien décréter contre les excommuniés[2]. C'est pourquoi l'histoire n'associe si étroitement la physionomie du roi saint Louis au sort d'une abbaye qu'il se complut à fréquenter, que parce que saint Louis, plus que tous les héros de l'histoire, est un de ceux dans lesquels l'homme privé explique l'homme public. Il n'aurait eu que des vertus politiques, elles auraient été bien branlantes, bien éphémères : elles ne subsistent que parce que la gloire et le bruit les suivent de près. L'amour de la patrie est sans doute poétique en soi, mais il se renforce de l'amour de la gloire, avec lequel il s'identifie au point qu'on les confond. Royaumont est une sorte d'assurance historique que Louis IX ne se persuadait aucunement que l'éclat de l'activité politique puisse remplacer et suppléer l'absence des vertus du père, du mari, du fils, du citoyen, du chrétien.

Ces liens étroits de saint Louis avec Royaumont et la légitime influence du monastère sur son fondateur ont été trop éclatants, pour que les âges suivants aient gardé le silence sur cette connexité ; un discours célèbre, prononcé à l'Académie française, en 1782, fait allusion au rapport fécond de l'abbaye de Royaumont avec le génie de saint Louis. Le docte abbé de Boulogne[3] prononçait le panégyrique du saint roi devant les deux Académies royales des belles-lettres et des sciences ; les idées qu'il exprima parurent un peu théocratiques au dix-huitième siècle; mais d'Alembert et Beaumarchais[4] ne pouvaient

[1] Matthieu Paris in Henric. III ad. ann. 1239. — Daniel, *Hist. de France*, t IV, p. 326,

[2] Joinville, *Hist de saint Louis*, édition Nath. de Wailly, chap. XIII et CXXXV.

[3] M. de Boulogne devint évêque de Troyes, sous la restauration.

[4] Beaumarchais disait de ce discours qu'il y trouvait la force de Bossuet.

être d'un avis opposé à M. de Boulogne, lorsque ce dernier affirmait que dans le vertueux saint Louis, sa haute piété n'était qu'une idée plus haute de ses devoirs de roi, et que son exquise pureté de cœur influa sur la droiture de son âme, et l'équilibre de ses passions sur l'équité de ses jugements. On ne peut s'empêcher de citer un passage de ce discours, dont la sensation fut immense; la forme oratoire mise à part, on y trouve un aveu solennel des rapports intimes de Louis IX avec l'abbaye de Royaumont. « Croit-on bien, demandait cet observateur exercé, « croit-on bien qu'ils soient perdus pour le bonheur des « peuples, ces moments qu'emploie le prince à se pénétrer devant Dieu de l'étendue de ses obligations, et à « contempler le modèle éternel dont il est l'image vivante? Croit-on qu'ils fussent inutiles à la prospérité « de l'État, ces jours que saint Louis passait, dans la solitude de Royaumont, à se rendre compte à lui-même « de l'usage de son pouvoir, en attendant de le rendre « un jour à l'Arbitre suprême ; à repasser dans un austère recueillement l'emploi de ses journées; à gémir « sur ses fautes les plus légères, à se punir sincèrement « de ses moindres faiblesses; à expier, par de rigoureux exercices, les erreurs inséparables de l'administration? Ah! bien loin de regarder la piété comme peu « digne du rang suprême, disons plutôt qu'elle est la « première vertu des maîtres de la terre, parce qu'elle « seule soumet les passions hautaines, commande les sacrifices, inspire le courage des vertus; et, imprimant bien « avant dans le cœur des rois le sentiment de leurs misères, « leur montre nuit et jour le grand Dieu sur leur tête [1]. »

D'Alembert, consulté aussi sur le discours du jeune de Boulogne : « Ce jeune homme, dit-il, a mérité un évêché pour le premier point et la Bastille pour le second. » De Boulogne froissait, dans ce second point, les systèmes philosophiques du temps.

[1] *Panégyrique de saint Louis*, Ire partie, p. 193, dans la suite d'une *Vie de saint Louis*, in-12, publiée en 1825. Paris, *hôtel Palatin*.

Un historien moderne, qui a médité sur les faits du treizième siècle et sur la personnalité de saint Louis, a constaté également les rapports entre les nuances de nos sentiments et le théâtre de notre existence, pour en faire l'application au séjour du saint roi à Royaumont ; « Louis VIII avait ordonné, dit-il, par son testament, que le prix de ses bijoux fût employé à fonder un monastère. Son fils exécuta fidèlement ses volontés ; il fit bâtir avec la somme léguée, qu'il augmenta beaucoup avec ses libéralités, la célèbre abbaye de Royaumont ; quelquefois même autant par dévotion que par délassement, il se joignait aux ouvriers pour travailler à la construction de l'église. Ce lieu devint pour lui, dans la suite, une retraite où il allait de temps en temps respirer cette liberté innocente, cette solitude délicieuse qui platt tant à ceux dont l'esprit est fatigué du fracas des passions et du tumulte des affaires. Là, saintement occupé de son Dieu, il implorait avec larmes son secours et son appui. Le jeûne, la prière et les mortifications y faisaient ses délices ; mais le bien de l'État ne souffrit jamais de son amour pour la retraite ; on le vit à la tête des armées avec toutes les qualités des héros[1]. »

Cependant l'on vit bientôt Royaumont se révéler sous un nouvel aspect, et le monarque s'y rendre pour un ordre nouveau d'intérêts. On remarquait à l'abbaye, de l'an 1255 à l'an 1264, un personnage qui n'était pas du monastère. A cause de ses fréquents et longs séjours, il avait sa cellule à l'abbaye. Il n'était pas dans les dignités ecclésiastiques, il avait embrassé cependant les ordres sacrés. Beauvais le revendique comme une illustration du Beauvaisis, et Royaumont peut s'en enorgueillir. Il eût été rival de saint Thomas d'Aquin, si l'esprit généralisateur de l'immortel auteur de la *Somme théologique* pouvait avoir des rivaux ;

[1] *Vie de saint Louis*, écrite en 1825, d'après l'abbé de Choisi et les autres travaux historiques du dix-septième siècle.

mais à coup sûr il était l'égal de Roger Bacon, pour les sciences physiques et naturelles. Les longs labeurs, la justesse de l'esprit appliqué au domaine de la science, une grande activité intellectuelle, une volonté vigoureuse et soutenue finissent par créer du génie à ceux qui n'ont que du bon sens.

Sa cellule à Royaumont était encombrée de livres, épars çà et là, avec ce désordre apparent qui se remarque dans le lieu d'étude de la plupart des savants. Il faisait de longues stations sous les cloîtres, dans les allées des jardins, à la bibliothèque surtout du monastère. On le trouvait de longues heures prosterné sur le pavé de l'église, allant alternativement de la science à la prière, et de la prière au travail scientifique : double activité qui se féconde l'une l'autre, l'instruction et la piété d'un homme vertueux ! Cet hôte de Royaumont dormait peu ; sorte d'existence qui se réduisait presque entière à l'état d'esprit. Cet homme de science et de piété, cet homme du cloître, cet homme du sanctuaire, cet homme des bibliothèques, « ce dévoreur de livres, » comme les contemporains l'appelèrent, aussi étonnant par sa prodigieuse érudition qu'admirable par ses vertus, se nommait Vincent de Beauvais. Il y a de ces amis du foyer qu'on adopte comme *siens*, quoiqu'ils ne soient pas absolument de la famille; l'identité des sentiments et des pensées, l'élévation de l'âme, la distinction totale de la personne, font que l'on naturalise ces êtres de prime abord, et que la communauté de toit, de maison, d'existence, leur est cordialement et spontanément offerte. Tel fut Vincent de Beauvais pour Royaumont. Quand le roi de France venait à l'abbaye, Vincent était toujours prêt à monter en chaire. Sa tête était un monde, sa plume valait un sceptre. D'où venait-il?

Il n'est point inutile de signaler, en cet endroit, le bourg de Boran, dans le voisinage de Royaumont et sur la rive droite de l'Oise. Est-ce aux antiques origines de Bo-

ran que l'on attachera ici le lecteur? Remontera-t-on au septième siècle, au temps du roi Thierry, quand Boran, *villa Baudrinum*, appartenait à un seigneur appelé Ermentée? Faut-il rappeler que Boran, au huitième siècle, était une dépendance de la grande seigneurie de Precy-sur-Oise? faut-il ajouter qu'il y eut une famille, tirant son nom de cette localité, qui était considérée comme ancienne au douzième siècle; qu'il est mention, dans un titre de 1170, de Pierre de Borrenc, dont les descendants s'établirent en Normandie, dès le temps des ducs? — Quelque chose est plus urgent à considérer dans cet antique bourg. Boran a une église d'un certain intérêt, son clocher élancé est haut de 50 mètres, à contre-forts angulaires, montrant deux étages de niches de la renaissance, puis deux longues ogives à moulures anguleuses, et une corniche de pampres. Une pyramide octogone, un peu courte, garnie de crochets, termine la tour, qu'on aperçoit à plusieurs lieues de distance et dont l'effet est gracieux dans la longue étendue des plaines. Mais là n'est point la particularité la plus saillante de Boran.

Il y a des personnages d'histoire qui se présentent à l'état de sphinx. On ne sait pas précisément l'année de leur naissance; on ignore de quel pays ils sortirent. Ils jouèrent cependant un grand rôle au milieu de leurs contemporains, et leur vie est un mélange d'éclat et d'inconnu. Il en serait ainsi de Vincent de Beauvais, sans Boran et sans Royaumont. Vainement on chercherait d'où venait cet homme qui fut un prodige du treizième siècle, tenant à la fois de Buffon, de Pic de la Mirandole et de Humboldt. Vainement on demanderait quels sont les collaborateurs modestes et obscurs qui travaillèrent à l'encyclopédie laissée par ce savant, et impossible aux forces d'un *seul* homme... Ces problèmes seraient bien obscurs, bien difficiles à résoudre, si de telles questions ne se liaient à la grande époque des splendeurs de Royaumont, si cette



sainte abbaye n'était, comme foyer de lumière et d'étude, la réalisation d'une pensée spéciale de saint Louis, si enfin la forte trace de Vincent de Beauvais ne devait pas être cherchée à Boran et à Royaumont.

Des opinions différentes ont été avancées sur la patrie de Vincent de Beauvais. On l'a fait naître en Bourgogne[1], à Auxerre[2], à Belvoir[3], à Beauvais[4], et plus récemment à Boran[5]. De l'étude sérieuse de ces opinions, on sort très-incliné vers l'avis des savants modernes, qui placent le lieu de naissance de Vincent de Beauvais dans la province du *Beauvaisis*, nommée jadis *Bellovaci*, *Belvaci*, depuis la conquête par les Belges, et qui déterminent dans cette province le bourg de Boran aux portes de Royaumont.

Quant à l'origine bourguignonne, les écrivains et les géographes modernes la repoussent généralement, et ils

[1] Saint Antonin est le premier qui, en 1440, ait donné à Vincent pour patrie la Bourgogne ; là seulement commence la tradition suivie depuis par les biographes et les bibliographes, Trithème, Philippe de Bergame, Schedel, Vossius, Labbe, du Boulay, Noël-Alexandre, Dupin, Cave, Moréri et Brucker.

[2] Selon Lebeuf, Vincent de Beauvais serait un écolâtre de l'é[illegible] d'Auxerre, engagé ensuite dans les frères prêcheurs et surnommé de Beauvais, ou bien pour avoir résidé dans cette ville de Picardie, ou bien [illegible] être né en quelque lieu appelé Beauvais, en Nivernais ou en Bourg[illegible]

[3] Bullet a essayé de concilier l'opinion qui fait naître Vincent à Beauvais, et celle qui le fait Bourguignon ; Bullet le fait naître à *Bellevou[illegible]* *Belvoir*, village de Franche-Comté, nommé, dit-il, *Bellovacum*, dans [illegible] chartes du douzième siècle. Plusieurs auteurs, entre autres Grappin [illegible] son *Hist. abrégée du comté de Bourgogne*, ont adopté cette hypothèse

[4] Le nom lui-même de *Bellovacensis* ou *Belvacensis* ajouté, dans [illegible] les éditions, au nom de Vincentius a fait croire naturellement qu'il [illegible] de Beauvais.

[5] L'opinion qui déclare Vincent de Beauvais originaire de Boran, [illegible] par le docte M. Graves, un des hommes de ces derniers temps les [illegible] initiés aux antiquités du Beauvaisis et du département de l'Oise, a l'ava[illegible] de préciser l'épithète de *Belvacensis*. On ne désignait guère, dans le [illegible] âge, un homme, par un autre nom que celui d'un chef-lieu de dioc[illegible] d'une ville assez importante. Comment alors le nom de *Bellovacensis* [illegible] été donné à un homme natif d'un village de la Bourgogne supérieu[illegible] Franche-Comté ? Il est plus raisonnable de se ranger à l'avis des [illegible] qui placent le lieu de sa naissance dans le Beauvaisis jadis nomm[illegible] *lovaci* : par conséquent Boran, localité du Beauvaisis, a pour lui l[illegible] bilité.

disent que *Burgundio* sera le nom d'une famille de Beauvais au sein de laquelle Vincent sera né. Les écrits de Vincent suffisent pour écarter l'origine tirée de la Bourgogne; il prend toujours lui-même le titre de *Bellovacensis* et jamais celui de *Burgundus;* et c'est la première qualification que lui appliquent toujours ou ses contemporains ou ses successeurs, les chroniqueurs du treizième et du quatorzième siècle, Martin de Pologne, Tolomée de Lucques, Bernard Guidonis, et même encore au quatorzième Laurent Pignon et Louis de Valleoleti. La Bourgogne écartée, l'autorité si considérable des écrivains de l'*Histoire littéraire de la France*[1] se prononce pour la province de Beauvais comme patrie la plus probable de Vincent; ils font observer que dans les derniers siècles, les dominicains Altamicera, Quétif, Jacques Echard, l'historien Fleury, Loisel, Fabricius, n'hésitent point à déclarer que Vincent n'appartenait aucunement à la Bourgogne. On pense que l'auteur italien, saint Antonin, qui parle le premier de la Bourgogne, n'avait qu'une notion vague et confuse de la géographie de la France, et que, vivant à une époque où le duc de Bourgogne possédait la Belgique et administrait la Picardie, il ne savait pas assez distinguer ces provinces les unes des autres. Enfin dom Grenier, l'homme le plus versé dans les antiquités de la Picardie, ne faisait point difficulté, au dix-huitième siècle, sur l'origine de Vincent : « Vincent de Beauvais, natif de Borrent en Beauvaisis, » disait-il[2]; et il s'appuyait de Loisel et de P. Louvet, antiquaires de la fin du seizième siècle.

Vincent de Beauvais était né vers 1184 ou 1194, il gran-

[1] Commencée par les bénédictins, interrompue en 1763, continuée en 1808 par M. Daunou,

[2] Manus. Bibl. imp., vol. 195, f° 237. Un historien circonspect qui a écrit récemment sur Beauvais, expose sans conclure : « Vincent dit de Beauvais, parce que c'est dans le diocèse de Beauvais qu'il a composé ses ouvrages, était originaire de la *paroisse de Boran*, selon les uns; selon les autres il était né en Bourgogne. » (*Histoire du diocèse de Beauvais*, t. II, p. 320.)



dissait pendant l'épiscopat de Godefroi de Clermont de Nesle, évêque de Beauvais. Dieu lui avait donné un amour instinctif de la science, et ses goûts pour l'étude se montrèrent dès son enfance. Boran, qui était le lieu présumé de sa naissance[1], n'avait pas précisément d'établissement universitaire. Beauvais, centre d'études, pouvait au contraire attirer les regards du jeune Vincent : mais c'est Paris qui le vit accourir auprès de ses professeurs renommés, les Alexandre de Hales, Albert le Grand, etc. Tel était le tempérament intellectuel du précoce enfant de Boran, que, devenu jeune homme, il se mit à rechercher, apprendre par cœur et analyser tous les ouvrages anciens et modernes dont il pouvait comprendre le texte ou se procurer des versions. Son ardent amour pour la science le porta à prendre l'habit religieux dans l'ordre de Saint-Dominique, où il se distingua par des talents peu ordinaires ; ce qui le fit envoyer en qualité de docteur et de régent, au couvent de Beauvais, pendant l'épiscopat de Guillaume de Grès.

La présence fréquente et simultanée de saint Louis et de Vincent de Beauvais à Royaumont, à partir de l'année 1254, est un point certain ; et cette époque coïncide avec un double mouvement scientifique, l'un à l'intérieur de l'abbaye de Royaumont, l'autre au dehors dans les couvents cisterciens en général. On a dit que saint Louis, à son retour d'Orient, conçut le projet de former des bibliothèques à l'usage du public, de faire copier dans les abbayes les exemplaires les plus corrects des livres de religion et de science ; il en aurait pris l'idée à l'étranger, à l'exemple des princes orientaux. Il est inutile d'aller chercher cette initiative hors de la France. On oublie que

[1] Vincent de Beauvais naquit à Boran, bien qu'on l'ait prétendu originaire de Bourgogne, dit un document officiel du département de l'Oise; il prit son surnom de sa résidence très-longue au couvent des Jacobins de Beauvais dont il fut sous-prieur. La note est du regretté M. Graves, si compétent sur les antiquités de l'Oise.

la France et l'Occident n'avaient pas besoin de demander des modèles aux autres nations. Mais comment ces deux personnages, Louis IX et Vincent de Beauvais, furent-ils mis en rapport? Qu'est-ce qui fit deviner Vincent, l'homme-dévoreur de livres, *librorum helluo*, par saint Louis? Comment le roi et le savant se rencontrèrent-ils? Les chroniques étant demeurées silencieuses sur ce point, la solution de la difficulté, outre la réputation naissante de Vincent de Beauvais, ne serait-elle pas peut-être dans une de ces circonstances banales qui jouent un rôle si grand dans les affaires humaines, comme par exemple, le fait *du voisinage?* Combien de fois, dans l'histoire, une simple question de géographie n'a-t-elle pas pesé sur une destinée individuelle! Comme Boran, patrie de Vincent de Beauvais, est à une demi-lieue de Royaumont et d'Asnières, il n'est pas étrange que, pour saint Louis, l'idée de son abbaye se soit mêlée à celle de l'illustre savant.

Cependant Louis jouissait des loisirs de la paix fructueuse qu'il avait procurée à la France par sa politique loyale, progressive et conciliatrice; il développait efficacement ce large système de nationalité pratiqué par Philippe Auguste, qui tendait à miner la féodalité dans ses fondements, à empêcher toute funeste transmission de fiefs à l'étranger, à centraliser l'autorité monarchique, et à faire servir à l'agrandissement du domaine royal, non-seulement les ressources de l'État, mais la rébellion, la félonie, les fausses démarches des grands vassaux; la situation d'ailleurs, depuis la croisade, avait pris une assiette définitive. Nous voyons désormais Louis IX, le maître et le régulateur de son siècle, exercer sur tous une domination incontestée, irrésistible, et je ne sais quel prestige, dont les écrivains contemporains, en y comprenant les historiens arabes, rendent tous témoignage, et qu'il n'avait conquis que par ses vertus. Or, que devenait, pendant ces années pacifiques et fécondes, la famille

royale, peuplée déjà de plusieurs[1] princes? Marguerite de Provence, dont la force morale s'était révélée pendant toute la campagne d'Orient, et qui, à l'époque de sa première jeunesse, avait accordé protection aux lettrés et aux poëtes provencaux de la cour de son père, était fière de voir croître son fils aîné au milieu du mouvement littéraire et scientifique auquel saint Louis et Vincent de Beauvais devaient attacher leur nom[2].

Vincent de Beauvais fut, à cette époque, investi d'un double titre; par l'un, il se rattache à la famille royale, en qualité d'inspecteur des études des jeunes princes;

[1] L'union du roi et de Marguerite de Provence, était restée plusieurs années stérile, au grand chagrin de la reine, qui commençait à désespérer, lorsqu'un premier enfant naquit le 12 juillet 1240. C'était une fille nommée Blanche, mais qui ne vécut que trois ans (morte le 29 avril 1243). Vinrent ensuite Isabelle, née le 18 mars 1242, depuis reine de Navarre en 1255; Louis, né le 25 février 1244; Philippe, qui fut Philippe III, le Hardi, né le 30 avril 1245, marié en 1262 à Isabelle d'Aragon; Jean, mort en bas âge, le 10 mars 1248; Jean Tristan de Damiette, né dans cette ville au mois d'avril 1250, et marié en 1266 à Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, d'où son titre de comte de Nevers; Pierre, comte d'Alençon, né également pendant la première croisade de Louis IX, en 1251, marié en 1272 (mariage déjà arrêté en 1264) à Jeanne de Châtillon comtesse de Blois et de Chartres; Blanche née en 1253, comme les deux précédents en Orient, mariée en 1269 à Ferdinand, prince héritier de Castille; Marguerite, née en 1254, mariée en 1270, avant le départ du roi, à Jean, duc de Brabant; Robert, comte de Clermont en Beauvaisis, né en 1256, marié en 1272 à Béatrix de Bourgogne qui lui apporta la seigneurie de Bourbon, mort en 1318; c'est de lui que sort la maison de Bourbon, qui monta sur le trône, trois siècles plus tard, dans la personne de Henri IV; enfin Agnès, née le 9 avril 1260, mariée en 1279 à Robert II, duc de Bourgogne.

[2] Saint Louis, dit M. Villemain, a plus fait comme homme qu'il n'a laissé de monuments comme roi; mais ce qu'on lui doit surtout, et ce qu'on a moins vu, c'est le mouvement qu'il a donné à l'esprit de son peuple. Cela ne saisit pas, pour ainsi dire, cela ne se constate pas dans un acte particulier; mais prenez la France avant Louis IX, regardez la France après lui; il semble que ce soient d'autres hommes; les esprits se sont élevés. C'est à dater de ce prince que la civilisation française a commencé, que le talent, et nous ne le comptons ici que comme expression du développement national, se caractérise et fait entrer la langue et les productions françaises dans le trésor commun du génie de l'Europe. Si après avoir lu les fabliaux du douzième siècle, vous prenez Joinville, il semble que plus d'un siècle ait séparé ces écrits. Il n'y a dans l'intervalle que le passage d'un grand homme et le mouvement d'idées qu'il a fait naître (*Tableau de la littérature au moyen âge*, t. Ier, p. 288.)

par l'autre, il avait une fonction d'enseignement à l'abbaye de Royaumont. Fleury, qui n'a touché que rapidement et en passant plusieurs particularités du treizième siècle, parce qu'elles ne rentraient pas dans les grandes lignes de son *Histoire générale*, effleure à peine la personnalité de Vincent de Beauvais et ses rapports avec Royaumont : « Vincent était né à Beauvais, dit cet historien, et entra dans l'ordre des frères prêcheurs dès le temps de son institution. Il s'appliqua principalement à la lecture et à la composition, et sa réputation vint jusqu'au roi saint Louis, qui le prit en affection et le fit venir à Royaumont où il se retirait souvent. Vincent faisait auprès de lui la fonction de lecteur et avait inspection sur les études des princes ses enfants. Peut-être aussi faisait-il des leçons ou des conférences aux moines de Royaumont[1]. » Un érudit du dix-septième siècle, qui avait plus approfondi la question historique du personnage de Vincent de Beauvais, le docte Oudin[2], ne doute aucunement de la fonction exercée par Vincent à l'abbaye de Royaumont. D'après lui, le savant dominicain faisait un cours de théologie aux jeunes moines. Son habitation, son séjour ordinaire à Royaumont, avait pour objet d'enseigner la science en vogue à cette époque. « En 1260, dit Oudin, Vincent de Beauvais lisait ou expliquait encore la théologie scolastique à l'abbaye de Royaumont, de l'ordre de Cîteaux, pendant qu'il écrivait son opuscule *de la Consolation*, à l'intention de la reine Marguerite[3]. » Un ouvrage de Vincent de Beauvais lui-même contient l'indication de ses

[1] *Histoire ecclésiastique*, l. LXXXIII, édit. de Nîmes de 1779, t. XII, p. 181.

[2] Oudin, né en 1638, ancien moine de Prémontré, mort en 1217 : *Lector in theologia manebat... Legebat theologiam scolasticam anno* 1260 *apud Regalis montis Abbatiam...* c'est ainsi qu'il qualifie Vincent, et il pense que lorsqu'il professait à Royaumont, il n'avait pas encore acquis l'entière célébrité que lui donna son *Speculum* : et que s'il eût été *multis operibus collectis, Galliæ clarus*, il n'aurait pas accepté *occultum magisterium theologicum*.

[3] Voyez *Comment. de Scriptorib. eccles.*, t. III, p. 451, par Oudin : Leipzig, 1722.

fonctions à Royaumont ; on lit dans le prologue du livre sur *l'Instruction des enfants des princes* (de Eruditione puerorum regalium) ce passage : « A serenissime et reverendissime Altesse Marguerite, par la grâce de Dieu, « reine des Français, frère Vincent de Beauvais, *lecteur « au monastère de Royaumont*, etc., lorsque, d'après « l'ordre royal, *j'habitais le monastère de Royaumont* pour « exercer la *charge de lecteur*...[1]. » Une charge de lecteur à Royaumont ne pouvait être qu'une fonction de professeur en théologie, puisque Vincent de Beauvais nous apprend que cet office nécessitait son séjour continu dans l'abbaye célèbre : *lector in theologia manebat*, dit Oudin.

L'*Histoire littéraire de la France* ne semblerait pas admettre cette charge de Vincent à notre abbaye; elle cite Fleury qui se borne, selon elle, à dire que peut-être[2] Vincent de Beauvais a exercé la fonction de professeur de théologie à Royaumont; elle allègue ensuite Touron, qui, dans son *Histoire des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique*[3], ne sait ni nier ni affirmer la fonction pédagogique de Vincent à Royaumont. L'*Histoire littéraire*, continuant de motiver son opinion, ajoute : « On a lieu de croire que s'il y avait eu dès lors un cours d'études réglées dans le couvent de Royaumont, l'enseignement y aurait été confié par les cisterciens à des maîtres qu'ils pouvaient trouver au sein de leur ordre; saint Louis ne les eût pas forcés d'en prendre un chez les frères prêcheurs. Les écrits même où Vincent fait mention de son séjour à Royaumont, ne le représentent pas comme ayant eu de pareilles relations avec les moines de l'abbaye. On y voit, au contraire, qu'il n'habitait point leur monastère; il dit qu'après l'inhumation du jeune prince Louis

[1] « Quum juxta beneplacitum vestrum in monasterio Regalis Montis, ad exercendum lectoris officium, habitarem, dit Vincent de Beauvais. (*Comment de script. eccles.*, t. III, p. 456, Oudin. »

[2] *Histoire ecclésiastique*, l. LXXXIV, 5.

[3] T. Ier, p. 187.

dans leur église, il revint dans *sa maison*, sans doute voisine du palais de saint Louis ; il ne dit pas dans sa cellule ou dans sa chambre[1]. » L'*Histoire littéraire de la France* ne soutenait ici qu'une simple opinion et une hypothèse qu'elle n'appuie pas de fortes raisons. On ne peut amoindrir, sans de solides arguments, l'autorité de Fleury et celle d'Oudin et de Touron, plutôt favorables au séjour permanent ou prolongé de Vincent de Beauvais à Royaumont, en qualité de professeur de théologie. Vainement une question de délicatesse de la part de saint Louis est soulevée, le pieux monarque n'aurait pu assurément imposer à Royaumont un professeur qui aurait déplu à l'abbaye; mais il faut se placer à un autre point de vue. Saint Louis ayant attaché un savant à sa personne, pourquoi l'abbaye fondée par lui n'aurait-elle pas adopté avec empressement la seule expression d'un désir de la part du saint roi ? Le prestige scientifique, l'auréole de célébrité naissante qui entourait le nom de Vincent de Beauvais, ne pouvaient être désagréables aux cisterciens. L'*Histoire littéraire* était si peu sûre de son opinion, qu'elle a pris soin d'annuler elle-même l'argument négatif qu'elle tirait de l'*Épître consolatoire* de Vincent de Beauvais et du silence que le dominicain y garde sur sa relation avec les moines de l'abbaye. L'*Histoire littéraire* cite elle-même un passage d'un autre ouvrage de Vincent, dans lequel l'illustre dominicain désigne expressément, comme sa demeure, le monastère même de Royaumont : « Olim dum in *monasterio Regalis-Montis moram facerem*[2], *ad exercendum lectoris officium.* »

[1] *Histoire littéraire*, t. XVIII, p. 453, 454.

[2] *Prolog. de Institut. morali.—L'Institution ou instruction morale du prince*, est le sujet d'un traité qui se conserve manuscrit en Angleterre (Catal. mss. Angl., t. Ier, part. II, n. 577 ; part. III. n. 1375 ; t. II, part. I, n. 25), et dans lequel Vincent a consigné quelques-uns des détails de sa vie. Il y parle du séjour qu'il a fait autrefois, *olim*, à Royaumont; ce qui montre qu'il ne composa cet opuscule qu'après 1260. — Une copie de cet ouvrage

Personne ne conteste que Vincent de Beauvais n'ait eu pour principal emploi à Royaumont celui de *lecteur du roi*, emploi qui embrassait alors plus de fonctions qu'il ne semble en indiquer. « Le lecteur devait expliquer les textes, dit l'*Histoire littéraire* elle-même, développer l'instruction qu'ils pouvaient renfermer, répondre aux questions que ses auditeurs lui adressaient sur les faits et sur les doctrines, sur les sciences sacrées et profanes. » Vincent s'attribue expressément cette qualité de lecteur et s'en glorifie. Vincent de Beauvais était inspecteur des études des enfants de Louis IX, titre que lui reconnaît Fleury; mais c'est seulement sous cette forme qu'il prenait part à l'éducation des princes, et son professorat de théologie à Royaumont eût été en effet incompatible avec une participation quotidienne et totale à l'éducation des princes. Comment aurait-il pu concilier l'enseignement scolastique et claustral avec les occupations absorbantes d'une éducation privée et princière? Lorsque des auteurs modernes, du Boulay et Oudin, le font *instituteur*, *mystagogus* de la famille royale, précepteur des enfants de France, ce n'est qu'à titre d'inspecteur des études: car Vincent de Beauvais nous apprend lui-même que les enfants de France avaient des maîtres, *didascalos*, au nombre desquels il ne se compte point. Il désigne comme le précepteur, *eruditor*, du prince aîné, le clerc Simon, dont il fait l'éloge, et qui remit à la reine Marguerite l'ouvrage composé par Vincent sur l'éducation littéraire des princes. Vincent de Beauvais entra à Royaumont par la raison qu'il avait la qualité d'attaché à la maison royale, *domesticus familiaris*, comme le nommait Salanhac et Bernard Guidonis. Le roi et la famille royale assistaient à ses prédications. La reine Marguerite, le prince Philippe et Thibaut, roi de Navarre, l'excitaient à composer des

fut envoyée d'Angleterre par le P. Le Quien à son confrère Echard, qui la publia.



livres; il était naturel que le roi le proposât pour professeur exceptionnel dans l'abbaye de sa fondation et de sa prédilection. Du reste le problème de la rédaction de sa colossale encyclopédie du treizième siècle reste tout entier, et l'*Histoire littéraire*, qui a commencé par discuter les rapports de Vincent de Beauvais avec les moines de Royaumont, est ramenée à les affirmer d'une manière indirecte; « tant de travaux, dit-elle, occupèrent toutes les veilles du dominicain : il n'a même achevé sa vaste entreprise qu'avec le *secours de quelques-uns de ses confrères*, qui transcrivaient les textes dont il voulait faire usage et quelquefois les articles qu'il avait hâtivement rédigés. » L'*Histoire littéraire* oublie seulement d'indiquer quels étaient ces confrères, quelle solitude ils habitaient. Les monastères de Beauvais ne mentionnent nulle part ces humbles collaborateurs qui ont passé inconnus. Royaumont possède au contraire un titre positif, renfermé dans le passage où Vincent de Beauvais parle lui-même du séjour qu'il fit à Royaumont, à cause de sa fonction de prédicateur et théologien du roi : « *Olim dum in monasterio Regalis-Montis* ad exercendum *lectoris officium moram facerem.* »

Un indice de ce temps converge vers le mouvement scientifique de Royaumont. On voit, au milieu du treizième siècle, un essor de générosité chez les laïques, qui ne s'explique que par la notoriété donnée par le roi à l'abbaye de Royaumont et à ses vues relatives à sa chère fondation. Les particuliers paraissent avoir interprété la pensée du monarque qui se proposait, dans tous ses établissements, la diffusion de la charité et de l'instruction[1]; des donations se multiplièrent, soit dans la capitale, soit dans

[1] « Je ne connais pas, disait saint Louis, d'aumônes mieux placées que cette aumône, faite à ces nombreux frères qui de tout l'univers affluent à ces couvents de Paris, pour l'étude de la doctrine sacrée. Ils répandent ensuite dans le monde entier, pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes, ce qu'ils ont puisé aux saintes Écritures. »

les pays adjacents à Royaumont; c'étaient des subsides dont la destination répondait aux pensées de Louis IX. La pensée intime du saint roi avait été de faire de Royaumont un centre de chaleur morale, un *centre lumineux*, d'où rayonneraient tout à la fois les idées de moralité et les goûts scientifiques. L'entreprise d'une encyclopédie des sciences au treizième siècle était une des conséquences, une des manifestations de ces vues; il fallait un roi comme Louis IX pour la vouloir, une tête comme celle de Vincent de Beauvais pour l'entreprendre et l'exécuter; et c'est pourquoi l'on vit les populations seconder, par des contributions matérielles, ces idées grandes et généreuses.

On dresserait une trop longue liste, si l'on voulait inscrire les noms de tous les personnages du treizième siècle qui s'empressèrent de contribuer par des dons, par des arrangements équivalents à des dons, à l'agrandissement territorial de l'abbaye de Royaumont. L'intention des donateurs était visible; elle était une réponse sympatique aux désirs de saint Louis, qui voulait en toute manière favoriser le développement scientifique des bernardins. Parmi ces donateurs, on trouve cités, dans les manuscrits, Helye d'Asnières, prêtre, chanoine de Beaumont; Nicolas Degouix; la veuve de Robert de Langlois de Plalli; Pierre de Tillet, chevalier, des environs de Gonesse; Radulphe, chevalier, de Viarmes; Alexandre de Bouviler; Hodierne, veuve Gauthier Auburat; Guillaume de Montchevrel, chevalier; Jean de Fayel, chevalier; damoiselle Héloïse de Long-Pur (de Montalerre); Girard de Sters et Isabelle son épouse; Isabel de Noisy; Robert de Poissy; Mathieu de Chaumontel; Meignel, chevalier; Adam de Bolonville; Odon Chaucon de Lys; le prieur de Sainte-Marie de Courcelles; messire Jean de Chambly, châtelain de Valpendant et Aalis de Créqui sa femme; Guiart-Serens d'Asnières; Pierre de Chambly, chambellan du roi de France et seigneur de

Viarmes; Adonet de Baillon; Thibaud de Beaumont, chevalier, seigneur de Luzarches, et Ermengarde son épouse; Pierre de Précy, chevalier; demoiselle Jeanne de Grocourt; Tournesuit d'Asnières; Raoul de Castres et Hessia, sa femme; Hugues de Suillaines, chevalier; Jean Travellié; Jean Costancer; Guillaume Tasse, clerc; Richard Duval; Roger Canis et sa femme Mathilde; Pierre Aceline, chanoine de Rouen; François Richard; Jeanne Lapaumière; Jean de Bleincourt, chevalier; Jean et Robert Houel; Adam le tisserand; Odo le Vauguai; Jean de Villiers de Saint-Paul, chevalier; Hellissendis de Audigny, dame de Montaterre; Arnold, chevalier, seigneur de Ronquerolles; les religieux de l'abbaye de Saint-Denis; les religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à Paris; Jean de Villiaco, archidiacre de Beauvais; Pierre de Haudencourt, chevalier, sire de Villotreu; Hugues de Aunolio; Hugues de Villotrau, chevalier; Nevelon de Ronquerolles, chevalier; Heluydis de Bona, veuve Renault des Tournelles; l'administration de l'hôpital de Senlis; Drocon de Creil[1], etc., etc.

Quelques-uns de ces donateurs, dominés par des vues d'intérêt et d'ordre exclusivement spirituel, veulent pourvoir, autant que possible, en se dépouillant de tous leurs biens meubles et immeubles, au salut de leur âme[2]; quelques autres donnent toutes les terres qu'ils possèdent dans un territoire, en faisant certaines restrictions pour des œuvres charitables; ils exigeront,

[1] Plusieurs donnaient leurs biens comme *oblats* : on distinguait les *moines*, les *convers* et les *oblats*. Les *oblats*, étaient les personnes mariées qui s'attachaient à l'abbaye, donnaient leurs terres au couvent, sauf à garder l'usufruit leur vie durant. On donna des terres à l'entour de l'abbaye, à Viarmes, à Asnières, à Noisy, à Belleglise, à Montaterre, à Senlis, à Compiègne, à Valpendant, à Andely près Montmorency, à Luzarches, à Précy. (*Manuscrits* de la bibliothèque Richelieu, *Cartulaire de Royaumont*, et *archives* de Seine-et-Oise, *Inventaire de la Mense abbatiale* en 1763, liasse A-B.)

[2] Ainsi Girard de Sters et sa femme : *Suarum animarum saluti volentes providere*, dit l'acte.

par exemple, que les religieux leur donnent, leur vie durant, 100 pains de couvent, 40 pains de salle, par semaine[1] ; ceux-ci fonderont à perpétuité plusieurs messes de *requiem* chaque année[2] ; ceux-là, frappés de la « très-« notable et honeste vie des religieux, abbé et couvent « de Royaumont, connaissant et sachant certainement le « très-notable et dévot lieu de la royale église du dit « couvent, » font des donations de terres à l'abbaye, « mus de dévotion, disent-ils, afin de demeurer à tou-« jours perpétuellement en prières, oraisons et bienfaits « que chacuns jours sont faits et célébrés en l'église et « abbaye de Notre-Dame de Royaumont[3]. » D'autres fois, la générosité était inspirée par le beau sentiment de la reconnaissance envers la divine Providence : « En recon-« naissance du bien et du bonheur que Dieu avait accordé « en ce monde, on ne voulait pas, disait-on, encourir « le péché d'ingratitude, il fallait assurer le salut de « l'âme[4]. » Assez souvent ce furent de semblables motifs, dictés par des sentiments intimes de piété et de foi personnelle, qui présidèrent aux largesses qu'on faisait à la nouvelle abbaye ; mais plus d'une fois aussi l'ascendant de saint Louis s'imposait à ses sujets, et beaucoup voulurent seconder son initiative en faveur de l'instruction publique. Louis IX ne reculait devant aucun sacrifice pour généraliser le savoir. Pénétré, dit un historien, de la pensée que « l'ignorance éloigne de la vertu, » il avait encouragé de tout son pouvoir Vincent de Beauvais, pour mener à fin un exposé universel de toutes les connaissances humaines ; c'est à cette belle et généreuse idée que beaucoup de Français voulurent s'associer, en don-

[1] Telle fut la fondation de Jean Chambly, châtelain de Valpendant.

[2] C'est ce que firent le cardinal Simon, du titre de Sainte-Cécile, au treizième siècle ; Claude Renaudin, procureur général au grand conseil, dix-septième siècle.

[3] *Cartulaire de Royaumont*, p. 1469.

[4] *Cartulaire*, p. 734.

nant des terres ou octroyant des rentes à l'abbaye de Royaumont; on voulait seconder le mouvement des études. Lorsque saint Louis s'efforçait par tous les moyens de développer, par exemple, la géographie, lorsqu'il donnait l'ordre à Rubruquis d'aller explorer la Chine et la Tartarie, et d'envoyer une relation de ses voyages, lorsqu'enfin toutes les sciences, l'étude des langues et de la grammaire, la physique, la chirurgie, la médecine, la jurisprudence, recevaient une vive impulsion par la protection royale, il était naturel de voir les Français adopter la pensée du roi sur Royaumont.

Plusieurs personnages s'empressèrent, en effet, de seconder les desseins élevés du monarque, et de créer au profit de Royaumont des ressources en vue d'établir dans l'abbaye florissante un foyer de science. Pour n'en citer qu'un seul exemple, au mois de novembre de l'an 1255, un riche propriétaire du temps, André de Tarente, fit donation à l'abbaye de Royaumont de quelques maisons et dépendances qu'il possédait au faubourg Saint-Marcel, à Paris, à la charge que l'abbé et les religieux du monastère de Royaumont fonderaient des écoles et des cours, où pourraient étudier ceux qui s'attacheraient à l'ordre des Cîteaux, et à la maison de Royaumont en particulier. Les évêques de Beauvais et de Senlis sanctionnèrent cette donation avec les clauses importantes qu'elle renfermait et que le Cartulaire de Royaumont nous a transmises. « Sub hac conditione quod Abbas et conventus Regalis Montis procurabunt cum abbate sanctæ Genovefæ... cum Domino Rege Francorum, vel Domna Regina... quod liceat eis tenere prædictas domos, et postmodum *scolas facere* ut tam *ipsorum monachi* quam alii qui sunt de Cistercio et de filiabus... possint *ibi studere*, et *studentes* ibi Domino famulari[1]... » L'acte est rendu,

[1] *Cartulaire de Royaumont, manuscrits*, Bibliothèque impériale, t. IV. p. 1521.

dans les archives de Seine-et-Oise, de la manière suivante : « Au mois de juillet 1250[1], devant Guillaume de Grès, évêque de Beauvais, André de Taranc, ou Tarente, demeurant à Saint-Marcel, proche Paris, donne au monastère de Royaumont plusieurs maisons qu'il avait à Saint-Marcel en censive de Sainte-Geneviève du Mont de Paris, sous condition d'y bâtir un collège, sous consentement du roi et de la reine, pour y enseigner les religieux de Citeaux[2]. »

Peu importe de savoir de quelle source première partit, au treizième siècle, le signal d'un mouvement des abbayes bernardines dans un sens plus favorable aux études et à la science. Était-ce le désir de n'être pas dépassé par les ordres mendiants, par les frères prêcheurs, dont la supériorité reconnue, et qui provenait de leurs fortes études, humiliait les moines de Citeaux? Les bernardins ne furent-ils pas stimulés, de ce que les dominicains envoyaient à Paris leurs frères pour profiter de l'enseignement célèbre que l'Université naissante donnait aux étudiants de toute la catholicité? N'est-ce point, en voyant cet Ordre organiser l'enseignement dans ses monastères, recommander à ses membres l'étude du grec, de l'arabe et de l'hébreu, et même avant la fin du siècle établir une chaire d'hébreu dans une de ses maisons[3], n'est-ce point le mouvement général de l'opinion qui força les cisterciens à changer leur système[4]? L'hypothèse n'a rien d'impossible, mais voici les faits isolés des causes. Un statut du chapitre général de Citeaux de 1231, disait déjà qu'avant d'admettre un sujet, il fallait examiner, si, tant au point de vue *de l'instruction* qu'à celui de la piété, il pouvait être utile à l'ordre et lui faire honneur[5]; et d'après un sta-

[1] Cette variante, quant aux dates, est une erreur de copiste.
[2] Cartons de Versailles, I[re] liasse, Royaumont, cotée A.
[3] Martène, *Anecd.*, IV, 1683, 1690, 1726, 1708, 1849.
[4] Duboulay, *Histoire univers.* Paris III, 185. — Les *Abbayes cisterciennes* par d'Arbois de Jubainville, p. 65.
[5] Martène, *Anecd.*, IV. 1353.

tut de 1234, une des conditions importantes dans le choix de l'abbé d'un monastère, était celle de posséder une instruction étendue. C'est surtout en plein règne de saint Louis que les tendances des bernardins sont plus accusées. En 1244, l'un des abbés de l'ordre de Cîteaux[1], sortant par un coup hardi de l'ornière battue, fonda pour les moines de son ordre le collége de *Saint-Bernard* de Paris[2]. L'élan était imprimé ; mais qui en avait donné le signal? Royaumont fut enveloppé dans le mouvement général; mais Royaumont était-il entraîné, ou bien est-ce lui qui était entraînant, est-ce de lui que venait l'impulsion? Le collége de Saint-Bernard à Paris, créé par les religieux bernardins, comme un foyer de lumière, devenait florissant. Outre cette ressource, on songeait à faciliter pour les moines l'instruction réclamée par le progrès des études, sans qu'ils fussent obligés de se déplacer et d'aller gagner les grandes villes ; le chapitre général de l'ordre cistercien avait imaginé, dès 1245, d'établir une école de théologie dans une abbaye de chaque province[3]; et, quelques années plus tard, le chapitre général des cisterciens admettait la création d'un cours non-seulement de théologie, mais même d'une autre faculté, dans toute abbaye ayant huit moines au moins, et il permettait d'envoyer à ces cours les étudiants des autres abbayes, à leurs frais, il est vrai[4]. Le mouvement intellectuel des bernardins au treizième siècle est donc historique. Outre le collége de Saint-Bernard de Paris[5], les

[1] C'était Étienne Ier, Anglais de nation, abbé de Clairvaux.
[2] Cette fondation était une innovation capitale. Il fallut se faire autoriser par le pape Innocent IV, et couvrir par la dispense pontificale ce qui était une infraction aux primitives constitutions de la réforme cistercienne.
[3] Apud. Martène, *Anecd.*, IV, p. 1384.
[4] Statut du chapitre de l'an 1281. — Martène, IV, *Anecdot.*, 1475.
[5] Le collége Saint-Bernard fut placé dans le quartier Saint-Victor, dans un lieu dit *Chardonnet*, à cause du nombre de chardons qui y croissaient. Le collége Saint-Bernard y subsista jusqu'à la révolution. Il y a encore la rue des Bernardins à côté de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet.

cisterciens fondèrent d'autres colléges qui eurent de l'éclat dès le treizième siècle, tels que ceux de Montpellier, d'Oxford, de Toulouse, de Pampelune, et plus tard ceux de Salamanque, de Metz, de Bologne, de Prague, de Cologne [1]. Et c'est au milieu de ce déploiement d'activité intellectuelle et scientifique des bernardins, que l'on vit s'élaborer le *Speculum majus* ou *Bibliotheca mundi*, le *Grand miroir* ou *Bibliothèque de l'univers*, à laquelle Vincent de Beauvais a attaché son nom [2]. Cet ouvrage, qui ne comprend pas moins de dix volumes grand in-folio, qui se divisent en quatre-vingts livres et en neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq chapitres, n'est autre chose que la vaste Encyclopédie du treizième siècle. On ne fait pas *seul* une encyclopédie gigantesque de tout le savoir humain; il faut être *multitude*, et il n'est pas besoin de chercher péniblement les modestes travailleurs qui durent être les collaborateurs de Vincent de Beauvais et qui lui préparèrent les matériaux et les détails, pour l'œuvre colossale à laquelle il donna l'unité. Le seul rapprochement des circonstances simultanées, soit de la confection du *Grand miroir* et des fonctions de Vincent de Beauvais à l'abbaye de Royaumont, soit du mouvement d'étude qui se manifesta au milieu du treizième siècle à Royaumont, et même des séjours prolongés et continus que Vincent de Beauvais faisait à cette même époque à cette abbaye royale, ce seul rapprochement, disons-nous, révèle le lieu silencieux et recueilli où l'encyclopédie du treizième siècle fut vivement poussée, continuée et menée à bonne fin.

L'œuvre de Vincent de Beauvais est grandiose, et ce n'est pas en diminuer la grandeur et l'originalité que d'en trouver l'éclosion et la paternité dans l'abbaye royale de

[1] Martène, *Anecd.*, IV, 1398, 1472, 1478, 1619. — Ap. *Nom. cist.*, 547. [illegible] *libellus novellarum definitionum*, Ord. cist. dist. IX, cap. V.

[2] Le *Speculum majus* ou *Bibliotheca mundi*, fut imprimé pour la première fois à Strasbourg, en 1473. On imprima aussi les quatre parties séparées à Venise, à Mayence, à Bâle, à Douai, à Nuremberg.

Notre-Dame de Royaumont. C'est déjà un point immense de concevoir le plan et l'unité d'une œuvre colossale. Vincent de Beauvais divisa le répertoire universel des connaissances humaines au treizième siècle, qui est écrit en latin, en quatre grandes divisions ou quatre parties principales. Il plaça en tête le *Speculum naturale* ou le *Miroir naturel*, qui est le tableau des principaux faits de la nature dans ses différents règnes ; il mit en seconde ligne le *Speculum morale*, le *Miroir moral* (du moins, il voulait mettre[1]), c'est-à-dire le tableau des lois morales qui gouvernent les volontés des agents libres de l'univers ; le troisième tableau, *Speculum doctrinale* ou *Miroir scientifique*, était celui des connaissances humaines, philosophiques, littéraires, morales, politiques, mathématiques, mécaniques, artistiques ; enfin Vincent de Beauvais complétait son encyclopédie par le *Speculum historiale*[2], *Miroir historial*, qui était l'exposé des développements historiques des activités libres, ou le résumé de l'histoire universelle.

Cette classification honore l'esprit généralisateur et méthodique de Vincent de Beauvais ; elle se motivait très-logiquement : il fallait d'abord poser l'existence des êtres, les compter à l'état brut, il fallait dire la création entière, les espèces, les unités, les lois fatales de reproduction et de perpétuité ; c'est à cette première et nécessaire description générale des faits ou phénomènes que l'Encyclopédie du treizième siècle consacrait la première division du travail, le *Speculum naturale*. Immédiatement, après avoir pour ainsi dire fait l'appel de tout ce qui a été convoqué à l'existence et qui compose la création, l'Encyclopédie devait aller au but, et consacrer la deuxième branche de son travail à la déclaration des lois morales qui sont le

[1] On croit, d'après de récents travaux, que Vincent de Beauvais n'est pas l'auteur du *Speculum morale*, et que cette partie est restée en projet.

[2] Le *Speculum historiale*, a été traduit en français sous le titre de *Miroir historial*. Paris, 5 volumes in-folio, année 1495-96. La bibliothèque Sainte-Geneviève en possède un exemplaire.

code de la volonté. Nos notions intellectuelles sont de deux sortes : les unes sont, en partie du moins, la découverte et la conquête de l'intelligence humaine; tandis que d'autres notions sont à la fois antérieures et supérieures à notre intelligence. Telle est la science morale. La morale préexiste à la naissance et aux développements de l'âme humaine, tandis que la poésie, l'éloquence, la médecine, les arts, sont sous un aspect des inventions de l'homme; et quoique fondés sur des règles immuables, sur des principes qui nous sont antérieurs, ces sciences et ces arts nous appartiennent à un certain degré, comme découverts et formulés par nous. Qui oserait dire que la morale nous appartienne, puisqu'au contraire c'est nous qui relevons d'elle, et qui sommes ses sujets? Voilà pourquoi l'encyclopédiste de Royaumont mettait la morale dans la deuxième division de son travail, immédiatement après avoir constaté le fait brut de tous les individus composant, comme membres, le grand congrès de la création. Une troisième catégorie dans la classification de l'encyclopédiste de Royaumont, revient aux arts et aux sciences, qui sont en grande partie le produit de nos labeurs et de nos facultés intellectuelles, depuis les sciences physiques et mathématiques jusqu'aux sciences de l'ordre moral et social. Enfin, l'histoire universelle, ou le récit des développements et des manifestations diverses de l'activité aux prises avec d'autres activités, trouvait sa place légitime après les trois tableaux précédents. C'est ainsi que le docte précepteur des enfants de saint Louis avait parfaitement systématisé sa classification. On vient d'y voir la gradation qui est remarquable au treizième siècle. « C'était déjà un pas immense que de commencer la classification sur des bases nouvelles, et d'avoir réuni, dans la division des produits intellectuels, les beaux-arts et les sciences d'une part, les arts manuels et l'industrialisme de l'autre. Par là surtout, Vincent de Beauvais se montre, au milieu d'un siècle barbare et de

vingt écoles pédantesques, penseur profond, novateur réservé et savant ingénieux[1]. »

On ne sait point, quant à l'ordre de ces quatre divisions principales de l'Encyclopédie du treizième siècle, qui fit prévaloir ce plan général : est-ce saint Louis? est-ce les moines de Royaumont? est-ce Vincent de Beauvais? Mais il restait une tâche plus immense, celle de remplir ce cadre à quatre parties ; c'est-à-dire, qu'il fallait le concours d'une légion pour réaliser en quelques années une œuvre si colossale nécessairement finie avant 1264, époque de la mort de Vincent de Beauvais; il fallait des loisirs scientiques ; il fallait enfin une réunion d'hommes où saint Louis et Vincent de Beauvais eussent qualité pour imposer une tâche à la fois rude, délicate, une tâche de longue patience. Royaumont seul était dans ces conditions. Royaumont possédait quelques manuscrits, différents auteurs de l'antiquité grecque et latine, plusieurs ouvrages de théologie et des Pères[2]. On pouvait emprunter à Clairvaux, qui avait également des richesses intellectuelles[3]. Enfin les monastères cisterciens d'Angleterre n'étaient pas moins scientifiquement pourvus[4], et Vincent de Beauvais y avait un libre accès par les Messieurs de Royaumont.

Que Vincent de Beauvais, dans son *Miroir naturel* ou Tableau des divers règnes de la nature, ait suivi, pour l'énumération des corps, la même marche que les physiciens

[1] Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, et la *Biographie universelle* de Michaud.

[2] On peut voir plus bas, à la fin de l'ouvrage, l'inventaire des livres de Royaumont fait en 1791. La bibliothèque Richelieu a hérité de la succession littéraire de Royaumont.

[3] Voyez de grands détails sur cette bibliothèque, dans les *abbayes cisterciennes* par M. d'Arbois de Jubainville, p. 74 à 114.

[4] Hurter cite le nombre d'ouvrages qu'on trouvait avec étonnement dans les bibliothèques conventuelles, à la fin du onzième siècle et au treizième... Homère, Tacite, Horace, Lucain, Virgile, Salluste, les poëtes latins, les historiens... on y trouvait tout. En 1248, la bibliothèque de l'abbaye de Glastonebury renfermait 400 volumes.

et les naturalistes actuels, bien que la science fût moins avancée qu'aujourd'hui, cela honore son grand esprit de méthode, qui devina la méthode lucide des modernes. Là où nous mettrions aujourd'hui le *Traité des corps impondérables*, le naturaliste de Royaumont place un sujet analogue, il décrit le monde des réalités incorporelles, Dieu, les anges, l'acte de la création, la division de la lumière et des ténèbres, la chute des mauvais anges. Après les corps impondérables, l'encyclopédiste moderne aborderait le domaine des *corps pondérables*, s'occuperait d'abord des substances inorganiques, des métalloïdes, des minéraux, des métaux et des pierres proprement dites. C'est ainsi que procède Vincent de Beauvais. On retrouve, pour les autres points, la même similitude de marche entre l'Encyclopédie du treizième siècle et les traités de science naturelle composés par les modernes. Mais le concours des moines de Royaumont, à côté de Vincent de Beauvais, devenait indispensable dans l'exécution des détails de ce travail gigantesque. Le *Speculum majus* ne présente pas une simple succession d'articles et de résumés; on est étonné de rencontrer des *traités étendus* sur chaque branche de la science. Qui croirait, pour le treizième siècle, que le *Speculum naturale* renferme un *traité très-complet de botanique*, auquel il manque à peine un appendice sur la décomposition putride ou la mort des plantes? n'était-ce pas des moines que Vincent de Beauvais devait naturellement charger des recherches sur les phases et les développements de la vie végétale? N'était-ce pas à eux à se distribuer, par manière de division du travail, les excursions écrites dans *Pline*, et les explorations expérimentales dans la flore de la Picardie, du Vermandois, du Vexin et de l'Ile-de-France? n'était-ce pas le moyen d'arriver à une taxonomie plus entendue et à une nomenclature plus riche[1]? Vincent de Beauvais ne pou-

[1] Assurément Vincent de Beauvais est inférieur à Linné et à Jussieu !

vait pas ne pas faire appel à une activité collective, pour décrire complétement les plantes, leur germination, leur naissance, leur développement, la fructification des végétaux, les fruits et le suc des arbres.

On possède, à la Bibliothèque impériale de la rue Richelieu, un exemplaire splendide du *Speculum naturale*, imprimé en 1473, sur un magnifique parchemin[1]. La beauté artistique et intrinsèque de cet ouvrage, que les imagiers et les enlumineurs ont embelli d'ornements gothiques, doit frapper les connaisseurs; une auréole bien méritée a été mise à l'un des plus étonnants monuments de la patience et de la constance de l'esprit humain. Mais lorsque nous avons parcouru nous-mêmes ce *Speculum naturale*, c'est le dedans, c'est la moelle de ce livre, qui tout à la fois nous étonnait, nous ravissait et nous rendait fier, pour le treizième siècle, pour l'abbaye de Royaumont, pour saint Louis, pour Vincent de Beauvais, pour Boran, sa patrie. Quand nous eûmes feuilleté les *soixante* pages grand in-folio de la *seule table des matières*, avec le titre très-abrégé, en latin, des chapitres du *Speculum*, trois souvenirs, trois mémoires se levaient rayonnantes devant notre esprit. Nous savions oublier toute préoccupation du moment pour n'apercevoir que saint Louis, le royal instigateur des études, Vincent de Beauvais avec son application passionnée au travail littéraire, l'abbaye de Royaumont avec ses soldats obscurs de la science. Nous nous souvenons que, nous étant arrêté au chapitre intitulé : *Du rôle du soufre dans la médecine*, nous nous demandions instinctivement quel était le moine qui avait dû rechercher les traditions de la chimie an-

derniers venus, toutes choses égales d'ailleurs, ont toujours l'avantage sur les anciens dans les sciences d'ordre expérimental.

[1] Par suite de la dispersion de la bibliothèque de Royaumont en 1791, cet exemplaire viendrait-il de notre abbaye? Cependant, on ne le voyait pas figurer dans les catalogues. Dom Martène et dom Durand n'en parlent pas en 1713.

cienne à ce sujet et les enseignements de la chimie du moyen âge. Était-ce Adam de Saint-Leu, père abbé de Royaumont en 1256? Était-ce Robert II, septième abbé, qui gouverna l'abbaye de Royaumont depuis 1258, jusques après la mort de saint Louis? En 1251, frère Guido, frère Nicolas Angelicus[1], frère Radulphe Bailet, frère Guillaume Lévêque[2], étaient religieux de Royaumont. Était ce leur plume qui avait écrit ce chapitre sur les propriétés médicinales du soufre? n'était-ce pas eux qui avaient fait les recherches dans les manuscrits et dans les livres?

Ainsi, dans la deuxième période du treizième siècle, Royaumont, qui était charité, devenait lumière, sanctuaire de science; et c'est dans un de ses bâtiments, dans quelqu'une de ses salles que furent méditées, élaborées, proposées bien des pages de l'Encyclopédie du moyen âge. Ce qu'on appelle le cloître joue un grand rôle dans les lieux réguliers des monastères; le cloître était, à proprement parler, le séjour et l'habitation du moine. Aussi c'était là que le bernardin de Royaumont faisait ses lectures, ses méditations, étudiait les divines Écritures, s'occupait d'exégèse, de théologie scolastique, d'antiquité chrétienne et païenne : on pouvait le voir alors gravement assis entre deux colonnes, le capuce ramené sur sa tête. Le *Speculum naturale* de l'Encyclopédie de Vincent de Beauvais a plusieurs chapitres (depuis le xvi[e] jusqu'au xxii[e]) pour ce que nous appelons aujourd'hui la *zoologie*; et l'on a plus d'une fois remarqué que cette partie de l'Encyclopédie du moyen âge était fort curieuse, et surtout le livre qui la termine intitulé : *De la nourriture, du mouvement, de la génération et des humeurs des animaux*. C'est peut-être dans le beau cloître de Royaumont, que le moine, chargé de la préparation de ce travail, avait

[1] Tous deux moines (*Cartulaire de Royaumont*, t. I[er]).
[2] Tous deux frères convers (*Cartulaire de Royaumont*, t. I[er]).

analysé l'admirable *Histoire des Animaux*, par Aristote.

On n'a pas, de nos jours, une idée très favorable des sentiments des pères bernardins sur la culture des lettres et des sciences; et si l'on étudiait cependant quels furent les premiers développements des bibliothèques cisterciennes, peut-être y reconnaîtrait-on, dit un écrivain compétent [1], qu'ils étaient moins dépourvus de sens littéraire et de goût pour l'étude et la science, qu'on n'a l'air de le croire généralement. Laissons parler un bernardin lui-même : « Il est sûr, dit-il [2], que dès les premiers temps nos pères s'occupèrent avec activité de la transcription des manuscrits. Les règlements même qn'ils firent à ce sujet, les priviléges accordés aux écrivains nous prouvent toute l'importance qu'ils attachaient à ce travail. Moins soucieux de la forme que du fond, ils s'occupaient moins de lettres enluminées, d'arabesques aux marges, enfin de miniatures et d'enjolivements; ils tenaient davantage à la netteté de l'écriture, à la beauté et au fini des caractères; ils ne se contentaient pas du rôle de copistes, ils collationnaient entre eux les divers manuscrits et apportaient à leur correction un jugement et une sagacité auxquels la plus sévère critique ne saurait trouver à reprendre, témoin l'exemplaire précieux de la Bible écrit par un père cistercien [3], par l'abbé de Cîteaux, écrit de la main même de saint Étienne, et qui se conservait si religieusement à Cîteaux avant la révolution française [4]. »

[1] L'auteur des *Annales d'Aiguebelle*.

[2] Le même.

[3] Il est aujourd'hui à la bibliothèque de Dijon.

[4] On n'a qu'à voir le catalogue des livres que renfermait la bibiothèque de Clairvaux ; M. d'Arbois de Jubainville, archiviste-paléographe, l'a donnée dans ses Études cisterciennes. On y verra que, contrairement au dire de M. Libri, les moines bernardins étaient fort loin de vouloir rester étrangers aux chefs-d'œuvre de l'antiquité, à l'histoire de l'Église et du moyen âge, et à la renaissance des lettres : « Laboureurs, défricheurs de nos forêts, les moines cisterciens, ajoute le docte M. Maxime de Mont-Rond, ancien élève de l'École des chartes, furent souvent encore des hommes d'étude et de science. » (*Fleurs monastiques*, p. 354) Est-il besoin de rappeler l'aveu

De tous les usages des siècles primitifs il n'en était pas de plus suivi que les lectures communes sous les cloîtres[1]. En tous les âges, les abbés, vivement pénétrés de l'idéal monastique, tinrent à maintenir cette coutume, qui était ancienne dans l'ordre cistercien; et les chroniques du treizième siècle racontent que saint Louis, quand il se trouvait à Royaumont, aimait à se rendre à ces lectures du monastère : « Comme un mestre de divinité[2], » expliquait le Psautier en l'abbaye de Royaumont, quand le roi y était, il s'y rendait bien des fois, dit le chroniqueur, quand il entendait sonner la cloche du monastère, aux heures qu'on sonnait, « quant les moines devoient s'as-« sembler pour aler as escoles[3]; saint Louis venoit à « l'escole et seoit ilec entre les moines ainsi comme « moine, as piez du mestre qui lisoit[4] et l'ooit[5] dili-« gaument. Et ce fist le benoiez Rois par plusieurs foiz[6]. »

Un double attrait d'édification et de lumière s'attachait à ces lectures en commun, à ces leçons studieuses qui avaient lieu dans le cloître de Royaumont. « On y voyait

fait par tous les érudits compétents? « Quiconque est avec la civilisation, dit M. Littré, de l'Institut, doit être à cette époque (du moyen-âge) avec l'Église et avec les moines, milice de l'Église. » (*Journal des Savants*, 1862 et 1863, à propos de l'ouvrage de M. de Montalembert sur les moines.) M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation en France*, dit au tome Ier, p. 136 « L'esprit humain proscrit, battu de la tourmente, se réfugia dans les églises et dans les monastères, jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permissent de reparaître dans le monde. » — Enfin M. Mignet ajoute : « L'esprit n'avança point, mais il se débarrassa de sa récente barbarie et reprit possession de ses anciennes connaissances. C'était beaucoup. » (Introd. p. 151.)

[1] Les premières constitutions des chanoines de Saint-Victor de Paris, la Vie de saint Vitalère, abbé de Meitros en Ecosse, la Vie de saint Pierre, archevêque de Tarentaise, enfin un canon du concile tenu à Meaux, en 845, attestent qu'il était ordonné aux chanoines réguliers comme aux moines de se rendre sous les cloîtres pour la lecture en commun.

[2] Docteur en théologie.

[3] Conférences spirituelles ou théologiques.

[4] Expliquait.

[5] L'écoutait.

[6] Voir la *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, édité en 1761, sur les manusc., Bibliothèque impériale.

les supérieurs assidus autant que cela leur était possible; on y voyait des vieillards vénérables, les uns de soixante ans, les autres de soixante-dix, les autres de quatre-vingts ans y courir comme les plus jeunes profès et s'y tenir dans des postures qu'il semblait que leur âge et leurs infirmités ne pouvaient plus leur permettre. Il y en avait qui, étant aveugles, ne laissaient pas de se rendre sous les cloîtres et ne cherchaient pas dans leur cécité des excuses pour s'en absenter et se retirer dans leurs cellules. Les postulants et les novices qui se mettaient vis-à-vis d'eux en étaient pénétrés jusqu'au fond du cœur[1]. » Et l'on doit comprendre l'attrait de tels spectacles pour le vertueux monarque; par sa présence il témoignait à la fois et de sa sainte avidité pour la lumière, et de son respect pour cette lumière, qu'il voulait en lui et dans les autres.

Ce n'est pas seulement le cloître de Royaumont qui réveille des souvenirs scientifiques du treizième siècle; les religieux se réunissaient, comme dans tout monastère, à certaines heures, dans la *salle capitulaire* ou *salle du chapitre*, soit pour avouer en public leurs fautes publiques, les manquements dont ils étaient coupables envers la règle, soit pour entendre une exhortation, un entretien fait par le révérend père abbé. La *salle capitulaire* de Royaumont est une brillante pièce dont les voûtes cintrées sont supportées par deux colonnettes gracieuses, au pied desquelles saint Louis s'est assis, comme nous l'apprennent positivement les chroniqueurs du treizième siècle; l'élévation de la salle du chapitre mesure 7 mètres; elle est longue de 21^{m},10 et large de 13^{m},30: deux portes gothiques introduisaient dans la salle du chapitre; l'une était plus rapprochée du logis de l'abbé, l'autre servait probablement aux moines. La salle capitulaire recevait

[1] Dom Pierre Le Nain, dans la *Vie de Rancé*. Paris, 1734.

principalement le jour, au sud, par deux grandes fenêtres ogivales. Saint Louis vint souvent dans cette sall capitulaire; il y faisait parler d'habitude son secrétaire, inspecteur des études de ses enfants, le docte Vincent de Beauvais. « Et mout de foiz il vint au chapitre de Royau-« mont quant les moines estoient ilecques assemblez et « se seoient ilecques en leurs siéges; là ou li benoiez « Rois fesoit proposer la parole de Dieu, et seoit delez un « piler[1] qui est en mi le chapitre, et seoit le saint Roy « sus fuerre[2] qui ilecques estoit mis, et les moines « seoient haut sur leurs siéges[3]. »

Cet ancien chapitre à colonnes[4] et à voûtes croisées est encore à peu près intact. On n'y voyait alors ni portraits d'abbés, ni de vieux bahuts, ni tapisserie, ni chaises gothiques et fauteuils, ni pendules d'Allemagne. L'abbé et les moines suppliaient saint Louis, quand il y venait, de prendre place aux stalles; mais le pieux monarque aimait mieux, par un sentiment de modestie et d'humilité, rester assis par terre. « Et ja fust ce que li abbés et les moines « le semonsissent et priassent que il alast haut as sieges, « il ne voloit; ainçois se seoit a terre tant que li sermons « fust finez[5]. » On restaure, de nos jours, cette salle capitulaire qui mériterait, à elle seule, un pèlerinage. L'intérêt que saint Louis inspire sous le chêne de Vincennes quand il rendait la justice, n'est pas amoindri à Royaumont quand il s'assied sur un peu de paille fraîche à côté de l'une des colonnettes gothiques, pour écouter des dissertations scientifiques ou des discours de piété et de morale. Là donc écoutait celui qui ne laissa pas tomber

[1] Derrière un pilier.

[2] Sur de la paille fraîche.

[3] *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, p. 356, édit. de 1761,

[4] Deux colonnes, ayant, chacune, une circonférence de 2m,05, partagent la salle capitulaire en deux nefs. Ces colonnes ont 2m,80 de hauteur de la base au chapiteau.

[5] *Vie de saint Louis*, par le conf., etc., p. 359.

à terre les nobles paroles de sa mère, ces paroles célèbres : « Beau fils, je vous aime beaucoup; cependant j'aimerais « mieux vous voir mort que de vous savoir coupable devant « Dieu d'un péché mortel. » Là écoutait celui qui disait un jour au bon sénéchal de Joinville : « Gardez-vous de faire « ou de dire à votre escient nulle chose dont, si tout le « monde le savait, vous ne puissiez faire l'aveu et dire : « j'ai fait ceci, j'ai dit cela. »

Mais l'on va raconter dans le livre suivant les derniers rapports de saint Louis avec l'abbaye de Royaumont. Pour ce qui concerne la mission scientifique de l'abbaye, elle était suffisamment établie dès l'année 1260. On reste encore confondu de la grande œuvre intellectuelle de Vincent de Beauvais; mais on ne la regarde plus comme impossible, du moment que la collaboration de la grande compagnie de Royaumont lui était acquise.

---

précédent abbé, Mgr Matthieu de Longuejoue avait laissé cet hôtel tomber dans un état de dégradation considérable, l'abbé de Fayolles en appela contre les héritiers de Mgr de Longuejoue, au Châtelet de Paris. Cette cour rendit, le 1er février 1559, une sentence qui nommait maçons et charpentiers pour visiter les réparations à faire à l'*Hôtel de Royaumont*, à Paris[1]. C'est que cet hôtel avait déjà donné dans les temps antérieurs de perpétuels embarras. Un arrêt du parlement du 17 avril 1451, portait main-levée à frère Jean de Merré, abbé de Royaumont, de la saisie qui avait été faite en vertu d'un arrêt du 5 juillet 1450, des clefs, lettres et biens de l'*Hôtel de Royaumont*, sis à Paris. Charles VIII, roi de France, avait donné des lettres patentes, en décembre 1491, aux abbé et religieux de Royaumont, contre ceux qui voulaient se saisir de leur maison, sise à Paris, rue Raoul-Ruissole, en obligeant les locataires à leur payer le loyer et à vider ladite maison. Enfin, il y avait une sentence du Châtelet de Paris, du 23 novembre 1537, faisant main-levée aux abbé et religieux de Royaumont, de la saisie, par les gens du roi, du Châtelet de Paris, sur l'hôtel de Royaumont[2].

Les affaires financières semblaient se multiplier sur tous les points; et, lorsque le vassal n'avait pas payé exactement les droits féodaux ou qu'il n'avait point rendu foi et hommage au temps prescrit et avec les devoirs, redevances et cérémonies usitées, le seigneur mettait la main sur les biens du vassal; et quand il avait tout confisqué, on disait qu'il avait *usé de saisie* ou de *main-mise*. On avait *main-levée*, lorsque était levé l'empêchement résultant d'une saisie-arrêt. Messire Barnabé de Fayolles mis en demeure, en 1563, par le vieux droit, de satisfaire à la justice, obtient la main-levée de la saisie faite à la re-

[1] *Inventaire de la manse conventuelle* de 1763.
[2] *Ibidem*.

splendeur de Royaumont. Raconter quelle quantité de vie, quelle vie riche coula dans les veines de l'humanité, à tel point de l'espace et du temps, tel est le vrai rôle de l'historien. S'il n'y avait qu'à enregistrer la mort, qu'à mentionner ce qui sembla vivre mais ne vécut pas, ce ne serait plus respecter la dignité historique, ce serait usurper la fonction des conservateurs de cimetières. L'histoire est plutôt une physiologie qu'une statistique. Complète extension de Royaumont soit sous le rapport intellectuel, soit dans l'ordre de la vie spirituelle, soit enfin au point de vue temporel et territorial : tels sont les faits qui se déroulent à nos yeux depuis l'année 1260 jusqu'au premier quart du quatorzième siècle.

Louis de France, fils aîné de saint Louis, né le 21 septembre 1243 (d'autres auteurs disent le 25 février ou 24 mars 1244), baptisé par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, faisait de brillantes études sous la direction de Vincent de Beauvais, et l'on va voir que l'abbaye de Royaumont devait accorder à ce prince une longue hospitalité. Au retour de la croisade, saint Louis avait remarqué bien des êtres disparus : son admirable mère, « la dame des dames de ce monde, » comme l'appelait un contemporain[1], son frère, Robert d'Artois, et la plupart de ses bons chevaliers n'étaient plus; les désastres de l'expédition d'outre-mer, le regret d'avoir quitté l'Orient sans que le but de la croisade fût accompli, toutes ces choses étaient de nature à assombrir l'horizon. Toutefois de douces espérances s'étaient mêlées à ce triste fond de tableau; le monarque possédait, à n'en pas douter, l'affection de tout son royaume; et l'héritier présomptif de son sceptre, docile élève de Blanche de Castille[2], alors à peine âgé de onze

[1] Matthieu Paris, dont les jugements sont quelquefois rigoureux envers elle, p. 274, B.

[2] Le confesseur de la reine Marguerite parlant de Blanche de Castille dit : « Ce courage d'homme qu'elle porta dans un cœur de femme. » P. 64, A. — C'est la pensée aussi de Matthieu Paris : « Magnanima igitur

ans, faisait présager à la France, dès l'année 1254, un digne successeur d'un monarque glorieux. Les lois générales de la monarchie s'opposaient à ce qu'on pût tenir fief ou suzeraineté avant l'âge de vingt et un ans accomplis. Néanmoins depuis la mort de la régente et quand saint Louis était encore en Orient, les actes de l'administration royale s'étaient rendus au nom du jeune prince Louis de France, qui gouvernait sous la tutelle de ses oncles, Charles et Alphonse; une rare maturité d'esprit, une sagesse précoce, une aptitude extraordinaire avaient disposé les barons et les pairs du conseil à cette exception.

Depuis le retour de la première croisade, il ne se présenta qu'un seul événement considérable; on venait de signer le *traité d'Abbeville* en 1259. Louis IX avait consenti à quelques sacrifices territoriaux du côté de la Saintonge et de la Guienne[1]; Henri III d'Angleterre renonçait, de son côté, à ses prétentions sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Touraine. C'est sur ces entrefaites que le monarque avait arrêté les bases du mariage de son neveu, le comte Robert d'Artois, alors âgé de dix ans seulement, avec Amicie de Courtenay. A ces fiançailles, à la signature de la paix et à la proclamation d'un grand tournoi, le roi de France ajouta un autre projet qui allait attirer l'attention de l'Europe. Louis de France venait d'être fiancé à Bérengère de Castille, sa cousine; lien nouveau qui cimentait la paix, quoiqu'il ruinât ou éloignât les espérances de Henri III sur la Castille.

Le jeune prince n'avait guère que seize ans lorsque la pensée de cette union, depuis longtemps méditée, fut définitivement mise au jour en l'année 1259; et Alphonse X, à cette occasion, envoya à Paris don Sanche.

Blanchia sexu fœmina, consilio mascula, Semirami merito comparanda valedicens seculo... » P. 832.

[1] Plusieurs historiens ont vivement blâmé cette concession faite aux Anglais. M. Guizot (*Civilisation en Europe*) l'atténue, en indiquant la [illegible] morale qui inspira cet acte.

son frère, élu archevêque de Tolède, avec son chancelier et d'autres ambassadeurs. Le contrat fut signé par le connétable de France en présence du roi de Navarre, des évêques de Bourges, d'Évreux, d'Auxerre, de Gui de Chevreuse, etc.; il stipulait pour douaire à l'infante, le Valois, Senlis, Beaumont et 5,000 livres (85,000 fr.) de rente. L'été de 1260 était fixé pour la cérémonie des épousailles, après laquelle Louis IX, à l'exemple de presque tous les rois de sa race, désirait faire couronner son fils à Reims. Les princes du sang, les grands vassaux et les pairs, y compris Henri III, roi d'Angleterre (qui avait fait serment de fidélité et de vasselage à Louis), étaient déjà convoqués à cette solennité, que tout annonçait devoir être une des plus imposantes qu'on eût admirées jusqu'alors. Comme roi et comme père, le monarque français hâtait de tous ses vœux le moment du mariage de son fils.

Il faut reconnaître que le jeune Louis de France s'était rencontré dans les circonstances les plus favorables. Les séjours nombreux que l'on faisait au château d'Asnières-sur-Oise lui permirent de profiter des ressources de Royaumont. A l'âge de treize et quatorze ans, l'intelligence prend un essor considérable, et l'Encyclopédie entreprise par le *dévoreur de livres* était déjà avancée. Saint Louis était en de légitimes enchantements; le royaume allait posséder un ouvrage qui présenterait, dans un vaste ensemble systématique, l'état des sciences au treizième siècle. Quel avantage pour l'instruction générale du pays! et quelles ressources, en particulier, pour les jeunes princes! C'était, d'autre part, une heure bien solennelle dans la carrière du saint monarque. La prospérité s'attachait à ses pas; ses entreprises obtenaient plein succès; la France respirait; l'agriculture était florissante[1]; les lettres et les sciences allaient avoir un monument. L'abbaye de Royau-

[1] Des travaux émanés de l'Institut, de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions ont surabondamment prouvé que la France, sous saint

mont prenait une noble et sainte attitude. Et, en vérité, lorsqu'on composait une Encyclopédie, les religieux de Royaumont se seraient-ils croisé les bras et auraient-ils fermé leur *scriptorium*? Vincent de Beauvais et saint Louis auraient-ils négligé de faire appel à ces scrutateurs naturels des antiquités sacrées et profanes, que Royaumont possédait dans ses cent quatorze moines? Surtout Louis IX allait sceller la perpétuité de sa dynastie par le mariage de son fils aîné, Louis de France. Il espérait léguer, par lui, la monarchie à des mains habiles.

Un dernier coup d'œil sur les bâtiments du monastère de Royaumont, sur son église et sur les privilèges de l'abbaye devient ici nécessaire. Peut-être y célèbrera-t-on le mariage du futur roi de France : les agrandissements successifs de Royaumont, à cette époque, nous y ramènent forcément. Plus saint Louis avançait vers le fond de sa vie, plus il semble qu'il ait redoublé d'assiduité à son abbaye. De 1255 à 1265, le fils de Blanche de Castille dirigea souvent ses pas du côté de Royaumont, et il s'applaudissait des progrès du monastère, de sa vie intérieure, de la piété qui y florissait. Dès sa plus tendre jeunesse, saint Louis avait pris l'habitude de se transporter sur les lieux du royaume où sa présence lui paraissait le plus utile, afin de bien accomplir sa fonction de roi et de voir tout par lui-même. On a conservé le souvenir de ses visites surtout dans les environs de Paris. On a gardé par écrit la tradition de ses passages et de ses séjours. Une de ces traditions mentionne la présence de saint Louis à Royaumont tous les ans et plusieurs fois l'année; elle fait surtout remarquer leur fréquence en 1258, 1259 et 1260[1].

Le *Regestrum* des voyages du grand archevêque

Louis, produisait, relativement à sa population, *plus de blé* qu'aujourd'hui. Voy. un travail du *Comité archéologique de Senlis*, ann. 1862, p. 1..

[1] *Hist. de saint Louis*, par de Villeneuve-Trans, t. III. p. 564.

Rouen du treizième siècle, insiste également sur ces mêmes années[1]. C'est pour cela que saint Louis a daté de Royaumont plusieurs de ses décisions et de ses ordonnances relatives aux diverses affaires de l'État. On conserve aux archives de l'Aube (Clairvaux est dans ce département) un acte de saint Louis daté de Royaumont, mars 1258, par lequel il confirmait la concession que le comte de Vermandois, Radulphe (*Viromandorum comes*), avait faite à l'abbaye de Clairvaux et qui portait sur certains revenus, droits, et priviléges[2]. C'est aussi pendant un de ses séjours à Royaumont, en 1255, que saint Louis donna des lettres patentes relativement à la modification que Renault, évêque de Paris, Adam de Chambly, évêque de Senlis, et Ascelin, douzième abbé de Saint-Victor, convinrent de faire à la fondation du prieuré de Bray[3], qu'ils réduisirent à six religieux. Voici ces lettres : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui les présentes verront, salut. Connaissez tous que nous avons vu les lettres de nos aimés Renault de Paris, Adam de Senlis, évêques par la grâce de Dieu, et d'Ascelin, ci-devant abbé de Saint-Victor, commençant par ces mots : *Omnibus præsentes litteras inspecturis*, etc... A la demande desdits exécuteurs, *voulons*, *concédons* et *confirmons* les dispositions et mutations faites par eux sous toutes réserves du droit d'autrui. En foi de ce, et pour la validité des présentes, nous y avons apposé notre sceau royal. Fait à Royaumont, 1255, mois de juillet. »

Rappelons également un accord qui fut passé devant le bailli de Vermandois, aux assises de Senlis, entre l'abbaye de Saint-Victor et Marguerite la Bouteillère de Senlis, touchant le quint de la succession de Guy le Bouteiller[4].

[1] Regestrum visitationum archiepisc. Odo Rigaldus.
[2] *Études sur les abbayes cisterciennes*, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 106.
[3] Près Senlis.
[4] Famille notable de Senlis.

Cet accord passé en mars 1256 fut suivi de l'estimation faite par Jean de Chaumontel et Guillaume de Moret, grand maître de l'hôpital de Jérusalem de Paris; cette estimation, qui devait déterminer les titres de propriété du prieuré de Bray, fixa les différentes terres, seigneuries, domaines, fiefs parmi lesquels figurait celui d'Ermenonville, à la somme de cent quatre-vingts livres parisis. Il ne manquait à cette longue affaire, conclue en septembre 1257, que la confirmation suprême du souverain pontife. La bulle de confirmation fut délivrée par Alexandre IV au 2 des calendes de février et datée de Viterbe; elle faisait suite aux lettres patentes du roi confirmant l'estimation et expédiées de Royaumont quelque temps auparavant, en ces termes : « Louis, roi de France.... savoir faisons que nous avons vu les lettres de Jean de Chaumontel et de frère Guillaume de Moret, grand maître de l'hôpital de Jérusalem de Paris.... A la demande des parties, accordons, confirmons de notre autorité royale l'estimation et appréciation du revenu de Guy le Bouteiller, telles qu'elles ont été faites, sauf notre droit en toutes choses et celui d'autrui. En témoignage de quoi.... Fait à Royaumont, an du Seigneur 1258, mois d'avril[1]. »

Si ce fut le désir de saint Louis que l'abbaye de Royaumont devînt un foyer d'étude et un centre lumineux, sa pensée avait été de créer en même temps un asile de la prière, de la sainteté et de la charité. En ce qui regarde la belle église de Royaumont, on a dit dans les livres précédents que l'architecture gothique en était splendide; qu'on en fit la consécration solennelle en 1235, et que la solidité était réunie aux conditions de magnificence, l'église étant toute couverte en plomb[2]. Mais à peine ses murs étaient-ils dressés vers le ciel, à peine l'abbaye commençait-elle

[1] Mémoires lus au *Comité archéologique de Senlis*, ann. 1865. *Notice sur le prieuré de Bray*, par M. Caudel.
[2] *Archives de Seine-et-Oise.*

prendre racine dans la contrée, que la vie afflua dans cette basilique nouvelle, la foi des peuples suscita des empressements et des fidélités à ses solennités et à ses chapelles. Selon une impression rendue à la façon populaire, il n'y avait que trois ou quatre églises en France qu'on pût comparer à celle de Royaumont. « Mille hommes, « disait un ancien soldat de la république dans le style « militaire, mille hommes auraient manœuvré à l'aise « dans la nef de la belle basilique; la voûte des cloches, « au milieu, avait 100 pieds d'élévation[1]. »

Ce n'était que l'impression externe; mais l'abbaye de Royaumont et son église furent dotées de grands priviléges, de différente nature, par les souverains pontifes. Deux séries de priviléges furent accordées à l'abbaye de Royaumont comme témoignages de la bienveillance du saint-siége; les uns regardaient les biens temporels de l'abbaye, les autres les personnes; les uns concernaient la partie administrative de l'abbaye, les autres étaient d'ordre purement spirituel; et parmi les prérogatives spirituelles, les unes avaient trait uniquement aux religieux, les autres étaient en faveur de tous les fidèles. Ainsi en 1236, le pape Grégoire IX donna une bulle par laquelle il mettait sous la protection de saint Pierre et de saint Paul l'abbaye de Royaumont, et il confirmait les biens, revenus et domaines que saint Louis lui avait donnés. On comprend l'importance que les abbayes attachaient autrefois à mettre leurs possessions et leurs domaines sous la protection du prince des apôtres, en les faisant reconnaître et confirmer par les souverains pontifes; c'était imprimer à leurs droits et à leurs priviléges un caractère qui les rendait inviolables aux yeux des fidèles. Gré-

[1] Expression du citoyen Ledoux, habitant d'Asnières déjà cité, mort en 1863, à un âge très-avancé. — Le tympan de la grande porte de la façade avait sa destination consacrée, qui était d'offrir dans ses sculptures la traditionnelle glorification de la Vierge par Jésus-Christ.

goire IX, qui se montra libéral envers Royaumont, manda, par un écrit pontifical, à l'archevêque de Sens et à ses suffragants, de procéder contre ceux qui troubleraient l'abbaye de Royaumont dans ses priviléges, qui s'empareraient de ses biens[1], exigeraient d'eux ou des bestiaux dont ils tiraient leurs subsistances, des dîmes ou autres droits[2]. Grégoire IX donna, en 1237, une autre bulle dans laquelle il accorda à l'abbaye de saint Louis des faveurs d'ordre ecclésiastique; il autorisa les religieux de Royaumont à exercer certains actes de juridiction spirituelle, à confesser, par exemple, dans leur monastère ceux qui relevaient d'eux ou qui étaient à leur service. Alexandre III avait concédé, au douzième siècle, une bulle datée de Viterbe, ides de novembre 1162, ordonnant que les bernardins ou cisterciens fussent exempts, eux, leurs fermiers et leurs serviteurs, de toute *juridiction ecclésiastique;* qu'ils pussent ouïr le service divin dans leurs chapelles, administrer et recevoir les sacrements tant dedans que dehors le monastère[3]. Enfin le

[1] Cependant Royaumont n'était pas exempt du droit commun. On voit sur la f[in] du règne de saint Louis une affaire litigieuse entre les religieux de Roy[au]mont et Pierre de Beloy. Les religieux plaidèrent contre lui, et voulai[ent] qu'il détruisît le moulin à vent qu'il avait fait construire à Beloy, [sous] prétexte qu'il nuisait à leurs moulins de Gonesse. Pierre de Beloy ga[gna] contre eux au parlement de Pentecôte de l'année 1275. Ce Pierre de B[eloy] paraît être le jeune frère d'un Guillaume qualifié chevalier sous le r[ègne] de Philippe Auguste, ainsi que de Baudouin de Beloy, qui fut prieur [de] Saint Martin des Champs. *Histoire de Paris*, par Lebeuf, t. IV. p. 309.

[2] V. le *Cartulaire de Royaumont*, t. IV, p. 1525-1657, et l'*Abrégé du [car]tulaire* par Gaignières. Les souverains pontifes confirmaient l'abbaye [de] Royaumont dans ses différentes immunités; à mesure que les donations [se] succédaient, ils donnaient dans leurs bulles le dénombrement des b[iens] possédés par l'abbaye. C'étaient là comme les titres suprêmes des nou[veaux] propriétaires: « Du jour où la cour de Rome avait enregistré les acte[s de] cession, il y avait comme une sorte de consécration définitive, » dit [un] historien. A cette date, l'intervention des papes dans les intérêts politi[ques] et religieux était encore assez puissante.

[3] Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Abbati et [con]ventui Cistercii ejusque Abbatibus et conventibus universis Cist. ord[inis sa]tem, et apostolicam benedictionem.

Ex parte siquidem vestra fuit propositum coram nobis, quod n...

même pape se souvint des fidèles d'Asnières, de Viarmes, de Noisy, de toute la contrée et de tous les catholiques en général; il accorda, par une troisième bulle, quarante jours de pardon et d'indulgence à ceux qui visiteraient avec piété l'église de Royaumont le jour anniversaire de la dédicace, 19 octobre, et le neuvième jour suivant[1].

Lorsque Innocent IV fut élevé au siége pontifical, il se plut à renouveler, par des bulles données en 1244, 1249 et 1250, les différents priviléges et les exemptions que l'abbaye de Royaumont avait obtenus de Grégoire IX. Pendant le séjour assez long qu'Innocent IV fut obligé de faire en la ville de Lyon, à cause des troubles d'Italie et des différends avec l'empereur d'Allemagne, beaucoup d'abbayes s'empressèrent de solliciter de Sa Sainteté des faveurs spéciales. Elles lui présentaient leurs titres de propriété et le priaient de les confirmer par une déclaration spéciale. Le pontife aima de témoigner en général, par des concessions de priviléges, toute la satisfaction que la province ecclésiastique de Reims, dont Royaumont faisait partie, lui avait causée en lui accordant le vingtième des revenus ecclésiastiques pour subvenir à ses besoins temporels. Il manda aux archevêques et évêques de con-

ecclesiarum Prælati vestris libertatibus invidentes..... Nos igitur vestris supplicationibus inclinati..... Vobis et ordini vestro concedimus, quod firmarii seu tenentes vestri situati, a jurisdictione cujuscunque judicis ordinarii sint quieti. Et liceat vobis, de cætero in capitulo vestro de adulteriis et aliis fornicationibus, coram vobis seu commissariis vestris corrigere, et etiam divina audire in capellis et ecclesiastica sacramenta recipere, tam intra quam extra monasteriorum vestrorum septæ situatis. Et nihilominus cum dicti tenentes seu firmarii obierint, liceat vobis in capitulo vestro testamenta sua coram vobis vel commissariis vestris probare, ac etiam pueros eorumdem in dictis capellis baptizare..... Datum Viterbii, idus novembris, pontificatus notri anno 3. (Louvet, *Histoire du Beauvaisis*, t. Ier, p. 593.)

[1] *Cartulaire de Royaumont, ibid.*, il y eut des bulles, dans le même sens, d'Urbain IV, en 1262 et 1263; de Clément IV, en 1267; de Grégoire X, en 1274; de Jean XXI, en 1276; de Nicolas III, en 1278; de Nicolas IV, en 1288; de Boniface VIII, en 1295 et 1299; de Clément IV, en 1308. Ce dépôt des titres de Royaumont forme dans le *Cartulaire*, plus de 120 pages in-folio de texte latin, que les moines conservaient précieusement.

lition du célibat ecclésiastique, et que le cardinal de Châtillon opinait dans le sens de la régente. Quoi qu'il en soit, Odet de Châtillon, depuis 1562, ne garda plus de réticence, et l'adhésion explicite au calvinisme parut autant dans ses discours que dans ses actes. Il devint l'un des assidus du château de Merlemont, près Beauvais, premier berceau du calvinisme dans le Beauvaisis, et se montra avec ces abruptes hardiesses qui caractérisent toutes les fortes natures du seizième siècle. Mais l'abbé de Royaumont, Barnabé de Fayolles, n'était pas à la taille de ces hommes opiniâtres et terribles. Les dénoûments se pressèrent. On dit qu'alors, dans ces mêlées ardentes, un droit nouveau naissait des flancs du droit ancien qui périssait; on dit que l'humanité enfantait la *liberté de conscience*. Est-ce de cette prétendue hauteur qu'on le prenait au palais épiscopal de Beauvais? Toujours est-il que Pie IV devait excommunier et excommunia le cardinal.

Barnabé de Fayolles n'eut pas le bonheur de celui qui l'avait précédé dans sa commende; on avait remarqué que, du vivant de Matthieu de Longuejoue, le calvinisme n'essaya pas de pénétrer dans le diocèse de Soissons [1], dont il était chargé. Du moins, Barnabé de Fayolles eût pu demander au cardinal un compte sévère de sa métamorphose. Lui, Châtillon, l'ami des lettres, qui comblait de ses éloges les savants, les artistes, les philosophes, il eût été instructif de connaître l'itinéraire qu'il avait suivi pour arriver au rivage du libre examen et à la fragmentation du catholicisme. Selon le programme de Calvin, il fallait rendre le culte nu et froid, afin de le rendre selon lui plus digne de l'intelligence, plus spiritualiste, en l'affranchissant de l'illusion des sens et des enivrements de l'imagination. Pratiquement, il est à craindre que ce ne soit pas le drapeau du spiritualisme qui ait

[1] *Histoire de Soissons*, par Dormay, t. II, édit. 1644

mais l'autre moitié du chemin...? Saint Louis était de ceux qui pensent que c'est à Dieu à la faire en venant au-devant de nous; telle était sa doctrine religieuse. Saint Louis estimait que, pour la prière vraie, efficace, vivante, l'homme ne doit pas tout tirer de son fond; que l'homme, être éphémère, plus fragile que la fleur des champs, doit avouer ici-bas sa dépendance, se défier de son propre orgueil, et en appeler à la force des forces. Saint Louis priait, parce que prier, c'est le commencement de la bonne vie, c'est être prêt à bien vivre[1], et attirer en soi, pour bien vivre, les célestes effluves. La manière de prier de saint Louis, cette absoption parfaite de sa personne lorsqu'il se mettait en communication d'âme avec l'infini, procédait de sa foi. Saint Louis est un de ces types de catholique assez rares; il avait tout à la fois la religion naïve et la religion virile. Le don de la croyance brilla dans cet homme, tout à la fois avec les caractères de la spontanéité, de la forme réflexe, et de la ténacité indomptable. On ne peut pas mieux représenter le beau côté du moyen âge. Il y avait une forte raison dans le fils de Blanche; il s'était nourri de la moelle des grands docteurs, sa foi était science, sa science devenait foi, en li-

[1] Un livre paraissait récemment à la librairie Michel Lévy, intitulé : *les Trois filles de la Bible*, par M. Hippolyte Rodrigues. Le fond de ce livre, le voici : le Judaïsme, le Christianisme et le Mahométisme doivent finir par se réunir dans le Déisme, c'est l'espérance de l'écrivain : « La question religieuse ou la religion moderne, est à peu près fixée, dit-il, sauf les nouvelles formes du culte. On ne reconnaîtra, ajoute-t-il, à la prière que la vertu d'une intention et peut-être d'une promesse. » (*Sixième aux Mahométans*, avant-propos.) On mesure ici l'abîme qui sépare le treizième siècle du dix-neuvième. — Nous sommes aujourd'hui tout individualisme et *subjectivisme*. Nous croyons qu'en religion, le *moi*, c'est tout. Le culte est uniquement subjectif. Ce n'était pas la croyance de saint Louis : la religion complète, selon lui, était à la fois subjective et objective. De même que la religion de la famille n'est pas une abstraction, et qu'elle vit des caresses distribuées au foyer, à des êtres vivants, de même, selon saint Louis, la prière, est une application à Dieu, au moyen d'une religion objective et de formules explicites. A force d'épurer son culte, le Français du dix-neuvième siècle tourne au nuage creux de l'Allemagne, et au nihilisme.

vrant passage aux électricités de l'infini au fini; et ensuite sa foi devenait prière. Cet homme, très-conséquent dans sa logique, n'avait garde d'arrêter l'impulsion partie d'en haut, et d'intercepter Dieu..., il n'importait par quel cristal passât l'électricité céleste, l'essentiel était de recevoir en soi le divin rayon. Il était de l'avis des grands esprits de son temps, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin, et de Vincent de Beauvais; il était convaincu que la science, loin de nuire à la foi, ne peut que la fortifier, et que les ténèbres seules, c'est-à-dire les fausses croyances, sont dissipées par la lumière; il était persuadé avec Vincent de Beauvais, que « la description des phénomènes de la nature, leur explication par leurs causes, leurs propriétés, leurs effets, leur contemplation poétique, religieuse et philosophique, étaient tout autant d'hymnes à la gloire du Dieu créateur[1]. »

Le Christ était tout pour saint Louis; c'était l'alpha et l'oméga des choses, le Verbe éternel, qui est latent au fond de toute raison humaine; nous ne pensons que par le Christ, qui est la substance de toute pensée, en tant que Logos éternel; il est, sous une forme mortelle accommodée à nos perceptions, le revêtement de la vérité. Le Christ était donc pour saint Louis l'explication de tous les problèmes de l'esprit et du cœur, de la vie et de la mort, de la nature et de l'histoire; le Christ était le maître suprême, le juge de tous, le président de toute existence, s'imposant au gouvernement de toute vie d'homme ou de femme; saint Louis voyait dans Jésus-Christ le lien, le moyen terme, le passage du fini à l'infini, de la corruption à la sainteté, de la faiblesse à la force éternelle. On doit se rappeler cette foi humble, lumineuse et invincible de saint Louis, pour comprendre l'acharnement si beau de sa piété, qui se résolvait.

[1] *Études sur Vincent de Beauvais*, par l'abbé Bourgeat; 1856, p. 42.

l'abbaye de Royaumont, en prières multiples, en oraisons abondantes, en heures nombreuses consacrées à la récitation des divins psaumes. Arrière! aurait crié saint Louis à nos programmes de négation rationaliste et à nos théories à nuances, dans lesquelles nous accordons au Christ d'une main l'auréole divine, que nous lui ôtons de l'autre main. Lui qui avait les habitudes psychologiques propres aux âmes saintes et méditatives, il aurait demandé où l'on trouvera une proportion plus adéquate, qu'en Jésus Christ, entre notre idéal divin et une personnalité historique; où, une expression plus parfaite des rapports appelés par le genre humain entre le fini et l'infini. La nature de saint Louis, sa force d'esprit, ses antécédents, l'équilibre de ses passions, sa sérénité intellectuelle, lui donnaient une aptitude particulière à sentir vivement et profondément les faits et les données de la sphère théologique; et ce grand homme, qui était si familiarisé à la contemplation du caractère, de la physionomie et de la perfection morale de Jésus-Christ, et qui ne séparait pas les abstractions métaphysiques du dogme sur le Verbe d'avec les faits concrets de Bethléem, de Nazareth et du Calvaire, toute sa personne se serait révoltée devant le scandale d'une restriction quelconque de langage portant sur le degré divin de Jésus, sur la manière de se figurer l'incarnation du divin en Jésus. Sans amphibologie et sans subtilité, saint Louis adorait son Dieu dans le héros couché sur la croix, qui pardonna en mourant à ses bourreaux; il saisissait, comme par une intuition immédiate, l'existence surhumaine qui reluit dans la vie et dans les discours de Jésus.

Saint Louis était donc l'homme de la foi par excellence; d'autres rois pourront avoir ses bonnes intentions (il y aura un Louis XVI), mais nul ne sentira autant que lui la toute-puissance intellectuelle et la toute-puissance morale du Fils de Marie; nul n'aura été autant pénétré



que lui, de voir Jésus réunir toutes les idéalités, l'inspiration de tous les prophètes, la sagesse de tous les philosophes, le génie de tous les poëtes, la pénétration de tous les moralistes, la grandeur de tous les caractères. De là sa profonde vénération pour l'instrument du supplice du Christ; la croix était une religion pour saint Louis; le respect qu'il avait pour ce signe symbolique le portait, lorsqu'il rencontrait devant ses pas des croix gravées sur des pierres tumulaires, à se détourner pour ne point les fouler aux pieds. Il introduisit dans sa chapelle et dans plusieurs églises l'usage qui subsiste encore aujourd'hui de s'incliner à ces paroles du symbole de Nicée, ou du *Credo* : *Et homo factus est*, comme aussi de se prosterner à ces mots de l'évangile de la Passion : *Inclinato capite, emisit spiritum*[1]. Si saint Louis avait vécu dans notre âge de sceptiques, où je ne sais quel positivisme philosophique, brouillant toutes les notions sur la personnalité en Dieu, dénature l'ancienne et universelle idée de Dieu, pour ne plus croire à d'autre Dieu qu'à l'homme, à l'humanité, à l'univers sensible et à ses lois physiques, si saint Louis eût vécu dans un temps d'une pareille incohérence intellectuelle, il aurait signé, avec l'élan de son âme chevaleresque, cette formule de croyance échappée à l'un de nos bons écrivains : « Voici tantôt deux mille ans que la foule se presse aux autels d'un Dieu incarné, crucifié, ressuscité, d'un Dieu qui a subi l'humiliation de se faire homme pour racheter et purifier la nature humaine; à sa place, quel Dieu nous proposez-vous? Au lieu d'un Dieu qui s'est fait homme, l'homme même dont vous faites un Dieu! Celui-là, certes, ne fera pas de miracles et ne ressuscitera pas; il demeurera, j'en réponds, dans le naturel, c'est-à-dire dans la misère et dans la mort. L'individu, dans cette nouvelle religion, pourra être

[1] *Histoire de saint Louis*, par Faure, t. I, p. 560.

l'objet de son propre culte; seulement l'adoration qu'il s'accordera, tous les autres s'accorderont à la lui refuser. Tant qu'il restera dans le monde une page de Bossuet, de Fénelon, de Pascal, les hommes n'iront pas plus au temple du Dieu-humanité qu'à celui de la déesse Raison. Toute religion qui ne vient que de l'homme et ne retourne qu'à l'homme, est mort et néant. Voilà pourquoi, si vous voulez le savoir, nous adorons dans Jésus-Christ, non le beau prédicateur de quelques vérités morales, mais le crucifié et le ressuscité, et pourquoi nous l'adorerons toujours[1] ! »

Parmi les chapelles qu'on vénérait dans l'église de Royaumont, l'histoire en signale deux dont l'une fut chère à saint Louis, et l'autre à la dévotion des populations croyantes de la contrée; c'était la chapelle de Sainte-Agnès et la chapelle de Saint-Sulpice. Des raisons de spiritualité et de foi expliquent le grand concours qui eut lieu pendant plusieurs siècles, et jusqu'en 1789, à ces deux chapelles de Sainte-Agnès et de Saint-Sulpice. Les souverains pontifes avaient accordé à ceux qui visitaient deux ou trois chapelles de Royaumont, pendant le carême, la faculté de participer aux faveurs spirituelles qu'ils eussent gagnées, s'ils eussent été à Rome même pour faire les stations à Sainte-Agnès[2]. Une autre largesse, d'ordre spirituel, ne contribua pas moins à confirmer la dévotion populaire du pays à saint Sulpice. Les prélats, assemblés à la dédicace anniversaire de l'église de Royaumont, concédèrent quarante jours de pardon à tous ceux qui visiteraient l'église de l'abbaye, les jours de la fête de Saint-Sulpice, de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix[3]. Toutefois des raisons spéciales valurent aux

[1] M. S. de Sacy, à propos du livre de M. Guizot : *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne; Journal des Débats* du 1er août 1860.
[2] Voir le *Cartulaire de Royaumont* et l'*Abrégé* de Gaignières.
[3] Sous le pontificat de Martin V.



deux chapelles de Sainte-Agnès et de Saint-Sulpice de Royaumont, la vogue pieuse dont elles jouirent longtemps. L'une était la chapelle de la dévotion royale, l'autre la chapelle de la dévotion populaire, toutes deux, la révélation d'un sentiment. Un tableau d'un peintre du dix-huitième siècle à Versailles représentait saint Louis en prière[1], avec une belle gloire d'ange. Le peintre a oublié de faire entrer dans sa toile l'image de sainte Agnès, et a méconnu par là un des secrets de l'âme de saint Louis. Cette nature d'âme est une des plus chastes et des plus pures qui aient été, et ce fait donne la clef des événements d'ordre intime qui avaient lieu à Royaumont. Le nom seul de cette jeune fille[2] de quatorze ans, que l'Église a placée sur ses autels, le nom de cette jeune Romaine qui vécut et fut martyrisée vers l'an 262 ou bien 303[3], et qui devint martyre de la virginité et de la pudeur, son nom seul embaumait Louis IX, et l'attirait vers la pratique religieuse. Mais, tandis que saint Louis vénérait, dans la personne de sainte Agnès, son propre idéal de pureté et de dignité des mœurs, les habitants du canton de Beaumont, d'Asnières, de Viarmes et des pays circonvoisins étaient attirés vers Saint-Sulpice par un sentiment puisé dans la reconnaissance du cœur des mères. La légende racontait que le saint du septième siècle, plein de charité et d'entrailles, et doué d'un grand crédit auprès de Dieu par sa piété, avait ressuscité un jeune enfant mort de faim et de froid; de là, la confiance populaire

[1] Tableau du peintre Lemoine qui se voit encore à l'église Saint-Louis, Versailles.

[2] *Agnès*, c'est-à-dire *agneau* en latin, et *chaste* en grec. *Agnes latine Agnam significat, græce castam; erat quod vocabatur.* (S. August. ser. CCLXXIII, cap 6.) Selon le docte archéologue Mazzochi, Agnès vient du ... V. son *Calendrier de l'église de Naples.*

[3] Il y a divergence d'opinions sur la date de ce martyre. Baronius, les bollandistes, Corsini, Nibby et Bartolini, la placent, les uns sous Dioclétien et Maximin, les autres sous Aurélien, les autres dans les premières années de Constantin. (Voy. *les Actes du martyre de sainte Agnès*, par Bartolini

Tous les ans avait lieu, à la chapelle Saint-Sulpice, un pèlerinage qui s'est perpétué jusqu'à nous[1]; les mères viennent apporter leurs petits enfants et les placer sous la protection du saint. On voyait, à cette dévotion qui avait lieu le 19 janvier, et ensuite le dimanche après l'Ascension, dans l'église de Royaumont, quatre et cinq mille personnes. « La fête duquel (saint Sulpice), dit un auteur « du dix-septième siècle, se célèbre tous les dimanches « des octaves de l'Ascension de Notre-Seigneur, auquel « jour il y a *grand concours de peuple* dans l'église de « céans pour impétrer les grâces de Notre-Seigneur par « les mérites de ce grand saint[2]. »

Saint Louis connaissait-il les écrits de saint Ambroise et les poésies de Prudence[3], qui fut l'historien de sainte Agnès? Sans aucun doute, puisque les contemporains ont raconté combien le saint roi était versé dans les lettres sacrées et dans les écrits des Pères de l'Église. Il n'ignorait ni l'*éloge* que saint Ambroise avait fait de la sainte dans son livre *des Vierges*, ni l'hymne de Prudence, écrivain du même siècle[4]. On sait que les vers de ce chantre illustre des premiers martyrs ont toute l'exactitude et toute la valeur de l'histoire[5]. Néanmoins on se demande

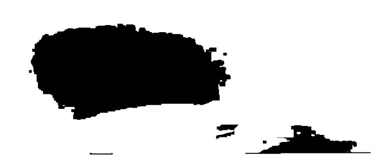
[1] Aujourd'hui l'église de Royaumont étant détruite, le pèlerinage relatif à saint Sulpice a lieu à l'église d'Asnières, également le dimanche, entre l'Ascension et la Pentecôte; les reliques de saint Sulpice furent transportées à Asnières, après la vente de l'abbaye.

[2] Gaignières, *Abrégé du Cartulaire de Royaumont*, Bibliothèque impériale.

[3] Ruinart, *Act. sinc.*, SS. MM. p. 402, édit. Veronen.

[4] Aurelii Prudentii, Hymnus de Martyrio S. Agnetis. (Ex libro Περὶ στεφάνων, XIV.)
Pas plus au treizième siècle qu'à l'époque de dom Ruinart, on n'avait encore retrouvé l'élégante épigramme que le pape saint Damase avait fait graver sur la tombe de sainte Agnès; il n'existait alors, dit Bartolini, que dans le manuscrit du Vatican d'où Serazano l'a extrait pour le faire publier, en 1638, avec d'autres poésies de ce pontife.

[5] Saint Jérôme (du quatrième siècle et première période du cinquième), dans la *Lettre* CXXX *à Demétriade;* Sulpice Sévère (même époque) dans un de ses *Dialogues*. II, p. 593; saint Augustin, dans son Sermon CCLXXIII et dans le Sermon CCCLIV (Serm. ad populum, III classis, scilicet Serm. de Sanctis);



si ce sont les religieux de Royaumont qui dédièrent spontanément une chapelle à sainte Agnès, ou bien si l'initiative partait d'un désir du monarque fondateur de l'abbaye, interprété par les religieux. La tradition a tranché cette question sans attendre que l'assiduité du saint roi à la chapelle de Royaumont révélât tout l'attrait que l'histoire de sainte Agnès[1] avait pour Louis IX. Les particularités qui précédèrent le martyre de la jeune Romaine, la confession de sa foi, la passion du fils du préfet de Rome pour Agnès, origine des épreuves qu'eut à subir la sainte, les circonstances dans lesquelles fut révélé son vœu de virginité et d'où il advint que la jeune fille fut livrée au juge et aux licteurs ; cet ensemble de faits avait pénétré saint Louis[2], et ce fut pour donner satisfaction à un désir positivement exprimé par la piété

saint Maxime, évêque de Turin (cinquième siècle), dans une de ses Homélies (Serm. LI, in Natali S. Agnetis); saint Grégoire le Grand (590-604) dans son Homélie XI sur l'évangile de saint Mathieu, ch. XIII, v. 34-52 prononcée dans la basilique de Sainte-Agnès; Venantius Honorius Clementianus Fortunat (même époque), au livre III de sa Vie de saint Martin de Tours; saint Adelm, premier évêque de Sherburn chez les Saxons occidentaux (mort en 709), dans le ch. XXV de son opuscule de *Louange de la virginité;* le vénérable Bede, du milieu du huitième siècle, dans son Martyrologe; Roswita, religieuse bénédictine de Grandersheim, dans la basse Saxe (qui florissait au dixième siècle), dans son poëme sur les Actes de sainte Agnès; Hildebert, né dans le Vendômois (du douzième siècle), qui occupa tour à tour l'évêché du Mans et l'archevêché de Tours, et qui a laissé un petit poëme en vers élégiaques sur les Actes de sainte Agnès : tous ces auteurs ou presque tous, que Bartolini a cités, étaient familiers à saint Louis, et c'est là, sans doute, qu'il avait découvert ce type de modestie céleste dans une jeune enfant. Du reste, le prince des théologiens, saint Thomas d'Aquin, avait une dévotion spéciale à sainte Agnès; il aimait l'illustre martyre avec une grande tendresse et se recommandait à son intercession efficace; il portait toujours sur lui une précieuse relique de la sainte. Saint Louis, qui aimait à s'entourer des grands esprits, voyait souvent saint Thomas. La dévotion à sainte Agnès était-elle passée du Docteur angélique au fils de Blanche de Castille?

[1] Depuis la mort de saint Louis, la chapelle de Sainte-Agnès s'appela *chapelle Saint-Louis* en mémoire des heures, si nombreuses, pendant lesquelles le bon roi s'y était agenouillé; elle était située au transept septentrional de l'église.

[2] « Saint Louis, dit Pierre Le Nain, avait accoutumé d'aller prier devant l'autel de Sainte-Agnès. » (*Histoire de Cîteaux*, t. XI, p. ...) Tillemont dit aussi : « Quand saint Louis était à Royaumont, il ...

royale, que les religieux de Royaumont mirent sous l'invocation de sainte Agnès une des chapelles de leur basilique. « Le dict saint Louis portait tant de dévotion à « sainte Agnès, a écrit un des visiteurs de Royaumont « en 1694, qu'il voulust que son oratoire (la chapelle où « il priait dans l'église de Royaumont) fust dédié soubs « son nom, quoique depuis on l'ait appellée la chapelle « de saint Louis[1]. » Les règles de Cîteaux proscrivaient sans doute les peintures de leurs églises, parce qu'ils voulaient que leurs temples se distinguassent par l'austérité et la simplicité. On a déjà vu que, par suite de la munificence du roi et des princesses, le chapitre général de Cîteaux crut devoir infliger, du temps de saint Louis, une critique au monastère de Royaumont à cause des peintures admises dans son église. Toutefois, comme exception, il est de toute probabilité qu'on avait une image quelconque de sainte Agnès, une copie des antiques peintures représentant la sainte d'après l'apparition miraculeuse dont les parents d'Agnès furent gratifiés après son martyre. La jeune suppliciée se présentait à ses parents entourée d'un chœur de vierges, vêtue d'une robe tissue d'or et tenant à ses côtés un agneau blanc comme la neige[2].

Combien la diversité des attractions était marquée jusque dans les nuances de la dévotion royale et de la dévotion populaire! Les masses du treizième siècle n'arrivaient pas aux finesses de la pénétration d'esprit; elles ne descendaient pas aux subtiles délicatesses du sentiment. Le bon évêque de Bourges avait été admirable par sa charité; il

ordinairement ses prières devant l'autel de Sainte-Agnès, *qui porte aujourd'hui son nom.* » *Vie de saint Louis*, t. Ier, p. 195.

[1] Manuscrit de la Bibliothèque impériale : Gaignières, dans son *Abrégé du Cartulaire de Royaumont.*

[2] Molanus, *Histoire des saintes images*, lib. III, cap. VI, p. 257. — Il y a, dans la messe du 28 janvier, seconde fête de sainte Agnès (liturgie romaine), ces mots : *Stans a dextris ejus agnus nive candidior.*



avait fait du bien, et la puissance lui fut donnée du ciel en faveur des enfants. Voilà pourquoi les sympathies féminines pour cette dévotion. On s'explique le naïf besoin qui poussait les populations du Beauvaisis et de l'Ile-de-France par milliers, à Royaumont, le 19 janvier; la *bonté secourable*, tel était l'idéal de ces populations[1]. Et, pour saint Louis, ce qui le séduisait, ce n'étaient pas le renom et le fracas extérieur qui s'étaient attachés à la mémoire de sainte Agnès; ce n'étaient pas les chants lyriques de Prudence devenu le poëte des glorieux combats des athlètes du Christ; ce n'était pas la basilique célèbre élevée à Rome par Constantin en l'honneur de sainte Agnès; ce n'était pas cet entraînement qui porta plusieurs Romains à vouloir reposer, dans la mort, aux côtés de la tombe de sainte Agnès dans le champ de sa sépulture, sur la voie Numantane; la dévotion de saint Louis avait plus de profondeur.

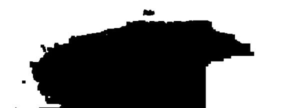
Un écrivain de ce siècle a rendu à la mémoire du saint roi un de ces jugements équitables qui donnent la clef du mystère. « Avant la révolution, dit-il, l'Académie française faisait prononcer chaque année, au 25 août, un panégyrique de saint Louis; et cet usage avait été repris après 1816. Louis IX est celui des rois de France qu'on a le plus loué et qui méritait le plus de l'être : parmi ses vertus on doit surtout remarquer cette *passion pour la justice* qui l'animait constamment, ce *respect pour la vie des hommes*, dont il donna tant d'exemples au milieu des dangers et qu'on trouve si rarement chez les maîtres de la terre. « Il mit « souvent, dit Joinville, son corps en danger et aventure « de mort pour le peuple de son royaume. » Ce qui n'intéressait que lui ne pouvait l'émouvoir, ce qui intéressait la religion et le bonheur des peuples l'élevait au-dessus de toute crainte et de toute considération. Dans les circonstances où la justice ordinaire cède aux intérêts de l'État

[1] Consulter, quant à saint Sulpice, les *Acta sanctorum* des bollandistes.

il ne consulta jamais que sa conscience; et cette probité scrupuleuse a frappé le monde d'une si profonde admiration, que les publicistes les plus hardis n'ont pas encore osé juger ses actions par des règles contraires à l'équité qui les inspira[1]. » La préférence accordée au culte de sainte Agnès n'achèverait-elle pas l'explication de la haute personnalité de saint Louis? Voir le monarque habituellement agenouillé devant cette chapelle de Royaumont est plus expressif et plus révélateur qu'une longue page d'étude psychologique. La jeune Romaine, ayant fait une promesse solennelle à Dieu, comprenait que de telles avances ne sauraient être vaines, parce que l'idéal de la justice était profond et fort dans cette âme tendre et invincible d'enfant. Il plut au fils de Symphronius, préfet de Rome, d'éprouver pour elle une passion qu'elle ne pouvait partager; elle résista aux flatteries, aux séductions, aux menaces, au bourreau. Elle meurt, mais elle meurt juste, fidèle à sa parole et à son idéal. Force dans la faiblesse, attachement à Dieu par-dessus les choses éphémères, amour de la justice jusqu'à la chasteté; chasteté, parce que cette fleur suprême de la vertu humaine va se perdre et se confondre dans une idée transcendante de justice : c'est ce que saint Louis vit dans sainte Agnès, c'est en même temps le secret de sa dévotion à la sainte.

Le 19 et le 21 janvier voyaient chaque année un double concours à Royaumont. Le 19, des flots de peuple envahissaient la vaste nef et se pressaient autour de l'image de saint Sulpice : on exprimait des demandes pour les besoins matériels de la vie. Le 21, Louis IX se glissait, silencieux et solitaire, à la chapelle Sainte-Agnès pour y demander la justice dans son triple aspect, justice envers Dieu ou piété, justice envers les peuples ou sage application du droit, justice envers soi-même ou chasteté. Une

[1] Un des collaborateurs de Michaud.



page de saint Ambroise résumant le drame de la sainte, brillait devant la pensée du monarque méditatif. « De quelle terreur, dit l'archevêque de Milan, le bourreau menace Agnès pour se faire craindre! que de caresses pour la persuader! quelles magnifiques promesses pour obtenir sa main! Mais la jeune vierge lui répond : « C'est une injure faite à un époux que de lui différer mon amour; celui-là m'aura pour épouse qui, le premier, m'a choisie. Que tardez-vous à me frapper, licteur? Périsse ce corps qui peut plaire à ces yeux dont je refuse le sourire! » Elle s'arrête, elle prie et courbe la tête. Vous eussiez vu trembler le bourreau comme si c'eût été lui le condamné; sa main hésite, sa figure pâlit à la vue du supplice d'autrui, tandis qu'Agnès est impassible au milieu de ses propres tortures. Voici donc dans une seule victime un double martyre, celui de la pudeur et celui de la religion[1]. » Après avoir lu ces pages, on compren.. que saint Louis ait trouvé son idéal dans cette jeune martyre de la fin du troisième siècle, et qu'il ait ressen.. d'une manière éminente l'enthousiasme qu'éprouvèren.. dès les premiers âges, les habitants des rives du Tib.. qui élevèrent la basilique de Sainte-Agnès sous les mur.. de Rome.

Outre ses chapelles renommées, la belle église de Roy.. mont fut illustrée, dès les premiers âges, par de nom.. breuses et précieuses reliques, dont une partie devait êt.. égarée plus tard par le malheur des guerres civiles et .. guerres étrangères. Saint Louis donna des reliques d.. vraie Croix et de la sainte Couronne [2]. On avait une reli.. de sainte Agnès[3]. En 1240, Charles, empereur des Roma..

[1] S. Ambrosii, ex lib. I, *de Virginibus ad Marcellinam sororem*, cap

[2] Elles remplissaient deux croix d'argent. V. *Inventaire des reliq..* en 1690. Gaignières : manuscrits Richelieu.

[3] Gaignières mentionne « *le bras de Sainte-Agnès*, enchass.. d.. cristal. » « Son corps, dit un critique moderne, est toujours rest.. .. basilique de la voie Numantane. Mais sa tête, qui était tombée sous le ..

étant à Damiette, donna à Robert, comte d'Artois, frère de saint Louis, le chef de Saint-Jacques le Mineur, comme il conste par les lettres[1]; Robert ayant disparu depuis son entrée à la Massoure, saint Louis donna cette relique à Royaumont. Royaumont possédait encore, en 1549, des reliques de saint Barthélemy, apôtre[2], de saint Tiburce[3], de saint Étienne, de saint Urbain, pape et martyr[4], des compagnons[5] de saint Maurice[6], des compagnes de sainte Ursule[7], de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry[8], de saint Sulpice, archevêque de Bourges[9], de sainte Berge[10],

fut transportée par le pape Honorius Ier dans l'église Saint Jean de Latran, et aujourd'hui elle se trouve dans celle de Saint-Sauveur *ad Scalas*. — En 1620, le cardinal Paul-Émile Sfondrate, réparant le grand autel de la basilique constantinienne, y découvrit le corps de sainte Agnès. — Depuis le milieu du dixième siècle, des reliques de sainte Agnès sont honorées dans la ville d'Utrecht en Hollande. » Elles furent données en 966 à Rome, à Baldricus, quinzième évêque d'Utrecht. C'est probablement par ce canal qu'une part des reliques de sainte Agnès allèrent aux églises de Cologne, Anvers, Bruxelles et puis à Royaumont.

[1] Gaignières, *Abrégé du Cartulaire.*

[2] Le chef.

[3] Les bras.

[4] Enchâssé en argent et orné de plusieurs pierres précieuses.

[5] « Le 13 septembre 1260, Conrad, archevêque de Cologne, manda à saint Louis que, pour satisfaire à son désir, il avait mis entre les mains d'Adam, prieur de Royaumont, les corps de dix saints ou saintes tirez de diverses églises. » *Histoire de Cîteaux*, par P. Le Nain, t. IX, p. 296.

[6] « L'évêque de Cologne, dit Gaignières, envoya à Royaumont huit corps des saints martyrs compagnons de saint Maurice, nommés les Thébains. »

[7] Deux corps de saintes compagnes de sainte Ursule, comme il se voit par deux lettres testimoniales données à Cologne le 18 juin 1260 et le 13 septembre 1261. « On les plaça, dit Gaignières, dans des châsses de pierre artistement élabourées à l'entour du chœur de l'église de céans. » (V. aussi Martène, *Thesa. anecd.*, t. VII, 1re col., 1108.)

[8] Le chef, mis dans un reliquaire de bois doré.

[9] La *main*. De 1670 à 1690, on ne faisait plus le service dans la chapelle de Saint-Sulpice le jour de sa fête : elle était polluée ou souillée; les religieux faisaient l'office dans une autre chapelle.

[10] Les reliques de sainte Berge étaient dans un reliquaire de bois doré. D'anciens écrits remontant au neuvième siècle, antérieurs à toute légende, témoignent du martyre de sainte Ursule et de ses nombreuses compagnes; tels le martyrologe d'Usuard de 875; celui d'Augsbourg. Act. SS. Boll., t. VII, p. 22, du neuvième siècle; les Calendriers conservés dans la bibliothèque de Dusseldorf, manuscrits du neuvième et du dixième siècles; un ancien calendrier de Corveq, d'autres de Verdun et de Lire; un ancien missel de l'église de Saint-Pantaléon, à Cologne, du neuvième siècle; un ancien



vierge et martyre, de sainte Catherine[1], de sainte Concorde[2], de saint Barnabé[3]. Le jour devait venir aussi, lorsque saint Louis ne serait plus de ce monde, où l'église de Royaumont renfermerait des reliques[4] du corps de son illustre fondateur. Mais ne devançons pas la marche du temps.

La réception des reliques de sainte Berge ou Bergue fut un bonheur et un événement pour Royaumont et pour la contrée tout entière. La tiédeur des modernes ne soupçonne pas ce que produisait, dans ces temps de foi, l'arrivée d'un corps de saint. Nous allons bien admirer dans les vieilles cathédrales leurs reliquaires étincelants, remplis de reliques, pleins de choses précieuses qui seraient enviées par les musées les plus riches, telles que des pièces d'orfévrerie byzantine quelquefois d'une grande rareté. Mais comment se représenter l'émotion des moines et des habitants des localités annexées à Royaumont, alors qu'on recevait un sarcophage contenant les ossements d'un saint, d'une sainte?

Le 18 juin 1260, Conrad, évêque de Cologne, avait envoyé, à la requête de saint Louis, le corps entier de sainte Berge, vierge et martyre, fille d'un comte de Bretagne et compagne de sainte Ursule. C'est au mois d'octobre de la même année que le monarque fit placer solennellement cette relique dans l'abbaye de Royaumont[5]. Le corps avait été d'abord déposé dans l'église d'Asnières, et quand

Missel qui se trouve à Fraisingue; des Litanies des neuvième, dixième, onzième siècles conservées dans la bibliothèque darmstadtoise... Ces divers écrits fixent, tous, le nombre des vierges martyres à des milliers.

L'histoire explique comment sainte Ursule, vierge, partie de la Grande-Bretagne avec une flottille de jeunes compagnes, va à Rome, revient à Cologne, est demandée en mariage par un prince barbare, par le prince des Huns; comment, sur son refus, il y eut un massacre général.

[1] *Inventaire des reliques* fait en 1791.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Un ossement de l'épaule de saint Louis, Gaignières, *copie moderne*.

[5] Voir l'*Abrégé du Cartul. de Royaumont*, par Gaignières.

lers; chacun retourna à son poste, et le combat recommença, jusqu'à ce que la nuit séparât les combattants.

Le lendemain, 17 mai, allait probablement être pour la ville un jour de deuil et de désolation; les ligueurs, exaspérés par une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, voulaient donner, aux villes qui n'embrasseraient pas leur parti, un exemple terrible. Toutefois, on avait repris, dès le matin, la question de la capitulation. Les royalistes traînaient les débats en longueur, avec intention. Leurs calculs obtinrent du succès. M. de Thoré apprit enfin la nouvelle de l'arrivée de MM. de Longueville et de Lanoue, qui approchaient avec huit cents chevaux et quinze cents arquebusiers pour secourir la place.

Lorsque, dans la contrée attentive aux diverses péripéties du siége de Senlis, on apprit que des troupes fraîches étaient venues ravitailler la place, on estima généralement que la lutte changeait de face, et que les assiégés avaient des chances. Une bataille en rase campagne allait décider la question, que les opérations du siége avaient laissée sans conclusion. Lorsque, en effet, le duc d'Aumale vit approcher les sieurs de Longueville et de La Noue, il était élémentaire qu'il devait empêcher leur jonction avec la ville et leur offrir isolément le combat. On était, dans toute la contrée, inquiet et les yeux fixés sur la nouvelle phase de la lutte. Les deux partis se rencontraient entre Montepilloy et la Victoire, à l'endroit même où, cent soixante ans auparavant, Charles VII et les Anglais s'étaient trouvés en présence.

Au pied des murs de cette abbaye, se décida, en réalité, une de ces journées qui ont de l'influence sur les destinées des empires. Les ligueurs perdirent la bataille, sans que les mémoires contemporains expliquent suffisamment pourquoi et comment ils la perdirent. Du reste, les raisons, données après coup, d'une victoire ou d'une défaite, ne sont jamais une explication *adéquate* des faits. Il

commis par Grégoire X à l'enquête pour la canonisation de saint Louis, et que le même pontife devait choisir, en 1274, pour assister au concile général de Lyon avec Paul, évêque de Tripoli, et saint Bonaventure, général des frères mineurs. Mais déjà une légende populaire circulait sur sa nomination à la dignité d'archevêque. Voici sur quel thème travailla l'imagination publique : Eudes Rigault, qui était dans l'ordre des frères mineurs depuis 1236, se trouvant à Rouen, en 1247, pendant la vacance du siége métropolitain, pour y prêcher la parole de Dieu, le chapitre de cette métropole s'était assemblé pour l'élection d'un archevêque; mais incertain sur le choix qu'il devait faire, il eut l'inspiration, prétendait la muse inventive du peuple, de donner son suffrage au *premier ecclésiastique qui viendrait le matin prier dans la cathédrale*. Cette résolution prise, il se trouva que ce fut le frère Eudes Rigault qui, ce jour là, allant prêcher à la campagne, passait par l'église pour y saluer le saint sacrement et par le fait y entra le premier. Ce n'est l qu'une tradition d'une naïveté bizarre. La vérité est q ses éminentes qualités de prédicateur avaient frappé l chapitre de Rouen, et que la réputation de ses talents de ses vertus le firent placer, malgré sa résistance, ce siége éminent. Toujours est-il qu'il avait un gr prestige aux yeux du peuple.

Joignez surtout l'intérêt de cette pieuse relique : l n'avait point reculé devant la dépense pour lui do une châsse dont la magnificence rappelait la gloire cé de la sainte. On n'a point à discuter ici les diverses o nions des savants sur la manière d'interpréter la lé des onze mille vierges. Les restes des compagnes de s Ursule massacrées dans un temps de ténèbres, où le f beau de l'érudition peut seul pénétrer, et qu'on ret vers le septième siècle, avec quelques autres, dans cimetières des environs de Cologne, furent assez n

breux pour enrichir de reliques les églises des principaux monastères de la chrétienté. Plus favorisé que de puissantes villes, Asnières put envoyer à l'abbaye de Royaumont le corps entier d'une de ces vierges dont le nom, aussi miraculeusement conservé que les ossements, venait donner à la France une glorieuse part dans ce bienheureux massacre [1].

On marcha processionnellement d'Asnières à Royaumont; le vénérable évêque d'Évreux s'était joint à l'archevêque de Rouen pour rehausser la pompe de la cérémonie. Au monastère de Royaumont, attendaient, avec les religieux, le très-révérend père Robert, abbé du monastère, l'évêque de Beauvais, Guillaume de Grès, enfin le père abbé de l'abbaye de Clairvaux, Jean I[er], qui avait commencé par être moine de Saint-Denis et qui, entré dans l'ordre de Citeaux, fut élevé au siége abbatial de Clairvaux; il devint ensuite archevêque de Mytilène. L'église de Royaumont reçut le corps [2] de la sainte avec des honneurs considérables; l'archevêque de Rouen célébra pontificalement la messe, et le révérend père abbé de Clairvaux, prononça un discours conforme à la circonstance. Cette grande journée produisit une impression si vive, que l'archevêque de Rouen crut en devoir consigner le souvenir dans son *Regestrum*, avec un soin tout particulier. C'était pour lui autrement important que d'avoir vu une lettre, un autographe de Charlemagne, ou un manuscrit sur lequel Abailard aurait copié quelques versets de la Bible [3].

On trouve dans ses notes la relation suivante: « Ann. 1260, *V. non. octobris.* « Deportavimus, nos, una cum Domino « *Rege* et venerabili fratre nostro episcopo Ebroycensi « (Evreux) processionaliter, astantibus multis nobilibus

[1] Ainsi s'exprime M. Bonin (d'Évreux), dans l'introduction du *Regestrum visitationum* archiepiscopi Rhotomagensis.

[2] *Gallia christiana*, IV, 806. Dom Bouquet, XXI, 584.

[3] La cathédrale de Sens, riche en choses précieuses, a un de ces manuscrits.



« et aliis, ossa cujusdam virginis, videlicet unius ex un-
« decim millibus virginum quæ nominatur Barga, de
« Asneriis ad abbatiam Regalis-Montis; et nobiscum multa
« veneratione processionaliter occurrerunt abbates *Claræ-
« Vallis*, *Regalis-Montis*, et conventus ejusdem loci; ibi-
« dem existente episcopo Belvacensi (Guillaume de Grès,
« évêque de Beauvais jusqu'en 1267); qui ossa dictæ
« virginis in quodam scrinio recondita celeberrime rece-
« perunt, et ibidem prædicavit dictus abbas Claræ-Vallis.
« Nos autem, per Dei gratiam, in dicto cenobio, in pon-
« tificalibus magnam missam celebravimus[1]. »

On célébra depuis, chaque année, à Royaumont, la fête de Sainte-Berge le deuxième d'octobre, avec permission du chapitre général de l'ordre de Cîteaux.

Mais la grande particularité historique de l'abbaye naissante est dans cette sorte d'unification entre l'abbaye et son fondateur, que les années rendirent de plus en plus étroite. Après que saint Louis eut médité à Royaumont ses croisades, il y réfléchit aux diverses améliorations financières, administratives, judiciaires, qu'il introduisit dans le royaume; il fit accomplir à Royaumont la portion chérie de son programme royal, qui était le culte, la renaissance des lettres; saint Louis venait à Royaumont pour prier, pour y rajeunir son âme, y refaire les forces que nécessitent le devoir et le fardeau des choses publiques. On se demande si saint Louis viendra jamais à Royaumont pour y pleurer. Il est si doux de pouvoir pleurer à certaines heures et de trouver pour les pleurs un lieu propice! En 1260, saint Louis va-t-il dire à Royaumont, selon la parole d'un poëte : « Marchons à l'avenir par-dessus les tombeaux[2], » lui qui plus que personne, en sincère chrétien, savait et sentait que « mourir, c'est achever de naître[3]. »

[1] *Regest. visitationum*, p. 352.
[2] Parole de Gœthe, parole de courage à travers la difficulté des temps.
[3] Ce que dit quelque part Shakespeare.

Des tombes s'étaient déjà ouvertes à Royaumont; la mort avait fait des vides dans les rangs de la famille royale, et saint Louis avait exprimé la volonté que Royaumont donnât l'asile du cloître à la dépouille mortelle des *siens*, et devînt leur lieu de sépulture. Il avait perdu plusieurs enfants en bas âge, ainsi qu'un de ses frères, un prince qui avait grandi avec lui, dans la maison de Louis VIII leur père. Le trépas vint embellir l'intérieur de la basilique de Royaumont par la lugubre ornementation des sépultures. Mais si les tombes ogivales ajoutèrent, dès le treizième siècle, à la funèbre décoration de l'abbaye, ce ne fut pas sans coûter au saint roi le plus pur de son sang et de ses larmes. Dans un des angles de l'église de Royaumont formés par les piliers gothiques, couverts « de bannières, d'ex-voto, de verrines en couleurs, avec les armoiries de l'abbaye royale, portées aux processions du soir, » la tête enfantine et coloriée d'un prince en manteau bleu, semé de billettes et de losanges d'or, reposait sur deux coussins de marbre supportés par des anges. C'était le mausolée d'un frère de saint Louis.

Tout autour, se voyaient sculptées en creux des fleurs de lis et des cercles d'or; puis, au-dessus, s'élevait une rangée d'arceaux ou niches à ogives qui renfermaient alternativement un moine de Cîteaux couvert de son froc, et un ange revêtu de la dalmatique azurée aux armes de France. On lisait en vers latins sur le sarcophage : « Moi « Philippe, ayant surnom Dagobert[1], je tends les mains « vers vous, ô mon Dieu! brûlant du désir de retourner « en votre sein! Né d'un illustre père (Louis VIII), j'ai « pour frère et pour roi un autre Louis, et pour mère la

[1] Né en 1212, et, selon d'autres, en 1222, mort vers 1227 ou 1229.— La gure de Dagobert ressemblait assez à celle de Louis, fils de saint Louis. on surcot avait près du col un appendice formant un triangle allongé ui fermait avec une boutonnière servant à en élargir l'ouverture et donnait, ır suite, plus de facilité pour le passer. Il avait aussi par-dessus l'épaule ne pièce qui ressemblait assez au chaperon qu'on portait au siècle sui-

« reine Blanche. Roi des rois, vous qui possédez le dia« dème éternel, préservez-moi du feu de l'enfer, moi qui « suis de race royale! placé en ce lieu pour servir de pâ« ture aux vers, je m'efforce de m'étendre vers vous, et « avec moi se trouve éteinte toute la gloire qui m'at« tendait! »

Non loin de cette tombe, s'élevaient deux autres mausolées d'une plus petite dimension. Le premier renfermait la fille aînée de Louis IX, Blanche de France, filleule de la régente, si impatiemment désirée par Marguerite, et qu'elle perdit en 1243. Ce tombeau consistait dans une simple lame de cuivre émaillé, d'un travail exquis. Représentée comme prête à lancer une paume, Blanche, pour se livrer plus facilement à cet exercice, relevait sa tunique parsemée des lis de France et des tours de Castille, figurés en losanges par une riche mosaïque. A côté, une tombe exactement pareille renfermait le second fils de Louis, Jean de France, mort en 1247; la plaque de cuivre, le costume, l'exécution, tout était absolument semblable à la seule différence que le prince portait une sorte de sceptre surmonté de fleurs de lis d'or. Ainsi la main du frère tenait le symbole d'une puissance illusoire et o...

vant. Ce monument existe encore : on peut le voir à l'église de S. Denis. Voici les épitaphes en latin; on y lisait :

Hic jacet Philippus cognomen habens Dagoberti, frater S. Ludovici, h. monasterii fundatoris.

Cette épitaphe n'était formulée ainsi qu'après la canonisation de Louis, au commencement du quatorzième siècle.

Et dans un autre endroit ces vers :

Ecce Philippus ego cognomen habens Dagoberti
Ad te tendo manus, ad te volo, Christe, reverti;
Natus magnifico patre rege fui Ludovico
Rex meus et frater meus Ludovicus Blanchaque mater.
Rex, qui regna regis, regium diadema perenne
Me sobolem regis tuearis ab igne Gehennæ.
Vermibus hic ponor, escas extendere conor,
Et sicut hic ponor, ponitur omnis honor.

de la sœur paraissait arrêtée dans ses jeux naïfs par l'étreinte glacée de la mort[1].

Plus de quinze années étaient passées sur ces tombes; la vie de Louis IX avait été remplie, depuis 1243, de tant d'événements, que le temps avait sinon cicatrisé les blessures paternelles, du moins adouci leur âpreté. Les événements militaires, les expéditions lointaines, les épisodes curieux de cette croisade de 1248, la captivité, le retour en France, le mariage de la princesse Isabelle, l'une des filles de saint Louis, avec le roi de Navarre, l'intervention du roi en Piémont, en Flandre, en Provence, tant d'affaires nouvelles avaient occupé successivement l'esprit de Louis IX. La paix dont jouissait la France permettait à son chef de se vouer à de grandes réformes intérieures : il avait déjà doté le pays de mesures législatives et administratives qui étaient un notable progrès sur le monde féodal. Ce n'était pas ensuite une faible gloire pour un monarque d'avoir donné l'idée et provoqué, grâce à la collaboration de Royaumont, l'exécution de l'Encyclopédie du treizième siècle, livre gigantesque qui devait contenir les principes de toutes les sciences enseignées dans les universités et dans les écoles théologiques. Le règne de Louis IX était donc au comble de la prospérité; il marchait à l'unité territoriale et à un certain agrandissement de la monarchie; il n'était pas de l'avis des différents barons de France qui protégeaient le morcellement; Louis IX pouvait déjà s'envelopper dans les plis du drapeau de la France devenue grande, homogène, compacte et forte. Et cependant de nouvelles catastrophes,

[1] Ces deux tombeaux existent. Grâce à M. Viollet-Leduc, on y répare en ce moment les outrages faits par la révolution.

On lisait sur le tombeau de Blanche : « Hic jacet Blancha excellentissimi Ludovici regis Francorum, primogenita, quæ in ætate infantiæ migravit ad Christum anno gratiæ 1243. »

On lisait sur le tombeau de Jean : « Hic jacet Joannes excellentissimi Ludovici regis Francorum filius, qui in ætate infantiæ migravit ad Christum, anno gratiæ 1247.

de nouveaux deuils de famille allaient frapper saint Louis, après l'année 1259, et assombrir l'abbaye de Royaumont. Tandis qu'on touchait au moment de la conclusion d'une alliance qui devait être une garantie pour les intérêts français, la maison et la dynastie de saint Louis allaient être soumises à de nouvelles épreuves; la famille royale n'échappait pas à la loi commune; le rire d'aujourd'hui ne cache souvent que les pleurs de demain, de même que l'on voit les productions les plus riantes mûrir sur les flancs sinistres de ces monts qui s'apprêtent à vomir la fumée, la lave et la désolation [1]. C'est que la joie de saint Louis était voisine d'une profonde et prochaine tristesse.

Il s'agissait donc d'une alliance depuis longtemps projetée pour l'héritier présomptif de la couronne de France. Le traité concernant le mariage entre Louis de France, fils aîné du roi saint Louis, et Bérengère, fille d'Alphonse, roi de Castille, avait été rédigé selon les formes [2] : on y stipulait les possessions et les héritages puissants qui devaient retourner à Bérengère; on y faisait les hypothèses nécessaires; on y avait prévu les diverses éventualités que pouvait entraîner tel ou tel décès dans la famille régnante d'Espagne. Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, avait assisté à la rédaction et à la signature de la convention matrimoniale datée de Paris l'an 12[illegible], mois d'août, le vendredi avant l'Assomption. En cette année 1259, le château royal d'Asnières était tout à l'allégresse et à l'espérance : tandis que Vincent de Beauvais avait contribué à l'éducation scientifique du jeune Louis, saint Louis avait dû former en l'âme du jeune prince ce caractère viril et royal, « aimant mieux gagner les esprits par la douceur et les exciter par la récompense, que faire tout par autorité; doux à ses ennemis et ne p[illegible]

[1] Ainsi le *lacryma Christi* mûrit sur les flancs du Vésuve.

[2] *Mémoires de M. de Brienne*, vol. LXIV. Tillemont, aux pièces de son manuscrit sur saint Louis, t. II.

suivant pas toujours son droit par les armes; préférant les conseils de paix et relâchant du sien autant que sa dignité et la sûreté publique le pouvaient souffrir[1]. » Mais le mariage ne devait pas avoir lieu. Que ce soit le vénérable père abbé de Royaumont, Robert II; que ce soit Vincent de Beauvais à qui incomba la charge d'annoncer à la royale famille la fatale catastrophe de la fin de décembre 1259, toujours est-il que la poitrine de ce tendre père fut brisée par un coup bien cruel. Le ciel n'avait fait que prêter le jeune prince à la France[2]. L'élite des trois royaumes ne devait point fêter une union dont l'ombre de Blanche de Castille eût tressailli de joie. Au lieu d'une couronne terrestre, Louis fut appelé à la couronne plus désirable des élus; son trône et son lit nuptial furent une paisible tombe à Royaumont; et en place du manteau fleurdelisé, le linceul funéraire revêtit à jamais *le fils* de France dans sa dix-septième année : il expira au cœur de l'hiver, les premiers jours de janvier 1260[3], « après avoir humblement confessé ses fautes » et reçu les sacrements avec cette foi vive et touchante qui le faisait déjà appeler par le pape Alexandre IV « le futur appui de l'Église et de la religion. » Ainsi disparut de la terre un prince qui donnait les meilleures espérances, et l'on s'explique les douleurs dont Royaumont fut témoin; le jeune Louis avait du courage, de la modestie, de la piété et de la générosité. Comme son père, il joignait à la physionomie la plus noble et la plus douce une taille élancée; sa vue seule inspirait l'affection. Louis IX s'était

[1] Tel est le portrait que le dauphin de France, sous la dictée de Bossuet, tracé de Louis IX.

[2] Louis de France, fils aîné de saint Louis, naquit le jour de Saint-Mathias, dans l'année bissextile 1243; il fut baptisé par Guillaume, évêque de Paris, et tenu sur les fonts par Eudes Clément, abbé de Saint-Denis. Sa piété égala presque celle de son père : il porta avec Philippe, son frère, second malade qui entra dans la Maison-Dieu après sa construction. (Millin, *Antiquités nationales*.)

[3] En fin de décembre 1259 selon d'autres.

plu à développer les dispositions si heureuses de c
« l'enfant de la promesse qui avoit esté à merveille
et gracieux; » il ne s'était pas borné à lui donne
gouverneur et pour inspecteur de ses études l'hom
plus savant de son siècle, le célèbre Vincent de Bea
il avait surveillé lui-même son éducation avec l
dresse la plus éclairée.

Saint Louis fit ensevelir le jeune prince à l'abl
Royaumont, dont l'église voyait, hélas ! ses richesse
turales s'augmenter par les coups de la mort. Mais
nière blessure du cœur d'un tel père était bien cr
mort venait d'engloutir bien des perspectives et l
espérances. C'était surtout à l'église de Royaum
milieu de ses chers cisterciens, que saint Louis
voir reposer les restes d'un fils dont on avait app
qualités naissantes; il voulut qu'on donnât a
Louis une sépulture en rapport avec la perte qu'
d'essuyer. Saint Louis, avec toute sa sensibilité
n'aurait pu souscrire aux dogmes matérialiste
et de 1866[1], faisant inscrire à la porte des
que « la mort est un sommeil éternel, irrévoc
fin absolue de l'être; » il n'appartenait point à
modernes, étrangères à tout culte positif, aux
sacerdoces déplaisent pour l'heure de la m

[1] On connaît les multiples manifestations du matérialism
de cette année 1866 : « Je n'ai compris *sérieusement* la v
naliste, que le jour où la science m'a démontré l'inanité
théistes, que le jour où quittant des espérances frivoles
tiles, j'ai quitté le ciel pour la terre. » (Lettre de M. Je
M. Patrice Larroque, du 6 novembre 1866, insérée da
science, n° du 17 novembre.) L'écrivain, qui ne veut pas
injustices terrestres par des consolations d'outre-tombe,
métaphysiques, » serait arrivé, semblerait-il, à comprend
et le matérialisme sont les sources uniques des hautes p
sentiments et des actes les plus purs et les plus désintér
compte, avouer que le spiritualiste saint Louis n'était p
royal et vertueux imbécile aurait ignoré comment o
perte des êtres aimés, au moyen de la concentration
terrestres et dans les noirs abîmes du néant.

l'ambition est d'isoler les funérailles de toute prière chrétienne. Louis IX était à la fois l'homme du réalisme et de la prière; il était de ceux qui se sentent vaincus par l'idéal et dont le cœur accepte volontiers l'abri des voûtes consacrées, la majesté des temples, la poésie suppliante des psaumes, pour communiquer à nouveau avec les êtres qui ne sont plus visiblement de ce monde. Fermement persuadé de l'immortalité de l'âme, il estimait que c'était rationnel et doux de venir, dans un lieu à part, pleurer, prier, espérer pour ceux qu'on a aimés et qui ne sont plus. Le cœur a des besoins et une logique, d'ailleurs, auxquels Louis IX, père et chrétien, ne voulait pas avoir le triste et atroce courage de résister. Il n'est donc pas étonnant que le tendre père ait voulu donner un éclat particulier aux funérailles de son jeune fils, Louis de France, et qu'il lui ait fait élever à Royaumont un mausolée important. En voyant s'ouvrir cette tombe, le souvenir des qualités dont le jeune Louis avait fait pressentir la beauté, montait dans le cœur du père pour le déchirer. L'ayant fait appeler un jour auprès de lui, à Fontainebleau, pendant qu'il était malade lui-même d'une grave maladie dont l'issue était incertaine, il adressa à son fils ces mémorables paroles : « Biau fils, te prie que te fasses aymer au peuple de ton royaulme; car vraiment, te dis-je, aymerais mieulx que ung escot (Écossais) vint d'Écosse, ou quelque autre lointain estrangier qui gouvernast le royaulme bien et leaument, que si le gouvernois mal et en reproches ! »

Le noble rejeton s'était déjà « faict aymer du peuple de France; » aussi sa mort excita-t-elle une douleur universelle, partagée par la cour d'Angleterre qui s'apprêtait, en ce moment, à s'éloigner. Henri III, présent encore à Paris, depuis le traité d'Abbeville, suspendit son départ et voulut assister, ainsi que tous les siens, aux obsèques de son royal neveu; il vint unir ses prières à celles des

religieux de Saint-Denis et de Paris qui passaient les nuits à veiller sur le cercueil de Louis, et il assista aux funérailles. Peut-être s'était-il déjà mis en chemin pour retourner en Angleterre après la cérémonie de l'hommage, lorsqu'à la nouvelle du malheur qui frappait le roi, il s'empressa d'accourir. Après un service solennel célébré en grande pompe, le corps du prince fut transféré à l'abbaye de Royaumont au milieu d'un concours immense de chevalerie et de peuple. Plantagenet, comme baron et pair de France [1], porta pendant une demi-lieue le cercueil funèbre sur ses épaules, durant une partie du trajet de Saint-Denis à l'abbaye de Royaumont; les barons d'Angleterre et ceux de France rendirent le même honneur aux restes du prince si regretté. « Il avint, dit Guil« laume de Nangis, que Loys, li presmier fiex le roi de « France trespassa a Paris, de ce siècle, et fu porté la « premiere nuit à l'abbaye de Saint-Denis, pour estre « enterré a Royaumont. Icele nuit vellia devant le cors li « couvent de Saint-Denis, et distrent le service des mors « et leurs sautiers moult devotement. Lendemain matin li « roys Henris d'Engleterre et li plus noble baron qui là « furent, pristrent le cors et le portèrent aucun poi (petite « partie du chemin) de la voie à leurs propres espaules « jusques a Royaumont, et firent fère le service et l'ob« sèque, si comme il appartenoit a royal enfant. Après ce, « li roy Henris d'Engleterre et li barons pristrent congie « au roy de France, qui moult les honnoura, et retour« nèrent chascuns en sa terre et en son pays [2]. »

Ces témoignages touchèrent profondément Louis et Marguerite. Alors arrivèrent près du roi des hommes

[1] Voir *Guillaume de Nangis*, p. 412, B; 413, C.—*Chroniques de Saint-Denis*, p. 119, D.—Les plus grands seigneurs du royaume (dit l'auteur des *Essais historiques sur Paris*, t. II), portèrent alternativement le cercueil sur leurs épaules, et Henri III, roi d'Angleterre, qui était alors à Paris, le porta lui-même pendant assez longtemps comme feudataire de la couronne.

[2] *Annales du règne de saint Louis*, par Guillaume de Nangis.

vénérables et de saints prélats, pour le réconforter. Odon Rigault, archevêque de Rouen, lui dit de ces mots, empruntés aux livres saints, qui ont une grâce spéciale pour ranimer l'âme flétrie[1]. Le pape et presque tous les souverains de la catholicité écrivirent au roi de France des lettres de condoléance, remplies de témoignages d'affection et de sympathie. Vincent de Beauvais, précepteur du jeune prince, écrivit aussi à saint Louis au sujet de la mort de son jeune fils, une lettre en forme de *Traité de consolation*, dans laquelle il citait Platon, Cicéron, Salluste, Horace, Virgile, Valère-Maxime, les tragédies de Sénèque, Quintilien, Claudien, Macrobe, etc., mêlant des autorités morales et politiques aux préceptes puisés dans les livres saints et les traités ecclésiastiques[2].

C'était surtout sur le tombeau de ce prince que désormais venait s'agenouiller le saint roi; ce nouveau tombeau faisait couler des larmes plus vives que les autres cénotaphes de Royaumont érigés à de jeunes fleurs à peine épanouies. Louis IX ne perdait pas impunément un fils enlevé à l'âge de dix-sept ans, prince pleuré par la France entière; sur la pierre funéraire du jeune Louis, on put graver sans flatterie cette épitaphe : « Adolescent agréable « à Dieu et aux hommes ! qui se distingua toujours par la « pureté de ses mœurs[3]. »

[1] La *Chronique* de Rains, p. 236, contient le curieux apologue que Rigault, archevêque de Rouen, crut devoir faire à saint Louis pour le consoler. C'est une mésange qui fut prise au jardin d'un paysan par un oiseleur, et qui persuada à l'oiseleur de lui rendre sa liberté, moyennant qu'elle lui enseignerait des secrets merveilleux. Une fois libre, la mésange rit; elle dit entre autres à l'oiseleur : « Tu mènes tel deuil de moi que tu « n'auras jamais. » — « Sire, dit l'archevêque en finissant son apologue, « vous veez bien que vous ne povez recouvrer vostre fils, et bien devez « croire qu'il est en paradis, si vous devez conforter. » (*Histoire de saint Louis*, par de Villeneuve-Trans, t. III, p. 452.)

[2] Cy commence l'épistre consolatoire faite parfaicte par Fr. Vincent de Beauvais, de l'ordre des frères prescheurs, et envoyée à très-glorieux saint monseigneur saint Louis, principalement pour le consoler de la tristesse qu'il avait pour la mort de son fils aisné qui avait trepassé en sa jeunesse.

[3] Dom Martène et dom Durand lisaient, en 1713, l'épitaphe latine : « Hic

Le sculpteur, se conformant sans doute aux intentions du monarque, avait représenté Louis de France étendu sur le sarcophage, les mains croisées, reposant sur un coussin de pierre, la tête coloriée au naturel, et ayant les cheveux taillés en rond comme les clercs. Pardessus le surcot s'entrevoyait la « cotte hardie » à grandes manches; le manteau d'azur semé de fleurs de lis d'or était jeté sur les épaules; une courroie à boutons d'or attachait les souliers recourbés en pointe. Couché sur la pierre, Louis de France était placé sous une niche à ogives, à sculptures festonnées, légères, dentelées, à feuillage gracieux et à flèches élégantes, qui terminait le monument[1]. Plusieurs autres arceaux gothiques, d'un fond en verre bleu, entouraient le sarcophage, où les couleurs les plus éclatantes, l'outre-mer[2] surtout, brillaient à profusion; les petites figures qu'ils renfermaient concouraient à retracer naïvement la cérémonie du convoi funèbre[3]. Sur l'un des côtés l'on voyait les prêtres en habits sacerdotaux; les clercs tenant en main le bénitier, le goupillon et l'encensoir; les moines et deux femmes en pleurs marchant à la suite; enfin le char funéraire porté par les barons de France et d'Angleterre; à leur tête, le sculpteur avait eu soin de faire marcher un personnage couronné, ayant sur les

jacet Ludovicus, filius sancti Ludovici IX, regis Franciæ, et Margaritæ, filiæ comitis Provinciæ, qui obiit anno ætatis suæ 16, anno Domini 12[illegible], et sepultus est in loco isto in octavis Epiphaniæ Domini, adolescens Deo et hominibus gratiosus, honestate morum adornatus. » (*Voyage littéraire de deux jeunes Bénédictins*, 1713. — Millin, *Antiquités nationales* en 179[illegible]. L'épitaphe a disparu, mais le monument subsiste encore : il fut transféré, en 1791, à Saint-Denis.

[1] Les pieds du prince s'appuient sur un chien; sa tête est posée sur un coussin. Son corps est placé sous une niche gothique; la pointe en flèche de l'arcade se compose de feuillages; les deux montants de cette niche étaient dorés : le pied du montant droit était orné d'une tête composée de feuilles qui formaient les cheveux, les sourcils et la barbe d'une manière assez singulière; l'autre montant a pour ornement un oiseau.

[2] Le bleu fait avec le lapis-lazuli.

[3] Sur l'un des côtés du cénotaphe ce sont des moines de différents costumes qui suivent le convoi en pleurant. Ces petites figures, dit M[illegible] (*Antiquités nationales*), ont de l'originalité et de l'expression.

épaules un des bâtons du cerceuil[1]. Au-dessus d'une niche plus élevée, formée par des palmiers surmontés d'anges et figurant comme une voûte aérienne au milieu des nuages, rayonnaient les statues de la Vierge mère et de Jésus-Christ. A leurs pieds, on voyait le patron de Cîteaux et le royal fondateur de Royaumont, qui, tête nue, prosterné et en oraison, offrait sur un linge « les trois clous et la couronne d'épines[2]. »

Tel était l'ensemble de ce monument, où étincelait tout l'art du treizième siècle, et où l'artiste avait réussi à produire la plus douloureuse illusion. Le visage du jeune prince[3] semblait respirer; ce mort paraissait vivant dans sa robe de pierre; on eût dit que ses yeux répondaient aux regards, et « le fils de France revivait en quelque sorte, sous ces voûtes silencieuses, où la grandeur évanouie se trouvait en face de l'éternelle grandeur, » où des liens brisés sur la terre ne devaient se renouer qu'aux cieux. Mais n'oublions pas un des bas-reliefs de l'un des côtés du mausolée, celui où le sculpteur, après avoir représenté Henri III portant le cercueil du prince, personnifiait une jeune âme montant vers le ciel, symbole suprême de la consolation et de l'espérance.

Tels on avait fait les tombeaux de Royaumont au temps de saint Louis, tels ils sont parvenus jusqu'à nos jours, si bien qu'un judicieux archéologue de notre temps en

[1] Le tombeau, qui est de pierre, a été placé à Saint-Denis. On verra à la fin de cet ouvrage que l'intéressant bas-relief représentant la particularité du roi d'Angleterre assistant au convoi et portant quelquefois sur ses épaules le cercueil, pendant la route, avec les autres barons, avait disparu du mausolée à l'époque de sa translation, en 1791, au musée des Augustins, et qu'on l'a retrouvé au cimetière du Père-Lachaise incrusté au tombeau célèbre d'Héloïse et d'Abeilard. Nous dirons comment ce bas-relief a été restitué au tombeau de Louis de France, grâce à l'intervention de M. Viollet-Leduc et de M. de Guilhermy.

[2] *Histoire de saint Louis*, par de Villeneuve-Trans, t III, p. 146.

[3] On a remarqué l'étonnante ressemblance de la figure du fils de saint Louis avec celle du roi Louis XVIII. (De Guilhermy, *Monographies de Saint-Denis*.)

a pu faire l'entière description. « Les deux princes, dit-il de Philippe-Dagobert et de Louis de France, sont couchés sur leurs tombeaux; ils ont le visage imberbe, les traits juvéniles, les cheveux courts et coupés en rond, les mains jointes, les pieds posés sur des animaux. Une ogive portée sur deux colonnettes et surmontée d'un pignon feuillagé, encadre la statue de Louis; des clochetons, des mascarons et des crossettes décorent aussi cette architecture. Une première tunique de couleur rouge, un vêtement de dessus peint en bleu et or, qui peut passer pour une seconde robe ou pour un manteau, des bottines d'azur rehaussées d'or, composent le costume des deux jeunes princes. Les têtes garnies de cheveux d'or ne portent point de couronnes. Le manteau de Louis est à grandes manches pendantes; celui de Philippe, dépourvu de manches, a quelque ressemblance avec une dalmatique. Philippe est représenté dans l'attitude calme, ordinaire aux figures couchées sur des tombeaux. Louis tend les mains en avant et semble invoquer avec une ferveur toute particulière la divine miséricorde. De toutes les figures sépulcrales [1], celle-ci est *la seule* à laquelle la sculpture ait voulu *donner le mouvement de la vie*. Un lévrier d'or se tient couché sous les pieds de Louis; un lion ayant entre ses pattes la cuisse d'un animal qu'il a vaincu, est accroupi au-dessous de Philippe. La tête du premier de ces princes repose sur un simple coussin; l'autre a un double oreiller près duquel sont agenouillés deux anges portant la navette et l'encensoir. Par une singularité des plus bizarres, les traits de l'une de ces petites figures, qui a conservé sa tête ancienne, rappellent d'une manière frappante ceux de Louis XVIII, l'autre tête n'est qu'une copie de celle-là.

« Les sarcophages sont très-remarquables [2], celui de Phi-

[1] L'auteur parle ici des tombeaux réunis à Saint-Denis depuis 1791.

[2] On a retrouvé les bas-reliefs qui environnaient les quatre côtés des tombeaux et qui en avaient été séparés pendant quelques années.

lippe est d'un style un peu plus ancien. Le bas-relief se divise en sept ogives trilobées, d'une forme un peu lourde et surbaissée, soutenues par des colonnettes monostyles; des fleurs de lis se voient sur les montants et sur le bord supérieur de l'encadrement; des châteaux de Castille sont sculptés entre les retombées des archivoltes. Les niches formées par les ogives sont occupées alternativement par des figures de moines et par des anges. Deux moines tiennent des livres, un troisième tout encapuchonné croise tristement les bras; les anges, au nombre de quatre, portent, celui-ci une torche, celui-là un encensoir, un autre un bénitier avec l'aspersoir; un dernier est tout mutilé. Les autres côté de l'arcature ont été fracturés.

« Au tombeau du jeune Louis, l'arcature est beaucoup plus fine et plus élégante. Les huit ogives qui la composent ont pour appui des faisceaux de trois colonnettes; elles sont accompagnées de trèfles, de pignons, de crossettes, de feuillages; des tourelles évidées et crénelées, d'un travail très-délicat, s'élèvent entre les archivoltes; des fleurs de lis et des châteaux garnissent les montants placés aux encoignures du socle. Les statuettes debout sous les arcs figurent la marche du convoi de Louis. Deux évêques s'avancent les premiers avec leurs insignes; une femme vient ensuite la tête voilée; cinq autres personnages en costumes civils paraissent être les gens de la maison du prince[1]. »

L'écrivain moderne qui a pu décrire de la sorte le sarcophage du jeune Louis et de Philippe, frère de saint Louis, ne manque pas, à l'occasion des bas-reliefs qui environnaient les tombeaux dans toutes leurs faces, de signaler, après le père Anselme et après Millin, la haute importance historique de l'un des bas-reliefs des deux petits côtés du sarcophage de Louis; il le cite, avec

[1] *Monographies de l'église royale de Saint-Denis*, par le baron de Guilhermy, p. 240. Paris, 1848.



tous les auteurs, comme un monument précieux de la suzeraineté du roi de France sur le roi d'Angleterre, puisqu'on vit le cercueil de Louis porté par les barons de France et par le roi d'Angleterre; ce que l'artiste avait exprimé en sculptant une figure couronnée qui est le roi anglais, et qui porte sur l'épaule un des bâtons du cercueil. C'est dans ce bas-relief aussi qu'on voit un ange emportant dans ses bras l'âme du jeune Louis, à laquelle il présente la palme des élus.

Combien de fois, lorsque ce mausolée fut installé dans l'église de Royaumont, l'écho de la nef ne répéta-t-il pas les soupirs du tendre père agenouillé devant ces effigies qui lui retraçaient des êtres si chers ! Que de larmes ne durent pas tomber de ses yeux sur cette froide pierre qui couvrait l'adolescent royal, objet de tant de pensées d'avenir, doué de si nobles sentiments et qu'attendaient de si hautes destinées[1] ! Et n'est-ce point avoir révélé un des titres particuliers de Royaumont à l'intérêt de la postérité? C'est sous le toit de cette basilique cistercienne que saint Louis a pleuré abondamment. Il a pu sourire et paraître heureux à Pontoise et ailleurs; Royaumont a vu couler ces mâles pleurs des yeux d'un père et d'un chrétien brisé mais résigné; et, quand une individualité aussi prononcée que celle de saint Louis, qui sut si nettement s'affirmer devant Dieu et devant les hommes, a laissé tomber des larmes quelque part, ces larmes augustes servent de consécration; elles illustrent une contrée; elles fondent, à elles seules, une célébrité. « Jean Tristan (dit

[1] M. de Villeneuve-Trans, dans son *Histoire de saint Louis*, remarquable à bien des égards et dont nous avons fait notre profit, ne permet guère de contrôler son érudition : il ne cite pas ses sources au fur et à mesure; il se contente d'indiquer de distance en distance et en bloc les auteurs, les pièces qu'il a consultées, sans préciser les endroits de ces auteurs. C'est un tort : quand on a une érudition du genre de celle de M. de Villeneuve-Trans, il faudrait que le lecteur fût bien convaincu qu'il n'y a rien d'idéal dans la circonstance la plus accessoire, dans le détail le moins important de ses récits et de ses descriptions.

« Fleury dans son *Histoire générale*), comte de Nevers, un « des fils du roi, mourut le troisième jour d'avril (1270), « et le roi voulut qu'il fût enterré à Royaumont, ne vou« lant pas qu'on le mît à Saint-Denis, où on n'enterrait que « les rois[1]. » Royaumont devint ainsi, à son origine, le *Campo-Santo* ou plutôt le Saint-Denis privé de la famille de saint Louis[2]; ce fut l'asile des heures suprêmes et des circonstances solennelles de la vie de ce grand homme. L'abbaye de Royaumont n'aurait pas d'autre titre, celui là suffirait pour sa renommée.

Après tant de pertes essuyées dans la royale famille, l'abbaye de Royaumont fit, à son tour, une perte plus grande encore; ce n'était pas le révérend père abbé de Royaumont, Robert II, qui venait de mourir. Dans la famille cénobitique les absences occasionnées par le trépas étaient toujours réparables; la communauté religieuse, représentant une famille artificielle n'avait pas, comme la famille naturelle, à traverser l'imbécillité de l'enfance et de la vieillesse; elle n'avait pas à voir s'éteindre un jour un père dans des larmes intarissables et stériles. La succession continue des chefs rendait les abbés en quelque sorte impérissables. C'est le fondateur de Royaumont luimême dont la perte stupéfiait le monde. Saint Louis n'était plus. Ayant entrepris la seconde croisade en 1270, il alla

[1] *Histoire ecclésiastique*, liv. LXXXVI. — Voir la lettre de Pierre de Condet au trésorier de Saint-Framboult de Senlis. Dom Achery, *Spicil.*, t. II, p. 559. — Cependant on voit des lettres de Charles V, roi de France, du 15 mai 1374, constituant une exception et ordonnant aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis d'inhumer dans la chapelle de la sépulture des rois le corps de Bureau, seigneur de la Rivière, son premier chambellan. La dame de la Rivière, son épouse, pouvait, si elle le désirait, être aussi inhumée devant ladite chapelle.

[2] On avait dit que c'était à l'abbaye de Royaumont qu'était inhumé Robert, deuxième du nom, comte d'Artois, fils de Robert I[er] et neveu du roi Louis VIII, qui avait été tué le 11 juillet 1302 à la bataille de Courtray contre les Flamands. Les auteurs de la *Gallia christiana* et l'abbé Lebeuf font observer que les ossements de Robert II furent portés, en décembre 1304, non à l'abbaye de Royaumont mais à celle de Maubuisson, près Pontoise. (Voyez Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. IV, p. 192.)

expirer sous les murs de Carthage; il venait de mourir d'une mort belle et grande, et dont la sublimité a inspiré une des plus pathétiques pages du roi de la littérature moderne [1]. Ce malheur avait, pour Royaumont comme pour la France entière, d'incalculables conséquences et un caractère d'irréparabilité. On ne reverra plus un saint Louis.

La France avait joui de vingt-cinq années d'une paix féconde; mais la situation de la terre sainte et de sa colonie chrétienne avait empiré; il y avait eu une invasion de la Syrie par les Tartares, dont on s'était déjà ému en 1261; et plusieurs années avant que le roi déclarât son intention de reprendre la croix, une agitation sérieuse s'était manifestée en Europe pour qu'on portât secours aux frontières de la chrétienté menacées en Orient [2].

Dès 1263, de nouveaux succès, des succès foudroyants de Bibars Bondokdari, chef musulman, en Orient, précipitèrent le mouvement de la croisade; Louis IX, qui aimait à réfléchir ses entreprises, n'allait pas assez vite, au gré du sentiment public [3]; il ne prenait pas assez à cœur, semblait-il, la cause commune de la chrétienté. C'est que Louis IX, en homme ferme, ne parlait de ses projets qu'au moment d'agir; il n'avait déclaré sa résolution de porter la guerre en Orient qu'en 1267. Lorsque tous les préparatifs de la croisade furent terminés, et que l'époque de départ eut été fixée pour le mois de mai 1270, saint Louis avait fait son testament, dont voici une des clauses : « Au nom de « la sainte et indivisible Trinité, Amen. Louis, par la « grâce de Dieu, roi des Français, savoir faisons qu'étant

[1] Chateaubriand raconte la mort de saint Louis dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

[2] *Histoire de saint Louis*, par Félix Faure, t. II, p. 608.

[3] Pour l'idée généralement répandue d'entreprendre la croisade, par l'entraînement qui se manifestait de toute part et qu'excitaient les sinistres détails apportés de Syrie, les plaintes des malheureux chrétiens d'Orient, voyez Guillaume de Nangis, *Chronicon*, p. 561, C. *Præclara Francorum facinora*, Duchesne, t. V, p. 784, A. *Histoire de saint Louis*, par Félix Faure, t. II, p. 607.

« par la grâce de Dieu, sain d'esprit et de corps, nous « voulons et ordonnons... Nous léguons à notre chère « épouse, la reine Marguerite, 4000 livres : à notre « abbaye de Royaumont, 600 livres (d'argent). — Nos « livres (bibliothèque) que nous aurons en France à l'é« poque de notre décès, à l'exception de ceux qui appar« tiennent à l'usage de la chapelle, nous léguons aux « frères prêcheurs et aux frères mineurs de Paris, à « l'abbaye de Royaumont, et aux frères prêcheurs de « Compiègne, à partager par égales portions entre eux. » Ainsi l'ordre des affections, dans le cœur de saint Louis, après l'amour de Dieu et l'amour de son pays, est indiqué par l'ordre lui-même des personnes auxquelles il laissa un souvenir, dans son testament : 1° la reine, sa femme, Marguerite de Provence ; 2° l'abbaye de Royaumont. L'illustre monarque concluait son testament de la manière suivante : « Nous constituons exécuteurs de ce testament qui est nôtre, nos chers et féaux Étienne, évêque de Paris ; Philippe, évêque élu d'Évreux ; les abbés de Saint-Denis et de Royaumont, qui seront alors... En témoignage de quoi nous avons fait munir la présente page de l'impression de notre sceau. Fait à Paris, l'an du Seigneur 1269, au mois de février[1]. »

Les agrandissements de l'abbaye de Royaumont continuèrent, après la mort de saint Louis, et l'essor donné par le fondateur, loin de s'arrêter, devait grandir ; son esprit restera dans sa chère abbaye bernardine de la rive gauche de l'Oise, tandis que son corps mortel sera rapporté, en 1271, à l'église de Saint-Denis par son fils et son successeur Philippe le Hardi. Mais, c'est quand saint Louis ne fut plus de ce monde, c'est alors surtout qu'il apparut resplendissant avec les plus grands actes de son règne, avec les réformes salutaires opérées dans le

[1] Duchesne, t. V, p. 438.

fils, le charme du monastère, les beautés des campagnes l'attirèrent assez fréquemment à Royaumont, dans les derniers temps de sa vie; ce qui a fait dire au duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, que le comte d'Harcourt et sa famille avaient fait de l'abbaye de Royaumont « *leur maison de plaisance.* » Le comte d'Harcourt fut-il suivi dans sa nouvelle et pieuse résidence par les pamphlets?

D'Harcourt, qui n'était pas un Charles-Quint, va finir, comme lui, dans un cloître. L'un et l'autre éprouvèrent des déceptions, partage commun de tous les mortels. Charles-Quint avait eu deux desseins : l'établissement d'une monarchie européenne et l'abaissement de la réforme ou du protestantisme. La France combattit partout et dissipa le rêve impérial de Charles-Quint; l'Allemagne, gagnée par l'esprit nouveau, fit opposition à son rêve catholique. Impuissant à réaliser l'unité, soit sur le trône, soit dans le sanctuaire, Charles-Quint, doublement vaincu, voulut abdiquer. De son côté, d'Harcourt-Lorraine n'obtint pas, dans la sphère purement privée et personnelle, ce qu'il espérait: la dignité de *maréchal général*, convoitée par lui comme prix de ses services, lui fut refusée; au contraire, ce qu'il redoutait, ce qu'il ne voulait pas, lui vint surabondamment; nous voulons dire les satires, les pamphlets, les coups de pointe des mauvaises langues et des médisants. Il était las, ses cheveux avaient blanchi. Comme le monarque du seizième siècle, le capitaine du dix-septième avait besoin et avait soif autant de solitude que de prière. On avait vu, cent ans auparavant, celui à qui l'Europe n'avait pas suffi, soupirer après une pauvre cellule dans le couvent de Saint-Just; maintenant on avait le spectacle d'un célèbre capitaine, que la capitale de la France, devenue inhospitalière, harcelait de ses sarcasmes, s'enfuyant à une extrémité de l'Ile-de-France, pour y cacher ses jours, dans le confortable d'une résidence d'abbé commendataire.



saint Bernard : ainsi la logique, la rhétorique, la grammaire, l'économique, la politique, le gouvernement, les lois, le droit, l'état des personnes publiques ou privées, les affaires sacrées et profanes, un code pénal, les juridictions ecclésiastiques et civiles, les arts mécaniques, les spectacles, la guerre, le commerce, la navigation, l'agriculture, l'alchimie, la médecine, la nosologie, la chirurgie, la physique, les mathématiques, la métaphysique, la théologie, toutes les sciences eurent leur exposition méthodique dans le *mirouer doctrinal*. Saint Louis avait également demandé un *mirouer hystorial*, et, en effet, par les efforts de Vincent de Beauvais et de ses collaborateurs, l'histoire universelle fut compulsée et résumée à l'usage des lecteurs français. L'histoire était reprise au premier âge du monde, conduite à travers les monarchies asiatiques et menée jusqu'au temps de saint Louis. L'encyclopédie de Vincent de Beauvais qu'on peut appeler, à certains égards, l'*Encyclopédie de Royaumont*, n'a pas créé l'astronomie, la géologie, la physique et la psychologie ; elle n'a pas connu les langues savantes, comme on les connaît aujourd'hui ; elle n'a pas soumis l'histoire au contrôle d'une critique aussi sévère, aussi minutieuse, que celle qui se pratique de nos jours ; néanmoins l'encyclopédie de Royaumont rendit de grands services ; elle commença la classification véritable des sciences ; elle légua au monde « un des plus gigantesques monuments que nous montrent les fastes de la littérature[1]. » Cette encyclopédie dut influer sensiblement sur les progrès de l'instruction générale[2], en même temps qu'elle témoigne du milieu intellectuel de Royaumont, et du niveau de ce milieu.

Sous le règne des premiers successeurs de saint Louis jusqu'à l'extinction de la première branche des Capétiens,

[1] Ainsi s'exprime le savant auteur d'une consciencieuse étude sur Vincent de Beauvais dans la *Biographie universelle* de Michaud.

[2] Voir de Villeneuve-Trans dans son *Histoire de saint Louis*, t. III.

on vit Philippe III le Hardi, Philippe IV dit le Bel, Louis X dit le Hutin, Philippe V dit le Long, Charles IV dit le Bel, occuper successivement le trône de France, et se complaire dans une abbaye qu'avait fondée et aimée un des plus grands rois de leur race. Comme saint Louis n'avait rêvé que de faire de Royaumont une abbaye grande et forte, un centre répondant à l'idéal qu'il portait en son cœur, l'impulsion qu'il avait imprimée pour le développement moral et même temporel de Royaumont, se continua, après sa mort, dans le treizième siècle et bien longtemps après : « Comme les serviteurs et subjets, dit un écrivain consciencieux, imitent volontiers leurs maistres, tous les princes et seigneurs presque de la France, voire même les plus éloignés prirent plaisir à favoriser le dit monastère de Royaumont par quantité de legs pieux, d'exemptions et de priviléges, surtout les souverains pontifes[1]. » Effectivement Philippe le Hardi et Philippe le Bel, se plurent à confirmer et à amortir toutes les acquisitions territoriales que Royaumont avait faites depuis 1228 jusqu'au commencement du quatorzième siècle[2]. Plusieurs de ces princes séjournaient volontiers à l'abbaye. Aux termes d'anciennes ordonnances, les monastères étaient obligés de loger les équipages de chasse des rois de France[3]; outre cette obligation, les abbayes, fondées par nos princes, étaient tenues de loger un pauvre soldat estropié et de lui faire servir une portion monacale[4] : on ignore si ces détails furent observés à Royaumont, et si, d'après l'usage féodal, cet invalide sonnait les cloches et balayait l'église de Royaumont. (

[1] *Copie moderne du Cartulaire de Royaumont*, par Gaignières.

[2] Philippe le Bel en 1294, en 1304 et en 1317, confirme les droits territoriaux de Royaumont, accorde l'amortissement et reconnaît et confirme toute la justice féodale que les religieux ont, dans leurs domaines, *haute*, *moyenne* et *basse*. *Cartulaire de Royaumont*, p. 47, 52, 62.

[3] La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires historiques sur la chasse*, t. I, p. 257.

[4] Daniel, *Histoire de la milice française*, t. II, p. 505.

qui est sûr, c'est qu'après la mort de saint Louis, plusieurs de ses successeurs faisaient de fréquents séjours à l'abbaye; et dans les bâtiments on entendait jour et nuit les aboiements des chiens et les cris des oiseaux de proie. Les religieux furent obligés même de supplier l'un de ces princes de porter remède à un état de choses qui constituait un abus et un préjudice matériel : « Depuis la mort « de saint Louis, écrivait le voyageur de 1694, ami du « duc de Saint-Simon, plusieurs de ses successeurs et « enfants se sont plus dans la demeure de Royaumont; « et entre autres, le roi Jean (surnommé le Bon, célèbre « par sa captivité en Angleterre), la reine, sa femme, « Charles, son fils aîné, y séjournaient si ordinairement, « que les religieux furent obligés de supplier Sa Majesté « de ne plus permettre à ses domestiques de mettre leurs « chevaux dans leurs bergeries, au grand dommage de « leurs troupeaux; ce qu'il leur accorda[1]. » Le roi Jean intima l'ordre tant à ses officiers qu'à ceux de la reine, son épouse, et du dauphin son premier né, de ne loger, ni eux ni leurs chevaux, dans la ferme située près de la porte de l'abbaye[2]. Le roi Jean considérait la souveraine affection que son aïeul saint Louis avait portée à Royaumont; il était forcé de convenir qu'on causait aux moines un dégât et une perte considérable; que le droit et le devoir de l'hospitalité ne pouvaient les obliger à subir le grand préjudice qu'on leur occasionnait; qu'on s'emparait du seul local que les religieux possédassent pour tenir les animaux d'où provenait leur principale subsistance, *« ex quibus procedit magna pars sustentationis religio- « sorum... inde posset oriri damnum et periculum,* » ainsi que s'exprime le roi Jean, d'après le cartulaire. Le roi, en conséquence, par une ordonnance donnée à Paris le 2 novembre 1353, déclara les messieurs de Royaumont à

[1] *Copie moderne du Cartulaire de Royaumont*, par de Gaignières.
[2] Voir le *Cartulaire de Royaumont*, t. I.

jamais exemptés de la servitude qui les avait obligés jusque-là à recevoir et à entretenir la suite du roi et des princes, « *itaque nullus jus ibi hospitalitatis valeat de cetero reclamare*[1]. »

Une bulle du pape Alexandre IV, du 18 mars 1255, avait révélé déjà le besoin qui, depuis longues années, se faisait sentir, de protéger les abbayes contre la tendance croissante à les considérer exclusivement comme des hôtelleries ouvertes à tous les passants. Innocent IV interdisait aux évêques diocésains ou autres d'essayer de changer en obligation, de la part des couvents de l'ordre de Cîteaux, l'hospitalité qu'ils avaient reçue dans lesdits couvents en plusieurs occasions[2].

Du moment que tout le treizième siècle et le commencement du quatorzième restèrent dominés par une seule figure, celle de saint Louis, la gloire propre de Royaumont résidera toujours aussi dans les premières cent années de son existence, et dans l'identification complète entre l'illustre monarque et le monastère bernardin issu de sa pensée. Alliance qui ne fut inutile ni au prince, ni aux religieux, ni à la contrée d'Asnières et de Boran! alliance féconde, où Royaumont servit les plus hauts intérêts de saint Louis, où saint Louis contribua à élever le niveau de la piété et la splendeur morale de Royaumont. Cependant à mesure qu'on s'éloigna de l'époque du saint fondateur, d'autres faits se produisirent, et l'abbaye allait suivre ses destinées. Royaumont fit quelques acquisitions nouvelles de terre, après saint Louis; il acquit quelques domaines, nécessaires aux différents services d'un monastère constitué avec tous les mécanismes de sa vie complexe. Il lui manquait une demeure, un hôtel

[1] Voir le *Cartulaire de Royaumont*, ibid.

[2] Naples « XV kl. aprilis, pontificatus nostri anno primo, » acte se trouve dans la collection des chartes de M. le marquis Le Ver, inspecteur-divisionnaire des monuments historiques.

à Paris pour les voyages et les résidences des religieux que les affaires de l'ordre appelaient à la capitale[1].

Les religieux de Royaumont avaient acheté, en 1295, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, une maison, mouvant en censive de l'évêque de Paris, dont le propriétaire se nommait *Sanquin Pannetier*, fils de Laurent (de Senlis) et de Marguerite sa femme[2]. Plus tard, ils acquirent, près l'église Saint-Eustache, une habitation qui était plus à leur convenance ; ils cédèrent celle de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois à Jean Dymon, bourgeois de Paris et à Nicole sa femme, qui à leur tour leur donnèrent en échange ce qui est devenu l'*hôtel de Royaumont*, à côté de l'église Saint-Eustache, dans la rue du Jour, nommée autrefois rue Raoul-Ruissole. Cet échange n'eut lieu que le 1er mai 1316, bien que les négociations préliminaires eussent commencé sous Philippe le Bel, en 1306. A cette époque, Guillaume, évêque de Paris avait dû autoriser l'amortissement de ladite maison en faveur des bernardins de Royaumont. Dom Pierre de Castenoy était moine profès et procureur de l'abbaye de Royaumont, lorsque fut passé, en 1316, le contrat d'échange. On compléta l'hôtel de MM. de Royaumont, à Paris, le 10 mai 1326, par une nouvelle acquisition; on acheta à Jean de Clamart, poissonnier de mer et bourgeois de Paris, deux petites maisons situées rue Raoul-Ruissole, et qui étaient contiguës à l'hôtel de Royaumont ; et en vue de dégager cet immeuble de ses servitudes, les bernardins remboursèrent en 1352, au chevalier seigneur de Guenouville les droits qu'il avait sur cet hôtel[3] ; cet hôtel modeste, solidement bâti, avait deux ailes[4], à l'extrémité du bâtiment;

[1] Depuis le partage fait, en 1702, pour les revenus de l'abbaye, l'hôtel de Royaumont, à Paris, était compris dans le lot du révérendissime abbé.

[2] *Inventaire de la mense abbatiale* de 1763, p. 2. Arch. Versailles

[3] *Cartulaire de Royaumont*, t. IV, p. 1505 et 1519.

[4] L'hôtel des MM. de Royaumont existe encore, rue du Jour, ancienne rue *Raoul-Ruissole*, n° 4, adhérent presque à l'église Saint-Eustache. Il

ce n'était pas immense ; la porte d'entrée, modifiée plus tard, sous les abbés commendataires, ne manquait pas de quelque caractère. Il n'y avait pas, dans les appartements de l'hôtel, le luxe qu'on y remarqua au dix-septième et au dix-huitième siècle. On n'y voyait point dans le principe ces poutres dorées au plafond, ni ces plaques de fonte fleurdelisées, au foyer des cheminées, avec cette devise qu'on y lit aujourd'hui : *Seul contre tous*[1].

Maintenant que saint Louis avait disparu de la scène des choses visibles, l'histoire doit marquer quelle trace était restée de lui. Quoique mort, saint Louis vivait encore en France et à Royaumont. Pendant le treizième siècle, et au commencement du quatorzième, Royaumont ne cessa de revendiquer saint Louis comme un personnage

appartient à un honorable fabricant de porcelaine et de faïence, M. Apert. La façade intérieure de la grande porte qui commande la cour de l'hôtel, avec une grille, a deux médaillons ou ornements de pierre sculptée. Les appartements du premier étage sont remarquables d'élévation. Les abbés commendataires, les princes de Lorraine se prélassèrent dans ces salles encombrées aujourd'hui de faïence anglaise et française. M. de Balivière vit le dernier ces belles dorures à ces plafonds si hauts. Deux escaliers situés aux extrémités des deux ailes conduisent à un corridor, qui permet de circuler dans toutes les pièces de l'hôtel. J'ai vu à une cheminée une plaque en fonte avec trois fleurs de lis surmontées d'une couronne ainsi que la devise déjà citée. On acheta plus tard la maison vis-à-vis, n° 21 qui devint la maison Sainte-Agnès. La rue Raoul-Ruissole, dit Sauval, est aujourd'hui la rue dite du *Jour*, par abréviation du mot *Séjour*. Guillot, de Paris, avait mis les rues de Paris en vers anciens vers la fin du treizième siècle :

> M'en ving a la rue a Prouvoires
> Ou il a maintes pennes voires ;
> Mon cœur si a bien ferme veue
> Par la rue de la Croix neuve (rue Trainée)
> Ving en la rue Raoul-Ruissole
> N'avoie ne plais (plie, poisson de mer) ne sole
> La rue de Montmartre trouvai,
> . . . .
> Ving a la pointe saint Huitasse.
>
> (*Hist. de Paris*, par Lebeuf, t. II, p. 586.)

[1] La devise : *Seul contre tous* se retrouve encore aujourd'hui dans les plaques des cheminées des appartements de la *Maison des hôtes* à l'abbaye de Royaumont.

qui eût été exclusivement sien. Le pays d'Asnières, de Boran, de Chantilly s'identifia à saint Louis, de même que l'abbaye de Royaumont n'avait fait qu'un avec l'aimable et héroïque monarque. Le premier signe de cette identification entre l'abbaye de Royaumont et son royal fondateur se manifesta, après sa mort, par la part large et perpétuelle que saint Louis obtint dans les prières du saint monastère. Déjà le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, réuni en 1228 et en 1229, avait ordonné des prières dans tout l'ordre, en faveur de saint Louis, jeune alors, et de Blanche sa mère, à l'occasion des affaires politiques de la France[1]. Le chapitre général de Cîteaux, assemblé en 1240, décida également des prières ; il était enjoint à tout bernardin prêtre de dire une messe du *Saint-Esprit*, à l'intention du roi de France, de la reine, sa mère, de la reine Marguerite, et de la jeune princesse sa fille[2]. Ce qui acheva de mériter à la royale famille les prières des abbayes cisterciennes, ce fut la visite que Blanche de Castille et son fils firent à Cîteaux même, en 1244. Un bref de Grégoire IX autorisait Blanche de Castille à franchir, avec une suite de douze femmes, la clôture de tous les monastères de l'ordre de Saint-Benoît. Un chapitre général de l'ordre devant être tenu à Cîteaux, en septembre 1244, le roi y voulut assister en grande solennité, avec la reine sa mère, la princesse Isabelle et ses frères, six princes ou comtes suzerains. Lorsque le moment du départ du roi et de la reine approcha, on leur annonça que le chapitre avait prononcé les décisions suivantes : « — Chaque religieux célébrera tous les ans trois messes du Saint-Esprit et une de la sainte Vierge aux intentions du

[1] C'était quand le cardinal Romain de Saint-Ange était légat en France pour la question albigeoise. Les bernardins étaient tenus de dire les prières suivantes aux intentions du roi et de la reine régente : « R. *Aspice Domine;* antiphona *Salve Regina;* collectæ; VII psalmi; disciplina; missa *Salus populi*... » (Statuta cap. gener., apud Martène, *Anecdot.*, t. IV, p. 1349.)

[2] Apud Martène, *Anecdot.*, t. IV, p. 1373.

roi et de la reine Blanche de Castille. — Dans tous les monastères de l'ordre, le nom du roi et celui de la reine sa mère seront inscrits en marge du missel, et tous les religieux en feront mention *chaque jour* à l'autel. — Louis IX et Blanche de Castille seront traités en *gras*[1] dans tous les monastères de l'ordre qu'ils honoreront de leur visite, ainsi que les personnes de leur suite; mais cette exception ne tirera pas à conséquence pour d'autres têtes couronnées. » Outre ces fondations, une initiative appartenait essentiellement au couvent de Royaumont. Après le grand désastre de l'année 1270, après cette sublime et incomparable mort de saint Louis devant Carthage, le cœur des habitants de Royaumont devait parler; indépendamment des prières de chaque jour que l'on offrait en souvenir du saint monarque, l'abbé de Royaumont expédia, au nom de ses religieux et au nom de la reconnaissance filiale, une demande formelle au chapitre général de l'ordre, pour être autorisé à fonder un *anniversaire de saint Louis*, à Royaumont même. Ce qui fut accordé. Le chapitre général de l'an 1271, disait dans son article 8 : « Petitio « Abbatis Regalis-Montis de anniversario illustrissimi « Domini Ludovici regis Franciæ, stando in domo sua « faciendo, exauditur[2]. »

La profonde trace laissée par saint Louis, après sa mort, à Royaumont ne trouva pas seulement sa manifestation dans les prières annuelles que l'abbaye établit en faveur de l'âme de l'illustre monarque: Royaumont écrivit aussi en abrégé la vie de son fondateur sur les murs de sa basilique, de même qu'elle était écrite dans le cœur de chaque religieux. La chapelle Sainte-Agnès prit le nom de chapelle de *Saint-Louis*; et cette chapelle résuma, par des inscriptions gravées dans la pierre et le granit, la grande

[1] Preuve nouvelle qu'on faisait toujours maigre à Royaumont, au treizième siècle.

[2] *Thesaur. anecdot.*, apud Martène, t. IV, p. 1436.

existence du héros de Taillebourg et de Damiette. Ces inscriptions, au nombre de huit, embrassaient les grandes lignes de cette vie comprise entre 1215 et 1270[1]. Voici ces inscriptions murales de Royaumont :

« 1re Louis, roi de France, huitième du nom, père de « saint Louis, décéda l'an 1226 : par son testament or-« donna à son fils de faire construire l'abbaye de céans. « 2e Comment saint Louis étant âgé de douze ans, fut « sacré et couronné roi, à Rheims, l'an 1226. 3e Com-« ment saint Louis, en 1228, fit commencer à édifier « l'abbaye de céans (ou de Royaumont) dans laquelle il « mit des religieux de Cîteaux, desquels il y en eut un « qui vint ladre, que saint Louis administrait de ses pro-« pres mains. 4e Comment saint Louis se confessait tous « les vendredis et recevait de son confesseur la disci-« pline de cinq chaînes et par grande humilité lavait les « pieds aux pauvres. 5e Comment saint Louis, en 1248, « fit le premier voyage outre mer pour aller combattre les « infidèles. 6e Comment saint Louis, par sa grande dévo-« tion, apporta la couronne d'épines, et aussi autres reli-« ques qu'il déposa à la Sainte-Chapelle, à Paris. 7e Com-« ment le pape envoya un cardinal pour persuader saint « Louis d'aller contre les infidèles, lequel se croisa le « premier, et tous les princes qui allèrent avec lui. « 8e Comment saint Louis après qu'il eut pris le chatel « de Carthage, rendit l'esprit, l'âme à Dieu, le lendemain « de Saint-Barthélemy, 1270. »

On aurait voulu peut-être que l'abbaye eût fait revivre sur la toile et sur le marbre la physionomie et les traits du grand roi ; on voudrait que les vitraux coloriés[2] nous

[1] Extrait de ce qui était autrefois écrit dans la chapelle de saint Louis, neuvième du nom, dans l'église de l'abbaye de Royaumont, qui était située entre les deux derniers piliers du sanctuaire du côté de l'évangile. (*Archives de Seine-et-Oise*, liasse cotée R.)

[2] Dom Grenier parle d'une « vitre de l'abbaye de Royaumont qui repré-



eussent conservé son image : les rapports du monastère avec saint Louis étaient bien de ces rapports tendres et affectueux de fils à père, et c'est l'instinct invincible des enfants de faire revivre, à l'aide de l'art, ces figures aimées, que bientôt la mort osera outrager, et dont elle nous ravira la présence. Un écrivain du dix-septième siècle, afin de révéler « comme un *excès* d'amour de saint Louis pour Royaumont, » raconte qu'il avait choisi l'abbaye pour *le lieu de sa sépulture*[1] ; on a même prétendu, mais cette tradition n'est pas suffisamment constatée, qu'ayant choisi sa sépulture dans l'église de Réalmont, « une magnifique « tombe de porphyre demeura longtemps préparée pour « lui dans la grand nef[2]. » Toutefois, sans discuter si le roi de France assigna ou non le lieu de son dernier asile dans l'abbaye de Royaumont, il demeure certain que la colonie cénobitique de Royaumont était liée par le lien de la reconnaissance filiale envers la mémoire du saint roi, et qu'elle devait faire resplendir cette mémoire dans la postérité, si ce n'est point par la peinture, du moins sous toutes les formes dont l'abbaye pouvait disposer : de là l'élan qui se produisit, soit dans l'abbaye elle-même, soit dans la contrée qui avait Royaumont pour âme et pour centre. Ce fut à Royaumont et dans la contrée d'Asnières et de Luzarches, qu'on répéta avec le plus d'émotion les stances de Rutebeuf qui commencent ainsi :

Oyez d'une novele qui trop me deconforte ;
Droits est enseveli et leautez est morte;
A qui se porront mais les pauvres gens clamer,
Quand li bons rois est mort qui tant les sçut aimer?

S'il faut admettre que les moines de Royaumont collaborèrent à la vaste encyclopédie de Vincent de Beauvais,

sentait Philippe III, fils de saint Louis, avant qu'il fût roi, mort en 128[illegible]. *Manusc. Bibl. impér.*, vol. 215.

[1] Gaignières, dans la *Copie moderne du Cartulaire de Royaumont.*

[2] Voir l'*Histoire de saint Louis*, par de Villeneuve-Trans.

ils ne firent qu'effleurer dans leurs récits du *Mirouer hystorial* la mémorable campagne du Poitou et de Guienne. Cette lacune est regrettable au point de vue des annales de la guerre ; Louis IX y avait montré d'une manière éclatante ses talents militaires ; tour à tour capitaine et soldat, il avait donné des preuves de sa capacité dans le métier de la guerre et de son courage au milieu des dangers. Mais la tâche de reproduire la bataille de Taillebourg devait être le lot du peintre moderne dont le pinceau brillant a retracé le *Massacre de Chio* et *Dante et Virgile aux enfers*[1]. Cependant l'abbaye de Royaumont paya sa dette : elle n'éleva pas une pierre, une colonnette[2] en l'honneur de la campagne héroïque d'Égypte et de Palestine, mais elle consacra avec Vincent de Beauvais quatorze chapitres du *Mirouer hystorial*, pour redire cette campagne d'Orient si vaste et si poétique, malgré ses revers. Louis IX, déjà grand sur les champs de bataille des croisades, mais plus grand encore dans la captivité et au milieu des musulmans vainqueurs, devenait un thème historique de grande épopée. On a blâmé, dans un premier moment, les croisades de saint Louis. Les revers dont ces expéditions furent accompagnées, n'ont pas permis à la postérité d'apprécier les vues politiques qui, dans ces guerres lointaines, se mêlèrent aux idées religieuses. Néanmoins on est devenu plus équitable, de nos jours, sur ce point d'histoire.

Royaumont retraça cette expédition d'Égypte et de Syrie en quatorze chapitres, qui sont au *Mirouer hysto-*

[1] La *Bataille de Taillebourg*, par Eugène Delacroix, que possède le musée de Versailles, atteste le talent de puissant coloriste qui brille dans le *Massacre de Chio*, etc Nous voudrions bien que ce sujet tentât notre Horace Vernet sentimental, notre ami M. Alexandre Protais; on aimerait voir répandre sur ce fait d'armes de 1242 la lumière chaude, philosophique et douce que l'auteur de *Avant et après le Combat* sait mettre dans les scènes militaires.

[2] A Florence, une colonnette, sur la place de la cathédrale, signale à l'attention publique le *Sasso di Dante*, la pierre où Dante venait s'asseoir et rêver.

rial. Et l'on est obligé de reconnaître, devant le récit des moines, que, si saint Louis avait réussi, l'Égypte devenant une colonie chrétienne et française, aurait permis d'établir une communication facile entre l'Europe et l'Asie; le nom de saint Louis serait peut-être de nos jours béni sur les côtes d'Afrique, et le percement de l'isthme de Suez ne soulèverait ni obstacles diplomatiques ni jalousies internationales[1]. Le peintre qui a représenté saint Louis à Taillebourg a montré, dans son art, cette manière qu'on lui connaît, impétueuse et vive, de rendre les figures. Saint Louis a une attitude martiale; il paraît sur un cheval blanc, une arme à la main, intrépide au milieu des traits qui pleuvent sur lui, au milieu des chevaux jetés à terre, et parmi les débris du pont de Taillebourg, en partie renversé dans la Charente. Mais on le retrouve aussi brillant en Égypte que dans la Guyenne, et le *Mirouer hystorial* a le droit de le proclamer. Ce débarquement de Louis à Damiette, s'avançant la longue épée d'Allemagne à la main, sous une grêle de traits, est un beau fait d'armes; et les divers combats que le roi de France engage contre les Musulmans, l'ont revu aussi brave militaire que lorsque à Taillebourg il soutint, suivi de huit chevaliers, tout l'effort de l'armée anglaise. Le *Mirouer hystorial* divisait le récit de l'expédition d'outre-mer dans les quatorze chapitres suivants :

Chapitre I. Du voyage et passage du roy Loys de France en Cypre. — *Chapitre* II. De la légation des Tartarins au roy Loys. — *Chapitre* III. La copie des lettres des Tartarins envoyées au roy Loys. — *Chapitre* IV. L'exemple de l'épistre du connestable d'Arménie au roy de Cypre. —

[1] De nos jours nous disons bien que si le général Bonaparte eût r[illegible] dans l'expédition d'Égypte, l'Égypte eût été pour nous un *empire des* [illegible] moins vaste mais plus avantageux que celui des Anglais. Si du temps de saint Louis l'Égypte était devenue la Belgique de l'Orient, un Ét[illegible] fensif, ne serait-elle pas devenue en même temps un pays utile [illegible] utile surtout à la France?

Chapitre v. D'aucunes relations des messagiers de Ercaltar, prince des Tartarins. — *Chapitre* vi. De la légation du roy de France aux princes tartarins. — *Chapitre* vii. De la discorde entre les Soudans de Babiloine et de Halape. — *Chapitre* viii. Des adventures advenues en Cypre du temps que le roy de France y demourait. — *Chapitre* ix. Comment ledit roy print le port de Damiette. — *Chapitre* x. Comment le roy entra et occupa la cité et chassa et en débouta hors les ennemis. — *Chapitre* xi. Comment il procéda, devant Massoura, envers les Sarrasins. — *Chapitre* xii. Comment, au retour de la bataille, le roy de France fut prins avecque tout son ost (armée). — *Chapitre* xiii. Comment soubz certaines convenances (conventions), les Sarrasins le laissèrent aller. — *Chapitre* xiv. De la rompure des trêves par les Sarrasins.

Cependant le travail d'identification entre saint Louis et Royaumont s'accomplissait de plus en plus, et l'un des actes auxquels l'abbaye de Royaumont s'empressa de mêler son active participation, fut la canonisation de saint Louis. De toutes parts, dans les villes et au sein des campagnes, il n'était question que des prodiges opérés par la puissante intercession du pieux monarque. Les pèlerinages se multipliaient à son tombeau, et les multitudes réclamaient partout la béatification de leur protecteur. Mais, qui pouvait, mieux que Royaumont, apporter un témoignage compétent pour la canonisation du bon roi et raconter ses vertus? La grande voix populaire ayant retenti jusque sous les voûtes du Vatican, une enquête solennelle de canonisation, sous la direction de l'archevêque de Rouen et des évêques d'Auxerre et de Spolète, s'ouvrit et se continua durant les pontificats de Nicolas III, de Martin IV et de Nicolas IV, qui y appelèrent trente-neuf témoins jurés. On y comptait, parmi les membres de la famille royale, Philippe III lui-même, le roi de Sicile, Charles d'Anjou ; Pierre, comte d'Alençon ;

répondait. D'Harcourt reçut cette proposition pendant le siége de Villeneuve-d'Agen, et se résolut de l'accepter.

Séduit par l'exemple de Condé, il partit le 10 juillet 1652, avec six personnes, comme avait fait M. le Prince, traversa déguisé toute la France, gagna la Franche-Comté, passa en Alsace, et arriva sans mésaventure à Brisach, où la garnison, travaillée par Charlevoix, le reçut et se soumit à lui [1].

Cet acte n'est pas beau dans la vie du grand capitaine, et l'histoire, qui ne peut admettre qu'un citoyen fasse subir à une nation les conséquences d'un dépit individuel, le lui a justement reproché. Était-ce un de ses remords et une de ses expiations à Royaumont? Le duc de Saint-Simon n'a point omis de flétrir cette page de la vie du capitaine; écoutons l'illustre médisant, qui n'épargnait rien aux Lorrains : «La Cour s'était avancée, dit-il, à l'entrée de la Guienne, suivie d'une armée commandée par le comte d'Harcourt, si grandement payé d'avance pour la bien servir, et si capable par lui-même de le bien faire; mais il était de la maison de Lorraine et issu des Guise, et voici le contraste : il ne songea qu'à profiter de l'embarras de la cour et du désordre de l'État pour se rendre maître de l'Alsace et de Brisach, et les joindre à la Lorraine. Sa partie faite, il se dérobe de l'armée, perce le royaume nuit et jour et arrive aux portes de Brisach. Comme quoi il manqua de réussir, se trouve dans tous les mémoires de ces temps-là, et n'est pas matière aux miens; je me contente de rapporter la belle gratitude du grand écuyer, fait tel aux dépens de mon père, à quoi il faut encore ajouter qu'il tira de ce crime le gouvernement d'Anjou, mis pour lui sur le pied des grands gouvernements, pour vouloir bien rentrer dans l'obéissance; et que la charge et le gouvernement, toujours sur ce grand

[1] *Mémoires de Montglat.* — *La Duchesse de Longueville pendant la Fronde*, de M. Cousin, p. 259-261.

pied, ont passé l'un et l'autre à sa postérité[1]. » Il est visible que le noble duc écrivait ici sous le souffle patent d'une rancune de famille. Et toutefois on ne saurait abonder dans la molle facilité de quelques historiens à absoudre de tels délits; il est malsain de trop répéter qu'à cette époque, on ne comprenait pas encore parfaitement les idées de France et de patrie. Qu'on s'appelle Henri de Lorraine, duc de Guise[2], qu'on s'appelle le grand Condé[3], le vainqueur de Rocroy, ou qu'on soit le grand comte d'Harcourt, c'est un crime très-grand, un des plus grands, que de s'en aller offrir l'entrée du royaume à l'étranger pour soutenir une cause d'ambition ou des intérêts privés. On a beau rappeler que ces trahisons étaient autrefois fréquentes; que lorsque un gentilhomme avait la rage au cœur, lorsqu'une famille noble avait été dépouillée de son héritage, elle allait quérir partout appui; que l'on allait à l'Espagnol sans rougir, comme les huguenots allaient en d'autre temps aux reîtres et aux Suisses pour défendre leurs croyances religieuses. Répétons qu'il est malsain d'invoquer de telles doctrines et de prétendre qu'au dix-septième siècle il y avait des familles, des lignages, des provinces, des agrégations, mais que la France, vaste mot embrassant

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 46, édition Hachette.

[2] On sait la révolte des Napolitains et l'élévation momentanée de Masaniello. Ce gouvernement de tiers nobles et de lazzaroni, appelant Henri de Lorraine, le duc de Guise, l'avait un moment proclamé leur chef. Le duc de Guise, proscrit de France, n'avait pas hésité à accepter les offres de la république napolitaine. Mais la république napolitaine ayant vainement compté sur l'appui de la France, que Mazarin avait promis, et qui ne vint pas, fut bientôt vaincue par Philippe IV, et le duc de Guise tomba prisonnier aux mains des Espagnols. Une fois captif, le Lorrain se ressouvint des vieux rapports de sa maison avec l'Espagne, et il écrivit une lettre humble et dévouée à Philippe IV; il offrait au roi d'Espagne de lui livrer la place de Guise, de soulever la Provence tout entière, de s'emparer de tous les vaisseaux et galères de France. *Prometo tambien de mas la solevacion entera de Provença y de hacer me dueno de todos los vaseles y galeras de Francia.* (*Arch.* de Simanc., cot. A 32; et *Richelieu*, par Capefigue, t. II, p. 254.) Que tout cela est étrange !

[3] La volte-face du grand Condé, passant aux Espagnols, reste également comme un scandale de l'histoire.

Bègue, du village de Pourpoint, mort en 1301 ; d'Alix, femme de Pierre de Noisy, échanson du comte de Clermont, fils de saint Louis, morte en juin 1303 ; de Blanche, fille de Jean de Laon, chevalier, sire d'Atteinville, morte en 1310[1].

Il est remarquable que, malgré l'uniformité apparente des costumes gravés sur les tombes, il y en avait cependant très-peu de semblables. Il y avait presque de l'élégance dans le costume funèbre de la fille de Jean de Laon : son long surcot à manches n'était point attaché avec une ceinture, ce qui la faisait ressembler aux femmes d'Homère; le voile de sa tête était posé avec art, et l'effet artistique des petites touffes de cheveux qu'on voyait dépasser, réalisait la coquetterie de la mort. La femme de Pierre de Noisy avait montré moins de goût dans le sépulcre : il y avait de la lourdeur dans la manière dont son surcot était retroussé sous les deux bras et faisait draperie par le bas. Le voile de la tête, serré sur le cou, était posé d'une façon disgracieuse.

Philippe le Bègue, de Pourpoint, était très-rustique dans la mort ; il avait sur la tête un bonnet qu'on reconnaissait être d'une étoffe grossière ; son corps n'avait rien de maniéré; il était vêtu d'une espèce de sarrau semblable à la tunique des capucins ; sa chaussure était singulière[2]. Il n'en était pas de même d'un chambellan ou officier du roi Philippe le Bel, nommé Lescuyer, qui voulut être inhumé dans l'abbaye. Sa sépulture était presque recherchée. Quand les grands seigneurs n'étaient pas encore chevaliers, on leur donnait le titre de varlets ou damoiseaux. Ce titre de varlet de Philippe le Bel, donné à Lescuyer est :

[1] Voir les gravures de ces tombes dans la *collection* Gaignières, estampes de la bibliothèque Richelieu ; et dans les *Antiquités nationales*, Millin. La pierre tombale de Blanche, fille de Jean de Laon, est encore à Royaumont.

[2] Les souliers avaient une longue et large pièce sur le cou-de-pied ; les oreilles étaient attachées avec un bouton.

sa tombe, indiquait qu'il mourut jeune, et avant l'âge de recevoir l'ordre de chevalerie, par conséquent avant vingt et un ans. Voici cette tombe, d'après les planches de Millin et les dessins de Gaignières. Lescuyer est coiffé d'un chaperon ou capuchon de mailles. Ce chaperon tenait au haubert, et on le relevait sur la tête pour se couvrir. Lescuyer a son chaperon relevé[1]. Il est vêtu d'un haubert ou habit à cotte de mailles, chemise de fer qui était une armure défensive. Cette chemise de fer se serrait sur le corps avec une ceinture ; elle était à l'épreuve de l'épée, quelque lourdes qu'elles fussent alors. Les chaussures de Lescuyer sont garnies d'éperons ; l'éperon de Lescuyer n'est qu'un cercle de fer passé dans le pied et armé d'une branche, terminée en pointe acérée, mais garnie d'un anneau pour l'empêcher de blesser trop profondément. Lescuyer a dessus son haubert une cotte d'armes, chargée des armoiries de sa maison, selon l'usage, à dix billettes, quatre, trois, deux, une ; et à l'épée, l'écusson qui est à ses pieds est absolument le même. A cette cotte d'armes est attaché un ceinturon de cuir, garni de petits clous, auquel est suspendue une épée longue et large, qui, au moyen de la barre transversale qui lui sert de garde, représente une croix. Lescuyer tient à la main une pique. C'était un personnage du treizième siècle qui mourut en 1297.

Si Louis IX « placé dans les cieux, depuis 1297, reste encore pour la patrie une sorte de roi éternel, » selon l'expression de M. de Chateaubriand. Le pays d'Asnières, de Viarmes, de Précy, de Boran et Beaumont, prouva, par les habitudes prises dès l'origine, en se groupant autour de l'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont, combien il identifiait saint Louis et son œuvre. Le pieux roi obtenait dans la tradition locale l'immortalité qu'il

[1] La partie inférieure de ce chaperon s'appelait gorgerin.

a obtenue dans l'affection nationale. Plus tard, dans le voisinage, la ville de Senlis[1] aura dans ses églises des verrières qui reproduiront le cycle héroïque de la vie de saint Louis ; mais ce poëme était tout vivant et à jamais perpétué à Royaumont, pour les habitants d'Asnières et des environs : la bataille de Taillebourg, le débarquement en Égypte, la prise de Damiette, la bataille de la Massoure, Minieh, Ptolémaïs, le chêne de Vincennes, l'arbitrage entre le roi Henri III et les barons anglais, la mort devant Tunis[2] : tous ces sujets d'épopée tenteront le pinceau des peintres et la lyre des poëtes; mais pour les habitants de la contrée de Royaumont, tout ce qui se rattachait à la sainte et héroïque existence de Louis IX était en quelque sorte incrusté à l'abbaye et revivait dans ses moines. La mémorable intervention de saint Louis entre Henri III et ses vassaux rebelles est une belle page du treizième siècle : n'ayant jamais voulu battre en brèche le pouvoir féodal, mais le faire tourner à l'avantage des peuples; d'autre part, défenseur intrépide de l'autorité royale, il convenait à un prince si impartial de trancher un débat dont la couronne d'Angleterre était l'enjeu.

[1] M. Claudius Lavergne a peint le vitrail de saint Louis, pour Notre-Dam[illegible] de Senlis. M. J. Gerin a discuté ce vitrail dans un mémoire remarquabl[illegible] au Comité archéologique de Senlis. Il rappelle que Senlis devait à son pa[illegible] de posséder un tel sujet; il lui fallait la verrière de saint Louis pu[illegible] Louis IX était le fondateur de ce vieux château royal, de ce Louv[illegible] Senlis, qui dresse encore de beaux débris au regard de Notre-Dame. [illegible] beau talent de M. Lavergne est fermement apprécié. L'artiste a ra[illegible] dans une verrière suave mais contenue, le beau poëme de la vie de s[illegible] Louis. (*Comité archéolog. de Senlis, Comptes rendus*, p. 115, année 18[illegible]

[2] Eugène Delacroix a peint la *bataille de Taillebourg* du 21 juillet 12[illegible] Ce tableau, exposé au salon de 1837, est à Versailles, (galerie des bat[illegible] 2876). Versailles possède le *Débarquement de saint Louis en Égypte*, tab[illegible] peint par Rouget en 1839. Le musée possède aussi quatre autres tab[illegible] du même artiste. — *Saint Louis reçoit à Ptolémaïs* (Saint-Jean d'Acre) [illegible] *envoyés du Vieux de la montagne*, tableau exposé au salon de 1819. — *Saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes*, tableau [illegible] lon de 1827. — *Saint Louis médiateur entre le roi d'Angleterre et [illegible] rons*, tableau du salon de 1822. — *Mort de saint Louis devant T[illegible]* tableau exposé au salon de 1817. (*V.* à Versailles, rez-de-chaussée, salle des Croisades.)

Louis IX prononça la décision : d'un geste doucement impérieux il faisait tomber les barons aux pieds de leur timide suzerain. Or, le vénérable abbé de Royaumont semblait avoir hérité de cette autorité calme et de cet arbitrage conciliant. De là le concours des peuples, qui convergent dès le treizième et le quatorzième siècle vers l'abbaye; les fidèles y donnent des biens et y fondent des prières. Les princes et les particuliers y établissent des fondations de messes.

Déjà Thibaut de Beaumont, seigneur de Luzarches, et Ermengarde sa femme avaient, dès l'origine de l'abbaye de Royaumont, en 1231, élu leur sépulture dans ce lieu sacré. Ils pensaient, en portant leurs cendres dans cet asile, trouver dans les religieux des intercesseurs auprès de Dieu ; la teneur de leur acte indiquait leurs sentiments envers l'abbaye. Ce Thibaut est celui-là même qui vendit au roi Philippe Auguste ses droits sur le comté de Beaumont. « Notum sit tam presentibus quam futuris quod « ego Theobaldus de Bellomonte, miles, dominus Luzar- « chiarum, et Hermengardis, uxor mea, in monasterio « Beate Marie de Regali-Monte, ord. Cist., nostram eligimus « sepulturam, et ad dictum monasterium post finem nos- « tram, a fratribus ejusdem domus, sine alicujus contra- « dictione, volumus deportari, ut multiplicatis interces- « soribus per misericordiam Dei peccatorum nostrorum « veniam percipere mereamur. Quod ut notum et stabile « in perpetuum permaneat, presentes litteras monachis « dicti monasterii dedimus, sigilli nostri munimine robo- « ratas. Actum anno gratie millesimo ducentesimo trice- « simo primo, mense decembri[1]. »

Il en fut de même de Jean de Ronquerolles, qui comprit, en 1237, dans ses dispositions testamentaires, tout à *la fois* l'abbaye de Royaumont, l'abbaye du Val et le prieuré de Boran. Il donna à l'abbaye du Val deux pro-

[1] *Cartulaire de Royaumont*..... M. Douet d'Arcq (n° 5472, p. 96). *Comte de Beaumont*, p. 115.

priétés qu'il avait à Asnières, l'une tenue par Guyard Delaître, l'autre par Hugo l'Anglais, ainsi qu'un arpent de vigne situé au-dessous du parc d'Asnières ; un arpent de prairie à Asnières également, et quatre autre arpents de terre non loin du Pont de la Thève, et aussi dans la garenne. Pour la part des religieuses de Boran, le testament de Jean de Ronquerolles leur assignait trois arpents de terre situés à côté même de leur prieuré et sur les bords de l'Oise. Enfin, Jean de Ronquerolles donnait à l'abbaye de Royaumont cinq arpents de bois, dont les religieux devaient avoir la propriété sitôt après son décès : ces cinq arpents se trouvaient, soit dans le bois d'Asnières soit dans le bois de Royaumont : « In nomine Patris.. Amen. Ego
« Johannes de Ronkeroles, sciens nihil morte certius et
« nihil incertius hora mortis, de consensu et voluntate di-
« lectissime matris meæ, et Hugonis, fratris mei, et
« sororum mearum. . . . .
« . . abbatie Regalis-Montis, quinque arpenta nemoris
« sita inter nemora Asneriarum, juxta nemora Regalis-
« Montis, do, lego, post decessum meum habenda pariter
« et possidenda. In cujus rei memoriam, presentibus lit-
« teris sigillum meum apposui. Actum anno Domini
« M° CC° XXX° septimo[1]. »

Cette confiance en la puissance invincible de la prière qui éclatait de toute part dans la contrée, a été interprétée avec justesse par un illustre écrivain ; c'est que « la so-
« ciété chrétienne dotait de son mieux ceux qui interce-
« daient le mieux pour elle, et qu'en recevant de la main
« des fidèles de périssables richesses, les moines sem-
« blaient à tous en restituer le prix par le bienfait sans
« mesure et sans pareil de la prière[2]. » C'est sous l'empire de cette confiance dans la prière des moines de Royaumont

[1] Archives de l'Empire, carton S. 4194, pièce 26. Orig. parch. — [...] *de Beaumont*, par Douet d'Arq, p. 118.

[2] M. de Montalembert dans *les Moines d'Occident*, t. I, 47.

que Girard de Sters et Isabelle son épouse donnèrent, en 1259, à l'abbaye de Royaumont, leurs biens, meubles et immeubles, dans le terroir de Chauny, ainsi que diverses créances, dans la pensée de retirer un grand bien, pour leurs âmes, des oraisons des religieux : « *Suarum animarum saluti volentes providere*, » dit l'acte de donation[1]. On voit aussi Barthélemi et Thibaut de Méru, chevaliers, et Guiot de Méru, écuyer, lur frère, donner à l'abbaye de Royaumont, en 1261, trente et un sous parisis de revenu pour l'anniversaire de leur mère, Ermengarde, jadis dame de Luzarches : « Nous, Barthélemi et Thibaut, disent-ils « dans l'acte, fils de feu Thibaut de Beaumont, chevalier, « désirant procurer un soulagement à l'âme de notre « chère mère, de douce mémoire, Ermengarde, jadis « dame de Luzarches, nous donnons à l'abbaye de Royau- « mont trente et un sous parisis de revenus, pour faire « chaque année l'anniversaire de notre mère. A quoi « consent dame Adélaïde épouse de Barthélemi. 1261 ; « mois de décembre[2]. »

On eut un élan général vers Royaumont. La dame Hersende, épouse de Drocon de Creil, fit entrer Royaumont dans son testament. Cette dame légua différents biens aux pauvres et aux hospices; elle donnait à l'abbaye de Royaumont un manoir à elle appartenant, à Senlis, dans *la place* des Charoux : « Legavi Ecclesiæ beatæ Mariæ Re- « galis-Montis totam illam partem quam habebam in ma- « nerio... in platea Caronum Silvanecti... » Ce testament est de 1266, et dame Hersende désigne l'abbé de Royaumont, « *Venerabilem patrem*, *abbatem Regalis-Montis*, » comme prêtre originaire de sa paroisse de Senlis, « *presbyterum parochiæ meæ*[3]. » Peu d'années après, en 1282, un des fils de saint Louis s'empressait d'insérer dans son

[1] *Cartulaire de Royaumont.*
[2] *Ibid.*, n° 5472, p. 90.
[3] *Ibid.*, t. II, 782.

testament des dispositions en faveur de l'abbaye royale; le testament du comte d'Alençon, fils de saint Louis, était ainsi conçu : « En nom du Père, et du Fils, et du Sainct-« Esprit. Amen. Nous, Pierre, fils de le roi de France, « cuens de Alençon, de Blois et de Chartres, et sire de « Avesnes et de Guise, fesons savoir à tous, que nous, « pour le remède de notre âme, fesons notre testament, « et ordonnons de notre dernière volonté, en la manière « qu'il est escript ci-après. Premièrement, nous voulons « que..... Nous lessons au couvent de Roiaumont dis « livres pour pitance, et vint livres pour leurs nécessités, « et requérons une messe solempnel, et de chacun prestre « une messe privée..... » « Ce fu donné l'an de l'incar-« nation notre Seigneur, mil deus cens quatre vins et « deus en mois de juignet[1]. »

Philippe le Hardi, par son testament du mois de mars 1285, « lègue à l'abbaye de Réalmont-sur-Ayse deux cents lib. tourn. pour fére perpétuellement nostre anniversaire et por establir ilec un moine prestre, qui por nos chantera messes après nostre décès[2]. »

Mais comment énumérer tous les faits d'attraction exercée par l'abbaye? En 1311, Louis de France, comte d'Évreux, fonde à Royaumont un anniversaire pour Marguerite, son épouse, moyennant quarante sous de revenu à l'église du monastère; et la même année le roi Philippe le Bel confirme l'assignation de quarante sous faite sur le Trésor, à Paris, par Louis, fils de France, son frère, comte d'Évreux[3]. Mais antérieurement, Renaud de Pontoise et Béatrix, sa femme, avaient fait à l'abbaye de Royaumont « donation de tous leurs biens, en se réservant l'usufruit « leur vie durant; » ces donations sont des années 12..

[1] Communiqué par M. de Vyon, seigneur d'Herouval, *Hist. de saint* ... édition Ducange, p. 181.
[2] D. Dachery, *Spicil.*, t. IX, p. 268.
[3] *Cartulaire de Royaumont* et copie moderne.

et 1292. Ils avaient choisi leur sépulture dans l'abbaye[1]. Richard Lebos donna également à l'abbaye, en 1362, une maison et une ferme situées à Compiègne, près l'église Saint-Pierre; il l'avait achetée de madame Jeanne des Essarts, dame des Aleux, veuve de Fauvel de Wadencourt: il donna cette propriété à Royaumont « pour le remède « et salut de l'âme de lui, disait-il, et afin d'être accom- « pagné et participant es prières, oraisons, et autres biens « spirituels des dits religieux et de leurs successeurs, en « l'honneur de Dieu et en pure aumône[2]... » Le *Cartulaire de Royaumont* ajoute : « Richard Lebos, demeurant « à présent à Royaumont, de son propre mouvement et « certaine science, pour la grande affection, amour et dé- « votion qu'il disoit avoir à religieuses personnes, l'abbé « et couvent de l'abbaye de Royaumont, et à leur église, « et pour le remède et salut de l'âme, afin d'être doré- « navant aidé et participant en prières, donna aux reli- « gieux une maison qu'il possédait à Compiègne mouvant « de Saint-Corneille[3]. » Enfin le clergé subit, autant que les laïques, l'ascendant de l'abbaye florissante et le prestige de saint Louis. Clément IV (Gui Fulcodi) avait pour légat, en France, en 1267, Simon de Brie, cardinal du titre de Sainte-Cécile, ancien trésorier de saint Martin de Tours, et qui devint plus tard le pape Martin IV. Le cardinal Simon, garde des sceaux du roi saint Louis du temps qu'il était légat *a latere* en France, « donna à Royaumont « deux cents livres tournois à condition que, tant qu'il « vivrait, chaque religieux-prêtre de Royaumont dirait « pour lui une messe de la Vierge chaque année, et « qu'après sa mort, ils en diraient chaque année, pour « le repos de son âme[4], une également. »

[1] *Archives de Seine-et-Oise*, carton Roy.
[2] *Manuscrits*, Bibliothèque impériale Richelieu.
[3] *Cartulaire de Royaumont*, t. II, p. 836. L'acte est du 9 août 1362.
[4] Liasse aux archives de Versailles, cotée R. I. On y indique par erreur l'année 1313, Martin IV étant décédé en 1285.

On ne rappellera ici, avant de finir la première époque de Royaumont, la longue et déplorable querelle qui éclata entre Philippe le Bel et le pape Boniface VIII dès les premières années du quatorzième siècle, que pour constater l'inviolable adhérence du monastère de Royaumont au centre de la catholicité. Dans le principe, Boniface VIII et Philippe le Bel étaient en parfaite intelligence; Boniface VIII avait voulu intervenir comme pacificateur dans les guerres entre la France et l'Angleterre. Philippe le Bel, par ombrage ou par système, voyait de mauvais œil cette immixtion du pape; il affecta de déclarer que dans les affaires temporelles de son royaume il ne se soumettait à personne; mais que pour le spirituel il était prêt, à l'exemple de ses ancêtres, à recevoir humblement les remontrances du saint-siége. Malheureusement Boniface VIII ne fit pas assez attention à cette répugnance du roi de France à s'en rapporter au jugement du pape dans ses querelles avec d'autres princes; il fallait beaucoup de ménagements envers un souverain si jaloux de ses droits. Cette répugnance du roi avait pris naissance dans quelques démarches antérieures. En 1296, le clergé français s'était plaint au saint-siége de l'excès des impôts et d'autres mesures administratives. Des plaintes semblables étant venues d'Angleterre, Boniface VIII lança sa bulle *Clericis laicos*, où il excommuniait les princes qui imposeraient le clergé sans l'assentiment du saint-siége, ainsi que les clercs qui payeraient cet impôt. Ce n'était point une nouveauté, mais seulement l'exécution rigoureuse des mesures adoptées par Innocent III.

Il s'ensuivit de longs démêlés ou l'on voyait tantôt Philippe le Bel convoquer un premier essai des états généraux au Louvre, tantôt Boniface VIII mander à Rome pour un concile, les prélats français, les docteurs, abbés et les supérieurs d'ordres. Boniface VIII prit devoir s'occuper de la réforme du royaume de France

de la liberté ecclésiastique; Philippe le Bel entendait qu'on ne touchât pas aux prérogatives de la royauté française. Les dernières explosions eurent lieu en 1301 et en 1303. Boniface VIII lancera ses excommunications contre le roi de France et croira devoir modifier les liens et les serments de fidélité des sujets envers le roi. De son côté, Philippe le Bel imaginera de soutenir que l'élection de Boniface VIII avait été invalide, et que le pape envahissait sur les prérogatives de la puissance politique. Quel sujet de perplexités pour l'abbaye de Royaumont! Qu'on imagine le trouble de ces religieux, dans le cœur desquels le patriotisme et le catholicisme avaient un si grand empire! On était comme à l'entrée d'un nouvel univers. Boniface VIII croyait pouvoir agir en vertu de la vieille opinion européenne qui commençait par s'attiédir, celle de l'omnipotence politique des papes; Philippe le Bel, en suivant ses propres susceptibilités personnelles, représentait les nouvelles idées que les modernes allaient professer dans les rapports du spirituel et du temporel. Rien n'est douloureux et compliqué autant que les époques de transition!

Assurément Philippe le Bel avait des sympathies à l'abbaye de Royaumont; comme son illustre ancêtre, saint Louis, il se plaisait à fréquenter cette solitude, et il en légua le goût à ses successeurs : nous le voyons, en l'année 1311, huit ans après la mort du pape Boniface VIII, confirmer à l'abbaye de Royaumont quarante sous de revenu provenant d'une donation faite jadis par Matthieu III, comte de Beaumont, à Lambert le Jongleur. L'acte était daté de Senlis; nous en donnons ici le texte latin : « Littera pro Abbate et conventu monasterii Regalis-Montis, super declaratione quadraginta solidorum annui redditus eisdem concessorum. »

« Philippus, etc. Notum, etc. Quod cum Abbas et con-
« ventus monasterii Regalis-Montis conquererentur de

« Ballivo nostro Silvanectensi, dicentes quod cum ipsi ab « antiquo consuevissent supra nos annuatim, in festo « Ascensionis Domini percipere quadraginta solidos ra- « tione robe defuncti Johannis Anquetin, qui dicto mo- « nasterio dederat omnia bona sua, et quam robam « Mattheus quondam comes Bellimontis, et Alienordis, « ejus uxor, Lamberto Joculatori et ejus heredi donaverant, « cujus Lamberti dictus Johannes dicitur fuisse heres, « nos, visis tam donacionum predictarum, quam aliis dic- « torum religiosorum litteris, volumus quod dicti religiosi « in saisina percipiendi dictum redditum conserventur, « illumque habeant et percipiant, modo, forma et ter- « mino, quibus illum hactenus consueverunt percipere « et habere, salvo in aliis jure nostro, et in omnibus « quolibet alieno. Quod ut firmum, etc.

« Actum Silvanectensi, anno Domini M°CCC° unde- « cimo, mense julii[1]. »

On comprend cependant l'émotion profonde de l'abbaye de Royaumont; la querelle était grave quant à l'objet et quant aux conséquences qui pouvaient en sortir pour les catholiques de France. Le pape avait choisi Bernard Saisette, évêque de Pamiers, pour négociateur et médiateur, et l'envoya en France; le ton d'autorité, dit-on, avec lequ il parla au roi, déplut; il fut expulsé de la cour, et son arrestation ne contribua pas peu à enflammer les esprits. Philippe le Bel fit brûler publiquement, en 1302, une des bulles du pape, et il convoquait à Paris les trois états, tournant, pour la première fois, contre la papauté, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie qui représentait tout le peuple. Et comme, en 1303, sur de nouveaux incidents qui se produisirent, l'irritation allait croissant, les états convoqués de nouveau se prononçaient pour la cause royale; et pour la première fois, en France, on enten

[1] *Archives de l'Empire.* Registre du Trésor des chartes, cot. J.. pièce n° 57. — *Hist. du comté de Beaumont*, 123.

parler « d'appeler du pape au concile universel, » et de rendre la France indépendante du pontife de Rome. L'agitation et la confusion étaient au comble; on se trompait, en France, dit le cardinal de Porto, de croire que l'intention du saint-père fût d'obliger le roi à reconnaître qu'il tenait son temporel de l'Église. « D'un autre côté, a dit Bossuet quant à l'une des origines du procès, soutenir qu'un prince fait une chose imprudente, insensée, dès qu'il défend aux ecclésiastiques de transporter hors de son royaume, sans sa permission, des choses aussi nécessaires (le numéraire), ce n'est pas défendre la liberté de l'Église, mais la rendre odieuse et funeste aux empires; c'est faire des ecclésiastiques non pas des citoyens, mais presque des ennemis à charge et en haine à tout le monde. »

Mais quelles étaient les tendances du clergé local à cette époque? Elles se manifestèrent aux portes de Royaumont. Les démêlés de Philippe le Bel avec la papauté prirent de telles proportions, que le monarque français « ne craignit « pas, dit M. Douet d'Arcq, d'en appeler à un concile gé-« néral contre son adversaire, Boniface VIII. Philippe le « Bel, dans cette situation critique, songea à s'appuyer « sur ce que nous appellerions aujourd'hui l'opinion pu-« blique. En 1303, il demanda, par un appel direct, au « clergé, à la noblesse et aux villes, leur approbation « préalable des desseins qu'il formait; en d'autres termes, « il convoqua les premiers états généraux. Parmi les do-« cuments officiels que possède le *Trésor des Chartes*, se « trouvent un grand nombre d'actes d'adhésion du clergé, « des seigneurs et des villes, à cet appel au futur concile « contre le pape Boniface VIII, et la ville de Beaumont-sur-« Oise y tenait sa place. » On conserve encore un étrange morceau, une pièce d'Auberic, dit le Barbier, prévôt de Beaumont-sur-Oise, de l'an 1303. Le prévôt rappelle le débat existant entre le roi de France et le souverain pontife. Au nom de Dieu, et pour l'honneur de la foi catholique et

adherentes, et nihilominus ex iisdem causis et sub eis-eisdem formis ad ipsum concilium, summumque futurum proximum pontificem, et ad illos ad quos faciendum est in his scriptis, pro nobis et nostris subditis et dicte preposititure, et nobis adherentibus, appellamus et etiam provocamus. Predicti etiam congregati appellarunt et provocarunt. Nos et ipsi nobis subditus, et dicte preposititure, et adherentes et adherere nobis et ipsis volentes, protectioni Dei, sancte Matris ecclesie, dicti concilii et aliorum quorum faciendum est, in quantum spiritualitatem tangit, et nostram et ipsorum .defensionem supponentes. Protestantes nos et ipsi, appellationem et procurationem hujusmodi innoncturos, ubi, quando, et quotiens viderimus expedire. In quorum testimonium, sigillum dicte prepositure de Bellomonte presentibus duximus apponendum. Datum anno Domini M° CCC° tercio, die mercurii, in vigilia sancti Arnulphi.

Au dos : Belvacensis diocesis.

Bellomons super Aysiam. »

Ce n'était point là, évidemment, une attitude qui résultât de l'initiative et de la spontanéité du clergé de Beaumont-sur-Oise ; il faut y voir « une sorte de thème tout fait » qui dût être présentée, comme le reconnait M. Douët d'Arcq, à l'acceptation de chaque partie adhérente. Pour les religieux de Royaumont, ils éprouvèrent au fond de leur âme ces tiraillements inénarrables qui naissent d'une situation grave et fausse en même temps. Tandis que la papauté pratiquait des maximes qui avaient été en vigueur jusque-là, le roi de France se trouvait blessé dans ses plus intimes fibres ; l'évêque de Beauvais, Simon de Clermont de Nesle, était notamment convoqué dans le parlement avec les abbés de ses monastères, et par conséquent avec les cisterciens et avec l'abbé de Royaumont. D'ailleurs, pour les abbés de Royaumont, leur abbaye était une fondation d'un roi de France, et on leur présentait l'atti

de Boniface VIII comme attentatoire à l'indépendance de la couronne; ils ne pouvaient se séparer de la nation dans un péril imminent, mais d'autre part, ils ne pouvaient ignorer que la conduite administrative de Philippe le Bel était gravement répréhensible sous bien des rapports. On donna lecture, dans les assemblées de Paris, de la bulle pontificale, on en commenta le texte, puis on demanda que chaque ordre eût à donner son avis. Les barons et les députés des communes déclarèrent que le sceptre et la couronne de France ne relevaient que de Dieu seul, que l'autorité royale n'avait point de supérieur sur la terre, et qu'ils ne souffriraient jamais que le roi reconnût un chef au-dessus de lui. Cette déclaration était nette, elle brisait avec toute idée théocratique en matière de politique. On mettait à néant les traditions de Grégoire VII, d'Urbain II, d'Alexandre III, d'Innocent III, de Grégoire IV, de Martin IV. Le moyen âge finissait, mais le clergé et les abbés des monastères étaient dans une situation plus perplexe. On se trouvait placé entre le chef du pays et le père commun des fidèles, entre celui qui représentait la patrie temporelle, et celui qui représentait la patrie religieuse ou spirituelle. Un Français ne saurait blâmer la susceptibilité française, mais pourra-t-on espérer que ces députés des communes et ces barons, si susceptibles à l'endroit de l'indépendance politique de la France vis à vis du souverain pontife, seront, dans les siècles suivants, aussi délicats en susceptibilité patriotique à l'égard des monarques anglais qui voudront s'intituler *rois de France?* Écoutons, du reste, le judicieux Fleury dans l'exposition du fait principal : « Le roi fit lire son acte d'appel, portant en substance qu'après avoir entendu ce qui a été proposé par Nogaret et du Plessis, il est d'avis de convoquer le concile où il prétend assister en personne, offre de le procurer de tout son pouvoir, et prie instamment les prélats d'y travailler de leur côté.

Cependant il appelle au concile de toutes les procédures que pourrait faire Boniface. Les prélats formèrent aussi leur appel portant les mêmes clauses, auxquelles ils ajoutèrent qu'ils y étaient contraints par une espèce de nécessité, et qu'ils ne voulaient point se rendre parties. Or ils étaient au nombre de trente-sept : cinq archevêques, savoir, ceux de Nicosie en Chypre, de Reims, de Sens, de Narbonne et de Tours ; vingt et un évêques et onze abbés, entre autres ceux de Cluni, de Prémontré et de Citeaux. On peut ici remarquer le respect des évêques et de tout le clergé pour le saint-siége. Non-seulement ils laissent à des laïques le personnage d'accusateurs contre le pape, mais ils ne veulent pas même se porter parties, et ne consentent à la convocation du concile que par la nécessité des maux de l'Église[1]. »

Tels sont et l'état auquel Royaumont était parvenu à la fin de la *première époque* de sa longue carrière et les affaires au milieu desquelles il se trouva placé dès l'origine ; la *seconde époque* de cette abbaye célèbre va commencer ; se soutiendra-t-elle, dans la suite de l'histoire, à la hauteur qu'elle avait conquise, après cent ans d'existence, et maintiendra-t-elle son idéal de pureté? La suite va nous l'apprendre, mais on voit qu'à peine après son installation dans le monde, les rudes labeurs de la vie commençaient. Il y a quelquefois pour les compagnies, comme pour les individus, des lois de retour ; lorsque la jeunesse ou la première partie de la vie s'est écoulée doucement sans secousse et sans nuage, l'arrière-saison de l'existence n'est pas de même, et l'on voit le ciel se charger de brouillards. L'abbaye de Royaumont termina sa première époque au milieu de sinistres affaires, alors que le monde était rempli de pressentiments.

On a fait connaître les conditions primitives et la for-

[1] *Hist. de l'Église*, l. XC.

dation de Royaumont ainsi que sa physionomie pendant le treizième siècle et dès le commencement du quatorzième. Territorialement, n'oublions pas que saint Louis l'installa dans un pays dont les sites sont charmants. Nous avons dépeint, dans le premier livre, l'aspect de la contrée, en plaçant le spectateur sur les hauteurs et au versant septentrional de la forêt de Carnelle, où l'on tourne le dos à Paris. Allons maintenant au côté opposé du paysage, sur le plateau élevé de Chantilly d'où l'on regarde au contraire la capitale. Du promontoire qui s'avance sur des vallées à l'ouest de Chantilly, l'on apercevait dans la plaine le bourg de Gouvieux qui se développe en longueur ; on avait au midi l'abbaye de Royaumont (avec sa splendide église) ; à l'ouest on distinguait Precy sur les bords de l'Oise, ainsi que la montagne de Chaumont, qu'on nomme vulgairement le camp de César, dans laquelle on trouve des pierres gravées, des médailles et des tombeaux antiques[1]. Puis, si l'on avance sur un autre mamelon, sans déplacer le fond de la perspective, le tableau, en prenant de la précision, gagnait en beauté et en fini. Du Mont-de-Pot, on a le plus beau point de vue ; on aperçoit, au delà de l'Oise, Boran sur la grande plaine de Berne, au-dessus de laquelle on distinguait la tour de Beaumont ; la forêt du Lis était sous les pieds ; vers le sud-est la vue s'étendait jusqu'à Champlâtreux ; on apercevait Montmélian, Luzarches ; à l'est, on découvrait Senlis, Saint-Christophe, Montepilloy et le rideau de la forêt d'Halatte. Peu de points de vue étaient comparables à celui-là ; un moderne le préférait à celui de Richemond, en Angleterre[2].

Ce n'était que le dehors de l'abbaye, mais au-dedans se dilatait une précieuse vie. Dans ses tranquilles cellules

[1] *Description du département de l'Oise*, par le citoyen Cambri, t. II, p. 86. Édit. de 1803.
[2] Le citoyen Potter. *Je suis presque de son avis*, écrivait Cambri en 1803.

vanité des vivants se mêlait donc peut-être à leur insu à ce luxe de la mort, et à travers la gloire de l'art M. d'Armagnac pouvait retrouver la gloire de sa maison ; Coysevox ne serait que le comparse illustre et inconscient d'une comédie de l'amour-propre ; et la pièce se jouerait avec une naïveté relative sur une scène de piété filiale. Ne vit-on pas le comte d'Armagnac pousser le besoin et l'art de régner jusqu'à réduire « tous les ministres, et les plus audacieux, les Seignelay, les Louvois et tous leurs successeurs, à se faire un mérite d'aller chez lui, et au-devant de tout ce qui lui pouvait plaire, et qu'il recevait avec les façons de supériorité polie comme ce qui lui était dû. » On dit même qu'il sut ployer les princes du sang à la même considération pour lui, et à une sorte d'égalité de maintien avec eux chez lui-même. On ajoute que les cadets de sa maison tirant leurs prétentions de leur naissance et dans l'intérêt qu'ils avaient de rehausser leur aîné, osèrent vouloir l'élever « jusqu'en compétence (concurrence) de M. le duc de Chartres[1]. »

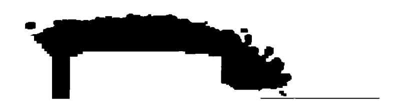
Ce qui est sûr, c'est que l'attitude ambiguë et le mystère des sentiments politiques de Louis XIV, pendant de longues années, pouvaient laisser croire que le traité de Montmartre de 1662 n'avait été rompu, ni par le traité de Vincennes, ni par celui de Marsal[2]. Il est vrai que, dès 1662, la noblesse de France avait jeté les hauts cris. Le duc de Vendôme avait présenté une requête, par laquelle il suppliait le roi de considérer que Henri IV avait envoyé une déclaration au Parlement, portant qu'il marcherait immédiatement après les princes du sang ; que, conformément à cette déclaration, Sa Majesté avait bien voulu lui donner ce rang dans la cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit. Le duc espérait que Sa Majesté accorderait la

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 48.
[2] Il y eut, sinon des traités, du moins des pourparlers diplomatiques, à Vincennes et, le 1er septembre 1663, à Marsal.

la contrée. L'abbaye de Royaumont était devenu célèbre, et la haute confiance des populations se manifestait par l'affluence aux solennités du monastère, par les fondations qu'y faisaient les fidèles en y demandant des prières, par l'honneur qu'ils sollicitaient d'y avoir leur sépulture.

Et toutefois, quand le premier siècle d'existence de l'abbaye de Royaumont finissait, ses religieux voyaient l'horizon très-sombre. Si Boniface VIII méconnaissait la disposition réelle des esprits, en France, la perspective était douloureuse pour des Français; d'autre part, s'il était à craindre que, dans l'état d'exaspération présente, Philippe le Bel, l'héritier de tant de rois qui se disaient les fils aînés de l'Église, ne continuât la guerre jusqu'à rompre avec le saint-siége, l'idée d'un schisme de la part de la France avait quelque chose d'horrible pour les cisterciens. Il n'y eut pas de schisme. On exerça une pression sur le clergé des différentes provinces de France; néanmoins, plusieurs refusèrent de s'associer à des démarches contre le pape, et opposèrent une résistance énergique. Jean II, de Pontoise, qui était abbé de Cîteaux depuis 1299, supérieur général, par cela même, des bernardins de Royaumont, fut un de ceux qui osèrent faire une opposition directe à Philippe le Bel, au Louvre, au sein de l'assemblée de Paris. Seul, tandis que tout le monde en appelait au futur concile, comme le rapporte Bzovius, l'an 1303, il osa être d'un avis contraire, et protester contre l'entraînement de la passion royale; il ne fut pas de ceux que l'école historique de Rohrbacher accuse de *pusillanimité*, et l'école du protestant Sismondi de *servitude*[1]. Le chef des bernardins savait à quoi il s'exposait, en bravant les

[1] « C'est alors, dit de Sismondi, que pour la première fois la nation et le clergé s'ébranlèrent pour défendre les libertés de l'Église gallicane. Avides de *servitude*, ils appelèrent *liberté* le droit de sacrifier jusqu'à leur conscience aux caprices de leurs maîtres et de repousser la protection qu'un chef étranger et indépendant leur offrait contre la tyrannie. » (*Hist. des Républiques italiennes*, t. IV, c. XXIV, p 141.)



calé entre les années 1662 et 1676 ? On avait pu croire en plusieurs circonstances, que Louis XIV avait renoncé *tacitement* au traité de Montmartre ; les affaires survenues après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1666, les prétextes dont s'emparait le roi pour déclarer la guerre à Charles IV, le rôle du duc de Lorraine quand se forma la ligue de 1668, entre l'Angleterre, la Suède et la Hollande, la prise des places de Lorraine par les vingt-cinq mille hommes de l'armée du maréchal de Créqui, et le pillage du palais du duc à Nancy, la mort de Charles IV lui-même, en 1675, tout semblait avoir mis en pièces ce fameux traité de Montmartre, fondement contesté de la prééminence des Lorrains installés en France. Les d'Armagnac-Lorraine furent-ils pressés d'enfoncer les obscurités qui s'amassaient autour de leur droit ? Étaient-ils éblouis de la prérogative d'être considérés comme princes du sang, et d'être préférés, en cette qualité, à tous les princes souverains étrangers ? Voulurent-ils, à cet égard, s'affirmer à Royaumont, en gravant leurs titres sur le marbre d'une tombe ? Il n'est pas contre l'histoire de le soutenir ; ils ne remarquaient pas qu'ils souscrivaient par là, eux-mêmes, à l'extinction de leur propre maison. Mais, au point de vue du droit, jamais, dans les négociations postérieures au traité de 1662, Louis XIV n'avait donné que de prétendues assurances *verbales*, relatives à la succession ; et s'il avait laissé entendre qu'il renonçait à cette succession, et aux conditions qui y étaient annexées, jamais aucun acte explicite et authentique n'avait ratifié une pareille renonciation. Le roi s'était même refusé, au traité de Marsal, de stipuler par un article formel qu'il renonçât à la succession des États ; les ministres qui traitèrent en son nom, dirent que les rois ne cassaient jamais, par des actes publics, les traités qu'ils avaient signés. Bien plus, après la mort du duc de Lorraine en 1675, tandis qu'il ne s'était trouvé aucun État ni aucun prince dans toute l'Europe,

qui n'ont qu'à mourir. Il s'était établi dans le moyen âge un droit qui admettait la déposition des souverains par les papes; la persuasion universelle qui avait subordonné la puissance temporelle à la puissance spirituelle, était bien antérieure à Grégoire VII, quoiqu'il soit regardé comme le premier qui ait fait usage du pouvoir de déposer les rois. Mais, peut-être, fallait-il comprendre, au quatorzième siècle, que cette *connexion étroite*, dont parle Leibnitz[1], qu'ont entre elles les choses sacrées et les profanes, et en vertu de laquelle on avait cru que le pape avait reçu quelque autorité sur les rois eux-mêmes, allait s'affaiblissant, déjà du temps de saint Louis. Toutefois, cette dictature des papes, qui fut si opportune et si utile à son heure et qui nous étonne aujourd'hui, doit être jugée avec les idées du temps, avec le moyen âge. Il est vrai que, au milieu du treizième siècle, les choses étaient changées; et quand Grégoire IX déposa l'empereur Frédéric II, personne en France dans la société laïque, *s'il* fallait en croire un historien, n'aurait considéré précisément comme légale cette déposition; le temps n'était *déjà* plus où la décision du souverain pontife pouvait seule enlever à une couronne le caractère de la légitimité.

Ce que fut l'attitude des bernardins de Royaumont pendant les démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII, on ne peut que le conjecturer : ils durent prendre une position expectante, ferme, résignée, attachée au saint-siége à l'exemple de l'abbé de Citeaux, dévouée, dans les limites de l'orthodoxie, comme celle du clergé de Beaumont-sur-l'Oise, au souverain temporel auquel plusieurs [illegible]us les rattachaient. Ils s'efforcèrent de pratiquer une [illegible]utralité que leur inspira le génie d'une double [illegible] qui devenait de la conciliation, évitant

[1] [illegible]tus, part. III (*Opera*, t. IV, p. 350).

d'accuser le pape d'avoir voulu mettre Philippe le Bel en tutelle, évitant de soupçonner le roi d'avoir voulu rompre avec l'unité catholique et avec l'orthodoxie; ils partagèrent ces sentiments contradictoires des prélats français qui n'auraient voulu ni déplaire au roi, ni contrister le père commun des fidèles, et qui, après avoir formulé des maximes dans les assemblées du Louvre, dans le sens de Philippe le Bel, s'empressaient d'envoyer des collègues en députation au pape pour lui expliquer leurs démarches, lui rendre compte de ce qui venait de se passer, de la contrainte qu'on venait d'exercer envers eux, et le conjurer avec les plus vives instances d'ouvrir les yeux sur les dangers qui menaçaient le catholicisme en France. On raconte que Simon de Clermont, évêque de Beauvais à cette époque, en formulant l'acte d'appel avec les autres prélats, déclara en termes exprès qu'il n'entendait nullement se rendre partie contre le chef de l'Église; et que les monastères du diocèse, Royaumont par conséquent, imitèrent leur évêque en cette circonstance[1] : Louvet ajoute, dans ses *Antiquités du Beauvaisis*, que toutes les abbayes du diocèse, à l'exemple de Simon de Clermont, firent parvenir au pied du trône l'assurance de leur fidélité[2]. Et, qui n'aurait été ballotté, comme nos aïeux, entre des sentiments opposés, également pénibles, dans une circonstance si délicate ?

Aujourd'hui les esprits les plus fermes, les plus honnêtes, hésitent devant ce problème si compliqué des démêlés de Boniface et de Philippe le Bel : « C'est en tremblant, écrit dom Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin, que nous arrivons à la fameuse lutte de Boniface avec Philippe le Bel ; premièrement parce que la mission de l'histoi

[1] Labbe, *les Conciles*. — *Hist. du dioc. de Beauvais*, par Delettre, t. . p. 379.
[2] Louvet, t. I, p. 195. — Labbe, t. II, p. 1474.

est très-délicate dans les faits de la nature de ceux qui vont se dérouler devant nous ; secondement parce que l'amour de la vérité nous force à nous séparer d'opinions d'hommes que nous nous plaisons à reconnaître comme très-respectables[1]. » L'historien J. Alzog dit à son tour : « On ne peut méconnaître la fermeté de Boniface ; mais il faut avouer qu'il ne jugea pas toujours sainement son époque ; qu'il n'eut souvent d'autre mesure de conduite que le droit rigoureux, et ne comprit pas que le droit le mieux fondé, quand on veut le faire régner sans condition et en tirer toutes les conséquences, peut dégénérer en insupportable tyrannie[2]. » Complication terrible ! quand on a dit que « jamais le saint-siége n'avait affirmé plus énergiquement la suprématie de son glaive, » on s'appuyait sur une phrase de la pièce, reconnue *apocryphe*, que Pierre de Flotte attribua à Boniface VIII devant les ordres assemblés. On y faisait dire au pape, écrivant à Philippe le Bel : « Apprenez que vous nous êtes soumis par le spirituel et *par le temporel.* » Mais ce qui n'était pas une fiction, c'était la lettre, si connue, de Philippe écrivant à Boniface : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soit-disant pape, peu ou point de salut : Sache ta très-grande fatuité que, etc[3]. »

Bornons-nous, en achevant le parcours de la première époque de Royaumont, à remarquer que l'abbaye, après ses premières cent années, pendant lesquelles elle avait été si soutenue par la présence et par le souvenir récent de saint Louis, se trouva brusquement abandonnée à elle-même, à l'époque où les complications d'une nouvelle période historique allaient commencer. Les colères de Philippe le Bel finirent par l'attentat d'Anagni, alors que le pape fut souffleté et emprisonné. L'attentat d'Anagni est un de

[1] *Hist. de Boniface VIII*, t. II, p. 185.
[2] *Hist. univers. de l'Église*, t. II, p. 355.
[3] *V. Hist. univers de l'Église*, de Rohrbacher, t. XIX, p. 470.

ces énormes faits révolutionnaires qui annoncent une transformation sociale. Anagni devait entraîner la translation des papes à Avignon. Royaumont allait commencer son âge de maturité, au moment où le monde s'agitait dans la perturbation. Il y avait déjà le germe des générales sécularisations, que quelques siècles après on voudra étendre aux institutions cénobitiques. Un écrivain français[1] voit dans l'attentat d'Anagni la source d'une malédiction qui, pendant un siècle, a été une cause de calamités pour la France, et à laquelle la Pucelle d'Orléans a mis un terme. La France ainsi reconciliée, dit-il, a repris son rang naturel à la tête des nations. La délivrance d'Orléans fut pour tous un signe manifeste que Dieu avait oublié le crime d'Anagni. Le ciel, dit à son tour un autre moderne écrivain italien, voulut punir le sacrilége d'Anagni et instruire la postérité par la sévérité et l'amertume des châtiments. Les principaux acteurs de cet affreux drame, Philippe et ses satellites, étaient Français; mais Sciarra (qui osa frapper Boniface VIII), mais les *traîtres de campagne* qui y avaient pris part, étaient Italiens: mais Anagni était Italienne. Une fois donc que Philippe le Bel eut été châtié dans sa race, qui s'éteignit aux pieds du trône, l'Italie dut, comme siége particulier du pontificat, subir un plus rigoureux châtiment et être punie par où elle avait péché. On vit, à l'étonnement du monde entier, la chaire de Saint-Pierre transférée de Rome dans une ville de Provence, à Avignon; cette translation ne fut nécessitée ni par une inondation de barbares, ni par les ravages de la peste ou de la guerre, mais elle fut l'œuvre d'une main invisible, qui déconcerta tous les esprits par un événement dont ils ne voyaient ni les causes ni les moyens. L'épouvante occasionnée par les violences de Philippe le Bel et par celles de la famille des Ursins, l...

[1] *Études sur la papauté au commencement du quatorzième siècle*, par M. Gautier.

tente de l'avenir ne permirent pas aux Romains de s'apercevoir de tous les malheurs qu'enfantait l'exil prolongé du pape Clément V en France.

On va considérer l'abbaye de Royaumont dans la deuxième époque de son histoire ; il était indispensable de faire saisir les éléments nouveaux et difficultueux avec lesquels elle aura à remplir sa mission. La lutte acharnée entre les deux grands pouvoirs qui régissent la société ne laissa pas que d'altérer profondément, dans l'esprit des peuples, de diminuer, au moins, l'antique prestige de l'autorité religieuse. On se réunit dans les conciles provinciaux de Compiègne en 1304, et de Senlis en 1318[1], pour amoindrir le déplorable effet produit par la grande insurrection contre le chef suprême de la hiérarchie ecclésiastique. Jean de Marigny, devenu évêque de Beauvais, se rendit à ce dernier concile avec l'abbé de Royaumont. C'était en vain. Le coup était porté. On ne barre pas facilement le chemin à un mouvement général des idées et des mœurs, quand la pensée publique a été lancée dans une voie. Le monastère de Royaumont commençait lorsque le beau rôle des abbayes était fini, lorsque l'hostilité se dé-

[1] En général, on doit se tenir en garde contre les restrictions quelquefois trop gallicanes de l'historien Fleury, qui a d'ailleurs d'admirables qualités ; dirons-nous qu'il faille être réservé à l'égard des nuances plus ou moins italiennes du bénédictin dom Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin ? Je ne pense pas qu'aucun écrivain étranger prétende diminuer notre amour pour la France, qui ne doit et ne peut être affaibli par rien. Tosti a écrit ceci : « Que ne pouvons-nous laisser dans l'ombre les prélats de l'assemblée de Senlis, qui furent assez mous pour se livrer pieds et poings liés à Philippe ? — Nous sommes, disaient-ils, les fils très-dévoués du pontife romain et les sujets très-fidèles de Philippe. — Ils le disaient, mais ils se trompaient ; leur filial dévouement au pape était détruit par leur fidèle soumission à Philippe. Leur vertu chancelante ne leur permit pas de rester attachés au souverain pontife, et ils flottèrent entre lui et Philippe. » (*Histoire de Boniface VIII*, t. II, p. 245, trad. franç. de 1854.) Il n'est pas admissible que l'écrivain italien ait voulu, au sujet de la lutte de Philippe et de Boniface VIII, déclarer une sorte d'incompatibilité pour les Français entre le catholicisme et le patriotisme. Ce qui est clair, c'est que Tosti ne sent pas ou ne veut pas sentir le cruel embarras où se trouva jeté, en 1303, le clergé de France.



clarait plus ouvertement contre une institution qui avait été la pierre angulaire de la vie sociale au moyen âge, lorsqu'enfin, l'ordre de choses qui avait satisfait nos pères croulant de toute part, la puissance civile s'efforçait de n'avoir plus rien de commun avec la sphère ecclésiastique. Des symptômes éclataient donc, de tous côtés, signes des rudes conditions qui allaient être faites à l'abbaye de Royaumont, dans la deuxième phase de son existence[1].

[1] Voici comment s'exprime un magistrat de notre époque, le subst du procureur général à Amiens, M. Bernard, constatant, dans un disc de rentrée, la fourberie de Philippe le Bel : « Philippe eut alors une ces inspirations qui poussent les peuples et les rois vers l'émancipati le progrès; il comprit qu'il fallait dégager la nation de ses scrupule la valeur des excommunications politiques, réveiller dans son sein le s iment de la vieille indépendance celtique et la rendre ouvertement comp de la révolte du souverain. La bulle du pape fut brûlée publiquem le peuple, convoqué à une assemblée solennelle, fut chargé de pron la *sécularisation* du royaume et l'unité du pouvoir. On était sûr de la blesse, qui s'était liguée sous le règne de saint Louis pour repous empiétements du clergé. Quant au tiers-état, on comptait sur ses rations libérales et sur l'influence des légistes qui marchaient à sa tê fut d'ailleurs préparé au grand acte national qu'on attendait de lui par bulle *apocryphe* où le chancelier Pierre de Flotte *dissimulait habil* les accusations du pape touchant les excès de Philippe, pour n'y l éclater que les prétentions exorbitantes du saint-siége à la souvera de la terre. » (*Discours de rentrée* devant la cour d'Amiens, novembre 18

DEUXIÈME ÉPOQUE

1330 - 1620

LIVRE SIXIÈME

Royaumont sous la première branche des Valois (2e des Capétiens). — Comment se recrutaient les moines de Royaumont au quatorzième siècle. — Attrait spécial exercé par le souvenir de saint Louis. — Les portraits de ce roi. — A quoi s'engageait tout moine de Royaumont. — La loi du silence absolu dans le monastère. — Assiduité de l'abbé de Royaumont à se rendre au chapitre général tenu annuellement à Citeaux. — La visite du monastère de Royaumont, faite tous les ans par l'abbé de Citeaux ou son délégué. — Dom Radulphe, abbé de Royaumont, apprécié de Philippe le Bel. — Le décès et les funérailles d'un moine. — Sa place conservée au réfectoire, et sa portion donnée à un pauvre pendant un mois.— Poésie des sépultures monastiques. — Liste des abbés de Royaumont décédés depuis l'origine jusqu'au milieu du quatorzième siècle.— Les prélats, les rois, les princes en dévotion à Royaumont, y font dire des messes. — Nécessité qu'un pape réglât la destination des offrandes laissées sur l'autel de Royaumont par les visiteurs royaux. — Robert IV de Verneuil, abbé de Royaumont, dès l'an 1321, reçoit la bénédiction abbatiale de Jean de Marigny, évêque de Beauvais, — voit les commencements de la guerre de Cent ans entre la France et l'Angleterre. — Nécessité, avant les désastres de 1346, de raconter ce qu'était une journée à Royaumont, au commencement du quatorzième siècle. — Division de la journée des moines. — L'heure du lever, — la prière canoniale, — la lecture, — le travail agricole, — les repas, — l'abstinence perpétuelle de viande et ses rapports avec l'économie rurale. — Le *mandatum* ou mandé du samedi. — La thérapeutique de Royaumont.— Les moines saignés quatre fois par an. — Dom Guillaume II, révérend père abbé de Royaumont. — Guillaume-Bertrand de Briquebecq, évêque de Beauvais. — Sa visite à Royaumont en 1351. — Allocution qu'il adresse aux moines. — Écho que le patriotisme avait dans les monastères. — Plusieurs autels consacrés à Royaumont par Bertrand de Briquebecq.

Sous les rois des premières années du quatorzième siècle qui se succédèrent si rapidement sur le trône, Royaumont fut prospère. La régularité y était florissante;

la vie y abondait. Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel ne faisaient que traverser une existence éphémère, mais l'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont recevait de nouveaux accroissements et continuait, dans la contrée, son rôle édifiant et civilisateur. Royaumont demandait à continuer et à durer, et il parut, dès l'origine, constitué pour durer longuement. Tandis que Louis X, Philippe V et Charles IV laissaient, chacun à leur mort [1], un grand problème d'État, la question de succession au trône, soit parce qu'on attendait encore de la reine qu'elle mît au monde un héritier, soit parce que la première branche des Capétiens s'éteignait dans la personne de Charles IV mort sans enfants mâles, notre abbaye bernardine montrait pendant ce temps l'essor et l'efflorescence de la jeunesse. On venait, par masses, se présenter pour être admis à la vie du cloître. Les postulants avaient un lieu, à Royaumont, où ils attendaient le moment d'entrer au chapitre, afin d'exposer leur demande en présence de la communauté; ainsi le prescrivaient les us de l'ordre. « Quiconque veut se faire moine doit, quatre jours après avoir fait connaître son désir, être amené au chapitre[2]. » Là, prosterné tout de son long devant le pupitre, il était interrogé par l'abbé sur ce qu'il demandait. « La miséricorde de Dieu et celle de l'ordre, » répondait-il. Alors seulement il se levait au nom du Seigneur et sur l'injonction de l'abbé; il écoutait l'exposition qui lui était faite de l'austérité et des observances qu'il voulait embrasser; et s'il promettait d'en garder

[1] A la mort de Louis le Hutin, la reine sa femme était enceinte. Peu de temps après, ne voyant que des orphelines en bas âge, Philippe le Long prit le titre de roi. — Charles le Bel n'eut pas non plus de postérité masculine; ne laissant pas d'enfant mâle, la première branche des Capétiens périssait en sa personne. — A sa mort, Philippe VI, dit de Valois, neveu de Philippe le Bel, fut proclamé roi, mais on vit s'élever les prétentions, d'ailleurs appuyées, d'Édouard III, petit-fils de Philippe le Bel par Isabelle sa mère.

[2] *Us ant.*, cap. CII; *Nomastic.*, p 218.

tous les points, l'abbé l'acceptait et terminait par ce souhait : « Que Dieu achève en vous ce qu'il a si heureusement commencé! » La communauté répondait : « *Amen!* » et le postulant se retirait après une dernière inclination. Le troisième jour après cette cérémonie, on le conduisait à l'appartement des novices, et dès ce moment commençait son année d'épreuve.

Comment se recrutaient les moines de Royaumont au quatorzième siècle? On peut le voir par l'histoire de tous les monastères. C'étaient des âmes saines et robustes que celles qui se présentaient en foule pour peupler les solitudes. Ces vocations venaient du « sentiment précoce et raisonné de la vanité des choses humaines, du spectacle de la défaite constante du bien et du vrai sur la terre. » Il y a de ces âmes qui, de bonne heure, aspirent à ce qui est grand, beau et fort; la conviction du triomphe trop facile du mal ici-bas les saisit dès le jeune âge, et le besoin de réagir s'empare d'eux. Lorsque dom Jean de Dammartin [1], dom Clément de Guillouville [2], lorsque Alexandre, Radulphe, Robert IV de Verneuil, Jean I[er], Guillaume II, Pierre II de Canavilla, etc. [3], venaient frapper aux portes de Royaumont, ils n'entendaient pas y chercher un asile de mollesse ni une retraite pour l'incapacité, la misanthropie ou la pusillanimité. La vocation monastique n'était ni ne pouvait être cela. Quand, par exemple, cette noble figure de chevalier et de moine, un de ces paladins fameux des *chansons de gestes*, Guilhem de Gellone, veut, au neuvième siècle, quitter le monde poûr le cloître, ce n'était pas par un accès de fainéantise, mais pour suivre l'attrait d'une vocation positive. Pareillement, au qua-

[1] Jean de Dammartin devint en 1337 procureur de l'abbaye de Royaumont. *Cartulaire de l'abbaye*, t. III, p. 1178, *Manuscr. Bibl. imp.*

[2] On le voit en 1344, avec la charge de procureur, d'après un acte consigné dans le *Cartulaire*, t. II, p. 700.

[3] Ce sont ces six religieux qui eurent la dignité abbatiale à Royaumont, pendant le quatorzième siècle. Alexandre était encore abbé en 1302; et Pierre II de Canavilla occupait le siége abbatial de Royaumont en 1398.

torzième siècle, lorsque chez quelqu'un des habitants de la contrée du Beauvaisis, de Beaumont, de Senlis, d'Asnières ou de Luzarches se produisait spontanément ce dégoût des choses humaines qui monte au cœur, qui saisit plus souvent les belles et bonnes âmes, c'est alors qu'il leur venait en pensée de demander à entrer dans l'abbaye de Royaumont. Ce n'étaient pas des gens qui fussent hors d'état de servir la société dans le monde; mais une force intérieure et irrésistible les poussait à servir la société humaine, sous une forme déterminée et spéciale, en prenant rang dans la milice des monastères qu'ils considéraient comme l'arène des forts.

Pour quelques-uns, l'idée de la guerre personnelle à soutenir contre le mal, était la partie dominante dans l'attraction ressentie par eux pour Royaumont; ils voulaient déplacer les conditions de cette guerre. Si tout homme doit lutter contre les perfides tentations du sensualisme, tout homme n'est pas aussi apte à triompher en restant dans le monde. Tel ce jeune et bel Irlandais qui, dès son jeune âge, sentait frémir devant lui mille séductions. S'alarmant au bruit des provocations qui venaient l'assaillir, il se décida à quitter la maison de ses parents, sortit de la province où il était né et se réfugia dans une vie nouvelle, pour mettre une barrière entre les sollicitations du monde et son cœur[1]. Pour d'autres, quand il serait vrai que les blessures de la vie factice des sociétés profanes eussent tourné leurs regards vers la solitude, pourquoi serait-il défendu à quelques hommes d'avoir la vocation de l'existence retirée et ignorée? Un des esprits les plus indépendants de notre siècle ne voyait dans ce fait que le légitime exercice d'un droit

[1] Saint Colomban était né dans la province de Leinster, et se réfugia à Bangor parmi les moines. — Jusque-là vainement il se plongeait dans l'étude de la grammaire, de la rhétorique, de la géométrie, de l'Écriture sainte, pour échapper à d'importunes provocations.

et la marque de nobles et grandes natures. « Nous concevons très-bien le genre d'attrait qu'a, pour certaines âmes fatiguées du monde et désabusées de ses illusions, cette existence solitaire. qui n'a point aspiré à quelque chose de pareil? qui n'a pas plus d'une fois tourné ses regards vers le désert et rêvé le repos en un recoin de la forêt ou dans la grotte de la montagne, près de la source ignorée où se désaltèrent les oiseaux du ciel? La vie du cloître, régulière, calme, intime, et, pour ainsi dire, retirée en soi, tient une sorte de milieu entre la vie purement terrestre et cette vie future que la foi nous montre sous une forme vague encore, et dont tous les êtres humains ont en eux-mêmes l'irrésistible pressentiment. Espèce d'initiation à la tombe et à ses secrets, elle a pour les âmes contemplatives une douceur qu'on soupçonne peu. Il se trouve aussi dans les monastères de remarquables intelligences qui comprennent d'autant mieux le monde qu'elles l'observent de plus loin, et ne sont offusquées ni par ses passions ni par ses intérêts; et par le même motif, c'est là que se développent le plus naturellement les nobles instincts de l'humanité et les sympathies qui la consolent. Le vrai moine est peuple et ne peut être que peuple, ne fût-ce qu'à cause de sa pauvreté, au moins individuelle[1]. »

Quand venait donc à Royaumont une nouvelle recrue, il s'enchaînait à l'abbaye par trois vœux : vœu de chasteté, vœu de pauvreté et vœu d'obéissance[2], et il faisait

[1] M. de Lamennais dans le récit de son voyage à Rome en 1831, avec MM. de Montalembert et Lacordaire.

[2] Les règlements de Cîteaux étaient très-sévères dans l'origine, pour assurer l'observation du vœu de chasteté. On chassait de la maison ou de l'ordre un moine coupable. *Institution*, cap. gén. Cist. Dist. x, c. x, ap. *Nom Cist.*, 340. Il était défendu aux femmes de pénétrer dans tous les lieux habités par les religieux. On ne devait pas même les recevoir dans l'enclos des granges. La discipline faiblit au quinzième et au seizième siècles. Un statut de 1484 permit aux princesses et aux grandes dames d'entrer dans les églises cisterciennes. *Apud Marten*. En 1493, les articles de

ces trois vœux avec entrain, avec élan. Il semblait qu'il fît ces vœux à l'oreille même de saint Bernard, l'honneur et le guide de tout bernardin. Mais, à Royaumont, il existait une particularité en plus. L'image vivante de saint Louis planait sur l'abbaye entière, activait le zèle, inspirait l'héroïsme, inculquait l'amour du sacrifice.

Bien qu'aucun document n'exprime ce que l'on possédait, à Royaumont, comme portrait du royal fondateur de l'abbaye, la possession d'un portrait quelconque ne saurait toutefois être révoquée en doute. Les vitraux de Notre-Dame de Chartres ont conservé la forme du bonnet de fer, du casque fermé, appelé *heaume*, que portait saint Louis. Les religieux d'un monastère de Paris avaient peint, dans leur cloître, un épisode de la vie de Louis IX[1]. il appartenait à Royaumont de nous dire, dans ses vitraux ou dans ses peintures, la physionomie entière du vainqueur de Taillebourg et du législateur qu'abrita le chêne de Vincennes. Il y avait, à Royaumont, autre chose qu'une réminiscence matérielle de saint Louis. Sa tombe était fermée depuis un demi-siècle, mais il se dégageait

Paris reconnaissent aux moines le droit de faire entrer les grandes dames dans les lieux réguliers ou logement des religieux. — Ce mot de grande dame était très-élastique.

La règle de saint Benoît était formelle pour la pauvreté individuelle ; tout devait être commun à tous ; un moine n'avait rien en propre ; il recevait chaque chose des mains de l'abbé ; il rendait compte à l'abbé des valeurs qui lui étaient confiées. L'abbé lui-même ne pouvait avoir de revenus distincts de ceux de la communauté.

L'obéissance était assurée chez les cisterciens, par des peines sévères qu'encourait l'infracteur des lois cisterciennes, telles que : être battu de verges, la privation de certains aliments, le changement de maison, l'expulsion définitive. On a vu, dans les livres précédents, qu'à partir du treizième siècle, il y eut des prisons dans chaque abbaye : mesure prescrite par un statut du chapitre général de l'an 1229

[1] Les carmes de la place Maubert avaient peint dans leur cloître le fait suivant : il était raconté que saint Louis, quittant la terre sainte, rejeté par un coup de vent sur les côtes du mont Carmel, avait été visiter les religieux du Mont-Carmel ; qu'il en avait amené quatre, et leur avait fait bâtir une église et un couvent sur le bord de la Seine, au lieu où furent depuis les célestins : ce ne fut que sous Philippe le Bel que les carmes passèrent à la place Maubert.

tout vivant de son lit de mort avec le prestige nouveau que le temps donne aux saintes renommées. Quand un héros est parti pour le monde mystérieux d'en haut, ses actes et ses exemples ont plus d'autorité et de poésie qu'ils n'en avaient de son vivant.

Le fils de Blanche de Castille apparaît sous les traits les plus charmants, dans les vitraux de la sacristie de Saint-Denis, quand il instruit ses enfants. Une tête de Louis IX, dans une verrière de Poissy, nous le montre jeune au moment de son sacre[1]; à Versailles, une copie d'une peinture sur bois conservée jadis à la Sainte-Chapelle, représente le roi à l'âge de treize ans.

Avait-on, à Royaumont, au moins une copie du portrait authentique donné par Philippe le Bel, tiré sur la figure en or que l'on voit à la Sainte-Chapelle[2]? On l'ignore. Sans doute saint Louis était beau à contempler avec ses longs cheveux bouclés, légèrement séparés sur le front, « ses grands sourcils, ses yeux larges et doux; il avait le nez long et bien fait, les pommettes saillantes, la bouche finement coupée, spirituelle, avec un bon sourire. » Mais les bernardins avaient mieux à faire que de lire sur la figure de saint Louis tout un poëme d'exploits. Que leur importait d'étudier une image périssable et de rechercher si les yeux du saint découvraient au loin des perspectives mystérieuses, « si ses narines respiraient les parfums de terre sainte, si son visage avait de l'enthousiasme, si son

[1] Elle ne fut faite qu'au quatorzième siècle. (Montfaucon, t. II, p. 154.) Saint Louis n'avait que onze ans. Le jeune roi porte une couronne à fleurons, il tient de chaque main un sceptre d'or, son manteau couleur d'azur est chargé de fleurs de lis d'or.

[2] Le buste de la Sainte-Chapelle de Paris fournit le véritable portrait de saint Louis; il avait été donné à la Sainte-Chapelle par Philippe le Bel, et reproduisait authentiquement les traits du saint roi.

On croit posséder une effigie sculptée de saint Louis, la seule qui serait du treizième siècle; c'est une *statuette* qui se peut voir au fond du tympan de ce que l'on appelle la *porte rouge* de l'église Notre-Dame de Paris. Il y a deux statuettes qui seraient saint Louis et Marguerite de Provence. (Voir un travail archéologique sur les monuments de Paris, par M. de Guilhermy.)

cou nerveux portait une forte tête. » De telles investigations familières à nos écoles réalistes touchaient peu les bernardins de Royaumont aux premières années du quatorzième siècle; ils auraient été sensibles à d'autres indices. La magie du regard et l'effet que produisaient les muscles de cette figure calme et forte de saint Louis, laissaient pressentir ce génie de la justice si largement incarné dans cette nature royale. La force sereine, voilà le résumé de la physionomie de saint Louis. Les bernardins de Royaumont avaient à se demander où sera la sérénité, si elle n'habite pas les solitudes qui avoisinent le ciel.

Pour les individus comme pour les corporations, les conditions générales d'existence se modifient d'après trois influences fondamentales. On a en soi des aptitudes, des instincts et des facultés; et selon ces facultés et ces instincts, la vie est belle ou petite. On dépend en second lieu du groupe immédiat au milieu duquel on vit, du terrain moral sur lequel se déploie l'existence habituelle, de l'atmosphère ambiante qu'on respire. Enfin un troisième cercle enveloppe notre vie ; il s'agit de la manière d'être générale, des conditions heureuses ou troublées de la nation à laquelle on appartient et des phases de son histoire, qui influent inévitablement sur tous et sur chacun. Tout religieux de Royaumont trouvait un élément de vie personnelle dans ce qui faisait son essence comme moine. Ses trois vœux de chasteté, de pauvreté individuelle et d'obéissance, en même temps que c'étaient des chaînes, servaient de barrières et se changeaient pour l'homme en force. Rien au commencement du quatorzième siècle n'autorise à dire que le moine de Royaumont eût fait aucune brèche à ces trois vœux. La chasteté est la réglementation des passions sensuelles. Quand on a le bonheur de s'astreindre à certaines précautions, quand on est fidèle à certaines pratiques quotidiennes et qu'on cherche de la force là où il y a de la force, il se trouve que la natu[re]

peut ce qui paraît impossible à la nature. A Royaumont on supprimait la cupidité par la suppression de la propriété individuelle ; aucun moine ne pouvait avoir de valeur à lui, ni de revenus distincts de ceux de la communauté. La réglementation de la volonté par le vœu d'*obéissance* complétait le bon gouvernement de l'individu par lui-même. En entrant dans l'ordre, on reconnaissait par un engagement solennel l'autorité de l'abbé sur les religieux. On se livrait à la règle dont l'abbé était la personnification ; on abdiquait sa volonté. Quant au groupe au sein duquel le religieux de Royaumont était appelé à vivre, il était pleinement salubre. Si les monastères, datant du onzième et du douzième siècle, éprouvaient quelques défaillances, si une partie de leur séve semblait épuisée, Royaumont, qui comptait à peine cent ans d'existence, était encore dans sa fleur. On y rêvait du grand saint Louis, comme en Suisse on rêve de Stauffacher et de Guillaume Tell. Le saint monarque se levait à l'aurore de l'horizon de l'abbaye des rives de l'Oise, comme une grande et sainte légende. Comment n'être pas chaste, renoncé, soumis de volonté, quand on évoquait cette mémoire si sainte du royal fondateur ! Une des règles de Royaumont avait une haute importance ; la loi du *silence* était une des grandes règles de l'ordre de Cîteaux. Au premier abord, cette nécessité de la cessation absolue de conversation étonne. Mais lorsqu'on y regarde de près, la règle du silence est une infiltration permanente de l'esprit d'ordre. Cette loi rigoureuse du silence, qui faisait régner au milieu du jour à Royaumont le calme que l'on rencontre ailleurs au milieu de la nuit ; ce silence jamais interrompu, si ce n'était par le choc des instruments de travail ou par le chant des louanges de Dieu ; cette *absence de bruit* en un mot, dans les abbayes cisterciennes, au milieu cependant de la vie universelle, agissait sur l'âme, l'assouplissait, la trempait, la fortifiait en l'élevant naturellement vers les hautes et solides pen-



sées. Quand on voyait passer un moine de Royaumont, alors qu'il n'y avait pas eu les décadences de nos derniers siècles, on pouvait dire : Voilà une force qui passe! voilà une volonté qui honore l'énergie humaine et qui donne la mesure de la quantité de sacrifice que peut contenir un cœur mortel. Une centaine d'hommes se concentraient à Royaumont, pauvres, bourgeois, barons, hommes de toutes les classes. Ils acceptaient l'engagement de passer toute leur vie non-seulement loin des douceurs de l'existence mondaine, mais encore en se taisant pendant les vingt-quatre heures.

Il n'était pas fait mention, dans la règle de saint Benoît, de la faculté accordée aux religieux de converser quelquefois ensemble. Mais de quelques passages répandus çà et là dans les écrits cisterciens, on pouvait conclure que la règle interprétée par la tradition vivante concédait de temps en temps aux religieux la faculté de parler, quoique le silence fût l'ordre général. L'abbé pouvait permettre de le rompre quand il le jugeait convenable. Mais dans le quatorzième siècle, ces conversations faisaient partie de la règle et avaient des heures déterminées, tandis qu'auparavant elles étaient laissées entièrement à la discrétion de l'abbé[1]. Cette loi du silence, qui put subir dans la suite des âges un léger adoucissement, se maintint toujours cependant pour le fond et l'essence de la prescription à en juger par une ordonnance du dix-septième siècle. Le bref d'Alexandre VII, en 1666, contient deux mots sur la règle bénédictine du silence, qu'il se borne à rappeler « Circa cap. VI *de Taciturnitate*. Laudabilem morem servandi silentium a completorio usque ad tempus capituli diei sequentis in omnibus, et semper in locis regularibus, puta in claustro regulari, in ecclesia, in dormitorio, in calefactorio, et refectorio teneant, cum facultate tamen

[1] Le P. Dalgairns, dans la *Vie d'Étienne Harding.*

petendi necessaria submissa voce, absque conscientiæ scrupulo[1]. » C'est que ce règlement était une sauvegarde; en effet, les moines n'avaient, en règle générale, le droit de causer entre eux qu'au parloir; il fallait obtenir, pour y entrer, la permission du prieur ou de l'abbé, et à moins de nécessité, on ne devait jamais y être plus de deux, outre le prieur qui assistait à la conversation. Au travail il fallait également se taire, à moins que l'occupation à laquelle on se livrait n'exigeât quelque explication; alors elle se donnait à part, à voix basse, en présence du prieur[2]. C'est qu'on voulait entendre surtout la sublime voix du silence; quiconque se met en face de la nature et sait écouter dans le recueillement, celui-là entend le *bruit de Dieu* qui dit : Sois fort; encourage tes frères; ne désespère pas; subis le combat de la vie; il y a, au bout, de mystérieuses et suprêmes compensations! Le père Lacordaire, âme profonde, apte à sentir ce qu'il y avait de plus délicat dans les questions, et dont la plume savait colorer les abstractions, a laissé un tableau exquis de l'existence claustrale; n'oublions pas que la loi du silence était la base et la toile de sa peinture : « Au son d'une cloche, toutes les portes du cloître s'ouvraient avec une sorte de douceur et de respect. Des vieillards blanchis et sereins, des hommes d'une maturité précoce, des adolescents en qui la pénitence et la jeunesse laissaient une nuance de beauté inconnue du monde, tous les temps de la vie apparaissaient ensemble sous un même vêtement. La cellule des cénobites était pauvre, assez grande pour contenir une couche de paille ou de crin, une table et deux chaises; un crucifix et quelques images pieuses en étaient tout l'ornement. De ce tombeau qu'il habitait pendant ses années mortelles, le religieux passait au tombeau

[1] *Éclairciss. sur les priviléges de Cîteaux*, p. 88.
[2] Us. antiq. ord. Cist, cap. LXXII, § IV, *Nom. Cist.*, p. 172, et cap LXXV, p. 175-178.

charges : pensions, profits, émoluments, devaient être mis en commun. Les religieux, étudiants dans les colléges de l'ordre, ne pouvaient toucher ni garder aucun argent. Ainsi, d'un ensemble de causes, il était résulté une véritable régénération de la vie morale, une renaissance de la vie mortifiée, qui avaient édifié les populations, pour les rattacher plus étroitement à l'abbaye de Royaumont. L'éclat brillant de la résidence abbatiale du prince Alphonse de Lorraine ne faisait point oublier la sainte existence de ces hommes courageux, qui ensevelissaient dans la solitude leurs mérites et les prétentions qu'ils auraient pu étaler dans le monde. La gloire dont Louis XIV saturait la France, pouvait satisfaire l'amour-propre national; mais il n'en restait pas moins à contenter certains appétits immortels dans l'individu. On venait de toutes parts prier à Royaumont, et on attachait un grand prix à faire prier pour soi dans la chère abbaye de saint Louis. L'ombre du Saint et du Roi planait toujours sur ces murs vénérés. Animés de ces pensées, Claude Renaudin, procureur général au grand Conseil, et dame Anne Potier, son épouse, fondèrent deux messes de *Requiem* à perpétuité, pour être dites dans l'église de Royaumont, à partir de l'année 1659. Jean Mestivier, également du grand Conseil, fit à Royaumont une fondation semblable pour une messe de *Requiem*[1]. Un habitant de Gouvieux, Jacques Monnier, dressa un acte, le 29 novembre 1676, en vertu duquel il léguait 6 livres 13 sols et 4 deniers de rente à l'église de Royaumont pour qu'on célébrât chaque année, dans cette église, un obit solennel, le jour anniversaire de son décès[2].

Sous le rapport du temporel, l'abbaye de Royaumont fit face, du temps de Mgr Alphonse de Lorraine, à plusieurs des plus urgentes réparations ; quelques améliora-

[1] *Invent. de la mense convent.*, de 1763.
[2] *Ibid.*

répréhensible en quelque chose, on l'accusera charitablement. Le coupable devra demander pardon et accomplir la pénitence qui lui aura été imposée. Les abbés seuls pourront faire ces accusations. Enfin s'il s'est élevé un différend entre deux ou plusieurs abbés, ou bien si l'un d'entre eux est accusé d'une faute assez grave pour mériter la suspense ou la déposition, on s'en tiendra irrévocablement à la déposition portée par le chapitre. En cas de partage entre les opinions, le jugement sera remis à l'arbitrage de l'abbé de Cîteaux, de concert avec les abbés qui lui paraîtront les plus prudents et les plus capables, en observant toutefois qu'aucun des abbés intéressés dans l'affaire ne prenne part à la définition. Leur sentence sera irrévocable[1]. » Le chapitre général était donc tout à la fois une réunion de famille, un comité d'administration et un tribunal judiciaire. S'occuper du salut de leurs âmes, resserrer entre eux les liens de la charité, maintenir l'observance et réformer les abus, enfin punir les coupables : telles étaient les quatre fins principales que se proposaient les abbés dans ces réunions annuelles[2].

Dom Radulphe, qui était, dès l'année 1303, le douzième abbé de Royaumont, partait chaque année, au commencement de septembre, afin de se conformer au réglement qui fixait l'ouverture du chapitre général à l'avant-veille de l'exaltation de la sainte Croix ; dom Radulphe se mettait en route accompagné d'un frère convers, et, d'après le programme cistercien, avec deux chevaux pour tout équipage[3]. On se proposait, par ce train modeste, d'éviter une trop lourde charge aux monastères obligés d'héberger et de défrayer tous les abbés à leur passage, et surtout d'empêcher l'affluence et l'encombrement à Cîteaux,

[1] *Charte de charité*, chap. III. *Nom.*, p. 68.
[2] *Annal. d'Aiguebelle.*
[3] *Nomast. Cist.*, p. 258 et 304.



lieu de la réunion générale. Quant à la raison qui appelait à Citeaux les chefs des monastères, il était juste que chaque abbé, obligé d'ailleurs de veiller au perfectionnement des religieux de son abbaye, pût quelque temps s'occuper lui-même de sa propre personne, et venir dans un milieu impartial étudier sa propre conduite à la clarté des saintes règles. Un orateur, à Citeaux, prenait la parole, comme au temps de saint Bernard, et rappelait à chacun ses devoirs dans des harangues brûlantes. On conçoit quelle impression devait éprouver dom Radulphe, av. quelle ferveur, de retour à Royaumont, il devait se mettre à l'œuvre, et quelle impulsion nouvelle il devait imprimer à ses cent ou cent cinquante compagnons de solitude! Combien l'on voit mieux la portée et les détai du devoir, quand on se retire quelque temps loin du thé tre habituel de l'existence! combien l'on discerne mie les nuances de sa propre conduite; combien les négligences, les torts, les illusions se présentent avec plus netteté à l'esprit!!! Dom Radulphe était un homme gr dont le caractère fut hautement apprécié de son temp Philippe le Bel l'institua son exécuteur testamentaire. Guillaume, abbé de Citeaux, fait mention de lui dans charte[1].

Ce secours en faveur de la discipline et de la ré rité de Royaumont, cet appui que dom Radulphe trou dans le chapitre général annuel, n'était pas le seul. I avait un autre, aussi efficace et plus direct cont relâchement, dans la *visite régulière* du monastère Royaumont, faite *chaque année* par le père immédia père abbé d'un monastère avait la surveillance sur to ses maisons-filles ou de sa filiation. Mais cette sur lance, bien que perpétuelle, s'exerçait plus particul ment à l'époque de la *visite annuelle*. « Qu'une fo

[1] *Gallia christiana.*

an, dit la *Charte de charité*, l'abbé de la Mère-Église visite par lui-même, ou par l'un de ses coabbés, tous les monastères qu'il aura fondés, et s'il visite ses frères plus souvent, que ce soit pour eux un sujet de se réjouir davantage[1]. » Cette obligation était d'une grande importance. Une infraction en cette matière attirait au coupable la pénitence de la légère coulpe, et afin qu'il ne pût y échapper, la première question posée au chapitre général, à Cîteaux, était celle-ci : « Tous les monastères ont-ils été visités ? » Pour assurer le fruit de ces visites, le père immédiat et l'abbé-fils avaient, chacun de leur côté, des devoirs à remplir. Travailler, avec toutes les précautions et toute la diligence possibles, à la correction des abus et à la conservation de la paix ; diriger l'esprit des frères dans la voie d'un respect toujours plus grand envers le supérieur local et les animer à la charité mutuelle : tel était le but où devait tendre le visiteur.

En retour, l'abbé dont il visitait la maison devait se montrer, à son égard, obéissant et tout dévoué en ce qui touchait à l'ordre, et tendre de toutes ses forces à l'amendement de ses frères comme un homme qui doit en rendre compte à Dieu[2]. C'est ce que nous appelons aujourd'hui les *inspections*, et qui étaient pratiquées par les cisterciens avec cette particularité délicate que donne l'idée d'une mission religieuse. En conséquence, tous les ans, à l'arrivée de l'abbé de Cîteaux ou de son délégué, puisque Royaumont était de la filiation immédiate de Cîteaux[3] et la vingt et unième de ses filles, notre abbé Radulphe avait, pour remplir le mandat de sa charge, à avertir, à prier les religieux, à leur commander, au besoin,

[1] *Charta charit.*, c. II. *Nom.*, p. 66.
[2] *Nomast. Cist.*, p. 267 et 317.
[3] Gaspar Jongelinus exposant la filiation universelle de Cîteaux, ou les maisons diverses qui étaient issues de celle de Cîteaux (*Filiatio Cistertii*), nomme Royaumont, XXIe *Cistertii filia*. (*Notitia abbatiarum ord. Cist. per orbem*, in fol. Coloniæ, 1640.)



de faire connaître au visiteur en toute bonne foi et en pleine confiance, secrètement ou en public, comme ils le jugeraient à propos, tout ce qu'ils sauraient mériter réforme et correction, soit au spirituel, soit au temporel, dans le chef comme dans les membres de l'abbaye de Royaumont.

Ce mécanisme donne la clef de la régularité de Royaumont au commencement du quatorzième siècle. Si tout peut déchoir dans ce monde; si quelque chose de corrosif peut s'insinuer dans les fruits les plus beaux, on touche du doigt comment les constitutions de Cîteaux avaient armé Royaumont contre ses propres défaillances. Cette organisation était savante, efficace et digne d'être admirée. L'abbé visiteur écoutait et discernait ce qu'il y avait d'opportun à changer, d'après ce que lui disaient les moines de Royaumont; il s'enquérait avec soin des abus et les faisait disparaître autant qu'il était possible: il mettait à sa fonction tout à la fois le tact, l'amour de l'ordre et le tempérament de charité que réclamait la circonstance. Un frère remettait-il en question des abus déjà corrigés, le visiteur ne tenait pas compte des jérémiades du frère. Lui portait-on contre un officier de graves sujets de plainte qui méritaient la déposition, il le déposait quand il trouvait les plaintes justes, après avoir dit ses raisons à l'abbé du lieu.

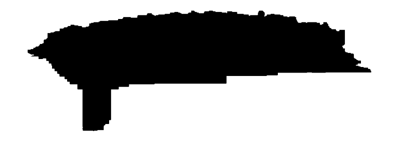
Henri, abbé de Cîteaux dès l'année 1304 [1], et qui était l'abbé visiteur de Royaumont, ne bornait pas ses soins à régler le spirituel; l'état temporel du monastère éveillait aussi sa sollicitude. Accompagné de dom Radulphe, abbé de Royaumont, il visitait tous les lieux réguliers, à commencer par l'église et la sacristie. De là il se rendait à la porte, s'enquérant du portier comment se faisaient les aumônes, s'il y avait pour elles des revenus particuliers

[1] Il avait succédé à Jean II de Pontoise, abbé de Cîteaux depuis 12[illegible] décédé en 1304. V. *Gallia christiana*, t. IV.

si on distribuait fidèlement aux pauvres les portions des défunts, si la porte était soigneusement fermée ; en un mot si ce qui intéressait la bonne renommée du monastère était observé : il passait ensuite à la cuisine et au réfectoire de la communauté, interrogeait le cellérier sur les pulments réguliers, les pulments généraux, les pitances et autres objets qui rentraient dans son office, et ne dédaignait pas de descendre au cellier, au magasin des provisions, afin de s'assurer si la maison de Dieu était sagement administrée et par des hommes sages, et si les biens des pauvres n'étaient pas détournés à des usages sacriléges. Le vestiaire, le dortoir, l'infirmerie, l'hôtellerie, la chambre du procureur n'échappaient pas à ses investigations; et dans les ateliers, dans les emplois particuliers, il s'informait secrètement de chacun des employés s'il n'y avait rien à réformer. Cette visite achevée et les comptes examinés, le Père immédiat dressait sa *carte de visite* et la montrait à l'abbé pour voir s'il n'y avait rien à ajouter ou à retrancher pour le bien des âmes. Enfin le troisième jour, au chapitre de Royaumont, après la lecture de la sainte règle et des constitutions, dom Henri faisait la correction des abus parvenus à sa connaissance, expliquait tous les points de la *carte de visite*, recommandait au chantre de la lire aux époques fixées par les constitutions, c'est-à-dire à tous les samedis des quatre-temps; puis après avoir recommandé aux frères le respect et l'obéissance envers leur abbé, aux officiers la charité, à tous l'amour mutuel, il ordonnait des prières pour le souverain pontife, pour le roi, pour le révérendissime abbé de Cîteaux, quand son délégué faisait la visite, et pour leur propre abbé ; il s'y recommandait lui-même et levait la séance en leur faisant ses adieux [1].

Ce sont l'exactitude et la périodicité de ces visites qui maintinrent longtemps Royaumont en le stimulant.

[1] *Rituale cist.*, lib. VIII, cap. XII. — *Annales d'Aiguebelle*, t. Ier



L'abbaye de Royaumont recevait, en effet, régulièrement cette visite annuelle faite soit par l'abbé de Citeaux lui-même, soit par les abbés commissaires, députés de Mgr l'abbé de Cîteaux. On était fidèle à cette pratique fondamentale, puisque l'*Inventaire de la manse conventuelle de Royaumont*, dressé en 1763, mentionne (à la page [illegible] une liasse contenant les *cartes de visites* faites depuis l'année 1617, 19 décembre, jusqu'au 11 octobre [illegible]. Quel objet d'une curiosité bien vive, si l'on retrouvait, de nos jours, quelques-unes des *cartes de visites* dressées à Royaumont, au treizième et au quatorzième siècles, par les délégués de l'abbé de Cîteaux ! Mais les siècles n'abolirent pas ce point important de la constitution.

Il est d'autres circonstances que l'histoire ne doit pas omettre, parce qu'elles répandent quelque clarté explicative sur les annales de Royaumont. Lorsque des multitudes sont tournées vers les idées généreuses, une sorte de courant irrésistible s'établit; et celui qui a l'honneur de faire partie d'un noble corps, quelque tièdes que fussent ses sentiments individuels, serait obligé de s'élever au niveau commun. Le phénomène qui a été observé pour nos armées modernes aurait eu lieu au besoin [illegible] chaque individualité de Royaumont. Faible dans l'isolement, on devient fort en se centuplant dans le nombre [illegible] tel moine de Royaumont, s'il fût resté à son foyer [illegible] aurait végété dans l'incurie et dans l'égoïsme; mais [illegible] dans l'abbaye de Royaumont à d'autres frères fervents, [illegible]voués, et inébranlables dans le bien, il devenait lui-même capable d'une persévérance courageuse et d'une abn[illegible]tion vraiment sublime [1]. Inévitablement la vie collective [illegible]

[1] « Je vois partir un paysan pour rejoindre son régiment. Il se [illegible] souvent il pleure. La pensée qu'il va défendre son pays le touche [illegible] il ne songe qu'à son champ, à ses petites affaires, à ses petits inté[illegible] va quitter. Il maudit le devoir qui l'en arrache malgré lui. Un an ap[illegible] apporte les lettres que ce même homme écrit à sa famille. Il s'y [illegible] prêt à tout supporter pour bien remplir son devoir militaire. Il sa[illegible]

vous gagne, vous vous trouvez enlacé dans une organisation, une discipline, une coutume, une vie régnante ; la tradition cistercienne avait fait cette âme d'élite qui eut nom saint Bernard. Il y a d'ailleurs des précédents qui embaumaient cette sainte maison de Royaumont ; comment oublier cette belle et édifiante série, ce calme et cette modestie des abbés du treizième siècle, qui étaient passés silencieusement de la vie à la mort? Ces premiers religieux de Royaumont n'avaient-ils pas été « les représentants de la virilité sous sa forme la plus pure et la plus énergique, de la virilité intellectuelle et morale, de la virilité condensée en quelque sorte par le célibat[1]? » N'avaient-ils pas créé une tradition de noblesse morale, une grande école d'originalité[2]?

On jouissait à Royaumont, dès les premiers jours du quatorzième siècle, de la poésie puissante des sépultures monastiques. On possédait déjà une de ces listes d'abbés décédés, à la fois immortels et obscurs, qui constituaient les ancêtres de Royaumont; des devoirs naissaient de cette liste, spectacle permanent de l'assemblée des ancêtres penchée sur le lieu de la scène, là où leurs descendants combattent encore. Ces abbés, par le principe d'obéissance, avaient commandé à leurs frères,

soldat doit sacrifier sans peine à chaque instant son bien-être et sa vie dans l'intérêt de l'armée. — (Réflexions de M. de Tocqueville : Lettre à madame Swetchine, en 1855.) — Comme le militaire trouve des maximes et des coutumes établies et les prend avec la casaque militaire, ainsi, on peut le dire, le cistercien en prenant l'habit de moine (quoique l'habit ne fasse pas le moine), prenait en quelque sorte le goût des saintes choses, et ne se croyait pas le droit de repousser *a priori* ce qui est héroïque dans la vie.

[1] M. de Montalembert envisage surtout l'état monastique comme étant le contraire de l'inertie ; ou, si l'on veut, un besoin positif de réagir énergiquement contre le mal qui triomphe sur la terre.

[2] « Il est certain, a dit M. Ernest Renan, qu'en perdant ces institutions de la vie monastique, l'esprit humain a perdu une grande école d'originalité; or, tout ce qui a contribué à maintenir dans l'humanité une tradition de noblesse morale, est digne de respect, et, en un sens, de regret, lors même que ce résultat a dû être acheté par beaucoup d'abus et de préjugés. » (*Journal des Débats* du 16 janvier 1855.)



mais la plupart se démirent du pouvoir aussitôt qu'ils le purent; le premier abbé de Royaumont, Bartholomée, avait gouverné l'abbaye très-peu de temps[1]; Nivelon, qui lui succéda, fut inhumé dans le cloître[2]. On voyait aussi, à l'entrée du cloître, la tombe en pierre de Robert I[er], abbé en 1240; il était de ceux qui se demandent à quoi bon tant tenir à occuper une place dans la mémoire des hommes. « Pourquoi consumer ses jours pour apprendre à la postérité les deux ou trois syllabes muettes qui composent votre nom? Qu'est devenue la poussière qui fut Alexandre? » Longtemps avant sa mort, Robert s'était démis de la dignité abbatiale, comme on le voyait d'après l'épitaphe de sa tombe[3]. Ivon, qui lui succéda comme abbé, marcha sur ses traces. On voyait également son tombeau à l'entrée du cloître; lui aussi avait résigné le titre d'abbé longtemps avant sa mort[4]. Ainsi vécurent et passèrent les autres abbés de Royaumont du treizième siècle: Reginald[5], Adam de Saint-Leu[6], Robert II, exécuteur testamentaire de saint Louis[7], Théobald[8], Robert III de Beau-

[1] *Primus abbas*, d'après le Nécrologe.

[2] *V*. Nécrologe.

[3] Son épitaphe : *Hic jacet Domnus Robertus quondam abbas Regalis Montis, qui ante obitum suum reliquit officium abbatis*. Robert était abbé de Royaumont quand Charles, empereur des Romains, donna à Royaumont une relique de saint Jacques le Mineur.

[4] Abbé jusqu'en 1247, mort en 1273; il renonça à sa fonction d'abbé long-temps avant sa mort; son épitaphe, au cloître, était semblable à celle de Robert, I[er]. V. *Registres de Val-Marie* ou *de Sainte-Marie du Val*.

[5] Abbé en 1247, il acquit quelques territoires des magistrats de Villiers. V. la *Gallia Christiana*, t. IX.

[6] Il était abbé de Royaumont en 1256, et intervint dans un débat entre le couvent de B. Marie-Royale et Guillaume de Vernon, seigneur d'Auvers. Sa tombe était également au cloître. Le confesseur de la reine Marguerite le désigne : *Adam de Saint-Leu*. *Gallia Christi*.

[7] Septième abbé de Royaumont, d'après les archives de Beaubec, en 12.. il l'était aussi en 1275; il vendit au chapitre de Rouen ce que le Roi avait donné sur l'église de Neuville. C'est en février 1269, que saint Louis le nomma son exécuteur testamentaire. — De son temps aussi, l'archevêque de Cologne donna à Royaumont quelques corps de saints qui furent placés près du maître-autel de la basilique.

[8] Il mourut le 8e abbé, en 1288. On ne peut reprocher l'emphase à son épitaphe; elle n'a que ces mots : « Il mourut la veille des ides d'avril.

puits[1], Guillaume Ier[2] et Alexandre, dont les sépultures se voyaient presque toutes dans le cloître de Royaumont[3].

Mais le monastère sait accorder à ceux qui sont humbles une immortalité terrestre qu'ils n'ont pas recherchée. La cérémonie des derniers instants du religieux bernardin a quelque chose de touchant et d'incomparable ; toute la communauté, suspendant ses travaux, venait prier, agenouillée, autour du malade. Il se retirait doucement de la vie, il ne quittait pas ses frères, il les précédait ; sa famille spirituelle n'avait pas à se désespérer devant l'idée de l'irréparabilité de la perte. Lorsqu'un religieux de Royaumont était mort, sa place restait telle quelle au réfectoire, personne ne l'occupait ; on servait sa portion, dans une assiette, à sa place où une croix était plantée pendant un mois. Pénétrant symbole ! ce moine n'avait pas disparu ; il n'était qu'absent ; on le traitait comme avant son décès, et il était d'usage qu'un pauvre mangeât sa portion pendant un mois.

L'usage de l'ordre de Cîteaux était d'enterrer les abbés dans le grand cloître, situé ordinairement au midi de l'église abbatiale[4] ; mais ce lieu de sépulture ne servait que d'une manière exceptionnelle ; on enterrait ordinairement les morts dans le cimetière de l'abbaye[5]. A Royaumont, le cimetière longeait le mur septentrional de l'église[6]. Et puis, ces tombes des abbés, rangées dans le cloître, dans le lieu où le moine vivait le plus, ces tombes étaient à la

[1] Robert III de Beaupuits (de Bello-Puteo) : son épitaphe se borne également à mentionner la date de sa mort, qui est l'an 1293. Il fut enseveli au cloître.

[2] Il mourut en 1296, d'après l'ancien Martyrologe de Royaumont.

[3] Onzième abbé de Royaumont. Il est question de lui dans les archives de Morte-Mer. Il mourut en 1302. Sa sépulture se voyait au cloître de Royaumont.

[4] *Liber sepulturarum Clarevallis*, ap. Henriquez, *Fasc.*, SS. ord. Cist., II, 471-476.

[5] *Ibid.*, p 479.

Voyez les plans de l'abbaye de Royaumont, faits au dix-septième siècle.



fois un avis, une éloquence et un encouragement. Il ne s'agit pas de poétiser la sépulture et de mettre des fleurs à des ossements ; toutefois ces tombes des abbés, ces épitaphes, lues sous les reflets naissants du soleil du matin, ces dalles, ces coins de terre et de marbre qui recouvraient des frères se reposant de leur fatigue, ces cercueils abrités par l'herbe aromatique du préau, ces lauriers-roses, ces belles fleurs qui jonchaient ces lits mortuaires, n'avaient rien de rebutant. Tout au contraire, à chaque pas, le moine, en foulant des reliques chéries et sacrées[1], cherchait sa place au milieu des morts, mesurait de l'œil la toise de terre qui recouvrirait sa couche muette. Il savait que son sarcophage serait placé au milieu de la demeure, au sein des habitudes de la vie ; il pensait que ceux qui passeraient et repasseraient sur sa tombe, le regarderaient comme un vivant et prieraient pour lui[2].

La vie intime et florissante de l'agglomération de Royaumont, au commencement du quatorzième siècle, trouve donc son principe légitime, soit dans les éléments nécessaires de toute vie de moine, soit dans les coutumes et dans la forte organisation de l'abbaye elle-même de Royaumont. Telle était la célébrité pieuse dont Royaumont jouissait, dès son premier siècle d'existence, que les prélats, les rois, les princes, venaient par dévotion au monastère se faire dire des messes. Cela était fréquent ; on en trouve une preuve dans un acte du treizième siècle ; les religieux furent obligés de faire intervenir le saint-siége pour r-

[1] Le cloître de Royaumont fut repavé au milieu du dix-huitième siè... mais, auparavant, on y voyait les tombes des abbés avec leurs épitap... on y lisait : « Hic jacet Ivo... Hic jacet domnus Adam... Hic jacet do... Theobaldus... domnus Robertus de Bello-Puteo... Hic jacet bonæ me... domnus Robertus de Vernolio... domnus Petrus a Canavilla... Fr. Bertr... de Balneolis... etc , etc. »

[2] C'est ainsi qu'un cistercien avait mis pour son épitaphe :

Hic jacet vester Bernardus.
Eia, estote misericordes,
Mihi misero preces pendite.

médier à quelques abus. Les princes, et tous les grands personnages qui venaient à Royaumont par dévotion, étaient suivis de leurs chapelains et de leurs clercs. Ces derniers croyaient pouvoir s'emparer des offrandes que les visiteurs royaux de l'abbaye laissaient sur l'autel pour l'abbaye elle-même. Une bulle d'Alexandre IV porta défense, le 22 mars 1261, de toucher à ces offrandes, parce qu'elles appartenaient aux abbés et religieux de Royaumont[1]. Quoi qu'il en soit de ces détails, l'état des choses, au commencement du quatorzième siècle, n'en reste pas moins constaté. On se faisait moine parce que c'était l'esprit du temps, et Royaumont abondait de vocations, à cause de sa réputation de régularité ; l'esprit religieux qui avait précédemment emporté les populations de l'Occident vers les lieux saints, lors de la première croisade, n'avait rien perdu de sa force. Mais parallèlement à cet entraînement, qui poussait les princes et les peuples vers les rives de la Palestine, la ferveur chrétienne, au dire d'un historien moderne, se manifestait en Europe sous d'autres formes. D'abord elle jetait les fondements de ces basiliques admirables qui seront à jamais le symbole et la personnification la plus magnifique du catholicisme, le témoignage irrécusable et indestructible de sa puissance ; puis elle éclatait encore par un amour non moins vif de la vie monastique[2]. Époque de violence, d'inquiétudes, de sourde rébellion,

[1] *Inventaire de la manse conventuelle*, p. 555. Lias. cot. B. archiv. Versailles. Le pape Boniface VIII donna aussi, en 1204, première année de son pontificat, une bulle déclarant que les offrandes faites dans les églises de l'ordre cistercien, lorsqu'un prélat y officiait, appartenaient au monastère ; il défendait à tous autres de les prendre. « Ea quæ in ecclesiis monasteriorum vestri ordinis piæ devotionis affectu a Christi fidelibus in missarum solemniis offeruntur... auctoritate apostolica inhibemus ne aliqui prælati prælibatas oblationes sibi quomodolibet vendicare præsumant, sed eis in monasteriis ipsis seu locis eorum omnino dimittant Fratrum monasteriorum vel locorum ipsorum usibus profuturas.. Datum Anagniæ, V idus septembris, Pontificatus nostri anno primo. (*Priviléges de l'ordre de Cîteaux*, par D. Montanbon, p. 309. Liége, 1714.)

[2] *V.* le baron Chaillou des Barres, dans son *Étude historique sur Pontigny*, p. 9.



LIVRE TREIZIÈME

La décadence. — 1700-1782. — Son Altesse Mgr François-Armand de Lorraine, abbé de Royaumont.— Ses vicissitudes. — Madame d'Armagnac, sa mère. — M. de Lorraine emprisonné à Saint-Lazare, — devient évêque de Bayeux. — 1718. — Inauguration des allures militantes du dix-huitième siècle. — Réaction contre l'état des choses de la fin du règne de Louis XIV. — La Régence. — Responsabilité de l'abbé de Royaumont, dans les origines du conflit entre le dix-huitième siècle et le christianisme. — Mgr de Lorraine adhère au jansénisme. — Royaumont s'en défend. — Débuts de Voltaire; sa campagne contre la superstition et le fanatisme. — Il outre-passera le but. — Tendance à séculariser la morale et la politique en France. — L'architecte de Cotte, élève de Mansart. — Il construit à Royaumont la chapelle d'Harcourt. — État des possessions territoriales de Royaumont au commencement du dix-huitième siècle. — Partage des revenus de l'abbaye en trois lots, fait en l'année 1702. — Séparation de plus en plus grande entre l'abbaye et l'abbé commendataire. — Mgr de Lorraine met le feu au diocèse de Bayeux. — S'il était responsable dans la crise de sécularisation. — Dynastie sépulcrale des princes de Lorraine à Royaumont. — On porte à Royaumont le cœur du prince Camille de Lorraine, décédé à Nancy. — 1718 : mort du comte d'Armagnac, appelé M. le Grand, — enseveli à Royaumont. — Mgr Armand de Lorraine meurt, en 1728, entre les mains du vicaire de Sainte-Madeleine de Paris. — Sa sépulture à Royaumont.— 1728 à 1734 : Phelypeaux de Pontchartrain, abbé de Royaumont. — Perte de temps en querelles stériles. — Collége des bernardins à Toulouse.— Le fief de *la Commerie*, à Asnières-sur-Oise.— Ses origines. — Son histoire.— Derniers vestiges des coutumes féodales. — Charlotte Berthier, titulaire de la Commerie, en 1731, baisant la porte de Royaumont. — Obligations bizarres auxquelles des vassaux sont assujettis dans le Vexin. — Mgr de Rosset de Fleuri, neveu du cardinal Fleuri, ministre de Louis XV, devient abbé de Royaumont en 1736. — Noms des moines qui habitèrent Royaumont au dix-huitième siècle. — Si les moines et l'abbé commendataire remarquaient les signes du temps, les annonces des changements profonds qui se préparaient. — 1750 : L'Encyclopédie. — Assemblée du clergé en 1765, 1772. — Tentatives de réforme des ordres religieux. — Le fameux édit de 1768. — Tandis que Voltaire importe en France le déisme anglais, rôle fâcheux de Loménie de Brienne dans la *Commission des Réguliers*. — Temps des *Inventaires* et des livres de compte à Royaumont. — Plan cadastral d'Asnières-sur-Oise et de Royaumont, dressé par ordre de Mgr Fleuri, abbé de Royaumont et archevêque de Cambrai. — Inventaire de la manse conventuelle et de la manse abbatiale de Royaumont. — Incendie considérable à

consommée. De fait, un abbé avait toujours beaucoup d'embarras autour de lui avec l'administration spirituelle et temporelle du monastère. La charge d'abbé fut dans tous les temps une source de soucis et d'inquiétudes, à cause du pouvoir absolu qu'elle conférait. C'était à l'abbé qu'était due l'obéissance stricte qui tient une si grande place dans la vie monastique; le plus grand respect lui était rendu. Le religieux s'inclinait profondément devant lui et fléchissait le genou. L'abbé révoquait à volonté les officiers du monastère, à commencer par le prieur lui-même. En même temps, il devait être, d'une manière toute spéciale, le principal guide spirituel de tous les frères, tempérer la rigueur de la règle en faveur des faibles, sans introduire l'irrégularité dans le couvent; les moines venaient lui révéler leurs ennuis et demander ses avis; il y avait à cet effet un lieu séparé, mais là encore, ils ne pouvaient parler sans sa permission. A leur entrée, ils recevaient sa bénédiction; mais si ensuite l'abbé gardait un silence sévère, le frère qui venait demander une permission, quittait la salle sans avoir proféré une seule parole. C'était aussi à l'abbé à régler ce qui regardait le vêtement et la nourriture des moines, de sorte que la prospérité spirituelle et temporelle du couvent dépendait presque entièrement de lui seul.

Robert IV de Verneuil fut canoniquement élu abbé de Royaumont, et il reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de Beauvais, Jean de Marigny, fils d'un gentilhomme de Normandie. Alors, dans les premiers temps, les frères faisaient l'un après l'autre vœu d'obéir à l'abbé, selon une formule de vœu semblable à celle adoptée quand on passa de Molesme à Cîteaux, et que l'*Exordium parvum* nous a conservée : « Devant Dieu et devant ses saints, je ratifie en vos mains la profession que je fis en votre présence à Molesme; cette profession, cette stabilité, je fais vœu de l'observer en ce lieu appelé nou-

veau monastère, en obéissant à vous et à vos successeurs régulièrement établis en votre place. » La nomination des dignitaires était d'une souveraine importance dans les cloîtres ; la vie intérieure, la régularité, la prospérité, la force et le progrès dépendaient de leur choix. Les moines eux-mêmes reconnaissaient qu'ils ne pouvaient se passer d'une main à la fois ferme et paternelle, qui maintînt chacun dans la régularité avec une autorité qu'ils respectassent. Mais il y avait à cette époque la difficulté spéciale des temps où l'on allait entrer.

Robert de Verneuil, contemporain du prince Philippe de Valois, vit poindre ce qui devait désoler la France pendant cent ans. Robert connaissait-il les origines bizarres et la tige singulière de ces comtes d'Anjou devenus rois d'Angleterre? pouvait-il pressentir les désastres que nous auraient valus une puérile question de barbe? L'abbé de Royaumont ne prenait pas d'ailleurs l'histoire nationale par les côtés burlesques et avec les interprétations comiques ; il est vrai que, plus d'une fois, les destinées des empires tiennent à moins qu'à la chute d'une feuille d'arbre, qu'à la coupure d'une chevelure ou d'une barbe. Robert de Verneuil était abbé de Royaumont depuis sept ans, lorsque Philippe VI de Valois monta sur le trône de France. Il assistait aux tristes débuts d'une époque désolante. Des conjonctures fatales voulurent que, en 1328, le trône de France fût encore vacant par la mort de Charles le Bel. La reine son épouse étant sur le point de donner naissance à un enfant, il fallut s'occuper de la régence du royaume, en attendant que l'événement fît connaître si l'on aurait un roi mineur, ou si la couronne devrait échoir à une autre branche. Ni l'une ni l'autre perspective n'était rassurante ; il y avait deux compétiteurs bien résolus à ne rien céder de leurs droits, Philippe, fils de Charles de Valois, frère cadet de Philippe le Bel, et Édouard III, roi d'Angleterre, fils de la princesse Isabeau, fille de Philippe

le Bel et sœur des trois rois successivement décédés. Lorsque les États du royaume eurent été convoqués en assemblée générale, en 1328, pour avoir à prononcer entre les deux prétendants, les avis demeurèrent partagés, la question fut vivement débattue. Le monarque anglais avait de nombreux partisans dans l'assemblée. Jean de Marigny, évêque de Beauvais, parla avec chaleur et entraînement, et fit pencher la balance pour l'étendard des lis, à l'exclusion du pavillon anglais. Philippe de Valois l'emporta sur Édouard et fut nommé régent du royaume [1]. Y avait-il lieu à chanter victoire? Robert de Verneuil n'était pas une de ces âmes spéculatives et chimériques, qui se complaisent à jeter tardivement de belles théories sur des faits accomplis. Il était, avant tout, pratique. La physionomie de la France s'assombrissait, et réagissait sur la chose publique; voilà ce qui fixait la pensée du vénérable abbé de Royaumont. Ainsi en était-il de tous les hommes graves, qui suivaient la progression des faits européens. La contrée avait produit des hommes qui se distinguaient dans la région cléricale, sphère où gravitaient alors principalement tous les talents de la féodalité. On citait Eudes de Gouvieux, Jean de Boran, Pierre de Conteville, personnages non moins habiles dans la direction spirituelle des congrégations religieuses que dans l'administration des affaires temporelles et civiles, et auxquels la gravité des temps inspirait des préoccupations. L'abbé de Royaumont, qui avait des capacités remarquables, écoutait aussi pour entendre ce qu'allait souffler le vent des tempêtes.

Philippe d'Évreux avait été désintéressé de ses prétentions à la couronne de France par la cession de la Navarre ; mais qu'allait-il sortir des tenaces insistances du roi d'Angleterre, que la cour des pairs avait écarté? C'est ce que tous se demandaient, ce que se demandait l'abbé

[1] Simon, p. 117.

de Royaumont. Une âpre rivalité s'accentuait de plus en plus entre deux familles princières, et on ignorait ce que cette rivalité pouvait entraîner pour la France. Dès 1340, des bruits de guerre circulèrent, et en 1345, tout prit une face belliqueuse. L'orage éclata en 1346. Édouard III débarqua sur le continent avec une armée dévastatrice, envahit la Normandie, remonta la Seine jusque vers Paris; ensuite l'armée anglaise se tourna vers le Beauvaisis, après n'avoir laissé que des ruines à Vernon, à Mantes, à Meulan, à Saint-Cloud [1].

Robert de Verneuil n'imitait pas ces natures bizarres qui, à l'occasion du présent, se jettent dans le rétrospectif à la poursuite du mot pour rire, et se montrent légers et gaulois jusque sous le couteau. Était-ce le moment d'aller fouiller dans l'histoire du neuvième siècle, sous le règne de Louis le Bègue, et de chercher entre les années 877 et 879, sous la deuxième race, la comtesse de Gastinois qu'on a accusée d'avoir empoisonné son mari? Pourquoi quêter si haut dans l'histoire les racines du présent? Les indices contre cette comtesse étaient si forts, disent les chroniques, et Gontran, son accusateur, cousin germain de ce mari, passait pour un guerrier si redoutable, qu'elle se voyait abandonnée de tous ses parents et de tous ses amis. Ingelger, âgé de dix-sept à dix-huit ans, fils de Torquat, gentilhomme breton, se présenta pour soutenir qu'elle était innocente. Telle était la coutume de ce temps, sous les Carlovingiens. Lorsqu'une femme était accusée dans sa conduite et dans son honneur, elle était reçue à se justifier par la *preuve du duel*, c'est-à-dire en présentant aux juges un champion de condition noble, qui offrait de forcer en champ clos l'accusateur à se dédire. Le vaincu, mort ou vif, était traîné sur la claie et pendu par les

[1] *V.* un savant et intéressant travail : ***Invasion du roi d'Angleterre*** en 1346, par M. de Pongerville de l'Académie française, l'un de nos présidents de l'***Institut historique de France*** (***l'Investigateur***, août 1866).

pieds; la femme était justifiée ou punie. Mœurs étranges! Mais lorsque l'armée anglaise venait s'établir tumultueusement dans les abbayes des bords de l'Oise, lorsqu'ils entraient dans le monastère de Saint-Lucien, à Beauvais, avait-on le temps de raconter la légende de la comtesse de Gastinois? Cet Ingelger qui tua Gontran, cette comtesse qui, de l'avis et du consentement de ses barons et de ses vassaux, fit Ingelger son héritier; cet archevêque de Tours qui lui donna en mariage sa nièce Adelinde avec les châteaux d'Amboise, de Busançay et de Châtillon; cet Ingelger enfin, qui devint ainsi la tige des comtes d'Anjou, lesquels montèrent sur le trône d'Angleterre[1]; tout cela formait des épisodes historiques pleins de curiosité; mais ce sujet d'histoire était alors moins vif d'intérêt que l'actualité du voisinage de Royaumont. Les Anglais incendièrent une ferme de l'abbaye de Saint-Quentin; ils allaient réduire en cendres l'abbaye elle-même, si un religieux, Jean de Maisoncelle, n'avait versé une forte somme dans la main de l'ennemi. Jean de Boran était abbé d'un autre monastère du diocèse de Beauvais. A peine Édouard s'en fut-il éloigné, que les traînards de l'armée y mirent le feu.

A regarder derrière soi, il y avait des raisons pour s'arrêter à un détail dans la vie domestique du roi Louis VII, dans le douzième siècle, et dont le rapport paraissait fort étroit avec les complications qui commencèrent à remplir le règne de Philippe VI de Valois. Philippe de Valois, pour venger l'honneur de ses armes, s'apprêtait à se mettre à la poursuite des Anglais avec près de 100,000 hommes. On allait se rencontrer dans les plaines de Crécy, où nous devions perdre une bataille désastreuse pour la France, et cette lamentable défaite devait être suivie par d'autres journées non moins funestes. Voici comment un incident

[1] *Gesta Andeg.* — *Essais historiq. sur Paris*, par Saint-Foix, t. II, 132.



du douzième siècle avait une connexion plus immédiate avec les désastres du quatorzième. On crut, vers la fin du onzième siècle, devoir réagir contre les longues chevelures, contre les longues barbes, jusque-là signes distinctifs de la nationalité française. L'archevêque de Rouen et d'autres évêques réunis en concile en 1096, jugèrent devoir faire quelques statuts à ce sujet, si bien que les esprits s'agitèrent pour cette question des barbes [1]. Il eût été difficile à cette époque de prévoir que de ces questions accessoires surgiraient des guerres qui désoleraient la France. S'il faut en croire certains récits, vers l'an 1146, sur les représentations du célèbre Pierre Lombard, qui fut depuis évêque de Paris, Louis VII jugea que sa conscience était intéressée à donner au sujet des longues chevelures l'exemple de la soumission aux mandements des évêques. Il aurait, dit-on, raccourci ses cheveux, et même se serait fait raser la barbe. Aurait-on pu imaginer que ces minces détails étaient gros de désastreuses conséquences pour la nation tout entière? On raconte qu'Éléonore d'Aquitaine, que Louis VII avait épousée, princesse vive et légère, aurait d'abord raillé le roi sur ses cheveux courts et son menton rasé, et que, de conséquence en conséquence, la princesse ayant débuté par trouver son mari ridicule, la paix et l'harmonie auraient bientôt déserté le royal ménage. On ajoute qu'au retour de la croisade, des altercations étant résultées à l'occasion des empressements dont le prince d'Antioche avait entouré Éléonore en Syrie, le divorce se serait ensuivi, et six semaines après, Éléonore d'Aquitaine épousait Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou, qui devint dans la suite roi d'Angleterre, et à qui elle porta en dot le Poitou et la Guyenne. C'est pourtant ce qui de loin prépara et amena 1346, et ces péripéties qui pesèrent sur la France pendant cent ans; il périra p-

[1] P. Pommeraye, *Hist. des archevêq. de Rouen*, c. VIII. — Saint-Foix, p. 194.

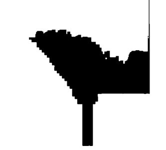
sieurs millions de Français, « parce que, dit un plaisant historien, un archevêque s'était fâché contre les longues chevelures; parce qu'un roi avait raccourci la sienne et s'était fait raser la barbe, et parce que sa femme l'avait trouvé ridicule avec des cheveux courts et un menton rasé[1]. » Il n'est que trop vrai que notre armée périt à Crécy, en 1346, et que l'année suivante (1347) les Anglais s'emparaient de Calais pour deux siècles.

Mais avant d'aborder des époques violemment troublées, le moment est venu de raconter ce qu'était une journée à Royaumont au commencement du quatorzième siècle, et de nous rendre compte de la vie intime de l'abbaye à son âge de splendeur. L'ordre de Cîteaux, vaste réseau de monastères qui, depuis le douzième siècle, s'étendait sur tous les pays de l'Europe, avait besoin d'un régime intérieur sage et fort qui réglât cette vaste corporation. Voyons donc ce qu'était chaque journée d'un monastère et comment, à Royaumont, on arrivait du matin au soir, au quatorzième siècle. La journée étant nécessairement divisée selon les lois et les usages cisterciens, voici les exercices journaliers de Royaumont[2].

Toute la colonie marchait avec ensemble; les heures étaient les mêmes pour tous; la vie individuelle devait se fondre dans la vie collective. Se lever, se coucher, vaquer aux diverses occupations du couvent, il n'y avait d'exception pour personne. Venait d'abord l'heure du lever. D'après la règle de saint Benoît, on devait, depuis les

[1] *Essais historiq. sur Paris*, par Saint-Foix, t. II, p. 197, édit. 1762.

[2] On a consulté, pour refaire une journée de Royaumont au quatorzième siècle : 1° le *Cartulaire de Royaumont*; 2° le *Nomasticon Cisterciense seu antiquiores ord. Cist., Constitutiones*, a Patre Juliano, abbate Fulcardimonte, in-fol., Parisiis, 1664; 3° *Usus antiquiores ord. Cist., apud Nomast.*; 4° *Libellus antiquarum definitionum ord. Cist., apud Nomast.*; 5° la *Vie de saint Louis*, par le conf. de la reine Marguerite; 6° le *Thesaur. Anecd.* de dom Martène, t. IV; 7° les *Annales ecclesiastici* de Ang. Manriquez; 8° les *Abbayes cisterciennes*, par M. d'Arbois de Jubainville; 9° diverses monographies : l'*Hist. de l'abbaye de Morimond*, par l'abbé Dubois; la *Vie de saint Etienne Harding*, par le P. Dalgairns, etc.



calendes de novembre jusqu'à Pâques, se lever à la *huitième heure* de la nuit, c'est-à-dire vers *deux heures* ou *deux heures et demie du matin*. Le sommeil des moines était court; ils se levaient pour commencer à l'église l'office de la nuit, appelé *les Vigiles* ou Nocturne. Ainsi, l'on sonnait *Matines* toute l'année à *deux heures* du matin, les jours de simple férie; et à *une heure du matin* les dimanches et les jours de fête[1]. Les convers, qui travaillaient plus que les moines, avaient droit à plus de sommeil.

Pendant le sommeil du monastère, deux seuls objets veillaient; c'étaient les deux lampes solitaires qui brûlaient toute la nuit, l'une dans le dortoir, l'autre dans l'église. Le moine chargé du réveil général réparait les deux lampes, puis sonnait la grande cloche; et dans un moment tous les yeux étaient ouverts, toutes les mains faisaient le signe de la croix, tout le monde était sur pied. Semblables à des soldats à la veille des batailles, ils couchaient tout habillés, comme pour être plus prompts au premier signal. Un jour de ces années de 1321 à 15.., la cloche du monastère sonnait, comme d'habitude, une heure ou deux heures du matin, au milieu des ténèbres; elle appelait les religieux au chœur. Un voyageur reçu en hospitalité aurait pu voir ces moines descendre avec allégresse et dans le plus profond silence le bel escalier qui conduisait des dortoirs à l'église de Royaumont. Leurs pas même n'étaient pas entendus; et dans l'obs-

[1] *Regul. S. Benedict.*, cap. VIII à XIV.—*Statut. Capitul. general. Cist.* 1429, dans Martène, *Thesaur. Anecdot.*, IV, 1578.—On racontait que R.. Cœur de lion, se rendant en Palestine, vit, un soir, une terrible t.. assaillir le navire qui le conduisait. Cette tempête se prolongea. l.. d'Angleterre était en péril : « Quand donc viendra l'heure, s'écria-t-.. les moines gris se lèveront pour louer Dieu! je leur ai fait tant d.. Sans doute ils prieront Dieu pour moi. » Précisément, on dit que la t.. s'apaisa au moment où les moines cisterciens se lèvent, c'est-à-dire *deux heures du matin*. (Césaire, *Dialog. Miracul.*, dist. x, cap. xii.. *Bibl. patr. Cisterc.*, II, 306.)

rité que la lueur vacillante de la lampe ne dissipait que faiblement, ils apparaissaient, avec leurs vêtements blancs, comme des ombres glissant au milieu de la nuit. Leur capuce était ramené sur leur tête, qu'ils tenaient légèrement inclinée; leurs yeux étaient baissés vers la terre; leurs mains pendaient dans leurs longues manches; chacun d'eux s'inclinait profondément en passant devant l'autel, et se rendait ensuite à sa stalle, dans les deux côtés du chœur; les frères convers venaient se ranger après eux. Le silence était absolu; on aurait dit des hommes prosternés sous la main du temps et attendant l'arrêt de l'éternité; ils s'agenouillaient dans leurs stalles, les mains jointes sur la poitrine, les pieds rapprochés l'un de l'autre. Après quelques instants de prières silencieuses, où ils disaient l'*Oraison dominicale* et le *Credo*, ils se levaient au *Deus in adjutorium*; les chants commençaient, les psaumes si pleins de poésie et de beautés graves devenaient plus touchants et plus solennels, chantés ainsi dans le calme de la nuit, alors que rien ne distrait l'esprit et que les paroles sacrées parlent mieux au cœur. Les Matines duraient environ deux heures, pendant lesquelles les moines demeuraient debout, excepté au moment où il était marqué autrement. Il ne fallait pas chercher, dans ce chant des psaumes, les raffinements de nos savantes mélodies modernes, que ne saurait comporter le chant grégorien. Simple et grave[1], la musique de Royaumont consistait en ce que chaque religieux appuyait sur chaque syllabe, savourant, pour ainsi dire, le sens renfermé dans chaque mot des psaumes, en même temps qu'il en articulait les sons. C'était imposant que ces cent dix à cent trente voix graves et mâles[2], chan-

[1] *Le chant*, disait un saint de l'Armorique du cinquième siècle, *entretient la gaieté*. C'était saint Kadoc, instituteur des Bretons Cambriens, qui reconnaissait cette action de la mélodie sur l'âme du moine. Voyez la *Vie des saints de Bretagne*, édition de 1637, et *Vita S. Cadoci*, par Rees.

[2] Les cisterciens parlaient avec peu de cas des voies aiguës et efféminées, qu'ils bannissaient inexorablement de leurs églises.



l'indépendance du dix-huitième siècle sur les ruines de l'autorité. Mais Mgr de Lorraine ne pouvait pas, plus que ses contemporains, se flatter de n'avoir point ajouté son coup de marteau à l'œuvre de la démolition générale. En posant les abus, tous et chacun avaient imprimé indirectement les premières impulsions du besoin de réforme. Chacun à son tour était cause que tous aspiraient à un remaniement dans l'état social, et dans les idées régnantes. Déjà des théories réformatrices et libérales avaient essayé de se faire jour, du vivant et vers la fin du règne de Louis XIV. Les idées de Fénelon dans ces matières étaient devenues l'entretien de tous les esprits éclairés. Le Régent dissipa-t-il, trompa-t-il cette disposition nouvelle?... Les uns le croient, d'autres affirment le contraire. La question, pour Mgr Armand de Lorraine, n'était point celle-là. N'avait-il pas, en ce qui le concernait, contribué à grossir les raisons qui firent réclamer de toutes parts la réforme de l'organisme intérieur de la France? N'avait-il pas contribué à déformer d'abord ?

Mgr de Lorraine faisait du jansénisme à outrance. Construisait-il ou démolissait-il, c'est la question.

Déjà la grande armée qui, dès 1750, devait serrer ses rangs derrière cette colossale machine de guerre, l'*Encyclopédie*, naissait ou était née. Les registres des naissances de l'année 1712 avaient inscrit les noms de J.-J. Rousseau, de Frédéric II, de Prusse; ceux de 1713 avaient inscrit Raynal et Diderot; Lamettrie les avait précédés de cinq ans (1709), et Buffon de sept ans (1707). Tous les autres officiers de cet état-major avaient eu hâte de naître, Condillac et Helvétius en 1715, Boulanger en 1722, Marmontel et d'Holbach en 1723, Kant en 1724, Turgot en 1727.

Les autres viendront plus tard, tels que Dupuis (1742), Condorcet (1743), Mirabeau (1749), Clootz (1755), Robespierre (1759). Mais un homme qui se trouvait sur les con-

bancs, lisaient dans un profond silence, ayant leur capuce disposé de manière qu'on pût s'apercevoir qu'ils ne dormaient pas. C'est à l'un de ces moments que l'on transcrivait des manuscrits[1]. Ce fut à une de ces heures, et dans ces lectures du cloître, que saint Bernard acquit cette connaissance étonnante des saintes Écritures, sur lesquelles il méditait avant la lumière du jour[2]. C'est à une de ces heures que, dans le siècle précédent, les moines de Royaumont avaient pu prêter leur collaboration pour l'Encyclopédie des connaissances humaines, dirigée par Vincent de Beauvais. Les *laudes* suivaient presque immédiatement *matines* en été, après quoi les frères avaient un intervalle pendant lequel ils pouvaient aller au dortoir pour se laver et changer une partie des vêtements qu'ils avaient gardés pendant le sommeil. En hiver, quand ils se sentaient transis de froid, ils avaient la faculté d'aller au caléfactoire ou chauffoir. On chantait *Prime* aussitôt que le soleil commençait à paraître, puis on se rendait au *Chapitre*.

Voilà comment s'inaugurait toute journée; Royaumont devançait l'aurore, les prémices du jour étaient toujours données à des actions de haut spiritualisme. Le bernardin commençait par alimenter la plus noble partie de lui-même, il élevait son âme à Dieu, il priait, et il nourrissait son intelligence de hautes et fortifiantes études. Après l'office, les religieux se rendaient donc au *chapitre*[3], où ils suivaient de pieuses lectures, et puis s'accusaient tout

[1] Dans l'intervalle des *matines* et des *laudes*, les moines avaient la faculté de lire ou de prier : *Eant in Capitulum; interim possunt et orare et legere; Nomasticon Cisterc.*, p. 186.

[2] V. *Vie de saint Étienne Harding*, par Dalgairns.

[3] Le mot *chapitre* désignait tout à la fois la réunion des moines et la *salle* qui servait à ces réunions. On ne sait si les panneaux des boiseries latérales encadraient les portraits des abbés de Royaumont peints sur bois; ainsi si, quand la peinture fut à la mode, on songea, comme dans d'autres abbayes cisterciennes, notamment à Orval, à avoir toute la suite des abbés de Royaumont.

haut de leurs fautes; ils appelaient cela, dans les monastères, *se proclamer*. Il était dans les prescriptions de l'ordre que, lorsqu'un moine avait fait une faute quelconque contre la règle, il devait venir immédiatement s'accuser devant l'abbé ou la communauté. Les fautes secrètes contre les lois de la morale n'étaient pas comprises dans cette prescription. Le moine qui aurait négligé de s'accuser des fautes dont la déclaration publique était obligatoire, devait être accusé par ses confrères, et alors la peine était plus forte [1]. Il s'en fallait que ce fussent des scènes très-attrayantes pour l'orgueil humain que celles du *chapitre*. Mieux qu'aucune partie de la vie monastique, les séances du chapitre montraient qu'être religieux de Royaumont, ce n'était pas seulement porter un habit d'une forme particulière et passer son temps dans des observances régulières ; on travaillait à Royaumont à se perfectionner, en contenant le moi ou l'amour-propre dans l'humilité. Les cisterciens tenaient à cette règle, qui, par l'humilité, éloigne et bannit ce qui empêche les hommes de s'aimer. En forme de cercle étaient rangés des siéges, les uns au-dessus des autres; les novices s'asseyaient au dernier rang, comme par exemple aux marchepieds attachés quelquefois au banc; au milieu s'élevait le siége de l'abbé. Le chapitre s'ouvrait, à Royaumont, par une prière, et probablement comme à Cîteaux, par la lecture du *Martyrologe*, pendant laquelle on était debout; ensuite on s'asseyait; suivait la commémoration des fidèles trépassés [2]; on lisait à haute voix une partie de la règle de saint Benoît, puis l'abbé prenait la parole et faisait une instruction. Après cette instruction, chaque frère qui avait transgressé la règle, fût-ce de la manière la plus légère, s'avançait et confes-

[1] *Regul. S. Bened.*, cap. XLVI.

[2] Lorsque le R. P. abbé recevait la nouvelle de la mort du père, de la mère, du frère ou de la sœur d'un religieux, il recommandait le défunt au chapitre, sans le nommer, pour le moment, afin que chacun s'y intéressât comme pour son propre parent.

sait à haute voix sa faute en présence de tout le couvent; il se levait de son siége, ôtait son capuce pour que tout le monde pût voir son visage, puis se couvrant la face et la tête, il se prosternait de tout son long sur le dernier degré du lutrin, sans dire une seule parole. Après quelque temps, le P. abbé Robert de Verneuil rompait le silence et lui demandait : *Que dites-vous?* Le frère répondait : *Mea culpa*, c'est par ma faute. Alors on lui ordonnait de se lever au nom du Seigneur, il découvrait de nouveau sa figure, confessait sa faute, et après avoir reçu une pénitence, si on le jugeait nécessaire, il retournait à sa place sur un signe du supérieur.

C'était au chapitre que l'on donnait lecture des lettres de faire part de décès, connues alors sous le nom de brefs ou rouleaux des morts[1]. C'était aussi au chapitre qu'on indiquait, une fois chaque semaine, le nom des semainiers qui devaient être en fonctions la semaine suivante. C'était au chapitre qu'avaient lieu les harangues sacrées. Les jours de fête, l'instruction de l'abbé était plus développée et plus solennelle: on la qualifiait alors de sermon. Il devait y avoir sermon à Royaumont le premier dimanche de l'Avent, à Noël, à l'Épiphanie, le dimanche des Rameaux, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, le jour de la Trinité, à toutes les fêtes de la Vierge, le jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul, la fête de Saint-Benoît, de la Toussaint, de la Saint-Bernard et de la dédicace de l'église[2].

La célébration du sacrifice de la sainte messe avait sa place nécessaire dans la matinée. Outre les messes privées dites par tous les moines qui étaient prêtres, on chantait les jours ordinaires une messe de communauté; les dimanches et les jours de fête, on en chantait deux que l'on distinguait en messe matutinale et en messe solennelle. La messe matutinale des dimanches et jours de fête, et la

[1] *Usus antiquiores ord. Cist.*, LXX, ap. *Nom. Cist.*, 165 à 169.
[2] *Ibid.* V. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur Clairvaux*.

si l'on en croit Saint-Simon, la quintessence de sa charge du gouvernement et des biens de son mari ; on la représente également avare et magnifique ; on dit qu'elle traitait ses enfants comme des nègres, et leur refusait tout, excepté à ses filles, dont on vante la charmante amabilité. Or, François-Armand de Lorraine eut un grand mécompte par suite d'un conflit d'intérêt et d'argent avec sa mère. Ouvrons Saint-Simon :

« Tout ce qui avait affaire à elle, la redoutait. Elle noya son fils, l'abbé de Lorraine, parce qu'il voulut partager au moins avec elle le revenu de ses bénéfices, et en ayant de gros, ne pas les lui laisser toucher en entier, et dépendre d'elle comme un enfant; il avait la nomination de Portugal, que le duc de Cadaval lui avait procurée; elle avait eu l'agrément du roi et de Rome.

« Cette considération n'arrêta point sa mère; elle s'en prit à ses mœurs, qui en effet n'étaient pas bonnes, elle força M. le Grand à demander au roi de l'enfermer à Saint-Lazare. Le roi y résista par bonté, il représenta à M. le Grand, que, son fils étant déjà prêtre, il le perdrait sans ressource, par cet éclat ; M. le Grand, poussé par sa femme, insista. L'abbé de Lorraine fut mis à Saint-Lazare, et demeura perdu, sans qu'il fût plus question de sa nomination, dont Rome ne voulut plus ouïr parler, et que le Portugal retira. Il fut assez longtemps à Saint-Lazare, et n'en sortit qu'en capitulant avec sa mère, sur le revenu de ses bénéfices. Il vécut depuis obscur, et bien des années, sans oser paraître[1]. »

La nature du caractère personnel et le genre d'opinions que l'on professe, sont les deux principaux agents pour expliquer la rapidité ou la lenteur des hommes qui veulent faire leur chemin et s'avancer dans le monde. François-Armand de Lorraine ressemblait beaucoup à son

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 74, 75, édit. Hachette, in-12.

de labours, de moissons, avec la méditation et la prière constante des cisterciens? Au temps de la moisson, le couvent tout entier était dans les champs. Mais, outre les travaux agricoles, comme il était de principe que les moines devaient trouver dans leurs monastères tout ce dont ils avaient besoin, il fallait que les différents arts mécaniques, nécessaires à l'habillement et à la nourriture, fussent pratiqués dans l'intérieur des monastères, soit par les religieux, soit par des serviteurs attachés à la maison[1]. On n'avait pas encore découvert, comme l'ont fait, dit-on, les saint-simoniens, qu'il y eût des hommes nés avec la charmante vocation de brosser pour leur agrément, du matin au soir, les bottes de leurs frères; les cisterciens prenaient soin eux-mêmes de leurs chaussures; les règlements prévoyaient les objets pour lesquels les religieux pénétreraient au chauffoir; ils pouvaient y entrer notamment pour graisser leurs souliers[2]. Saint Bernard graissait lui-même ses chaussures[3]. Les moines faisaient aussi, chacun à leur tour, le service de la cuisine. Le pape Eugène III parle de cet usage quand s'adressant à Louis VII, roi de France, il lui dit que son frère Henri, né d'une race où la royauté était plus que séculaire, était devenu moine et lavait les écuelles dans le monastère de Clairvaux[4]. A Royaumont cependant, et chez les cisterciens en général, la plupart des arts mécaniques nécessaires à la nourriture et aux vêtements étaient pratiqués par les convers exclu-

[1] *Reg. S. Bened.*, cap. LVII, LVI. « Je ne doute pas, a dit Blanqui l'Économiste, que la véritable origine des industries et des corporations industrielles ne soit contemporaine avec celle des couvents. Partout, en effet, dans nos chroniques, on voit les évêques et les abbés s'occuper d'architecture, faire élever des temples, encourager les artistes, faire éclore leurs chefs-d'œuvre, diriger des travaux agricoles, faire bâtir des moulins, édifier des usines et peupler des étangs. »

[2] *Usus ord. Cist.*, cap. LXXII, § 3, ap. *Nom. Cist.*, 172.

[3] On raconte que le démon, choqué de cette humilité, vint un jour railler saint Bernard, qui ne discontinua pas de graisser ses chaussures.

[4] D. Bouquet, XII, 91, B. — Cf. *Us. antiq.*, *ord. Cist.*, cap. LXXXIII, ap. *Nom. Cist.*, 174. — D'Arbois de Jubainville, *Recherch. cist.*, p. 50.

sivement[1], les moines s'occupant seulement d'agriculture; des convers, des oblats et des hommes à gages partageaient avec eux les travaux des champs[2]. Du reste, lorsqu'on construisit Royaumont, de 1228 à 1235, tous les religieux, moines et convers, s'étaient mis à l'ouvrage; les uns coupaient des arbres, les autres taillaient des pierres, ceux-ci construisaient les murs, ceux-là élevaient les digues et aidaient pour l'organisation des étangs et des eaux du monastère; saint Louis travailla lui-même à la construction de l'abbaye[3]. Il est entendu que les moines de Royaumont se bornaient aux occupations agricoles auxquelles ils pouvaient se livrer, sans un trop grand dérangement pour leurs exercices claustraux. Les travaux qui exigeaient une résidence prolongée à poste fixe hors de l'abbaye, étaient réservés aux convers et aux mercenaires[4].

Le jour venant à poindre, les travaux commençaient; on voyait alors tous les serviteurs de Dieu se rendre aux postes qui leur étaient assignés. Les uns chargés de leurs pioches, de leurs bèches ou de leurs pelles, de leurs sarcloirs, prennent le chemin des champs; d'autres vont scier du bois; la monastique colonie comptait des ouvriers de tout genre. Y avait-il là des mains, parmi celles qui tenaient la charrue, qui eussent antérieurement porté l'épée? Cela se voyait et se voit encore[5]. Un voyageur

[1] Il y avait des maçons, des pêcheurs, des tisserands, des cordonniers, des tanneurs, des boulangers, des foulons, des forgerons... ap. Martène, *Anecd.*, IV.

[2] On raconte que saint Bernard travaillant un jour à la moisson avec ses frères, les forces lui manquèrent et il ne savait point faire ce genre de travail; — il reçut l'ordre de s'asseoir et de se reposer. Saint Bernard pleura de tristesse, il pria, il demanda à Dieu la force de pouvoir moissonner, et il l'obtint; — un homme de la valeur de saint Bernard, qui pleure pour obtenir la faveur de moissonner, n'est-ce pas un grand spectacle? (*Vit. S. Bernardi*, auctore Guillelmo, lib. I, cap. IV, ap. *Mabill.*, *S. Bern. op.*, vol. II, col. 1072.)

[3] *Vie de saint Louis*, par le confess. de la reine Marguerite.

[4] C'étaient les convers qui étaient bouviers, valets de charrue, bergers, charretiers, vignerons. Martène, *Thes. Anecdot.*, 1650.

[5] On voyait, dans un couvent bernardin de ce siècle, un religieux, an-

quemment le prince de Lorraine, grandement attaché à ce charmant séjour; il travaillait de toute façon à en embellir la résidence. La fierté des Lorraine, qui avait fait élever le brillant mausolée en l'honneur du grand capitaine du dix-septième siècle, réclamait un complément. Son Altesse Mgr François-Armand eut l'idée de faire construire et orner, dans l'église de l'abbaye, une chapelle à son goût, celle-là même où reposaient les restes de son grand-père, le comte d'Harcourt. L'abbé de Lorraine, en grand seigneur qui aimait les arts et s'occupait d'architecture, voyait Louis de Cotte, un des architectes distingués de l'époque, de l'académie française d'architecture, un de ceux qui tentaient avec Oppenord, Meissonnier, la rénovation de l'art[1], et dont le père, Robert de Cotte, élève de Mansart, avait achevé la chapelle de Versailles et fait la colonnade ionique du grand Trianon. Puisque le mausolée du comte d'Harcourt embellissait l'église de Royaumont, pourquoi la chapelle où il était placé n'aurait-elle pas une ornementation assortie au mausolée et digne des Lorraine? D'après ses ordres, de Cotte construisit une riche chapelle, qu'on appella la *chapelle des d'Harcourt*, à Royaumont; elle était dans le goût de la fin du règne de Louis XIV; deux colonnes en marbre vert soutenaient un fronton triangulaire incrusté de marbre rouge. Au centre du fronton, de Cotte avait mis les armes de Lorraine; par-dessus s'élevait la croix[2].

[1] En ouvrant le recueil des hommes sortis de la Régence, Oppenord, Meissonnier, de Cotte, etc., on voit qu'ils entrevirent, tentèrent une grande chose : *féconder l'art par la nature*, marier avec charme les formes si diverses de la végétation et de la vie marine. (*Louis XV*, par Michelet, p. 436.)

[2] On voit trois dessins coloriés de cette chapelle, aux estampes de la bibliothèque Richelieu, portant les numéros 578, 579, 580. Ces trois dessins ne varient que par le sommet du fronton : l'architecte avait présenté un plan de fronton triangulaire et un autre de forme demi-circulaire; l'autre variante est dans les urnes, placées au sommet des deux colonnes qui supportent le fronton; la forme des urnes varie. Au bas du dessin, coté 580, on lit, écrits à la main, ces mots : *Parafé au desir du marché, de cejourd'hui, 27 juin 1705, L.-D.*



qu'il donnait partout ailleurs à cette époque. Il est très probable que le drainage, qui est aujourd'hui, en France, une importation de l'étranger, et qui était pratiqué, au moyen âge, par les moines de Clairvaux[1], l'était également par les moines de Royaumont, comme étant du même ordre cistercien. On devait y connaître, comme à Clairvaux, les avantages que peut présenter l'acclimatation des races étrangères de bestiaux et y faire des essais. Comme l'engrais est le premier élément de la bonne culture, Royaumont nourrissait des troupeaux assez nombreux[2].

L'heure du repas était vers *midi*. Les religieux se réunissaient dans le splendide réfectoire gothique de Royaumont. Ordinairement, le P. abbé, ou à sa place le prieur se rendait à une table plus élevée, appuyée au fond de la salle; un grand crucifix était au-dessus de sa tête et se dessinait en noir sur la blancheur du mur. Les religieux arrivaient et se tenaient debout sur de grandes lignes. Le prieur, s'arrêtant devant son siége, sonnait la cloche; il la sonnait assez longtemps pour que l'on pût réciter le *Miserere* en son entier. Quand on avait fini, on disait le *Benedicite;* le prieur donnait la bénédiction, et on se mettait à table. Qu'on pense qu'à midi, tous les moines étaient levés depuis *deux heures du matin*, et que c'était leur premier repas[3]; et cependant tous attendent, sans la

[1] M. d'Arbois de Jubainville cite la découverte de nombreux tronçons de ces drains primitifs trouvés à Clairvaux; M. Lucas, directeur de la maison centrale de Clairvaux, les a signalés. La découverte a été amenée par les travaux faits à la ferme-école de la Bretonnière.

[2] Il fallait que l'abbaye de Royaumont eût de nombreux troupeaux, car nous voyons, d'après le *Cartulaire de Royaumont* (aux manuscrits de la Bibl. impér.), qu'en 1324, les officiers du comte de Clermont avaient pris aux religieux de Royaumont *quarante moutons* comme une prise de peu d'importance. Toutefois, le parlement rendit un arrêt contre ces officiers.

[3] Une collation ou déjeuner, appelé *mixtum*, était permis, par exception, le matin, à ceux qui ne pouvaient attendre l'heure du dîner, aux jeunes gens, aux convers, aux moines chargés d'un travail extraordinaire. Le *mixtum* cessait en carême; il consistait dans un peu de pain et de

légère marque d'empressement, le signal qui devait leur être donné[1]. Le dîner ne commençait que lorsque le P. abbé ou le prieur en avait marqué le moment en découvrant le pain placé devant lui ou en frappant sur la table; il se faisait une lecture pendant le repas, et on n'entendait d'autre bruit que cette lecture faite par un religieux; on ne pouvait manger que la lecture ne fût commencée. L'abbé ou le prieur donnait le signal de la fin de la lecture, par conséquent du repas, puis il sonnait la cloche; les moines se levaient et sortaient deux à deux, en chantant le *Miserere* pour se rendre à l'église, où se disaient les grâces[2].

Dès la fondation de Royaumont, comme dans le siècle qui avait précédé, on était fidèle à la règle de saint Benoît, interdisant l'usage de la viande à tous les religieux qui n'étaient pas malades[3]; même les légumes accommodés au gras étaient défendus à l'origine[4]. Au quatorzième siècle, on commença à se modifier à cet égard; mais ce ne fut pas encore pendant le gouvernement de Robert de Verneuil que l'usage de la viande, plusieurs jours de la semaine, s'introduisit à Royaumont. Ce n'est qu'en 1493 que le droit de manger de la viande les dimanche, mardi et jeudi, sauf le temps de l'Avent, la Septuagésime, le Carême et les Rogations, fut reconnu officiellement à tout l'ordre par les *Articles de Paris*[5]. La règle permettait

se prenait vers huit ou neuf heures. (*Regul. S. Benedict.*, cap. XXXV et XXXVIII. — *Us. Ord. Cist.*, cap. LXXIII, ap. *Nom. Cisterc.*, p. 174.)

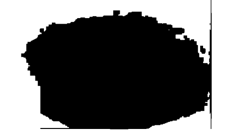
[1] Depuis Pâques jusqu'à la mi-septembre, les religieux faisaient un second repas, sur le soir, excepté aux jeûnes d'été, etc.

[2] *Usus Ord. Cist.*, c. LXXVI, ap. *Nom. Cist.*, 179-181.

[3] *Regula S. Benedicti*, cap. XXXVI et XXXIX. — Les règles sur la distinction du gras et du maigre ne semblent pas avoir été, du temps de saint Benoît, les mêmes qu'aujourd'hui; il ne défend que la chair des quadrupèdes. On s'est demandé s'il permettait celle des oiseaux. V. Grég. Turn., *Hist. Franc.*, lib. V, apud Bouquet, II, 244; et Augustin Thierry, *Récits mérovingiens*, 4e éd., t. II, p. 70.

[4] *Exordium cœnobii Cist.*, cap. XV; *Instituta Cap. gener.*, cap. XXIV, apud *Nom. Cist.*, p. 254.

[5] *Articuli Parisienses*, IV, ap. *Nom. Cist.*, p. 679.



l'huile, le poisson, le fromage, le beurre, les légumes, le lait, même les gâteaux[1]. L'usage du beurre, du fromage et des œufs était autorisé tous les jours où l'on n'était pas réduit à la nourriture quadragésimale, c'est-à-dire pendant toute l'année, excepté l'Avent et le Carême ou la veille de quelques fêtes, le lundi et le mardi gras et les quatre-temps de septembre. La nourriture, pendant le carême, consistait en légumes et en poisson. C'est seulement en 1350 que l'autorisation fut donnée de manger pendant l'Avent, du laitage à défaut de poisson[2]. Ni la règle de saint Benoît ni les statuts de saint Bernard n'avaient défendu l'usage du vin; les cisterciens de Royaumont en usaient au quatorzième siècle, mais avec modération; il était de principe que l'on ne devait en boire que par nécessité[3].

D'après les règlements cisterciens, il y avait deux repas par jour. De Pâques à la Pentecôte, on dînait à midi et l'on soupait au coucher du soleil. De la Pentecôte au 13 septembre, l'ordre était le même, sauf les mercredi et vendredi, où l'heure du dîner était reculée jusqu'à *trois heures*, à moins que la fatigue causée par le travail des champs n'y mît obstacle. Du 13 septembre au carême, l'heure du dîner était toujours *trois heures*. Quand on dînait à trois heures, le souper était supprimé. En carême il n'y avait aussi qu'un repas; il se faisait au coucher du soleil[4]. On ne brillait pas, à Royaumont, par la quantité des plats : on ne pouvait servir que deux plats cuits par jour, un par repas, quand il y avait deux repas. A la fin du treizième siècle, un plat et l'usage du vin furent permis tous les vendredis de carême, excepté le vendredi saint[5]. Jusque là, tous les vendredis de carême, le s...

[1] *Stat. Cap. gener.*, 1157, apud Martène, *Anecd.* IV, 1248.
[2] *Libellus novel. defin.*, Ord. Cist., dist. XIII, cap. I, ap. *Nom. Cist.*, ...
[3] V. *Vita S. Bernardi*, lib. III, auct. Gaufrido, cap. I, apud Mabill...
[4] *Usus Ord. Cist.*, cap. LXXXIV, ap. *Nom. Cist.*, p. 187.
[5] *Libellus ant. defin.*, Ord. Cist., dist. XIII, cap. I, ap. *Nom. Cist.*, ...

repas permis ne consistait qu'en pain et en eau. Il n'est indiqué nulle part quel était le volume ou le poids des rations; on peut présumer qu'elles étaient fortes, et que le bon appétit des moines leur permettait de se dédommager de la mauvaise qualité des aliments par la quantité. Un jour que, devant un P. abbé, on s'étonnait de voir que des chevaliers, des bourgeois et des clercs riches fussent entrés dans une abbaye, et qu'après avoir été si difficile dans le monde, on pût se contenter de pois, de lentilles et d'autres légumes sans assaisonnement, l'abbé répondait qu'il avait trois grains de poivre dont il assaisonnait ces mets grossiers, de sorte qu'on ne laissait jamais rien dans les écuelles : 1° se lever de bonne heure pour chanter matines; 2° le travail des mains; 3° l'impossibilité de choisir une meilleure nourriture; voilà les trois grains qui donnaient aux mets un goût exquis[1]. On voit par le chapitre général de 1350, qu'on accorda, comme une grâce particulière, aux maisons où l'on ne pouvait avoir de poisson sans beaucoup de peine et de grandes dépenses, la faculté d'user de laitage pendant l'Avent; ce qui démontre qu'encore en ce temps-là, dans tout l'ordre, on ne mangeait ni beurre, ni fromage, ni laitage durant l'Avent, et que tout était accommodé au sel et à l'eau ou avec un peu d'huile. Ce chapitre renouvelait la défense de manger de la viande hors de l'infirmerie, quand même on serait en voyage, ou qu'on passerait par les maisons des religieuses de l'ordre, ou qu'on serait assemblé à Cîteaux pour le chapitre général.

Le chapitre de l'alimentation des moines de Royaumont ne doit point être terminé sans faire observer l'importance de la nourriture en maigre adoptée à l'abbaye, au point de vue de l'économie politique et de l'économie agricole. Lorsque de la fenêtre de sa cellule ou des terrasses du

[1] L'abbé d'Himmelrod : V. Césaire, *Dialog. miracul.*, dist. IV, c. LXXVIII, — *Bibl. patr. Cist.*, II, 112.



couvent, dit un judicieux écrivain, le religieux voyait de nombreux troupeaux paître dans de belles prairies couvertes autrefois de stériles bruyères, il pouvait se dire le plus souvent : Nos sueurs les engraissent ; mais d'autres en seront nourris. De quelle utilité ne dut pas être à l'économie rurale, dans le principe, la règle qui interdisait l'usage de la viande aux ordres monastiques ? Combien, dans ces siècles du moyen âge, où les sociétés religieuses étaient si multipliées, la propagation des bestiaux dut être favorisée par cette abstinence perpétuelle de tant de milliers d'hommes vivant uniquement de poissons, de légumes, d'œufs et de laitage ! Ainsi, nos campagnes furent en grande partie redevables de leurs moissons et de leurs troupeaux, non-seulement au travail des moines, mais encore à leur frugalité et à leur pénitence[1]. » Ajoutons, à un autre point de vue, que les bernardins du treizième et du quatorzième siècle étaient loin de souscrire aux grotesques programmes de quelques-uns de nos réformateurs modernes, d'après lesquels les hommes ne seront réhabilités que quand, groupés mathématiquement selon leurs âges, leurs goûts et leurs talents, « ils *se lèveront chaque ma[tin] au son des instruments de musique*, pour *s'asseoir à* [une] *table commune*, sur laquelle on servira *environ six sort[es] de potages*, vingt *espèces de vin*, seize *variétés de froma[ges]*, *force volailles*, *force rôtis*, *force ragoûts*, et *des petits p[âtés] à satiété*[2]. »

De la nourriture du corps, passons à une nourrit[ure] plus élevée. Outre l'assemblée du matin, que l'on no[m]mait *chapitre*, les moines de Royaumont en avaient u[ne] autre chaque jour le soir avant complies. Elle corresp[on]dait à ce que l'on nomme aujourd'hui dans les comm[u]nautés religieuses *lecture spirituelle*. Les lectures [spiri]tuelles des premiers moines de Royaumont nous s[ont]

[1] *Fleurs monastiques*, par Maxime de Mont-Rond, p. 4[illegible].
[2] V. l'*Histoire de l'abbaye de Morimond*, par l'abbé Dubois.

indiquées par des historiens du treizième siècle. On y apprend quelles légendes pieuses et quels faits héroïques charmaient leur imagination, nourrissaient leurs âmes, entretenaient leur soif de perfection et d'idéal[1]. Le confesseur de la reine Marguerite nous rapporte que les bons moines de Royaumont étaient presque passionnés (si ce mot était admis dans la langue ascétique) pour les *Vies des Pères*, comme aujourd'hui les foules des temps modernes sont passionnées pour les romans. Le confesseur de la reine Marguerite, racontant une cérémonie qui avait lieu à l'abbaye de Royaumont chaque samedi, signale comme détail essentiel de la cérémonie « qu'on lisait une leçon *ordinairement* tirée de la *Vie des Pères*. » Cet historien du treizième siècle n'explique pas si c'était la *Vie des Pères de l'Église*, ou bien la *Vie des Pères du désert*, qu'on aimait à lire à Royaumont. Peu importe. Dans l'une ou dans l'autre, il y avait de quoi animer des âmes simples et remplies de candeur ; il y avait de quoi entretenir d'une nourriture forte et mâle les êtres les plus en possession de la vie, qui étaient venus s'ensevelir dans cette retraite. Pas de plus grandiose épopée que le cycle des Pères de l'Église, pas de figure plus imposante, pas de vie plus accidentée que celle des Polycarpe, des Ignace d'Antioche, d'Athanase, d'Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Chrysostome. Avec de tels hommes, on se trouve dans la grande lumière, on se trouve avec de ces caractères virils qui portent l'homme à sacrifier les aises de la vie, à mourir pour sa foi, pour ses convictions. Un des princes de la belle et grande critique littéraire française au dix-neuvième siècle a donné une marque de

[1] M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, parlant des abbayes d'Irlande du septième siècle, qui furent le berceau de toutes les communautés celtiques, exprime ce point de la distribution des journées : « A la lecture ordinaire de la *Vie des Pères*, qui se faisait chaque soir « après le repas, se joignit parfois la relation de quelque vision récente « dont on ne parlait qu'en tremblant. » (*La Légende celtique*, p. 51.)

sa sagacité et de son bon goût, dans l'entrain avec lequel il a manifesté sa haute et entière admiration pour le caractère autant que pour les talents de ces grands hommes[1]; et nous ne ferons pas un grand effort, nous modernes, en nous inclinant devant les grandes figures des Pères de l'Église. Mais il est certain que les religieux de Royaumont mêlaient à ces lectures celles de la vie des *Pères du désert*[2]. La Thébaïde, avec les existences qui s'y sont écoulées, serait, pour les gens du monde, à un point de vue purement profane et sérieux, même un des plus poétiques romans que nous connaissions. Il y a incroyablement de séve dans ces récits simples et graves. Par un côté, ces *Vies des Pères du désert* satisfont l'imagination, qu'elles lancent dans un monde de merveilles. Par un autre, elles ramènent au monde réel, elles apaisent et calment, elles demandent un retour sur soi.

Cependant, les moines désignaient par un nom particulier cette alimentation intellectuelle de la fin du jour ils nommaient la lecture spirituelle *collatio*, parce que précisément chez tous les cirterciens on lisait les *collations*, conférences, ou *Vies des Pères*, *Vies des premiers moines* par Cassien[3]. Cette lecture spirituelle, qui se faisait le soir, devait toujours avoir pour objet un ouvrage de piété; elle était destinée, non pas à instruire, mais à édifier[4]. Ce n'était pas une nourriture qui s'adressât à l'esprit en tant qu'esprit; il s'agissait de nourrir l'âme, de lui procurer de ces lectures qui exercent une salutaire influence sur les ressorts de la volonté, et qui déterminent à bien vivre.

[1] M. Villemain, dans ses belles études sur l'éloquence chrétienne au quatrième siècle.

[2] C'était la coutume cistercienne de lire les Pères du désert. V. les *Annales d'Aiguebelle*, — les *Abbayes cisterciennes*, par d'Arbois de Jubainville.

[3] *Abbay. cisterc.*, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 26.

[4] *Règle de saint Benoît*, chap. XLII : « Mox ut surrexerint a cœna, sedeant omnes, et legat unus collationes et vitas Patrum, aut certe aliquid quod ædificet audientes. »

Cette assemblée devait être présidée par l'abbé[1]; mais aucun document du quatorzième siècle ne nous indique s'il y avait à Royaumont une salle spéciale destinée à la lecture spirituelle. Quelle moralité dans ces drames de la vie des Pères du désert! Ils étaient de nature à faire de chaque moine un Cincinnatus chrétien. Après avoir géré les affaires de leur pays, ils pouvaient se retirer dans la solitude pour passer le temps à prier Dieu et à méditer ce qui est écrit dans les livres. On ne repoussait pas à Royaumont ces légendes merveilleuses, qui, sous une forme populaire, avaient pour objet de réconforter l'homme. L'aventure de Conant, sire de Richecourt en Lorraine, était en grande circulation et ne pouvait être ignorée à Royaumont[2]. Ce châtelain, croisé vers 1240, détroussé et saisi par les Sarrasins[3], s'en allait être mis à mort pitoyable, les pieds et les mains déjà liées de grosses et massives chaînes de fer. Il requit alors bonne assistance de Monseigneur saint Nicolas de Port-lès-Nancy; il fut bien inspiré en recourant à ce saint, car on raconte que le benoît évêque de Myrre lui apparut et le délivra incontinent; puis, non content de cette délivrance, il *le transporta en Lorraine jusque devant son moustier*, dont le prieur, vieil et infirme, qui sommeillait alors, ne voulut pas lui ouvrir. Mais, pour obtenir qu'on l'écoutât, Conant s'étant avisé de déclarer le rêve que venait de faire le prieur lui-même[4], on reconnut sa voix et le miracle. Le sire de Richecourt-le-Château, en mémoire, appendit aux piliers de la nef les lourdes chaînes dont il était encore chargé[5]. L'anecdote

[1] *Usus antiquiores Ord. Cist*, cap. LXXXI, ap. *Nom. Cist.*, 184.

[2] Le sire de Joinville, au siècle précédent, avait entendu raconter cette chronique.

[3] Conant de Richecourt demeura quatre ans prisonnier des Sarrasins.

[4] Conant dit qu'il se trouvait par miracle devant le prieuré, et il ajoutait, pour preuve de la vérité de son dire, » que le prieur rêvait en ce moment que les rats rongeaient « les courroies de ses sandales. »

[5] En raison de cette chronique, le sire de Joinville engagea Marguerite de Provence à faire un vœu à saint Nicolas de Port-lès-Nancy.

du sieur de Richecourt n'était pas un article de foi, et l'Église, moins que personne, n'exige notre assentiment à de ces récits merveilleux, dont peut-être la certitude ne soutiendrait pas l'épreuve de notre critique, et qui sont d'ailleurs en dehors du grand cercle de la dispensation providentielle des choses religieuses. Mais au fond, que savons-nous sur le degré d'intervention de Dieu dans les affaires humaines et dans nos intérêts privés? L'aventure de Conant de Richecourt rentrait dans le cycle de ces mille et une innocentes croyances qui ont ému nos pères pendant des siècles, et qui, en définitive, dans leur appareil surnaturel, n'étaient que la manifestation naïve de la bonté puissante de Dieu et de la dignité de l'homme. Ces bons moines croyaient assez à la grandeur native de l'homme, à la beauté de la ressemblance divine imprimée en nous, pour ne pas nous juger inaptes à ces communications familières entre le monde visible et le monde invisible[1].

Les moines sympathisaient avec l'histoire de Marguerite (ou Perle), une sainte des déserts d'Orient; ils admiraient cette attitude de l'évêque Nonnus, quand Marguerite, al[ors] mondaine, était passée, dans toute l'insolence d'une [fil]lette qui éveillait l'attention de la ville entière d'Hérac[lée] en Égypte, devant les évêques assemblés. Tous les pr[élats] avaient détourné leurs regards. Nonnus seul, fixant la [co]médienne, avait réfléchi et conclu : « Quoi ! cette fem[me] se donne tant d'industrie pour chercher à plaire, à qu[i ?] ce qu'on nomme des hommes. Et nous, que faisons-n[ous] pour plaire à Dieu? » Ainsi, à Royaumont, on allait t[our] à tour des récits orientaux aux histoires occident[ales]. D'ailleurs, il y avait en circulation, dans les abbayes, [des] récits naïfs faisant partie des annales elles-mêmes [de] l'ordre cistercien. Ainsi, l'on contait qu'un convers, [...]

[1] Pour l'*Histoire de Conant* de Richecourt, *V.* dom Calmet, III, 34, 37. — L'*Histoire de saint Louis*, par de Villeneuve-Trans, [...] p. 107

6° le bois de taillis de *Bonnet* fut coté pour 1,200 livres chaque année ; — 7° 40 arpents de terre, à Viarmes, rendaient 150 livres ;— 8° la terre de Beaularis, à la Morlaye, 150 livres ; — 9° les bois de Beaularis aliénés à Mgr le prince de Condé moyennant la somme annuelle de 124 livres ; — 10° terres à Belloy, 98 livres par an ; — 11° terres à Moissel, 125 livres par an. — 12° terres à Noisy, 40 livres de revenu ; — 13° étangs et bacs sur la rivière d'Oise, 100 livres de revenu ; — 14° la terre et la seigneurie de Belle-Église, 1,500 livres de revenu ; — 15° la seigneurie de Montataire, 1,050 livres de revenu ; — 16° la seigneurie de Canneville, que tour à tour le marquis de Saint-Simon et le prince de Condé voulurent acquérir, 300 livres de revenu ; — 17° les terres de Canneville, 300 livres ; — 18° la seigneurie et les bois de Bonfosse, 900 livres ; — 19° les terres de Verberie, 400 livres de revenu ; — 20° les terres du Plessis-Châtelain ; — 21° les terres de Miremont, 423 livres ; — 22° les terres de Chauny, 1,000 livres ; — 23° la baronnie de Roupy, 2,300 livres de revenu ; — 24° les blés de Compiègne, 1,100 livres ; — 25° les fiefs de Senlis et de Gouvieux, chacun 75 livres ; — 26° les redevances de Franconville, 250 livres ; — 27° les redevances sur Gonesse, 1,600 livres ; — 28° les moulins de Neufchâtel en Normandie, 1,400 livres ; — 29° la seigneurie de la Haye-Malherbe en Normandie, 850 livres ; — 30° les dixmes de la Haye-Malherbe, de Saint-Thomas et de la Vaupalière, 1,000 livres ; — 31° l'hôtel et la basse-cour de Royaumont à Paris, 2,800 livres de revenu ; — 32° le

sieurs provinces, au moment de la Révolution, et plusieurs seigneurs ne négligeaient pas ces moyens d'asservissement et de rente perpétuelle. Lorsqu'on parla de donner aux Français une liberté universelle, les habitants d'un gros village voisin de Reims firent une pétition à l'Assemblée constituante pour la prier d'accélérer le moment tant désiré de la liberté de la *presse*, parce que les chanoines du lieu avaient un *pressoir* banal dont la jouissance coûtait trop cher aux habitants.

On a conservé des gravures anciennes représentant des groupes de moines écoutant les lectures ou les faisant eux-mêmes, dans les cloîtres, au chapitre, ou dans une autre salle consacrée à la lecture des religieux. Ces dessins sont pleins de vie et d'intérêt. Une gravure de l'année 171? laisse apercevoir une rangée de religieux presque de face: les pupitres supportent d'énormes in-folio ; un moine, celui qui est au premier plan, tient sa main sur le livre ouvert en un endroit qu'il veut marquer, et son regard profond semble creuser l'idée ou le fait qu'il vient de lire immédiatement. A une autre extrémité de la gravure, au côté gauche, on voit de profil sept à huit autres moines; les uns tournent les feuilles de leur livre; quelques-unes de ces figures de moines sont à la fois paisibles et solennelles; d'autres, avec beaucoup de naturel, se détournent un instant du vieux manuscrit, soit pour reprendre haleine, soit pour se reposer. Si l'artiste a réussi à offrir à l'œil du curieux une scène variée et attachante, par la diversité des poses, par le naturel des physionomies, on sent surtout qu'il a reproduit la réalité et qu'il nous fait assister par la vue à une des heures intéressantes de la journée des antiques monastères. On dirait le sujet de ces gravures créé par un des artistes de cette école de Florence, qui conserva la tradition et la pieuse douceur de Jean de Fiesole. On le dirait du moins à ces positions de têtes, à ces manières de tenir les mains, à ces regards ingénus, à ce talent si naïf pour grouper et nuancer des visages de moines pendant une lecture sérieuse, à ces profils enfin tellement vivants, que le moine, semblerait-il, va parler, si ce n'est la loi monastique du silence[1].

Les visiteurs de l'abbaye ne manquaient pas d'expl-

[1] Pour citer un artiste de notre époque, on connaît ce sculpteur de M. Michel Pascal, qui excelle à sculpter des figures de moines. ... figures « naïves, croyantes, tout à fait dans le sentiment du ... âge. »

sera nécessairement partie cointéressée, mais il ne se mêlera jamais désormais, d'une manière directe, du spirituel de l'abbaye. En septembre 1717, l'église et la fabrique de Saint-Remi d'Asnières firent, en présence de M. Edme Félix, procureur fiscal d'Asnières et de Royaumont, une déclaration pour des rentes à payer à l'abbaye à l'occasion de diverses terres; l'abbé et les religieux de Royaumont durent y être représentés. La déclaration fut faite par M. Philippe le Normant, curé d'Asnières à cette époque, et par *Jacques David*, premier marguillier de la paroisse d'Asnières. On retrouve, dans la même année 1717 et le même mois, l'abbé Armand de Lorraine, qui aimait, à ce qu'il paraît, les affaires, souscrivant encore un échange avec l'église et la fabrique d'Asnières ; il se rencontrait avec les moines, parce que des intérêts communs étaient engagés. L'acte fut passé à Royaumont en présence de Jacques Thibaut, notaire royal au bailliage de Senlis : Mgr de Lorraine, abbé commendataire, était présent, avec les révérends pères dom Octave Le Roy, prieur de l'abbaye royale de Royaumont, dom Benoist Collart, sous-prieur, dom Jean Jaladon, dom Jean Duru, dom Thomas Fournier, dom Jacques Drecelle, dom Augustin Mossu, dom Nicolas Lambelin, procureur, dom Pierre Canonne, dom Louis Merlier, frère Louis Vaudrou, tous prêtres et religieux assemblés capitulairement au son de la cloche, selon la coutume : naturellement furent convoqués aussi messire Philippe Lenormant, curé d'Asnières, Jacques David, premier marguillier, Nicolas le-Vin-le-Jeune, paroissien d'Asnières[1].

On regrette l'emploi des dix dernières années de la vie de François-Armand de Lorraine. Combien ses facultés et

[1] *Cartulaire de Royaumont*, t. I, p. 388. Nous avons cité le personnel de l'abbaye, en l'année 1702 et en l'année 1712 : citons, entre ces deux époques, le personnel de l'année 1708; on pourra avoir l'idée du mouvement de ce personnel, tous les cinq, six ans.

Étaient à l'abbaye de Royaumont (étroite observance), en 1708 : dom Jean-



frères de chœur, les frères convers, tous restaient dans une immobilité qui peut être comparée à celle de la mort. Chacun examinait sa conscience devant Dieu. On eût dit que déjà ils n'étaient plus de la terre; leur tête chauve ployait sous d'autres pensées et d'autres soucis ; nul mouvement, nul signe extérieur de vie ; enveloppés dans leur long costume, ils ressemblaient à ces statues qui prient sur des tombeaux. C'était solennel ; une faible lueur se projetait sur tous ces corps, qui semblaient, après l'examen de conscience, attendre la sentence de leur juge. Puis on défilait devant l'abbé, on prenait de sa main l'eau bénite, ou bien il aspergeait lui-même d'eau bénite les frères un à un, à mesure qu'ils sortaient de l'oratoire ; ensuite on gagnait le dortoir, où quelques planches avec une paillasse attendaient chaque religieux.

Philippe VI venait fréquemment à l'abbaye de Royaumont; le roi Jean et son fils Charles, duc de Normandie, continuèrent plus tard ces pieux pèlerinages; et les uns et les autres imitaient leur aïeul saint Louis, qui aimait à prendre, avant le coucher, l'eau bénite des mains de l'abbé.

Les moines de Royaumont reposaient, tout habillés, sur leurs lits de paille; ils ramenaient le capuchon sur leur tête, et conservaient leur tunique, leur habit de dessous et souvent leurs bas; ils pouvaient seulement se dépouiller du scapulaire. La fourniture des lits était fort simple, consistant seulement en un gros drap de laine étendu sur la paille et en une couverture de laine grosse et velue; point de feu dans les longs dortoirs. Quand le son de la cloche du matin venait interrompre un sommeil toujours profond pour des corps lassés par de rudes travaux, s'élancer du lit n'était que l'affaire d'un moment : il n'y avait point à s'habiller : on ne s'était pas dépouillé, on ne quittait ses habits que pour le blanchissage. On était prêt à se rendre aux occupations prescrites par la règle.

C'est ainsi qu'au commencement du quatorzième siècle, on distribuait la journée à Royaumont ; et l'on sentait fort bien à cette époque, malgré une légère altération de la foi, ce qu'il y avait de beau, de grand, de poétique et de méritant, dans ces journées du cloître, ainsi divisées et remplies. Aujourd'hui de telles manières de vivre ne seraient pas aussi facilement comprises, et provoqueraient chez quelques hommes de vifs étonnements. Mais, pour juger toute chose, il faut se transporter dans les circonstances de temps, de lieu, d'idées, de préoccupations où se trouvaient les institutions et les personnes que l'on veut apprécier. Si l'on se plaçait à un point de vue exclusif, n'aurait-on pas le droit de trouver aussi étrange les organisations créées par l'industrialisme moderne et « ces vastes édifices de brique rouge, surmontés d'une immense cheminée au panache ondoyant, qui engloutissent dans leurs flancs, depuis l'aube du jour jusqu'à la tombée de la nuit, des milliers de créatures vivantes ; » ces fabriques et ces manufactures qui encombrent les fertiles vallées de la France et de l'Angleterre, et donnent à la manière de vivre de plusieurs centaines de milliers d'êtres humains un singulier caractère ? Ce que faisaient les religieux de Royaumont, dans le quatorzième siècle, en distribuant leurs journées de la façon qu'on vient de décrire, le voici : ce groupe d'hommes ne faisait pas de bruit, mais ils perpétuaient un dogme, celui de la dignité de l'être humain et du sens religieux de nos destinées immortelles ; ils formaient un anneau dans la grande tradition séculaire de l'immortalité humaine, pour disparaître de la scène du monde, une fois leur fonction accomplie. A Royaumont, au quatorzième siècle, on avait résolu le problème de la manière de dépenser les vingt-quatre heures, comme on l'avait résolu, dans une multitude d'autres groupes disséminés sur le territoire de la France et de l'Europe. Une journée, c'était, comme sous toutes les la-

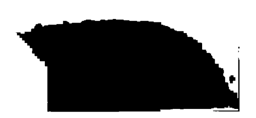
titudes et dans tous les climats, le lever, le coucher, la vie animale, les affaires, la vie intellectuelle, morale et sociale ; mais c'étaient toutes ces choses ennoblies, agrandies, sanctifiées par toutes les fatigues du cœur, par toutes les sueurs de l'âme, par toutes les tendresses de la prière. On faisait à Royaumont ce qui se faisait (sauf la nuance distinctive de chaque ordre et de chaque monastère) à Haute-Fontaine (*altus fons*), qui compta parmi ses abbés Jean de Mont-Luc, Jean-Gaston de Noailles ; ce qu'on faisait à Belleval (*bella vallis*), à Beau Lieu (*bellus locus*), à Châålis, à Remiremont, à Chaumont, à Froidefont, à Valsery (*vallis serena*), à Royal-Lieu (*regalis locus*), qui comptait parmi ses abbesses Renée de Mailly, Gabrielle de l'Aubespine de Châteauneuf, Marie-Madeleine d'Escoubleau de Sourdis. Cette distribution des journées, au quatorzième siècle, restera comme un monument des beaux temps de Royaumont, avant sa décadence. Individuellement, le religieux de Royaumont renonçait aux liens de la famille terrestre ; il renonçait aux aises et aux élégances de la vie ; celui qui avait été un puissant seigneur se mettait aux proportions d'un laboureur vulgaire ; l'homme opulent, en s'ensevelissant dans le cloître, n'avait plus « ces fenêtres aux riches draperies, ces appartements somptueux, ces lustres d'or, » toutes ces choses qui satisfont l'imagination et le goût des élégances. Mais le religieux de Royaumont entendait avoir son livre de compte, son budget moral, et faire plus qu'équilibrer ses dépenses par ses recettes ; il ne quittait vingt que pour retrouver cent. C'est à ce point de vue qu'on doit se placer aujourd'hui pour bien juger une journée de Royaumont au quatorzième siècle.

Il y en a qui se révoltent devant cette manière d'entendre et de remplir la journée telle que la comprenaient nos bernardins. Pourquoi refuserait-on d'adopter le point de départ qu'avaient les ordres religieux ? Une famille sur-

naturelle se substituait à la famille naturelle ; on ne détruisait pas la nature de l'homme, on agrandissait le sentiment. Telles ne sont pas les explications que l'industrie moderne pourrait donner des agglomérations manufacturières. Dans les ateliers et les usines, « tout ce qui constitue l'individu disparaît ; » on oublie ses affaires, toutes les volontés s'inclinent devant cette trinité suprême, le règlement, le patron, le moteur. « Chaque matin, avant le lever du soleil, père, mère et enfants partent pour la fabrique ; la dispersion commence au seuil même de la maison. Il est déjà nuit quand ils rentrent au domicile commun, accablés par treize heures et demie de fatigue. Le salaire des enfants, quelque minime qu'il soit, leur donne une sorte d'indépendance dont ils sont prompts à se prévaloir, et le père, absorbé par son travail, tenu loin d'eux dans une autre manufacture, ne peut ni les gouverner, ni les protéger ; ils ont, comme lui, leur atelier, leur patron, leurs compagnons et leur tâche. En signant le contrat d'apprentissage de ses enfants, le père a signé son abdication[1]. » N'y a-t-il pas quelque différence du couvent à la manufacture ? Une journée de Royaumont n'était-elle pas noble, agrandissant l'individualité humaine, illustrant le travail, moralisant la volonté, stimulant les énergies vertueuses ? Et, si l'on accepte la manufacture, avec les conséquences qui en sont inséparables, il n'y a pas de raison pour refuser de voir les sublimités des journées de Royaumont au quatorzième siècle.

Mais, outre les occupations qui étaient communes à tous les habitants de l'abbaye, il y avait à Royaumont des exercices qui ne revenaient que quelques jours de la semaine, et des fonctions qui n'étaient spéciales qu'à tel ou tel moine. A la suite de l'assemblée du chapitre, était l'*auditoire*.

[1] Telle est l'observation de M. Jules Simon, dans son livre de *l'Ouvrière*, après avoir étudié les manufactures de Lille, Roubaix, Saint-Quentin, Mulhouse, Reims.



C'est là que l'abbé, dans l'intervalle qui séparait matines de laudes, entendait les frères qui avaient à lui parler, soit pour la confession de leurs fautes secrètes, soit pour la direction de leurs consciences. Ce n'étaient pas les seules communications verbales de frère à frère. Pendant le jour, une salle servait aussi d'auditoire au P. prieur. Toutes les fois que les frères avaient quelque chose à se communiquer, ils se présentaient devant lui, ayant soin de n'entrer qu'après avoir frappé et entendu le signal qui le leur permettait. Ils ne pouvaient être que deux, à moins que le prieur n'eût quelque chose à dire à un plus grand nombre. La communication faite, ils se retiraient sur-le-champ[1].

Tous les samedis, avant la lecture de complies, on faisait aux cloîtres la cérémonie du *mandatum*, *mandé*, ou lavement des pieds. Les serviteurs préparaient les vases, les linges et l'eau nécessaires; on pouvait y mettre des herbes odoriférantes, si on en avait. Les religieux se plaçaient selon leur rang d'ancienneté des deux côtés de la chaire du R. P. abbé, qui avait le père prieur à sa droite; les convers se mettaient à la suite des religieux; les novices de chœur avaient leurs siéges des deux côtés de celui du lecteur; les novices convers, puis les donnés ou oblats, se plaçaient à leur suite. Le serviteur qui terminait la semaine et celui qui commençait la sienne, quittaient leurs coules et se rendaient devant la place du supérieur. Le R. P. abbé étant arrivé, ils lui faisaient ensemble une inclination; c'est par lui qu'on commençait le lavement des pieds: on lavait ensuite ceux du prieur et des religieux de son côté. Durant toute la cérémonie, les religieux chantaient de saints cantiques pour s'exciter à la charité fraternelle. Ils étaient tirés des préceptes que Jésus-Christ fit à ses apôtres dans la dernière cène, où, après leur avoir lavé les pieds, il leur donna le précepte nouveau de s'aimer les

[1] *Usages de Cîteaux*, interprétés dans les *Annales d'Aiguebelle*, p. 61.

uns les autres, comme il les avait aimés lui-même. En ôtant et en mettant les chaussons, on tenait les mains sous la coule, et on évitait de montrer ses pieds; celui à qui on les avait lavés aidait le serviteur à se relever et le saluait ensuite. Celui qui terminait la semaine lavait et essuyait les pieds, saluant chaque religieux après s'être relevé; l'autre présentait l'eau et le linge; il avait soin de placer toujours les bassins du côté où l'autre serviteur se trouvait en ce moment. Tout étant achevé, ils emportaient les bassins et le linge, puis se lavaient les mains, reprenaient leurs coules, et se rendaient devant l'image de la sainte Vierge, aux cloîtres, marchant l'un devant l'autre. Arrivés devant l'image, ils lui faisaient une inclination, et allaient s'asseoir chacun à sa place, où ils saluaient leurs voisins par une inclination, qu'ils faisaient avant de s'asseoir [1]. Les religieux de Citeaux furent toujours fidèles observateurs de ce point de la règle, qui s'est conservé soigneusement jusqu'à nos jours; et l'on a vu qu'au treizième siècle, saint Louis avait un vif attrait pour cette cérémonie touchante, et qu'il aimait à y assister quand il était à Royaumont.

Les travaux des champs n'étaient pas les seuls auxquels fût employé le moine de Royaumont; il faisait la cuisine à son tour, et les frères se remplaçaient chaque semaine pour cet office; il pouvait encore être cellerier, infirmier, maître des novices, portier, ou être pourvu de divers autres emplois ayant leur importance. La charge de cellerier n'était pas dans la communauté une mince charge : c'était à cet officier qu'était confié le département des vivres; c'était à lui que devaient s'adresser les cuisiniers et les frères lais surtout, pour tout ce qui était de sa juridiction, c'était lui qui pesait à chaque moine la quantité de nourriture voulue par la règle. Le procureur de l'abbaye était

[1] *Reg. S. Benedict.*. — le *confesseur de la reine Marguerite.*

chargé de l'administration des intérêts temporels de la maison, sous la direction du R. P. abbé.

Deux fonctions délicates et pleines d'intérêt mettaient en rapport soit avec les pauvres, soit avec les hôtes, soit avec les voyageurs qui passaient à Royaumont. Royaumont, comme tout monastère cistercien, avait un portier qui était moine, et logeait dans une cellule près de la porte. Quand un étranger frappait à la porte, le portier lui répondait : *Deo gratias*, lui ouvrait, le priait de lui donner sa bénédiction, et lui demandait ce qu'il voulait. Si cet étranger désirait entrer, et pouvait régulièrement être admis, le portier le recevait à genoux. Ensuite il le faisait asseoir dans sa cellule et lui disait : « Attendez un instant, je vais annoncer votre arrivée à l'abbé, et puis je reviens auprès de vous. » Alors il allait chercher l'abbé dans toutes les parties du monastère, jusqu'à ce qu'il le trouvât, ou s'assurait de son absence. Dans ce dernier cas, il s'adressait au prieur ; l'abbé, ou à son défaut le prieur, envoyait avec le portier un moine qu'il chargeait de recevoir l'étranger de sa part, à moins que, par exception, il ne crût devoir le recevoir lui-même. Le moine représentant l'abbé, et le portier, arrivés près de la porte, se mettaient à genoux aux pieds de l'hôte ; ils le conduisaient à l'église, priaient avec lui, lui faisaient une lecture, la lui expliquaient s'il était nécessaire, puis le conduisaient à l'hôtellerie du monastère[1].

Si Royaumont intéressait par sa manière d'accueillir les hôtes, s'il y avait de la poésie dans la réception et l'hospitalité donnée aux étrangers et aux visiteurs, puisqu'en l'accueillant on se prosternait devant l'hôte, et qu'on l'adorait en quelque sorte, l'abbaye inspirait de la sympathie par un autre endroit ; on y faisait l'aumône, tou-

[1] *Usus antiq.*, Ord. cist., c. LXXXVII et CXI, ap. Nom. cist., p. 192, 19[illegible], 241, 242. — *Reg. S. Bened.*, c. LIII.

les jours, aux pauvres. Saint Louis, dans le treizième siècle, avait fait la donation de la baronnie de Roupi, pour qu'on pût pratiquer l'aumône quotidienne. Le portier était aussi chargé de la distribution des aumônes de l'abbaye. On ne devait donner les secours aux pauvres qu'à la porte du monastère; le portier devait toujours avoir dans sa cellule des pains tout préparés pour les distribuer aux passants qui en avaient besoin [1]. En outre, les pauvres avaient droit : 1° aux restes des repas [2]; 2° aux distributions fondées à leur profit par les bienfaiteurs de l'abbaye; 3° à ce qu'on appelait *pulmenta defunctorum*, c'est-à-dire aux parts représentants la nourriture des derniers religieux morts [3]. Quand un moine était décédé, on donnait pendant trente jours sa nourriture aux pauvres [4]; cette aumône variable et accidentelle ne nuisait pas à l'aumône fixe et quotidienne.

Il y avait à Royaumont, comme en toute abbaye cistercienne, un *chauffoir*, dont la destination était de permettre aux moines de se réchauffer aux temps les plus rudes des froids hivers. C'était encore là que l'on saignait les frères quatre fois par an. Les cisterciens étaient partisans, en thérapeutique, de la saignée. On saignait dans l'état de santé parfaite, ce qui avait lieu en février, avril, septembre, et vers la saint Jean. C'était l'abbé qui désignait, en chapitre, les religieux auxquels le *minutor* devait tirer du sang [5]. Cette opération s'appelait *minutio*, ceux qui la subissaient *minuti* ou *minuendi*, le religieux qui la pratiquait *minutor*. Pour que les exercices et les travaux de la communauté ne fussent pas interrompus, on ne saignait pas tous les religieux à la fois, mais par division et successi-

[1] *Usus antiq.*, *Ord cist.*, c cxxii, ap. Nom. cist., p. 242.
[2] *Ibid.*, c. cxvii.., p. 239.
[3] *Ibid.*, c. lxxvi et cxx, p. 179, 249.
[4] A Cîteaux comme à Cluny.
[5] *Instit.*, dist, XIV, c. xvii, *Nomas.*, p. 361. — *Us. antiq.*, cap. xc, Nom., p. 197.

vement. La règle ne prescrivait ces observances insolites que dans un but moral et expiatoire. Elle voulait diminuer le corps pour grandir l'âme, appauvrir la chair pour enrichir l'esprit. C'était à l'époque de la saignée que les religieux étaient plus spécialement invités à rentrer en eux-mêmes, à pénétrer dans les profondeurs de leur conscience. C'était un temps de pénitence et le *jubilé du sang*, selon l'expression de Nicolas de Clairvaux[1]. Aussi un moderne se montre, dans ses livres plus qu'excentriques, grand partisan de ces saignées monacales, comme cause efficiente de la haute moralité du moyen âge. « Si le prêtre du moyen âge, dit Michelet, parlait au nom de l'esprit, il en avait quelque droit, ayant acheté le pouvoir spirituel par le *suicide du corps*. Les longues prières de nuit auraient suffi pour l'user; mais on y pourvoyait plus directement par l'excès du jeûne. Le jeûne était le régime de ces pauvres et rudes écoles des mendiants, des cappets, dont la table famélique vivait d'arguments. Demi-morts avant l'â[ge] d'homme, ils glaçaient leur sang par des herbes d'un froid mortel, et l'épuisaient par des saignées. Le nombre des saignées auxquelles on soumettait les moines était pr[escrit] dans leurs règles. L'estomac ne manquait guère de se détruire, les forces ne se réparaient plus. Saint Bernard et sainte Thérèse étaient affaiblis par de continuels vomissements; le sens même du goût se perdait. Le mot de mortification n'était pas alors un vain mot; il n'y avait pas isolement du corps et de l'âme, mais bien suppression du corps. »

Du reste, on ne trouvait pas à Royaumont que c'e[st] trop de quatre saignées par an. A lire les règlements qui concernaient la saignée, on croirait plutôt que c'était u[n]

[1] *Annal. cist.*, t. I, p. 59 (Tacere namque et jacere præcepimur... in refectorio sicca, sicut heri et nudius tertius; non laborare pos... hoc spatio, spirituales viri secretissimos consciencisarum suarum ... investigant).

faveur. En certains cas, en être privé était regardé comme une punition. Après l'hygiène, la toilette avait son tour. Six fois par an d'abord, et à partir de l'année 1257 douze fois par an, on rasait les frères et on leur faisait[1] la tonsure. On n'oublie pas que tout, chez les cisterciens, se faisait dans le plus profond silence.

Voilà, dans leur ensemble, comment étaient distribuées les journées et les semaines à Royaumont au quatorzième siècle, et l'on reconnaîtra que la vie intérieure de l'abbaye reposait sur une organisation admirable et pleine de sagesse. Le savant auteur d'une *Étude* sur une abbaye bernardine[2] s'extasie devant les constitutions et l'organisation des cisterciens. « Nous affirmons, dit-il de la règle de Cîteaux en général, qu'elle est un chef-d'œuvre d'organisation. En parcourant ce vaste ensemble de prescriptions si judicieuses, si sagement coordonnées, où tout a été prévu avec une rare pénétration, on demeure étonné, confondu d'admiration. On se demande comment, à une époque aussi reculée, quelques-uns diraient aussi barbare, comment, au commencement du douzième siècle enfin, une constitution si forte a pu être conçue. Le lien, la hiérarchie, la discipline, rien n'est omis. » Ce qui est reconnu, dans l'organisation cistercienne en général, doit être dit également de la distribution elle-même des heures de la journée à Royaumont ; ces journées étaient rudes et austères, mais combien elles étaient admirablement remplies ! N'omettons pas de mentionner sous quelle forme s'accomplissait la dernière des heures que le bernardin passait dans Royaumont et dans la vie de ce monde. Lorsque le malade cistercien entrait en agonie, on répandait sur la terre de la cendre en forme de croix,

[1] C'est le cardinal Jean de Tolède qui demanda, en 1257, au chapitre général, que les frères fussent rasés plus souvent.

[2] Le baron Chaillou des Barres : *l'Abbaye de Pontigny*, 1844, in-4°, p. 18. — *Extrait de l'Annuaire de l'Yonne*, travail qui obtint une mention très-honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

on la couvrait d'un linceul et on y déposait le moribond; ensuite, on frappait la crecelle à coups redoublés et on tintait quatre fois la cloche pour appeler tous les religieux à ce grand et saisissant spectacle; tous, prosternés à l'entour de leur frère expirant, récitaient les sept psaumes de la pénitence, et quand l'agonisant avait rendu le dernier soupir, ils entonnaient l'antienne *Subvenite*, par laquelle ils appelaient les anges et les saints à venir prendre, au sortir du corps, l'âme de l'athlète de Jésus-Christ, et à la transporter dans le sein d'Abraham. On lavait le cadavre et on le transportait à la chapelle, revêtu du costume monastique, le visage découvert. Deux religieux se relevaient successivement pour prier près de lui. Lorsque le moment de l'inhumation était arrivé, on chantait l'office des morts; puis on couvrait le visage du trépassé avec son capuce, et quatre religieux le portaient au cimetière et le descendaient dans la fosse, sans autre enveloppe que le froc, qui lui tenait lieu de suaire et de cercueil. La terre était rendue à la terre[1].

En résumé, la vie d'un religieux de Royaumont roulait dans ce cercle perpétuel de travail et de prière: le jour, au chœur, dans les cloîtres, dans la salle de lecture, dans les jardins, dans les champs ou dans les ateliers intérieurs; la nuit, dans sa cellule ou dans les dortoirs. La cloche l'appelait successivement : 1° à l'église, savoir : pour les *matines* à deux heures du matin, pour *laudes* à cinq heures et demie; pour *prime* à six heures; pour la première messe à six heures et demie; pour *tierce* à neuf heures; pour la *grand'messe* à neuf heures et demie, pour *sexte* à midi, à dix heures trois quarts chez d'autres cisterciens; pour *none* à une heure et demie après midi, à trois heures selon d'autres; pour vê*pres* à quatre heures ou à six heures; pour *complies*, à

[1] V. *Us. antiq.*, apud *Nomast.* — *L'Histoire de Morimond*, par l'abbé Dubois.

vies des prières du soir et de l'examen de conscience, tantôt à sept heures et tantôt à huit heures. Tous ces offices étaient chantés. 2° A la *salle de lecture*, au *chapitre* ou aux *cloîtres*, pendant les intervalles des exercices précédents ; là, les religieux méditaient la Bible, lisaient les saints Pères, étudiaient des ouvrages de théologie, d'histoire ecclésiastique ou de piété, ou s'humiliaient. 3° Aux *ateliers de travail*, à la *culture des champs*, au *travail manuel*, etc., de sept heures du matin à neuf heures, et de deux heures à quatre. Avant de s'y rendre, les moines venaient dans une salle servant de *vestiaire*, où ils quittaient leur grande *coule blanche*, et puis se rendaient aux travaux de la campagne. De retour, naturellement ils se lavaient à l'un des bassins et reprenaient leur habit de chœur. 4° *Au réfectoire*, à deux heures, trois heures, quatre heures, selon la saison et les temps. Chaque repas était précédé d'une prière, accompagné d'une lecture et suivi des grâces : et toujours, dans un silence perpétuel et avec la même frugalité ; la nourriture consistait en légumes cuits à l'eau et sans graisse ; sauf les exceptions d'œufs et de poisson. En carême, un seul repas aux approches de la nuit[1].

A côté de l'aspect austère, n'y avait-il point aussi, dans la vie telle qu'elle s'écoulait à Royaumont, l'aspect de poésie surnaturelle, et ce milieu spécial que créent la grâce et la lumière évangélique? Il semblerait que le suave pupille de Frà Diamante, l'élève de Sandro Boticelli, ait eut l'idée de consacrer, par son pinceau, une vue d'intérieur de l'abbaye de Royaumont, dans son tableau de la *Vierge dictant à saint Bernard la vie du Christ*, qu'on voit dans l'église de la Badia, à Florence. Si Philippino Lippi[2]

[1] C'était ainsi, dans les abbayes cisterciennes de cette époque, à Morimond (V. l'abbé Dubois, *Hist. de Morimond*), à Orval (V. les *Chroniques de l'abbaye d'Orval*, par M. Jeantin, présid. du tribunal civil de Montmedy).

[2] Il signait ses tableaux, *Filipinus de Florentia*. Il termina la chapelle des Brancacci, au monastère *del Carmine* à Florence, chapelle qui a été une



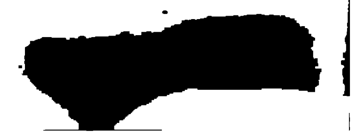
demont le premier rang dans sa maison et la préséance sur tous. Le roi lui répondit qu'il était le maître de régler chez lui tout ce qui lui plaisait. Il ne lui en dit pas davantage, mais en même temps il fit entendre à Vaudemont que, ni sa nouvelle qualité de souverain, ni sa nouvelle préséance sur la maison de Lorraine, ne changerait rien à sa cour, où il avait le rang de grand d'Espagne, comme il l'était, et qu'il était à propos qu'il n'imaginât pas d'y en avoir d'autre, ni aucune préférence au delà en rien.

« On peut juger de la rage, du dépit, de la honte, de la douleur de l'oncle et des nièces, d'une pareille issue. Ils comprirent tous que le mal était sans remède, et en prirent, extérieurement du moins, leur parti. M. de Vaudemont s'ôta toute chimère de la tête. Mais tout cela ne put apaiser les Lorrains, qui rompèrent ouvertement avec lui, et qui tous, excepté sa sœur, ses nièces et la duchesse d'Elbeuf, sa belle-mère, c'est-à-dire de sa femme, et qui demeura neutre, cessèrent tous de le voir, et ne l'ont jamais revu depuis. Ses nièces en demeurèrent brouillées avec eux tous, et M. le Grand ne cessa de jeter feu et flammes.

« L'affront qu'il prétendait que son fils (Camille) avait reçu en Lorraine, par la préséance de Vaudemont qu'il y avait essuyée, l'outrait d'autant plus que, brouillé lui-même avec M. de Lorraine, par la hauteur avec laquelle il avait arrêté ici tout court les prétentions de Vaudemont, et dont il s'était élevé contre sa préséance sur eux, il lui devenait fort embarrassant de laisser son fils à la petite cour de M. de Lorraine, et encore plus amer de lui faire perdre quarante mille livres de rente qu'il en recevait, en le faisant revenir, et ne voulant pas l'en dédommager. Après bien des fougues, madame d'Armagnac, bien moins indifférente que lui à se soulager du prince Camille aux dépens d'autrui, fit en sorte qu'il demeurât en Lorraine,

les arbres, les végétaux, avec un édifice. On est frappé de tout un ensemble vivant. On sent qu'il y a là une cité qui respire avec des idées d'un ordre à part et des mœurs spéciales; l'artiste vous transporte dans une atmosphère moins dense, moins lourde que les atmosphères grossières. Toute la colonie fonctionne au milieu d'une nature reposée et solitaire : ici s'étalent des livres et un rouleau de papier où écrit le saint abbé; là des moines, dont les visages sont empreints du sentiment idéal et de la grâce évangélique, paraissent méditer dans les bois et dans les champs ce qu'ils avaient appris dans les Écritures[1]. Ailleurs, un personnage, qui paraît être l'abbé lui-même, presse la main d'un vieillard appuyé sur des béquilles. Plus loin, tout au fond de la perspective, on relève et transporte saint Bernard, qu'on a trouvé en syncope dans une chapelle rustique. En un mot, Filippino a voulu mettre en scène tout un intérieur d'abbaye d'hommes, avec la manière d'employer les journées, avec les incidents qui peuvent nuancer une existence s'écoulant dans un ordre éternellement le même. Ses olivetains du treizième siècle ressemblent considérablement aux bernardins de Royaumont du quatorzième, et le peintre méridional semblait avoir cherché ses inspirations dans notre abbaye du Nord. « Le charme du tableau de Filippino Lippi réside, a-t-on dit, dans le sentiment qui l'anime, dans l'expression ravissante des têtes. Il n'y a point de ballade germanique où soit mieux rendue la poésie surnaturelle de la légende, où s'épanouisse plus heureusement la grâce morale de la doctrine évangélique, et des affections, des émotions qu'elle engendre[2]. » Mais de même que ce sont les auditeurs qui dans les foules inspirent

[1] Le saint Bernard, qui fut le contemporain d'Abailard, déclarait, d'après *la Légende dorée*, qu'il n'avait point eu de meilleurs maîtres que les chênes, et il nommait les hêtres ses amis.
[2] M. Alfred Michiels.



les orateurs, ainsi Filippino Lippi dut l'épanouissement de son talent au monde qui l'entourait. Il s'imprégna des spectacles de la vie cénobitique aux treizième et quatorzième siècles, et la conception de son tableau de la Badia en demeure la preuve éloquente. Comment Filippino aurait-il imaginé cette attitude de la Vierge, dictant à saint Bernard, avec cette pose pleine de componction, de souvenirs et de tendresse ; comment aurait-il trouvé de ces physionomies de moines, ces manières de tenir les mains, ces regards où respirent à la fois la naïveté, la piété, le respect et l'affectuosité? Où aurait-il pris ces types, ces positions de tête, ces révélations d'un sentiment surnaturel? Lippi possédait sans doute une riche imagination, il avait reçu de la nature un vif sentiment de la poésie évangélique. Cela ne suffisait pas ; un monde vivant parla à son génie inventif ; il avait assisté à une journée, à plusieurs journées de monastère, dans ces âges de foi ; il avait surpris, sur le fait, la vie, le phénomène vital cénobitique, et ce sont ces visions du monde réel qu'il a transportées dans la splendide toile exécutée pour la chapelle de François del Pugliese. Avant que la grâce morale, que la poésie intime fût dans ses conceptions, il l'avait vue en action dans les cloîtres. Pour le génie, interpréter, traduire, c'est créer. Mais il faut reprendre la suite des événements généraux.

Jusques avant 1346, les contestations entre la France et l'Angleterre n'avaient eu rien d'antipathique et de violent, mais la préférence accordée à Philippe de Valois sur Édouard III d'Angleterre inaugura le commencement de rivalités interminables. Robert de Verneuil reçut à Royaumont Philippe VI ; c'était une tradition royale de fréquenter cette abbaye ; l'abbé Robert se trouva ainsi placé sur les confins d'un ancien état de choses, sur le seuil d'un monde qui avait été calme et favorable au développement de Royaumont et qui finissait, et

l'entrée d'un monde nouveau qui amenait les agitations et les désastres. Déjà Crécy était une page bien douloureuse de notre histoire, puisque 30,000 Français étaient restés sur le champ de bataille; mais sous Jean, fils de Philippe, on pourra regretter même le temps du premier des Valois ; Robert, qui eut pour lot d'assister aux premières ébullitions, aux premières lueurs de l'incendie qui devait éclairer la désolation de la France, Robert a laissé la mémoire d'un homme supérieur et sincèrement pieux, qui marcha sur les traces des pieux abbés du treizième siècle. Il fut pendant vingt-six ans à la tête du monastère, et sous sa sage administration, la discipline, les vertus évangéliques, la charité fleurirent à l'abbaye de Royaumont. Il y a des êtres que leur étoile fait naître à des époques troublées ; si l'on pouvait surprendre leur âme dans le cristal de leur regard ou dans les plis de leur front, on y lirait une manifestation prophétique de la mélancolie de leur temps. Robert IV n'avait rien négligé pour le spirituel et le temporel de ses religieux. Le roi Philippe VI de Valois lui vendit quelques terres près d'Asnières, en 1340[1]. On n'a pas d'autres détails de cette existence modeste. On l'ensevelit dans le cloître de Royaumont avec cette épitaphe: « Ici repose Robert de Verneuil, de sainte mémoire ; il fut à la tête de l'abbaye de Royaumont pendant vingt-six ans, et il s'acquitta d'une manière bien louable de ses fonctions spirituelles et temporelles ; il mourut l'an du Seigneur 1347[2]. »

A Robert IV de Verneuil qui gouverna Royaumont pendant vingt-six ans, jusques en 1347[3], succéda Jean Ier,

[1] Ap. *Gallia Christ.*, t. IX.
[2] « Hic jacet bonæ memoriæ domnus Robertus de Vernolio... quondam abbas hujus Ecclesiæ XIII, qui per XXVI annos huic monasterio in spiritualibus et temporalibus laudabiliter præfuit ac profuit. Obiit anno Domini 1347, octavo die Februarii. »
[3] Depuis l'an 1321.

qui n'occupa le siége abbatial qu'une année, en 1348[1]. Il passa le fardeau à dom Guillaume II, qui le porta pendant douze années, années bien longues, bien laborieuses, de 1349 à 1362[2]. Le temps des moines du quatrième siècle était passé; alors un religieux arrêtait par sa seule présence le torrent des Barbares[3]. Donnera-t-on, devant les armées étrangères, à l'abbé Guillaume II, l'éloge décerné par la chronique saxonne à un abbé qui se distingua pendant les vicissitudes de la conquête normande « Ce fut un bon moine et un honnête homme, aimé de Dieu et des honnêtes gens[4]? »

Philippe VI de Valois étant mort en 1350, Jean Ier, s… fils, lui succéda sur le trône; et son règne devait être un des plus funestes peut-être pour la monarchie française. L'abbaye de Royaumont reçut, en 1350, la visite de l'évêque de Beauvais, en des conditions qui en firent une fête véritable; ce fut un de ces moments où le ciel, chargé de tempêtes, disperse un instant ses nuages pour montrer un visage serein. Les désastres de la bataille de Cr… avaient laissé des traces déplorables; des querelles et des brouilleries divisaient la nation française, principalement dans les provinces du Nord. La noblesse du Beauvaisis et celle du Vermandois étaient l'une vis-à-vis de l'au… dans des dispositions tellement hostiles qu'il en résult… de fréquentes provocations et des rencontres pres…

[1] Abbé en 1348, dès le 2 mars, d'après les chartes de l'église de B… vais.

[2] Il était abbé en 1349, d'après les notes authentiques de M. [illegible] gnières.

[3] Valens gouvernait comme empereur d'Orient. Les Barbares [illegible] venaient. Valens était arien. Les moines s'étaient accrus au [illegible] malheur des temps. Valens les fit enlever à main armée, enrôler [illegible] légions. Il y eut une grande lutte entre les soldats romains et les [illegible] gothiques que le Danube séparait; l'empereur Valens sort un jour de [illegible] stantinople : un moine (Isaac), quitte sa cellule, et lui dit : « Où vas-t[u] … as fait la guerre à Dieu : il n'est plus pour toi; cesse ton impiété » — [illegible] moine chrétien remplaçait le philosophe antique.

[4] *Fuit bonus monachus et bonus vir proptereaque eum dilexerunt [illegible] boni viri* (Chron. saxon.., ad ann. 1137).

journalières. On pense que cette hostilité dut prendre naissance après la malheureuse journée de Crécy, à la suite de quelques querelles entre les chefs ; mais quelle qu'en fût l'origine, il appartenait à Mgr Guillaume Bertrand de Briquebec, évêque de Beauvais, de joindre ses efforts à ceux du roi Jean, et d'employer son ministère de conciliation pour arrêter cet état de choses et rapprocher les esprits divisés. Les fonctions pastorales obligent l'évêque à se mêler à son troupeau, à visiter les différentes parties de son diocèse, à s'enquérir des nécessités et des misères morales des populations, à s'interposer pour fermer les blessures et lever les obstacles qui nuisent au règne social de la charité évangélique. Guillaume, qui était de l'illustre famille des Bertrand de Briquebec en Normandie, alliée par les femmes à la maison de Clermont de Nesle, ne faillit pas à son pieux devoir : on le voyait sur tous les chemins du diocèse de Beauvais, allant de cité en cité, pour rétablir l'ordre et l'harmonie brisée des cœurs.

Le R. P. abbé Guillaume II, qui gouvernait l'abbaye de Royaumont depuis 1349, profita de la tournée pastorale de l'évêque de Beauvais, en 1351, pour engager Mgr de Briquebec, à faire une visite épiscopale au monastère comme étant de sa juridiction. Ce fut une solennité qui attira un grand concours, et les moines furent heureux de recevoir un des grands représentants de l'Église ; le prélat, qui se distinguait par une piété sincère, une foi vive et un grand zèle pour l'accomplissement de ses devoirs, consacra plusieurs autels dans l'église de Royaumont[1]. Toutes les chapelles furent successivement dédiées aux saints dont l'abbaye avait obtenu des reliques ; il est d'ailleurs besoin d'une consécration spéciale, avant que les objets puissent servir au culte. Le prélat adressa des

[1] *Hist. de Beauvais*, par Delettre, t. II, p. 457.

paroles d'édification aux religieux de Royaumont[1]; et quoiqu'on n'ait pas conservé le texte de ce discours, on sait bien ce que pouvait être l'éloquence du quatorzième siècle : un discours prononcé par un évêque, dans un cloître, est d'ordinaire un mot de doctrine puisé dans les surabondances de son savoir, c'est un élan du cœur qui part de sa poitrine tout embaumée d'évangile. Et, que fallait-il dire à des religieux, en 1351? Si quelques-uns avaient quitté la splendeur d'une famille opulente, si rien n'avait été capable de les attirer et de les rappeler à la jouissance des biens de la terre, c'était le lieu d'agiter la question de la liberté ou de la contrainte qu'on éprouve dans le cloître ; si le monastère est une prison ; si on n'a pas au contraire dans ces pieux asiles une liberté que le monde ne soupçonne pas ; si enfin l'indépendance du mondain n'est pas plutôt un esclavage dans toute la réalité du mot.

On a des manières inexactes de se représenter de nos jours la vie claustrale. Mgr de Briquebec n'avait pas précisément à réfuter nos théories sombres concernant l'existence du moine ; il n'avait pas à démontrer que la vie de Royaumont était compatible avec « cet épanouissement joyeux du cœur, avec cette cordialité intellectuelle, avec cette expansion inattendue de sympathie, avec ces boutades amicales » qui caractérisent la vie libre et séculière. Le bernardin ne riait pas d'un rire fou ; mais il ne faudrait pas imaginer que son existence fût à la misanthropie fixe, comme ces thermomètres qui sont éternellement au variable. La vie religieuse était quelque chose de contenu dans la règle, mais qui excluait par là même les sentiments tristes et désolés. On se méprend peut-être sur les vocations exceptionnelles : tantôt nous raillons ceux qui croient au bien, à la perfection ne

[1] *Hist. de Beauvais*, ibid. — Louvet, *Antiq. du Beauvaisis*.

viduelle, et qui s'enfoncent dans les cloîtres ; la lutte contre le mal nous paraît un acte inutile, chimérique, un fait de *donquichotisme*, devant lequel le sage sourit et ne s'arrête pas ; nous condamnons presque ces désirs de perfectionnement qui soulèvent si puissamment le cœur de l'homme et lui font accomplir tant de prodiges. Tantôt notre imagination tourne au puritanisme ; nous nous représentons le moine d'autrefois soumis à un incessant examen de conscience, et tombant, par suite d'obsessions, dans un état d'hallucination. Nous nous figurons que dans sa solitude morale, le moine vivait entouré de la plus singulière compagnie ; « le péché, la mort, la justice, la foi, le désespoir, devenaient, selon nous, des personnages non plus abstraits, mais vivants, qui obsédaient les moines. » Si de tels préjugés eussent existé au quatorzième siècle, l'éloquence du prélat en eût fait justice à Royaumont ; il aurait déchiré ces nuages et pourfendu ces spectres, il aurait révélé la véritable vie du cloître, et montré comment les solitudes de Royaumont et l'assemblée des frères favorisaient les sentiments heureux du cœur et les fêtes de la nature ; il aurait mis à néant tous nos faux portraits, il aurait éclairé ces physionomies que nous croyons taciturnes dans la mortification et la pénitence ; il aurait entr'ouvert ces lèvres muettes par amour et obéissance, et fait découvrir ces trésors de douce joie et d'aimable abandon que renfermaient ces âmes pures et simples. Enfin ce discours aurait rectifié ces exagérations qui présentent sur l'idée l'un moine, « une tournure d'esprit taciturne, l'habitude le voir le péché partout et l'enfer toujours béant, le egard toujours promené sur un monde damné et sur ine nature voilée de deuil, ces conversations solitaires e l'imagination avec la conscience, cette analyse impioyable résultant d'un perpétuel examen de soi-même et es tortures d'un cœur fermé devant les flammes. »



Il n'était que trop vrai que l'ordre de Cîteaux était déchu des hauteurs où l'avaient élevé autrefois les exemples de vertu qu'il donnait primitivement au monde, sa pénitence surtout, ses persévérants labeurs, le fidèle accomplissement de la mission qu'il avait reçue de défendre partout les intérêts du saint-siége, et de combattre les éléments d'erreur et de division que les siècles cherchèrent à introduire dans le corps chrétien. Oui, il avait perdu cette utile et glorieuse influence qu'il exerçait dans l'Église et sur la société, dans les conseils des papes, comme à la cour des rois, au manoir du seigneur et sous la cabane du pauvre. On pouvait expliquer les faits en assignant des causes diverses. Selon une opinion respectable[1], qu'on a exposée dans les livres précédents, l'origine de la décadence aurait historiquement pour *date précise* l'époque du malheureux abandon qui fut fait de la *charte de charité*, statut fondamental de l'ordre, au treizième siècle. Tout à la fois, la déduction philosophique et les faits confirmeraient l'assertion que la décadence de l'ordre de Cîteaux trouve son origine première dans la *Clémentine*. Jusqu'alors, l'ordre vraiment florissant illuminait le monde par la splendeur de sa sainteté et de ses vertus. A partir de Clément IV, il ne fait que déchoir. Ne peut-on pas en conclure que la décadence provenait de ce qu'on avait déserté le drapeau du premier institut? L'étude de l'ancienne et de la nouvelle constitution, au chapitre vital de l'*Élection des abbés*, et des *Relations des abbayes entre elles*, n'achèverait-elle pas d'établir que l'altération de l'ordre tenait à l'altération de la constitution primitive? Les coutumes et les usages contraires qui prévalurent portèrent peu à peu leurs fruits, et prirent des proportions immenses. Peu à peu, le niveau religieux de l'ordre baissa; son tempérament affaibli par un déve-

[1] Voy. un écrivain cistercien de notre époque, l'auteur des *Annales d'Aiguebelle*.

toute véritable indépendance nationale. C'est un trait caractéristique de leur histoire, malheureusement trop peu connu et parfois tristement dénaturé. Pendant toute la durée des premières invasions qui se succédaient comme des ouragans dévastateurs, les moines avec les évêques et les prêtres sortis de leur école, furent à peu près les seuls à ne pas perdre la tête... « A ceux qui reprochent à l'esprit monacal, dit M. de Montalembert, d'énerver, d'abaisser, d'endormir l'homme, qu'il suffise de rappeler ce que furent les moines dans ces siècles de désolation et de désespoir. Eux seuls se montrèrent au niveau de tous les besoins et au-dessus de toutes les terreurs[1]. » Le langage de l'abbé Marculphe aux Bretons épouvantés à l'approche d'une bande nombreuse de pirates saxons : « Ayez bon « courage, et si vous m'en croyez, prenez vos armes, mar- « chez contre l'ennemi, et le Dieu qui a vaincu Pharaon « combattra pour vous[2], » était partout le langage des moines[3]. »

Royaumont se félicita d'avoir possédé dans ses murs un prélat aussi distingué que celui qui visita l'abbaye, en 1351, dont la mission fut toute conciliatrice, évangélique, et qui mérita de son temps d'être appelé la fleur des prélats, la gloire du clergé, l'homme de la paix et du droit, le protecteur des malheureux, le zélateur des choses saintes[4]. Des hommes distingués l'entouraient, comme chanoines de sa cathédrale, entre autres Pierre d'Auchy[5],

[1] *Les Moines d'Occident*, t. Ier, p. 264.
[2] *Acta Sanctorum Ord. S. Bened.*, t. Ier, p. 180.
[3] *Les Moines et leur influence*, par l'abbé Martin, membre de l'Académie de Chambéry, p. 35.
[4] On lisait, sur la tombe de Guillaume Bertrand, dans la cathédrale de Beauvais :

Flos prelatorum, laus Cleri, clavis honorum,
Pax subjectorum, via juris, dux miserorum
Et divinorum lux splendens officiorum.
(Louvet, t. II, p. 541.)

[5] Devenu évêque de Tournay.

Gilles Rigaud de Noisy, qui fut créé cardinal[1], Philippe de Vitry[2], Jean de Mello[3]. De son côté, il ne paraît pas que Guillaume de Briquebec, à son passage à Royaumont en 1351, ait eu à y déplorer des dégâts produits par la trace de l'expédition anglaise de 1346. C'est que des ruines avaient été faites en plusieurs localités de la contrée; l'abbaye de Saint-Germer avait été très-maltraitée : le monastère de Saint-Lucien, dont Jean de Boran était abbé[4], avait tellement souffert, que l'abbé se vit obligé de diminuer le personnel de sa communauté. Les chroniques ne font pressentir nulle part que Royaumont se soit trouvé dans la direction des colonnes ennemies, à l'époque de la première incursion, quand les Anglais se retirèrent vers la Manche pour s'arrêter à Crécy. Guillaume de Briquebec n'eut donc, à Royaumont, qu'à constater la marche régulière du monastère, dont les abbés continuaient d'édifier par leur doctrine, par leurs vertus, par leur sage administration et particulièrement par leur rare humilité. — Mais les événements allaient se précipiter, et l'étoile de la France se voiler pour de trop longues années.

[1] Clément VI le créa cardinal.

[2] Devenu évêque de Meaux. Il avait traduit, en vers français, les *Métamorphoses d'Ovide*.

[3] Fut évêque de Châlon-sur-Saône.

[4] Denys Simon, dans ses *Additions à l'histoire de Louvet*, marque parmi les abbés de Saint-Lucien, Jean de Borrenc, mort en 1353, et Eude de Gouvieux, mort en 1359.

LIVRE SEPTIÈME

1350-1400. — Période de guerre étrangère et de guerre civile. — La vallée de l'Oise, un des théâtres de ces guerres. — Asnières-sur-Oise, Royaumont et Beaumont, sous la souveraineté féodale de Charles le Mauvais.— Différents fléaux à la fois. — L'invasion anglaise. — Le soulèvement des paysans. — Naissance de la *Jacquerie* à Boran et à Saint-Leu d'Esserent. — Traité de Mantes, de 1353, qui rend à Philippe d'Orléans la souveraineté sur Royaumont, Asnières-sur-Oise, la forêt de Carnelle, etc. — Une journée des moines moissonneurs entre Royaumont et Asnières. — Des bandes armées menacent l'abbaye. — Fortes contributions frappées sur elle. — Comment l'attitude de Royaumont a été interprétée. — Le fait qui lui est reproché s'atténue. — Incomplet développement de l'idée de nationalité française. — Pardon accordé, en 1359, aux moines de Royaumont par le dauphin Charles de France, fils du roi Jean, et régent du royaume. — L'abbaye de Royaumont entamée à la fois dans ses intérêts spirituels et temporels. — Influence funeste du régime féodal. — Conséquences de la justice seigneuriale de Royaumont. — La baronnie de Roupi, près Saint-Quentin, endommagée par les Anglais. — Manuscrit inédit du quatorzième siècle, relatif à ce dommage. — Transaction de Royaumont avec le seigneur de Nedoncel au sujet de la terre de Roupi. —Conflit de juridiction entre l'abbaye de Royaumont et Milon de Dormans, évêque de Beauvais, en 1385. — Les religieux prétendent à l'indépendance, à l'autonomie.—L'appel de l'abbé de Royaumont au parlement n'est pas heureux. — Religieux condamnés aux frais du procès. — Procès de la duchesse d'Orléans, comtesse de Beaumont, contre l'évêque de Beauvais. — Arrestations : gens écroués dans les prisons de Boran et de Viarmes.—Personnages de Boran, de Saint-Martin-du-Tertre et de Noisy, compromis. — Autre contestation, en l'année 1400, entre dom Bertrand des Bains (*de Balneolis*), abbé de Royaumont, et Pierre de Savoisy, évêque de Beauvais. — Le droit de nommer le chapelain, à l'hospice de Montataire créé par les moines, objet du débat.

Il se préparait des crises plus terribles, dans lesquelles Royaumont ne sera pas épargné. On allait assister aux plus effroyables complications politiques qu'on eût vues, et il était impossible aux agglomérations des cloîtres de

ne pas ressentir, malgré leurs grilles et leurs muraille, le contre-coup des destinées nationales. Une sinistre personnalité de cette époque dont Royaumont éprouva le pesant voisinage, résume tous les malheurs du moment c'est Charles le Mauvais, roi de Navarre. Cet homme, d'une réelle organisation pour le mal, eut un instant de popularité; il était, disent les contemporains, petit, vif, et d'esprit subtil. Le pays d'Asnières-sur-Oise, de Royaumon et de Beaumont fut placé quelque temps sous la souveraineté féodale de ce prince. Charles le Mauvais rappell les trop nombreux fléaux qui affligèrent simultanémen la France depuis 1355 à 1360 : l'Anglais, le Navarrais la guerre civile, la guerre étrangère, l'invasion de notr territoire, la guerre des rues, la guerre entre les noble les bourgeois et les paysans, le pillage des villes, le des châteaux, des églises et des abbayes, le ravage de provinces, et notamment des vallées de l'Oise. Qu'était-c que ce Charles le Mauvais?

Charles d'Évreux, fils de Philippe d'Évreux, cousi germain du dernier roi et de Jeanne de France, fille d Louis le Hutin, monté sur le trône de Navarre, à dix-h ans, lors de la mort de sa mère, en 1349, avec des tale qui auraient pu être très-utiles au royaume, en devi fléau et fut une cause de ses malheurs. Mézerai trace trois lignes son caractère : « Il avait, dit-il, toutes le « bonnes qualités qu'une méchante âme rend pernicieu « l'esprit, l'éloquence, l'adresse, la hardiesse et la li « ralité. » Il était encore, ajoute un historien, fou perfide, cruel, vindicatif, ce qui lui a mérité le sur de *Mauvais*, sous lequel il est connu dans l'histoir roi lui donna Jeanne, sa fille aînée, en mariage. combla de caresses et de présents, mais pas assez

[1] « Ainsi commencèrent le roi de Navarre et *ses gens que on* *Navarrais*, à guerroyer fortement et durement le royaume de Fr. Froissart, *Chroniques*, liv. Ier, IIe part., chap. LXXIV.

rassasier sa vaste ambition, et pour éteindre sa jalousie contre Charles d'Espagne de la Cerda, qu'il croyait l'emporter sur lui dans la faveur de son beau-père, et auquel il enviait la charge de connétable, dépouille du malheureux Raoul de Nesle. « En effet, dit Villani, historien contem-« porain, le roi avait pour ce seigneur un amour si sin-« gulier qu'il préférait ses conseils à ceux de tous les « autres. »

Une autre cause nourrissait l'antipathie entre le connétable et le roi de Navarre. Lorsque Philippe de Valois rendit à la mère de ce dernier l'héritage de Jeanne de Navarre, son aïeule, il retint le comté de Champagne, comme fief masculin dévolu à la couronne ; et, soit à titre de dédommagement, soit comme acte de pure bienveillance, il donna à cette princesse divers domaines en Normandie et le comté d'Angoulême. Celle-ci, vers la fin de sa vie, avait fait un échange de ce comté avec Philippe, moyennant les terres de Pontoise, d'Asnières et de Beaumont-sur-Oise. Mais le traité n'avait pas encore reçu son exécution, lorsque Jean, monté sur le trône, sans trop se préoccuper de livrer l'équivalent, s'était mis provisoirement en possession du comté, et l'avait donné en dot à son favori, à qui il fit épouser Marguerite de Blois, dame de l'Aigle, sa nièce à la mode de Bretagne. Cependant le traité intervenu entre Philippe VI de Valois et Jeanne de France avait fini par être réalisé. Car, à la date de l'année 1353, nous trouvons dans les actes publics que Charles le Mauvais possédait les villes de Pontoise, de Beaumont et d'Asnières-sur-Oise[1]. Cette même année 1353, un autre traité survint, appelé le traité de Mantes, qui venait modifier le précédent et changer le possesseur politique et féodal de nos villes d'Asnières et de Beaumont. D'après le traité de Mantes de 1353, il est exprimé que le roi de Navarre rendra au roi

[1] Jusqu'au 22 février 1355.

Pontoise, Beaumont-sur-Oise et Asnières. Après lui avoir donné Beaumont-le-Roger et d'autres terres, on ajoute : « *Item*, que parmy les dites choses, le dit roi de Na- « varre rendra et restituera au roy la ville, chastel et « chastellenie de Pontoise, la ville et conté de Beaumont- « sur-Oise, Asnières et les autres terres, avec toutes leurs « appartenances, qui de nouvel li avaient été baillées pour « ce que compensation li en est faite en baillant les dites « choses[1]. » Le roi Jean, qui avait retiré à son frère Philippe, duc d'Orléans, le comté de Beaumont, pour le donner au roi de Navarre, le reprit sur ce dernier et le redonna à son frère Philippe, dans les conditions suivantes : « le comté de Beaumont-sur-Oise, Asnières, ensemble la forêt de Carnelle, Chauny, etc. » Ainsi le portent des lettres du 5 mars 1353[2].

Mais pour revenir au roi de Navarre et aux Anglais, une escorte d'hommes armés se présenta un jour aux portes de l'abbaye de Royaumont. Ils demandaient une somme d'argent considérable ; ils étaient mi-partie Anglais, mi-partie Navarrais. Leur quartier général était à Creil. L'alarme fut grande à Royaumont, et l'anxiété immense. Fallait-il obtempérer aux injonctions de l'ennemi? fallait-il se dépouiller et ruiner le monastère? fallait-il résister et refuser? Mais que pouvait un refus devant une demande armée? Pouvait-on résister? Ce n'étaient pas de ces suppliants ordinaires qui venaient implorer la compassion des moines. Les députés de Creil avaient la parole brève et impérative, leur geste était celui du commandement. L'œil en feu contenait en même temps cette arrière-[illegible] qui laisse entrevoir que la parole au besoin est appuyée par le fer, et que derrière la menace, la flamme est p[illegible]

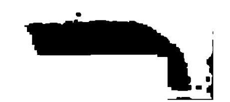
[1] L'*Original au trésor des Chartes*, arch. impériales, Carton J [illegible] pièce 12.
[2] L'*Original au trésor des Chart*.. J, 358, pièce 5. — *Rech. sur Beaum*[illegible] par Douet d'Arq, p. 134.

pour l'incendie. La résistance pouvait donc entraîner d'incalculables conséquences. Le couvent, les religieux et le P. abbé, s'assemblèrent à la hâte et prirent à l'improviste de ces résolutions soudaines qu'imposent les dangers suprêmes. Royaumont délibéra et se décida sous l'évocation toute récente encore du spectre des batailles et de la destruction. Royaumont avait devant les yeux les ruines fumantes du monastère de Froidmont, situé dans la zone du même diocèse de Beauvais. Jean IV, de Chiry, abbé du monastère bernardin de Froidmont, avait jugé prudent de se retirer à Beauvais pendant la douloureuse lutte des paysans et des nobles, et devant les horreurs de l'invasion anglaise. Sa retraite ne fit pas respecter le monastère. L'ennemi pilla et enleva tout le mobilier, les animaux, les chevaux qu'il trouva dans l'abbaye, et il mit le feu à l'église et aux bâtiments du monastère : « Dominus Abbas ivit Belvacum.... tam occasione dictorum nobilium et popularium, quam inimicorum regni Franciæ, qui, post dictum furorem et insaniam, prædictum regnum invaserunt..... Omnia mobilia in monasterio et locis omnibus cum equis et animalibus rapuerunt, et ecclesiam ac plures domos combusserunt[1]. »

Royaumont se soumit aux dures conditions qu'on lui imposait. Il subit la contribution qu'on prétendait lever en vivres et en monnaie. Les Navarrais et les Anglais de Creil[2], très-sommaires dans leur *ultimatum*, allaient, « déclaraient-ils, *piller* et *raser* le monastère, *prendre* « *les corps* et la vie des habitants, et *brûler la basilique*

[1] *Gallia christiana*, t. IX, p. 832, édit. 1751.

[2] Ces Navarrais et ces Anglais nous paraissent avoir eu l'air décidé qu'ont encore les sauvages d'aujourd'hui, les *Peaux-Rouges*, chez lesquels nous voyons les étranges transactions qui ont lieu dans leurs habitudes de cannibalisme, entre l'homme à manger et les hommes qui vont le manger Ainsi, les Peaux-Rouges vont trouver un camarade : « Tu es bien gras, lui disent-ils, nous allons te manger. Nous ferons une pension à ta veuve et à tes enfants. »



« de Royaumont[1]. Mais si les religieux voulaient conti-
« nuer à faire le service divin dans leur abbaye, s'ils vou-
« laient qu'on laissât labourer leurs terres, en percevoir
« les fruits, les moissons et les rentes, s'ils voulaient en
« un mot que Royaumont restât debout, ils n'avaient qu'à
« fournir, au plus tôt, le prix de leur rançon[2]. » Royau-
mont céda, et c'est ici qu'on doit rappeler comment la
politique de la France amena ces situations extrêmes.
Sous l'impulsion de sa constitution organique, et par
suite de sa situation personnelle, Charles le Mauvais de-
vait tenir en échec le roi Jean, et engager la nation dans
les désastreuses conséquences de ses ambitions et de ses
rancunes personnelles. Il était d'abord, par sa naissance,
troisième prétendant à la couronne de France. Descend-
d'une fille de Louis le Hutin, il se croyait, comme
Édouard III, dépouillé de la couronne. C'était en effet
lui que la couronne de France eût dû revenir, sans la l-
salique. Il assassina le favori du roi Jean et il voulait t-
le roi Jean lui-même. De son côté, Jean était le roi prodi-
gue par excellence. Nul prince n'avait aussi noblement j-
l'argent du peuple ; il faisait argent de tout ; « gâtant
présent, engageant l'avenir, on eût dit qu'il prévoyait
devoir pas rester longtemps en France[3]. » Mais, comme
tout le monde dépensait, il fallut souvent assembler
états pour demander des subsides. Chaque crise nouv-
en 1346, en 1351, en 1355, alors que les Anglais rav-
geaient le midi, nécessitait des convocations et des
mandes d'argent. La Normandie, l'Artois, la Picar-
n'envoyèrent point aux états convoqués en 1355. C-
le roi de Navarre, Charles le Mauvais, avec les Angl-
qui encourageait les Normands à l'abstention. Le
Jean, cruellement blessé de la résistance du roi de

[1] *Cartul. de Roy.*, t. Ier, p. 75 et suiv.
[2] *Ibid.*
[3] *Hist. de France*, par Michelet, t. III.

varre et de ses amis, avait dit « qu'il n'aurait jamais « parfaite joie tant qu'ils fussent en vie. » Quant à Charles le Mauvais, il était passé en Angleterre après l'assassinat du connétable de la Cerda; mais un traité l'avait ramené en France, avec le comte d'Harcourt. Un jour que le dauphin Charles, alors âgé de dix-neuf ans, avait invité à Rouen le roi de Navarre et ses amis, Jean, bien averti de l'heure, vint à Rouen les surprendre lui-même à la table de son fils. Il fit couper la tête de d'Harcourt; Charles le Mauvais fut jeté en prison et menacé de la mort. Tel fut le commencement des désordres immenses qui allaient suivre pour la nation. Jean, ayant emprisonné Charles le Mauvais, lui fit demander pardon à genoux; mais, dit un historien, cet homme flétri sera le *démon de la France.*

Édouard III se déclara le vengeur de Charles le Mauvais retenu prisonnier, et des quatre victimes de la cruauté du roi Jean. La France vit descendre sur son territoire trois armées anglaises, dont la seconde, commandée par le prince de Galles, surnommé le *Prince Noir* (à cause de ses armes), s'avança jusqu'à Tours. Le roi Jean, avec la précipitation française, eut le talent de perdre, en 1356, la fameuse bataille de Poitiers. Aussi malheureux que devait l'être un jour François Ier, il fut conduit prisonnier en Angleterre. Les désastres devaient succéder aux désastres. Pendant que la régence était aux mains du dauphin[1] Charles, on vit éclater la *Jacquerie*[2], événement le plus considérable du quatorzième siècle. Mézerai dit qu'en 1358, les Jacques ruinèrent le château de Beaumont-sur-Oise[3]. Il est certain que ce terrible soulèvement com-

[1] Humbert II avait cédé le *Dauphiné* à Philippe VI, en 1349, à la condition que le fils aîné des rois de France porterait le titre de dauphin.

[2] On ruina plus de cent châteaux, les monastères et les villes ne furent pas épargnés. Les nobles avaient provoqué imprudemment les paysans. Les paysans révoltés furent terribles. En 1358, la Jacquerie était complétement réprimée.

[3] *Hist de France*, t. VI, p. 206.

mença dans ces parages et notamment à Saint-Leu d'Es-serent. Les habitants de Boran prirent part aussi[1] à ce mouvement, qu'on appelle l'émeute du plat pays[2].

C'est que le pays tout entier avait été entraîné dans le mouvement des paysans ; c'est pourquoi il y eut une lettre de rémission pour Guillaume de la Sangle, de Bruyères, à cause de sa complicité dans les troubles de la Jacquerie, avec Oudin le charron, capitaine du plat pays, à la date de juin 1360. On trouve également une lettre de rémission donnée en faveur de Jean Bernier, de Villers-Saint-Paul, prévenu pour destruction de blés et accointance avec le capitaine du peuple du Beauvaisis, pour troubles à Creil et à Senlis pendant les pillages de la Jacquerie, en 1358. On obtint encore le pardon pour Odin Lefèvre, demeurant à Précy, lequel avait su la conspiration des non-nobles contre les nobles du Beauvaisis, sans en donner avis ; il s'était trouvé dans leurs réunions ; il avait fourni des vivres aux ennemis et avait ferré plusieurs fois leurs chevaux. Cet acte de clémence, qui fut expédié de Creil, en 1358, était accordé par Charles, régent, qui enjoignait à Guillaume, seigneur de Précy, de faire grâce à cet Odin Lefèvre, à la condition qu'il jurerait entre les mains du bailli de Senlis d'être toute sa vie un bon et loyal sujet[3].

On conserve aussi aux archives impériales les lettres de pardon accordées à Jacques de Chenevières, qui avait joué un rôle dans les émeutes rurales : « Charles, ainsné filz du Roy de France, régent le royaume, duc de Normandie et dauphin de Viennois, savoir faisons... que comme nagaires en la grant tribulacion qui a esté au royaume que les gens du plat pays ont ars et essillié plusieurs maisons de gentilz hommes et aucun d'iceuls mis à mort, et par espécial en la terre et chastellenie de Mo...

[1] Documents au *Trésor des Chartes*.
[2] *Ann. de l'Oise* et le *Trésor des Chartes*, Arch. impér.
[3] A. I. *Trésor des Chartes*. R., cote JJ, 90.

morency, Jacquin de Chenevières, de Taverni, ait esté esleuz à capitaine par les habitants de la chatellenie et d'autres qui requirent à Simon de Berne, prevost de Beaumont-sur-Oise et capitaine de la conté de Beaumont et de tout le pais environ ; les quiex chevauchoient à force d'armes sur les diz gentils hommes que il leur feist un capitaine en la terre de Montmorency. Lequel prévost leur répondit : « Eslisiez ; » les quiex nommèrent à une voix ledit Jacquin, et pour soy escondire ou autrement ne povoit estre qu'il ne le feust, ou autrement ils l'eussent mis à mort. Lesquiex habitanz firent plusieurs maux en la présence dudit Jacquin, qui touz jours eux disoit : Ne boutez nulz feux ; et pour les plus tost faire cesser leur disoit : « Attendez à une autre foiz. » Et pour ce l'appeloient traytre, et li vouloient couper la teste... (le régent signale les maux, crimes, dégats, assassinats que Jacquin a empêchés)... Si nous a humblement supplié ycelui Jacquin que considéré : « que lors n'y avoit nul remède fors que de mort recevoir qui au temps de lors ne obeist ou vousist obéir au peuple... et aussi les bons services par ledit Jacquin faiz à nostre très-cher seigneur et ayeul le roi Philippe... Nous plaise pardonner au dit Jacquin... Li avons quitté, remis et pardonné.

« Donné à Paris, l'an de grâce mil trois cent cinquante-huit, au moys d'aoust[1]. »

Le Trésor des Chartes contient également les lettres de pardon qui furent accordées aux habitants de Boran[2] et à ceux de Précy[3].

Toutefois, pendant que le royaume était envahi par les Anglais, pillé par les Jacquiers et dévasté par des troupes méridionales désignées du nom de Navarrais,

[1] Arch. imp., *Remissio pro Jaquino de Chenevieres*, Reg. JJ, 86.
[2] A. I., *Trésor des Chartes*, Reg. JJ, 86. *Carta pro habitantibus ville de Borrenc*, f. 175.
[3] Ibid., *Cart. pro habitant. ville de Presciaco*. f. 82.

une insurrection éclatait à Paris; on assassinait les mi-nistres du dauphin Charles, duc de Normandie et régent du royaume. Étienne Marcel, prévôt des marchands, se mettait à la tête des bourgeois et tentait une révolution. Il tirait Charles le Mauvais des prisons et faisait ce que se proposa Mirabeau en 1789, en jetant le prestige du titre d'un prince par-dessus une révolution dont le but était de changer, non la dynastie, mais la branche ré-gnante; il déclarait Charles le Mauvais capitaine des forces de la capitale. Mais, en de telles conjonctures, les cam-pagnes et les environs de Royaumont voyaient le désordre monter au comble; la noblesse expiait les mauvais traite-ments qu'elle avait fait endurer aux paysans depuis la défaite de Poitiers : il n'y avait point d'excès auquel le paysan, poussé à bout, ne se portât comme à titre de représailles. Voilà à quel moment on se présenta à Royau-mont : la terreur était dans le pays[1], et les Anglais ne ces-saient pas de renouveler, sur un point ou sur un autre leurs éternelles agressions. Le dauphin, que l'émeu... n'avait pu vaincre, rentra dans Paris par la force de... armes; mais l'état du royaume semblait désespéré. L... routiers anglais ou français couraient la contrée. Les g... de la campagne avaient été réduits à changer les cloch... de leurs églises en forteresses. Des sentinelles s'y ... naient tous les jours pour annoncer l'approche de l'... nemi, pendant que leurs compagnons travaillaient; ... nuit, ils se retiraient dans des barques amarrées au ... lieu des rivières, ou bien, ils creusaient, pour leurs b... tiaux ou pour eux-mêmes, des retraites souterraines ... milieu de telles craintes, les travaux d'agriculture se r... lentissaient; la moisson s'en ressentait, et la fam... menaçait le pays d'un autre fléau[2]. Froissart a rac...

[1] La Jacquerie fut comprimée en 1358.
[2] Le Continuateur de Nangis. — Froissart, *Chroniq.* — Michelet, *Hi... France*, t. III. — Duruy, *Hist. de France*, t. Ier.

en détail ces excursions des compagnies, ces équipées de Navarrais, d'Anglais et de pillards qui désolèrent pendant de longues années les plus belles provinces de France. On peut lire dans ses chroniques le tableau des ravages exercés sur les rives de l'Oise[1].

Le dauphin, cherchant à détacher le roi de Navarre du parti des Anglais, l'avait invité à une entrevue en la ville de Clermont; cette entrevue n'avait pas eu une issue favorable, les hostilités en devinrent plus opiniâtres. Les troupes anglaises, poursuivant leurs conquêtes, traversèrent le Noyonnais, qu'elles ravagèrent. Après avoir saccagé l'abbaye d'Ourscamp, les Anglais descendirent le cours de l'Oise, insultèrent Compiègne, brûlèrent Venette, se rendirent maîtres de Pont-Sainte-Maxence et de Creil. Les Navarrais, ayant opéré leur jonction avec les forces britanniques, le captal de Buch, leur général, pénétra dans Clermont, détruisit la collégiale de Saint-Arnoult, força le château et passa au fil de l'épée ceux des habitants qui ne purent réussir à prendre la fuite. Puis, se concertant avec le commandant de Creil, *il mit à contribution tout le pays situé entre Beauvais, Senlis et Beaumont*[2]. On était en 1358; il n'y avait d'autre parti pour les habitants du Beauvaisis que de fuir et d'emporter avec eux leurs effets les plus précieux, et, s'ils avaient du courage, de se réfugier dans

[1] « Si multiplièrent tellement, ces Navarrais, que ils prirent la forte ville de Creel (Creil), par quoi ils étoient maîtres de la rivière d'Oise... De la ville de Creil-sur-Oise, étoit souverain capitaine un chevalier navarrois appert durement qui s'appeloit messire Foudrigais... Cil donnoit les sauf-conduits à toutes gens qui vouloient aller de Paris à Compiègne.... ceux couroient tous les jours sans faute et pilloient tout le pays... et s'étoient rachetées à ces capitaines toutes les grosses villes non fermées... à payer une quantité de florins toutes les semaines, et autant bien les abbayes; autrement ils eussent tout ars et détruit; car ils étoient trop crueux sur leurs ennemis. Par telles manières de gens demeuroient les terres vagues; car nul ne les osoit labourer ni ouvrer, dont depuis un très-cher temps en naquit au royaume de France. » (*Chroniques de Froissart*, liv. I, partie II, chap. LXXIV.)

[2] *Annuaire du départ. de l'Oise.—Hist. du dioc. de Beauv.*, par Delettre t. II, p. 448.



les châteaux forts, et d'y préparer leurs moyens de résistance. Les églises servaient de citadelles aux villages qui ne pouvaient trouver d'autre asile, et c'était sur elles que les soldats déchargeaient toute leur fureur. Les habitants de Saint-Leu-d'Esserent ne sauvèrent leur église remarquable de la destruction, qu'au *prix d'une forte contribution* qu'ils payèrent à l'ennemi[1]. Le tour de Royaumont arriva.

On se plaît à chercher à quel moment les bandes armées se présentèrent à Royaumont pour intimider les religieux et leur extorquer des contributions ; et il n'est pas improbable que ce fut aux époques où les moines moissonnaient à la hâte leurs récoltes menacées. C'est un doux spectacle de considérer cette scène calme, animée et intéressante de la moisson, la veille ou le jour même qu'on allait signifier aux religieux le pillage de leur monastère. La fantaisie n'est pas de mise en ce moment de l'histoire; on ne fait pas une supposition gratuite pour jouir du piquant contraste entre les paisibles travaux des champs et les horreurs du fléau de la guerre. Les *Chroniques de France* mentionnent « le commencement d'août, le 3 août, ainsi que la fin de juillet, comme époques des mouvements des bandes navarraises de Creil[2] ; » et c'est bien vers cette époque qu'on a coutume de moissonner les guérets où l'on a semé avec sueur et fatigue. La plaine entre Royaumont et Asnières est pleine de richesses qui appelle la main pour les cueillir; les gerbes succombent sous les épis multiples et dorés. Le jour de la moisson, on n'entendait pas la messe, tel était l'usage des bernardins

[1] Le château fort de Saint-Leu fut surpris en 1359, et pillé par les [illegible] et Navarrais de la garnison de Creil, d'où ils rayonnaient dans tout le [illegible] Une partie des habitants fut tuée, et le reste s'enfuit pour éviter la [illegible] Les religieux de Saint-Leu furent pris, obligés de payer rançon, sous [illegible] de voir brûler l'église et le couvent. Ils firent acte de soumission [illegible] l'ennemi. (*Ann. du départ. de l'Oise.*)

[2] *Chroniques de Froissart*, liv. Ier, IIe part., ch. LXXIV

qui savaient sacrifier un exercice, quand il n'était pas d'une absolue rigueur, à de hautes nécessités de la vie rurale. On sortait du couvent avant l'heure de prime, qui se disait sur le lieu du travail; c'est l'abbé qui, d'ordinaire, marchait à la tête du couvent et qui dirigeait l'ensemble de l'opération. Peut-être ce jour-là le R. P. dom Guillaume II était-il monté sur un âne pour inspecter le travail de la moisson. Les plus vigoureux, et l'on peut en parler d'après un écrivain des mieux initiés, d'après un cistercien lui-même, s'arment de la faucille et scient le blé; les plus jeunes, derrière eux, le ramassent et en forment des gerbes qu'ils lient avec soin. Ce devait être bien gracieux et bien animé que cette scène champêtre, si toutefois les moines n'avaient pas la préoccupation de ce qui les menaçait. Le soleil qui dore de ses premiers feux, chantés par Dante, le sommet des épis, le silence des champs que ne traversait pas encore la locomotive moderne qui s'annonce en mugissant entre Beaumont, Boran et Précy; la joie franche qui brillait sur le front ruisselant de sueur de ces bons bernardins, ces petits enfants de Baillon, d'Asnières, du Lys, de Noisy et de Viarmes, qui viennent timidement en se jouant et glanant es épis que leur abandonnait une charité discrète; enfin e père abbé, au milieu de ses enfants qu'il encourageait le son exemple, et auxquels, de temps à autre, il distri- uait de ses mains la boisson rafraîchissante pour ranimer eurs forces: ce tableau reportait l'esprit au temps des pa- iarches, aux mœurs des héros d'Homère, ou au char- ıant épisode biblique de Ruth et de Booz[1]. A cette époque, s cisterciens cultivaient encore leurs terres, et les abbés Royaumont surveillaient eux-mêmes leurs travaux. us n'étaient pas devenus, comme ils le devinrent, de ands seigneurs, des personnages politiques, des ambas-

[1] L'auteur des *Annales d'Aiguebelle* a un récit très-littéraire des moissons cisterciens.



sadeurs des papes et des rois : et jusque-là du moins, Royaumont n'avait pas abandonné le travail agricole, « véritable nerf de la réforme cistercienne. »

Un spectateur qui eût gravi, dans une de ces heures de la moisson, la cime de la colline qui dominait Asnières-sur-Oise, aurait savouré la perspective d'un tableau pastoral incomparable ; il aurait vu se dessiner, sur le fond blanchissant des campagnes mûries par le soleil, le vêtement brun ou noir des bernardins de Royaumont ; il aurait assisté à ces mouvements variés de la petite armée encapuchonnée, qui, après les rudes labeurs des champs, cueillait les lauriers conquis par de longs mois de fatigue. Peintre de génie, il eût créé à l'aurore du quinzième siècle, avec la naïveté de Hemling, un paysage qui eût rivalisé avec le chef-d'œuvre de Léopold Robert[1]. Mais les scènes tr... ques qui allaient suivre empêchaient tout loisir artistiq...

La forteresse de Longeuil-Sainte-Marie, entre Po... Sainte-Maxence et Verberie, subit le choc des Anglais ; l... habitants s'y étaient réfugiés au nombre de deux cen... Les Anglais de Creil vinrent deux jours de suite le... livrer bataille. Après des prodiges de courage de la ... des défenseurs, les Anglais, qui avaient eu tous leurs so... dats tués, cherchèrent et attaquèrent, dans sa mais... Rivecourt, les troupes de Feret qui commandait le ... teau de Longeuil. On ne doit pas attendre des reli... de Royaumont qu'ils puissent ainsi engager une b... corps à corps avec les Anglais. Néanmoins, des histo... ont apprécié sévèrement l'attitude du monastère de R... mont, pendant l'invasion anglaise ; ils ont mis en cont... sa position avec la position que gardèrent d'autres ... nastères à l'époque de ces tristes guerres entre la Fr...

[1] Tableau des *Moissonneurs* : la Trappe, Notre-Dame-du-Po... la Meilleraie, Briquebec, Fontgombaud, Aiguebelle, Septfons, F... Chimay, etc., offrent encore, de nos jours, ce tableau des moines ... *et moissonneurs*.

et l'Angleterre. On a dit que « les Anglais avaient pris « Royaumont *sous leur protection*, » et que cette protection était achetée. « L'abbaye de Saint-Germer était trop près « de l'ennemi pour échapper à sa visite, et elle n'avait « pas, comme l'abbaye de Saint-Paul, obtenu une sauve-« garde que le roi d'Angleterre accorda aux prières de « Marie de Hellande, abbesse du monastère ; l'abbé de « Saint-Germer n'était pas, *comme celui de Royaumont*, « DÉVOUÉ *aux Anglais, qui prirent sa communauté sous leur* « *protection*[1]. » Voilà la critique. Mais pour être impartial, on doit tenir compte de l'ensemble des circonstances dans lesquelles fut placé Royaumont. Il y a les sacrifices désespérés ; il y a les dévouements sublimes, il y a les courages féconds qui arrêtent un barbare, un Attila, et sauvent une civilisation. Des Geneviève préservent une capitale : des citoyens meurent, et leur mort délivre la patrie. Est-ce que les aventuriers et les pillards qui composent la queue des armées conquérantes, se font spécialement distinguer par la délicatesse, la justice, la sensibilité et le respect du droit, dans les pays envahis ? Se laissent-ils beaucoup toucher par les nobles sentiments ? Il ne paraît pas que l'histoire doive appeler *dévouement aux Anglais*, une attitude qui trahissait tout au plus la timidité, la frayeur et l'impuissance. Le souvenir de saint Louis planait sur l'abbaye de Royaumont. Son image, ses portraits, sa statue, étaient là, pour protester contre une velléité de dévouement antinational aux Anglais, si elle eût existé.

Léonidas, chargé avec trois cents hommes du salut de la Grèce, affronta huit cent mille Perses. La patrie l'avait envoyé mourir aux Thermopyles ; il y mourut. « En jetant dans la balance le poids de sa grande âme et de trois cents épées héroïques, il fit violence à la fortune. Sa mort,

[1] *Hist. du dioc. de Beauvais*, par Delettre, t. II, p. 513.

comme on l'a dit, fut *bien employée*. La Grèce, liée par un aussi grand exemple, s'engagea à être invincible. » Royaumont n'eut pas de ces inspirations que suggèrent les grandes crises, les grandes détresses. Mais il est douteux que son exemple eût mis à la raison l'élément saxon composant les armées anglaises ; et d'ailleurs, Guillaume II, abbé de Royaumont depuis 1349[1], n'était pas un Léonidas chrétien. Quelques années plus tard[2] une abbaye de la contrée donna, il est vrai, un énergique exemple : c'était Saint-Germer lui-même. Saint-Germer avait alors pour abbé *Eustache de la Rivière*, qui, par devoir autant que par reconnaissance, demeurait sincèrement attaché aux descendants de Philippe de Valois. Eustache avait récemment obtenu du pape Jean XXIII le privilége qu'on avait anciennement accordé à l'abbaye de Saint-Lucien, celui de porter l'anneau, la crosse et la mitre[3]; l'approche de l'ennemi lui fit prendre le parti de se retirer avec sa communauté au château fort du Coudray, où il espérait être en sûreté ; il y transporta les titres du monastère avec les effets les plus précieux ; mais ce lieu fortifié ne put les mettre à couvert de la fureur de l'ennemi ; l'abbé ayant été fait prisonnier, avec la plupart des membres de sa communauté, le château fort du Coudray, ainsi que l'abbaye furent pillés et dévastés. On sauva les titres de propriété, tout le reste fut la proie de l'ennemi[4]. Royaumont n'a pas donné de tels exemples : ce qu'on appelle dévouement aux Anglais n'était peut-être que le filial désir de conserver intact un monument de saint Louis. Qu'on se mette à la place des religieux, auxquels on donnait à choisir : ou l'incendie et le pillage de la basilique aimée du grand et saint roi, ou bien une contribution d'argent.

[1] *Gallia christiana*, t. IX.
[2] En 1419.
[3] Louvet, t. Ier, p. 452.
[4] *Hist. du dioc. de Beauvais*, par Delettre, t. II, p. 543.

avait-il pas là une considérable circonstance atténuante ?

Déjà la flamme avait dévoré dans le voisinage plusieurs abbayes ! Saint-Leu avait été à deux doigts de sa perte ; il avait dû racheter de la destruction sa belle église gothique, que nous possédons encore. Aux portes même de Royaumont, à Boran, que d'excès et de désastres n'avait-on pas commis ?

D'autant plus que ces querelles entre Édouard III et la France, loin d'être regardées, dès le principe du moins, comme des luttes de nation à nation, étaient plutôt considérées comme les prétentions de deux candidats nationaux au trône de France ; il ne serait pas, dès lors, précisément exact de dire que Royaumont s'était rallié *aux étrangers*. A l'occasion de Louis X et de Charles le Bel, on avait fait l'application de la loi salique ; il avait fallu régler la question successoriale ; on reconnaissait aux filles le droit d'hériter des fiefs, mais non de la couronne. Cependant la question fut très-contestée au quatorzième siècle ; et on a demandé depuis, ce qui serait arrivé, par exemple, si Édouard III, prince français par sa mère, par ses habitudes, sa langue, et une partie de ses possessions, puisqu'il était duc de Guienne et comte de Ponthieu, eût hérité de la couronne au lieu de Philippe de Valois ? C'est que la Guienne avec le Ponthieu, et momentanément l'Angleterre, auraient été réunis au domaine royal au lieu du Valois. Quelques seigneurs, à qui Édouard eût préféré des Anglais, y eussent perdu ; le pays y eût gagné de n'être point désolé par la guerre de Cent ans. L'Angleterre n'a jamais eu que des rois étrangers, saxons, danois, normands, angevins, gallois, écossais, hollandais, allemands ; s'en est-elle trouvée plus mal ? L'Espagne, qui doit sa dynastie de Bourbon à un mariage, n'a pas pris avec elle la loi salique[1].

[1] V. *Hist. de France* de M. Duruy.

On va même jusqu'à rappeler qu'à cette époque la France n'avait pas encore conscience d'elle-même, et que le sentiment de la nationalité laissait de grands progrès à faire. Il semble que les populations, épuisées par les exactions du despotisme et par les tyrannies seigneuriales, fussent lasses de se battre pour des vassaux contre d'autres vassaux ou contre un roi d'Angleterre, qui n'était lui-même qu'un prince français[1]. Ainsi, la lutte sanglante qu'aurait amenée tôt ou tard la force des choses, et que fit éclater la succession de Charles le Bel, eut, d'après quelques auteurs, aux yeux des populations, plutôt le caractère d'une guerre civile que celui d'une guerre étrangère. Et, lorsque Édouard III énonçait ses prétentions très-sérieuses et très-appuyées, c'étaient les éléments d'un conflit, préparés depuis plus d'un siècle, qui faisaient explosion entre la race franque et la race normande, entre les vieux conquérants des Gaules et les modernes conquérants de l'Angleterre. Il en est donc qui pensent que, lorsque la branche de Valois monta sur le trône, il ne s'agissait pas de savoir si le roi de France reconquerrait les attributions de sa suzeraineté sur ses vassaux affaiblis; mais qu'il était question de décider à quelle royauté, de la normande ou de la parisienne, appartiendrait cette suzeraineté elle-même, dans toute l'étendue du royaume de France[2]. C'est dans cette situation nationale, dans cet état des esprits que se produisit le fait reproché à Royaumont. On verra qu'il n'a point la portée qu'on pourrait supposer. Ce n

[1] Alfred de Vigny fait ces réflexions : « La patrie n'existait presque avant Louis XIII. Les grands seigneurs, alliés à des femmes étrangères possesseurs de grands fiefs, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, fois comme en France, n'avaient pas le cœur plus espagnol que français trahissaient volontiers les intérêts d'un pays pour un autre. La pu croissante de la classe moyenne et l'unité donnée à la nation par la chie ont rendu aux nations le sentiment de *citoyen*. La noblesse de p l'avait conservé, ce sentiment exquis; le gentilhomme (*gentis* l'homme de la nation, était le citoyen véritable. » (*Journal d'un p*

[2] *Formation de l'unité nationale*, par M. L. de Carné.

point une défection, ni une trahison envers une nationalité. La monarchie normande des Plântagenets n'était ni une étrangère, ni une ennemie pour ces belles provinces continentales qui furent son berceau, et qui étaient restées le point d'appui de sa puissance, l'objet de ses complaisances les plus constantes. Ces princes étaient comme les Valois, de race, de langue et de mœurs françaises, car l'Angleterre, conquise depuis trois siècles, ne s'était pas jusqu'alors assimilé ses vainqueurs.

On n'ira pas jusqu'à dire que, dans la première moitié du quatorzième siècle, la suprématie des Plantagenets sur les Capétiens fût universellement admise par l'opinion contemporaine. Il suffit que l'histoire montre par les faits, que cette époque était grosse de complications, et que les populations indécises flottaient elles-mêmes sur la question de leur véritable roi. Ce n'est donc pas une forfaiture envers le patriotisme et la nationalité qui pèse sur Royaumont. Jusqu'à l'intervention de Charles V et de Du Guesclin, qui changèrent la physionomie de la question, elle était restée une querelle de prétendants, un combat d'aspirants à la couronne, plutôt que la lutte de deux grandes nations combattant pour leur existence politique. C'est pourquoi un éminent publiciste insinue que la royauté capétienne de l'Ile-de-France étant demeurée, durant des siècles, sans action immédiate sur le sort des peuples, il n'existait dès lors aucun motif absolu pour empêcher la dynastie normande, glorieusement montée au trône d'Angleterre, de ceindre en même temps la couronne Française. Une succession inouïe de désastres, de minorités et de trahisons domestiques avait paru, durant trois générations, préparer ce grand changement[1]. Mais, quelque opinion qu'on se forme de la situation politique, le régent du royaume,

[1] M. de Carné

d'ordre, l'exactitude, l'économie, l'amour de la discipline nécessaire à un chef de régiment; il n'eut pendant toute sa longue carrière militaire qu'une seule punition[1].

L'abbé de Ballivières était, au contraire, un abbé de cour, élégant, bien mis, toujours en costume laïque: aimant le grand train, les beaux chevaux, les splendides équipages; léger de caractère, fréquentant les cercles, mais du reste pas scandaleux. C'est donc son entourage, ce sont ses relations à la cour, ce sont ces circonstances jointes à ses allures, à ses tendances et aux conditions de sa vie intime, qui peuvent expliquer les transformations matérielles considérables qu'il rêvait d'introduire à Royaumont. Or, par la comtesse Diane de Polignac, l'abbé de Ballivières fut mêlé à la vie de Versailles, comme par le voisinage immédiat il participait de la vie de Chantilly. Cette Diane-Françoise-Zéphyrine de Polignac[2], qui était la sœur du comte de Polignac, créé duc héréditaire avec les honneurs du Louvre, et premier écuyer de la Reine, occupa assez d'elle sous le règne de Louis XVI ; ni mariée, ni chanoinesse, bien qu'elle portât la croix honoraire d'un chapitre de Lorraine, le roi lui donna un brevet de Notre-Dame, ce qui ne s'était point fait encore. Une dame de son temps raconte qu'elle n'était ni belle, ni bien faite, que sa mise n'était pas élégante, mais que son esprit et sa sensibilité la faisaient aimer de tous. « Un rien la troublait, elle rougissait comme une pensionnaire. Elle avait pourtant beaucoup de caractère, et ceux qui la croyaient faible se trompaient grossièrement. Elle aimait et soutenait sa famille avec une énergie et une ardeur au-dessus de tout éloge. La séduction de son esprit créait des amis aux Polignac, pendant qu'elle imposait silence aux sots et aux méchants en se faisant craindre[3]. »

[1] Pendant l'émigration, et pour un fait, où il y avait du malentendu.
[2] Elle était née en 1746.
[3] *Mémoires de madame d'Oberkirch*, t. I.

C'est à cause de son intimité avec la famille des Polignac, que l'abbé de Ballivières était des plaisirs agrestes de Trianon, de ces lacs, de ces pelouses, de ces amusements tout innocents sans doute, mais dans lesquels, à travers ces enfantillages du sentiment, les fortes mœurs devaient s'oblitérer. En tout cas, la loi du respect et le prestige de la royauté devaient infailliblement s'y affaiblir. La reine Marie-Antoinette s'y déguisait en laitière de Marmontel; la duchesse de Polignac s'y amusait à traire les vaches et à pêcher les truites du lac. On ne sait ce que pouvait être en ce lieu un abbé de Ballivières ; malheureusement, il en rapportait des goûts de luxe et de frivolité pour Royaumont. Et, comme si ce n'était pas assez de la légèreté et de la dépravation publiques, le goût du jeu avait pris avec frénésie à Versailles. Tandis que Louis XVI jouait un petit écu aux échecs, autour de la reine on taillait un pharaon ruineux ; l'abbé de Ballivières était un de ces joueurs. Millin, dans ses *Antiquités nationales*, nous apprend que l'abbé de Royaumont avait cette réputation. Le duc de Levis, qui se rencontrait avec l'abbé de Ballivières chez les Polignac, le confirme dans ses *Mémoires*.

On a déjà indiqué Chantilly, voisinage immédiat de Royaumont, comme un foyer d'élégance et de fêtes mondaines, dont les habitudes durent créer des tentations à l'abbé commendataire. Le prince Louis-Joseph de Condé était original ; il alliait à la bonté du cœur un caractère impérieux et hautain. Nul paysan ne l'abordait sans ressentir les effets de sa munificence, comme aussi nul seigneur n'était à l'abri de ses sarcasmes et de ses caprices. Il aimait la chasse, et en sa qualité de grand veneur, il avait l'habitude de ne respecter ni clôture ni barrières. Les vieillards d'Asnières et de Viarmes racontent l'avoir vu venir plus d'une fois à la Saint-Hubert prendre un repas de chasse à l'abbaye de Royaumont; ils disent qu'ils étaient généralement vingt, vingt-cinq, trente

chasseurs. Le prince venait avec le duc de Bourbon son fils[1], la pommade, selon nos observateurs campagnards, coulait sur les habits des chasseurs, excepté le prince de Condé, qui avait, disent les témoins oculaires « les cheveux tapés et rares, liés derrière sa tête. » Ces vieillards le voient encore, dans son costume de chasseur; il portait des guêtres; ils ajoutent, comme trait de mœurs, que le prince qui renouvelait tous les ans les habits à ses domestiques, portait, quant à lui, toujours le même habit.

Le prince Louis-Joseph de Condé[2] valut à l'abbaye de Royaumont une de ces visites illustres qui contribuèrent, selon toute probabilité, avec le plus de puissance, à la détermination de l'abbé de Ballivières. En 1782, le prince avait donné des chasses splendides dans la forêt de Chantilly, à l'occasion du duc de Russie, qui voyageait sous le nom de comte du Nord. Le cerf[3] se fit courir trois heures et forcer dans la tête du canal qu'il traversa suivi de toute la meute. Le coup d'œil, dit la baronne d'Oberkirch, était superbe, et les chasseurs enchantés[4]. En 1783, ce fut le tour du roi de Suède, Gustave III. La célébrité de l'abbaye de Royaumont, en même temps que la célébrité de Chantilly, attirèrent le royal voyageur sur les bords de l'Oise. Les grands de la terre éprouvaient un grand charme à s'arrê-

[1] Ce duc de Bourbon est Louis-Henri-Joseph, né en 1756, dont il a été déjà question, et dont le fils, Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, fut fusillé le 21 mars 1804, à Vincennes.

[2] En 1779, Louis-Joseph de Bourbon, dit une pièce, qui est aux cartons de Versailles, est admis à acquérir des religieux de Royaumont la terre et seigneurie de Canneville, près de Creil; il passe, le 26 février 1779, avec les religieux un acte, auquel accéda l'archevêque de Cambrai, alors abbé de Royaumont, et l'abbé de Cîteaux, supérieur majeur; les lettres-patentes du roi furent données à Versailles, au mois de juillet 1779.

[3] Le duc de Bourbon, Louis-Henri-Joseph, marié à quinze ans à la princesse Bathilde d'Orléans, en 1761, se sépara d'elle. (Une séparation éclatante en 1780.) Ayant eu un duel avec le comte d'Artois, on les envoya tous deux au mois d'août 1782, au camp de Saint-Roch, devant Gibraltar; le duc de Bourbon écrit de ce camp, au prince de Condé, son père : « Je suis bien aise qu'il y ait de gros cerfs dans Chantilly. »

[4] *Mémoires de la baronne d'Oberkirck*, t. I, p. 292.

tence des sentiments patriotiques, il n'en est pas moins vrai, et cela est grave, que l'abbaye de Royaumont était entamée tout à la fois dans ses intérêts spirituels et temporels. Tandis, que pendant ces guerres, les colonnes anglaises longeaient les rives de l'Oise, dévastaient les abbayes et faisaient trembler Royaumont, les saintes règles de l'institut bernardin recevaient des suspensions fatales, dues à la force majeure. Et ces troubles n'étaient pas momentanés; après un peu de repos, les mêmes scènes, les mêmes anxiétés se reproduisaient comme un état chronique et intermittent. C'est là ce qui nuit infailliblement aux corporations en entamant à la longue leur régularité et l'esprit de ferveur. Les armées les plus vaillantes du monde sont réservées à la défaite, quand les éléments et l'inclémence imprévue du climat déciment les légions entières. Comment les saintes règles serontelles florissantes dans une abbaye, à laquelle on pose perpétuellement la question d'être ou de ne pas être[1]? Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation; asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie sous toutes les formes, refuge des livres et du savoir, le monastère devait abriter aussi des ateliers de tout genre; ses dépendances formaient, au dire des historiens, ce que nous appelons aujourd'hui *une ferme modèle*[2]; mais, demandez à Royaumont, pendant la guerre de Cent ans qui fit passer et repasser les armées ennemies sur les terres de l'Ile-de-France, de la Picardie et du Vexin, demandez-lui de ces exemples d'industrie et d'activité propres à stimuler le laboureur, l'ouvrier, le propriétaire? Il s'agissait bien d'entreprises de culture et de colonisation, quand le Prince Noir menait promener ses soldats et ses charrettes à travers nos champs!

[1] Le *To be or not to be* de Shakespeare.
[2] Augustin Thierry, *Essai sur l'hist. du tiers-état*, p. 8.



cour et même parmi les bourgeois, le costume théâtral adopté aujourd'hui.

« Le comte de Haga est ainsi tombé à la cour comme une bombe. Le roi était à la chasse à Rambouillet, la reine le fit prévenir en toute hâte, Sa Majesté se hâta ainsi de revenir et sans suite, pour ne pas être retardée. Les valets de chambre ne se rencontrèrent point là quand il le fallut; ils avaient emporté les clefs, on ne savait où rien prendre. Le comte de Haga était déjà chez la reine; le roi dans sa bonté ne voulait point le remettre; des gens de la cour aidèrent Sa Majesté à s'habiller, tant bien que mal, et de la façon la plus singulière à ce qu'il paraît. On était si pressé, que tout fut fait de travers sans qu'on s'en aperçût. Il avait une de ses boucles de souliers en or et l'autre blanche, une veste en velours au mois de juin; et ses ordres tout à rebours; il n'était bien poudré que d'un côté, et le nœud de son épée ne tenait pas. La reine en fut frappée et s'en contraria; quant au roi, au contraire, il en rit beaucoup et en fit rire le comte de Haga, qui put juger ainsi de la bonté et de la sérénité de son âme. Louis XVI, ajouta-t-il, après nous avoir raconté tout cela, Louis XVI est le prince le meilleur, le plus bienveillant qui existe. Son âme a une sérénité qui rayonne. J'en suis dans l'admiration[1]. »

Il n'y a qu'à suivre à Royaumont Gustave III de Suède, et l'on voit sinon poindre, du moins se corroborer définitivement le projet de l'abbé de Ballivières. Il veut désormais une demeure abbatiale, où il puisse recevoir, en grand seigneur, les rois de l'Europe, ces souverains étrangers avec leurs ministres, qui, pris tous de la passion des voyages, accouraient tous à Paris et semblaient adopter la coutume d'encombrer le chemin de Chantilly et de Royaumont. On montre dans l'abbaye l'appartement

[1] *Mémoires de la baronne d'Oberkirck*, t. II, p. 97.

qu'occupa le roi Gustave III de Suède [1]. On garda longtemps le lit offert à Sa Majesté [2]. Du roi de Suède on est amené à la construction d'un pavillon florentin à Royaumont, et de cette construction aux grandes affaires de 1789. L'abbé de Ballivières s'occupant de bâtisses au moment de la grande et gigantesque révolution, paraît un anachronisme choquant. Ce n'était pas des alignements de pierres et des élégances d'ameublement qu'il fallait à de sérieux réformateurs d'une maison qui allait s'éteindre. Des hommes éminents en sainteté, en détachement d'eux-mêmes, en talent, en génie, en charité, de grands caractères, de grandes âmes, voilà ce qui aurait régénéré et sauvé Royaumont. Au lieu de cela, l'abbé de Ballivières demande un plan à M. le Masson, architecte, pour avoir à Royaumont un palais dans le goût de ceux de Florence, espérant sans doute y goûter de longues et de molles années. On travailla à ce palais depuis 1784 jusqu'en 1789 [3]. M. de Ballivières chargea, en 1788, le frère de l'architecte, M. François le Masson, qui était sculpteur, de faire la sculpture de deux bas-reliefs aux deux façades principales du nouveau palais [4], en même temps qu'il commandait, à Paris,

[1] Cet appartement devint, plus tard, l'appartement de madame la mar-[q]uise de Travannet.

[2] Cet appartement, qui fut pris dans la *maison des hôtes*, au premier étage, [c]omprenait ce qui forme aujourd'hui le salon avec les chambres adjacentes, [à] gauche. Le lit qu'on donna au roi était en bois peint en blanc et doré aux [e]xtrémités; il était capitonné en satin rose et blanc (blanc sur rose vif, [a]ujourd'hui *solférino*). Ce lit fut vendu, sous la Restauration, par madame [l]a vicomtesse de Travannet.

[3] L'état des dépenses, depuis le mois de septembre 1784 jusqu'en [a]oût 1789, montait, d'après le devis de l'architecte, M. le Masson, à [3]9.657 *liv.* 18 *s.* 5 *d.* Rien n'était payé en 1791 et 1792. L'architecte [de]manda à être mis au rang des créanciers de la nation, l'abbé de Balli[vi]ères, ayant quitté la France à cette époque, et la nation ayant profité, [pa]r la vente, des dépenses de construction. Il réclamait le payement des [ho]noraires qui lui étaient dus pour les plans, élévations, coupes, conduite [de]s travaux.

[4] Le sculpteur n'était pas payé complétement en 1791. Une pièce, datée de [Pa]ris, du 4 ventôse, an III de la république, qui est à Versailles, mentionne [la] créance du citoyen François le Masson, sur la *ci-devante abbaye de Bal-*

quę cette justice était passablement féodale. Qu'un incendiaire, le nommé Pierre Boulon[1], après avoir causé la mort d'une femme enceinte, par suite du feu qu'il avait mis volontairement à une maison, soit pendu et étranglé sur la place publique de Belleglise, où l'abbaye de Royaumont avait toute justice, c'est une réciprocité pénale que l'on comprend encore aujourd'hui, quand on n'est pas partisan à tout prix de l'abolition de la peine de mort et des circonstances atténuantes ; mais trop souvent les seigneureries temporelles obligeaient les gardes de la justice des abbayes à se mêler des exécutions singulièrement sommaires de la législation féodale. Il fallait que les abbés, comme seigneurs châtelains et hauts justiciers, eussent droit de fourches patibulaires; et un religieux de Royaumont, enfoncé dans les spiritualités, pouvait énumérer ses priviléges comme un Henri de Montmorency, alléguer, parmi ses hautes prérogatives[2], celle d'avoir dans tel endroit des terres du monastère, *quatre piliers pour la fin et dernier supplice des criminels jugés à mort.*

De complexes questions de droit civil surgissaient à tout instant pour Royaumont en conséquence de l'ancienne organisation féodale. Aura-t-on le droit de couper l'herbe en passant, à certains endroits, à Asnières ? C'est ce que l'abbaye de Saint-Denis, l'abbaye de Royaumont et les habitants de Gouvieux font décider en parlement le [illegible] février 1348[3]. Pendant que le roi Jean était prisonnier à Londres, les religieux de Royaumont ont besoin de décider une affaire avec Enguerrand, seigneur de [illegible]. Les religieux de Royaumont prétendent être possesseurs de certaines exemptions pour tout le royaume de France quant au transit de leurs denrées, vins, bois et foins [illegible]

[1] La sentence de mort contre Pierre Boulon est du dix-septième [illegible] de l'an 1666.

[2] Le duc Henri de Montmorency, en 1616, avait ce droit, près [illegible] V. aux *Arch. impériales*, carton q, 853.

[3] *Cartul. de Royaumont*, manuscrit, p. 197.

demandent donc qu'on les dispense de payer le droit de *travers* et de *vinage* dans la ville de la Fère-sur-Oise, qui était de la dépendance du seigneur de Coucy. Un concordat fut passé dans le sens que l'abbaye de Royaumont le sollicitait; et l'acte portait le sceau du roi Jean[1]. Royaumont faisait-il une acquisition territoriale, la nécessité se présentait immédiatement d'établir le droit de justice de l'abbaye; un arrêt du parlement adjuge à Royaumont, le 28 mars 1353, la justice sur une lieue de terre, appelée la *terre des trois Bracts* et ajoux d'Asnières, près l'Oise[2].

Il s'éleva des questions litigieuses de limites entre la seigneurie de Noisy, la seigneurie de Royaumont et la seigneurie d'Asnières[3].

Ici, le roi Philippe le Bel, sur les plaintes des religieux de Royaumont, les autorise à toucher, comme par le passé, au terme de la fête de l'Ascension, sur les revenus royaux, une rente annuelle de quarante livres, à cause de la *robe* de feu Jean Anquetin, qui les avait constitués ses héritiers. Outre leur traitement annuel, on accordait aux officiers royaux une *robe*, c'est-à-dire une somme d'argent, à l'effet d'acheter un habit. Cet usage se régularisa, et ces sommes, accidentelles d'abord, se convertirent en rentes annuelles et transmissibles. Une telle rente, accordée par Matthieu, comte de Beaumont, et Aliénor, son épouse, était arrivée par héritage à Jean Anquetin, qui en avait fait don à l'abbaye de Royaumont. C'est cette rente que le bailli de Senlis contestait aux religieux de Royaumont, et sur laquelle Philippe le Bel se prononça par un acte daté de Senlis, juillet 1311[4].

[1] *Cartul. de Royaumont*, p. 73, 74.

[2] L'arrêt commence par la formule : « *Joannes, Dei gratia Francorum rex*... *Cartul.*, p. 193.

[3] Des sentences furent rendues en 1492 et en 1502 pour régler ces limites, s'étendant depuis la porte du parc de Carnelle (porte Baudry), et tirant une ligne jusqu'aux Saulx, sur le bord de l'Oise.

[4] Communiq. aux *Archives de l'Empire*, Registre du trésor des Chartes

En 1317, Philippe le Long confirme par un acte daté de Saint-Germain-en-Laye, mois de janvier, et renouvelle les franchises et les droits de justice que possédaient dans leurs domaines les religieux de Royaumont. Philippe le Long reproduit dans son acte une pièce émanée du roi Philippe le Bel et datée de Compiègne, de l'an 1297, dans laquelle étaient énoncés quelques droits en faveur de l'abbaye de Royaumont. Il paraît que ces droits avaient été méconnus par quelques employés royaux : « Quia « per fraudem et exquisitam maliciam aliquorum ser- « vientium nostrorum, in ipsorum religiosorum, dam- « pnum et præjudicium noscitur redumdare, quum eorum « justitia, jura et droituriæ per hoc impediantur et mul- « tipliciter perturbentur[1]..., » le roi Philippe le Long ajoute que les MM. de Royaumont pourront exercer leur justice par des officiers ecclésiastiques ou laïques qu'ils délégueront à cet effet.

La collation a été faite par moi Gervasima, et par moi Parquebas. — Par le Seigneur Roi. Gervaise.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, l'an du Seigneur MCCCX... mois de janvier.

Là, c'est le roi Jean qui ordonne aux religieux de Sainte-Geneviève de Paris de rendre à la liberté Phil... âgée de dix-huit ans, fille de Martin Poulain, charpentier; cette jeune fille était détenue pour quelques vols insignifiants, non pas dans les prisons de l'abbaye de Royaumont, mais dans les prisons que les religieux de Sai...

coté JJ, 46, pièce n° 57. — Une estimation du domaine d'Asnières, tirée de l'*assiette du douaire de la reine* Jeanne de Navarre, troisième femme de Charles le Bel, de l'an 1332, mentionne la rente due à l'abbaye de Royaumont pour la robe d'Anquetin (XL s. l'an, et pour le pré du dit Anquetin ... l'an). — *Archiv. impér.*, Reg., p. 26, cote CXIV. V. *Comté de Beaum...* Douet d'Arq, p 208 et 211.

[1] Aux *Archives de l'Empire*, JJ, 56, — n° 170, sous ce titre : *Gra... religiosis Regalis-Montis cisterciensis ordinis quod ex quibuscumque habeant in terris suis justitiam et executionem.*

fiée dans sa forme [1] ? » C'est ce que ne comprenaient pas assez certaines classes de la nation. M. de Ballivières en *était là*, conservateur par paresse et par égoïsme, du nombre de ces routiniers myopes qui prétendent pouvoir conserver une société vieillie, battue « par le souffle impétueux des idées nouvelles, » sans avoir même la pensée d'interroger sa propre conscience, et sans se demander *si* on peut rien à la chose publique, et si on est pour rien dans ces destinées de l'empire qui inclinent vers la décadence, pour parler la langue mélancolique de Tacite : *Vergentibus imperii fatis*.

C'est sous l'empire de la distraction universelle, mais dans la légitime absorption de son zèle, que M. Poupart, curé de Saint-Eustache, tout entier à son œuvre, écrivit de Paris, le 31 janvier 1788, au prieur de Royaumont, en lui mandant de vouloir bien assembler capitulairement ses confrères, et leur donner communication des pièces qu'il lui envoyait. Il espérait que le prieur le seconderait *auprès* des religieux comme il l'avait fait auprès de M. de Ballivières : « Nous irons avec M. l'abbé Viriot, dans la *belle saison*, écrivait-il, vous en renouveler ainsi qu'à ces messieurs, notre sincère hommage. » Cette belle saison *devait-elle* venir ? Du reste, l'argument pour décider la vente était que les bâtiments du grand et du petit hôtel de Royaumont se trouvaient dans un tel état de vétusté, qu'ils demanderaient une reconstruction totale. Mais, pour la véritable explication du rôle de l'abbé de Ballivières, elle se trouve dans un fond de légèreté et d'imprévoyance alliée à une funeste inertie. Il faut admettre qu'il vient

[1] M. Littré dit : « Il n'est pas impossible de croire que si le petit-fils de Louis XIV eût vécu et eût eu pour premier ministre son précepteur Fénelon, les grandes catastrophes de la fin du dix-huitième siècle auraient été évitées ; du moins une sagesse prévoyante aurait mis dès lors la France dans une voie de réformes et de mutations pacifiques, au lieu de la dangereuse immobilité qui prévalut. » (*Études sur les barbares et sur le moyen âge*, par M. Littré, p. 232.)

de Saint-Simon, en 1336, pour un droit dans la localit de Vaux. — Autre accord, passé en janvier 1341, avec Jean de Chambly, dit Tristan, seigneur de Viarmes. — Publication et lecture de l'exemption accordée à l'abbay de Royaumont, au parlement de Paris, en 1361; privilége en vertu duquel les moines de Royaumont ne pouvaient plus être appelés en justice que devant le roi dans sa cour. — Arrest contre les officiers du comte de Clermont, en 1324, pour avoir pris quarante moutons s le territoire de Montataire. — Arrest contre le sieur de Cramoisy pour un fait relatif au moulin de Montataire. — Question de juridiction entre l'abbé de Royaumont l'évêque de Beauvais, au sujet de Pétronille La Bru veuve de Montataire; affaire de 1354, du 16 mai. — Arrest du 11 janvier 1339, contre le prieur de Saint-L nard de Montataire, qui avait fait vendanger une v dans le lieu nommé Sur-le-Croc. — Accord, en 1 avec le prieur de Montataire, touchant une planta d'arbres au lieu dit des Aiguillons. — Arrest du 11 let 1354, contre le préposé et le gouverneur de Cr — Arrest du 26 janvier 1341, pour le fief de Jea Willy, dans le territoire de Montataire, contre Phil de Houdencourt, chevalier. — Différents arrêts de 1 1326 et 1347, contre Jean Leblonc et Philippe, Eus et Reginald de Cramoisy, et Philippe Maillart de gent, pour faits relatifs à la garenne de Montatair. — Accord avec le seigneur de Gournay-lez-Montat touchant le travers, en 1353. — Lettre du bailli de S lis annexée par un mémorial de la cour de Montat comme plusieurs appelaient du garde de la justice du lieu de Montataire, le 3 juillet 1390. — Accord 27 janvier 1350, avec le prieur de Saint-Leu-d'Esse — Arrest en 1362, contre le préposé de Gournay, p vente des vignes de Chaumont. — Accord en juin 13 pour le pâturage de Gouvieux. — Accord pour le p

rage entre le Lys et Borant, fait en octobre 1337, avec Pierre de Precy, chevalier, demoiselle Jeanne de Gocourt et Pierre des Essars, bourgeois de Paris. — Eschange fait en février 1304, entre Anseau le Bouteillier, chevalier, sire de Luzarche et de Coye, Marguerite, son épouse, et les religieux de Royaumont. — Accord fait avec Ogier d'Anglurre, chevalier, sire de Chavigny, Marie le Bouteillier de Senlis, sa femme, touchant la jurisdiction de justice de Baalon (ou Baillon), en 1351. — Arrest, en 1347, contre le prieur du château d'Asnières, dit de Baillon. — Lettres de Perrin et Lorin Cordelles afin que la pesche qu'ils ont fait avec les habitants de Noisy ne tourne point au préjudice de l'abbaye de Royaumont, 1368, 23 juillet. — Accord fait avec les habitants de Saint-Denis en France pour les habitans de Gouvieux, le 26 août 1393. — *Vidimus* d'un accommodement avec le comte d'Orléans pour le bailli d'Asnières, à l'occasion d'une biche sauvage qui, étant descendue de la forêt de Carnelles, s'était aventurée dans les pâturages d'Asnières, et avait été prise le 13 juin 1399. — De la justice au pressoir de Thory, près Beaumont, en 1334. — Arrest contre Robert de Senlis, bourgeois de Beaumont, pour le pressoir de Thory, le 22 juin 1393. — Accord pour Royaumont et le prieur de Saint-Aubin de Chambly d'une part, et Mgr de Beauvais, et le maistre de l'Hôtel-Dieu de Beaumont pour le moulin du dit Saint-Aubin, assis à Chambly, du 14 avril 1380. — Sentence interlocutoire pour la recréance du travers de l'eau et de la rivière d'Orte contre les religieux de Saint-Corneille de Compiègne, 23 juin 1393. — Mandement royal impétré à cause de la chasse de Bonfosse adressant au Gruyer de Halate, 7 mai 1322. — Restablissement d'un exploict fait au moulin de Pont-Sainte-Maxence, 16 juin 1361, etc., etc[1].

[1] *Copie moderne du Cartul. de Royaumont*, p. 146, 147.

Venait aussi l'attirail des *aveux* et *dénombrements*, actes juridiques faits sur parchemin, scellés et signés, dans lesquels le vassal avouait qu'il était soumis, lui et son fief, à son seigneur dominant, et s'empressait de reproduire le détail de toutes les redevances et de tous les droits attachés à son fief. On va donner ici le texte d'un manuscrit inédit du quatorzième siècle[1], signé et scellé du sceau de l'abbé et du couvent de Royaumont, et qui servira d'échantillon de cette procédure compliquée, bruyante et ennuyeuse, que le droit féodal entraînait dans tout déplacement, modification ou changement des propriétés foncières au moyen âge : En voici l'objet et le titre : « C'est la déclaracion des héritages, domaines « pocessionz que tiennent et adveut a tenir soulz le r « nostre sire ai main morte et tout admorti de ly au b « liage de Vermandois lez religieux, abbé et couvent « Royal-Mont ; lesquelles choses lez dy religieux baill « a noble et puissant seigneur, monseigneur de Nedo « chevalier et conseiller du roy, nostre dit seigneur, « protestacion que ce ne tourne a préjudice a culz « leur dicte église a présent ne au temps a venir, et « par protestacion de pluz plainement déclarier augm « se mestier, et toutez foiz et quantes foiz qu'il « tiendra. Et aussi se pluz y avoit si l'adveut ilz a ten « Roy nostre dit seigneur. » Il s'agissait dans cet av dénombrement territorial, de certains droits, jouiss et concessions que les religieux de Royaumont, gouv par l'abbé Robert V[2], accordaient au chevalier Ned conseiller du roi, sur la baronnie *de Roupi*, située d Vermandois (département de l'Aisne, arrondissement Saint-Quentin) et l'une des donations les plus co

[1] Arch. imp., *Chambre des comptes*, P. 51. 2, n° 1433.

[2] D'après les chartes de Saint-Martin de Pontoise et les notes ae... de M. de Gaignières.

Il n'y avait donc plus d'illusion sur la gravité de la situation de la France.

L'abbé de Royaumont eut, dans les séances et dans les discussions de Senlis, un rôle qu'il faut rapporter :

Il s'agissait de vider une question préliminaire, importante et délicate, parce qu'elle touchait aux rivalités des *trois* ordres du bailliage. Il fallait décider si la noblesse, le clergé et le tiers-état procéderaient conjointement ou *divisément* à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés pour les états généraux. Le libéralisme comptait des adeptes dans les hautes classes, l'esprit de conciliation ne faisait point défaut à la noblesse, ni au clergé de la contrée ; le besoin de trouver un remède aux maux de la France contribuait à ramener les cœurs sur un terrain commun. Cependant, Mgr de Roquelaure, évêque de Senlis, fut la cause qu'on finit par voter à Senlis pour la séparation et l'isolement des trois ordres, malgré les *tentatives* du 12 mars 1789, dans lesquelles la noblesse, prenant l'initiative, avait délibéré : 1° de proposer aux autres ordres de rédiger leur cahier en commun ; 2° de faire, quant à elle, « le sacrifice entier et sans réserve de tous ses priviléges pécuniaires. » Combien d'hommes plus ou moins célèbres l'histoire ne rencontre-t-elle pas, pour lesquels la poursuite d'un intérêt et d'une ambition personnelle, prime la question des intérêts publics ? Mgr Jean-Armand de Bessuejouls de Roquelaure, évêque de Senlis depuis trente-cinq ans, n'était pas insensible à la perspective d'être nommé député aux états généraux. Qu'importe qu'il fût âgé de soixante-dix ans ? Le désir de la prééminence dans son propre pays flatte toujours un citoyen, l'amour du pouvoir est inextinguible dans le cœur humain ; et d'ailleurs, quand on était d'une famille noble du Rouergue (non point de la famille des Roquelaure-d'Armagnac), premier aumônier du roi, commandant de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller d'État ordinaire, abbé

commendataire de Saint-Germer, seigneur de Mont-l'Évêque, etc., quand surtout on était, depuis 1770, membre de l'Académie française, où Mgr de Roquelaure succéda au fauteuil de Moncrif, il semble qu'il était naturel de vouloir prendre place dans une réunion où le pays allait assembler tous les citoyens d'expérience et de lumière pour délibérer sur les intérêts publics.

Les journées du 13 et du 14 mars furent employées en délibérations de chaque ordre dans ses chambres respectives, en démarches de la noblesse et du tiers-état vers le clergé, en députation du clergé vers le tiers-état et vers la noblesse. Les négociations n'aboutirent qu'à des impossibilités. Après deux journées de propositions acceptées la veille, rétractées le lendemain, il fallut conclure à Senlis, comme à Beauvais, à Chaumont, à Clermont, à Crépy, où le principe de la *séparation* des ordres pour la rédaction des cahiers et l'élection des députés avait été adoptée de prime abord et sans discussion[1]. A quel personnage fait-on remonter la cause première du dissentiment ? D'après une brochure anonyme du temps, qui donne des détails sur les discussions qui s'élevèrent à l'occasion de la double motion de la noblesse, brochure du reste manifestement rédigée dans un esprit hostile à l'évêque de Senlis et à ce que l'on appelait alors le *haut clergé*, ce serait Mgr de Roquelaure qui, dans l'espoir d'être nommé député s'il parvenait à isoler son clergé, aurait travaillé, conséquemment à ses prétentions, à empêcher la réunion des trois ordres. Le 13 mars, l'évêque ouvrit l'assemblée particulière des ecclésiastiques par un discours dans lequel « il prétendit prouver que les intérêts de la religion exigeaient que l'ordre du clergé demeurât

[1] Nous tirons ces documents de notes inédites qui nous ont été obligeamment communiquées, à la préfecture de l'Oise, par M. Gustave Desjardins, archiviste du département de l'Oise, bien avant qu'il les livrât à l'impression, pour l'*Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise* de 1867.

contention, elle n'était pas la seule mère des litiges; l'élément de la polémique est de tous les temps et de tous les lieux, et c'est des premiers temps de leur ordre que datait, chez les cisterciens, l'esprit de fierté et d'indépendance. Odon, duc de Bourgogne, et Rainauld de Beaune avaient fait don de l'alleu ou terre franche sur lequel on bâtit le premier monastère de Cîteaux, ainsi que des serfs attachés à la terre pour les cultiver, et de l'église où ils se réunissaient pour les exercices du culte. Une chose remarquable dans ces premiers pères de Cîteaux, c'est qu'ils refusèrent de recevoir cette église des mains du vicomte de Beaune, comme une dépendance de la terre, et ne consentirent à l'accepter qu'à la condition qu'elle leur serait entièrement abandonnée, et que le vicomte renoncerait à ses droits par un acte séparé; « car l'abbé et les autres frères pensaient qu'il n'était pas convenable de recevoir l'église de ses mains, parce qu'il était laïque. » Ceci se passait au milieu de la chaleur de la querelle des investitures; ainsi, dès la naissance de leur ordre, les cisterciens prirent leur parti dans ces importants débats, quoiqu'ils ne pussent encore manifester leur opinion que d'une manière peu sensible[1].

De règle, les couvents sont sous la surveillance des évêques et archevêques des diocèses où ils sont installés, et sans le consentement desquels aucun couvent ne peut être établi[2]. Néanmoins il y eut de bonne heure des couvents, et, plus tard, des ordres religieux, qui furent partiellement ou complétement exempts de la juridiction épiscopale. C'étaient des exceptions auxquelles le concile de Trente dut plus tard mettre de salutaires bornes. Les abbés de Royaumont étaient-ils de ceux que l'on appelle *exempts*[3], c'est-à-dire qui ne relèvent de personne, si ce

[1] V. les historiens de l'ordre de Cîteaux. — La *Vie de saint Etienne Harding*, par le P. Dalgairns, p. 66.

[2] *Concil. Trid.*, sess. XXV, c. III, *de Reg. et Mon.*

[3] Même les ordres *exempts* sont, d'après le concile de Trente, subordonnés

n'est du pape seul? Étaient-ils ***non exempts***, et par conséquent subordonnés à l'évêque dans le diocèse duquel se trouvait leur couvent? Une question de ce genre se posa à la fin du quatorzième siècle, et on trouvera, dans l'attitude adoptée par les moines de Royaumont, une attache réelle et prononcée à leurs anciens priviléges.

Le droit canon désigne par ce mot d'exemption l'affranchissement dont une ou plusieurs personnes, ou des corporations entières jouissent, par rapport à la juridiction des supérieurs ecclésiastiques, ordinaires et immédiats, et quant à la subordination qui leur est due en général. Comme, d'après l'esprit de la législation ecclésiastique, la juridiction de chaque évêque doit s'étendre sur toutes les personnes, sur toutes les institutions et toutes les corporations qui sont dans son diocèse, les exemptions sont des exceptions à la règle et font partie comme telles de la catégorie des priviléges. Primitivement tous les couvents d'un diocèse étaient absolument sous l'autorité de l'évêque; le concile de Chalcédoine (451) décréta cette dépendance (can. IV) dans la forme d'une loi, et l'empereur Justinien, d'accord avec cette loi, ordonna que les plaintes contre les clercs et les moines seraient portées au for de l'évêque « parce que tous sont subordonnés à l'évêque », et le premier concile d'Orléans (511) décida (can. XX) que les moines seraient soumis à l'abbé, l'abbé à l'évêque.

Toutefois, à partir du sixième siècle, les couvents obtinrent différents priviléges qui les exemptèrent de la juridiction des évêques diocésains. D'un côté, comme foyer de la science et de la vie religieuse, ils obtinrent des conciles, des papes, et même des évêques de nombreuses distinctions; d'un autre côté, la législation de

néanmoins aux évêques diocésains, en leur qualité de délégats apostoliques.

[1] Nov. 123, c. XXI.
[2] C. XVI. c. XVIII, quest. II.

à ces époques, les protéger contre l'oppression des évêques, qui élevaient assez souvent les prétentions les plus arbitraires et les plus injustes sur les biens des couvents, exerçaient une influence intéressée et nuisible sur les élections des supérieurs, contrairement aux règles de l'ordre, et troublaient le silence et la paix de ces maisons en venant remplir les fonctions épiscopales dans leurs églises, avec une suite nombreuse et un grand concours de monde. Si ces priviléges n'avaient été que la reconnaissance de services rendus ou la protection légale nécessaire contre l'oppression, il n'y aurait certainement pas eu d'objection sérieuse à élever contre eux ; mais à dater du onzième siècle, les exemptions commencèrent à se multiplier arbitrairement ; beaucoup de couvents furent entièrement soustraits à la juridiction épiscopale, et placés immédiatement sous l'autorité du pape. Des princes et des rois demandèrent au saint-siége, par l'intermédiaire des évêques, que les couvents qu'ils avaient fondés fussent affranchis du lien diocésain et placés sous la protection immédiate de Rome, afin de garantir leurs fondations des violences des grands.

Il est vrai que maints fondateurs crurent pouvoir élever des prétentions sur le spirituel comme sur le temporel des institutions créées par eux. L'Église ne s'opposa pas toujours énergiquement à leurs prétentions. Déjà Charles le Chauve avait demandé au pape, pour son couvent de Saint-Corneille, à Compiègne, l'exemption de la juridiction épiscopale. Des évêques firent les mêmes demandes; ainsi, celui de Chartres, pour le couvent de Vendôme. D'autres couvents furent directement déclarés exempts par le pape, désireux de les distinguer par ce privilége, en mémoire des événements historiques qui se rattachaient à leur origine; tel fut le cas du Mont-Cassin, couvent-mère de l'ordre des bénédictins. Enfin, parfois certaines circonstances locales rendaient ces exemptions

nomination des députés aux états généraux, à la condition que le clergé et la noblesse se réduiraient dans la proportion indiquée par le règlement, et que les députés seraient choisis, pour chaque ordre, parmi les membres de l'ordre pour lequel ils auraient été élus. » Le motif du tiers état, en faisant cette proposition, c'est qu'étant composé de cent cinquante membres seulement, il n'aurait pu avoir dans l'élection une influence égale à celle de la noblesse, qui comptait près de deux cents membres et surtout à celle du clergé, qui pouvait disposer de cinq cents voix [1]. Le parti de Mgr de Roquelaure ne manqua pas de signaler ce qu'il trouvait d'excessif à son point de vue dans cette prétention, pour faire avorter les projets de réunion des trois ordres ; et toute l'assemblée du clergé finit par adhérer aux idées développées par M. de Ballivières ; elle prit en effet la résolution suivante, dont l'abbé de Ballivières, accompagné de quatre députés, fit lecture à la noblesse : « Le clergé, désirant montrer le zèle le plus sincère et le plus ardent pour la réunion des trois ordres, avait consenti à la proposition pure et simple qui lui avait été faite avant-hier par l'ordre du tiers état de se réunir aux deux autres ordres, et avait vu avec satisfaction que l'ordre de la noblesse était dans la même disposition; mais l'ordre du tiers état exigeant de la part du clergé une réduction aussi contraire à la lettre et à l'esprit du règlement qu'à l'organisation dudit ordre du clergé et aux intérêts respectifs de ses différents membres, l'ordre du clergé a vu avec regret que le tiers état apportait empêchement à la réunion, et a délibéré unanimement de rédiger seul dans sa chambre ses cahiers de plaintes, doléances et remontrances, et de procéder également seul au choix de son député aux états généraux

[1] *Justification du tiers-état du bailliage de Senlis*, par Dubos, procureur fiscal, député de Mortefontaine Senlis, 15 mars 1789.

dans les orages de la politique. Nommé chancelier de France, il se trouva, en cette qualité, dans la nécessité, en 1381, de payer de sa personne, pour calmer une émeute dans Paris. On se plaignait de la multiplicité des impôts. Tel était l'ascendant de Milon de Dormans, telle était sa persuasive éloquence, qu'ayant paru au milieu de la foule ameutée, il parvint à dompter et à amortir l'effervescence populaire. C'est avec ce personnage, que, vers 1385, les religieux de Royaumont eurent à poser la question de juridiction. Ils prétendirent ne point dépendre de lui, et lui contestèrent le droit de surveillance sur les sujets de leur monastère. On est porté à défendre, avec une sorte de jalousie, la conservation de ces prérogatives qui semblent tenir à l'honorabilité personnelle. Quand, au lieu d'un individu, on est une compagnie, c'est le cas de revendiquer, avec une plus vive ardeur encore, ce qu'on regarde comme les attributions et les dignités du corps. Naturellement, l'abbé de Royaumont, Robert V, se prévalait de l'ancien privilége, que Citeaux avait obtenu, d'être sous la protection immédiate et spéciale du saint-siége, par une lettre pontificale datée du 18 avril 1100. Ce privilége n'était point une exemption dans le sens absolu[1], c'est-à-dire que le pape (Pascal) n'entendait pas exempter l'abbé de la juridiction épiscopale, et le soumettre immédiatement à celle du saint-siége, puisque il était fait une mention expresse de l'obéissance canonique due au siége de Châlons. La difficulté commençait donc, lorsque il fallait expliquer la portée de cette obéissance, et les religieux de Royaumont se fondaient ici sur des pièces analogues données par les précédents souverains pontifes. La juridiction des monastères fut toujours une délicate question. En thèse générale, il était juste de reconnaître que, à mesure que l'état monastique s'était développé et organisé en système, les évêques étaient de-

[1] Le P. Dalgairns, *Vie de saint Étienne Harding*.

venus naturellement l'autorité dernière à laquelle les couvents se trouvaient soumis. On comprend cependant, au point de vue des religieux de Royaumont, qu'il était nécessaire que l'abbé eût une autorité libre, aisée, presqu- absolue pour le gouvernement intérieur, c'est-à-dire une réelle indépendance. En fait, d'après la règle de sain Benoît, l'abbé avait le pouvoir d'excommunier les moine qui transgressaient la règle, et l'évêque ne paraissait qu comme l'assistant de l'abbé, quand il s'agissait de punir les frères qui étaient prêtres. De plus, il conférait la bénédiction à l'abbé, quand il avait été élu par le couvent, et c'était de lui que dérivait son autorité. Mais l'histoire fournissait un texte d'argumentation aux religieux de Royaumont. C'est que, avec le temps, les évêques empiétèr sur les couvents, ils exigèrent de l'argent pour la bé diction de l'abbé, portèrent atteinte à la liberté d'élect et se réservèrent l'administration du temporel. Les p vres de Jésus-Christ n'avaient d'autre appui que le sai siége, et il reste quelques lettres du pape Grégoire Grand, dans lesquelles il ordonne aux évêques de resp les priviléges des abbayes qu'il prend sous la protect spéciale de la chaire de Saint-Pierre. Basés sur ces fa les religieux de Royaumont soutenaient la légitimité, l'i dépendance des monastères, et la leur en particul l'autorité du pape Grégoire le Grand était pour eux pontife était d'avis qu'un monastère doit se suffire à même; le principe de l'obéissance demande qu'il soumis à un chef, mais l'autorité de l'évêque n'était cessaire que pour constituer ce chef, afin que l'obéis fût canonique; aussi devait-il se contenter de surveil sans interposer son autorité. Enfin les monastères avai souvent un but et une portée qui dépassaient la loca diocésaine; ils prenaient, dans l'ordre des intérêts s rituels et moraux, des proportions d'universalité et catholicité; ils devaient être, au milieu des luttes intel

tuelles et à travers la perversion du monde, les soldats des dogmes chrétiens et de la pureté des mœurs. Il convenait donc qu'ils eussent une certaine liberté d'action, sous la surveillance des papes. Il convenait que, sans soustraire les moines à l'obéissance canonique due à l'évêque, les abbés cependant jouissent d'une certaine indépendance et conservassent pleinement le gouvernement intérieur de leurs abbayes.

L'évêque de Beauvais n'admit pas les prétentions de l'abbé de Royaumont et revendiqua énergiquement les droits des évêques. Il est constant que Mgr Milon de Dormans pouvait mettre en avant des considérations puissantes pour conclure à la restriction de l'indépendance d'une abbaye située dans son diocèse. Bien que les exemptions n'aient été jamais en aucune façon le produit de l'ambition prétendue des papes cherchant à affaiblir la juridiction épiscopale, puisqu'on peut démontrer la répugnance avec laquelle très-souvent les papes accordèrent ces libertés [1] et la persévérance qu'ils mirent à ce qu'on demeurât sous la juridiction de l'ordinaire [2], il n'en est pas moins historique que, dans le cours des siècles, les exemptions s'écartèrent de plus en plus de leur destination primitive. Elles s'étendirent sans mesure ; des ordres entiers, des chapitres, des universités furent exempts; la puissance épiscopale se trouva en fait restreinte de tous côtés, réduite autant que possible ; les couvents cherchèrent par toutes sortes de voies tortueuses et de motifs futiles à se soustraire à la surveillance incommode de leurs supérieurs immédiats. D'incessants procès de compétence entre les abbés et les évêques devinrent la conséquence de cet état de choses. Il y avait lieu, pour Mgr de Dormans, de rappeler que, à dater de l'époque où ces abus, si contraires à la discipline, s'établi-

[1] Thomassin, *Vet. et nov. Eccles. discipl.*, t. III, p. 57.
[2] Hurter, c. I, p. 492.

le moulin de Royaumont avec ses dépendances pour 108,200 livres; le moulin de Giez avec terres et dépendances pour 54,000 livres. Et, comme il ne fut porté aucune enchère, la commission de vente déclara que Jean-Joseph-Guy-Henry Bourguet de Guilhem (ci-devant marquis de) Travannet, propriétaire des terres de Viarmes, Sugy et Belloy, demeurant à Paris, rue de Grammont, passage Saint-Roch, était le dernier enchérisseur et adjudicataire définitif des manses conventuelle et abbatiale de Royaumont et de leurs dépendances.

A côté de la vente des choses principales, la dispersion et l'aliénation des différents meubles et objets de l'abbaye rappelait douloureusement les scènes de distribution et de partage de ces villes où un ennemi entre en vainqueur. Les officiers municipaux d'Asnières demandèrent, dans une requête, à s'emparer des tableaux et statues de la basilique de Royaumont, pour en orner l'église paroissiale d'Asnières[1]. Viarmes voulut les cloches[2]. On choisit le 15 mai 1791, pour le jour de vente et d'enlèvement de l'argenterie[3], dont M. Denis Dumont.

[1] Les municipaux d'Asnières avaient pris les devants. Sans attendre la vente légale, ils rédigèrent une requête, le 25 février 1791, disant que « puisque le couvent et l'église de Royaumont allaient être vendus, et qu'il n'y aurait plus par conséquent de service du culte divin à y célébrer, attendu que, d'ailleurs, il se trouvait dans cette église *beaucoup de tableaux* de statues devant les autels, et d'autres objets uniquement utiles à être placés dans une église, et qui ne pourraient rapporter au district aucun argent comme vente, ils suppliaient les administrateurs du district de Gonesse de vouloir faire don à l'église pauvre d'Asnières, d'ornements, de linge, etc. »

[2] Lorsque, le 30 juillet 1791, on fit l'inventaire des cloches, les municipaux de Viarmes demandèrent à échanger, poids pour poids, leurs cloches, qui étaient fêlées, contre celles de l'abbaye de Royaumont

[3] On en trouve le détail dans les papiers de Seine-et-Oise; — c'étaient les grilles de fer de l'église, les lambris, etc. Le P. Canonne, ex-procureur de l'abbaye, remit 2 calices, dont 1 doré, avec leurs patènes; 2 chandeliers; 1 pied de soleil; 2 croix de procession; 1 bâton couvert en argent; 1 boîte aux saintes huiles; 1 écuelle et 1 cuillère à potage. — Le P. Canonne garda 1 calice et la patène en argent, pour s'indemniser de ses frais de garde. Il remit un mémoire à l'administration, pour que ce calice lui fût accordé.

Le même jour, M. Pierre-Charles Huard, ancien prieur de Notre-Dame

taient exempts, disait Boniface VIII, qu'en tant que couvents ; mais en tout ce qui concerne le ministère des âmes, ils devaient être subordonnés à l'évêque diocésain [1]. C'est à ce point de l'histoire de la question, que se plaçait l'affaire contentieuse de Royaumont à la fin du quatorzième siècle. Si les papes ne s'étaient pas prononcés contre les exemptions en tant qu'exemptions, ils s'étaient élevés du moins contre leur extension immodérée, contre les excès. Du reste, les légitimes susceptibilités de l'autorité épiscopale avaient été éveillées bien longtemps avant le débat de 1385. Dès le commencement du quatorzième siècle, quand Simon de Clermont [2], environ vers l'an 1301, prenait possession du siége de Beauvais, on avait pu remarquer des signes d'hostilité contre l'autorité du clergé en général ; les points de contact de la juridiction spirituelle et de la juridiction temporelle amenaient des froissements et des chocs. Il était dès lors regrettable que les abbés des monastères vinssent compliquer les difficultés, en cherchant, en ce qui les concernait, sinon à se soustraire totalement à l'autorité des évêques, du moins à amoindrir cette autorité. N'était-ce pas assez que les seigneurs laïques défendissent à leurs vassaux de répondre aux citations des officialités diocésaines, et maltraitassent ceux qui se soumettaient aux jugements prononcés par elles ? On voyait des ligues se former dans les communes, et les membres de ces ligues s'engager à prendre fait et cause pour celui d'entre eux qui serait traduit devant les tribunaux ecclésiastiques, et à le défendre par tous les moyens en leur pouvoir. C'est pour combattre et détruire ces tendances antipathiques à l'antique discipline de l'Église, qui s'annonçaient

[1] ... in VI, 5, 7.
[2] ... était fils de Simon de Clermont, seigneur de Nesles, comte ... et du royaume durant la seconde croisade de saint Louis, ... d'Amaury, comte de Montfort.

mausolées des princes du sang royal, des livres, des cloches, des ornements d'église qui y étaient restés. Il fut répondu qu'on en écrivait à MM. du département de Seine-et-Oise; qu'on eût à former cependant à Gonesse un dépôt provisoire des choses intéressantes de Royaumont, après que dom Poirier, savant bénédictin désigné à cet effet, aurait dressé un rapport, au nom du comité d'aliénation, sur l'importance de ces divers objets. Ces instructions étaient exprimées dans une lettre signée : *La Rochefoucauld*, président du comité d'aliénation[1].

Sauf les proportions restreintes à un seul point territorial, on eût dit assister à ce que l'on vit en grand, au cinquième siècle, lorsque les peuples barbares se partagèrent la dépouille de l'empire romain. Cet appareil incessant de ventes et d'enlèvements du matériel avait une physionomie lugubre, et signifiait que c'était à tout jamais. Le 18 mai 1791, on enleva de Royaumont un de ses plus chers trésors, ses antiques reliques, la plupart données par saint Louis, pour les transporter à l'église d'Asnières. La spoliation de Royaumont redoubla avec une activité plus cruelle, le 22 décembre 1791. Le maire et les municipaux d'Asnières demandèrent à être conduits aux archives de l'abbaye. On tira des armoires qui avaient été scellées par le directoire de Senlis, une immense quantité de papiers dont on remplit trois vastes caisses. Le P. Canonne fit ensuite remise des objets de la sacristie. Le lendemain, 23 décembre, en présence du même commissaire, on reprit l'œuvre spoliatrice pour achever de dénuder complétement l'abbaye; la bibliothèque, en partie legs de saint Louis mourant, fut brutalement attaquée

[1] Voy. *Archives de Seine-et-Oise.*

[2] C'est plus tard, le 22 décembre 1791, que le procureur-syndic de Gonesse fit enlever de la chapelle dépendante du prieuré de Baillon, les ornements, chasubles, 1 cul-de-lampe, burettes, 1 calice avec patène d'argent, 2 reliquaires; on les remit au curé de Viarmes, qui les porta processionnellement à l'église de Viarmes.

la règle de l'ordre, personnifiée dans les R. P. abbés, devenait la volonté de chacun. De là, certaines conséquences. Quand on a ainsi renoncé à quelques déploiements de l'activité, cette activité se fait jour ailleurs. On n'a plus de susceptibilité et d'amour-propre qui se rapporte à soi-même, mais on en a, on en éprouve, pour l'être collectif auquel on est uni, avec lequel on se confond. S'agit-il des priviléges de la communauté, s'agit-il des rapports avec l'extérieur et de ces incidents que soulèvent les délicates questions de subordination, de prééminence et de dépendance, un chef d'ordre, un abbé de monastère mettra, à poursuivre les droits de l'être collectif qu'il représente, à venger ses prérogatives méconnues, une ardeur et une ténacité dont il eût été incapable pour ses intérêts purement personnels. L'abbé de Royaumont sentait qu'il n'était pas une unité, mais une pluralité, et que sa responsabilité morale se centuplait. De là, ces susceptibilités qui étonneraient, si leur cause productrice était oubliée. Les circonstances qui laisseraient une personne froide, impassible, la trouveront remplie de jalousie et d'ombrage, selon que les intérêts en jeu se rapportent indirectement à l'individu, ou qu'ils touchent à la collectivité. Souvent ces abbés, que la situation engageait dans des guerres, des tracasseries et des contestations sur les droits des abbayes, étaient les plus inoffensifs et les plus pacifiques caractères.

L'abbé de Royaumont ne fut pas heureux dans son appel. Le parlement ne jugea pas la cause en faveur de l'abbaye. Les religieux de Royaumont furent condamnés aux frais du procès[1]. Pour faire prévaloir leur cause, il eût fallu que les religieux de Royaumont produisissent les titres qui les affranchissaient de la juridiction de l'ordinaire. Les religieux de Royaumont avaient-ils obtenu des

[1] V. l'*Histoire de Beauvais*, par Delettre, t. II, p. 484.

souverains pontifes, des dispenses et des franchises telle-
ment larges, tellement absolues et explicites, qu'ils pus-
sent croire, avec le droit de se gouverner eux-mêmes chez
eux, avoir en même temps une grande latitude adminis-
trative? furent-ils déclarés complétement indépendan-
de l'autorité ecclésiastique du lieu? au cas qu'ils euss-
de telles exemptions, manquaient-elles, comme form-
de légalité? étaient-elles octroyées dans des conditi-
qui les rendissent nulles ou non-valables? n'avaient-el-
été ni révoquées ni modifiées? C'est ce que n'expli-
pas un historien du diocèse de Beauvais, qui a rapp-
ce démêlé[1]; il se contente de nous apprendre que
religieux ne purent produire au procès *aucun titre* qui
affranchît de la juridiction de l'ordinaire[2]. En toute h-
pothèse, on ne peut point se laisser aller précipitamm-
à juger à mal les religieux de Royaumont, quand on
naît les origines et les divers aboutissants si compl-
de la question. Toutefois les religieux de Royaumont
taient exagéré leurs droits. L'*Inventaire de la manse c-
ventuelle* de Royaumont renferme, il est vrai, des b-
de Grégoire IX, d'Innocent IV et d'Alexandre IV, qui s-
blent stipuler des exemptions en faveur de Royaum-
dans la sphère des dépendances hiérarchiques. A-
selon cet inventaire, Grégoire IX accorde aux abb-
Royaumont, par une bulle du 26 avril 1237, la facul-
confesser ceux qui demeurent à leur service, et n'ont
la facilité de recourir à leur curé, de leur admini-
les sacrements de l'Église. Le même pontife, d-
cette bulle, ne permettait pas de visiter les abbés e-
religieux de Royaumont, par lettre du saint-siége,

[1] *Histoire du diocèse de Beauvais*, par Delettre, t. II, p. 481.

[2] L'*ordinaire* signifie l'autorité ecclésiastique locale. Les cas
d'exemptions de la juridiction ordinaire, notamment en faveur d-
régulier des couvents, furent successivement restreints par le c-
Trente, par l'article 30 de l'ordonnance de Blois, par l'article 1-
de 1695, et par la déclaration de 1696.

ennemis. » On ne peut pas dire que la contrée de Royaumont se soit distinguée spécialement par des atrocités révolutionnaires; le caractère des habitants s'y refusait. Toutefois, en temps de désordre, il suffit d'un mutin pour mener les gens les plus inoffensifs, l'humanité étant à bien dès égards à l'état de mouton, et ne faisant certains actes que pour l'unique raison qu'il est de mode de les faire. Puisque le temps était aux grandes innovations, si du moins le pays s'était borné à tenter des inventions en agriculture, en industrie, en applications des sciences à l'industrie et au commerce! C'est le cas cependant de relater la participation de Royaumont à une grande et intéressante expérience de cette époque, à un essai infiniment paisible, contrastant avec l'état surexcité des esprits produit par la nouvelle de la trahison de Dumouriez, alors que les passions politiques étaient frémissantes, qu'on ne songeait qu'aux mesures de sûreté générale, et que la Convention ne croyait voir partout que conspirations, projets liberticides, et Pitt, et Cobourg, et Brunswick.

Il appartenait à un siècle qui a ses grandeurs, et qui s'honore à bon droit d'avoir produit Buffon, Laplace, Lagrange, Galvani, Volta, Lavoisier, Linné, Jussieu, Bougainville, la Pérouse, il lui appartenait d'inaugurer la pratique de la correspondance par le télégraphe. Le premier essai qui s'en fit officiellement eut lieu sur l'une des collines qui dominent Royaumont. Le 12 juillet 1793, on apercevait depuis Royaumont de grands bras dans les airs, jouant d'une manière mystérieuse, du haut d'une construction ou moulin à vent situé à Franconville ou Saint-Martin du Tertre; on faisait, au nom de la Convention, l'essai authentique du télégraphe venant pour la première fois prendre rang parmi les inventions modernes. Pourquoi le pays qui donna la première Encyclopédie des sciences à la France, pourquoi l'abbaye de Royaumont, qui abrita Vincent de Beauvais et colla-

l'évêque. Ces précautions avaient pour but de préserver l'ordre de toute intervention illégale ; mais l'intervention de l'évêque du diocèse, représentant du pape et de l'autorité de l'Église dans une fraction de la chrétienté, pouvait-elle être illégale ?

De même que le moyen âge et la période féodale furent une époque de division et de morcellement national, ainsi on avait atteint, pour le monastère de Royaumont, un temps fécond en querelles et en plaidoyers incessants. C'est le propre des époques médiocres, des époques de platitude, ou des époques de déclin, d'attacher et de dépenser l'activité publique en de mesquins débats, ou en des scandales qui amollissent au lieu de raviver les forces. Après une affaire amortie, une autre éclatait aussitôt. Les corporations ont, comme les simples individus, à se défendre éternellement des envahissements et des empiétements du dehors, de même que le dehors ou la société générale doit aviser à ce que les corporations, par la loi de l'extension et du développement illimité, ne tendent à tout absorber autour d'elles. C'est toujours la *limite* qui est difficile à tracer, à connaître, à respecter ; entre voisins, toujours il est malaisé de déterminer la borne du droit vôtre et du droit voisin. Mille causes empêchent de voir cette limite, tantôt obscure par elle-même, souvent variable, mobile, flottante, se déplaçant selon le temps et les circonstances. N'est-ce pas en voulant défendre son propre droit que, sous l'empire des exagérations, des intérêts, des illusions ou de l'erreur, l'on arrive à transgresser le droit vis-à-vis d'autrui ? Mgr Milon de Dormans n'était plus sur le siége de Beauvais ; Pierre de Savoisy lui avait succédé depuis l'an 1398 ; Royaumont eut encore à vider avec ce prélat une autre question de droit de juridiction. Lorsque l'autorité est attaquée sur un seul des points de la circonférence, elle se transporte sur tous pour les fortifier et les défendre. Ainsi

évêques de Beauvais, à la fin du quatorzième siècle, rétablissaient la discipline ecclésiastique méconnue de la part des laïques et revendiquaient de la part du clergé séculier et régulier la soumission voulue. Entre Milon de Dormans et Pierre de Savoisy se place l'épiscopat de Guillaume de Vienne, et puis celui de Thomas d'Estouteville qui gouverna de l'an 1388 à 1395. Ce dernier ne négligea rien pour réparer les brèches faites à la discipline, à la régularité cléricale, par le fléau de la guerre, par les agitations résultant du grand schisme qui tenait la chrétienté en suspens ; il promena un regard investigateur sur le Beauvaisis, et vit beaucoup de maux à guérir. Plusieurs sujets lui furent signalés comme complices de violations habituelles de leurs devoirs les plus importants; c'étaient Gilles Paulice, curé de Saint-Martin-du-Tertre, le curé de Boran, et Pierre Dujardin, religieux de Saint-Quentin-les-Beauvais, qui, après plusieurs scandales, avait quitté le costume de son ordre et s'était fait valet d'auberge à l'hôtel du Cerf, à Beaumont. On lui avait encore signalé Alarme Duvivier, clerc laïque de Noisy, Jean Dieudonné et Paulin Gaschière, clercs laïques de Boran[1]. Le prélat ordonna d'agir et de procéder contre les prévenus; l'official, sorte de magistrat ecclésiastique qui correspondait à ce qu'on nous appelons le parquet, décerna contre eux un mandat d'amener, et partit immédiatement avec quelques messieurs qui accompagnent d'ordinaire dans ces missions. L'official fit arrêter au nom de l'évêque les accusés, amena les ecclésiastiques dans les prisons de l'évêché de Beauvais, et déposa les clercs laïques, l'un dans la prison de Viarmes et les deux autres dans celle de Boran[2], qu'on avait bien voulu lui prêter.

[1] Dans l'ancien état de choses, où l'organisation était mixte et où le prêtre avait autorité sur les laïques, l'autorité de l'évêque s'étendait non-seulement sur les prêtres et les lévites dans les ordres sacrés, mais encore sur les clercs laïques mariés ou non mariés.

[2] On n'était pas sans un esprit individuel très-prononcé à Boran, à

précédemment dans le parc de Lepelletier de Saint-Fargeau à Ménilmontant. « L'époque était fort troublée: c'était après le 10 août; le peuple de Paris, confiant parfois jusqu'à la sottise, et souvent défiant jusqu'à la cruauté, était en proie à toutes sortes d'inquiétudes; partout il voyait des traîtres, et ivre de ses premières heures de liberté, il s'abandonnait à la folie contagieuse des soupçons indéterminés. Dans l'appareil des frères Chappe[1], dans cette machine inconnue, de forme singulière, qui semblait animée d'un mouvement propre, qui remuait les bras toute seule et se démenait en l'air sans raison apparente, les patriotes virent un instrument élevé pour correspondre avec la famille royale, alors détenue au Temple et compromettre les nouvelles destinées de la nation. Un matin un groupe d'hommes irrités se précipita dans le parc de Ménilmontant, démolit la station, brisa le télégraphe, le jeta au feu, et faillit en faire autant des frères Chappe, qui n'eurent que le temps de se sauver[2]. »

Ce n'est point que les commissaires républicains présents à Saint-Martin-du-Tertre, Arbogaste et Daunou, fussent très-enthousiastes des idées de Claude Chappe : ils ne voyaient comme Cambon, dans ces tentatives, que de nouvelles sources de dépenses pour l'État épuisé. Lakanal était moins indifférent; cet homme, amoureux de ce qui pouvait faire la gloire de la France, avait été prompt à se rendre compte des résultats exceptionnels que l'invention de Claude Chappe pouvait obtenir. C'est lui qui secoua la léthargie de ses collègues, et seconda de sa vigueur con[...] de sa sympathie, la tentative de Saint-Martin-du-Tertre. On se mit donc à l'œuvre le 12 juillet 1793. La ligne d'opération partant de Ménilmontant, aboutissant à Saint-Martin-du-Tertre avec station à Écouen, avait 35 kilomètres

[1] Ignace Chappe, son frère, était député à l'Assemblée législative.
[2] Voy. le savant et brillant article, sur l'*Administration du Télégraphe*, Maxime du Camp, *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1867.

thédrale de Beauvais ; il s'agissait de savoir à qui appartenait la juridiction attribuée au doyen du chapitre, quand le doyenné était vacant, et il l'était vers 1400. Cette affaire eut une issue[1] contraire aux idées soutenues par l'évêque. Bientôt l'abbaye de Royaumont entra également en lice avec Mgr Pierre de Savoisy. Dirons-nous que l'abbaye, de création de saint Louis, était mue par un esprit systématique d'opposition envers un évêque envoyé par le pape d'Avignon ; et, qu'excités par l'exemple du chapitre, ils voulaient recommencer sur un nouveau terrain, une guerre finie sur une autre ligne?

A Dieu ne plaise que des hommes graves se fussent délectés à susciter des procès dans un pur esprit de contention et à contrister le cœur de l'évêque ! L'affaire d'ailleurs, n'était pas d'une capitale importance, mais tenait à ces conflits que, sous de formes différentes, l'humanité présentera sans cesse dans le travail où sont tous les organismes multiples pour arriver à s'équilibrer les uns les autres, pour vivre en harmonie à côté les uns des autres. Le problème des sociétés modernes, celui de la centralisation et décentralisation administrative, n'est pas autre que celui qui tourmentait les abbayes dans leurs rapports avec l'autorité des évêques. Si la centralisation est la remise des intérêts généraux entre les mains des chefs des Etats, et la décentralisation, la remise des intérêts locaux entre les mains des localités[2], Royaumont soulevait, la première année du quinzième siècle, un point qui touchait à la centralisation ecclésiastique : ou plutôt, l'abbaye représentait un peu ce qui constitue au-

[1] Pierre de Savoisy fut obligé de se désister de son opposition ; il déclara, par un accord homologué, au Parlement, le 21 janvier 1401, ne vouloir plus troubler le chapitre dans l'exercice de la juridiction, qu'il reconnaissait lui appartenir.

[2] MM. Littré, Dupont-White.

jourd'hui l'autonomie communale et départementale, elle voulait maintenir son individualité administrative, au regard des tendances centralisatrices et absorbantes du pouvoir épiscopal; elle voulait, comme la commune, qui jouit de son indépendance dans le groupe national et qui n'a pas toujours recours à l'autorité centrale pour les actes d'intérêt local, elle voulait n'être pas à la merci d'une volonté externe pour le moindre de ses actes d'administration monastique et pour chacun de ses mouvements. Voici l'affaire de l'année 1400.

Au confluent du Therain et de l'Oise, dans l'arrondissement de Senlis et canton de Creil, on rencontre une petite ville et un pays qui a pris, dans ces dernières années, un accroissement considérable par ses établissements métallurgiques, ses forges, ses fonderies, ses laminoirs pour les fers. C'est Montataire, localité autrefois fortifiée, qui a aujourd'hui un château flanqué de tourelles, d'où la vue s'étend sur la vallée. N'est-ce pas dans l'église de Montataire, construction du douzième et du treizième siècle, que retentirent les prédications de Pierre l'Ermite, appelant les populations du Beauvaisis à la première croisade? On le prétend. Mais la question entre l'abbaye de Royaumont et l'évêque de Beauvais, n'était pas là. Il s'agissait de délimiter et de circonscrire les droits respectifs entre des intérêts municipaux et des intérêts plus généraux. Les messieurs de Royaumont, par suite de leurs propriétés territoriales à Montataire, y avaient des droits seigneuriaux; ils avaient créé une chapelle, à leur maison ou hospice de Montataire : on comprend que les religieux de Royaumont aient eu des prétentions à la collation de la chapellenie. Habitués au gouvernement intérieur de leurs maisons, ils revendiquaient une faculté que l'autorité de l'evêque de Beauvais ne leur contesta pas en soi et d'une manière absolue, mais elle voulut régler l'application.

Deux questions étaient suscitées, l'une de droit, l'autre d'opportunité. Que le monastère de Royaumont demandât humblement à l'évêque de se réserver le droit de présentation dans la chapellenie de l'hospice de Montataire, il n'y avait rien que de légitime dans la réclamation. Un cas semblable se présenta pour une localité près Compiègne : lorsque l'église d'Armancourt fut terminée, le même Pierre de Savoisy voulut bien en conférer le titre à l'ecclésiastique présenté par l'abbé du monastère de saint Corneille, de Compiègne, dont la juridiction s'étendait sur ce territoire[1], parce que l'abbé s'était réservé ce droit. Royaumont avait raison de tenir, en thèse générale, à ses droits, à ses franchises, à son individualité, ou à son autonomie. On exposa, de part et d'autre, les droits respectifs, et en 1400, le 8 octobre, intervint un accord entre Pierre de Savoisy, évêque de Beauvais, et Bertrand, abbé de Royaumont, pour cette question du patronage de la chapellenie, fondée à Montataire, dans la maison de l'abbaye de Royaumont. L'évêque de Beauvais, qui représentait la centralisation administrative, alléguait le droit commun et la coutume, pour nommer qui bon lui semblait dans cette chapellenie, fondée dans une localité de son diocèse, en l'honneur de saint Nicolas ; et il pensait n'avoir pas agi sans droit en conférant le bénéfice de cette chapellenie à messire Étienne de Foresta, prêtre. De leur côté, les abbé et religieux de Royaumont prétendaient aussi que c'était à eux à nommer un titulaire dans une chapelle qu'ils avaient eux-mêmes fondée dans leur propre seigneurie ; c'était d'après cette persuasion qu'ils avaient désigné pour chapelain un clerc, nommé Hugon Rotelli. Il fut convenu entre l'évêque de Beauvais et l'abbé de Royaumont que, pour terminer la controverse, éviter désormais

[1] En 1410. Voy. *Ann. du départ.*

Roquemont, n'aurait-elle pas dérogé si elle n'eût point mis sur la porte le mot cité plus haut, emprunté de la liturgie de la messe? Les traits spirituels et piquants ne suffisaient pas à cette génération tourmentée; l'appel à la profanation et au sacrilége était indispensable pour intéresser les âmes d'alors, blasées par tant d'événements et de crimes. Le mot irrévérencieux que Sophie Arnould mit sur sa porte, à Luzarches (*Ite, missa est*) [1], était dans la circonstance, pour les moins clairvoyants l'équivalent des formules grossières par lesquelles on donne brutalement congé aux gens. La comédienne disait aux institutions religieuses du passé : *Passez-moi la porte.* On ignore si Sophie Arnould venait donner, dans la contrée, quelques représentations du drame de madame de Gouges, *le Couvent, ou les Vœux forcés*, joué à Paris en 1792. Elle joua du moins son rôle dans la triste comédie des sans-culottes, comme nous l'apprend un docte historien moderne de Luzarches. « L'effervescence était grande, dit-il; à Luzarches même, il y avait des clubs et même des *tricoteuses;* des motions furent adressées et des députations furent envoyées à la Convention: des membres du comité de salut public vinrent à Luzarches; des arrestations eurent lieu; un détachement de l'armée révolutionnaire fut en permanence; il y eut aussi des fêtes patriotiques, des processions auxquelles la célèbre Sophie Arnould assistait en déesse de la liberté [2]. »

Étrange destinée que celle de cette femme, née en 1744, dans la chambre historique où fut tué l'amiral Coligny, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, et dans laquelle avait été l'atelier de Vanloo, qui passionna longtemps le public parisien par sa noblesse et sa grâce dans la scène lyri-

[1] Sophie Arnould voulait, à cette époque, la *messe épurée*, comme parlait un écrivain de cette époque, dans un écrit du 1er brumaire an VI (1797), signé Sobry.

[2] *Essai sur l'histoire de Luzarches*, par M. Alexandre Hahn, p. 62.

que[1], que la cabale de Gluck commença de huer vers 1777, et qui, à l'âge de cinquante ans, dansait à Luzarches et à Royaumont pour complaire à quelques stupides tyrans qui abêtissaient la France! Soyons pour les progrès de toutes les classes de la société; mais ayons d'abord la dignité de l'homme libre. Cette personne, douée d'un esprit vif et pénétrant, pouvait-elle, quelle que fût son immoralité, ne pas rougir au fond de l'âme des mascarades où on la *forçait* de figurer? L'ombre du roi saint Louis ne lui apparaissait-elle pas dans les cloîtres de Royaumont pour *éveiller* en elle la fibre du remords? On le croirait à voir, neuf ans après, ses dispositions et sa nouvelle attitude. Deux écrivains de notre temps, qui ont voulu rajeunir cette destinée théâtrale d'actrice chantante, d'après sa correspondance et ses mémoires, ont raconté sa dernière heure. La mort venait! « Elles meurent ces femmes qui ›nt tant vécu ! » « Souffrir, mourir, » c'est un triste mot *le* ses dernières lettres. La maladie marchait. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois promettait le pardon à la Ma*leleine*. La Madeleine mourut; elle mourut le 30 vendéniaire an XI (22 octobre 1802)[2]. Royaumont n'était-il our rien dans cette conversion? On a dit que pour le assage de l'impiété à la conversion, il fallait distinguer ntre l'impiété qui est une incrédulité foncière et raisonée, et l'impiété qui est un libertinage des sens, une ›ullition de tempérament; on a remarqué, ajoute-t-on, ı'on ne revient guère de la première, mais que de la :conde on s'en guérit avec les années; qu'on la quitte ı qu'elle vous quitte[3]. Mademoiselle Sophie Arnould rait une confirmation de la prétendue théorie critique s évolutions de l'impiété.

La révolution ne se souilla pas, à Royaumont, par la

[1] *Mercure de France*, août 1758.
[2] Voy. *Sophie Arnould*, par MM. Edmond et Jules de Goncourt Paris, 1857.
[3] Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 458, au sujet d'Alexis Piron.



profanation des sépultures. De tous les abbés de Royaumont, il n'y en a qu'un, dont les restes mortels aient été contaminés par la hideuse main des violateurs des tombeaux, et encore, n'est-ce point Royaumont qui fut le théâtre de cette abominable atrocité. Mgr de Rosset de Fleuri avait été enseveli dans sa ville archiépiscopale. On a remarqué qu'il était le seul archevêque qui, depuis Fénelon, eût été enterré à Cambrai. On l'avait placé dans l'un des quatre caveaux du maître-autel de la cathédrale, auprès de ses illustres prédécesseurs, Fénelon, de Boyas et van der Burch[1]. Mais lorsque la révolution eut atteint son maximum d'emportement, Cambrai fut couvert de ruines et de sang. Le *comité de salut public* prit un arrêté par lequel il ordonna la violation de tous les tombeaux de plomb, pour les convertir en balles. Cette opération se fit à Cambrai sous la surveillance d'un homme connu par son caractère sage et modéré[2]. Tous les cercueils contenus dans les caveaux situés sous le maître-autel étaient déjà chargés sur une voiture et allaient être transférés à la fonderie de Douai, lorsqu'une troupe de brigands (le cinquième bataillon de fédérés), arrivée le même jour [illegible] Cambrai, se jeta sur ces tombeaux, les ouvrit, et traî[illegible] dans les rues les ossements de ces pontifes vénérables. Ces misérables, qui se faisaient appeler l'*armée infernale*, tressaillirent d'une joie féroce en découvrant le corps de l'archevêque de Fleuri, mort en 1781, et qui était encore revêtu de ses ornements pontificaux; ils le traînèrent par les rues en se dirigeant vers la place. Dans le trajet, une main du défunt, encore recouverte de son gant, s'étant détachée, ils la jetèrent dans les magasins des demoiselles Lessieux, maison occupée ensuite par M. Ricq. »

1 *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, par M. Leglay [illegible]

2 [illegible], cultivateur à Saulzoir, juge de paix du canton de [illegible]

jaloux peut-être de priviléges et d'exemptions. Mais on ne voit pas que les moines de Royaumont aient mis dans leurs réclamations ni violence ni opiniâtreté, et il n'y a pas lieu, en cette circonstance, à leur dispenser les duretés d'une impitoyable critique. « Que cette discussion qui alors soulevait tant d'intérêts, tant de passions diverses, dit avec un grand sens un écrivain contemporain, ne nous surprenne pas trop de la part des moines qui, bien qu'ayant fait vœu d'une complète abnégation, ne peuvent se dépouiller absolument des faiblesses propres à tous les hommes. La lutte d'ailleurs, ainsi que l'atteste l'étude des documents qui s'y rapportent, ne sortit que rarement des bornes où elle devait se renfermer. L'esprit de charité et un sentiment de respect venant en adoucir la vivacité apparente; tel abbé ardent à soutenir, comme chef de communauté, les priviléges de son monastère, rendait, en sa qualité de religieux, tous les honneurs dus au rang et à la dignité de son évêque. En résumé, que la question soit jugée au point de vue philosophique ou au point de vue chrétien, elle aura toujours sa gravité devant le tribunal de l'histoire. Pour les uns, ce sera la suite du grand combat soutenu de tout temps entre le principe d'autorité et l'esprit d'indépendance; pour les autres, une preuve nouvelle de l'indestructible unité de l'Église, toujours immuable au milieu des agitations les plus diverses. Ils y verront également le génie de la liberté naître et grandir dans les monastères à côté du génie de la science, et tous deux essayer leur vol sous les cloîtres avant d'embrasser des espaces aussi infinis que la pensée humaine[1]. »

Que de questions sont simples en théorie et enfantent mille difficultés d'application, lorsqu'il en faut venir à la pratique et agir sur des réalités vivantes! Rien n'était plus

[1] *Les Monastères bénédictins d'Italie*, par Alphonse Dantier, t. Ier, p. XXI, introd.



accrédité en spéculation, que la nécessaire subordination des monastères à l'égard des évêques : « Que les moines, dans chaque cité ou campagne, soient soumis à l'évêque[1], » avait décrété l'assemblée de Chalcédoine. « Que les abbés qui méprisent les ordres des évêques ne soient point admis à la communion. » Telle avait été également la décision d'un concile d'Orléans : « Que le monastère et la discipline des moines soient sous l'autorité de l'évêque dans le territoire duquel ils sont situés[2]. » Ce pourquoi un écrivain cistercien, l'auteur de la réponse au livre : *le Véritable gouvernement de l'ordre de Cîteaux*, eut la loyauté, à une autre époque, de reproduire d'excellentes preuves historiques de la soumission primitive des monastères cisterciens à l'autorité de l'évêque, depuis saint Robert jusqu'à la *carte de charité*. Dès le principe, Cîteaux, la Ferté, Pontigny, Morimond ne furent aucunement soustraits à l'obéissance envers leurs évêques. Tels étaient et le droit théorique et la tradition historique. Mais, lorsqu'un détail nouveau se présentait et que le monastère avait à abaisser ses priviléges, la pratique était toujours pénible; on éprouvait des répugnances comme si on eût été à une première expérience.

Mais d'autres causes allaient absorber et épuiser l'activité de l'abbaye de Royaumont, et le quinzième siècle s'annonçait pas sous de brillantes couleurs.

[1] Concile de Chalcédoine en 451, can. IV.
[2] Concile d'Orléans, en 553, c. XXII, — en 554, c. I, II, V.

LIVRE HUITIÈME

Royaumont, de l'an 1400 à 1430. — Gouvernement abbatial de Gilles de Cupé, durant le premier tiers du quinzième siècle. — Le glorieux règne de Charles V n'avait pas réparé les misères publiques. — L'abbaye de Royaumont avait souffert dans son temporel. — Nécessité de rappeler les dernières cinquante années du quatorzième siècle. — Dissensions et cabales pendant la minorité de Charles VI. — Élection de Gilles de Cupé, nouvel abbé de Royaumont, au milieu de la querelle des Bourguignons et des Armagnacs, en 1418. — La France ensanglantée. — Bourguignons et Armagnacs dans le Beauvaisis. — Détails sur l'élection de Gilles de Cupé. — Rôle difficile qui incombait à cet abbé. — Prétentions anglaises sur la France. — Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, s'intitulant rois de France. — L'infâme traité de Troyes, de 1420. — L'abbé de Royaumont forcé, avec une notable partie de l'Ile-de-France, d'adhérer à la domination anglaise. — Il obtient de Henri V trois diplômes. — Souffrances de Royaumont que ces diplômes révèlent. — Nombre des moines diminué. — Analogies entre le moderne président des États-Unis d'Amérique, en 186C, et Gilles de Cupé, en 1418. — Rôle commun de réorganisation intérieure. — Les raisons politiques n'auraient pas manqué à Gilles de Cupé pour repousser le prétendu droit anglais sur la France. — Énumération des difficultés devant lesquelles Gilles de Cupé se trouva placé. — Les événements politiques. — Traces locales de l'ingérence anglaise dans les affaires de Royaumont. — Rente annuelle de cent livres à prendre sur la vicomté d'Arques, fondée par saint Louis, et que le roi d'Angleterre confirme. — Lettres patentes de Henri V en faveur de Royaumont, revisées en 1424 par le duc de Bedford. — Le bourg de Précy-sur-Oise. — Son illustration historique. — Terre et seigneurie de Précy, ôtée à Louis de Précy et donnée, en 1429, par Henri VI d'Angleterre à Lyonnet de Bournonville. — Autres traces de la domination anglaise dans le pays de Royaumont. — Les médailles. — L'église de Boran. — Le *cimetière aux Anglais*, à Viarmes. — Difficulté principale pour Gilles de Cupé : le développement sensible du germe d'altération, d'abord inaperçu, et déposé dès le treizième siècle dans le cœur et dans les ressorts de l'Institut cistercien. — Une ressemblance avec les corps et métiers et les jurandes du moyen âge.

Vers l'an 1418, les religieux de Royaumont procédèrent 'élection d'un nouvel abbé : Bertrand des Petits-Bains nt descendu dans la tombe. C'était une heure solen-



ticulière a une explication, puisque l'armée qui se formait dans l'émigration, pour combattre la république française, s'organisait sous l'inspiration des derniers Condé, et que le mot de « faction de Coblentz » était de nature à provoquer l'irritabilité française.

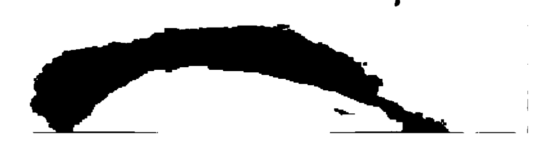
Asnières-sur-Oise fournit un contingent pour les annales de ces temps lamentables, et deux héros de la niaiserie scélérate sont sortis de ses murs. Il y aura toujours, dans les agglomérations humaines, de ces basses individualités que les époques de trouble font apparaître à la surface, comme une impure écume des villes, et dont la destination semble être d'éprouver les honnêtes et bons citoyens. Le premier de ces héros était un assassin, fils d'un Lorrain qui se maria à Asnières. Il avait déjà de mauvais antécédents quand l'occasion s'offrit à lui de faire figure dans les scènes révolutionnaires. Sa théorie morale était celle de l'omnipotence des instincts de la bête, il estimait qu'aucun frein ne devait l'arrêter. Ayant amené sa femme à Paris où il espérait un plus vaste théâtre, il trouva tout simple, lorsque sa femme le gênait, de la tuer en la jetant par la fenêtre sur le pavé de la rue, du haut d'un quatrième étage. Un vieillard, né en 1777, d'un esprit vif, dont on interrogeait les souvenirs relatifs à la révolution, racontait avec horreur, comme un spectacle d'hier, ces épisodes sauvages de la débauche et de la dégradation humaines. Il expliquait que ce citoyen d'Asnières, partisan de la grande vitesse en matière d'assassinat, n'était d'aucun culte, et ne savait lui-même s'il était d'aucun baptême. Cet esprit fort d'Asnières-sur-Oise disait-il, comme Voltaire, « qu'il ramenait sa métaphysique à sa morale? » A-t-on vu ramener un zéro au néant? Karamsin, auteur d'une grande Histoire de la Russie, écrivain touriste, charmant conteur de voyages, qui visitait Paris aux premières années, bientôt si sombres et si menaçantes, du règne de Louis XVI, rencontra peut-être

rougi de marcher en public sans un fastueux cortége d'écuyers, de chevaux et de domestiques, étaient alors dans l'humiliante nécessité d'aller à pied, suivis seulement d'un moine ou d'un valet, et de se contenter de la nourriture la plus frugale. » Dans le reste du royaume, ce n'était que factions dans les villes, divisions dans les familles, brigandages dans les campagnes : les chefs des différents partis arrachaient les villageois de leurs charrues, enrôlaient les paisibles citadins, les forçaient à marcher sous leurs drapeaux ou à se rédimer du service avec de l'argent. Les chefs de ces bandes passaient alternativement du parti du régent (Charles V) à celui du roi de Navarre, suivant la somme plus ou moins forte qu'on leur promettait. Il se rencontrait aussi, parmi ces pillards, des Anglais qui semblaient préluder à la guerre qui allait recommencer[1]. Un rêve unique avait dominé la vie d'Édouard III, c'était de régner sur la France, et il avait imaginé que le seul moyen de parvenir à s'imposer aux Français, était de nous faire le plus de mal possible[2]. Dans le traité absurde que Jean, surnommé le Bon, conclut pendant sa captivité à Londres avec Édouard III, le monarque anglais n'appelait Jean que *Rex Francus*, Roi Français, et s'intitulait lui-même *Rex Francorum*, Roi des Français : distinction dont il comptait apparemment se faire un titre pour s'approprier la couronne[3]. Cette constante préoccupation de faire valoir des droits à la couronne de France se manifesta, sans interruption, pendant cent ans, chez tous les princes anglais. En 1359, Édouard III conservait un vif ressentiment de ce que Charles le Mauvais,

[1] Mézerai, *Hist. de France*, et Anquetil, t. Ier, in-4°, p. 484.

[2] Lorsque le duc de Gueldre, vassal de la couronne, envoya, en 1388, défier Charles VI, on découvrit, dit un historien, que les Anglais lui avaient donné de l'argent et assuré une pension pour déclarer la guerre à la France : ce serait donc un vieux système chez les Anglais, système suivi par eux avec succès, que de payer sur le continent des diversions, à l'effet de garantir leur île.

[3] *Hist. de France*, P. Daniel, VI vol. p. 7. — Anquetil, t. Ier, p. 484.



dans son discours du Pré aux clercs, avait donné à son droit, comme petit-fils de Louis le Hutin, la préférence sur celui de l'Anglais, qui était plus éloigné d'un degré de la couronne, comme petit-fils de Philippe le Bel, et neveu seulement de Louis le Hutin, son fils. Peu de temps après, en 1360, Édouard III s'était installé aux environs de Paris, pillant et brûlant les maisons de campagne des bourgeois, leur coupant les vivres afin de les forcer à se révolter. Il espérait réduire la bourgeoisie par la famine, la garnison des places par des soldes plus fortes; la campagne se soumettrait par la crainte du pillage. Il concluait que la France, déchirée en lambeaux, ne pourrait se dispenser, pour en réunir les pièces, de le placer sur le trône. Ce raisonnement ne manquait pas de probabilités. « La France, dit Mézerai, était à l'agonie, et pour si peu que le mal augmentât, elle allait périr. » Mais plusieurs des conseillers d'Édouard, moins enthousiasmés que lui de son projet de régner en France et de ses espérances lointaines, désiraient vivement qu'il se prêtât à un accommodement; entre autres, le duc de Lancastre, son cousin, dont il estimait la sagesse et les lumières. Survint le traité de Bretigny (près Chartres), en 1360, et l'on sait comme ce traité fut un expédient provisoire.

Il est vrai que le glorieux règne de Charles V vint nous permettre de respirer. Ce fut l'œuvre de ce roi, secondé par le brave Du Guesclin, de chasser l'Anglais de France, et le temps qui s'écoula de l'année 1364 à 1380 fut un temps bien employé. L'astre d'Edouard III avait pâli. Les campagnes de 1370 et 1371 lui furent funestes; et en 1374, il ne restait plus aux Anglais, de leurs conquêtes sous les rois Philippe de Valois et Jean I[er], que la seule ville de Calais. En 1378, Charles V lança nos troupes en Angleterre, parce qu'il fallait reprendre l'offensive et effrayer Londres. Pendant que nos soldats, débarqués au delà du détroit, ravageaient les campagnes et brûlaient

villes, le roi Charles attaquait en même temps en Guyenne, en Bretagne, dans l'Artois, et partout le succès couronnait ses armes ; mais, pour cela, nos plaies étaient-elles cicatrisées? Ce n'est pas à tort que l'histoire a loué la sagesse de Charles V, ce roi intelligent qui s'attacha, dès le début de son règne, dès 1366, à relever l'agriculture et les finances. Le travail paisible des cultivateurs fit renaître l'abondance, et avec l'abondance, la gaieté naturelle à la nation; car, remarque un historien, nul autre peuple « n'oublie plus aisément les malheurs passés ; il ne faut qu'une année d'abondance pour effacer plusieurs années de stérilité. » Cependant, la situation des masses resta toujours également malheureuse. « Il n'y avait, dit le continuateur de Nangis, aucune province qui ne fût infestée de brigands; les uns occupaient des forteresses, d'autres se logeaient dans les villages et les maisons de campagne, et personne ne pouvait parcourir les chemins sans un extrême danger. Les soldats du roi eux-mêmes, qui auraient dû protéger nos paysans et nos voyageurs, ne songeaient au contraire qu'à les dépouiller honteusement. Des chevaliers même, dont je n'ose écrire ici les noms, se disaient amis du roi et de la majesté royale tout en tenant ces brigands à leurs ordres. Bien plus, quand ils venaient dans les villes, à Paris même, chacun les reconnaissait, mais personne n'osait mettre la main sur eux pour les punir. J'ai su entre autres qu'une nuit que ces brigands se trouvaient à Paris avec leurs maîtres, ils essayèrent de piller quelques maisons du faubourg Saint-Germain ; ils furent, il est vrai, arrêtés et enfermés au Châtelet, mais bientôt on les remit en liberté et on les renvoya comme innocents. Quand le roi donna à Bertrand Du Guesclin le comté de Longueville, celui-ci lui promit en retour de chasser du royaume les brigands qui le dévastaient; mais loin de le faire, il permit à ses Bretons d'enlever dans les villages et sur les grands chemins l'argent,

les habits, les chevaux, le bétail, enfin tout ce qu'ils y trouveraient. » Aussi, ajoute un autre historien, tous les voisins de la France regardaient la condition des Français comme la plus déplorable de toutes ; le duc Albert de Bavière, régent de Hainaut, ayant voulu établir dans son pays des impositions et des gabelles à l'usage de France, pour l'aider à soutenir la guerre dans laquelle il s'était engagé contre le comte de Flandre, la ville de Valenciennes refusa absolument de s'y soumettre ; « car, disaient les « citoyens, si nous laissons faire ici ce qui se fait à Paris « et dans le reste de la France, nous serons réduits à la « condition des esclaves, notre industrie sera perdue ; « tous ceux qui se rassemblent ici pour la manufacture « de laine, quitteront notre patrie et passeront en pays « étranger. »

On a résumé cette situation : Edouard III et Artevelt au nord, le prince Noir au midi, le duc de Bretagne à l'ouest, Charles le Mauvais, les *jacques* et les *routiers* au cœur même du royaume ; la noblesse dont le sang s'épuise, le peuple qui s'agite au premier souffle des passions révolutionnaires ; la population rurale précipitée par l'excès de ses maux dans la liberté sauvage que semble lui préparer une imminente dissolution ; un roi dont on paye rançon au prix de la moitié du royaume ; un régent dénué de qualités militaires, et dont les débuts à Poitiers avaient été sévèrement jugés ; partout un découragement immense et une indifférence profonde qui ne laisse pendant longtemps pressentir ni une ressource cachée, ni une dernière étincelle de patriotisme. On n'imagine pas un plus triste spectacle que ce qui était en France à la fin du quatorzième siècle, avant que, pour arrêter cette ruine, la tête de Charles V et le bras de Du Guesclin eussent été mis au service de la nation [1]. Et, comme si ce n'eût pas

[1] V. *Étude sur les fondateurs de l'unité nationale*, par M. de Carné, p. 259.

Lorsque cet insensé d'Asnières traînait dans les rues de la cité l'image du Christ, lorsqu'il balayait le sol avec cette adorable figure, lorsqu'il la barbouillait de fange, savait-il ce qu'il faisait? Que, pour lui-même personnellement, ce citoyen se déclarât affranchi de toute tutelle sacerdotale, émancipé des doctrines cléricales, libre à lui; mais il y a une mesure que la raison commande, et il y a la pudeur de l'histoire. Abstraction faite de la divinité immanente et fulgurante dans le Christ, comment un homme de la classe ouvrière en était-il venu à oublier ce que, à tous les points de vue, nous devons au divin libérateur? N'est-ce pas au souffle évangélique que les populations ouvrières des nations modernes doivent la tendance à faire respecter le principe si salutaire de la *liberté du travail?*

Les faits arrachent l'aveu à tout écrivain indépendant et sérieux : « Si dans le moyen âge, la notion du travail était si différente de celle qui avait prévalu dans l'antiquité, à qui le devait-on? Le travail manuel n'était plus un acte servile; le christianisme l'avait réhabilité, l'artisan et l'ouvrier commençaient à compter dans la société nouvelle. De même que les ordres mendiants avaient relevé la pauvreté, qui, par leur exemple, cessait d'être une marque d'avilissement, de même les ordres travailleurs, avec leurs moines qui bêchaient la terre (cisterciens, bernardins), avaient relevé le travail. L'idée chrétienne jetait ainsi par le monde les semences d'émancipation et d'égalité que devait recueillir la philosophie du dix-huitième siècle et qui contenaient le germe de la révolution. En proclamant l'égalité entre les hommes, le christianisme préparait les voies à la suppression des classes et des castes; en ne reconnaissant devant Dieu que le mérite individuel et en attribuant au travail et à la peine corporelle leur participation légitime aux récompenses qu'il promettait pour l'autre vie, il fondait les principes

aussi Jean, fils de Philippe, duc de Bourgogne et neveu
de Charles VI : deux princes, Louis et Jean, qui allaient
conquérir une lugubre célébrité. C'est que l'on eut la tris-
tesse de retomber bientôt dans une nouvelle régence.
Charles VI ayant épousé la princesse Isabeau de Bavière
en 1392, et, le jeune roi étant devenu fou l'année même
de son mariage, les princes reprirent le gouvernement.
Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, garda l'autor...
jusqu'en 1404, sa vie durant; son fils, Jean sans Peur,
voulant hériter de la prépondérance du père dans le gou-
vernement, rencontra les prétentions du duc d'Orléans,
frère du roi, qui n'entendait céder le pouvoir à personne.
Une terrible rivalité se déclara entre lui et Jean sans Peur;
le 23 novembre 1407, le duc de Bourgogne faisait assas-
siner le duc de d'Orléans. Chose étrange! le duc de
Bourgogne croyait se purifier de son crime par de la fu...
et par de la gloire; il remporta une victoire en 1408 s...
25,000 Liégeois, il accorda certains privilèges aux Pa-
siens et c'en fut assez pour gagner de la popularité.

En définitive, en 1410, l'état de la France était celui...
le roi fou, la reine Isabeau méprisée et incapable, le p...
mier prince du sang souillé d'un meurtre infâme, poin...
gouvernement, mais des partis en armes, la guerre au ...
hors et au dedans[1], l'anxiété dans toutes les âmes. Et c...

[1] Il y eut le parti bourguignon qui chercha sa force principale ...
dans les bouchers et les gens des halles. Il y eut aussi le parti d...
gnacs, ou les vengeurs du duc d'Orléans, qui se rangèrent sous la ...
du beau-père d'un de ses fils, le comte d'Armagnac. C'est que la ...
civile éclata de 1410 à 1412. Les deux factions s'attaquèrent deux ...
firent deux fois la paix; malheureusement l'une et l'autre eurent ...
inspiration de faire des avances aux Anglais, pour mettre de son côté ...
du pays. Il se commit infiniment de meurtres et de pillages dans les ...
pagnes. Armagnacs et Bourguignons se battaient. On prenait part ...
cause pour les uns ou pour les autres. Un jour c'était les Armag...
commettaient des atrocités; d'autres fois les hommes de modérat...
laient les Armagnacs pour arrêter les excès de la populace et des B...
gnons. C'est donc vers 1411 que les horreurs de la guerre civile ...
commencé à se faire sentir. Les Armagnacs se rassemblaient au delà
Loire, où ils pillaient les campagnes. Les Bourguignons étaient en ...

bleau rétrospectif de la situation de la France était nécessaire pour répandre du jour sur le sens de l'élection de Gilles de Cupé et de son élévation à la dignité abbatiale de Royaumont. Après être sorti des agitations du quatorzième siècle, le pays d'Asnières-sur-Oise, de Royaumont et de Beaumont était retombé dans le chaos au commencement du quinzième siècle. L'abbaye, en nommant le nouvel abbé, crut avoir proclamé un restaurateur du monastère. Il y avait en effet, moralement et matériellement beaucoup à réparer ! Déjà les prolégomènes de l'amoindrissement et de la tristesse générale avaient été posés dans le cours du siècle qui finissait à peine ; l'ordre des cisterciens en masse était en souffrance ; tellement que le chef de tout l'ordre de Cîteaux, Jean V, de Buxières, dit de la Tour d'Auvergne et qui était revêtu de la suprême dignité abbatiale en 1359, avait cru devoir demander à Rome la faculté, pour tous les monastères bernardins, d'ériger des chapelles et des autels dans les *granges* des monastères, *in grangiis monasteriorum*. Le pape Urbain V accorda cette faculté par une bulle de 1363; elle témoigne des difficultés inextricables, des gênes qu'on éprouvait en France pour aviser à l'observation des devoirs monastiques[1], par suite des guerres des Anglais et des discordes civiles. C'est dans le même but, que le même pontife donna une bulle datée d'Avignon, également de l'an 1363, permettant aux abbés qui, par ces temps de guerres, étaient forcés de se retirer dans les forteresses et les châteaux, d'y avoir des autels portatifs pour y dire la messe, sans préjudice néanmoins des

ce fleuve, où ils ne se faisaient pas faute de ravager les provinces sur leur passage. Quand les armées se réunirent autour de Paris, elles étaient, dit-on, chacune de cent mille hommes. L'armée des Armagnacs était composée surtout de Poitevins, de Tourangeaux, de Toulousains, de Bordelais, de méridionaux. — Le duc de Bourgogne réunissait sous ses drapeaux les Français septentrionaux, Picards, Champenois, Lorrains, Artésiens et surtout Flamands. Ce prince doit être *marqué de flétrissure* pour avoir le premier appelé les Anglais dans cette guerre.

[1] *Gallia christ.*, t. v.



le résultat qu'on voulait atteindre. Tandis que les explosions faisaient sauter à peine quelques fragments de la splendide basilique, la masse restait entière et semblait ne pouvoir être ébranlée dans les fortes assises horizontales de pierre qui la soutenaient depuis l'an 1228. On abandonna forcément la méthode de démolition par la mine; ni l'acquéreur de l'abbaye, ni les ouvriers de Royaumont n'étaient tenus de savoir en 1792 toute la force de compressibilité et d'explosion de la poudre, que l'on ne connaît qu'imparfaitement même de nos jours. On renonça au système qui consistait à éventrer les murailles de l'église, en produisant cette meurtrière et irrésistible dilatation de gaz, cette effrayante poussée de gaz qui a lieu lorsque la poudre étant enflammée subitement, ces gaz sont comprimés dans un espace 100 fois, 1,000 fois, 4,000 fois trop resserré.

Mais d'abord pourquoi démolir cette belle église? Tous les édifices de France n'ont pas disparu. Plus d'une abbaye échappa au désastre, par exemple l'église de l'abbaye cistercienne de Pontigny; par exemple encore, l'église de l'abbaye bénédictine de Saint-Benoît-sur-Loire. Aussi la question de responsabilité se pose immanquablement aux yeux de tous, au sujet du marquis de Travannet, acquéreur de Royaumont; et l'on s'explique qu'au premier moment, avant la connaissance des faits, on s'abandonne à l'entraînement de l'indignation pour condamner M. de Travannet, au nom des arts, au nom de la religion, au nom de la conservation des richesses historiques de la France, au nom de saint Louis enfin. Toutefois après l'éclaircissement des faits, après l'étude du dossier de M. de Travannet, l'histoire l'absout de la démolition de l'église de Royaumont, parce qu'il n'a pas dépendu de lui qu'il en fût différemment. L'autocratie de la commune de Paris mit la main à cette désastreuse affaire. N'était-ce pas le temps où la commune de Paris voulait détruire la

de saint Louis allait dépérissant. Aussi le chapitre général, tenu au mois de septembre 1400, s'émut de l'état de ruine où était tombé Royaumont. Il décida un subside de charité pour rétablir la splendide église de ce monastère dans sa légitime convenance[1]. Mais il n'y avait pas que le côté matériel de Royaumont qui était en souffrance; que l'on juge aussi de ce que l'état moral de Royaumont laissait à désirer au commencement du quinzième siècle, par une conséquence fatale de la situation politique de la France et du trouble social. Les seigneurs du temps n'en étaient-ils pas venus à considérer Royaumont comme un agréable terrain de manœuvres, comme un Longchamp, un steeple-chase, un lieu pour les courses? L'infortuné Charles VI, informé, dans l'un de ses rares intervalles de raison, que ses chevaliers et chambellans, « de Garancierces le jeune, le sire de Boqueceux, François « de Gringuaulx et autres, s'étaient proposé de faire des « joûtes ou faits d'armes au lieu de Royaumont et l'avaient « fait crier et publier en plusieurs lieux, craignant que « les joutes n'excitassent entre eux des rixes et des que- « relles, fit faire défense à ces chambellans et à tous autres, « de faire des joutes, par ses lettres du 27 janvier 1405 « adressées au parlement et au prévôt de Paris[2]. »

L'histoire attache donc de l'importance à la nomination du personnage qui devait être appelé à porter, dans le commencement du quinzième siècle, le lourd fardeau des destinées de Royaumont. Aussi ne doit-on pas omettre de suivre, pas à pas, tous les détails du cérémonial de cette grande opération électorale des monastères, à une époque si sombre de nos annales et quand le poste d'abbé de Royaumont n'était pas sans péril. Le jour de l'élection du successeur

[1] *Inventaire de la manse conventuelle de Royaumont*, aux *Archives de Seine-et-Oise*. Un parchemin renfermait cet acte d'appel, pour un subside en faveur de l'église de Royaumont, qui était à réparer en 1400.

[2] *Recueil des ordonnances*, t. IX, p. 105. — Dom Grenier, vol. CCXV.

Puis vint le moment solennel et décisif de la bataille gigantesque engagée avec un colosse de six siècles. On donna un signal, et tous à la fois, comme un seul homme, les ouvriers démolisseurs, placés à distance, imprimèrent une secousse des plus violentes à la partie amincie de chaque pilier, de manière à la faire voler en l'air, à la soustraire de sa place avec la promptitude de l'éclair, et à troubler ainsi brusquement l'équilibre du géant [1]. Ce moment, qu'il faut placer au commencement de l'année 1792, fut le Waterloo de l'œuvre si regrettable de Pierre de Montreuil. Les colonnes qui soutenaient le poids immense de la grande voûte de Royaumont, violemment ébranlées, abandonnèrent dans une effrayante oscillation la ligne verticale, et ce fut alors la grande déroute d'une armée de gothique architecture. On vit au milieu d'un craquement indescriptible, les poutres qui soutenaient la charpente immense sortir de leur encastrement, les murs de la basilique se fendre et s'ouvrir, les voûtes, la toiture, le lourd clocher, se précipiter comme de grands quartiers de roches descendant d'un pic des Pyrénées, et tomber en avalanches sur le marbre du pavé, avec des gémissements terribles, pareils à ceux que poussaient les Gaulois, nos ancêtres, luttant jadis dans ces mêmes lieux contre les légions romaines. Il y avait de quoi devenir fou de douleur, quand la partie culminante du monument fut tombée, quand tout l'édifice s'écroula avec les mugissements d'une violente canonnade, quand les voûtes, les charpentes, les colonnes, les arcades, les galeries se détachèrent de toutes parts pour joncher le sol comme les cadavres d'une armée massacrée. L'église de Royaumont succomba. Mais on aura toujours de la peine à absoudre l'acquéreur de l'abbaye, homme d'esprit et excellent politique. La postérité vou-

[1] Il suffisait d'ébranler un seul pilier pour renverser le dôme et la voûte de l'église.

heur aux provinces qu'ils traversaient! « Les pauvres laboureurs qui avaient recueilli leurs grains, dit un historien du temps, n'en avaient que la paille ; s'ils en parlaient, ils étaient *battus ou tués*. Les viviers étaient mis à sec, les maisons abattues pour faire du feu. Les Anglais qui ravageaient la France, n'y pouvaient faire plus de mal que les soldats français y en faisaient. » [1] Cela était vrai pour les abbayes, comme pour les habitants des campagnes en général. Au milieu de quelles transes se faisait donc l'élection de 1418! Si l'on se borne à Senlis, puisque Royaumont était du ressort de ce bailliage, cette cité n'était-elle pas le triste objet de dispute entre les Bourguignons et les Armagnacs, qui traversaient sans cesse le pays de Royaumont comme des vagues, tantôt ascendantes, tantôt descendantes? En 1412, les d'Orléans reprenait Senlis. En 1413 et 1414, c'étaient au contraire les Bourguignons qui ne manquaient pas de ravager le pays ; puis, après, reparaissait le roi Charles VI, qui rentrait dans Senlis, dont il faisait son quartier général. Et lorsque le nord s'apaisait, l'orage éclatait au sud ou à l'ouest de Royaumont; le théâtre de la guerre civile était transporté ou à Pontoise ou à Beaumont. En 1417 et 1418, on avait vu des horreurs à Paris ; d'infâmes cruautés furent commises en même temps entre Paris et Senlis, parce qu'on s'était attendu au pillage de la ville des Sylvanectes, quand Charles VI en faisait le siége; « vrai fut que les anciens desdits gens d'armes furent plains de si grande cruauté et tyrannie, qu'ils rôtirent hommes et enfants au feu, quand ils ne pouvaient pas payer leur rançon » [2] Deux années auparavant, le terrorisme avait éclaté par l'ouest, par Beaumont-sur-Oise; ce qui est avéré, c'est qu'en 1416, les Bourguignons s'emparèrent du château de Beaumont,

[1] *Hist. de France*, Mézerai, et Anquetil, t. I, p. 551.
[2] *Journal de Paris*, sous le règne de Charles VI, p. 36.

d'après un passage des registres du Parlement: « Du jeudi 15 août 1416, — ce jour, ne fut point plaidoyé, pour ce que les Bourguignons..... pillèrent et robèrent le plat pays, puis la porte Saint-Denis jusques à Dompmartin et Beaumont-sur-Oise ; et se retrahirent comme l'on dict, audit Beaumont, et prindrent le chastel et tuèrent grand nombre d'hommes et de femmes, et puis s'en allèrent par le pont[1]. » Mais la grande anxiété venait du côté des prétentions anglaises. Depuis l'année 1415, le roi d'Angleterre, Henri V, prenait le territoire de France comme un terrain de manœuvres militaires où il venait s'exercer à nous vain...

Quand on procéda à l'élection du nouvel abbé de Royaumont en 1418, et que le président de cette assemb... d'électeurs leur adressa un allocution sur les nécessi... des temps présents, il n'était pas possible d'écarter l'ima... des récentes victoires des Anglais. Le cœur de la Fr... saignait encore ; Henri V avait débarqué à Harfleur, ... 1415 ; il avait gagné, grâce à notre indiscipline, la ... meuse bataille d'Azincourt ; de plus, nous avions p... en 1417 la ville de Caen, une des clefs de la Norman... Comment oublier que Henri V exécutait inébranlablem... et méthodiquement son programme réfléchi de conq... progressive de la France entière, et que sa manière de ... céder trahissait l'impertinence hautaine d'un person... n'ayant rien à redouter, attendu que les ducs de Bre..., d'Anjou et de Bourgogne avaient signé avec lui des tr... de neutralité? N'était-ce pas la connaissance de l... bouleversé de la France, qui avait stimulé l'hum... guerrière de Henri V, une année après son avènem... trône (10 juillet 1414)? Depuis les grands pillag... siècle précédent, il savait qu'une guerre avec les Fr... était populaire en Angleterre, et il avait pensé dès l... revendiquer inopinément la couronne de France et ...

[1] Félibien, *Hist. de Paris*, pr. t. III, 562.

pendances diverses, comme héritier d'Isabelle, fille de Philippe IV. Les ministres français pouvaient répondre qu'il n'était pas le représentant légitime de cette princesse. Les rois d'Angleterre, en effet, réclamaient la couronne de France sous prétexte qu'elle leur était dévolue par les femmes; dans cette hypothèse même, elle n'appartenait pas à Henri, mais au comte de March. En toute condition, les ministres français avaient regardé la réclamation de Henri V comme une insulte à l'indépendance nationale et n'admirent même pas que l'on songeât à la discuter. On avait ouvert néanmoins des négociations dans lesquelles on fit des propositions et des offres, dont la main de Catherine, fille de Charles, était un des chapitres. Et comme on ne put s'entendre, Henri avait annoncé son intention de soutenir son droit par les armes : il voulait décidément ceindre son front du laurier des conquérants. Les premiers mois de 1415, il ne parlait que de recouvrer son héritage par l'épée, ne cessant de répéter que la couronne de France lui appartenait et qu'il saurait bien l'arracher à son injuste possesseur. En 1418, les débuts de son œuvre de conquérant lui avaient réussi, en partie, du côté de la Normandie.)r, c'étaient ces sombres perspectives du monde politique, lont on retrouvait des reflets indirects dans l'allocution de a cérémonie d'élection de 1418, dont il faut reprendre la uite.

L'allocution du président terminée, tout le monde se ɔva avec révérence pour se mettre à genoux; et, pendant e temps, les cœurs étant absorbés en Dieu, le prieur ntonnait l'hymne *Veni creator Spiritus*, cette sublime invocation adressée à l'Esprit de lumière et de conseil. près cette hymne, les religieux de Royaumont rentrèrent ne seconde fois dans l'absorption de la prière et du reıeillement, demandant à Dieu de les éclairer de sa luière pour le choix qu'il importait de faire dans des rconstances aussi graves ; ils implorèrent en même temps

ment avec force contre le principe de l'aliénation elle-même. Une haute pensée de prévoyance et de conservation avait inspiré cette sévère défense de toute aliénation; c'étaient des garanties de durée que les constitutions cisterciennes voulaient assurer aux fondations émanées de siècles antérieurs. Mais dans quel temps plus critique a abbé eût-il à prêter serment? Et dans quel déplorable état l'abbé de Royaumont recevait-il l'héritage sacré de saint Louis? Le nouvel abbé jura, cependant, sur les saints Évangiles, d'employer son pouvoir à maintenir les d... du monastère, à faire vivre les coutumes ecclésiastiques et à révoquer toute aliénation de bien qui aurait été ... illégalement. Mais à peine Gilles de Cupé avait-il *fa... fidélité* (fecit fidelitatem), que la guerre reparaissait ... toutes parts aux portes de Royaumont et venait remettre en question les localités où se trouvaient les propri... territoriales de l'abbaye. Bientôt Henri V assiégeait Rouen[1] et faisait marcher 3,000 soldats sur Pontoise sous la conduite du duc de Clarence, son frère. Rouen et Pontoise tardaient pas à succomber, et le chemin de Paris ... ouvert aux Anglais; l'infatuation britannique ne ... naissait plus de bornes. Pour surcroît, le roi d'Angleterre exploitait savamment la lutte persévérante Bourguignons et des Armagnacs. On n'en finissait d'entrevues amicales, de ruptures, de nouveaux p... de réconciliation et de nouvelles brouilles. Un d...ment fatal amena une explosion.

Le duc de Bourgogne, après une dernière réconcili... étant retourné aux Anglais, les hommes détermin... entouraient le jeune dauphin, futur Charles VII, r...rent d'en finir à leur manière avec ce prince, qui p... d'un moment à l'autre, livrer le royaume aux étra... Le 10 septembre 1419, le duc de Bourgogne, invité.

[1] En 1419.

en 1418; alors le nom de Gilles de Cupè fut proclamé comme abbé de Royaumont. Ce Gilles de Cupè était-il entré jeune en religion? quelle était cette nature d'homme? voyait-il son nom sorti du scrutin, et se trouvait-il placé à la tête de ses frères à cause de ses talents? était-ce de ces hommes qui ne veulent se laisser devancer par aucun dans les âpres sentiers tracés par la règle? est-ce son mérite seul qui l'avait fait élire abbé?

Quand l'élection fut consommée, le prieur de Royaumont conduisit le nouvel élu à son siége d'abbé, dans l'église; tout le monastère suivait. Il était dans le cérémonial qu'on le menât ensuite à l'autel prendre le bâton pastoral, symbole de la dignité abbatiale. Pendant cette marche, on chantait *Exurgat Deus*. Lorsque l'élu était à son siége, on entonnait l'hymne *Te Deum laudamus;* et c'est pendant cet hymne que tous les frères venaient embrasser le nouvel abbé. En tout temps, les cérémonies qui vinrent ensuite avaient de la signification; mais elles étaient importantes surtout en 1418. Un point du rituel empruntait des circonstances politiques un triste à-propos. Les règlements de Benoît XII dans sa bulle de 1335, relative aux cisterciens, prescrivaient, au chapitre II, que « tout nouvel abbé devait prêter serment de conserver les biens de son monastère avant de prendre possession; » ils marquaient aussi « la manière de faire des aliénations, si a nécessité l'exigeait[1]; » mais ils s'élevaient préalable-

noines, leur disait: « Je vous en conjure, au nom de votre jugement éternel, au nom de la foi que vous devez à Dieu, au baptême et à saint Benoît, déclarez-nous les empêchements, si vous en connaissez, qui s'opposent cette élection. » Si aucun assistant ne prenait la parole, le prieur disait: Vous le voulez donc! ce choix vous agrée? — Oui, nous le voulons; cet bbé nous agrée. — Eh bien, acceptez-le donc, » disait le prieur; et l'élecon était terminée.

[1] Quilibet abbas, antequam abbatiæ suæ vel administrationi hujusmodi immisceat, juramentum præstare ad sancta Dei Evangelia teneatur... uod possessiones vel jura ad suum monasterium pertinentia non vendet, ec alienabit, nec impignorabit, neque de novo infeudabit, nec per aliquem odum donabit. (*Éclairciss. privil. de Cîteaux*, p. 53.)



moines, et traversées par une petite rivière, qui, près de là, se jette dans l'Oise.

« L'établissement fondé à Royaumont est l'un des plus considérables de la France, dans son genre; le village compte une population de plus de 400 habitants[1]. »

Mais voici venir la deuxième période de Royaumont au dix-neuvième siècle, et bien qu'aucune voix ne fasse entendre une parole d'espérance sur l'abbaye de saint Louis, bien qu'aucun Tosti ne prophétise la résurrection bernardine[2], la période des Vander Mersch donnera cependant quelques faibles gages pour le retour des moines du bon vieux temps. Royaumont sera encore livré à l'industrie des hommes; mais on fera, sans en avoir conscience, la liquidation matérielle et morale des droits anciens et nouveaux; on préparera, par des transactions devenues nécessaires pour des économistes et des financiers, le chemin de retour au vieux Royaumont; il faudra que ces belles décorations de pierre, ces salles capitulaires, ces réfectoires gothiques, ces cellules, ces cloîtres du treizième siècle servent encore à abriter des foyers d'instruction et des asiles de sainteté.

II. *Période des Vander Mersch.*

La situation provisoire de l'abbaye de Royaumont allait entrer dans une nouvelle phase; et c'est ici le lieu de suivre avec détail deux évolutions parallèles et simultanées d'événements, l'une au nord, l'autre au midi, parce que

[1] *Hist. de Paris et des environs*, p. 181. édit. de 1855.

[2] « Croyez-moi, écrivait le P. Tosti, moine du Mont-Cassin, en 1861, à M. Dantier, la suppression est quelquefois un remède violent qui rend la vie à une congrégation religieuse, et les membres viciés que l'on retranche à ce corps alangui et souffrant, le font renaître plus tard avec une nouvelle vigueur. Le monachisme est né de Dieu, et c'est Dieu seul qui peut lui rendre la vie. J'ai l'espoir que, si nous sommes coupés, retranchés de l'arbre bénédictin, nous renaîtrons un jour. »

l'on saisira mieux la connexité des choses dans leurs rapports futurs avec l'œuvre de reconstruction de l'établissement de saint Louis d'après ses premières bases. Deux figures doivent être crayonnées, celle de Mgr Mazenod et celle de M. Joseph Vander Mersch. Il est indifférent de commencer par la Provence pour aboutir à la Flandre française, quoique dans l'ordre des temps, le Nord ait précédé la Provence; il n'y a qu'à laisser les faits s'enchevêtrer dans leur développement naturel. On peut seulement constater dès le début que des deux restaurateurs futurs de Royaumont, l'un participa sinon dogmatiquement, du moins en pratique, à l'esprit sceptique de son temps, et que l'autre offrira le type de ces hommes à grande foi, comme on en rencontrait dans la France ancienne.

On pouvait voir, le 5 juin 1860, à l'église de la Madeleine à Paris, un évêque vénérable, bénissant le mariage d'un prince de Polignac avec mademoiselle Mirès [1]. Ce prélat se nommait Mgr de Mazenod, évêque de Marseille. C'était un homme d'une haute taille de près de 5 pieds 10 pouces, et dans les convenables proportions de sa riche stature. Il portait le pallium que lui donna notre saint-père le pape Pie IX, en 1851, en considération de ses belles et nombreuses œuvres. Ses yeux, d'une légère teinte bleue, dans lesquels on eût dit que se reflétait le beau ciel de Provence, mais inclinant un peu sur le brun, exprimaient tout ce qu'il y avait de paternité, de dévouement et de bonté dans cette nature d'élite. Mgr de Mazenod, qui, de manières avait excellemment ce qui distingue le grand seigneur, n'en était pas moins d'une simplicité exquise; vieillard d'une

[1] Les registres des mariages de l'église de la Madeleine renferment l'acte du mariage du 5 juin 1860, entre M. Alphonse-Armand-Charles-Georges-Marie, prince de Polignac, fils de défunt Auguste-Jules-Armand-Marie, prince et duc de Polignac et de Maria-Charlotte Parkyns; et Jeanne-Émilie Mirès, fille d'Isaac Mirès et de Jeanne-Julie-Clarisse Laclairgerie.

nuance délicate et jalouse que nous attachons aujourd'hui à l'idée de patriotisme. Si les Anglais laissaient à nos anc-tres « la vie, la liberté, les lois, les biens, la religion, toutes les grandes choses, » la question devient embarrassante. Au quatorzième et au quinzième siècles, sous le régime féo-dal, le sentiment national commençait bien à se prononcer mais il n'y avait pas encore une France compacte te... que nous la voyons. Le roi, la royauté, sous la féodalit n'étaient pas ce qu'ils ont été depuis. Jusque-là, que tel p-tendant ou tel autre gouvernât à Paris, la différence n... vait pas paru immense dans le système féodal. Fran... et Anglais trouvaient chacun des éléments très-div... peu assimilés sur leurs territoires respectifs, et quant : haine de Français à Anglais, elle n'existait pas encore. moins avant la fin du quatorzième siècle. Le régime f... entraînait une mobilité inévitable, en vertu de laq... ne trouvant pas, dans l'ordre des intérêts individ... tout ce que l'on se croyait en droit d'attendre sou... suzerain, on passait, sans autre formalité, sous un... suzerain. Avoir pour chef un prince de ce côté-... de l'autre côté de la Manche, ne paraissait pas, à l'é... féodale, l'énormité qui serait réelle dans les temps... dernes, où l'unité nationale est fortement caractéris... où le sentiment national a sa raison d'être devant u... trie homogène.

Toutes choses égales d'ailleurs, Égidius a C... été, par le sentiment religieux, mieux placé que p... pour donner un haut exemple dans les crises su... réservées au patriotisme. Quand il s'agit de repou... domination étrangère, quand il faut choisir d'être e... de subir le joug du dehors, ou d'exposer sa vie alors qu'il faut la grandeur d'âme, et cette élév... pensées, fondée sur les croyances immortelles, marchande pas avec la chance de perdre une vie ép... « Les principes de cette religion, bien gravés dans l...

dit Montesquieu, seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des États despotiques[1]. » L'abbé de Royaumont, bien solide dans ses idées de moine bernardin, était plus à même de professer le patriotisme des heures critiques de la France, parce que, par ses principes et par le mobile de sa vocation, il était plus apte à mépriser une condition de vie nationale qui eût été humiliante et dégradée.

Faut-il pardonner à ce moderne qui demandait si les moines avaient une patrie[2]? Après tout, Voltaire mourut avant d'avoir vu l'attitude des moines espagnols, alors que les armées du premier empire napoléonien traversèrent l'Espagne pour l'assujettir au joug de la France. On a bien dit, dans nos dernières époques, que la religion chrétienne, en nous représentant le ciel comme notre *vraie patrie*, nous détachait absolument de celle que nous avons sur la terre, et nous faisait négliger les devoirs de la société civile. Chimère que ces fantômes de difficulté; puisque une des conditions fondamentales pour arriver aux récompenses célestes est d'observer d'abord tous les devoirs à l'égard de la société et de la patrie terrestre. Le christianisme ne fait qu'une chose, il ennoblit le patriotisme, lui ôte son caractère farouche et exclusif; il tempère par ses effluves ce qu'il y aurait d'exagéré dans l'orgueil national[3].

Quoiqu'on ne possède pas de documents sur la physionomie et l'individualité morale de celui qui occupait le siège abbatial de Royaumont, de l'an 1419 à 1440, cependant, quelques courtes lignes venues jusqu'à nous sont

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXIV, chap. VI.
[2] Voltaire, *Dict. philos.*
[3] Le patriotisme des Grecs leur faisait regarder comme barbare et ennemi tout ce qui n'était pas Grec : l'orgueil des Romains les porta à vouloir imposer leur capitale au monde entier.



pleines de choses. Gilles de Cupè, au rapport des bénédic-tins de la *Gallia christiana*, adhéra à la domination an-glaise par un acte du 29 janvier 1421 [1]; aussi obtint-il du roi d'Angleterre Henri V, qui s'intitulait en même temps *roi de France*, trois diplômes : 1° un diplôme pour la res-titution des biens qui avaient été enlevés à l'abbaye pen-dant les guerres ; 2° un autre diplôme pour la confirmati des possessions de l'abbaye ; 3° un troisième diplôme p que la libre direction du monastère de Royaumont assurée à l'abbé : *de Non molestando abbate* [2]. Ces trois di-plômes révèlent trois grandes particularités sur les s frances de Royaumont : 1° ils indiquent expressément q l'abbaye ou ses territoires avaient été pillés et mutil 2° ils sont la preuve que, dans la commotion produite la guerre civile et par la guerre des Anglais, les propri du monastère étaient, avant l'avénement de Charles V dans un état tellement précaire, qu'il fallait une nouv consécration des titres pour en assurer la tranquille p session ; 3° enfin, il ressort de ces diplômes qu'on singulièrement porté atteinte à l'indépendance intéri du monastère. Il y eut une heure où Royaumont n'était libre de vivre de sa vie intime. Les changements de vernement, l'introduction d'un prince étranger sur trône de France, en amenant de nouvelles figures, ét venus mettre des entraves à l'administration intérieu Royaumont ; les religieux n'étaient pas maîtres chez mêmes. Ou Anglais, ou Bourguignons, ou Armagn avaient voulu se mêler des affaires du monastère, si que Gilles de Cupè eut à demander que l'abbé de R mont retrouvât la liberté pleine et entière de gouv l'abbaye selon le droit cistercien.

Il est impossible de ne pas s'apercevoir que la p

[1] *Gallia christiana*, t. IX, art. *Regalis Mons*. « Egidius de Cupe glorum clientelam professus est 29 januar. 1421. »

[2] *Ibid.*

bien. Sa langue maternelle était le flamand-hollandais; mais il est inutile d'ajouter qu'on lui imposa pour première nécessité de son instruction classique de savoir à fond la langue française.

Les troubles qui survinrent dans les Pays-Bas autrichiens, en 1789, par suite des réformes de l'empereur Joseph II, interrompirent les études classiques de Joseph Vander Mersch. Il alla rejoindre, à l'âge de dix-sept ans, comme volontaire, son oncle, Jean-André Vander Mersch[1], qui organisait aux environs de Bréda l'armée insurgée brabançonne, dont il fut nommé le commandant en chef. Son oncle en fit un de ses officiers d'ordonnance; le jeune Joseph faisait ainsi partie des trois mille hommes qui battirent complétement les Autrichiens à Turnhout, le

[1] Jean-André Vander Mersch naquit à Menin, le 10 février 1734, d'une famille anoblie. Après avoir fait des études, particulièrement dirigées vers les mathématiques et la géographie, il entra dans le régiment de la Marck, au service de France, en qualité de volontaire. Les campagnes de la guerre de Sept ans lui fournirent de nombreuses occasions de signaler son courage, et bientôt on ne le nomma plus que le *Brave Flamand*. Toujours au fort de la mêlée, il reçut quatorze blessures, dont cinq à la tête. Sachant unir la prudence à l'intrépidité, il commanda des corps assez considérables de partisans. Ses principaux faits d'armes furent la prise de la ville et du château d'Arensberg, en 1759; celle de Hesse-Cassel, où l'artillerie, des munitions, des vivres et un grand nombre de prisonniers tombèrent dans ses mains, en 1761; l'attaque inopinée du village de Bozenzeel, dans lequel il s'empara de plusieurs pièces de canon et fit mettre bas les armes à douze cents hommes; enfin les combats de Werle et d'Hexter. Il parvint, en moins de cinq années, au grade de lieutenant-colonel de cavalerie, et reçut la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille.

Néanmoins, diverses injustices le décidèrent à passer, en 1778, au service d'Autriche, et malgré la protection du général Wurmser, il ne put obtenir d'abord le rang de colonel. Pendant la courte guerre, que termina le traité de Teschen, Vander Mersch se rendit maître d'Habelschwert et de Graffenort, en Silésie. La paix le ramena dans ses foyers avec le titre et la pension de colonel. Il trouva le bonheur dans le mariage, et vécut à la campagne, partageant ses loisirs entre l'éducation de son fils et les soins de l'agriculture. Les innovations introduites par l'empereur Joseph II dans le gouvernement des Pays-Bas, ne tardèrent pas à mécontenter les divers ordres de l'État. Le feu de la discorde fut encore attisé par la Prusse, l'Angleterre et la Hollande; une armée s'organisa dans les environs de Bréda; Vander Mersch fut choisi par les chefs de l'insurrection (Vonck, van der Noot et van Eupen) pour la commander.



trale à Royaumont, en faisant à chaque chose sa part de responsabilité. Gilles de Cupé apparait comme ces hommes des concordats, dans les débats du sacerdoce et de l'empire, qui viennent, après les écroulements, sauver ce qu'ils peuvent de l'incendie et de la ruine. Ce sont les majestés du malheur qui traitent avec les conquérants pour leur disputer quelques lambeaux du patrimoine héréditaire. Ils sont les lignes de démarcation qui, dans le courant des siècles, servent à marquer un passé qui finit et une époque radicalement nouvelle qui commence.

La part des supérieurs doit être dite comme celle des simples moines, si l'historien veut constater d'une manière intégrale le mouvement de déclin de Royaumont. L'histoire doit les faits, c'est-à-dire la vérité, à tous. dans le dénombrement des faits qui contribuèrent . décadence de Royaumont, il est juste de dire que Royaumont lui-même fut moins une cause active qu'un simple instrument passif, dans l'ouvrage de son propre relâchement. Dès le treizième siècle, il fallut toucher à la *carte de charité*, l'un des statuts fondamentaux de l'ordre. \ la faute? Les circonstances amènent quelquefois meilleurs esprits à voir différemment sur le même .. et sous le pontificat d'Urbain IV, il y eut, en effet, divisions sur la manière d'interpréter la *carte de charité*. Les divisions sont toujours regrettables, et i. nécessaire que le pape y mit fin. Le souverain p nomma pour arbitres du différend, Nicolas, év Troyes, Etienne, abbé de Marmoutiers, et Gode Beaujeu, confesseur du roi saint Louis. La quest tant pas vidée à la mort d'Urbain IV. Son successeur ment IV, voulut en 1265 remédier aux suites fâ que pourraient avoir ces diversités. Il ordonna de Citeaux, aux quatre premiers abbés, et à p abbés et religieux de cet ordre, de le venir tr Pérouse; il entendit les explications de tous, et j

mula un règlement ; il ne changea pas les observances, mais il interpréta ou changea quelques points de la *carte de charité*, relativement au gouvernement de l'ordre et à la juridiction des supérieurs. Ce règlement ou cette constitution, appelée dans l'ordre *la Clémentine*, acceptée par les abbés dans Pérouse, fut ensuite unanimement reçue dans l'ordre. Qui sait si, dans l'avenir, cette *Clémentine* ne contenait pas des principes qui deviendront funestes? Toujours est-il que, quatre années après, dans un essor de rénovation, on décida, au chapitre général de l'an 1269, que l'on ferait un recueil de toutes les ordonnances des chapitres généraux célébrés depuis le commencement de l'ordre jusqu'à cette année. Ce mouvement, cette ardeur pour le maintien de l'antique discipline, était un acte des plus louables; et toutefois, il témoignait de cette activité d'un malade qui commence à se sentir dans un état anormal et qui met tout moyen en réquisition, avec une avidité fébrile, pour assurer la guérison; les symptômes eux-mêmes de vitalité deviennent des révélations d'un germe de maladie cachée. On jetait à bas, dans les règlements de 1269, toute espèce de privilége ou d'exemption personnelle qu'un individu quelconque de l'ordre aurait obtenue jusque-là : il y avait donc des religieux qui s'étaient placés en dehors des règles communes de l'ordre. Plus étaient sévères les mesures nouvellement adoptées sur l'article spécial de l'abstinence de la viande ou du maigre, plus il devient évident que certains monastères s'étaient déjà éloignés plus ou moins de l'esprit des fondateurs de Citeaux.

Tandis que Royaumont était, à la fin du treizième siècle, dans toute la floraison de sa verte jeunesse, il n'en était pas de même pour la plupart des abbayes ses aînées. Dans le commencement du quatorzième siècle, on avait pu remarquer une notable altération de l'antique esprit, de l'antique ferveur des premiers Pères de l'ordre. De même

que la fièvre est le signe symptomatique de l'état maladif d. corps, de même l'état morbide de l'ordre cistercien déclarait ou se faisait reconnaître par divers manquements et notamment par les manquements à la loi d- abstinences et des jeûnes, relativement considérabl- bien qu'une certaine philosophie les regarde comme insignifiants. Ainsi, au quatorzième siècle, les bernard: commençaient à s'éloigner des pratiques strictes d- primitive observance; et quoique Royaumont ne fût p- encore atteint, il ne devait pas tarder à être envahi p- la tendance à un certain adoucissement dans les aus- tés. Le pape Benoît XII, qui avait été bernardin, a- remarqué cette pente dans les descendants de saint B- nard et de saint Étienne, et il voulait remédier à commencement d'abus. Il réunit la plupart des abb- l'ordre, en 1334, à Pont-de-Forgue, dans le diocèse d'A- gnon, où il se trouvait lui-même. Après plusieurs c- férences, ce pontife avait porté divers règlements établi une constitution nouvelle, qui fut appelée *la B- dictine*. *La Bénédictine*, comme *la Clémentine*, au- précédent, attestait la vieille tendance à enfreindre l- du jeûne et des abstinences, et il ne faut pas s'étonn- grand fracas que devait faire pendant *plusieurs siè-* question de la dispense de cette abstinence de via- y a pour la volonté humaine une loi d'irruption, c- pour l'eau contenue par des digues qui l'encaissent. tiquez une fissure qui semblera une imperceptible - ture, aussitôt les eaux s'y précipitent avec impétu- Telle était la violation du règlement cistercien p- défense de manger de la viande. Quand on cédait - point, on était sûr d'être débordé sur des points plus - tiels. C'est ici que l'on doit faire remonter une p- responsabilité aux abbés et aux supérieurs de l'ord- transigèrent à une certaine heure : et lorsque Clémen- Benoît XII intervinrent, les difficultés étaient sér-

en ce sens que la nature humaine, après le premier pas franchi, tend à réitérer ce qu'elle a déjà pratiqué. C'étaient les supérieurs de l'ordre qui auraient dû empêcher les premiers écarts qu'on invoqua plus tard comme des précédents.

Les chefs des communautés cisterciennes avaient faibli quant au nerf de la règle fondamentale de saint Benoît, au sujet de l'alimentation des moines et des antiques austérités, puisque au treizième siècle Clément IV dut rappeler aux abbés et aux religieux la nécessité d'observer cette règle, soit que l'on demeurât dans le cloître, soit qu'on fût en voyage ou dans les fermes ou dans les autres dépendances de leurs abbayes. Il n'y avait que l'infirmerie où la viande ne fût pas prohibée, et quand on faisait un grand trajet sur mer. Elle devait même être bannie de l'infirmerie ou hospice des moines, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques; et tous les samedis de l'année on n'en devait point user, non plus que de mets assaisonnés à la graisse. C'est qu'on se le dissimulerait vainement, la difficulté pratique, pour tout individu bien intentionné ici-bas, est de garder un sage tempérament dans les satisfactions animales qui se présentent au sujet de la nourriture quotidienne et du système d'alimentation : il y a toujours à craindre qu'on ne dépasse les limites d'une raisonnable hygiène pour tomber dans la pure sensualité. A quoi bon s'appeler cistercien ou bernardin, si on ne personnifiait pas, au milieu de ses semblables, un idéal de sobriété? La raison d'être des bernardins de Royaumont n'était pas de se nourrir de façon à ruiner leurs forces physiques; les mortifications ne détruisent pas la santé : il est[1] peut-être de leur essence de prolonger les jours,

[1] Saint-Simon parle de ce médecin des fils de France, Duchesne, qui vé-
it quatre-vingt-onze ans, conserva jusqu'au bout une santé parfaite et sa
te entière : soupant tous les soirs avec une salade et ne buvant que du
n de Champagne. [*Mémoires*, t. V, chap. xviii (1707)].



en donnant à l'homme la faculté de modérer ses appétit et de maintenir en lui un équilibre conservateur. Mais telle est la pente fatale de la nature humaine, qu'en cette vie, constamment on arrive à ne pas savoir discer- ner la limite entre l'hygiène et la pure sensualité Amorcé par les sophismes de l'estomac, on a cru n'obé qu'aux prescriptions sacrées de la nécessité de se nourri et de renouveler ses forces, et en réalité on cédait à d sollicitations épicuriennes.

Benoît XII, au quatorzième siècle, était revenu s cette question de l'alimentation maigre dans les couv des bernardins. *La Bénédictine* insistait sur la défense manger de la viande, soit dans les lieux conventuels l'ordre, soit hors des monastères; et il n'y a personne ne reconnaisse tout à la fois ce qu'il y avait d'import et d'ardu dans cette prohibition. Faudrait-il dire l'homme intellectuel, religieux, moral, sociable, dép complétement du régime viril et contenu de l'estom Quiconque aura un peu observé les hommes, compren triste aveu sans doute! à quel degré les affaires hum dépendent, sous quelque rapport, de l'état des fac digestives et des satisfactions grossières procurées la mise en œuvre de ces facultés. Mais, cette conce humiliante étant faite au côté matériel de notre être noît XII n'intervint au quatorzième siècle que pour sur ter chez les cisterciens l'esprit de privation volontaire que l'on ne soutînt pas encore la récente doctrine l'homme n'est qu'un singe perfectionné [1] (comme pouvait montrer historiquement le fait d'une espèce transformée dans une espèce ascendante), il fall

[1] Nos journaux du moment, en 1866, répètent : « Je regar parfaitement soutenable, bien que la science n'en puisse pas en ner une démonstration rigoureuse, la thèse de ceux (MM G. Pouchet, Huxley, etc.) qui croient pouvoir admettre, comme des observations de Lamarck et de Darwin, que l'homme est perfectionné. » *La Libre Pensée*, du 16 décembre 1866.

Royaumont, comme tout l'ordre cistercien, protestât contre l'homme animal; or cette protestation paraissait s'être ralentie au quatorzième siècle.

On fut entraîné progressivement à des concessions et à des contraventions funestes. L'austérité du régime pouvait peser exceptionnellement sur quelque moine affaibli; mais la dispense accordée à quelques particuliers sur la rigueur des jeûnes, des veilles et des travaux, finit par s'étendre à plusieurs. Par exemple, les abbés et supérieurs cisterciens ne comprirent pas où les menaient fatalement les *pitances* qu'ils laissèrent s'établir. Ces pitances paraissaient au commencement très-innocentes, s'il faut en juger par celles que Robert Bruce, roi d'Écosse, fonda, au quatorzième siècle, au célèbre monastère de Melrose, consistant en ce que chaque moine, d'après la volonté du roi, aurait un *plat d'amandes bouillies*[1]. Les pitances, en définitive, avaient leur source dans la charité même. Quelques personnes de piété, voyant la pauvre nourriture dont usaient les bernardins, en furent touchées; et, attribuant cette austérité à l'indigence, laissèrent des fonds pour les soulager, à condition qu'on donnerait une meilleure nourriture aux religieux en certains jours de l'année, et particulièrement les jours de fêtes solennelles, où les longs offices causaient plus de fatigue. Ces pitances consistaient en une portion de poisson ou de morue avec du pain blanc. D'autres, excités par l'exemple de ces personnes charitables, en fondèrent pour certains jours de la semaine; et, avec le temps, il se trouva une si grande quantité de ces fondations qu'on en eut assez pour donner trois fois la semaine une pitance à chaque religieux. Et lorsqu'on eut l'habitude de ces mitigations, le système nutritif par les pois, les fèves, les herbes et les légumes du jardin, ne devait-il pas paraître arriéré et insipide?

Toutefois la condescendance de la part des supérieurs

[1] Walter Scott, dans *l'Abbé*.

personnel en fût l'unique mobile. Un véritable bien-être fut le résultat de son installation ; aussi ses travaux d'intérêt public ne tardèrent-ils point à lui mériter la popularité et le surnom de *père des ouvriers*. Tandis que par ses entreprises de construction, qui sont calculées plus de cinq cent mille francs, il employait tous les bras et répandait l'aisance dans le pays par le salaire, sa constante préoccupation était de trouver de l'ouvrage à tous et à chacun, parce qu'il aimait l'ouvrier. D'autre part, tandis que par son activité, son zèle et son intelligence, il sut développer à Royaumont une prospérité industrielle dont les gens de la contrée parlent encore avec regret, il se montrait d'ailleurs vraiment digne d'occuper une résidence qui rappelait la bienfaisance d'un des plus grands souverains du moyen âge. Et il sut aussi se tenir à la hauteur de ces événements imprévus qui viennent quelquefois mettre à l'épreuve le dévouement et le patriotisme des citoyens. Un incendie ayant détruit, en 1817, le quart des maisons d'Asnières-sur-Oise, Joseph Vander Mersch mit toute son énergie à organiser un comité de secours, dont il se constitua le trésorier et dont il fit accepter la présidence au maréchal Moncey. On essaya une démarche à la cour, auprès de Louis XVIII, ce qui valut au comité d'Asnières-sur-Oise, un subside de vingt-cinq mille francs, en sorte que le trésorier distribua aux incendiés d'Asnières environ trente-cinq mille francs[1]. On doit aussi à Joseph Vander

[1] C'est M. Vander Mersch, qui, dès 1818, encouragea les habitants d'As-nières à cultiver la *pomme de terre*, aliment dont à cette époque on faisait peu usage aux environs de Paris. Il y était intéressé, il est vrai, parce qu'il lui fallait beaucoup de fécule de pomme de terre pour l'apprêt des étoffes qu'il blanchissait.

Dans l'hiver de 1816-1817, un pain à Asnières valait cinq francs ; les ouvriers qui travaillaient à Royaumont, et qui ne mangeaient habituellement que du pain et des haricots rouges, étaient très à plaindre. M. Van Mersch faisait faire pour eux de la soupe économique, dans laquelle entrait beaucoup de pommes de terre. Beaucoup d'ouvriers répugnèrent à en manger ; un de ses contre-maîtres lui dit : « Monsieur Vander Mersch

Mersch l'amélioration des routes, il contribua lui-même pour une somme importante à l'achèvement du pavé de Viarmes, aux confins du département de Seine-et-Oise.

Mais les qualités personnelles et la situation de famille de Joseph Vander Mersch devaient aussi le mettre en rapport avec les classes aristocratiques et les classes moyennes. Le nouveau châtelain de Royaumont eut un rayonnement dans toute la contrée. C'est lui qui le premier rendit habitable le palais florentin que l'abbé de Ballivières vit achever sans l'occuper. C'est que ce pavillon abbatial devint, dans les premiers temps de la restauration, un centre d'élégance. Madame Vander Mersch, d'une grande distinction physique, y trônait avec sa pompe et sa fierté anglaise; elle était secondée par cinq demoiselles dont la sociabilité et le remarquable esprit firent de cette époque une brillante période de Royaumont. La famille Vander Mersch fut recherchée par celles

Flandre les ouvriers mangent des pommes de terre, ici on les donne (à ces êtres poétiquement décrits par M. Taine) aux cochons. » Et, dans la filature, on chantait, en 1816, sous Louis XVIII :

Louis vient la charte à la main,
Bannir à jamais la misère;
Il nous donne pour tout bien :
La paix et la pomme de terre.

Oui, même nos vaillants guerriers
Réduits par des lois sévères
Ne cueillent plus de lauriers,
Mais plantent des pommes de terre.

Aujourd'hui l'humble plante aux gros et utiles tubercules, que patronna Parmentier, se vend fort cher dans la contrée d'Asnières. Quelques-uns se souviennent de la difficulté que rencontra le *père* Vander Mersch pour la faire adopter.

On verra plus tard les pompiers d'Asnières-sur-Oise, se rappelant l'intervention si zélée de M. Vander Mersch, lors de l'incendie de 1817, et tout ce qu'il avait fait pour la contrée, s'offrir, sans convocation, à rendre les honneurs militaires à M. Joseph Vander Mersch, simple particulier, sans décorations ni titres, en assistant en armes à son enterrement.

Il est indispensable d'ajouter que sa femme madame Vander Mersch se distingua par sa gracieuse bienfaisance, et qu'elle se montrait chrétienne, en soignant elle-même les malades de la contrée, ne craignant pas d'aborder les victimes de la petite vérole.

faisant, et il était rare qu'elle ne fût elle-même régulière. La foi du révérend père abbé, son assiduité à la prière, ses exemples de retenue et de mortification, son exactitude aux règles, soutenaient tout l'édifice. Gilles de Cupè s'était-il conservé pur et zélé dans le refroidissement général? n'était-il, au contraire, qu'un abbé de décadence, un type amoindri, manquant le premier à la régularité, se laissant gagner par le froid du relâchement, et entraînant les autres par son exemple? Quelques années avant Gilles de Cupè, il s'était bien introduit dans l'abbaye de Royaumont un petit esprit de contention et de polémique, mais sans caractère prononcé; la manifestation de cet esprit avait été sensible à l'occasion de quelques affaires du dehors, où l'abbaye plaida pour revendiquer certaine latitude de juridiction pour Royaumont et une certaine indépendance intérieure du monastère. On n'en peut pas conclure précisément que la zizanie y eût trouvé la porte ouverte. Le pape Clément IV estimait, avec raison, que cet amour de la chicane, appliqué à des questions de préséance, était le symptôme d'un mauvais esprit: « Lorsque « les religieux d'un monastère, disait-il, se sont éloignés « de l'esprit primitif de l'ordre, ils se jettent très-facile- « ment sur des pointilles d'un faux honneur, qui sont or- « dinairement les sources de la dissipation et du déréglement « des monastères. » Prémuni à cet égard, Gilles de Cupè trouvait un préservatif dans l'histoire et dans les malheurs de son temps. S'il y a des calamités attachées à la prospérité, le nouvel abbé de Royaumont n'avait pas, en 1421, à se défendre des dangers qui naissent des longs bonheurs et des longs succès. C'était dans les temps d'oisiveté opulente, de calme plat continu et de repos monotone, que les appétits de vanité, d'ambition, de désir de paraître et de plaire au monde, qui ont toujours des intelligences dans la place de notre âme, pouvaient se faire jour dans le cœur d'un abbé attiédi et infidèle à sa

parc admirable, à ses grands arbres, on se dérobe complètement aux ennuis des mortels en s'isolant comme dans une forêt d'Amérique, ce n'est pas que l'esprit humain y ait, comme au dix-huitième siècle, l'état social tout entier en haine et en mépris[1]. Des hommes d'État éminents promenent leurs heures méditatives dans ces lieux plantés de bois, semés d'étangs, embaumés de pacages, pour y réfléchir à quelque solution patriotique du problème des finances nationales ou pour rêver de fierté au dehors ou de conciliation au dedans. Des dames auxquelles les sentiments chrétiens dilatent l'âme religieuse, savent malgré la grandeur[2] de la résidence, faire de cette magnificence une pieuse solitude. De jeunes membres du clergé y mûrissent une éloquence qui charme l'oreille française et touche les âmes comme au temps de Massillon.

Saint-Martin-du-Tertre, compris dans la circonscription administrative de Beaumont-sur-Oise, ne pouvait plus dépendre d'un comté aboli depuis 1793, et qui avait passé depuis le treizième siècle, par la comtesse d'Orléans, par Louis XII, Henri II, Henri III, par François duc d'Alençon, par Antoinette de Pons marquise de Guierseville, par Roger du Plessis sieur de Liancourt, par le maréchal de la Mothe-Houdancourt, enfin en 1705 par Louis de Bourbon, prince de Conti[3]. Ce n'était plus le temps où Raoul de Franconville (*Radulph. de Francovilla*) comptait, d'après un manuscrit du quinzième siècle, au nombre des feudataires du comté de Beaumont-sur-Oise, et où Payen de Franconville (*Paganus de Francovilla*) vendait une portion de forêt au

[1] Ce que disait M. Guizot (*Histoire générale de la civilisation en Europe*, 1re leçon); en effet, il était évident qu'il fallait arriver, avec le progrès, à une meilleure organisation de la France par une réforme civile qui fît disparaître les intolérances de caste et les préjugés du régime féodal.

[2] On devinera la grandeur de cette résidence, si l'on fait attention qu'en dehors de tout le rez-de-chaussée, où sont les salons, etc., le château de Franconville renferme trente-cinq chambres.

[3] *Voy.* les *Recherches de M. Douet d'Arcq*.



comte de Beaumont, sous le règne de Philippe Auguste. La réforme civile de la France avait pénétré dans nos mœurs ; les anciennes inégalités sociales du régime féodal n'étaient plus qu'un souvenir. On aime mieux dans ces paysages si pittoresques, s'entretenir de la liberté de la tribune, de la liberté du contrôle et du vote dans les grandes affaires[1] du pays.

Du reste, toute trace de l'ancien régime avait disparu ; ni sous Louis XVIII, ni sous Louis-Philippe, on ne pouvait avoir la prétention de revenir sur les adhésions et le désintéressement chevaleresque de la nuit du 4 août. Gerbier, qu'on surnomma l'*aigle du barreau*, s'il habitait de nos jours Franconville, mettrait son éloquence si pathétique au service des nouveaux hôtes de Royaumont, bien que dans le dernier siècle il ait plaidé, dans cette célèbre cause dite *de la Bernardine*, où il fit condamner l'abbé de Clairvaux à 40,000 écus de dommages-intérêts, au profit d'une pauvre femme, dont le mari avait été séquestré dans un couvent de bernardins. On ne sait si c'est à Franconville que Gerbier, recevant à dîner le prince de Conti, seigneur de Beaumont-sur-Oise, improvisa ces quatre vers :

Sous cet humble toit, Philémon
Reçut le maître du tonnerre.
A son bonheur le mien répond ;
J'ai vu Conti, dans ma chaumière[2].

On ne saurait à quel titre ce mot de chaumière viendrait se placer à côté des splendeurs de Franconville ; à moins qu'il ne fût question de ces chaumières artificielles du parc, dans lesquelles on se rappelle les Alpes et la Suisse.

De Saint-Martin-du-Tertre on descend par des pentes

[1] Saint-Martin-du-Tertre envoya, en 1780, à l'assemblée du bailliage provincial de Senlis, Louis-Marc-Antoine Leduc, et Jean-Noël Cœur.

[2] Peut-être Gerbier avait-il reçu le prince de Conti dans une autre propriété, près de Melun, au château de Launoy. (*Souvenirs inédits*, de M. Dujean, ancien vice-président à la cour impériale.)

royaumes de France et d'Angleterre, alors abandonnant l'idée que la loi salique gouvernât l'Angleterre, il est possible que Henri V voulut faire valoir pour la maison de Lancastre, ou le droit de conquête, ou le droit que donne l'élection. Mais vainement le droit de conquête eût été invoqué ici; on ne peut pas conquérir la couronne nationale en effaçant les droits nationaux, et se faire ainsi le tyran de son pays. Puis, Henri V avait-il vraiment conquis l'Angleterre? La nation anglaise ne l'a jamais voulu reconnaître. Pour le droit d'élection appliqué à la couronne d'Angleterre, comment Henri V aurait-il prouvé que, d'après la constitution anglaise, cette couronne était élective? Ensuite, la nation avait-elle jamais réellement élu Henri IV? Henri IV ne se dit jamais l'élu d'un suffrage. Mais le point surtout contre lequel l'abbé de Royaumont aurait dû protester énergiquement, c'est que, en dépit de toutes les suppositions, la France fût obligée de suivre les variations de la constitution anglaise, et qu'elle fût *devenue une province anglaise*, en aucune façon. Néanmoins, il est dans l'histoire, des heures critiques où l'on subit les conditions au lieu de les imposer. L'abbé de Royaumont vint à une pareille heure; il n'avait pas à discuter avec les autorités anglaises; il fallait se placer sur le *terrain de la pratique*, et arrêter quelques bases, sous le bon plaisir de l'Angleterre. C'est alors qu'on voit apparaître cette avalanche de chartes et de transactions, munies du sceau du roi d'Angleterre, comme s'il eût eu hâte de prendre possession de son autorité sur les provinces de France déjà conquises. Les archives du Calvados renferment une quantité de lettres-royaux, de *vidimus*, de lettres-patentes, et de chartes, données par Henri V et par Henri VI, rois d'Angleterre, et se disant rois de France; ces actes, signés et scellés du sceau de ces deux princes[1], ont pour objet des priviléges,

[1] Henri V, roi d'Angleterre, portait en sautoir son sceau particulier ou *sigillum regium*, dont il se servait, à défaut de son grand sceau, pour

des exemptions, des droits ou des maintiens de juridiction, concernant des abbayes de la province de Normandie, la première conquise par Henri V; ou bien, ils concernent la création et l'organisation de l'université de la ville de Caen. Henri V, roi d'Angleterre, héritier et régent du royaume de France et seigneur d'Irlande, étant à son château de Rouen, donne une charte datée du 5 janvier, de la huitième année de son règne (en 1421); il confirmait les donations faites au prieuré du Plessis-Grimould, en Normandie, par les rois d'Angleterre, ses prédécesseurs[1]. Ce monarque, devenu maître de la Normandie après l'invasion de 1417, protégea ouvertement les divers établissements scientifiques qui existaient dans la ville de Caen; et c'est à son autorité qu'on avait recours pour les divers actes de la vie civile. A Paris aussi les Archives de l'empire renferment des chartes de Henri V, relatives à l'abbaye de Royaumont. On y trouve la confirmation, en faveur de Royaumont, du don de 100 livres de rente à prendre sur la vicomté d'Arques. Voici cette charte qui est de l'an 1421

« *Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, héritier et régent du royaume de France, et souverain d'Irlande, à tous ceux à qui ces présentes parviendront, salut.*

« Nous avons examiné une charte de Louis, de glorieuse mémoire, autrefois roi de France, notre ancêtre, conçue dans les termes suivants :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français; sachent
« tous présents et à venir que nous avons donné et concédé
« cédé à notre abbaye de Notre-Dame de Royaumont et
« aux moines y servant Dieu, cent livres tournois, à titre
« d'aumône et de don perpétuel, pour des achats et ...

sceller des chartes. Comme la matrice des sceaux était gravée sur ... espèce de métaux, et même sur des pierres fines, les princes s'en faisa... un ornement.

[1] *Archives du Calvados*, t. II, p. 112.

« développements indispensables audit monastère, et qui « seront à prendre chaque année sur nos revenus de la « vicomté d'Arques. . . . .

. . . .

« Fait à Paris, l'an du Seigneur 1244, au mois d'août, « et le dix-huitième de notre règne. »

« Pour nous, ratifiant et approuvant ladite charte, et tout ce qu'elle contient, nous l'approuvons et acceptons, en ce qui nous concerne, et pour nos héritiers autant que cela dépend de nous, et nous concédons et confirmons par la teneur de ces présentes à nos bien-aimés en Jésus-Christ, l'abbé actuel de Royaumont, le couvent dudit lieu, et leurs successeurs, les droits et priviléges que les susdites lettres reconnaissent, les donations et les concessions dont lesdits abbé et couvent et leurs prédécesseurs ont joui jusqu'à présent. En témoignage de notre volonté royale, nous avons délivré ces lettres-patentes.

« Fait à notre château de Rouen, le 20 février, la huitième année de notre règne (l'an 1421).

« Signé par le roi lui-même, sur le rapport du Grand-Conseil.

« HENRI,

« STOPYN, den.

« Scellé en lacs de soye rouge et verte du grand scel le cire verte[1]. »

Voici le texte latin de cette charte inédite :

« Henricus, Dei gratia rex Angliæ, heres et regens egni Franciæ et dominus Hiberniæ, omnibus ad quos resentes littere pervenerint, salutem. Inspeximus cartam colende memorie... Ludovici, quondam Francie regis bilis progenitoris nostri, factam in hæc verba :

« In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen.

[1] *Archives de l'empire*, 2,[e] K : 189, n° 108.

« Ludovicus Dei gratia Francorum rex : Noverint uni-
« versi presentes pariter et futuri... quod nos abbatie
« nostre Beate Marie Regalis montis et monachis ibidem
« Deo servientibus, dedimus et concessimus in perpetuam
« eleemosinam centum libras turonenses pro alectibus[1]
« ad opus conventus ejusdem abbatie emendis capien-
« das singulis annis... in redditibus nostris Archiarum.
« . . . . Actum
« Parisiis, ann. Domin. 1244, mense augusti; regni
« nosti, octavo decimo. »

« Nos autem cartam predictam ac omnia et singula in eadem contenta rata habentes et grata ea pro nobis et hæredibus nostris quantum in nobis est, acceptamus, approbamus et dilectis nobis in Christo nunc abbati et conventui loci predicti et successoribus suis tenore presentium concedimus et confirmamus prout littere predicte rationabiliter testantur ac prout et quatenus iidem abbas et conventus et predecessores sui donis et concessionibus in carta predicta contentis hactenus rationabiliter usi sunt et gavisi, in cujus rei testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes.

« Datum apud castrum nostrum Rothomagi, vicesima die februarii anno regni nostri octavo.

« Sic signatum supra iisdem litteris per ipsum regem ad relationem consilii... »

Stopyn Den. et scellées en lacs de soye rouge et vert du grand scel de cire verte[2].

Il paraît qu'en cette année 1421, Henri V se pressa de signer des pièces, comme s'il eût pressenti sa fin prochaine. Le même jour qu'il ratifiait la charte intéressant l'abbaye de Royaumont, il donnait sa signature en faveur de la ville de Pontoise. Le roi Philippe Auguste, en 11.. ayant fait de Pontoise une commune et l'ayant érigée

[1] En latin *alesco*, croître, augmenter.
[2] *Archives de l'Empire*, 2,[e] K : 189, n° 108.

cité, lui avait accordé certains droits et certaines libertés. Henri V voulut ratifier, en 1421, ce que les habitants de Pontoise appellent un monument de gloire et de liberté[1]; il déclara qu'à la demande des bourgeois de Pontoise, il avait jugé à propos de confirmer la teneur de la charte donnée par Philippe Auguste. Et d'autre part, à voir les nombreuses chartes signées par Henri VI, successeur de Henri V, on croirait que la domination anglaise se regardait comme à jamais affermie en France. L'opinion, du moins, en pouvait exister, surtout dans tout le rayon de l'Ile-de-France. Au nom de Henri VI, roi d'Angleterre et soi-disant roi de France, des lettres sont données à Caen, le 23 décembre 1423, par lesquelles le monarque concédait aux religieux de Saint-Étienne de faire tenir leur cour et plaids et rendre la justice à leurs sujets du plat pays, dans les villes de Caen, de Bayeux, Falaise et autres lieux, sans cependant pouvoir rien entreprendre sur la justice du roi. Ces lettres-royaux étaient données *sub sigillum regium* en l'absence du grand scel ou sceau particulier du roi. A trois ans de là, en 1426, nous retrouvons un acte du même monarque accordant à l'abbaye de Villers un délai pour prêter serment de fidélité et rendre aveu au roi[2]. Il sommait cette abbaye de reconnaître la domination anglaise; c'est que la communauté de Villers avait déjà rendu aveu au roi de France, Charles VI[3]. Ailleurs, des lettres-royaux de Henri VI, roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, datées du 22 octobre 1426, permettent au bailli de Caen et à l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, jouissant des droits de haute justice, de prendre quatre écuyers au lieu de quatre chevaliers, qui ne pouvaient être réunis à cause de la guerre, pour assister le bailli de Saint-Pierre-

[1] Dom Estiennot avait copié mot pour mot la charte originale. V. *Hist. de Pontoise*, par l'abbé Trou, p. 41.
[2] *Archiv. du Calvados*, par Lechaudé d'Anisy, t. I, p. 306.
[3] *Ibid.*, par le même, t. II, p. 329.

sur-Dives dans le jugement d'une femme accusée de vol. Le roi Henri VI donne, cette même année 1426, qui était la quatrième de son règne, d'autres lettres-royaux, datées de Paris, par lesquelles il est enjoint au bailli de Caen de faire remettre dans les prisons de la haute justice de Saint-Pierre-sur-Dives un voleur qui en avait été enlevé et conduit à Falaise; une autre lettre de Henri VI, de l'année 1427, permet à l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dives d'actionner le lieutenant général de Caen, qui avait enlev[é] de la prison de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives[1] de[s] criminels sur lesquels il n'avait pas droit.

En présence des actes de l'autorité anglaise qui s'im[-] posait au pays, la personnalité négative de Gilles de Cu[-] ne se dessine dans l'histoire que par les ombres et les l[a-] cunes qui l'encadrent. Le nouvel abbé ne trouvait [au] quinzième siècle, à Royaumont, qu'un personnel de m[oi-] nes très-diminué, et en même temps très-amoindri [par] des nécessités de vie un peu vagabonde. Tandis qu'[au] treizième siècle, on avait compté jusqu'à cent quara[nte] et cent quatre-vingts religieux, on n'en trouve jama[is] plus de vingt ou trente à Royaumont, à partir du quin[-] zième siècle[2]. Le recensement des noms de moines c[…] dans le *Cartulaire de Royaumont* conduit toujours inv[a-] riablement, pour les quinzième, seizième, dix-septi[ème] et dix-huitième siècles, au chiffre de vingt, vingt-[…] religieux; et, dans les derniers temps, le nombre va[…] de dix à quinze moines. Le contraste de ce petit nom[bre] d'habitants, avec les grandes proportions du monast[ère] devient péniblement choquant. D'aussi grandioses [con-] structions, d'aussi vastes espaces n'avaient plus leur [rai-] son d'être. On pouvait, au quinzième siècle, par s[…] du nombre si diminué des moines, reprendre l'an[…]

[1] V. *Chartes et actes normands ou anglo-normands*, dans les *Arch[…] Calvados*, collection Lechaudé d'Anisy, t. I, p. 259, 260.
[2] Aux manuscrits de la Bibliothèque impériale de la rue Richeli[eu]

que M. Joseph Vander Mersch vit à l'*hôtel seigneurial* d'Asnières, il inspirerait un sentiment qui appellerait presque la pitié. Il est à croire qu'on a calomnié le prince et la princesse Labanoff, quand on a assuré qu'ils tenaient peu à vivre l'un près de l'autre, et que la princesse comptait au prince une pension d'autant de centaines de mille francs qu'il y avait de centaines de lieues qui les séparaient. Ce fait peu édifiant honorerait peu les mœurs conjugales des époux russes, et il est à présumer que tous les mariés du grand empire n'entendent pas ainsi le mariage à distance. Le prince Labanoff, comme M. Auguste Chevalier, avait été attiré par le charme poétique du lieu.

Les nouveaux possesseurs de l'hôtel seigneurial sont de cette fraction de la nation qui ne s'enferme pas en égoïste dans ses lumières, dans son argent et dans ses possessions territoriales, mais qui demande pour tous, en France, les presbytères, les comptoirs, les universités et les académies, afin de répandre la moralité, le savoir et l'aisance. L'hôtel seigneurial n'a ni tours féodales, ni donjons tristes et menaçants; c'est une construction moderne, qui, réunissant au bien-être sagement entendu l'enchantement des arts, laisse jouir, sous une forme spéciale, des effets de perspective empruntés aux eaux et aux bois, qu'offre l'antique résidence de la Reine-Blanche, dont il est pour le territoire, un démembrement. Ni exclusion envers le passé, ni esprit rétrograde en face des progrès de l'opinion. Les lettres et l'histoire sont en honneur dans ce manoir. On aime à s'y souvenir que le fils de Blanche de Castille habita cette demeure ou les lieux adjacents; on n'y indique pas, sous les allées, de pierre où saint Louis, jeune adolescent, soit monté pour enjamber son cheval; il dédaignait, dans sa fière agilité, de tels auxiliaires. L'érudition des lettrés de l'hôtel seigneurial préfère se porter à des recherches plus graves; ils préfèrent fouiller dans les poudreux itinéraires des anciens rois de France,

dure, que le spectacle de la corruption et de l'abaissemen' général ne révolte pas, ne désole pas les âmes fortes, en qui la moralité ne saurait s'engourdir. L'ennui, le dégoût d'une molle perversité et le besoin de fuir les misères pu- bliques, c'est là ce qui fit les moines d'Orient, bien plut' que le caractère particulier du christianisme et les acc de l'exaltation religieuse. Ces mêmes circonstances exi- taient en Occident; la société italienne, gauloise, africain- au milieu de la chute de l'empire et des dévastations de barbares, était tout aussi malheureuse, tout aussi dépr- vée, tout aussi oisive que celle de l'Asie Mineure ou l'Égypte[1]. » Voilà ce qui a été dit. Toutefois de telles thé- ries, émanées de grands esprits, mais écloses sous l'in- fluence d'une idée de secte, pèchent par leur caractère tr- absolu, attendu que les mêmes phénomènes sociaux tant multiplient et tantôt restreignent les vocations claustral- Le désordre féodal du quinzième siècle ne favorisa pas l- vocations cisterciennes de Royaumont. Quand on ne v qu'une face négative de la vocation et qu'une seule des in pulsions qui inspirent le goût des solitudes, savoir : l' suffisance de l'existence mondaine et séculière, lorsqu' omet complétement la partie positive, le côté d'attrac dans l'élément de la vocation, comme si les personnes l- rieuses et honnêtes, au sein d'une société honnête et la- rieuse, ne pouvaient point éprouver de ces aspirations v- une vie particulière, on se place alors sur un mauvais te- pour expliquer l'histoire. La vérité est que, dans les te- ordinaires et réguliers, on considérait que, d'aller vi- Royaumont, c'était agrandir la personnalité et donner point d'appui à la force individuelle; on estimait d'adhérer à une collectivité, c'était, pour l'homme, assimilation de force morale. La vérité est aussi, par que, dans une époque impossible comme le quinz-

[1] *Hist. de la civilis. en France*, par M. Guizot, XIV[e] leçon.

siècle, les vocations claustrales tarissaient et devaient tarir.

Gilles de Cupé ne fut-il pas un André Johnson de Royaumont au quinzième siècle? Et n'y aurait-il point quelque rapport entre les abbayes d'autrefois et l'Union américaine d'aujourd'hui? Après la guerre civile de nos dernières années[1] entre les États du Nord et ceux du Sud, guerre qui a fini par la victoire du Nord, l'Amérique traversait récemment, en 1866, une crise plus modeste, mais encore assez périlleuse, tenant aux difficultés intérieures du gouvernement des États-Unis. La première magistrature de la république, occupée par un homme d'État de mérite, mais peut-être bien confiant en lui-même, d'un patriotisme sincère, mais d'un caractère ombrageux et despotique, offrirait-elle quelque analogie avec la présidence de l'abbaye de Royaumont au commencement du quinzième siècle? Pour Johnson il s'agit de poursuivre dans la réorganisation progressive des anciens États rebelles la grande révolution sociale inaugurée en 1865 par l'abolition de l'esclavage. Gilles de Cupé, qui ne paraît point avoir été infatué de son mérite personnel, avait la mission de revendiquer la liberté du cloître vis-à-vis les puissances du dehors. Mais en même temps que l'abbé de Royaumont avait à faire rentrer dans leur propre sphère respective des pouvoirs jaloux qui voulaient s'emparer du temporel des affaires, il avait surtout, il avait à réveiller le véritable esprit de piété et les pures traditions de saint Bernard et de saint Louis sous les cendres mal éteintes de la guerre civile. Les difficultés devant lesquelles s'est trouvé Johnson, sont immenses; il fallait réconcilier deux tronçons de la nation, qui s'étaient fait pendant plusieurs années la plus énergique guerre qui se soit jamais vue. Il fallait refondre

[1] 1862-1865. On ne mit pas Gilles de Cupé en accusation.

dans l'unité fédérale deux pays qui n'avaient pris les armes que pour se séparer à jamais de l'Union. La reconstitution de l'œuvre de Washington, voilà donc la tâche gigantesque de Johnson. Une reconstruction non moins laborieuse incombait à Gilles de Cupé ; s'il n'avait pas à réaliser l'émancipation d'une autre race nègre et à l'élever au pouvoir politique, sa mission était de faire monter l'association qu'il présidait à la conscience de la dignité éminente des véritables fils du grand saint Bernard. Le nouvel abbé de Royaumont se trouvait, dans sa mesure, placé aussi en face de difficultés colossales, les unes extrinsèques, les autres intrinsèques. La reconstitution de l'Union américaine demande à être refaite entre les devoirs, les intérêts et les passions. La reconstitution de Royaumont n'était pas plus aisée.

Plusieurs problèmes se posèrent à la fois devant Gilles de Cupé, dont l'un d'économie politique ; comment les terres de l'abbaye, très-fertiles et très-riches par leur nature, mais abandonnées, stérilisées et appauvries par les événements et les temps d'arrêt qui en étaient la conséquence, par les abus et les dilapidations, pourraient-elles retrouver la culture, la fertilité et l'abondance? comment d'abord ces terres, ravagées, fragmentées, reviendraient-elles à leur possesseur? Un autre problème était d'économie morale et spirituelle : comment arriver à faire refleurir l'antique régularité de Royaumont? qui serait l'huile sur les rouages envahis par la rouille? Quels efforts y fallait-il? quelle activité et quelle politique sacrée devait-on employer pour réussir? y avait-il, dans les ressources indigènes de Royaumont, assez de vitalité pour ne point faire appel à un auxiliaire étranger? Problème de science morale, d'initiative individuelle, de vigueur de jugement, qui ne supposaient pas, pour les résoudre, un homme de médiocre organisation.

L'histoire de Royaumont au quinzième siècle, com-

celle de la plupart des monastères du même ordre, n'est que l'histoire de ses pertes sous le rapport spirituel et temporel : mais, au fond, l'origine de ses maux était presque exclusivement le produit du malheur des temps et de causes qui sont indépendantes de la volonté humaine. Gilles de Cupè avait moins devant lui la défection des moines de Royaumont, ou une prétendue défaillance de la vie monastique, qu'une conséquence et un effet brusquement et accidentellement amenés par les circonstances. L'histoire est loin de dire que Royaumont eût fatalement cessé d'offrir au quinzième siècle une physionomie florissante, quand même l'on n'eût pas traversé un état politique et social qu'on doit appeler un écroulement universel et l'épreuve suprême de la nationalité française. Toutefois Gilles de Cupè n'en était pas moins devant un Royaumont éclipsé, parce que des coïncidences extrinsèques, imprévues et funestes, se rencontrèrent au quinzième siècle.

Il est vrai que l'œuvre de l'homme d'État américain, pour la reconstruction, a été un moment enrayée par des dissidences graves entre le congrès et le président; il est vrai qu'il n'est pas facile de mettre à exécution un plan de restauration, quand il faut marcher entre la pression contradictoire des démocrates et des républicains, etc.; quand il s'agit de refondre complétement les États du Sud, quand enfin on propose de mettre en vigueur la confiscation et d'initier les noirs aux droits politiques. Mais ces embarras n'égalaient pas ceux qui, au quinzième siècle, naissaient de la situation générale de l'Europe et de la France. Qui calculera ce que produisit de difficultés innombrables et sérieuses le fâcheux retentissement qu'eut dans les familles cénobitiques et dans les maisons de Citeaux ce fameux *schisme d'Occident*, qui donna deux papes à la fois, l'un résidant à Rome, l'autre à Avignon, et qui dura depuis l'année 1378 jusqu'en

1448? n'eut-il pas pour déplorable résultat d'énerver la discipline? et que sont les embarras présidentiels d'André Johnson à côté des difficultés d'un abbé de Royaumont au quinzième siècle, obligé de réagir contre un scandale des plus accablants?

On avait vu les deux papes, luttant l'un contre l'autre, et pressés par le besoin d'argent sans lequel on ne peut se soutenir, accorder ce qu'ils n'auraient pas accordé en d'autres temps; et pour la seule raison que l'on venait matériellement à leur aide. Ces exemples furent détestables et démoralisèrent les populations en les conduisant au mépris des lois. La criminalité augmenta en de tristes proportions. « Quelle merveille, s'écrie un historien un peu trop véhément, si les cloîtres s'en ressentirent aussi et si le désordre y entra de toutes parts! » Cet historien qui manque de sang-froid et met de l'exagération en tout affirme que les supérieurs ne pouvaient plus contenir les inférieurs, qui menaçaient de changer d'obédience si on les y contraignait. Les papes, selon lui, autorisaient tout, pourvu qu'on se déclarât de leur parti. La division qui était générale dans toute l'Église, se trouvait en particulier dans les ordres religieux: l'un était pour le pape de Rome, l'autre pour celui d'Avignon; on se partageait en urbanistes et en clémentins[1]. Mais qui donc était pour l'ordre, la paix et l'édification?

Un autre élément de difficulté vint grossir le fardeau du R. P. Gilles de Cupé. L'une des obligations du moine cistercien était l'obligation de *stabilité religieuse*; on entendait faire promesse à Dieu de se lier déterminément à un monastère particulier, pour ne pas aller, en vagabond, se promener de couvent en couvent. Saint Bernard expliquait la raison de cet engagement qui prévenait le relâchement, les sorties contentieuses, les voyages superflus, inutiles

[1] Dom Gervaise, successeur de l'abbé de Rancé.

ou curieux, les inconstances de l'esprit, la fantaisie[1]. Toutefois, la stabilité ne s'opposait pas à ce que l'on sortît par principe d'*obéissance*, pour un motif quelconque. Au quinzième siècle, la force des choses avait mis à néant cet article fondamental du statut cistercien ; et le personnel de Royaumont, à l'époque du R. P. abbé Gilles de Cupé ne pouvait être qu'une juxtaposition d'éléments jusque-là très-épars. La guerre sanglante qui, avec des péripéties diverses, se continuait non-seulement entre la France et l'Angleterre soutenue du duc de Bretagne, mais aussi entre les deux papes, qui voulaient avoir chacun un roi de Naples et un roi de Hongrie, mettait toute l'Europe en feu. On levait des troupes de toutes parts, le pape de Rome pour se soutenir et soutenir les princes qu'il avait investis des royaumes de Naples et de Hongrie ; celui d'Avignon pour les mêmes fins. Les deux princes combattant pour faire valoir leurs droits, on ne voyait partout que soldats armés, pillage, assassinats, violences, imprécations. Il devait arriver ce qui arriva : les moines, pour se soustraire à la fureur du soldat animé par l'espé-ance du pillage, abandonnaient leur cloître, surtout ceux qui, comme les cisterciens, faisaient leur demeure dans es bois et les campagnes, pour se retirer dans les villes t les forteresses. De la sorte, les uns chez leurs parents, es autres chez leurs amis, d'autres dans des maisons de ouage, vivaient à leur fantaisie, et croyaient beaucoup aire de se conformer aux séculiers chez qui ils étaient ; s en prirent bientôt toutes les manières, les sentiments, mollesse, et devinrent en peu de temps plus sécu-ers que les séculiers eux-mêmes. Ceux qui, n'ayant oint de retraite assurée, se trouvaient obligés de rester ans le cloître avec quelques supérieurs, pour empêcher moins que leurs monastères ne fussent pillés ou

[1] Traité *du Précepte et de la dispense.*

brûlés, ne se crurent plus obligés à la régularité, étant abandonnés de la plupart de leurs frères. Le bruit des armes retentissait jusque dans l'enceinte du monastère de Royaumont; et comment la pureté des mœurs monastiques n'aurait-elle pas souffert quelque atteinte du voisinage des soldats quelquefois campés sous les murs de l'abbaye[1]?

Gilles de Cupè n'avait-il pas, conséquemment, une difficulté quadruple pour faire briller l'idéal du monastère et de la vie religieuse, en des temps d'une pareille tourmente? Comment pouvait apparaître cet idéal aux âmes tendres et poétiques[2], aux populations, comme aux moines eux-mêmes? La soustraction d'obédience au pape d'Avignon qu'on se crut obligé de faire en France, ne ramena pas le calme et la régularité; ces troubles ne faisaient que favoriser la licence, désorienter les esprits et les cœurs. Où était alors la *vita super vitas* de Pétrarque, la vie réformatrice de l'âme, la vie philosophique, poéti-

[1] Un écrivain de ce temps peint, dans un écrit agréable, les affreuses conséquences des guerres européennes de notre dix-neuvième siècle : « Tu comprends maintenant, Fritz, les inquiétudes et les peurs terribles qu'on avait en ce temps. Personne n'était plus sûr de rien; car il ne faut pas croire que j'étais le seul à vivre comme l'oiseau sur la branche ; des centaines d'autres ne pouvaient plus fermer l'œil.

« Il fallait voir la mine des bourgeois chaque matin, en apprenant que les Autrichiens et les Russes remplissaient l'Alsace, que les Prussiens marchaient sur Sarrebruck; ou quand on publiait les visites domiciliaires, les corvées pour murer les poternes et les oreillons de la place, l'ordre de former des compagnies de pompiers et de se débarrasser bien vite de ce qui s'allume, de remettre au gouverneur la situation de la caisse municipale et la liste des principaux contribuables, pour la fourniture des souliers, des capotes, des effets de literie, ainsi de suite.

« Il fallait voir comme on se regardait!

« En temps de guerre, le civil n'est plus rien, et l'on vous prendra jusqu'à votre dernière chemise, avec un reçu du gouverneur. Les plus notables du pays passent pour des zéros, quand le gouverneur a parlé. C'est pourquoi j'ai souvent pensé que tous ceux qui demandent la guerre, à moins d'être soldats, perdent la tête, ou qu'ils sont ruinés aux trois quarts, et qu'ils espèrent se remettre dans leurs affaires, par la ruine de tout le monde. Ce n'est pas possible autrement. »

[2] Le Tasse adressait un touchant sonnet à l'ordre de Saint-Benoît (Tasso, *Rime sacre e morali*, sonnet V.)

que, sainte, la vie solitaire en un mot[1] ? Il n'était plus, le temps où la seule vue des offices liturgiques de Royaumont, la pompe de ses cérémonies majestueuses et solennelles, la gravité des chants, le bruit des cloches, réjouissaient les populations d'alentour. La tristesse des temps se faisait sentir à Asnières, à Viarmes, à Luzarches, à Noisy, à Boran, à Beaumont. Et ne semblait-il pas que les ruines ne cessassent point de crouler et de s'accumuler ? La série de nos malheurs, dans les premières vingt années du quinzième siècle, n'avait pas été interrompue ; Charles VI frappé d'aliénation mentale et son état d'imbécillité introduisant, parmi les princes du sang, de cruelles divisions au sujet du gouvernement, l'esprit de division passant des princes aux particuliers, chacun prenant parti et s'enrôlant dans les factions, à travers les horreurs de la guerre civile : voilà le bilan de la situation. Le comble fut, quand le fils de Charles VI fut déshérité, quand on introduisit l'Anglais dans le royaume, et qu'un prince de Londres fut couronné roi de France, dans Paris même[2] ; on pouvait se demander s'il y avait encore une nationalité française.

Un miracle se produira, il est vrai, pour la France : ce miracle s'appellera Jeanne d'Arc. Lorsque, en effet, la 'ortune commença à sourire à notre royaume, les moines le Citeaux commencèrent à respirer. Plusieurs rentrèrent lans leurs cloîtres, quelques vides se comblèrent à Royaunont ; d'autres religieux continuèrent une vie errante et agabonde. Mais dans quel état moral se trouvaient les ıoines que Gilles de Cupè vit rentrer dans le monastère près des congés forcés passés au dehors ? Il serait injuste 'appliquer à Royaumont le tableau sévère de la situation ı quinzième siècle, tracé par une plume misanthropiıe : « Plusieurs rentrèrent dans leurs cloîtres ; les supé-

[1] « Vita reformatrix animæ,... vita philosophica, poetica, sancta, propheta, » s'écriait Pétrarque (Traité *de Vita solitaria*, liv. II, chap. VIII).
[2] Le 27 novembre 1431, dans la cathédrale de Paris.

François Stanislas de Mareuil de Frémicourt, qui devint seigneur du Petit-Baillon, en 1720, après que Mgr de Lorraine eut été nommé évêque de Bayeux; M. de Mareuil de Frémicourt désira, ainsi que les religieux de Royaumont, que les bornes qui séparaient Baillon de Royaumont fussent nettement tracées; on s'adressa à l'arpenteur royal de Beaumont. Au moment de la révolution, et après, on trouve comme propriétaires du petit prieuré, qu'on a de plus en plus décoré et embelli, la famille Marcotte, dont la fille épousa M. Walkenaer, de l'Institut[1]; M. Baude Moulin; M. Hecquem ; M. le marquis de Trazigny; M. Bertholon. M. Gautier (de la Banque) en est le propriétaire actuel. Le Petit-Baillon ne le cède à aucune résidence de la contrée, en élégance, en confort et en gracieuse hospitalité. Le Grand-Baillon et le Petit-Baillon, séparés à peine de quelques pas, ont la fraîcheur des mêmes eaux, le parfum des mêmes bois. On a au Petit-Baillon les accidents et les harmonies des ombres et de la lumière, parmi les peupliers et les hêtres. Les rapports de l'assemblée du bailliage provincial de Senlis, en 1789, mentionnent François de Narbonne-Lara, des vicomtes de Narbonne, comme prieur du prieuré seigneurial de Notre-Dame de Baillon. Ce nom imposait. On connait le loyal dévouement de ce Narbonne-Lara, qui fut ministre de la guerre de Louis XVI, et qui, réfugié à Londres, après le 10 août 1792, après avoir échappé à ses ennemis par les bons offices de madame de Staël, fit demander néanmoins à la Convention un *sauf-conduit*, pour venir à sa barre, et y réclamer pendant la durée du procès de Louis XVI, la responsabilité dont il avait été chargé dans les actes de son ministère

[1] L'acte notarié fait en présence de Louis Bonaparte, chef de brigade, meurant à Paris, rue de la Victoire, n° 10, donne le détail du domaine terre de Baillon, et l'on voit... 1 hectare 53 ares 12 centiares, ou 3 arpents de prés dit les *Prés-des-Aulnes*, près la commune, tenant d'un côté dame Marcotte; d'autre côté, aux terres du domaine présentement vendu. Paris, l'an XI de la république.

Le titulaire du Petit-Baillon, en 1789, était de ces Narbonne-Lara, qui envisageaient volontiers une mort certaine, dans le désir de décharger le roi des accusations qu'on portait contre lui et de le sauver. C'est pourquoi, le Petit-Baillon de nos jours a conservé soigneusement ces belles traditions de dévouement chevaleresque.

Mais c'est le lieu de suivre le développement de la crise historique d'où devait sortir la renaissance de Royaumont, dans le sens de sa primitive destination. C'est le lieu d'énoncer, comment l'honorable M. Joseph Vander Mersch donna le signal d'un mouvement prononcé de sympathie pour les ruines de Royaumont, comment la contrée se groupa autour de lui, et comment, sans en avoir la conscience, il fut un drapeau pour le réveil de l'abbaye, en provoquant des pèlerinages aux ruines de la chère abbaye de saint Louis.

Il y eut d'abord un travail de recomposition de Royaumont, qui se développa, d'année en année, par la reprise des objets dispersés, par la remise des choses à leur place convenable, par un classement régulier du matériel précieux ayant fait partie de l'opulence spirituelle et temporelle de l'abbaye. Le nom de M. Joseph Vander Mersch se rattache en premier lieu aux démarches que nécessitèrent les différentes sépultures renfermées à Royaumont.

Qu'étaient devenues les sépultures des enfants de saint Louis, dont il n'a pas encore été question, et quel fut leur sort depuis 1791 ? L'affaire des mausolées et des tombeaux que renfermait Royaumont fut décidée au mois de juillet de 1791 même. Les messieurs du district de Gonesse ayant écrit à Paris, pour avoir des instructions sur ce que l'on devait faire à Royaumont, le comité d'aliénation des biens du clergé avait jeté les yeux sur un ancien bénédictin, dom Poirier[1], homme compétent, par ses lumières

[1] Dom Germain Poirier était bénédictin de la congrégation de Saint-

Royaumont demandèrent à sa seigneurie une reconnaissance officielle de l'existence et des droits territoriaux de l'abbaye. Il existe encore une pièce émanée du duc de Bedford.

Le duc de Bedford est une des grandes figures de ce temps; il joignait aux talents militaires l'habileté de l'homme d'État. Il représente au quinzième siècle la tournure traditionnelle de la politique anglaise à l'étranger: conquérir et négocier, faire un premier pas, puis un second, mais ne jamais reculer, s'assimiler le pays conquis, être prudent mais ferme et inébranlable. Semblable et peut-être supérieur à ce sage et habile comte de Pembrock qui avait eu la régence sous Henri III, l'Angleterre n'avait pas encore eu de général plus savant dans ses opérations, plus fin dans les affaires; il avait la valeur et l'activité de Henri V; il y joignait de la prudence et de la politique; il exécutait avec la même rapidité ce qu'il avait conçu avec plus de sagesse. C'était un prince éclairé et vertueux, mais l'exécution barbare de la Pucelle d'Orléans est une tache sur sa mémoire. Souple, il était rude en même temps. Peut-être, à la suite de l'un de ses mouvements militaires, la cavalerie anglaise avait-elle fait piaffer ses chevaux dans l'intérieur de l'abbaye; peut-être le palais abbatial avait-il été endommagé; et l'abbé nouveau de Royaumont, en rentrant dans les vieilles salles d'architecture gothique avec ogive, devait-il encore s'estimer très-heureux qu'on lui laissât, ainsi qu'à ses moines, ces murailles sombres et ces bâtiments dénudés. Toutefois, à Royaumont comme dans le duché de Normandie, depuis qu'on avait accepté cette nouvelle souveraineté venue de l'autre côte de la Manche, on était inondé de lettres royaux, datées de Rouen ou de Westminster, et dont le but était d'inculquer qu'on dépendait du sceptre d'Angleterre. On voulait bien y reconnaître différents droits aux abbés et aux religieux des monastères, les autoriser à pour-

et mausolées qui y sont placés et les cendres qu'ils renferment. . . . .

. . . .

« En conséquence, il sera délivré au dit sieur commissaire une expédition de la lettre des comités réunis d'administration ecclésiastique, et d'aliénation des biens nationaux ; et le procureur syndic écrira à l'adjudicataire de l'église et manse abbatiale de Royaumont, et au gardien des effets qui y sont restés en réserve, pour qu'ils soient instruits de l'arrivée du dit sieur commissaire, et que les lieux lui soient ouverts. »

L'examen de dom Poirier pour les cercueils des enfants de saint Louis, fut consigné dans un procès-verbal : « Nous avons reconnu, disait le représentant du comité, que le premier tombeau, le plus près du grand autel, du côté de l'épître, était celui de Louis, fils aîné de saint Louis, mort en 1259 ; que le second tombeau, du même côté, d'après la comparaison des témoignages historiques et du monument existant, paraît être celui de Philippe, dit Dagobert, septième fils de Louis VIII et frère de saint Louis, né en 1222. Du côté de l'évangile, le premier tombeau le plus près du sanctuaire, a été reconnu pour être celui de Louis, fils de Pierre, comte d'Alençon, fils de saint Louis, âgé d'un an ; et en même temps, celui de son frère puîné, mort à quatorze mois; le second tombeau, du même côté, a été reconnu pour être celui de Ote, fils de Philippe d'Artois, mort en 1291 ; le troisième tombeau du même côté était celui de Jean, fils de saint Louis, mort en bas âge, le 10 mars 1247 ; le quatrième tombeau du même côté s'est trouvé être celui de Blanche, fille aînée de saint Louis, né en 1240, morte en 1243. »

Il fut procédé ensuite à l'ouverture de ces tombeaux, sous l'inspection de dom Poirier. Dans le premier tombeau du côté de l'épître, qui était celui du prince Louis de France, on trouva des débris d'un cercueil de plomb, pa-

« Signé sur un pli, par le duc de Bedford, régent du royaume de France[1]. »

Mais il faut donner la pièce, avec le texte latin :

« Johannes, Regens regnum Francie, dux Bedfordie, universis presentes litteras inspecturis, salutem.

« Notum facimus nos litteras recolende memorie Henrici, quondam Regis Anglie ac Heredis et Regentis Francie, defuncti fratris nostri precarissimi, vidisse formamque sequentem continentes :

« Henricus, Dei gratia Rex Anglie, Heres et Regens
« regni Francie..... inspeximus cartam recolende memorie
« Ludovici, quondam Francorum regis, centum libras Al-
« batie B. Marie Regalis Montis, capiendas singulis annis...
« Actum Parisiis anno 1244. »

« Nos autem cartam predictam et omnia... in eadem contenta, rata habentes... Datum apud castrum nostrum Rothomagi. Sic signatum per ipsum Regem...

« Datum Parisiis decima octava die Februarii, anno Domini millesimo quadringintesimo vicesimo quarto. S. signatum supra plicam, per Dominum Regentem regni Francie, Ducem Belfordie. »

Du reste, l'autorité anglaise tranchait du maître de tous côtés pour les questions personnelles, et pour les questions de transmission des propriétés foncières. On en trouve des preuves locales dans les cadeaux faits par le roi d'Angleterre à divers habitants du bourg de Précy.

Le bourg de Précy-sur-Oise, qui est fier de son antiquité[2], s'étend gracieusement sur la rive droite du fleuve

[1] Aux *Archives de l'Empire*, K : 189. « Collationné par nous, cor... maître à ce commis. « Le Marié d'Aubigné. »

[2] On trouvait un bac à Précy ; on le traversait pour se rendre à ... vieux, à Chantilly, à Royaumont. Quant à l'ancienneté de Précy, ... contemporaine de celle de Boran, de Saint-Leu, etc. Précy était con... l'an 750 ; cela est très-certain. Mais on a dit, et on a pu voir dans ... premières pages de cet écrit historique l'opinion que Précy fut une ... gneurie dès le huitième siècle, et que ses seigneurs furent les Mo... rency et les Montmorency-Luxembourg. Cette opinion, fait-on ob...

Chastellus, président de l'administration du district de Gonesse. Il n'y avait pas d'autre monument public dans l'église de Royaumont, dit le procès-verbal, excepté le mausolée du comte d'Harcourt de la maison de Lorraine. Dom Poirier jugea que ce mausolée « méritait d'être conservé, tant pour l'intérêt de notre histoire, que pour celui des arts; il s'en raportait à l'assemblée nationale pour la disposition de ce mausolée. »

L'inventaire terminé, on fit l'enlèvement des cercueils des enfants de saint Louis et de sa famille. Les messieurs de Gonesse, avec M. Chastelus et avec les messieurs d'Asnières, transportèrent et accompagnèrent à Viarmes les cercueils contenant les cendres des différents princes de la famille de saint Louis. Arrivés à Viarmes, on les fit déposer dans un lieu convenable pour opérer un transvasement; on renferma dans le cercueil de plomb de la princesse Blanche les cendres réunies des princes, dont les cercueils avaient été détruits par le temps, après les avoir séparément étiquetés avec leurs noms. On fit ensuite envelopper ce cercueil de plomb d'une toile contenue par des bandes dont les bouts furent scellés du sceau du district. On fit pareillement envelopper et sceller le cercueil de plomb du prince Jean, et la totalité de ce dépôt fut remise à dom Poirier, qui se chargea de le déposer à l'église de Saint-Denis en France[1].

Lorsque les restes de la famille de saint Louis furent arrivés à Saint-Denis, on mit une *inscription commémorative* destinée à conserver le souvenir de la translation des tombes royales de Royaumont. Cette inscription, qui fut gravée en 1791 sur une table de marbre blanc, avait été parfaitement conservée; mais quand il s'est agi de la replacer selon les dispositions nouvelles qu'on fit dans la basilique funéraire, le morceau de marbre ayant été trouvé

[1] *Procès-verbal de l'enlèvement des cercueils des enfants de saint Louis.* (Archives de Seine-et-Oise.)

des seigneurs de haute distinction, et qu'on vit, depuis 1430, dans les maisons des Saint-Simon Rouvroy ou des Montmorency.

On cite Philippe de Précy[1], chevalier, sénéchal et gouverneur des frontières de Flandre, en 1317; Antoine de Chabannes, seigneur de Précy, en 1439, qui devait être un des plus zélés défenseurs de la cause de Charles VII[2]; un autre Philippe de Précy, escuyer, qui servit dans les guerres de Berry et d'Auvergne sous « le gouvernement de Jean le Maingre, dit Boucicault, maréchal de France[3]; Mahieu de Précy, tenant des fiefs de l'abbaye de Saint-Denis avec Jean de Chaumortel[4]; Pierre de Précy, » escuyer,

de Ploermel (dans sa *Noblesse française aux croisades*), citent ce chevalier et le seigneur de Précy.

Parmi les inscriptions tombales de l'église de Précy, on remarque les deux suivantes:

« Cy gisent noble personne, M. Guillaume de Rasse, en son vivant advocat en la court de parlement, dem̃. à Precy, lequel trespassa le 22e j... de septembre 1563, et demoiselle Jehanne de Belloy, feme du défunct, laquelle décéda le 22e jour de septembre 1580; priez Dieu pour leur ame.

Autre inscription tombale :

« Cy gist Jehan de Lamaury, en son vivant escuier seigneur de Ch...bône, gentilhomme servant de feue la reyne-mere et de feu roy Henri III roy de France et de Pologne, conseiller et maistre d'hostel ordinaire de monseigneur le prince de Condé, lequel décéda le 1er jour de mai mil six cent 24. Priez Dieu pour son ame. »

On peut voir, dans l'*Annuaire* de 1828, quelques détails intéressants sur le bureau de charité de Précy, sur madame de Vaucouleurs et l'Hôtel-Dieu (1664).

[1] « Philippe de Precy, chevalier, sénéchal et gouverneur des frontières « de Flandre, rejut (reçut) de Luprin de Jannez, adonc receveur de L... « 125 l. 13 s. 7 d., pour ses gages, le 5 mars 1317. » Cire rouge. (Note extraite de feuilles volantes provenant du dépouillement des cartulaires des *rejus* ou reçus, communiqués par M. Lacabane, conservateur aux manuscrits, *Biblioth. impériale.*)

[2] Mort vers 1481. (*Dictionn. de Moréri*, édit. de 1714.)

[3] Il avait servi avec deux chevaliers en la compagnie du Bègue de Faiel; rejoit (reçoit) de Nicolas Odde, sur ses gages, 75 l., le 25 janvier 1367. Cire r. v. (Notes provenant des *rejus*, dépouillem. des cartul...

[4] Jeannot de Megeney, mary de damoiselle Jeanne, fille de feu Pierre... Roquemont, releva un fief assis à Roberval, tenu de l'abbaye de Saint-Denis, avec les fiefs qui en étaient tenus par monseigneur Mahieu de Précy et Jean de Chaumontel, écuyer, au mois de septembre 1342. (*Arch. de l'abbaye de Saint-Denis*, en Fr., gros reg. d'aveux, p. 1278.)

seigneur de Borrant, maistre d'hôtel du duc d'Orléans, frère du roi, » et que le roi, par lettres de Paris du 19 mai 1404, « establit son bailly de Senlis au lieu de Eustache-des-Champs, dit Morel (célèbre poëte), qu'il fit ledit jour trésorier de France, sur le fait de la justice[1] : » les Saint-Simon Rouvroy, maison qui eût de l'influence et dont un membre, Guillaume de Rouvroy, dit de Saint-Simon, est qualifié, le 14 août 1489, de seigneur de Rasse et de Précy[2] ; messire de Lusignan de Saint-Gelais, seigneur de Lansaq et de Précy, conseiller du roi, dans le seizième siècle, capitaine de 100 gentilshommes de sa maison et chevalier d'honneur de la reine; son épouse, haute et puissante dame Gabrielle de Rochechouart, dame de Lansaq et de Précy[3]; Louis de Montmorency, seigneur de Bouteville et de Précy, bailly et gouverneur de Senlis, vice-amiral de France[4].

Mais, pour ne pas anticiper sur l'ordre des temps, un Jean de Précy, au quinzième siècle, éprouva personnellement les effets de la puissance et de l'intervention anglaises dans les questions civiles; le fait était non contre, mais pour lui. Les Archives de l'empire conservent le présent que lui fit le roi d'Angleterre; on y remarque cette pièce :

« Lettre de donation pour Jehan de Précy, conseiller, trésorier et général-gouverneur des finances de France, concédée par Henri VI, roi d'Angleterre : 1° des propriétés

[1] Feuilles volantes provenant du dépouil. de cartul.

[2] *Arch. impér.*, reg. X, 124. *Arrêts et jugements du parlement de Paris*, fol. 121.

[3] *V.* un acte passé au château de Précy, le 5 octobre 1593. (Étude de M. Martin, notaire à Beaumont.)

[4] Il fut nommé à la charge de bailli de Senlis, par provision du 2 novembre 1593. Il suivit en sa jeunesse Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, se trouva au siége de Senlis, en 1589, et épousa Charlotte-Catherine de Luxe ou de Lusse. — La ville de Senlis envoya, le 10 août 1622, six grandes boîtes de confitures sèches à madame la comtesse de Lusse et douze bouteilles de vin d'honneur à M. le comte de Lusse (*Recherches sur Senlis*, par Broisse, 1835.) D'après l'*Annuaire* de 1842, Dieudonné ap-

C'est dans la chapelle Saint-Hippolyte qu'on peut voir les beaux mausolées de Philippe, frère de saint Louis, de Louis, fils aîné de saint Louis, et ceux de Louis et Philippe, fils de Pierre, comte d'Alençon, tels qu'ils étaient au treizième siècle dans la belle église de Royaumont. On a exécuté récemment avec soin la restauration de ces monuments coloriés, en se guidant sur des documents authentiques.

Lorsque les deux tombeaux en pierre de Philippe et de Louis, fils aîné de saint Louis, ornaient l'église abbatiale de Royaumont, ils étaient complétement peints, et Millin vante l'éclat de l'outremer dont l'enlumineur s'était servi pour préparer les bleus et qui avait conservé une fraîcheur extraordinaire. On restaura la sculpture de ces tombeaux après leur rétablissement à Saint-Denis; la peinture ancienne eut à disparaître sous une couche nouvelle; mais le revêtement moderne n'avait pas la consistance de la peinture du treizième siècle, puisque après une durée de trente ans à peine, on constatait que la peinture nouvelle s'en allait déjà par morceaux [1]. Heureusement il a été paré en ces derniers temps à un inconvénient considérable. En adossant les monuments à des murs, on les avait privés d'une partie de leur ornementation; aujourd'hui ils sont isolés dans la chapelle de

et de quatre figures de religieux, il ne restait plus que les silhouettes. L'effigie du prince, en fort relief, occupe le milieu de la plaque. Le cercle qui forme couronne, est semé de points bleus; les yeux sont incrustés d'émail blanc avec la prunelle en noir; le sceptre est fleurdelisé; la robe est blasonnée de France et de Castille; la chaussure est décorée de cercles et de quatre feuilles. Un lion, prêt à se mettre en marche, est sous les pieds de l'enfant. Les lettres de l'épitaphe sont incrustées en émail rouge. La bordure comprend plusieurs écussons armoriés.

La tombe de Blanche est à peu près semblable à celle de son frère, mais il a fallu en rétablir à neuf la majeure partie. Ainsi, la figure principale n'avait plus de tête; il ne restait qu'une des plaques du fond et une portion de l'encadrement. (*L'Eglise impériale de Saint-Denis et ses tombeaux*. Paris, 1867.)

[1] Voy. *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, par le baron de Guilhermy. Paris, 1848, p. 240.

glaise devait cesser de planer sur le bourg de Précy; le château actuel a été construit sur un emplacement où était, à cette époque, une ancienne forteresse, et où se tenait la garnison anglaise. Le maréchal de Boussac détruisit la forteresse en 1430, et en chassa la garnison ennemie.

Mais, pour être juste envers la mémoire de Gilles de Cupè, l'histoire doit mentionner, outre les obstacles extérieurs tirés de la situation politique de la France, si orageuse et si troublée, les obstacles intrinsèques provenant d'une modification intérieure introduite dans l'organisme même des cisterciens. Il y a quelquefois des causes invisibles, subtiles à certains égards, peu aperçues des esprits superficiels et distraits, et qui cependant paralysent d'une manière tout autrement puissante les efforts d'un réorganisateur. On n'a qu'à s'enfoncer un instant dans l'étude directe du mécanisme de la constitution cistercienne, et, à l'aide des documents historiques des cisterciens eux-mêmes, on peut constater les graves changements dont les constitutions étaient déjà atteintes au quinzième siècle et qui compliquèrent le labeur de Gilles de Cupè.

Pour n'indiquer qu'une seule de ces altérations, on citera de préférence celle qu'un moine bernardin lui-même a reconnue et mise en lumière : « Saint Étienne, pour fonder son ordre, avait senti la nécessité de rattacher, par les liens d'une dépendance mutuelle, toutes les maisons issues de la sienne, et de créer une hiérarchie de pouvoirs subordonnés les uns aux autres, afin d'établir entre elles une surveillance nécessaire au maintien de la discipline. Mais alors un problème des plus ardus s'était dressé devant lui : comment, se demandait-il, amener les abbés qui, par leur règle, étaient autant de souverains absolus dans leurs petits États, à devenir sujets à leur tour, et à faire partie d'un corps dont ils ne seront plus que les



membres? La *charte de charité*, rédigée de concert avec ses premiers collègues, en fut la solution; par elle, non-seulement il ne touchait pas à leur autorité ni à leur juridiction, mais il rendait encore chaque abbé participant à l'autorité souveraine, qui résidait, non pas dans un seul, mais dans tous, réunis en assemblée, sous le nom de *chapitre général*. Le profond législateur créait, en outre, un système de paternité et de filiation fondé sur la génération spirituelle, avec des lois qui agrandissaient encore la juridiction de chaque abbé-père, en l'étendant sur ses maisons-filles; il laissait en revanche aux abbés-fils, avec le droit de participer à l'élection du supérieur qui leur était imposé, l'espérance de le devenir, à leur tour, des maisons qu'ils pourraient fonder dans la suite. Enfin, pour que la maison de Cîteaux, mère de toutes les autres, ne fût pas elle-même sans supérieur et ne pût échapper à ce système général de surveillance, saint Étienne établissait pour elle une paternité fictive et de pure attribution, confiée aux abbés de ses quatre premières filles, les élevant par là au rang de premiers pères de l'ordre, qui devaient exercer collectivement sur leur mère commune tous les droits du père immédiat. « Ainsi se trouvait constituée par cette charte savante, librement acceptée et pleinement consentie, une hiérarchie de pouvoirs embrassant toutes les parties de ce corps naissant et capable de maintenir entre elles la plus parfaite harmonie, quelles que fussent les proportions qu'il dût prendre plus tard. De cette façon, la surveillance était universelle; elle fermait la porte à tous les abus de pouvoir, enlevait tout prétexte au relâchement : le simple abbé veillait sur ses religieux, le père immédiat sur ses abbés-fils et sur leurs maisons; l'abbé-chef veillait sur l'ordre entier et était surveillé lui-même, ainsi que son monastère, par les quatre premiers abbés.[1] Et par-dessus tout

[1] De Pontigny, de la Ferté, de Clairvaux et de Morimond.

cela, pour rendre plus stable encore et plus parfait un équilibre de pouvoirs déjà si bien constitué, dominait l'autorité souveraine du *chapitre général*, réunion de ces mêmes pouvoirs, chargé de réprimer les abus dans le chef et dans les membres et de régler tout ce qui était nécessaire au maintien de l'observance, à l'exécution de la discipline. Tout se tenait, tout s'enchaînait dans ce système administratif, chef-d'œuvre des premiers fondateurs, complet et parfait dans son ensemble; l'organisme en était pourtant bien simple. Il ne renfermait que cinq articles fort courts, mais essentiels : colonnes fondamentales qui supportaient tout l'édifice; en renverser une, c'était ébranler les autres et menacer le monument d'une ruine prochaine. »

On aurait eu moins de peine à réorganiser Royaumont au quinzième siècle, si cette admirable et primitive constitution cistercienne fût demeurée intacte; mais, d'après l'histoire, on avait eu le malheur, au treizième siècle déjà. de toucher à un des articles essentiels de cette constitution[1], et ce ne fut point impunément. Voici les faits : « Jacques, deuxième du nom, abbé de Cîteaux, avait succédé à Guy III, appelé par Urbain IV aux honneurs de la pourpre romaine. Son élection avait été faite par le prieur et la communauté de Cîteaux réunis, mais *sans le concours* des premiers pères de l'ordre, qui, d'après les termes de la *Charte de charité*, devaient y prendre part. C'était contraire à la constitution cistercienne : une violation de la loi en amène une autre. Pour atténuer le côté illégal de cette élection et mettre le chapitre général dans ses intérêts, Jacques se trouva entraîné à nommer lui seul tous les définiteurs[2], sans se soucier en aucune fa-

[1] On adopte ici la thèse du savant et moderne cistercien, qui vient d'écrire l'*Histoire d'Aiguebelle*. On n'a cru pouvoir mieux faire que de le laisser résumer lui-même les faits et les apprécier philosophiquement et législativement.

[2] Les définiteurs étaient les membres du chapitre chargés d'examiner et



trouvé à Royaumont. Aussi des négociations s'ouvrirent à cet effet. Le maire et le préfet de Nancy ayant invité M. Joseph Vander Mersch, par lettre du 27 juin 1826, à dresser procès-verbal pour constater l'identité de la boîte en plomb renfermant le cœur du prince Camille de Lorraine, trouvée dans les décombres de l'église de Royaumont, M. Vander Mersch expédia, le 4 juillet 1826, le procès-verbal dressé par M. Goujon, adjoint de la commune d'Asnières-sur-Oise[1]; et il envoya aussi à Nancy, par les messageries, la boîte elle-même. Le même jour, 4 juillet, M. Joseph Vander Mersch adressait également à M. le comte de Tocqueville, préfet de Seine-et-Oise, une lettre[2] datée de Royaumont, relative à la même affaire. Cependant huit jours étaient à peine écoulés (le 12 juillet 1826); M. le préfet de la Meurthe (Nancy), le marquis de Foresta écrivit au préfet de Seine-et-Oise pour accuser réception: 1° du procès verbal constatant les circonstances de la découverte faite à Royaumont de la boîte renfermant le cœur du prince Camille de Lorraine; 2° de la boîte elle-même parvenue dans l'état décrit par le procès-verbal[3]; et ensuite pour charger son collègue de remercier M. Vander Mersch de l'empressement qu'il avait mis à faire cet envoi.

Ce n'était encore qu'un simple préambule des affaires d'administration funéraire dont Royaumont devint l'occasion. Au mois de février 1843, en creusant le sol de la chapelle du côté droit, là même où dix-sept ans auparavant, on avait trouvé le cœur du prince Camille, on découvrit trois cercueils en plomb, rangés ensemble, portant chacun une plaque en cuivre avec une inscription C'étaient : 1° le corps de l'illustre comte d'Harcourt, le fameux capitaine du dix-septième siècle, mort en 1666.

[1] Conservé aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*

dans l'élection du futur abbé : tels étaient les principaux droits que ce chapitre accordait primitivement à tout père immédiat. Aux abbés-fils il conférait le privilége de concourir par leurs suffrages, de concert avec les religieux, au choix de celui qui devait être leur supérieur commun. D'après la nouvelle constitution, au contraire, que Clément IV donnait aux cisterciens, la communauté se gouvernait elle-même pendant la vacance du siége abbatial, exerçait la juridiction sur les maisons-filles, pourvoyait à ce qu'elles fussent régulièrement visitées. Seule elle élisait son abbé, sans la participation des abbés-fils ; et le père immédiat, loin de pouvoir la conseiller ou la diriger dans son choix, ne pouvait ni par un mot ni même par un signe, soit en public, soit en particulier, manifester son sentiment et faire connaître celui qu'il aurait voulu voir élire. Par ce règlement, non-seulement les droits respectifs et mutuels des pères immédiats et des abbés-fils étaient anéantis, mais les liens qui rattachaient entre eux les monastères par une solidarité d'intérêts réciproques, et surtout par la charité, étaient entièrement rompus. L'esprit du statut primitif était méconnu, l'économie de l'ordre était bouleversée ; sa constitution revêtait une nouvelle forme. Monarchique, il est vrai, mais libéral et tempéré jusque-là, le gouvernement tendait dès lors à devenir absolu ; ce qu'il fut en effet plus tard. En attendant, la suppression du quatrième article de la *charte de charité* nuisait singulièrement à l'exécution du second, qui regardait les *visites*, et minait sourdement son existence. »

On fait observer, avec raison, que le fruit à espérer des *visites* des monastères avec le nouveau mode d'élection était considérablement amoindri. Le visiteur du monastère n'était plus désormais qu'un étranger souvent inconnu qui, sous le nom de père immédiat, venait à son
orriger, reprendre ou punir, selon l'occurrence ; en
', exercer des droits que son titre ne pouvait com-

autel à l'église de Viarmes. Ce mausolée va probablement faire l'objet d'une réclamation, et par conséquent *d'une bonne fortune pour la commune*. Je vous donne donc ci-annexé copie des inscriptions qui existent sur trois plaques de cuivre, soudées chacune sur l'une des tombes en plomb, dont la première est intacte; la seconde et la troisième sont un peu dégradées par le temps, les trois couvercles sont affaissés, soit par la pression des terres superposées, soit par le tassement occasionné par la chute des pierres après l'enlèvement du dallage de l'église. Je répète que le premier, qui est le plus petit, est néanmoins le plus pesant, soit que le corps soit le mieux conservé, soit en raison de ce que le cercueil peut contenir d'étranger au corps.

« Si cette découverte pouvait me procurer l'avantage de votre visite à Royaumont, je m'en estimerais très-heureux, et vous prie, quoi qu'il en soit, d'agréer la nouvelle assurance de tout mon dévouement.

« J. Vander Mersch [1]. »

M. le sous-préfet de Pontoise écrivit à son tour au préfet de Seine-et-Oise, le 28 février 1843. Il lui transmettait la lettre de M. Joseph Vander Mersch, datée du dans laquelle ce dernier rendait compte de sa découverte. Il faisait entendre que, d'après les détails exhibés, il pourrait être utile de donner suite à cette découverte importante sous plusieurs rapports; et quinze jours après sous-préfet de Pontoise recevait de Versailles la lettre suivante :

« Versailles, le 14 mars 1843.

« Monsieur le sous-préfet (de Pontoise),

« J'ai reçu votre lettre du 28 février dernier, con

[1] Cartons de Versailles. Préfecture.

bien, son autorité n'exerçant plus le même empire, il était à craindre que ses ordonnances ne fussent accueillies par une molle langueur, et que toute médication fût annulée.

On ne doit pas exagérer les conclusions qu'on peut tirer d'une coïncidence et d'un rapprochement de faits ; mais, si l'ordre cistercien commença à se ralentir à partir de cette époque, il y a lieu de trouver un lien logique entre l'altération du statut fondamental et un commencement de défaillance morale dans l'Ordre en général. En définitive, cela revient à dire que la vie qui faisait le nerf des maisons cisterciennes avait commencé à diminuer du jour où l'on avait touché à un article du statut qu'un moderne cistercien regarde comme vital. L'homme, en effet, vivant en société, dépend en grande partie des institutions qui le régissent, et qui peuvent ou seconder ou arrêter son essor ; mais on ne saurait trop le répéter, les lois d'un pays et les articles d'un statut ne font souvent aussi que refléter les mœurs, sans présider d'une manière efficace à leur formation. La vie collective des monastères avait surtout à compter, comme la vie des individus, avec le milieu ou l'esprit du temps où l'on était. Il y a des époques d'affaissement général, où l'humanité en transition semble se disposer à prendre d'autres formes d'existence. La spontanéité cistercienne était-elle amoindrie, épuisée à Royaumont au quinzième siècle? Voilà la question à poser. Gilles de Cupé se trouva en présence d'une éclipse dans la régularité et dans les vertus des religieux. Mais cette éclipse ne tenait-elle précisément qu'à la modification dont on vient d'exposer les caractères à la suite du cistercien moderne? Qu'on se garde de le croire. Plusieurs causes avaient agi simultanément, pour amoindrir la vie morale et la pureté traditionnelle de Royaumont. Néanmoins, on ne peut contester que certains symptômes que présentèr[illegible] cisterciennes en

général, à partir de la bulle *Parvus fons*, ne corroborent l'induction basée sur le fait spécial d'altération de l'organisme des monastères qui se rattache au treizième siècle. Un étrange règlement, inouï jusqu'alors dans les annales de l'ordre et dans les rescrits des chapitres généraux, révélerait la lutte sourde, l'antagonisme secret que l'altération du statut aurait produit entre les pères immédiats et les abbés-fils. Ce règlement était ainsi conçu : « Tous les abbés cités par leurs pères immédiats, et qui, au mépris de cette citation, ne daigneront pas se rendre au chapitre général pour demander pardon de leurs excès et exécuter la pénitence qui leur sera justement infligée, seront *déposés* dans le chapitre même. » On le lit pour la première fois au *Livre des anciennes définitions*, rédigé en 1289, vingt-quatre ans après l'apparition du nouveau statut. La *charte de charité* et les règlements faits jusqu'à cette époque supposaient bien que certains abbés, par raison de santé, par négligence, pauvreté ou autre prétexte plus ou moins grave, pourraient s'absenter du chapitre général ; et, pour l'empêcher, on avait établi des peines proportionnées au délit. Le décret du chapitre de 1258, qui punissait, pour la première fois, la récidive de l'absence par la déposition, indiquait bien déjà un refroidissement de zèle à se rendre aux réunions annuelles ; mais, de là à la désobéissance positive envers les remontrances des supérieurs et l'autorité du chapitre, il y avait un abîme ; et pourtant, en quelques années, l'abîme était franchi, l'arbre avait donné son fruit.

« Ce n'était que les prémices, dit notre moderne cistercien, l'édifice avait été sapé par la base ; tôt ou tard il devait crouler. » Par un contre-coup funeste, mais inévitable, ces deux articles de la *charte de charité* entraînaient dans leur ruine le plus important de tous, l'article duquel dépendaient la discipline et le salut de l'ordre, on veut dire l'*autorité du chapitre général*, et par suite sa t-

nue régulière chaque année. Comme on s'était affranchi de quelques points importants de l'antique statut, on se trouvait sur une route dont la pente était rapide, le terrain glissant ; facilement on se laissa entraîner, dit notre cistercien : l'ordre en fit alors la déplorable expérience. L'autorité du père immédiat n'exerçait pas la même pression qu'autrefois ; mais le tribunal suprême de l'ordre ne pouvait laisser impuni un pareil méfait. Et ce qui arriva de fâcheux alors, ce fut de voir des abbés se dispenser de paraître au Chapitre général. La dernière digue opposée au relâchement, ainsi rompue, le torrent ne devait-il pas déborder? En vain le Chapitre général, pour atteindre des coupables qui refusaient de se présenter à sa barre, et afin de porter un prompt remède au mal toujours croissant, prit des mesures énergiques, nomma successivement des réformateurs généraux, provinciaux, tous munis de pleins pouvoirs. Leur autorité viendra se heurter à des difficultés que le temps devait grossir ; les remontrances des pères immédiats ou de leurs vicaires, les exhortations pressantes des souverains pontifes auront à surmonter de lourds obstacles. Cependant le Chapitre général continuait à tenir ses séances, de moins en moins fréquentées, jusqu'à ce qu'enfin, faute d'assistants, il se vit forcé de les interrompre ; alors, d'annuel qu'il avait été dans sa naissance, dans son progrès et dans son lustre, il dégénérera d'abord en quadriennal, puis il se tiendra tous les trois ans, puis il deviendra arbitraire, jusqu'à ce qu'il disparaisse presque tout à fait ; et, chose presque incroyable, trente ans entiers s'écouleront sans qu'on le voie s'assembler une seule fois[1].

Une des plus terribles difficultés qui pussent se dresser devant Gilles de Cupé, c'était donc les signes d'affaiblissement qui se manifestaient dans la colonie cénobi-

[1] *Traité historique du chapitre général*, passim.

étrangères, on s'était vu forcé de déposer dans une salle de l'abbaye les trois cercueils abandonnés, qui furent respectés tant que M. J. Vander Mersch exploita lui-même son établissement. Mais lorsque le propriétaire de Royaumont eut loué à d'autres l'exploitation industrielle de l'abbaye, on ne put répondre de l'exactitude de l'universalité des ouvriers pour observer les convenances envers les cendres des morts, et il y eut à l'égard des cercueils de regrettables profanations. Ces irrévérences coupables à tous égards révoltèrent le neveu du propriétaire de Royaumont, M. Charles Vander Mersch, archéologue d'instinct, dévoué comme un fils à Royaumont, lequel imagina de tourner ses idées vers Cambrai, où il connaissait M. Bernard, vicaire général de Mgr l'archevêque : il l'entretint des affaires de Royaumont, espérant faire vibrer une corde de ce côté. Peut-être un dignitaire de l'Église se laisserait-il attendrir, et s'intéresserait-il à l'inhumation convenable des restes d'un évêque de Bayeux, de Mgr François-Armand de Lorraine. D'ailleurs on pouvait se persuader jusqu'à un certain point qu'on éveillerait quelque écho à Cambrai, lorsqu'un intérêt toucherait Royaumont, par la raison qu'un archevêque de Cambrai du dix-huitième siècle avait été abbé commendataire de Royaumont. Mais Cambrai avait assez d'affaires sur son propre territoire pour ne pouvoir épouser les fardeaux du département de Seine-et-Oise. C'est ainsi que tous les efforts échouèrent pendant treize années ; voilà pourquoi le publiciste qui avait réclamé en 1843, pour réitérer ses vœux, reprit la plume en 1856. « Nous avons voulu savoir, disait M. Poujoulat, ce que sont devenus les trois cercueils des princes de Lorraine que nous avions laissés à Royaumont ; mademoiselle Georgina Vander Mersch, fille du possesseur du lieu, dans une lettre où respirent le goût des vieux souvenirs et le respect des saintes ruines, nous apprend que les trois cercueils sont toujours à la m[illegible]

Le germe qui devait, en se développant, tuer les jurandes, c'était l'égoïsme. « Quand les jurandes s'établirent, il n'y avait pas de plan général ni de préoccupation sociale; chacune d'elles n'eut en vue qu'elle-même et ne songea qu'à s'étendre et qu'à s'arrondir, n'importe aux dépens de qui et de quoi. Au lieu d'être coordonnées, elles étaient donc plutôt en état de lutte; c'est par là qu'elles ont péri[1]. » Gilles de Cupè ne se trouva-t-il pas devant des écueils analogues et aussi redoutables? N'avait-on pas vu s'introduire entre Royaumont et les autres monastères une neutralité indifférente, qui les isolait réciproquement et les rendait inutiles les uns aux autres, de même que l'opposition d'intérêts qu'il y avait d'une jurande à l'autre rendait tout progrès impossible dans l'industrie, chaque corporation étant maîtresse absolue dans le genre de travail que lui garantissaient ses statuts et pouvant enrayer les améliorations des autres métiers, par un défaut de concert dans une œuvre collective?

Il ne s'agit point, du reste, de constituer ici une apologie des jurandes, des corporations organisées par saint Louis dans une pensée d'ordre, de discipline et de probité. Tout le monde reconnait qu'elles produisirent, dans les premiers siècles, des résultats bien dignes de l'attention des économistes et des hommes d'État. Les inconvénients se firent sentir dans les siècles suivants ; si elles rendirent, dans les premiers temps, les meilleurs services aux travailleurs et aux classes laborieuses, elles dégénérèrent ensuite, en créant des concurrences entachées d'un monopole singulièrement étroit, en entretenant de funestes habitudes de servitude, etc. On vient de dire par quel vice on alla d'une idée première de protection et d'ordre à une lutte des corporations et à l'anarchie industrielle. On

[1] Gr. de Cassagnac, *Hist. des classes ouvrières*. — Blanqui, *Hist. de l'économie polit.*, t. I, chap. XIX.

n'invoque ici cette comparaison que pour faire sentir les causes qui durent, par analogie, modifier et ébranler dans un autre ordre les corporations cisterciennes.

Mais les affaires publiques allaient prendre un autre cours : heureux si Royaumont et la contrée septentrionale de l'Ile-de-France peuvent participer à une sorte de résurrection miraculeuse !

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE ÉPOQUE

1226-1328

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

M. Joseph Vander Mersch ne fut pas seulement l'organisateur du classement des anciens objets qui avaient formé la richesse matérielle de l'abbaye de Royaumont; il fut en second lieu l'instigateur de tout un mouvement de sympathies qui se prononça en faveur des ruines du monastère de saint Louis. Royaumont devint, de 1815 à 1860, un centre d'où rayonnèrent des attractions vers une circonférence qui atteignait Précy, Creil, Mello, Chantilly, Boran, Beaumont, Asnières, Luzarches, et même Paris; et ensuite la circonférence répercutait à son tour vers Royaumont des aspirations, des regrets, et des vœux pour la renaissance de l'antique abbaye. De 1815 à 1832, ce fut une société spéciale qui visitait le châtelain de Royaumont. Autre fut la société qui se trouva attirée à Royaumont, de 1832 à 1842, lorsque M. Joseph Vander Mersch eut vendu en 1832 à M. le marquis de Bellissens la maison abbatiale, le parc et le grand potager; Royaumont fut fréquenté par la fine fleur du faubourg Saint-Germain. A partir de 1842, eut lieu une nouvelle phase: c'était un nouveau monde, une fraction de cette société aimable, spirituelle et scientifique qui, plus initiée aux choses de l'art et enveloppée dans ce goût des études historiques dont la passion a gagné le dix-neuvième siècle, contribua puissamment à poser la question de la reconstitution de l'abbaye sur son ancien pied. Action à proximité, action à distance: tel fut le double rayonnement des habitants de Royaumont pendant la période des Vander Mersch. On n'a qu'à parcourir autour de l'abbaye un cercle géographique, et l'on retrouve l'itinéraire des influences qui furent mises en jeu pour rendre notoires les ruines de Royaumont, intéressantes par elles-mêmes.

Un des voisins les plus rapprochés de M. Joseph Vander Mersch était le maréchal Moncey, duc de Conegliano qui occupait le château de Baillon depuis 1803. On ve

encore au frontispice les armes des Conegliano[1], avec une inscription[2]. De tels voisinages sont une bonne fortune. Le duc de Conegliano était une glorieuse épée de notre pays, et un beau caractère. Le guerrier qui s'était distingué dans les guerres d'Italie, dans celle d'Espagne de 1808, avait su en 1815 refuser la présidence du conseil de guerre auquel le maréchal Ney devait être déféré ; sa fille, madame la duchesse de Conegliano, trop tôt enlevée à sa famille et à ses amis, faisait revivre à Baillon la simplicité affable et les qualités affectueuses de la reine Hortense; mais cette tradition n'y est pas morte. Fille et arrière-petite-fille se sont passé de main en main ce qu'il y avait de solide, de généreux et de bienveillant dans le chef de la maison de Conegliano; aucun des hôtes du château de Baillon n'aurait manqué de payer un tribut de regret aux décombres de l'édifice de saint Louis[3].

Il n'est pas nécessaire de trop étendre le cercle territorial autour de Royaumont pour s'apercevoir que plus on avançait dans le cœur du dix-neuvième siècle, plus l'esprit public se modifiait. Précy, Coye, Boran, Luzarches, Beaumont, etc., rejetaient chaque jour les idées étroites de la fin du dix-huitième siècle. On renonçait à ce crétinisme politique qui n'avait voulu rien voir dans le passé

[1] Les armes de Conegliano (duché créé en 1809) sont : *d'azur à une main l'or, mouvante d'une aile d'argent et tenant une épée du même.* (Borel d'Hauerive, *Annuaire de la noblesse*, année 1858, p. 91.)

[2] On lit au haut de la façade ces mots : « Le château de Baillon a été 'onné par l'empereur Napoléon au maréchal duc de Conegliano. »

[3] Les eaux du canal, qui jouent un si grand rôle dans le domaine de Bail-)n, sont celles de la nouvelle Thève, venant artificiellement des étangs de omelle; ce sont ces mêmes eaux qui, depuis le temps de la reine Blanche, ont de Baillon à Royaumont. Les eaux ne touchent le château que latéalement au midi et au nord. On comprend combien, dans ses vieux jours, maréchal Moncey, devenu gouverneur des Invalides, devait aimer, sur-)ut pendant les chaleurs d'été, ce frais séjour de Baillon, où des eaux mpides, après s'être séparées en deux branches de canaux à l'est du iâteau, viennent se rapprocher à l'ouest derrière l'habitation, pour for-er trois îles et confondre enfin leurs flots rapides et bruyants, qu'aiment sillonnent d'intrépides nageurs, ces prosaïques canards poétisés par rpfer.



de la France, rien avant 1789 « qui élevât le cœur, qui raffermit l'âme, qui rattachât à l'œuvre de sa grande émancipation l'infatigable effort des esprits pendant plusieurs siècles, » comme si avant 1789 la France n'avait pas d'aïeux dans ses magistrats, dans ses soldats, dans ses prêtres, dans ses écrivains, dans ses poëtes, dans ses ouvriers, dans ses novateurs, dans ses inventeurs ; comme si la royauté française n'était pas née des entrailles mêmes du sol français ; « comme si le clergé, les parlements, les écrivains, les bourgeois, le peuple entier ne s'était occupé pendant des siècles qu'à construire et à réparer une Babel de la tyrannie [1]. » On revenait de ces stupidités injustes: les états de service de l'ancienne France étaient avoués: et l'on voyait le vieux Royaumont acquérir d'année en année plus de prestige, et ses ruines exciter de plus en plus les sympathies, à mesure que la figure de saint Louis était plus dégagée par les investigations historiques.

Chantilly avait retrouvé ses Condé [2]. La seigneurie de Précy s'était émiettée pour renaître sous de nouvelles formes [3]. Creil montrait ses ruines [4]; Gouvieux [5].

[1] *Voy.* d'exactes réflexions de M. Cuvillier-Fleury sur le livre de M. Quin relatif à la révolution.

[2] Le prince de Condé, chef de l'armée des émigrés, rentra en France, le 3 mai 1814, et, par là même, en possession du domaine délabré de ses pèr il y reçut la visite du czar Alexandre. La pluie, pénétrant à travers la gale il fallut apporter des parapluies. Louis XVIII le nomma colonel généra l'infanterie. Il mourut en 1818. — Le duc de Bourbon, né du mariage prince Louis-Joseph et de la princesse de Rohan-Soubise, se montra, à retour en France, avec sa nature indolente, ne s'occupant que de cha La baronne de Feuchère fut puissante sur son cœur. Il mourut apr révolution de juillet. Chantilly passa au duc d'Aumale. Il fut acheté, en 1 par deux banquiers de Londres. La pelouse de Chantilly sert aujourd pour les courses de chevaux.

[3] La seigneurie de Précy fut vendue, en 1782, à M. d'Avrange d'Bgeranville. Les créanciers de celui-ci l'ont aliénée, par petites portions les dernières années de la Restauration.

[4] La forteresse de Creil, devenue la propriété du prince de Condé vendue, peu avant la révolution, à charge de démolition, et démolie vement en 1780. Il n'en reste qu'une tour tronquée et un pan de mur.

[5] Gouvieux occupe une grande partie du plateau inférieur et sablon sur lequel est assise la forêt du Lys. On parle ici de son territoire

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

le tranquille isolement de l'abbaye d'Hérivaux [1], au fond d'un vallon solitaire, les loisirs de l'un de nos plus grands publicistes, de Benjamin Constant. Benjamin Constant écrivait sur l'innéité du sentiment religieux des morceaux d'une éloquence immortelle. Les poëtes venaient s'inspirer aussi dans les lieux où Benjamin Constant poursuivait ses fortes élucubrations. C'est là qu'Eugène Sue plaçait, au sortir de la forêt, près d'Hérivaux, dans une petite masure isolée, des scènes de ses romans, de ces épisodes qu'il donnait en pâture au sensualisme de son temps [2], au moment où Benjamin Constant affirmait le spiritualisme et l'idée religieuse. Toutefois, bien qu'on n'ait pas peut-être aujourd'hui pour opposer aux récents matérialistes de plus brillantes et de plus irrésistibles pages que celles de cet écrivain, Benjamin Constant n'a pas servi la cause de l'orthodoxie théologique ou philosophique. Il est resté en chemin à la station inhospitalière du déisme. Mentionnons enfin la localité de Noisy-sur-Oise qui offre encore les ruines de l'établissement qu'y avaient les moines de l'abbaye du Val, près Pontoise, et les traces d'un port sur l'Oise où ils embarquaient leurs vins (ils avaient un pressoir à Noisy.)

Tel fut le prestige, croissant d'année en année, des ruines de Royaumont, qu'on pourrait dresser une longue liste des innombrables personnages qui vinrent, par suite d'initiatives bien diverses, payer leur tribut de sympathi

moyen module. On a reconnu parmi ces médailles ou monnaies, des An- nins, des Faustine, des Marc Aurèle, des Lucius Verus, des Lucille, Commode, des Crespine, des Vespasien, des Alexandre Sévère, des Do- tien, etc., ce qui ferait supposer qu'elles ont été enfouies dans les premi- temps de l'invasion des peuplades du nord de l'Europe dans les Gau- (Extrait du journal *le Monde*, du 4 janvier 1867.)

[1] L'abbaye d'Hérivaux était réunie au prieuré d'Ermenonville. Le ca- taine de Girardin, vicomte d'Ermenonville, soutint chaudement, à Se- en 1789, les intérêts du tiers-état. Au lieu de prendre rang parmi la n- blesse, il avait comparu parmi le tiers-état, espérant sans doute ê- nommé député de ce dernier.

[2] Il s'agit, dit-on, du roman de *Mathilde*, dont une scène émouvant- passerait à l'abbaye d'Hérivaux.

vêque d'Amiens, Mgr de Mandolx, son compatriote, lui[1] ayant donné la consécration sacerdotale (1811), le prélat désirait s'attacher M. de Mazenod en qualité de vicaire général. M. de Mazenod se déroba à ce désir, recherchant un ministère d'un autre ordre; il se sentait attiré vers l'évangélisation des classes ouvrières, il rêvait, pour ainsi parler, les prédications évangéliques, à la missionnaire, à la Bridaine, pour sa chère Provence. Les suggestions ne manquèrent pas dans sa famille, pour attirer sa jeune ambition du côté des dignités; il avait un oncle qui était ou allait être évêque de Marseille, en 1823 (nommé en 1817; son père lui-même, homme d'un caractère droit, désintéressé et loyal, n'était peut-être pas le dernier à faire des objections. Mais il fallait que, dans le mystérieux enchaînement des affaires humaines, la corrélation s'établit entre les intérêts des groupes et les intérêts généraux. Qu'on laisse donc se déployer les événements de la troisième période du dix-neuvième siècle, au sein desquels surgira la connexion entre Royaumont et Mgr de Mazenod. Pendant que M. Joseph Vander Mersch arrivait Royaumont, l'ère des oblats commençait.

Charles-Eugène de Mazenod, jeune émigré, rentré en France depuis le commencement de l'empire, et qui avait fait ses études théologiques à Saint-Sulpice, s'étant retiré de Paris pour travailler dans sa ville natale, s'y rév... sous un aspect qui, de proche en proche, et par une série de causes et d'effets, devait préparer les éléments de la renaissance de l'abbaye de Royaumont. M. de Mazenod avait-il une supériorité exceptionnelle d'intelligence était-ce un homme à se frayer des routes nouvelles dans les champs de l'idée? avait-il de ces têtes scientifiques qui inventent et créent dans le domaine des arts, de l'i...

[1] Il ne voulut pas recevoir la consécration sacerdotale du cardinal Ma... Son grand respect pour l'autorité du saint-siége lui faisait en que... sorte redouter l'approche de l'administrateur nommé du diocèse de P...

de-piété; M. Poujoulat; le comte de la Bouillerie, évêque de Carcassonne; l'abbé de Roquefeuil, vicaire de Saint-Roch; l'abbé Hurel, l'un des éloquents orateurs de la Madeleine; le vicomte d'Arlincourt; le vicomte Walsh, auteur des *Lettres vendéennes*; M. Tézard; le comte de Falloux; M. de Beaufort d'Hautpoul, qui commanda l'expédition de Syrie; les comtesses César Berthier et Paul Berthier; le marquis de Villeneuve; madame Paul Périer; M. et madame Pitat; la chanoinesse d'Espinola; la marquise de Barbantane; le pianiste Dargenton; M. et madame de Chabert; le marquis de Bellissens; la comtesse de Mauléon; M. Camille Robin; le comte de Gabriac; madame Taiteau; M. et mesdames Pognon; madame de l'Étang; madame Stuart; M. et madame Schlessinger; M. Gisquet, ancien préfet de police; le peintre Chouitre; M. et madame Langdale; M. Impey; M. Masson; mesdemoiselles Masson; miss Clarck; MM. Albert et Édouard de Traz; le baron Pierrelot; M. et madame Erne Chabrier; M. Froidure; madame Gould; madame Andryane; M. et madame Delchet; M. et madame de Sancy; le baron Molitor; M. Troyer d'Aufkirchen; M. et madame Gérard; le vicomte de la Noue; madame Pouyer; le baron Cuvier; M. et madame Chollet; madame Getting; M. G. Borda; madame Pesson; mesdames de S. Bresson; le comte A. Berthier, officier aux guides; M. Andryane, compagnon de Silvio Pellico; M. Maurice Pouyer, officier de marine; M. et madame Schmid, M. et madame Vallée; M. de Saint-Cricq; MM. Charles et Théodore Robin; M. et madame Cluzeret; la comtesse de Mesnard; le marquis et la marquise de Conegliano; la marquise de Lagrange; mesdames Cominet et Vatebled; M. Alex. Hahn; M. Gaillard; M. Guy; M. Lecouturier; madame Bretonville; M. et madame de Béhaine; M. et madame Aug. Chevallier, etc.

Outre le village de Royaumont construit avec les débris de la basilique abbatiale, on éleva, pendant la restauration et sous Louis-Philippe, différents pavillons où

leurs fils, sous la houlette de cet abbé, si sympathique aux jeunes natures.

Là, vers 1813-14-15, se trouve le point de départ de ce qui se dénouera en 1864, parce qu'il y avait là un feu qui demandera à brûler, une force qui demandera à se développer, une concentration ou un groupe d'hommes ardents et dévoués qui auront besoin de s'étendre et de se dilater. Royaumont, Aix, Marseille, se tendront la main, l'abbaye de saint Louis renaîtra de cet embrassement. Une œuvre était fondée ; elle appelait des bras ; il fallait se multiplier en ouvriers ; voilà les origines de la société des *oblats;* et quand la double évolution qui commençait à la fin du premier empire, l'une au nord, l'autre au midi, par M. Joseph Vander Mersch et par M. de Mazenod, arrivera à son terme, ce sera la renaissance de l'abbaye. Ainsi deux généraux chargés de deux corps d'armée combinent leurs plans et mouvements stratégiques d'après le plan du général en chef, suivent un itinéraire différent, mais se rendent cependant par des lignes convergentes vers un théâtre commun et central d'action. Le rendez-vous était Royaumont ; après un intervalle de cinquante ans, le général en chef, s'il est permis d'accepter cette terminologie, s'appelait la Providence. La victoire sera la remise de l'abbaye, selon le plan primitif de saint Louis. Mais le point de départ était d'un côté, une ville de la Flandre occidentale, Menin ; et de l'autre, la ville d'Aix et le local de l'ancien monastère des carmélites, situé à l'extrémité du Cours, à Aix, et acquis par M. de Mazenod en vue de son œuvre.

Chacun a son idéal ; M. de Mazenod soupirait après une association d'ecclésiastiques zélés, d'un désintéressement à toute épreuve, solidement vertueux, sentant en leur poitrine la flamme apostolique, le désir de s'occuper du salut des âmes ; il voulait remédier aux maux que son pays natal avait éprouvés sous le rapport spirituel dep...

nuage de tourbillon profane. Le contraire arriva. On raconte, il est vrai, que l'un des propriétaires de Royaumont recevait, du temps de Louis-Philippe, la fleur de l'aristocratie, de la diplomatie, des lettres et des arts[1], qu'il donnait des fêtes splendides et faisait jouer la comédie dans des locaux de l'abbaye que l'on mettait à sa disposition, mais cependant, jamais dans d'anciennes chapelles ou lieux saints, comme l'imprimèrent quelques feuilletonnistes maladroits, qui blessèrent fort les scrupules religieux du noble propriétaire. Il est certain toutefois qu'il y eut un local où l'on fit un peu d'architecture et qui devint un théâtre proprement dit; il était situé à côté de

et les toilettes de la capitale; rurale, mais alliant à la simplicité de la campagne les ressources qu'ont naturellement avec elles des personnes cultivées distinguées et façonnées à tout ce qui est raisonnable et vrai dans la civilisation; cette vie de famille faisait, des six mois de villégiature passés à Royaumont pendant l'intérim entre les moines d'autrefois et les nouveaux religieux, une vie parfaitement originale, et d'un charme dont il est impossible de donner l'idée, parce qu'il n'existe aucun terme, aucune analog. pour établir une comparaison.

On distinguait encore, à la suite des *cottages* habités par les familles Tro... de la Noue, les *villas* ou *cottages* occupés par les familles Schmid, Delc... Froidure; ainsi que les *cottages* du directeur général du *mont-de-piété* de Paris, M. Ledieu, ceux aussi du peintre Schlessinger, de M. Charles Van... Mersch, de sa fille, et de la famille de M. Paul Périer. On ne pourrait désign... ces habitations du nom de cottage, si ce mot anglais ne représentait pa... tout à la fois une résidence où l'on allie le côté poétique de l'existence agre... et toutes les élégances avec les ressources matérielles qu'offrent les habitations urbaines. Royaumont n'était pas un séjour ressemblant à celui ... établissements de bains de mer ou d'eaux thermales, parce qu'il n'av... pas les assujettissements et la servitude qu'imposent les convenances de ... vie en commun; la vie de Royaumont n'était pas la vie publique; chaq... famille, franchissant le seuil de son habitation, n'avait à traverser ni ... ni grande route, ni bourg, ni village; on était immédiatement en ple... forêt. Et cependant, bien loin que Royaumont fût l'isolement et le de... chaque famille, tout en conservant une liberté entière, avec l'indépendan... la vie solitaire, trouvait, quand elle voulait, la compagnie et la s... Situation unique et incomparable, où la présence de plusieurs perso... ayant de l'esprit et de l'usage, apportait, au milieu des bois, tous les a... tages de la civilisation, sans détruire le doux agrément de la vie de ... pagne, et sans nuire au religieux repos d'un séjour consacré par saint L...

[1] Il n'y a aucune indiscrétion à livrer à la publicité une lettre, date... Royaumont (1844 ou 45), le 25 septembre; la veuve si spirituelle du ge... comte C. B., ancien gouverneur de Naples, sous le premier empire, ... sœur du maréchal B., prince de W., traçait, dans une lettre, un aperç...